

RESERVE
FUND
1907

THE COLLEGE
BUREAU
1816

Feb 9.



Universitas

BIBLIOTHECA

Ottaviensis



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Ajaccio, Chanoine de Quimper.

TOME NEUVIÈME

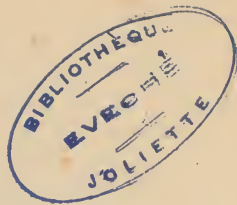
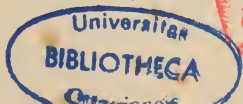


PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Delambre, 9

1866



BX

945

.D 26

1881

v. 9

1881
7-12-81

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'À LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476).

ÈRE CONSTANTINIENNE (314-337).

PONTIFICAT DE S. SYLVESTRE I (31 Janvier 314-31 Décembre 335).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

§ I. CONSTANTIN LE GRAND.

1. Véritable grandeur du rôle de Constantin. — 2. Sainte Hélène. — 3. Jeunesse de Constantin. L'école palatine. Saint Pantaléon. — 4. Haine de Galerius contre Constantin. — 5. Mort de Constance-Chlore. — 6. Constantin répudie Minervina. Second mariage du prince avec Fausta, fille de Maximien Hercule. — 7. Le tyran Maxence. Sophronia. Luites intestines à Rome. — 8. Déclaration d'hostilités entre Maxence et Constantin. Constantin à Augustodunum. — 9. Vision de Constantin. Témoignage d'Eusèbe. — 10. Témoignage du rhéteur païen Nazarius. — 11. Discussion du fait miraculeux au point de vue historique. — 12. Discussion au point de vue physique. — 13. Décrets de Constantin. — 14. Edit de Milan. — 15. Hostilité de Maximin Daïa en Orient. Décret de ce prince pour promulguer l'édit de Milan. — 16. Persécution déclarée de Maximin Daïa. La

peste en Orient. — 17. Première défaite de Maximin Daïa par Licinius. Édît de Maximin révoquant les ordres sanguinaires donnés précédemment contre les chrétiens. Seconde défaite et mort de Maximin. — 18. Expédition victorieuse de Constantin contre les Franks.

§ II. BASILIQUES CONSTANTINIENNES.

19. Notice de saint Sylvestre I d'après le *Liber Pontificalis*. I. Basilique Constantinienne et Baptistère impérial de Saint-Jean de Latran. II. Basilique de Saint-Pierre au Vatican. III. Basilique de Saint-Paul *extra muros*. IV. Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. V. Basilique de Sainte-Agnès. VI. Basilique de Saint-Laurent. VII. Basilique des Saints Pierre et Marcellin. VIII. Basilique des apôtres Pierre et Paul à Ostie. IX. Basilique de Saint-Jean-Baptiste à Albe. X. Basilique des Apôtres à Capoue. XI. Basilique de Naples. — 20. Évaluation des dotations territoriales faites aux basiliques. Caractère de ces dotations.

§ III. BAPTÊME DE CONSTANTIN.

21. État de la question. La tradition romaine est antérieure à Anastase le Bibliothécaire. Le pape Gélase. — 22. Témoignages conformes de Nestorianus, de saint Jacques de Sarug, de Moïse de Corène. Concert de l'Orient et de l'Occident. — 23. La question est purement historique et par conséquent libre. — 24. Témoignage de la *Vie de Constantin*, par Eusèbe de Césarée, fixant le baptême du prince à Nicomédie. — 25. Texte de saint Jérôme et d'Anselme d'Havelberg. Hypothèse d'une rebaptisation. — 26. Textes de Théodoret, Socrate et Sozomène. Concile de Rimini. — 27. Une interpolation arienne. Témoignages de Théophane, Cedrenus, Nicéphore Calliste. — 28. Examen du texte de la *Vie de Constantin*. Le récit du baptême à Nicomédie est une adjonction posthume.

§ I. Constantin le Grand.

1. Quand le voyageur a traversé la colonnade gigantesque qui sert d'avenue à la basilique de Saint-Pierre de Rome, le plus beau monument élevé ici-bas à la gloire du Dieu qui voulut naître dans une étable, il pénètre sous un vaste portique gardé à chaque extrémité par deux statues équestres, celle de Constantin et celle de Charlemagne. La personnification de l'universelle puissance associée à l'œuvre rédemptrice ne s'est manifestée au monde que deux fois dans tout le cours de l'histoire : sur le tombeau de l'empire romain et au berceau des sociétés modernes. Les âges futurs reverront-ils des figures aussi imposantes, nous ne le savons pas ;

Véritable grandeur du rôle de Constantin.

c'est le secret de Dieu. Quoi qu'il en soit, si jamais un rôle historique pouvait être de nature à tenter le génie d'un homme, il faut convenir que nul idéal ne saurait être comparable à celui-ci. Posséder le monde et en faire hommage à Dieu, c'est là, dans sa simplicité majestueuse, la plus grande destinée qui se puisse réaliser ici-bas. Mais, d'une part, il n'est pas donné à tous de posséder l'univers ; de l'autre, il est assez dans l'habitude des conquérants humains de tout rapporter à eux-mêmes. Voilà pourquoi des figures impériales comme celles de Constantin le Grand et de Charlemagne se reproduisent si rarement dans la suite des siècles. La France, l'Angleterre, l'Allemagne ont eu de grands souverains qui furent à la fois des saints illustres. Saint Louis, saint Alfred, saint Henri ont rehaussé l'éclat de leur diadème terrestre de toute la splendeur des vertus les plus surnaturelles. Aucun d'eux cependant ne réalisa la première condition d'une puissance comparable à celle de Constantin ou de Charlemagne, parce qu'aucun d'eux ne fut exclusivement le maître du monde. Charles-Quint, au xv^e siècle ; Napoléon I^{er}, au xix^e, réussirent à peu près à concentrer sur leur tête la domination universelle de l'Europe. Mais ni l'un ni l'autre n'eût consenti à mettre exclusivement au service de Dieu cette puissance gigantesque. Tous deux possédèrent un instant le monde, mais ils s'en tinrent là et gardèrent pour eux leur conquête. Dieu n'apparut point, au-dessus de leur majesté périssable, comme l'éternelle majesté, source de tous les pouvoirs et garantie de tous les droits humains. Notre siècle s'étonnera peut-être d'un tel langage. Qu'importe, si ce langage est celui de la vérité ? Qu'on y réfléchisse sérieusement. L'abnégation avec laquelle un conquérant se met au service de Dieu est plus difficile et par conséquent plus glorieuse que la conquête même du monde. Amené par la victoire dans cette Rome qui ne l'avait jamais vu et où il n'avait pas encore posé le pied, Constantin le Grand devint pour toute la foule des Quirites un objet de curiosité respectueuse et avide. Chacun voulait contempler le héros inconnu. La pompe triomphale et le défilé en armes qui suivirent la défaite de Maxence n'avaient qu'à demi satisfait le vœu populaire. Un monarque passe si vite devant une

foule immense dont les premiers rangs seuls peuvent saisir à la hâte quelques traits de sa physionomie ! Mais bientôt, on érigeait sur le Forum, en face du Capitole, une statue de marbre blanc où Constantin était représenté debout, en costume militaire, tenant de la main droite en guise de lance une croix. Sur le socle du monument, les Romains étonnés lisaient l'inscription suivante :

HOC SALVTARI SIGNO QVOD VERÆ VIRTVTIS ARGVMENTVM EST
 VRBEM TYRANNICÆ DOMINATIONIS IVGO LIBERATAM SERVAVI.
 SENATVÌ POPVLOQVE ROMANO IN LIBERTATEM ASSERTO
 PRISTINVM DECVS NOBILITATIS SPLENDOREMQUE RESTITVI.

« Par ce signe sacré du salut, gage de la véritable gloire, j'ai arraché la ville de Rome au joug d'une domination tyrannique. En rendant la liberté au sénat et au peuple, j'ai rétabli l'antique honneur et la gloire de la noblesse romaine ¹. » Voilà tout le programme politique du règne de Constantin. C'est par ce côté qu'il fut grand. Dans le détail de sa vie, dans les diverses phases d'une existence aussi mêlée que la sienne aux orages de la politique, aux guerres d'une époque pleine d'agitations, de rivalités et de discordes, on pourra trouver quelques fautes à reprendre, quelques sévérités, quelques entraînements regrettables. Au foyer impérial du premier César chrétien, nous rencontrerons de sanglantes tragédies; nous ne les dissimulerons pas plus que le reste et nous ne nous croirons pas obligé à un panégyrique de parti pris. David, le plus grand et le plus saint des rois d'Israël, ne fut pas à l'abri des misères et des fautes de l'humaine faiblesse. Qu'y a-t-il d'étonnant que Constantin ait été dans le même cas? Encore une fois ce qui fait la grandeur de l'un et de l'autre, c'est d'avoir subordonné leur puissance souveraine à celle de Dieu. La déclaration solennelle de principes que Constantin faisait graver sur le piédestal de sa statue, étonna peut-être les Romains; mais elle les trouva dociles. Nous en avons la preuve dans la réponse lapidaire que le sénat et

¹ Euseb., *Vita Constantin.*, lib. I, cap. XL.

le peuple inscrivent sur la façade de l'arc de triomphe élevé précipitamment, en face du Capitole, à la gloire du jeune vainqueur. Nous reproduisons avec d'autant plus de confiance ce monument depuis longtemps connu, qu'en ces dernières années M. de Rossi, dans une savante dissertation ¹, a prouvé son incontestable authen-

¹ Voici un extrait du curieux travail de M. de Rossi : « Les bas-reliefs de l'arc de Constantin, moulés sous la direction de M. Rosa, par ordre de S. M. l'empereur Napoléon III, avec les lettres les plus importantes de la double inscription dédicatoire du même monument, nous invitent à examiner une question qui doit vivement intéresser les archéologues chrétiens. Plusieurs savants ont affirmé que les mots *INSTINCTV DIVINITATIS*, faisant allusion à la victoire de Constantin sur Maxence, ont été corrigés, et qu'originellement d'autres lettres d'un sens bien différent avaient été à leur place. « Les mots *INSTINCTV DIVINITATIS*, disait Nibby, sont postérieurs à l'inscription et remplacent d'autres mots qu'on a effacés, et dont on voit encore quelques vestiges. La pierre, contenant les trois premières lignes de l'inscription, a été anciennement renouvelée, car l'on voit clairement un changement dans la marge de la pierre qui se joint avec la première et dans laquelle sont gravées les extrémités inférieures des lettres *QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS*. L'on croit donc que cette phrase a été substituée à une autre qui sentait trop le paganisme, lorsque Constantin fit profession de la foi chrétienne. » Le cardinal Mai, de célèbre mémoire, ne s'est pas départi de l'opinion de ces archéologues ; il a pensé que l'auteur de l'inscription avait écrit non pas *INSTINCTV DIVINITATIS*, mais *DIIS FAVENTIBVS*. Enfin, le savant M. Henzen a récemment affirmé qu'un grand connaisseur en épigraphie, ayant pu approcher des lettres elles-mêmes à l'occasion d'une restauration du monument, avait retrouvé l'inscription païenne primitive ainsi conçue : *NVTY IOVIS OPTIMI MAXIMI*. Cependant M. Henzen, ayant plusieurs fois avec moi cherché, à l'aide d'un télescope, les traces de la prétendue correction, n'a jamais pu les retrouver, je n'en avais jamais pu moi-même découvrir le moindre indice. Or pendant le moulage de la double inscription, opéré par les soins de M. Rosa, sur l'une et l'autre face du monument, car on sait que cette inscription est ainsi répétée, il me fut permis de monter sur l'échafaudage construit à cet effet. L'inscription n'est pas, comme on l'avait cru, gravée sur deux plaques de marbre, mais sur d'énormes pierres qui font partie intégrante de l'arc de triomphe. De sorte que, dans l'hypothèse d'une substitution postérieure de lettres, ce n'est pas une simple plaque de marbre qu'il eût suffi de changer. Il aurait fallu démolir et remplacer les immenses blocs dont est composé le sommet de l'édifice. Quant aux lettres, celles de l'inscription du côté ouest, à la troisième ligne, occupent véritablement les pierres supérieures et touchent à peine par leurs bases les bords des pierres inférieures. Ces bords sont brisés ; mais, en examinant avec la plus minutieuse attention leurs éclats, ni moi, ni ceux qui m'ont accompagné sur l'échafaudage, nous n'avons pu apercevoir le

ticité, et a répondu péremptoirement à tous les soupçons d'une critique exagérée. Voici cette inscription mémorable :

IMP. CAES. FL. CONSTANTINO MAXIMO
 P. F. AVGVSTO S. P. Q. R.
 QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS
 MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO
 TAM DE TYRANNO QVAM DE OMNI EIVS
 FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
 REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS
 ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAUIT.

« A l'empereur César Flavius Constantin le Grand, pieux, heureux, auguste, le sénat et le peuple romain ont consacré cet arc de triomphe. Par l'inspiration de la Divinité, par la grandeur de son génie, à la tête de son armée victorieuse, il a vengé la République des outrages d'un tyran et d'une faction criminelle. » Rome acceptait donc la royauté chrétienne que le vainqueur inaugurerait si glorieusement. Des deux côtés, on savait le but vers lequel peuples et rois devaient tendre. Cette netteté de langage convenait à une situation voulue d'une part et acceptée de l'autre. Le nouvel empereur s'appuyait sur la croix et arborait le signe du salut. Le sénat et le peuple, sans comprendre peut-être encore toute la portée de cette transformation, devinèrent cependant qu'elle mettait fin au paganisme officiel. L'arc de triomphe ne porte aucun des titres idolâtriques jusque-là révévés. César n'est plus souverain pontife ; il n'adore plus Jupiter ; il n'invoque plus les dieux. C'était là un fait immense. On le nommerait de nos jours une révolution. Les fidèles

moindre vestige d'autres mots que INSTINCTV DIVINITATIS. Nous avons cherché en vain la trace des mots DIIS FAVENTIBVS ou NVTV IOVIS OPTIMI MAXIMI. Dans l'inscription du côté est, l'impossibilité de la prétendue correction est encore plus évidente. Un tiers au moins de chaque lettre est gravé sur les pierres inférieures. Ces lettres sont claires, égales de la tête au pied et ne donnent pas le moindre prétexte d'y reconnaître un changement. Enfin, l'écriture des mots INSTINCTV DIVINITATIS ne diffère en rien des lettres précédentes ni de celles qui suivent ; elle est évidemment originale et sans l'ombre d'altération. » (De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, Rome, juillet et août 1863, pag. 49-59.)

y virent le commencement du règne de Jésus-Christ sur le monde. En ce sens, Eusèbe pouvait écrire : « Je renonce à louer dignement Constantin. Le Verbe de Dieu, celui qui a inspiré toutes ces merveilles, pourrait seul les raconter ¹. » Adulation absurde et impie ² ! disent quelques historiens qui n'ont pas saisi le point de vue auquel Eusèbe de Césarée se plaçait. Expression biblique, dirons-nous, par laquelle les chrétiens consacraient l'inauguration d'une monarchie qui voulait faire de son règne le règne de Dieu.

2. Les médailles de Constantin nous ont fidèlement transmis les traits de ce héros. Figure à la fois douce et intelligente, œil de lion, nez d'aigle, comme dit Nicéphore, lèvres fines où l'habitude du commandement est tempérée par une singulière expression de bienveillance ; taille élégante et bien proportionnée, attitude imposante, portant avec une égale aisance le laticlave du consul, la pourpre impériale, la lance et l'épée du soldat, tel était le nouvel empereur. Né en 274, à Naïsse, dans la Dardanie, selon les uns, dans les Gaules ou la Grande-Bretagne, selon quelques autres, il se rattachait très-certainement par son père à la famille de Claude II. La nièce de cet empereur, Claudia, avait épousé un Dardanien illustre, le sénateur Eutropius, et fut mère de Flavius Valerius Constantius, si connu sous le nom de Constance-Chlore ³. Par ce côté, la dynastie Constantinienne pouvait, sans supercherie généalogique, étaler avec l'orgueil si fréquent chez les Romains une suite assez brillante d'aïeux. Du côté maternel, il ne paraît pas qu'il en fût de même. On a prétendu qu'Hélène, première épouse de Constance-Chlore, était fille d'un chef de tribus bretonnes, nommé Coël. Les annalistes anglais du xvi^e siècle, Alfordt, entre autres, cherchent à établir le fait. « Flavia Julia Helena, mère du grand Constantin, disent-ils, était fille du roi Coël et naquit à Colchester. La tradition immémoriale s'en est conservée jusqu'à ce jour. En souvenir de leur illustre compatriote qui retrouva le bois sacré de la vraie croix, les citoyens de Colchester ont adopté pour

Sainte
Hélène.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. II. — ² Crevier, *Hist. des empereurs*, tom. VI, pag. 235. — ³ Le surnom grec de Chlore (pâle) fut vraisemblablement une épithète donnée à ce prince en raison de la pâleur habituelle de son visage.

armes une croix noueuse entre quatre couronnes ¹. » La Chronique de Flavius Dexter appuierait ces prétentions britanniques, si l'on pouvait s'en rapporter à son témoignage. Mais, outre que la ville de Trèves revendique avec aussi peu de fondement l'honneur d'avoir donné le jour à la mère du grand Constantin ², nous sommes forcé d'accorder la préférence à la parole autorisée de saint Ambroise, cet ancien préfet de Milan, dont le père avait, sous Constantin lui-même, administré en qualité de gouverneur la Gaule Cisalpine. Or saint Ambroise ne songe nullement à grandir la naissance de l'impératrice sainte Héléne : il ne la rattache à aucune des branches royales connues. Voici ses paroles : « Héléne, première femme de Constance-Chlore, lequel ceignit depuis la pourpre impériale, était, dit-on, une fille d'étable. Noble *stabularia* qui chercha depuis avec tant de zèle la crèche du Seigneur ! Noble *stabularia* qui eut le bonheur de connaître l'hôtelier divin dont la puissance guérit le blessé de Jéricho ! Noble *stabularia* qui préféra l'humilité de Jésus-Christ à toutes les grandeurs de ce monde ! Voilà pourquoi le Christ l'a choisie pour l'élever du fumier de l'étable à la royauté : *de stercore ad regnum* ³. » Cette noblesse chrétienne de la sainteté, si magnifiquement relevée dans la mère de Constantin par l'éloquent évêque de Milan, éclipse facilement à nos yeux les frivoles honneurs d'une naissance plus distinguée selon le monde. Constance-Chlore, le descendant d'une famille impériale, épousa donc l'humble *stabularia* destinée à porter une double couronne sur la terre et au ciel. A cette époque, Constance-Chlore n'était lui-même, malgré son illustre origine, qu'un simple général romain. Le brillant avenir qui lui était réservé ne pouvait encore se dessiner à ses regards. Au contraire, sa mauvaise fortune lui avait fait donner par ses compagnons d'armes le surnom de *pauper*.

¹ Bolland., *Act. sanct. Helenæ*, tom. III august., die 18. — ² Id., *ibid.*

³ *Stabulariam hanc primo fuisse asserunt, sic cognitum Constantio seniori, qui postea regnum adeptus est. Bona stabularia, quæ tam diligenter præsepe Domini requisivit ! Bona stabularia, quæ stabularium non ignoravit illum qui vulnera curavit a latronibus vulnerati ! Bona stabularia quæ maluit æstimari stercora ut Christum lucrifaceret ! Ideo illam Christus de stercore levavit ad regnum.* (S. Ambros., *de Obitu Theodosii senioris* ; *Patrol. lat.*, tom. XVI, col. 1399.)

Hélène fut sa légitime épouse, en dépit des insinuations malveillantes de l'auteur païen Zozime, qui eût voulu infliger à Constantin le Grand la flétrissure d'une naissance illégale ¹. Des monuments authentiques ont vengé la mémoire d'Hélène et fait justice de ces grossières calomnies ². Selon l'opinion la plus accréditée, Hélène était chrétienne avant la conversion de son fils. Saint Ambroise lui rend ce témoignage « qu'elle a plus donné à Constantin qu'elle n'en a reçu ³. » Saint Paulin de Nole disait à la même époque : « Constantin doit à la piété de sa mère, plus encore qu'à la sienne, la gloire d'avoir été le premier des princes chrétiens ⁴. » Cependant

¹ Voici les paroles de Zozime : Κωνσταντίνος, ἐξ ὁμιλίας γυναικὸς οὐ σεμνῆς, οὐ δὲ κατὰ νόμον συνελθοῦσης, Κωνσταντίῳ τῷ βασιλεῖ γεγεννημένος. (Zozimus, lib. II, *Histor.*, pag. 672, Francofurt., 1590.)

² Dans le recueil des *Inscriptiones antiquæ* de Gruter, pag. 1086, nous lisons ce magnifique éloge de la mère de Constantin :

PIISSIMÆ ET CLEMENTISSIMÆ
 DOMINÆ NOSTRÆ AVGVSTÆ
 HELENÆ MATRI
 DOMINI NOSTRI VICTORIS
 SEMPER AVG. CONSTAN
 TINI ET AVIÆ
 DOMINORVM NOSTRORVM
 CÆSARVM BEATORVM
 VXORI DIVI CONSTANTII
 ORDO NEAPOLITANORVM
 ET POPVLVS.

Le titre officiel VXORI DIVI CONSTANTII, inscrit sur ce monument lapidaire, rejette bien loin l'odieuse épithète de *concupina* donné à la sainte impératrice par Zozime. Il faut en dire autant de ces paroles du panégyrique, prononcé en 307 à Trèves, lors du second mariage de Constantin avec Fausta, fille de Maximien Hercule : *Neque enim forma tantum in te patris, Constantine, sed etiam continentia sese votis gentium repræsentat. Quo enim magis continentiam patris æquare potuisti, quam quod te ab ipso fine pueritiæ illico matrimonii legibus tradidisti, ut primo ingressu adolescentiæ formares animum maritalem.* (*Incerti auctoris panegyricus Maximiano et Constantino dictus*, n. 3; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 612.)

³ *Helena multo amplius invenit quod imperatori conferret quàm quod ab imperatore acciperet.* (S. Ambros., *de Obitu Theodosii*, loc. citat.)

⁴ *Constantinus princeps esse principibus Christianis non magis suâ quam matris Helenæ fide meruit.* (Paulin., *Epist. xxxi ad Severum*; *Patr. lat.*, tom. LXI, col. 328.)

le témoignage contemporain d'Eusèbe semble contredire cette tradition : « Parmi toutes les vertus qui ont mérité à Constantin le titre de bienheureux, dit-il, nous devons mettre en première ligne son amour filial envers sa mère. Hélène n'était point d'abord θεοσέβης, mais Constantin la rendit si pieuse qu'elle fut à juste titre considérée comme la plus illustre conquête du Sauveur. » Cette expression de οὐ θεοσέβης signifie-t-elle qu'avant la conversion de son fils, Hélène ne connaissait pas le vrai Dieu ? Il serait assez difficile de le deviner. Même en ce cas, la donnée d'Eusèbe serait-elle véridique ? C'est une autre question non moins délicate. Eusèbe de Césarée, arien dans le cœur, a pu donner au mot grec θεοσέβης une signification fort différente de celle qu'on lui a prêtée. Sainte Hélène, attachée du fond de l'âme à l'orthodoxie catholique, ne pouvait sous ce rapport qu'être suspecte aux partisans de l'arianisme. Voilà pourquoi nous croyons avec saint Ambroise et saint Paulin que l'impératrice Hélène était déjà chrétienne lors de son mariage avec Constance-Chlore. L'opinion la plus vraisemblable donne à cette princesse la ville de Drépane pour patrie. On sait que plus tard Constantin agrandit cette cité et lui imposa le nom glorieux d'Hélénopolis. Quoi qu'il en soit, les dispositions de Constance-Chlore en faveur des chrétiens furent telles qu'il eût été difficile à Hélène d'y rester étrangère. « La conduite de ce prince, dit Eusèbe, trancha sur celle de ses collègues impériaux. Ses vertus faisaient l'admiration du monde. Il reconnaissait le dogme de l'unité de Dieu et condamnait hautement l'impiété du polythéisme. Il considérait les prières des saints qui peuplaient sa royale demeure comme le plus ferme appui de son trône. Toute sa politique se résumait en cette maxime : Ne point souffrir l'injustice d'autrui et n'en pas commettre soi-même. Tel était le sentiment équitable qui le dirigeait dans sa vie publique et privée. Sa famille, son épouse, ses enfants, tous ses serviteurs devaient avant tout se montrer fidèles à Dieu. Son palais réglé ainsi ressemblait à une église. Pendant qu'au dehors le nom des chrétiens était proscrit, des ministres de Jésus-Christ, renfermés dans l'intérieur du palais, y priaient chaque jour pour la prospérité du prince. Dieu récom-

pensa magnifiquement les vertus de Constance-Chlore. Il lui assigna le premier rang parmi ses collègues. Autour de lui une postérité nombreuse grandissait pour la gloire. Enfin quand après une heureuse vieillesse il dut quitter ce monde, Dieu permit que, du consentement unanime de ses autres fils, il désignât pour lui succéder le plus grand et le plus illustre des empereurs, Constantin ¹. » Ce tableau de la cour de Constance-Chlore, tracé par Eusèbe, ne s'accorderait guère avec l'idée qu'Hélène, première épouse de ce prince, eût été engagée dans les liens du paganisme.

3. Au momont où Constance fut créé César, Hélène, déjà mère de Constantin, fut sacrifiée à une combinaison politique. Constance-Chlore dut l'éloigner de sa personne pour accepter la main de Théodora, belle-fille de l'empereur Maximien Hercule. A cette époque (292) Constantin avait dix-huit ans. Le fils fut séparé de sa mère. Sainte Hélène habita tantôt à Trèves, où l'on voyait encore au XII^e siècle les traces de son palais ², tantôt à *Bonna* (Bonn) où la tradition a conservé également le souvenir de son séjour ³, peut-être aussi au *castellum* de *Quantia*, chez les *Morini*, dont le nom actuel d'Hesdin paraît s'être formé par corruption d'*Helles-dunum*, château d'Hélène ⁴. Cependant Dioclétien avait exigé que le jeune Constantin lui fût remis, comme un gage de la fidélité de son père. Déjà d'ailleurs, en 290, lors d'une expédition militaire en Egypte contre l'usurpateur Achillée, le jeune prince avait accompagné le vieil empereur. « Il se tenait à la droite du souverain, dit Eusèbe, on remarquait sa haute taille, la beauté de ses traits, la vigueur de ses membres et je ne sais quel air royal qui respirait en lui ⁵. »

Jeunesse de
Constantin.
L'école pa-
latine. Saint
Pantaléon.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XVII-XVIII.

² *Nobilitatem Helenæ apud Treviros ædificiorum suorum adhuc antiqua testatur gentilitas : ubi pavementum domus illius variis marmoribus et Pariis quondam lapide stratum declarat quantum ibi præ aliis videretur habere primatum.* (Beren-gosus, abbas S. Maxim. Trevirensis, 1171, de *Invent. S. Crucis*, lib. III, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. CLX, col. 967.)

³ *Ad templum collegiale quod est Bonnæ divertimus. Non longe a templo abest vetusta ex saxo quadrato domus, in quâ Helena habitasse dicitur, atque ex ejus regione sacellum veteri forma rotundum ab eadem extractum.* (Bolland., *Act. de sancta Helena*, loc. cit.) — ⁴ Id., *ibid.* — ⁵ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XIX.

Dioclétien, appréciant ses qualités précoces, le nomma de bonne heure tribun du premier ordre. A Nicomédie, où la cour impériale faisait habituellement sa résidence, Constantin, s'il n'en avait pas le titre, était cependant, par le charme qu'il exerçait autour de lui, le véritable prince de la jeunesse ¹. On se rappelle qu'à cette époque les empereurs avaient ressuscité à leur profit cette appellation d'honneur empruntée à la monarchie des Tarquins. Nous savons de plus par les actes de saint Pantaléon que Dioclétien avait créé une école palatine, où les jeunes gens des familles patriciennes étaient élevés par des professeurs de philosophie et de belles-lettres choisis parmi les savants les plus distingués. Dans cette école se trouvèrent des chrétiens, qui eurent bientôt la gloire de verser leur sang pour la foi. Pantaléon fut du nombre. Il avait de bonne heure perdu sa mère, Eubula, pieuse et sainte femme, qui lui fit sucer avec le lait l'amour de Jésus-Christ. Son père, Eustorgius, l'un des plus riches citoyens de Nicomédie, était demeuré païen. Il avait brigué pour son jeune fils l'honneur d'une admission à l'école palatine. Constantin et Pantaléon étaient du même âge. Tous deux ils étaient séparés de leur mère, le premier par une politique inexorable, le second par la mort. Constantin n'avait point encore, au point de vue religieux, les idées qu'il devait manifester plus tard ; mais du moins il déplorait les fureurs et les violences déployées contre les chrétiens. Cette conformité de situation et de pensées dut établir une tendre liaison entre les deux jeunes gens. Or Pantaléon fut l'une des premières victimes de la persécution à Nicomédie. Son supplice eut un tel éclat et fut environné de circonstances tellement extraordinaires que les Grecs ont donné à ce saint le titre de πρωτομάρτυρ. On retrouve l'impression de ce souvenir de jeunesse dans le discours de Constantin au Concile de Nicée. « J'en fus témoin, dit-il, la cité de Nicomédie ne l'a point oublié. Quel spectacle que celui des fureurs de Dioclétien contre Jésus-Christ ! Au décret de mort rendu contre les chrétiens, Dieu répondit par un coup de foudre. Un incendie allumé par le feu du ciel dévora

¹ Lactant., *de Mort. persecutor.*, cap. XIV.

le palais et la chambre même de l'empereur. Ce n'était que le prélude de désastres plus terribles ; quelque temps après Dioclétien était dépouillé de la pourpre. On ne se méprit point, et les sages reconnurent le doigt de Dieu dans ces événements. L'indignation éclatait à la vue de tant de crimes. Quoi ! disait-on, quel excès de démente porte ces princes à lutter contre le ciel même ! Les hommes les plus vertueux, dont la vie n'est qu'un tissu d'œuvres pures et saintes, sont conduits au supplice. Ce ne sont plus des exécutions, mais des boucheries. De lâches *spiculatores*, qui n'ont jamais vu l'ennemi en face, égorgent les jeunes gens les plus héroïques, la fleur de notre vaillante armée ! Voilà ce qu'on disait alors et voilà les crimes que le ciel lui-même a pris soin de venger. Oui, je le déclare, si l'on eût massacré autant de barbares rebelles qu'on fit alors égorger de chrétiens, la paix aurait été pour jamais assurée à l'empire ¹ ! » Ce témoignage de Constantin nous fait très-bien comprendre le dégoût avec lequel il assista aux scènes de barbarie sauvage qui ensanglantèrent Nicomédie et le monde entier, lors de la dixième persécution générale.

4. Il avait d'ailleurs à se défendre contre la jalousie brutale de Galerius, qui voyait avec une fureur mal contenue grandir un jeune prince devenu l'idole du peuple et de l'armée. L'abdication de Dioclétien (305) mit dans tout son jour la haine de Galerius contre le fils de Constance-Chlore. Le vieil empereur était monté pour la dernière fois sur un trône dressé au milieu de l'immense plaine de Nicomédie. L'armée et le peuple, massés dans la vallée, comme sur les gradins d'un amphithéâtre naturel, attendaient en silence les paroles qui allaient tomber des lèvres de ce maître du monde. Aux côtés de Dioclétien, Constantin se tenait debout. Il était alors dans la force de l'âge. Connu et chéri des soldats, adoré du peuple, il attirait tous les regards de la foule qui s'attendait à le voir proclamer César. Dioclétien prit la parole. D'une voix entrecoupée de sanglots, il déclara que l'âge et les infirmités

Haine
de Galerius
contre
Constantin.

¹ Constant., *Orat. ad sanct. Cætum*, cap. xxv ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 474-476.

ne lui permettaient plus de porter le fardeau de l'empire. « Après tant d'années de fatigues et de travaux, dit-il, j'ai bien droit au repos des derniers jours. Je laisse donc la puissance souveraine et le titre d'Augustes à Galerius et à Constance-Chlore. Déjà Sévère a été proclamé César à Milan ; je vais lui adjoindre un nouveau collègue. » A ces mots l'attention redoubla. Le nom de Constantin était sur toutes les lèvres. Dioclétien reprit : « Je proclame César Maximin Daïa. » Dans la foule, on crut à une erreur. On demandait que le vieil empereur répêât ce nom inconnu. Constantin frémissait d'impatience ; mais Galerius, le prenant par le bras, l'écarta des marches du trône et fit avancer le pâtre Maximin, sur les épaules duquel Dioclétien jeta son manteau de pourpre ¹. Ce fut une déception pour la foule, et pour Constantin un sanglant outrage. Constance-Chlore, du fond des Gaules et de la Grande-Bretagne où il résidait, ne put rien pour réparer cette injustice. Son second mariage avec Théodora avait été fécond. Trois fils : Dalmatius, Julius Constantius, qui fut depuis le père de Julien l'Apostat, et Annibalien ; trois filles : Constantia, mariée plus tard à Licinius, Anastasia et Eutropia avaient successivement vu le jour. Tous ces noms formèrent la dynastie Constantinienne. Ces frères et sœurs étaient encore inconnus à Constantin. Du reste ils étaient trop jeunes pour régner, et Constance-Chlore, environné de cette nouvelle famille, voyait avec inquiétude la vieillesse s'approcher. Il songeait à léguer son héritage impérial à Constantin, le seul de ses fils qui fût en position de le faire respecter. Mais ce fils était malheureusement retenu loin de lui. Galerius entourait Constantin d'honneurs hypocrites et d'une rigoureuse surveillance. Il l'exposait à tous les dangers que sa haine pouvait lui suggérer, sans permettre qu'il s'éloignât jamais de Nicomédie. Cependant la santé de Constance-Chlore s'affaiblissait ; chaque courrier qu'il expédiait à Galerius portait une requête toujours plus pressante par laquelle le vieillard redemandait son fils. Malgré le mystère affecté dont s'enveloppait le tyran de Nicomédie, Constantin

¹ Lactant., *de Morte persecut.*, cap. XVIII.

fut informé de cette circonstance. Il en profita habilement. Un soir, il alla trouver Galerius et lui déclara que nulle puissance humaine ne saurait l'empêcher d'aller embrasser son père mourant ; moitié par contrainte, moitié par déférence, il obtint qu'on lui remit un *sigillum*, brevet impérial au moyen duquel les relais publics distribués sur toutes les routes étaient mis à sa disposition pour le voyage. Galerius n'eut pas plutôt signé cet ordre qu'il s'en repentit. Mon fils, dit-il à Constantin, vous voilà rassuré sur un objet auquel vous attachez tant de prix. Demain vous partirez aussitôt que vous aurez reçu mes dernières instructions pour votre auguste père. — Le lendemain, Galerius retarda son lever jusqu'à midi. Dès le matin, il avait expédié aux relais de poste voisins une défense absolue de fournir des chevaux au jeune prince, qu'il s'attendait à voir paraître pour recevoir ses derniers ordres. Mais Constantin l'avait devancé. Sans tenir compte de l'injonction de Galerius, ou plutôt devinant par cette injonction la véritable pensée du tyran, il s'était mis en route au sortir même du palais. Une nuit d'avance était pour lui la liberté et la fortune. Il le comprit si bien qu'à chaque relai, il demandait le plus grand nombre de chevaux possible pour son escorte, et leur faisait couper les jarrets après s'en être servi. C'était mettre Galerius dans l'impossibilité de le poursuivre. La précaution n'était pas inutile. Aussitôt que le tyran fut informé de ce brusque départ, il fit courir en toute hâte après le fugitif. Mais les maisons de poste n'avaient plus de chevaux valides ; les envoyés revinrent à leur maître, qui ne put s'empêcher de verser en leur présence des larmes de rage et de désespoir. Cet épisode de la vie de Constantin est attesté à la fois par les auteurs païens Zosime et Aurelius Victor aussi bien que par Lactance. On peut donc le considérer comme parfaitement exact, et l'on ne voit pas d'abord pourquoi Gibbon lui inflige l'épithète de *foolish story* « conte ridicule. » A force de tamiser l'histoire des grands hommes, on finirait par n'avoir sur leur compte qu'une date de naissance et une date de mort, si toutefois l'exagération de la critique daignait s'arrêter en face de la chronologie ; ce qui n'est pas toujours dans ses habitudes.

Mort
de Constance-
Chlore.

5. Pour nous, entre la dénégation gratuite de Gibbon qui vivait au XVIII^e siècle, et l'affirmation de Lactance, précepteur du fils de Constantin, il ne saurait y avoir la moindre hésitation. Lactance connaissait mieux l'histoire de l'empereur dont il élevait les enfants qu'un Anglais contemporain de Voltaire ne la pouvait savoir. Pour surcroît de preuves, deux auteurs païens de la même époque confirment le fait. A moins d'un scepticisme incurable, il faut convenir qu'un incident d'ailleurs aussi inoffensif réunit tous les caractères de véracité historique qu'on puisse désirer. Sauf peut-être les malheureux chevaux mutilés pour des raisons qui leur étaient bien étrangères, on ne voit pas qui aurait ici un intérêt quelconque à récriminer. Je me trompe. Gibbon était l'un des représentants de l'école philosophique aux yeux de laquelle tout persécuteur des chrétiens devait nécessairement être un type de vertu et de loyauté. Galerius avait eu l'honneur de persécuter les chrétiens. Galerius devait donc être incapable d'une trahison. Voilà pourquoi le XVIII^e siècle avait fait une question historique de l'incident des chevaux de poste. On trouvait cela digne de la majesté de l'histoire. C'était vraiment l'application du mot : *foolish story*. Constantin traversa rapidement la Thrace, la Mésie supérieure, l'Illyrie, le Norique, en remontant la rive droite de l'Ister (Danube) jusqu'à ce qu'il put franchir le Rhin, soit à Basilea (Bâle), soit à Argentoratum (Strasbourg), et poser un pied libre sur les domaines de son père. Sur toute la route qu'il venait de parcourir depuis Nicomédie, il avait rencontré par milliers des chrétiens qu'on traînait au supplice. Partout des croix étaient dressées, les bûchers en flammes, tout l'arsenal des tortures déployé. Les Gaules lui offrirent un consolant spectacle. Cette magnifique province, grâce à la mansuétude de son souverain, jouissait d'une paix et d'une tranquillité parfaites. Les bénédictions du peuple reconnaissant accueillirent l'arrivée du fils de Constance-Chlore. A partir de ce moment, son voyage devint une marche triomphale, et le fugitif de Nicomédie arriva à Gessoriacum (Boulogne) escorté par les acclamations enthousiastes de toute la Gaule. On ne sait si Constantin eut le temps de se ménager

une entrevue avec sa pieuse mère. L'histoire ne nous a point conservé ce détail ; mais il est probable que sainte Héléne voulut, dans une circonstance si heureuse, se donner la joie d'embrasser son fils. Quoi qu'il en soit, Constantin avait hâte de rejoindre l'empereur son père. Celui-ci, malgré les infirmités de sa vieillesse précoce, allait s'embarquer pour la Grande-Bretagne où l'appelait une nouvelle insurrection des Pictes. Cette belliqueuse tribu, maîtresse de la Calédonie (Ecosse), avait jusque-là tenu tête à la puissance de Rome. Toujours attaquée, jamais vaincue, par ses fréquentes révoltes elle ne cessait d'attirer sur elle les armes de l'empire. S'il faut en croire Hérodien, le tatouage dont ces insulaires se couvraient le corps, leur aurait valu le surnom latin de *Picti*. La science étymologique actuelle a trouvé une origine plus vraisemblable à ce terme qu'elle fait dériver du mot gaëlique *Pictioch*, pirates. Au reste, les Calédoniens purent être à la fois tatoués et corsaires. Le fait est que Constance-Chlore, en 306, traversa le détroit qui séparait la Gaule de la Grande-Bretagne pour aller les combattre. Son fils Constantin l'accompagna dans cette expédition, dont l'histoire ne nous a conservé que le résultat, sans nous en faire connaître les détails. Les Pictes, refoulés dans leurs montagnes, se hâtèrent de souscrire aux conditions de paix qui leur furent imposées par le vainqueur. Constance-Chlore, de retour à Eboracum (York), sentit les approches de la mort. Des trois fils qu'il avait eus de Théodora, aucun n'était en âge de régner. Il réunit ses principaux officiers et leur désigna Constantin comme son successeur. Voici en quels termes Eusèbe nous a raconté la mort de Constance : « A la vue du jeune prince dont l'éloignement lui avait fait verser tant de larmes, il fit effort pour se soulever sur son lit de douleur. Je meurs, disait-il, mais je bénis Dieu de m'avoir rendu mon fils bien-aimé. Il le serra sur son cœur et lui remit le pouvoir suprême. Il bénit ensuite ses autres enfants, rangés comme une couronne d'honneur autour de lui. Après quoi il expira¹. » Le lendemain

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XXI.

l'armée tout entière acclamait Constantin sous le titre d'Auguste. Cette dernière qualification était prématurée. Suivant l'usage, Constantin envoya sa statue couronnée de lauriers aux princes ses collègues, en leur notifiant son avènement à l'empire. Galerius eut un instant la pensée de jeter au feu l'image impériale et le courrier qui la lui apportait. Mais la crainte de soulever une émeute à Nicomédie, où le nom du jeune prince était populaire, le retint. Il se contraignit donc et renvoyant ses projets de vengeance à un moment plus opportun, il fit officiellement bon accueil à un message qui lui déplaisait si fort. Seulement il ne voulut point ratifier le titre d'Auguste que l'armée de la Grande-Bretagne avait décerné à Constantin. Sévère, qui régnait à Milan, fut investi de cette dignité, et le fils de Constance-Chlore dut se contenter provisoirement du titre de César.

Constantin
répudie
Minervina.
Second ma-
riage du
prince avec
Fausta, fille
de Maximien
Hercule.

6. Sainte Hélène fut sans doute la première à venir féliciter son fils et pleurer avec lui la mémoire de Constance-Chlore. A partir de ce moment, elle ne se sépara plus de Constantin et l'accompagna dans toutes ses expéditions. Les Franks avaient profité du départ de l'armée romaine en Grande-Bretagne pour violer leurs traités et envahir les frontières. Sous la conduite d'Ascaric et Ragaise, deux de leurs rois, ils avaient franchi le Rhin. Le jeune César repassa le détroit avec son armée et marcha contre eux. La victoire lui fut fidèle. Il défit les Franks en deux batailles rangées. Ascaric et Ragaise, pris les armes à la main, furent mis à mort. Tout le cours du Rhin fut dominé par des châteaux forts dont la ligne faisait l'ornement en même temps que la sécurité du fleuve. On jeta dans les flots les assises d'un pont qui devait faire de Cologne la porte de la Germanie. Ce travail jusque-là sans précédent parut une entreprise si hardie que l'imagination des Germains en fut comme frappée de terreur. Un grand nombre de tribus situées sur l'autre rive vinrent implorer la clémence de Constantin, et solliciter des traités de paix. Ces mesures protectrices faisaient respecter le nom romain jusqu'au fond des forêts barbares ; elles ajoutaient à la popularité dont le nom du jeune prince était entouré dans les Gaules un sentiment de juste reconnaissance et de

légitime fierté. Aux témoignages de la félicité publique dont il recueillait partout l'expression d'autant plus flatteuse qu'elle était plus spontanée, se joignaient pour Constantin toutes les jouissances du bonheur domestique. Minervina, sa femme, lui avait donné un fils, Crispus, dont la précoce intelligence charma bientôt tous ceux qui l'approchaient. Sainte Héléne se dévoua avec une sollicitude et une tendresse infatigables à l'éducation de cet enfant. Peut-être faut-il rapporter à l'influence de l'impératrice-mère le soin avec lequel les écoles depuis longtemps fameuses d'Autun, de Toulouse et de Bordeaux, furent relevées de la décadence où l'insurrection des Bagaudes les avait fait momentanément tomber. Constantin chargea le rhéteur Eumène de cette restauration. La ville des Eduens, l'antique Augustodunum (Autun), se montra si reconnaissante de cette mesure réparatrice qu'elle voulut prendre le surnom de son bienfaiteur et s'appeler *Flavia*. Nous avons encore une adresse ou *Gratiarum Actio*¹, prononcée au nom des citoyens de Flavia par Eumène, que ses compatriotes députèrent à Trèves pour remercier Constantin de sa munificence impériale. Tout entier à ces préoccupations de sage administrateur et de vigilant souverain, le jeune César ne songeait qu'à maintenir la tranquillité et la paix des provinces qui lui étaient soumises, lorsqu'il reçut à Trèves une visite inattendue qui allait ramener son attention sur les affaires générales de l'empire. Le vieil empereur démissionnaire, Maximien-Hercule, s'était, nous l'avons dit, fatigué promptement de l'inaction forcée où l'avait réduit l'ambition de Galerius. Son fils Maxence, moins heureux que Constantin, n'avait pas même obtenu de Galerius le rang de César. Il venait de réparer cette injure par un coup de main heureux et s'était rendu maître de Rome. Le vieux Maximien-Hercule avait appuyé de toute son influence la tentative de son fils et avait repris lui-même officiellement la pourpre. Il s'agissait de se créer une alliance assez puissante pour résister aux efforts que Galerius ne

¹ *Eumenii Gratiarum Actio Constantino Augusto Flaviensium nomine; Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 641.

pouvait manquer d'opposer à cette double usurpation. Tel était l'objet du voyage de Maximien-Hercule à Trèves. Constantin avait été élevé au palais de Nicomédie avec la jeune princesse Fausta, fille de Maximien-Hercule. Les relations d'enfance avaient établi une douce intimité entre ces deux cœurs. Dès le règne de Dioclétien, les courtisans avaient prévu un futur mariage entre le fils de Constance-Chlore et la fille de Maximien-Hercule. On s'était plu à les fiancer dès leur enfance. On conservait à Aquilée un tableau où Constantin, à peine adolescent, était représenté recevant des petites mains de Fausta un casque d'or étincelant de pierreries. Maximien-Hercule fit revivre tous ces souvenirs de jeunesse ; il offrit à Constantin le titre d'Auguste et la main de Fausta sa fille. Dans la situation où se trouvait alors l'empire, le jeune César crut devoir accepter l'une et l'autre. La politique lui fit en cette occasion suivre l'exemple de Constance-Chlore. Minervina fut donc répudiée et Fausta devint l'épouse de Constantin. Les noces furent célébrées avec une magnificence inouïe et l'armée des Gaules se livra aux démonstrations les plus enthousiastes, en apprenant que son chef bien-aimé échangeait le titre subalterne de César pour celui d'Auguste. Nous avons encore les panégyriques qui furent prononcés à cette occasion. Parmi toutes les autres qualités de Constantin, on y louait surtout la pureté de ses mœurs et la régularité de sa conduite. C'était là un contraste bien frappant avec le César Maxence dont il devenait le beau-frère. Pendant que la ville de Trèves et les Gaules tout entières exaltaient les vertus d'un prince dont la jeunesse et la modestie rappelaient celles de Scipion, Rome gémissait sous la tyrannie brutale et les honteux caprices de Maxence.

7. « Cet usurpateur, une fois maître de la capitale du monde, dit Eusèbe, donna bientôt le spectacle hideux d'une volupté effrénée jointe à une férocité sans nom. Chaque matin un édit impérial prononçait le divorce de quelques patriciennes dont la beauté avait attiré les regards du tyran. Des émissaires allaient arracher ces malheureuses à leur époux et à leurs enfants, pour les livrer comme une proie aux outrages de Maxence. Parfois il s'amusait,

Le tyran
Maxence.
Sophronia.
Luttes
intestines
à Rome.

après les avoir déshonorées, à les renvoyer à leurs maris auxquels il ordonnait sous peine de mort de les reprendre. Chaque jour, son exécrable passion s'assouvissait ainsi sur les plus nobles Romaines, et loin de s'apaiser avec le temps et le nombre des victimes elle ne faisait que s'accroître. De pieuses chrétiennes exposées à la violence du tyran préférèrent la mort au déshonneur. L'une d'elles, Sophronia ¹, femme d'un sénateur, vit un matin les satellites de Maxence entourer sa demeure, arrêter son époux, et le menacer du supplice s'il ne consentait à ce qu'on exigeait de lui. Les officiers arrivèrent enfin près de Sophronia et lui signifièrent l'ordre infâme de leur maître. Attendez quelques instants, répondit-elle, je vais me disposer à vous suivre. — Elle passa dans son cabinet de toilette et se plongea un poignard dans le cœur. Les ministres du tyran s'enfuirent à la vue de son cadavre et la ville de Rome apprit bientôt avec un frémissement d'indignation et de sympathique douleur cet acte héroïque d'une Lucrece chrétienne. Cependant la terreur étouffait toutes les plaintes, il fallait cacher ses larmes et les dissimuler aux espions du tyran. Peuple et sénat, riches et pauvres, nobles ou esclaves, nul n'était à l'abri des fureurs de Maxence. On souffrait en silence, dans l'espoir que cette soumission passive ôterait au monstre couronné le prétexte d'un massacre général. Cette dernière illusion s'évanouit bientôt. Un jour, à propos d'une rixe insignifiante, les préto-riens reçurent l'ordre d'exterminer à leur guise les malheureux Romains. On vit des milliers de citoyens désarmés tomber sous le glaive des soldats. Les sénateurs furent égorgés de préférence, et le tyran se hâta de confisquer à son profit les biens des victimes ². » Tel était le prince en faveur duquel Maximien-Hercule venait rechercher l'alliance politique de Constantin. Celui-ci ne pouvait s'associer en aucune façon à une si odieuse tyrannie. Il accepta donc la main de Fausta, mais il refusa toute espèce d'engagement avec son indigne frère. Maximien-Hercule revint assez mé-

¹ Eusèbe, dans ce récit que nous lui empruntons, ne donne pas le nom de cette héroïne chrétienne. C'est Ruffin qui nous l'a conservé. — ² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XXXIII-XXXV.

content de son voyage de Trèves. Il n'eut pas d'ailleurs le temps de songer à autre chose qu'à repousser l'attaque de Galerius, lequel, à la tête d'une armée formidable, s'approchait de Rome. Nous avons raconté précédemment l'issue de cette lutte. Elle fut toute à l'avantage de Maximien-Hercule et de Maxence. Les troupes de Galerius l'abandonnèrent et celui-ci s'estima fort heureux de pouvoir reprendre, sans être poursuivi de trop près, le chemin de Nicomédie. Tout semblait donc concourir au maintien du pouvoir tyrannique de Maxence. Cependant l'heure de la vengeance divine approchait. Odieux à ses sujets, ce prince le devint bientôt à son père lui-même. Soit que Maximien-Hercule voulût par ambition détrôner son fils pour régner à sa place, soit que par une vue plus digne d'un politique sage et d'un souverain expérimenté, il comprît que les violences qui désolaient Rome compromettaient l'avenir de sa famille, il est certain que le vieil empereur forma le projet de déposer Maxence. Il s'imaginait que les soldats qu'il avait jadis commandés s'empresseraient de revenir sous les drapeaux de leur ancien général. Il crut que le peuple, lassé des cruautés de Maxence, saisirait avidement cette occasion de secouer le joug. Dans son calcul des chances diverses qu'il allait courir, Maximien-Hercule ne faisait point entrer en ligne de compte les souvenirs odieux que sa domination personnelle avait laissés dans les âmes. Il oubliait le sang des chrétiens qu'il avait répandu à grands flots. Quoi qu'il en soit, il convoqua un jour le sénat, le peuple et l'armée dans une assemblée extraordinaire, et là, après avoir énuméré tous les crimes de Maxence, il le déclara déchu du trône et voulut lui arracher de ses mains la pourpre impériale. Maxence n'eut que le temps de se jeter dans les rangs des prétoriens, les conjurant avec larmes de le sauver des outrages d'un vieillard en démence. La foule était restée muette pendant cette scène inattendue. La surprise, l'étonnement, l'anxiété étaient au comble. Maxence profita de l'instant d'hésitation qui suspendit le peuple entre la double haine qu'on portait également au fils et au père. Maxence avait toujours gorgé les prétoriens ; à chaque revue, il avait coutume de leur dire : « Jouissez, prodiguez, dissi-

pez ; c'est là votre devoir et votre droit ! » Les soldats se souvinrent de cette parole ; ils prirent hautement le parti du jeune prince. En un clin d'œil le tribunal où siégeait Maximien-Hercule fut envahi par eux. Le vieil empereur se déroba par une fuite précipitée aux glaives qui menaçaient sa poitrine et Maxence fut reconduit en triomphe au Palatin (308).

8. Maximien-Hercule échappé à ce péril le plus grand qu'il eût couru de sa vie, tenta vainement d'intéresser Galerius à sa cause. Celui-ci n'avait pas oublié sa récente défaite aux portes de Rome. Loin de prendre parti pour Maximien-Hercule, il se hâta d'investir Licinius du titre d'Auguste. Il ne restait au père de Maxence qu'un seul asile : la cour de Constantin. Il s'y rendit, et nous avons raconté comment il paya la généreuse hospitalité qui lui fut alors accordée. Le tragique événement qui mit fin à la vie de Maximien-Hercule précéda de quelques mois seulement la mort de Galerius (310). Nous avons précédemment exposé en détail ces deux grands faits qui exercèrent une influence si considérable sur la destinée de Constantin. La mort de Galerius le débarrassait d'un ennemi irrécyclable. Celle de Maximien-Hercule fut le prétexte de la guerre qui devait donner à Constantin l'empire du monde. Par une inconcevable folie, Maxence afficha la prétention de venger le sang de son père « injustement répandu, » disait-il. Au fond, Maxence avait conçu l'espoir de réunir les Gaules à son empire. Ce qui l'encouragea dans cette visée ambitieuse fut le succès de ses armes en Afrique (311), où le préfet du prétoire Rufus Volusianus était parvenu à détrôner l'usurpateur Alexandre, qui régnait depuis cinq ans sur cette riche province. Mais il était plus facile de venir à bout d'un aventurier comme Alexandre que de renverser le fils de Constance-Chlore. Cependant Maxence ne recula point devant une telle entreprise ; et pour toute déclaration de guerre, il fit abattre et traîner dans la boue la statue du héros qui figurait avec celles de Licinius et de Maximin dans le palais impérial. Il ne fallut rien moins que cet outrage pour déterminer Constantin à prendre les armes contre son indigne beau-frère. Vainement les Romains l'avaient, depuis trois ans, supplié de les délivrer d'une tyrannie

Déclaration
d'hostilités
entre
Maxence et
Constantin.
Constantin à
Augustodunum.

détestée. Constantin avait résisté à toutes les ouvertures de ce genre. Il respectait dans Maxence le frère de Fausta. Quand cette insultante dénonciation d'hostilités parvint à sa connaissance, il terminait une glorieuse expédition contre les tribus Franques des Bructères, Chamaves et Chérusques, réunies en armes sur l'autre rive du Rhin. On raconte que la nuit qui précéda la bataille, Constantin, déguisé en paysan et accompagné seulement de deux de ses officiers, s'avança jusqu'au milieu des lignes ennemies, lia conversation avec quelques chefs et obtint par cette voie des révélations précieuses sur le nombre et la disposition de leurs troupes. Il fut assez heureux pour n'être pas reconnu. De retour au camp romain, il utilisa les renseignements qu'il avait acquis au péril de sa vie et le lendemain une éclatante victoire couronnait ses drapeaux. La défaite des barbares fut complète et l'armée romaine décerna par acclamation le titre de *Maximus* à son illustre chef. On conçoit facilement l'impression produite sur les guerriers victorieux par la grossière insulte que Maxence venait de se permettre contre son impérial beau-frère. Toutes les légions brûlaient d'aller à Rome venger l'honneur de leur général. Constantin se prêta à leur enthousiasme, sans négliger cependant aucune des précautions qui pouvaient assurer le succès de son entreprise. L'année 311 fut employée aux préparatifs militaires et diplomatiques. L'alliance du plus voisin des deux empereurs d'Orient fut assurée à Constantin. Un projet de mariage entre Licinius et Constantia, fille de Constance-Chlore et sœur paternelle de l'empereur des Gaules, fut signé. A ce prix Licinius s'engageait à maintenir dans une neutralité absolue toutes les provinces Illyriennes qui relevaient de son sceptre. Des émissaires de Constantin se rendirent à Rome et dans les principales cités d'Italie pour y ménager à leur maître de précieuses intelligences. D'après Zonaras et Cedrenus, ils réussirent tellement dans leur mission que le Sénat romain députa une ambassade à son futur libérateur. Cependant une flotte sortie de Massilia (Marseille) s'emparait de la Corse, de la Sardaigne et du port déjà fameux de Genua (Gênes). De sa personne, Constantin parcourut toutes les provinces de la Grande-Bretagne et des

Gaules pour y compléter par les bienfaits qu'il semait sur sa route l'œuvre de pacification générale et recruter partout des renforts. Ce fut à cette époque qu'il visita la cité Flavia d'Augustodunum. La province Eduenne offrait encore le spectacle des dévastations amoncelées durant l'invasion des Bagaudes. Les campagnes dépeuplées à l'époque de cette terrible guerre gémissaient sous le fardeau des impositions qui achevaient leur ruine. Quand le sénat d'Augustodunum vint aux portes de la ville pour le recevoir, Constantin, ému par les scènes de désolation qui venaient de frapper ses regards, ne laissa pas à l'orateur le temps de lui adresser les compliments d'usage. « Je connais tous vos malheurs, dit-il, je viens les réparer. Demandez-moi tout ce que vous voudrez. Aucun sacrifice ne me coûtera pour vous rendre la prospérité dont vous êtes dignes. » A ces mots, peuple et sénateurs tombèrent à ses genoux, se disputant l'honneur de baiser la frange de son manteau de pourpre. Le héros ne put retenir ses larmes. « Larmes glorieuses pour le prince, dit Eumène, larmes fécondes pour nous ! » En effet, l'empereur déclara sur-le-champ qu'il remettait les cinq annuités dues au fisc, et diminua d'un quart l'imposition ordinaire. Une immense acclamation mêlée de sanglots et de pleurs que la joie faisait répandre s'éleva jusqu'au ciel. Ce fut avec cette escorte d'attendrissement et d'amour que Constantin entra dans Augustodunum.

9. Des traits de ce genre renouvelés partout sur son passage font comprendre la popularité dont le héros jouissait dans les Gaules. Lorsqu'au printemps de l'an 312, quittant la cité d'Arles où il avait passé l'hiver, Constantin se mit en marche à la tête de ses légions pour franchir les Alpes, les vœux de la population tout entière l'accompagnaient. Nous avons raconté précédemment cette campagne aussi rapide que glorieuse. Mais il importe de revenir sur un fait capital dont nous n'avons pu alors nous occuper que brièvement. Il s'agit de la vision de Constantin et du *Labarum* victorieux qu'il prit pour étendard. Le surnaturel fait ici invasion dans le domaine de l'histoire. On conçoit donc que l'événement ait pu donner lieu à une ardente polémique. Le rationalisme ne permet pas facilement à


Vision de
Constantin.
Témoignage
d'Eusèbe.

Dieu d'intervenir directement dans le gouvernement du monde. Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous accompagner jusqu'ici dans notre voyage à travers les siècles, ont eu plus d'une occasion de s'en convaincre. Selon notre coutume invariable, nous allons reproduire intégralement les témoignages et exposer, sans réticence, les objections qui se sont élevées contre le fait miraculeux. L'historien de l'Église n'a rien à dissimuler en ce genre, ou plutôt, s'il avait besoin d'habileté, la plus grande qu'il pût employer serait la franchise. Voici textuellement le récit d'Eusèbe, publié peu d'années après la mort de Constantin, et par conséquent du vivant d'un très-grand nombre de témoins oculaires : « Après avoir pacifié la Grande-Bretagne et la Gaule, dit Eusèbe, le héros jeta un regard sur l'empire romain, cette vaste agglomération de peuples divers rangés sous un même sceptre, comme un corps immense régi par une seule âme. La capitale du monde lui apparut dans l'oppression où elle gémissait pareille à une captive éplorée qui l'invitait à venir briser ses fers. Cependant il ne voulut point prendre l'initiative de sa délivrance. Il laissait ce rôle glorieux à ses collègues impériaux, plus anciens que lui et plus accrédités par leur influence et leur pouvoir ¹. Mais nul d'entre eux n'était en mesure de tenter une entreprise qui venait d'échouer naguère à la honte de Galerius. Constantin résolut donc de sacrifier sa vie pour le bonheur du peuple romain. Réduit à ses propres forces il jura de mourir plutôt que de laisser Rome aux mains d'un tyran abhorré ². Maxence, de son côté, n'épargnait rien pour se défendre. A ses crimes anciens, il en ajouta de nouveaux, les forfaits qu'il commit alors dépassèrent tout ce qu'on avait jamais vu. Sous prétexte d'opérations magiques, il faisait éventrer des femmes enceintes ou égorger des enfants nouveau-nés, afin de chercher des oracles plus sûrs dans leurs entrailles palpitantes. Tantôt c'était des lions qu'il dépeçait; tantôt il faisait évoquer les démons dans des mystères horribles, afin d'apprendre la vérité de

¹ Eusèbe fait allusion ici à Licinius et à Maximin Daïa, qui régnaient alors le premier en Thrace, le second à Nicomédie. — ² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XXVI.

leur bouche et de conjurer les malheurs qui le menaçaient. Il se flattait d'enchaîner ainsi la victoire à ses drapeaux. Chaque jour des cruautés nouvelles épouvantaient les Romains. Je renonce à les décrire parce qu'elles dépassent toute croyance. Qu'il me suffise de noter l'horrible famine qui sévit bientôt dans la capitale du monde. Le tyran se réjouissait à la vue des milliers de victimes emportées par le fléau. Il croyait que tant de morts désarmeraient la colère des dieux ¹. Constantin sentait la nécessité d'un secours plus efficace que celui de ses soldats pour combattre les prestiges et les ressources de l'art magique dont le tyran s'entourait. Il voulait s'appuyer sur une force plus grande encore que celle de son armée, il comprenait que Dieu seul donne la victoire. Mais quel Dieu invoquerait-il? Ses prédécesseurs avaient placé toute leur confiance dans le culte des idoles; ils avaient chargé de victimes et d'offrandes les autels du polythéisme. On les avait vus, après des oracles qui leur promettaient le succès et la gloire, n'aboutir qu'à l'infortune, aux désastres et à la mort. Ces pensées agitaient l'âme du héros. Il se rappelait que son père, seul entre tous les Césars, avait abjuré les traditions idolâtriques, pour adorer le Dieu unique et suprême. Cette conduite avait été récompensée par une prospérité sans nuage, tandis que les autres empereurs, livrés à toutes les passions, avaient fini déplorablement leur vie, sans laisser à leurs descendants une seule des couronnes qu'ils avaient portées. Il se rappelait les expéditions de Galerius et de Sévère contre Maxence. Entreprises toutes deux sous les auspices de l'idolâtrie, la première avait échoué honteusement, la seconde avait entraîné la mort de son chef. A mesure qu'il déroulait ces souvenirs dans sa pensée, il arrivait à se convaincre que les dieux de l'empire étaient de vains fantômes et leur culte une folle superstition. Le Dieu de son père lui semblait le seul Dieu véritable. Il commença dès lors à l'invoquer, le suppliant de se manifester à lui et de lui tendre une main protectrice au milieu de tant de périls et d'angoisses. Telles étaient les préoccupations et les prières

¹ *Vit. Constant.*, lib. I, cap. xxxvi.


de l'empereur quand un prodige surnaturel vint frapper ses regards. Si le récit que je vais faire m'eût été transmis par une autre bouche, il pourrait trouver des auditeurs incrédules. Mais je le tiens de l'auguste et victorieux prince lui-même. Bien des années après, quand j'eus l'honneur d'être admis dans son intimité, il me raconta le fait et m'en attesta plusieurs fois par serment l'authenticité. C'est sa narration que je vais reproduire, et bien téméraire serait celui qui oserait s'inscrire en faux contre un pareil témoin, au sujet d'un prodige que les événements survenus depuis ont d'ailleurs suffisamment confirmé. Constantin m'affirma donc qu'une après-midi, quand le soleil s'inclinait déjà sur l'horizon, il aperçut dans les airs, au-dessus de l'astre rayonnant, une croix lumineuse. Je l'ai vue de mes yeux, disait-il, et je l'atteste. Une inscription se lisait distinctement sur la croix et portait ces mots : Ἐν τούτῳ νίκα : *In hoc vince*. « Sois vainqueur par ce signe. » Tous ceux qui accompagnaient l'empereur virent comme lui cette apparition. Je ne me souviens plus du lieu où se trouvait alors l'armée, mais elle fut témoin du prodige et l'étonnement fut au comble. Le prince lui-même, il ne faisait pas difficulté de l'avouer, resta longtemps à chercher la signification d'un événement si extraordinaire. Il était encore plongé dans ses réflexions, quand la nuit vint le surprendre. Durant son sommeil, le Christ Fils de Dieu lui apparut avec le même signe qu'il avait vu resplendir dans les airs, et lui ordonna de faire reproduire cette image sur les drapeaux, comme un gage certain de victoire. Constantin, à son réveil, fit part à ses confidents de ce qui venait de se passer. Des orfèvres furent appelés et l'empereur leur décrivit l'image qui s'était produite à ses regards. Ils en exécutèrent un modèle enrichi d'or et de diamants qui fut adopté. J'ai vu maintes fois ce symbole reproduit sur les enseignes des légions. C'était une *haste* allongée, revêtue d'or et munie d'une antenne transversale à l'instar de la croix. Au sommet de la *haste*, était fixée une couronne d'or et de pierreries. Au centre de la couronne était le monogramme du Sauveur , c'est-à-dire les deux premières lettres grecques du nom du Christ, le X et le P, groupées en un seul chiffre. L'empereur porta toujours depuis ce monogramme

gravé sur son casque ¹. Or, à l'antenne obliquement traversée par la *haste* était suspendu, en guise de voile, un tissu de pourpre enrichi de pierres précieuses artistement combinées entre elles et qui éblouissaient les yeux par leur éclat. Ce voile était un carré parfait. A sa partie supérieure, était représenté en fine broderie le buste de l'empereur et celui de ses enfants. Tel était ce symbole sacré dont le héros se servit toujours depuis comme d'un signe protecteur et divin contre ses ennemis. Il faisait porter par ses légions un étendard dessiné sur ce modèle. Mais je reviens à mon sujet. Constantin, sous le charme de la vision céleste qui lui était apparue, ne voulut plus adorer d'autre Dieu que celui qui venait de se révéler si merveilleusement à son âme. Il manda des prêtres de Jésus-Christ et se fit instruire par eux des mystères de notre foi. Quel est ce Dieu qui s'est ainsi manifesté à mes regards? leur dit-il. Que me présage le symbole qu'il a deux fois reproduit sous mes yeux? — Ils lui répondirent que le signe de la croix était le symbole de l'immortalité, le trophée de la victoire remporté sur la mort par le Verbe éternel. Ils lui apprirent l'avènement du Fils de Dieu sur la terre, lui en développèrent les motifs et l'instruisirent du mystère sublime de l'incarnation. Le prince écoutait avidement leurs paroles; la protection visible de ce Dieu qui lui était prêché remplissait son âme d'émotion et de foi. La conformité de l'enseignement sacerdotal avec le sens de l'apparition céleste lui démontrait la vérité de notre religion. Dieu lui-même lui parlait; il fut docile à sa voix. Dès lors il s'appliqua sans relâche à la lecture et à la méditation des Livres saints; sous la direction des ministres de Jésus-Christ il commença à adorer le seul Dieu véritable. Dans ces sentiments qui remplissaient son âme d'une généreuse espérance, il poursuivit son expédition contre le tyran de Rome ². »

10. Ainsi parle Eusèbe. Son récit, appuyé sur le témoignage de Constantin lui-même, est confirmé par Lactance. Précepteur du

Témoignage
du rhéteur
Nazarius.

¹ L'étude de la numismatique Constantinienne donne ici pleinement raison à Eusèbe. Le casque de Constantin, reproduit sur les monnaies de ce prince, porte toujours le monogramme sacramental. — ² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. I, cap. XXVII-XXXII.

jeune César Crispus, et par conséquent admis lui aussi dans l'intimité du palais impérial, Lactance est un témoin sérieux et bien renseigné. Voici ses paroles : « Averti par une vision, durant son sommeil, Constantin fit graver sur les boucliers de ses soldats le signe céleste, gage de la victoire. C'était le monogramme du Christ . Chaque guerrier muni de ce symbole céleste vola au combat ¹. » Pour être plus laconique que celui d'Eusèbe, le récit de Lactance n'en est pas moins une confirmation évidente du fait lui-même. Il est vrai que Lactance ne parle point de l'apparition d'une croix lumineuse dans les airs, en présence de l'armée en marche. Mais il faut considérer que cet historien, loin de s'étendre sur des événements contemporains qui étaient alors de notoriété universelle, resserre au contraire à plaisir sa narration. L'expédition contre Maxence, les combats livrés à ses lieutenants dans l'Italie septentrionale, la grande victoire du Pont Milvius, l'entrée de Constantin à Rome et les mesures administratives du César vainqueur durant un premier séjour de deux mois dans cette ville, ces faits immenses pour nous, sont résumés par Lactance en un chapitre de quarante lignes seulement. On conçoit donc l'omission faite par lui du prodige dont l'armée avait été témoin. Cette omission d'ailleurs est amplement compensée par le témoignage non suspect de l'orateur païen Nazarius. Chargé par le sénat de prononcer le panégyrique de Constantin le Grand à l'occasion des premières fêtes quinquennales des deux Césars Crispus et Constantin le Jeune, en 321, Nazarius n'était pas médiocrement embarrassé, lui demeuré idolâtre, d'avoir à raconter une intervention directe du Dieu des chrétiens dans le gouvernement du monde. Heureusement pour lui, Constantin le Grand n'était point à Rome, et ne devait par conséquent pas se trouver en face de l'orateur. Nazarius profita en homme d'esprit de cette absence, et voici comment il fit allusion à l'apparition merveilleuse, sans trop compromettre ses sentiments personnels ni les droits de la vérité. Sous la trame de son éloquence convenue, il est facile de retrouver la réa-

¹ Lactant., *de Mort. persecutor.*, cap. XLIV ; *Patrol. lat.*, tom. VII, col. 261.

lité qu'il dissimule : « Toutes les Gaules, dit-il, ont répété unanimement le prodige. On a vu dans les airs des armées divines, présages de victoire. D'ordinaire le ciel ne laisse pas pénétrer ses secrets aux regards des mortels. Notre œil est trop grossier, notre nature trop imparfaite, pour atteindre les substances célestes. Cependant les citoyens du ciel se sont laissé voir cette fois à la terre. Ils ont attesté la gloire du héros, et n'ont disparu aux yeux de la foule qu'après avoir rempli cette mission. Quel radieux éclat dans leur apparition merveilleuse ! Je ne sais quel symbole auguste brillait sur leurs boucliers étincelants de lumière. Ce qu'ils disaient tous le comprirent : Nous voulons Constantin ! C'est au secours de Constantin que nous marchons ! Il est donc vrai que la divinité a sa politique ; que les habitants du ciel ont des ambitions qui se répercutent ici-bas ! Ces phalanges descendues des cieus étaient fières de combattre pour Constantin. Pour moi, je n'en doute pas, elles étaient sous la direction de Constance, le père du héros, divinité tutélaire qui armait le ciel en faveur d'un fils bien-aimé ¹ ! » Ce témoignage du rhéteur païen nous semble une confirmation irréfragable des récits d'Eusèbe et de Lactance. Enfin la parole lapidaire de l'arc de triomphe Constantinien, le fameux *INSTINCTU DIVINITATIS* dont l'authenticité est maintenant démontrée, vient corroborer ces données empruntées aux sources les plus diverses.

11. « Cependant, dit M. de Broglie, malgré la popularité ancienne qui est à elle seule un respectable témoignage, malgré le charme que trouvera toujours dans une marque si sensible de la protection divine la foi même la plus éclairée, on a opposé au rapport d'Eusèbe des difficultés que la sincérité fait un devoir de constater, sinon d'admettre. Eusèbe, dit-on, est un écrivain flatteur, aussi peu scrupuleux qu'orthodoxe. On relève dans ses assertions des controverses et des incohérences. Ainsi il parle des enfants de l'empereur, qui n'avait encore à cette époque qu'un fils de son

Discussion
du fait
miraculeux
au point
de vue his-
torique.

¹ Nazar., *Panegyricus Constantino dictus*, cap. xv ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 592.

premier mariage, puisque son premier enfant de sa femme Fausta ne naquit qu'en l'année 316. De plus, la vision en elle-même n'avait nul besoin d'être expliquée par un songe. La croix était devenue un symbole assez connu dans l'empire pour que le sens de l'apparition fût clair dès le premier moment. On croit donc reconnaître là deux versions mal combinées d'un même fait, et Lactance, autre contemporain, ne parle que d'un songe qu'il place à une époque postérieure de l'expédition, et qui décida seulement Constantin à faire mettre le monogramme du Christ sur le bouclier de ses soldats. Quoi qu'il en soit, il demeure certain que Constantin fit à ce moment de sa vie, sinon une adhésion complète aux dogmes des chrétiens, au moins un appel et une invocation solennelle à leur Dieu. Sur ce point, le témoignage du consentement unanime est en faveur d'Eusèbe, et l'impression populaire qui rapporta toujours à ce moment suprême l'impulsion nouvelle de l'âme de Constantin, ne saurait s'être trompée. Jeune, ardent, confiant en lui-même, mais saisi de ce frémissement intérieur qui s'empare de l'âme à la veille d'une crise longtemps attendue, et en vue d'un bien longtemps convoité, il opposa le chiffre mystérieux du Christ à celui du sénat et du peuple, pour dominer une religion vieillie par le charme d'une plus jeune et plus frémissante. Il se recommanda au Dieu qui s'était montré puissant, à celui qui savait encore glorifier ses serviteurs et humilier ses ennemis ¹. » Tel est le résumé des objections présenté par M. de Broglie, qui d'ailleurs ne prend aucun parti et ne donne pas son sentiment personnel sur la question. Nous allons donc examiner les difficultés opposées au récit d'Eusèbe. « C'est, dit-on, un écrivain flatteur, aussi peu scrupuleux qu'orthodoxe. On relève dans ses assertions des contradictions et des incohérences. Ainsi il parle des enfants de l'empereur qui n'avait encore à cette époque qu'un fils de son premier mariage, puisque son premier enfant de sa femme Fausta ne naquit qu'en l'année 316. » Nous admettons volontiers que, dans la querelle de l'Arianisme, Eusèbe s'est montré

¹ A. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle*, tom. I, pag. 218.

peu scrupuleux et visiblement partial. Il est certain que son penchant à l'hérésie l'entraîna dans les intrigues d'une adulation regrettable. Mais qu'a de commun la vision de la croix miraculeuse avec la question de l'Arianisme ? Au moment où Eusèbe publiait son récit, Constantin était mort. Eusèbe n'avait donc plus à le flatter. En supposant qu'il eût une arrière-pensée de courtisan vis à vis des successeurs du héros, je demande ce que pouvait signifier l'insistance avec laquelle il eût répété par trois fois qu'une légende absurde, inconnue de tout le monde, un fait incroyable, inouï et dont il n'aurait pas existé un seul témoin, lui avait été affirmé par Constantin lui-même et attesté sous la foi du serment. Singulière manière de faire sa cour aux descendants d'un grand homme, que de leur prouver l'étroitesse d'esprit et la crédulité avec laquelle leur père admettait des contes de bonne femme, des récits de visions imaginaires ! Il y aurait par trop de niaiserie à prendre un pareil biais pour flatter un prince. Plus on reconnaîtra qu'Eusèbe fut un flatteur aussi peu scrupuleux qu'orthodoxe, plus on rendra impossible le mensonge qu'on voudrait lui prêter en cette circonstance. Mais, ajoute-t-on, ses assertions ne sont pas exemptes de contradictions et d'incohérences. Ainsi il parle des fils de Constantin, comme s'il en eût existé plusieurs à l'époque de la prétendue vision miraculeuse. Or il est certain que Constantin n'avait encore à ce moment qu'un seul fils, Crispus, issu d'un premier mariage avec Minervina. — A l'objection ainsi présentée il n'y a qu'une réponse possible, et la voici. Il est absolument faux qu'Eusèbe ait tenu le langage qu'on lui prête. Une lecture superficielle de cet auteur a pu seule donner lieu à une pareille méprise. Eusèbe, après avoir raconté la vision et le songe qui la suivit, ajoute que le lendemain des orfèvres, sur l'invitation du prince, exécutèrent le modèle en or et en diamants du Labarum ¹, ou étendard Constanti-

¹ Tel est le nom adopté pour désigner l'étendard Constantinien. On a proposé pour ce vocable les étymologies les plus diverses. La plus vraisemblable est celle de du Cange. « Dans l'idiome germanique, dit-il, le mot *Lab* ou *Laps* signifie un voile ou tissu, et *Bar* ou *Bare* une *hasta*. » La réunion de ces deux termes formait donc une expression pittoresque qui donnait une idée exacte de l'étendard décrit par Eusèbe.

nien. Eusèbe ouvre ensuite une parenthèse en ces termes : « J'ai eu depuis l'occasion de voir ce drapeau ; voici sa forme exacte : Ὁ δὴ καὶ ἡμᾶς ὀφθαλμοῖς ποτε συνέβη παραλαβεῖν. Ἦν δὲ τοιῶδε σχήματι κατασκευασμένον. Suit alors la description la plus détaillée et la plus minutieuse de l'étendard, tel qu'Eusèbe l'avait vu flotter à la tête des légions, pendant les dernières années du règne de Constantin. En effet l'étendard Constantinien ne fit sa première apparition en Orient, et par conséquent Eusèbe de Cesarée ne put le voir qu'en 323, époque de la chute de Licinius. Or, à cette date, tous les fils de Constantin étaient nés depuis longtemps. Voilà pourquoi l'historien rappelle que, sur le voile brodé qui était suspendu à l'antenne transversale du Labarum, on avait coutume de placer l'image de Constantin et des Césars ses fils. Puis il ferme la parenthèse, et après cette description historique intercalée dans son récit, il revient à son sujet en ces termes : Ἀλλὰ ταῦτα μικρὸν ὕστερον. Il est donc très-clair qu'Eusèbe n'est point responsable de la prétendue contradiction qui lui est reprochée. Il n'a jamais dit, ni prétendu dire que les Césars, fils de Constantin, fussent nés au moment de l'apparition. On me permettra de trouver que cette objection est par trop gratuite et vraiment indigne d'une controverse sérieuse. « Cependant, reprennent les critiques, n'est-il pas manifeste que la vision d'une croix lumineuse dans les airs n'avait nul besoin d'être expliquée par un songe ? La croix était alors un symbole assez connu dans l'empire pour que le sens de l'apparition fût clair dès le premier moment. » Telle est la seconde incohérence relevée dans le récit d'Eusèbe. Il est certain que si à l'époque Constantinienne la croix eût été réellement un symbole aussi connu dans l'empire qu'il l'est aujourd'hui dans notre monde chrétien, l'objection aurait une ombre de valeur. Mais il n'en était point ainsi. Sous ce rapport, voici le dernier mot de la science archéologique : « Aucun monument de date fixe, dit M. de Rossi, ne présente avant le v^e siècle un seul exemple de croix, soit sous la forme dite *immissa* †, soit sous la forme grecque †. A la date de l'an 370, une inscription relevée par Boldetti nous représente pour la première fois l'image de la croix dite en *tau*, T. C'est le plus ancien exemplaire connu de la croix sur les monuments publics des chrétiens. Les tombes

des fidèles ne furent ornées de ce signe sacré que vers le milieu même du v^e siècle ¹. » Il ne se peut rien souhaiter de plus concluant pour démontrer que la croix n'était point, à l'époque Constantinienne, un symbole connu de l'empire et caractérisant d'une manière notoire tout un système de religion et de culte. Nous avons déjà précédemment signalé cette particularité dans les divers emprunts faits par nous à l'archéologie des catacombes. La prétendue incohérence du récit d'Eusèbe n'existe donc pas. Mais, si l'on veut, faisons table rase de ces renseignements nouveaux et vraisemblablement inconnus aux critiques dont M. de Broglie a reproduit l'argumentation ; admettons que la croix, symbole mystérieux enveloppé dans la loi du secret qui régissait l'Église primitive, eût été connue de tout le monde Romain comme elle l'est aujourd'hui. Nous demanderons encore quelle incohérence pourrait être signalée entre l'apparition du phénomène céleste et la vision nocturne de Constantin. Une croix lumineuse brille dans les airs à la vue du prince et de son armée. Une inscription radieuse fait lire dans les régions éthérées ces trois mots grecs : Ἐν τούτῳ νίκα, *In hoc vince*. Or Constantin est païen ; s'il connaît la croix, c'est comme un gibet ignominieux. Les chrétiens, il est vrai, prétendent que leur Dieu est mort sur cet instrument de torture. Mais quelle conclusion pratique se dégagait pour le prince ? Aucune. Il lui est commandé de vaincre par ce signe. Comment s'y prendre pour ajuster le sens de l'inscription à un ordre quelconque de bataille ? Évidemment Constantin ne pouvait conjecturer au-delà de sa propre pensée ? Sa perplexité est fort naturelle. Il n'y a donc aucune incohérence entre le récit de l'apparition publique et celui de la vision particulière. Ou plutôt il est manifeste que l'apparition publique toute seule n'eût rien produit. Le grand fait, l'événement décisif est ici la vision particulière où, pour la première fois, sans intermédiaire, sans ambiguïté, directement, *os ad os*, le Christ, Roi immortel des siècles, se manifeste au représentant des Césars, et lui révèle par sa présence miraculeuse le dessein providentiel dont Tertullien, nous l'avons vu, ne soupçonnait pas la possibilité. Il

¹ M. de Rossi, cité par M. Martigny, *Dictionnaire des antiq. chrét.*, pag. 185.

fallait Jésus-Christ lui-même pour apprendre au monde qu'un César pouvait être chrétien. C'est là, disons-nous, le fait capital. Constantin le comprenait, il nous semble, avec toute son importance et sa majesté, quand il prenait la peine d'affirmer par serment à son futur biographe Eusèbe l'authenticité de ce merveilleux récit. La critique moderne n'est donc point heureuse dans ses fins de non-recevoir. « On croit, continue-t-elle, reconnaître là deux versions mal combinées d'un même fait, et Lactance, autre contemporain, ne parle que d'un songe qu'il place à une époque postérieure de l'expédition et qui décida seulement Constantin à faire mettre le monogramme du Christ sur le bouclier de ses soldats. » Nous regrettons d'être obligé de signaler dans chacune des assertions de la critique des inexactitudes matérielles, qu'on devrait éviter dans une discussion de bonne foi. Il est faux que Lactance ait placé le récit de la vision de Constantin à une époque postérieure à celle qu'Eusèbe lui assigne lui-même. Vraiment on devrait lire les auteurs dont on parle avant de les citer, ne fût-ce que pour s'épargner le désagrément de dénaturer sans le vouloir leur témoignage. Voici le chapitre entier de Lactance auquel on fait si injustement allusion : « La guerre civile commença, dit cet auteur. Maxence se tenait renfermé à Rome, parce qu'un oracle lui avait prédit une mort fatale, s'il se hasardait à franchir les portes de la ville. Ses lieutenants dirigeaient donc en son absence les armées d'Italie. Maxence avait la supériorité du nombre. Outre l'ancienne armée de Sévère et celle que Maximien-Hercule, son père, avait jadis recrutée, il avait grossi les rangs de ses soldats de nouvelles levées faites en Afrique et en Italie. On en vint aux mains. Les troupes de Maxence eurent d'abord quelques succès. Cependant Constantin, affermissant son courage et décidé à risquer le tout pour le tout, concentra son armée entière sous les murs de Rome, et vint asseoir son camp dans la région du Pont-Milvius (Ponte-Molle). On célébrait à Rome l'anniversaire solennel de l'avènement de Maxence. Les fêtes quinquennales données à cette occasion étaient arrivées à leurs derniers jours. Pendant son sommeil, Constantin fut averti d'avoir à faire graver le signe céleste sur les boucliers de

ses soldats, et d'engager ensuite sans crainte la bataille. Il le fit avec une docilité exemplaire. Chaque guerrier fut muni de ce symbole divin, qui n'était autre que le monogramme du Christ. L'armée ainsi pourvue de ce gage de victoire se rangea en bataille, pendant que l'ennemi, traversant le pont, venait s'adosser à la rive gauche du Tibre. Maxence n'avait point jugé à propos de quitter Rome. Le combat s'engagea de part et d'autre avec une égale vigueur et demeura longtemps incertain. Cependant, une émeute éclata à l'intérieur de la ville. On entoura Maxence, on lui reprocha de n'être pas avec les combattants. Son abstention fut traitée de trahison ouverte. En ce moment, le peuple réuni au cirque pour les fêtes quinquennales s'écria : On ne vaincra pas Constantin ! Maxence éperdu manda à la hâte quelques sénateurs dévoués à sa cause, et se fit apporter les Livres Sibyllins ; on consulta cet oracle et la réponse fut celle-ci : En ce jour, l'ennemi du peuple Romain doit périr. Maxence interpréta à son avantage cette parole ambiguë. Dans l'espérance d'une victoire, il franchit le Tibre et rejoignit l'armée. Le pont fut coupé derrière lui. A l'arrivée de Maxence, la lutte redoubla d'ardeur, mais la main de Dieu éclata visiblement. L'armée du tyran fut mise en déroute. Maxence lui-même, contraint de fuir, se précipita vers le pont rompu. Une multitude immense en encombrait déjà l'abord. Maxence, pressé par la foule des fuyards, fut précipité dans le fleuve. La guerre était terminée. Sénat et peuple reçurent Constantin avec un enthousiasme indescriptible. » Tel est le récit de Lactance. La vision miraculeuse de Constantin y est indiquée très-visiblement comme antérieure à la bataille du Pont-Milvius. Eusèbe dit exactement la même chose ; et prend soin d'avertir qu'il « a oublié le nom du lieu où se trouvait l'armée à l'époque de l'apparition de la croix lumineuse. » Il est donc impossible de voir une contradiction entre les deux récits, ni par conséquent une trace posthume de concordance entre deux versions mal combinées. Quant au fond même de la question, bien que Lactance ne parle point explicitement de l'apparition publique, il y fait cependant une allusion fort reconnaissable. Voici son texte : *Commonitus est in quiete Constantinus ut cœleste signum Dei notaret in*

scutis atque ita praelium committeret. Pourquoi ce nom de « signe céleste de Dieu » donné ici à la croix, sans autre explication, sinon parce que réellement la croix avait précédemment apparu dans le ciel ? Lactance, qui écrivait son traité *De mortibus persecutorum* du vivant même de Constantin, n'a point jugé à propos d'insister plus en détail sur des faits qui étaient alors de notoriété publique. Il se contentait de les rappeler brièvement à l'esprit du lecteur. Il n'y a donc, on le voit, ni contradictions, ni incohérence dans son récit, pas plus que dans celui d'Eusèbe. Et quand on leur adjoint le témoignage du rhéteur païen Nazarius, on est forcé de convenir qu'une apparition publique et miraculeuse précéda très-certainement la conversion de Constantin et sa dernière lutte contre Maxence.

12. Reste maintenant à dire le dernier mot sur ce phénomène que le rationalisme a mis tant d'ardeur à combattre. On a compris qu'il était difficile de rayer de l'histoire les témoignages précis, concordants, authentiques, que nous venons d'entendre. Après tout, Constantin n'était point un imposteur, et il faudrait lui attribuer ce caractère pour être en droit de révoquer en doute la vérité d'un fait attesté par lui à diverses reprises sous la foi du serment. Eusèbe, de son côté, n'avait aucun intérêt à ce mensonge. Lactance et Nazarius pas davantage. On a donc imaginé un système qui ménage leur bonne foi et concilie tous les scrupules. Constantin, disait-on, vit très-réellement une croix lumineuse dans les airs. Toute son armée put la contempler avec lui : mais il n'y a rien là de surnaturel. Le phénomène qu'on prit alors pour un prodige est d'un ordre purement naturel. Il se produisit en vue de l'armée impériale une simple parhélie, c'est-à-dire un météore, assez rare d'ailleurs, qui consiste dans la réflexion des rayons lumineux sur une nuée, ou sur une masse vaporeuse répandue dans l'atmosphère. Cette explication fut donnée pour la première fois par Fabricius. C'est donc à lui qu'il faut renvoyer l'honneur de l'invention. Ni sous le rapport astronomique, ni au point de vue de l'histoire, cette théorie ne supporte l'examen. La parhélie, en effet, n'est pas seulement une réverbération des rayons réfractés sur un nuage. C'est la reproduction simultanée de plusieurs soleils à

Discussion
au point
de vue phy-
sique.

divers points de l'horizon. Qu'a de commun une croix lumineuse avec un globe solaire? Le terme de parhélie, dont se servait Fabricius, est donc impropre. Il devait dire mirage. Or, en admettant que le fait raconté par Eusèbe fut de cette nature, nous demanderons comment la reproduction dans les airs, par un effet de mirage, d'une croix dressée pour quelque criminel, ou pour quelque martyr, à plusieurs centaines de lieues de là, aurait pu être accompagnée de l'inscription grecque *Ἐν τοῦτοφ νίκα*, Ces onze lettres de l'alphabet hellénique où avaient-elles pu se trouver, pour être reproduites naturellement par la réverbération atmosphérique? On ne sortira pas de cette difficulté en recourant à une hallucination, ou à une erreur d'optique. Ce qui s'est le mieux conservé dans les souvenirs traditionnels du monde, c'est la devise Constantinienne *Ἐν τοῦτοφ νίκα*; *In hoc signo vince*. Or nulle part l'histoire ne montre cette inscription usitée ou connue avant l'apparition miraculeuse. Par conséquent le mirage est impossible. Il faut donc en dernière analyse le reconnaître. Le surnaturel est ici constant. Le Dieu qui était intervenu par des prodiges dans tout le cours de l'histoire hébraïque, le Dieu qui s'était manifesté dans son incarnation par des miracles, ce même Dieu prend enfin possession de l'Empire romain, après trois siècles de persécutions sanglantes, après que le courage des martyrs, prodige non moins étonnant que tous les autres, avait résisté à toutes les puissances du monde.

13. Tel était donc le grand événement qui avait transformé le cœur du fils de Constance-Chlore et de sainte Hélène, quand, vainqueur de Maxence, il fit son entrée triomphale dans Rome. Eusèbe nous peint le catéchuménat du héros. Constantin s'était immédiatement entouré de ministres de Jésus-Christ. L'évêque de Corduba (Cordoue), le grand Osius, fut celui qui paraît avoir eu l'honneur de présider à l'instruction chrétienne de l'empereur. C'est du moins ce qui semble résulter du témoignage de l'auteur païen Zozime. « Un hiérophante, venu d'Ibérie à Rome, dit-il, eut un grand crédit dans le palais impérial et s'empara de l'esprit des princesses. Il en vint à dominer Constantin lui-même ¹. » Lactance,

Décrets
de
Constantin.

¹ Zozimus, *Hist.*, lib. II.

le Cicéron chrétien, fut nommé précepteur du César Crispus. Nous avons déjà parlé des relations de Constantin avec le pape saint Melchiade, et nous les verrons se continuer avec saint Sylvestre I. Enfin la transformation chrétienne de Constantin le Grand, inscrite sur la pierre des monuments élevés en son honneur à cette époque, s'affirma d'une manière plus solennelle encore par un ensemble de lois qui tranchent avec toute la jurisprudence des empereurs idolâtres. Voici ce que, le 21 mars 315, Constantin écrivait à Eumélius, un des gouverneurs de province : « Désormais, les condamnés aux mines ne seront plus marqués sur le front. La face humaine, créée à l'image de la beauté divine, ne doit point être ainsi déshonorée ¹. » Dans le même temps, il mandait au vicaire du prétoire, Ablavius : « Il est temps d'arrêter la barbarie des pères dénaturés qui donnent la mort à leurs enfants. Promulguiez dans toutes les villes d'Italie une loi qui mette fin à ces horreurs. S'il se trouve des parents dans l'indigence qui ne puissent nourrir, vêtir et élever leurs enfants, qu'on prenne tout ce qui sera nécessaire sur le trésor public, ou sur mon domaine privé que je mets tout entier à votre disposition pour cet objet ². » Au préfet de Rome Bassus, Constantin écrit : « Désormais le maître qui aura mis volontairement à mort son esclave, sera coupable d'homicide et poursuivi comme tel ³. » Dans un décret *ad Populum*, l'empereur chrétien s'exprime ainsi : « Jusqu'à ce jour on prononçait l'emprisonnement, la peine de la flagellation ou divers autres supplices, au gré des juges, contre les débiteurs insolvables. Or la prison, les peines afflictives, doivent être réservées pour les criminels, non pour des négociants malheureux. A l'avenir, le débiteur de mauvaise foi ne sera astreint qu'à la *custodia militaris* et travaillera pour le compte de ses créanciers jusqu'à l'extinction de sa dette ⁴. » Les pauvres deviennent l'objet de toute la sollicitude impériale. « J'apprends, écrivait Constantin, que dans mes provinces il se trouve des malheureux qui manquent de nourriture et d'abri. Il en est qui se voient réduits à la cruelle extrémité de vendre ou d'enga-

¹ Constant. Decret., *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 419. — ² *Ibid.*, col. 421. —

³ *Ibid.*, 161. — ⁴ *Ibid.*, 189.

ger leurs enfants. Je veux qu'on s'informe de la situation des indigents. Ceux qui n'auront aucune ressource, ceux qui se trouveraient dans l'embarras pour élever leurs enfants seront secourus sur les fonds du trésor. Tous les proconsuls, préfets et gouverneurs sont autorisés à puiser pour cela dans les caisses du fisc et dans les greniers publics. Nous ne pouvons souffrir qu'on meure de faim sous notre règne ¹. » Un autre édit supprimait les combats de gladiateurs. « Il ne convient pas, disait l'empereur, que le sang humain soit versé en pleine paix, comme un passe-temps à l'usage des oisifs. Tous les criminels qui avaient été réservés, selon la législation ancienne, pour les combats de gladiateurs, seront envoyés aux mines. Ils subiront ainsi leur peine sans effusion de sang ². » Un décret solennel portait cette autre prescription : « Si, dans toute l'étendue de l'Empire romain, il se rencontre un homme qui, après la promulgation de la présente loi, ose mutiler son semblable pour en faire un eunuque, cet homme sera puni. Si c'est un maître qui agit de la sorte sur son esclave, ce dernier sera affranchi et les biens du maître confisqués ³. » Une autre loi, dont le texte ne nous a pas été conservé, abolissait le supplice de la croix jusque-là usité pour les criminels. A partir du règne de Constantin le Grand, le gibet transversal auquel on attachait les condamnés à mort disparut de la liste officielle de la géhenne publique, pour devenir l'emblème de l'honneur ⁴. Nous n'insistons pas sur les caractères de charité et de foi chrétiennes qui distinguent éminemment ces diverses ordonnances. Il suffit de les parcourir pour se rendre compte des atrocités que le paganisme autorisait et des salutaires réformes que l'esprit évangélique apportait au monde. La civilisation dont notre Europe est si fière date du jour où Constantin le Grand se fit l'humble catéchumène de l'Église. C'est là le fait capital qui domine l'histoire de notre continent.

14. Le vainqueur de Maxence ne séjourna que deux mois à Rome, après son triomphe. De tous les points de l'Italie on accou-

Edit
de Milan.

¹ Constant. Decret., *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 236. — ² *Ibid.*, 294. — ³ *Ibid.*, 396. — ⁴ *Constantinus vetus teterrimumque supplicium patibulorum, et cruribus suffringendis, primum removit.* (Aurel. Victor., cap. XLI, n. 4.)

rait pour contempler les traits du bienfaiteur et du libérateur de l'empire. L'Afrique envoya une députation chargée de reconnaître le nouveau prince. Le Sénat et le peuple rivalisèrent d'enthousiasme. Ce dernier point n'a qu'une valeur relative, puisque le servilisme des trois siècles précédents nous a familiarisés avec les démonstrations banales que Rome païenne prodiguait à chacun de ses maîtres. Cependant il faut noter, comme trait de mœurs, la requête des députés africains. Ils demandèrent à emporter dans leurs provinces la tête de Maxence, et la présentèrent en trophée aux populations que le tyran avait décimées par ses cruelles vexations. La ville de Cirtha sollicita l'honneur d'échanger son nom contre celui de Constantine, qu'elle a gardé jusqu'à ce jour, et l'Afrique tout entière donna un libre cours à son allégresse. Cependant, le 1^{er} janvier 313, Constantin se transporta à Mediolanum (Milan), où il avait donné rendez-vous à son collègue impérial Licinius, pour la cérémonie du mariage de ce dernier avec sa sœur paternelle Constantia. Les fêtes célébrées à cette occasion nous intéressent moins par elles-mêmes que par la promulgation du fameux édit de Milan, dont Eusèbe nous a transmis le texte et dont nous devons présenter ici la traduction intégrale. Voici cette charte auguste qui donna droit de cité au christianisme en Orient et en Occident. « La liberté religieuse ne saurait être restreinte. Chacun a le droit de suivre le culte qui lui convient. Dans cette pensée nous avons récemment promulgué un édit qui permet à tous les chrétiens, chacun dans la secte de son choix, le libre exercice de sa religion. Cependant, comme notre rescrit antérieur donnait explicitement les noms des diverses sectes chrétiennes autorisées, on en a pris occasion d'apporter soit des réserves, soit des interprétations arbitraires, qui dénaturent le sens de notre loi. En conséquence, nous, Constantin et Licinius, empereurs augustes, réunis à Milan, sous d'heureux auspices, dans notre sollicitude pour les grands intérêts du bien public, nous nous sommes préoccupés avant tout de fixer les règles relatives à la religion et au culte de la divinité, en accordant aux chrétiens et à tous les autres la faculté de suivre librement la religion de leur choix, afin d'at-

tirer sur l'empire et sur nous la protection du Dieu qui réside au ciel. Nous déclarons donc ici que notre volonté formelle, inspirée par ce sage et salutaire conseil, est qu'à l'avenir on ne refuse à personne le droit d'embrasser et de suivre la religion chrétienne et son culte. Il sera permis à chacun de professer cette foi, si elle lui convient. Nous vous adressons donc ce nouveau rescrit qui supprime les distinctions de sectes énumérées dans notre édit précédent, et fait disparaître des réserves aussi éloignées de notre pensée véritable que des sentiments connus de notre mansuétude habituelle. Désormais, quiconque voudra embrasser la religion chrétienne sera libre de le faire, sans qu'on puisse opposer aucune entrave à sa volonté, ni l'inquiéter en aucune manière pour ce fait. En un mot, nous accordons la liberté absolue, pleine et entière du culte chrétien. Votre sagesse comprendra facilement que cette concession faite aux chrétiens, absolument et simplement, s'étend aux autres cultes et rites particuliers ou publics. Car il convient évidemment à la gloire et à la tranquillité de notre règne que chacun de nos sujets jouisse de la liberté religieuse, et qu'on ne puisse nous soupçonner de mettre des entraves au culte de la divinité. De plus, et par une faveur spéciale envers les chrétiens, nous décrétons que les lieux où ils avaient autrefois coutume de se réunir et qui ont été violemment confisqués soit au profit du trésor public, soit au profit de particuliers, leur seront restitués sans aucune taxe, sans aucune restitution de plus-value, immédiatement, sans nulle restriction ni délai. Les détenteurs auxquels ces biens auraient été octroyés par un don gratuit des précédents empereurs, devront les remettre sur-le-champ aux chrétiens. Les détenteurs qui auraient acheté des biens de cette sorte, ou ceux qui les tiendraient de seconde main des premiers acquéreurs, s'adresseront au préfet de la province qui en fera l'estimation, les remboursera à leur valeur sur les fonds du trésor, et remettra les biens eux-mêmes à la communauté chrétienne. En outre, comme les chrétiens ont, à notre connaissance, perdu non-seulement les lieux de leurs réunions habituelles, mais encore d'autres propriétés qui appartenaient non pas à chacun en particulier, mais à la corporation

en général, vous prendrez des mesures, aussitôt la promulgation de cette présente loi, pour faire restituer sans délai ces propriétés à chaque communauté chrétienne à qui il appartiendra, en réservant toujours en faveur des premiers acquéreurs ou des détenteurs de seconde main l'indemnité que nous avons stipulée plus haut. Vous devrez donc intervenir, avec votre diligence et votre sagesse habituelles, pour que ce décret en faveur des chrétiens reçoive son exécution le plus promptement possible, en pourvoyant selon les moyens indiqués par notre clémence à la sauvegarde de tous les intérêts légitimes et au maintien de la tranquillité publique. Ainsi demeurera perpétuel et stable le témoignage de notre reconnaissance et de notre amour envers le Dieu qui, à plusieurs reprises, nous a couverts de sa protection. Vous ferez promulguer partout ce texte de notre loi, et lui donnerez une publicité universelle, afin que nul ne puisse ignorer ces dispositions de notre bonté souveraine ¹. »

Tel est ce fameux édit de Milan, sous la date de l'année 314. Si l'apologiste de Sardes, saint Méliton, eût vécu alors, il aurait trouvé ce décret digne d'être signé par l'empereur chrétien dont il traçait le prophétique idéal. Cependant cette grande mesure de Constantin n'a pas toujours été appréciée à son véritable point de vue. Ainsi un historien récent a cru pouvoir résumer l'édit de Milan en ces termes : « Dans sa première partie, l'égalité devant la loi parle seule ; dans la seconde partie, c'est la préférence du législateur qui se fait entendre ². » Cette antithèse est plus laconique que sérieuse. Dans la première partie de l'édit, Constantin proclame en faveur des chrétiens le libre exercice de leur religion, et reconnaît, à ceux qui voudront embrasser cette foi, le droit de le faire sans être inquiétés. Les païens sont également libres de conserver leur culte. Sous ce rapport, l'égalité devant la loi est évidente. Mais lorsque, dans la seconde partie de l'édit, Constantin restitue aux églises les biens dont elles avaient été violemment spoliées, c'est encore en vertu de l'égalité devant

¹ Euseb., *Hist. eccles.*, lib. X, cap. v. — ² A. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain*, tom. I, pag. 242.

la loi, et non par l'effet d'une préférence particulière. Dès que les communautés chrétiennes sont placées dans le droit commun, elles ont manifestement la faculté commune à tous de posséder légitimement le bien qui leur appartient à un titre légitime. Or, le fisc avait injustement spolié les biens de cette nature, le fisc les rend. C'est l'égalité devant la loi qui garantit et protège le droit de propriété. Quant aux acquéreurs et aux détenteurs de seconde main, qui ont payé soit au fisc, soit aux premiers acheteurs, il est manifeste qu'ils ont un droit réel. Le fisc les indemnise ; c'est encore l'égalité devant la loi. Sous le bénéfice de cette indemnité, les biens reviennent à leurs possesseurs légitimes. C'est toujours l'égalité devant la loi. Il n'y a donc point ici d'antithèse : si Constantin eût négligé ces mesures de réparation, il aurait commis un véritable déni de justice. A un autre point de vue, il est intéressant de constater le témoignage officiel et juridique de Constantin, qui se déclare personnellement l'obligé du Dieu des chrétiens. Pour peu qu'on veuille se rappeler le récit d'Eusèbe et de Lactance, on demeurera frappé de cet aveu du prince. Enfin, et c'est la dernière réflexion qui nous reste à faire sur l'édit de Milan, quand on songe que le christianisme victorieux, disposant pour la première fois d'une signature impériale, répond à trois siècles de persécutions sanglantes par la liberté absolue laissée aux païens de suivre leur religion et leur culte, on est frappé de la différence énorme qui sépare les deux civilisations l'une de l'autre. Le paganisme tuait tout ce qui n'adorait pas Jupiter. Nos modernes rationalistes ne s'en étonnent pas. Cette barbarie ne provoque de leur part ni une protestation, ni une plainte. Le Christ fait son avènement au pouvoir et il déclare que la foi religieuse ne doit pas s'imposer par la violence, σκοποῦντες τὴν ἐλευθερίαν τῆς θρησκείας οὐκ ἀρνῆτέαν εἶναι : la moderne critique ne daigne pas saluer l'avènement de ce principe si nouveau alors par le moindre signe d'approbation. Arrière ces hypocrisies trop longtemps supportées ! Quoi ! nous tenons tout du christianisme et nous n'aurons pas le courage de le dire ! Nous lui devons notre Dieu, notre foi, nos mœurs, notre dignité humaine, notre vie tout entière, et nous souffririons que des

plumes vénales, ou des littérateurs intéressés, pervertissent la conscience publique au point de laisser ces bienfaits dans l'ombre ! Non, plus la conspiration du silence s'est organisée sur ces faits éclatants, lumineux et féconds de l'histoire du monde européen, plus nous devons les proclamer avec une indomptable énergie. Le mot de Constantin est vrai pour nous, comme il le fut pour le sénat et le peuple de Rome : POPVLO IN LIBERTATEM ASSERTO PRISTINVM DECVS NOBILITATIS SPLENDOREMQUE RESTITVI.

Hostilité
de Maximin
Daïa en
Orient. Dé-
cret de ce
prince pour
promulguer
l'édit de
Milan.

15. Au moment où l'édit de Milan, signé par Constantin et Licinius, consacrait ces grands principes qui sont aujourd'hui la base de notre civilisation, Maximin Daïa régnait encore à Nicomédie. Héritier des haines de Galerius et des traditions de Dioclétien, ce prince ne pouvait s'associer de gaieté de cœur à une mesure qui réparait tout le passé en lui infligeant le plus solennel démenti. On la lui notifia cependant, avec une injonction sévère d'avoir à se conformer à la décision émanée de ses deux collègues qui constituaient par le fait de leur union la majorité du conseil impérial. Maximin Daïa, dès la première nouvelle de la victoire de Constantin et de son alliance avec Licinius, s'était promis de jeter son épée dans la balance et de lutter à ciel ouvert contre ses deux collègues. Mais il voulait se ménager du temps pour préparer son expédition. Il crut donc faire acte d'habile politique en accédant aux vœux de ses deux collègues. Voici un exemplaire du décret qu'il rendit à cette occasion. Nous le traduisons d'après le texte inséré par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique*. Après avoir entendu dans l'édit de Milan les sentiments d'un chrétien contenus par la prudence, dit excellemment M. de Broglie, on peut écouter dans l'édit de Maximin, le dépit d'un païen contraint par la nécessité ¹. « Jupiter-Maximin-Auguste au préfet Sabinus. Vous savez et nul de nos sujets n'ignore que nos illustres seigneurs et pères Dioclétien et Maximien, en voyant la multitude abandonner le culte des dieux pour s'engager dans la secte chrétienne, s'inspirèrent de leur prudence et de leur sagesse pour obvier à un tel état de choses. Par un décret, il fut statué que quiconque aurait aban-

¹ A. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain*, tom. I, pag. 244.

donné le culte des dieux y serait ramené par la vindicte des lois et toute la rigueur des supplices. Quand pour la première fois, et sous d'heureux auspices, il me fut donné de mettre le pied sur la terre d'Orient, je ne tardai point à remarquer qu'un grand nombre de citoyens qui auraient pu servir utilement l'État, avaient été proscrits par les tribunaux en exécution des ordonnances citées plus haut. Je recommandai dès lors à chacun des juges, dans une instruction spéciale, de ne point procéder avec trop de sévérité contre ceux de mes sujets arrêtés pour fait de religion, mais d'essayer au contraire de les ramener par les voies de la persuasion et de la douceur au culte des dieux. Tant que cet ordre de notre Majesté fut observé par les juges, il n'y eut en Orient ni exil, ni supplices prononcés contre les chrétiens. On en vit même un certain nombre, touchés de la clémence dont ils étaient l'objet, revenir spontanément au culte des dieux. Cependant l'année dernière, quand je fis mon entrée solennelle à Nicomédie, les citoyens de cette capitale vinrent à ma rencontre, en portant les statues des dieux, et me supplièrent de bannir absolument la race des chrétiens de l'enceinte de leur ville. Or, je savais que les chrétiens y étaient nombreux. Je répondis en termes généraux que j'accueillais avec plaisir une telle requête, mais que je ne pouvais y faire droit, parce que l'unanimité des habitants était loin de l'appuyer. En conséquence j'exprimai la volonté que ceux des chrétiens qui persévéraient dans leur superstition fussent libres de le faire, comme aussi ils auraient la faculté de l'abandonner pour revenir au culte des dieux. Je ne pus toutefois refuser aux citoyens de Nicomédie et à ceux des autres villes, qui me présentèrent une supplique analogue, la satisfaction de convenir que l'exil des chrétiens était légal; qu'il avait reçu la sanction de tous les empereurs précédents; qu'il était conforme aux sentiments de piété que nous professons pour les dieux immortels, protecteurs souverains de la race humaine et de notre empire; enfin, que j'étais disposé moi-même à lui renouveler ma confirmation impériale. Aujourd'hui donc, bien que je vous aie souvent écrit dans ce sens, et que mes instructions particulières ou publiques aient constamment tracé cette règle de con-

duite, je crois devoir vous mander à nouveau de ne pas sévir avec rigueur contre ceux de nos sujets qui professent la religion chrétienne, vous invitant au contraire à les gagner par la douceur et la clémence au culte des dieux. Veillez à ce que les fonctionnaires ne les molestent point par des vexations inutiles, et qu'ils ne soient plus l'objet de persécutions gratuites de la part du peuple. Si quelque chrétien revient de lui-même au culte des dieux, recevez-le à bras ouverts. Quant à ceux qui s'obstinent dans leur superstition, laissez-les en repos. Tel est l'ordre souverain que nous transmettons à votre prudence : Abstenez-vous de sévices et de violences; mais employez les exhortations, les caresses et toutes les voies de douceur en votre pouvoir afin de ramener peu à peu les dissidents à la religion nationale. Prenez les mesures nécessaires pour faire parvenir à la connaissance de tous nos sujets cet édit émané de notre majesté impériale ¹. » Cet acte arraché par contrainte à la haine mal dissimulée de Maximin Daïa contre le christianisme fut bientôt suivi d'une déclaration d'hostilités. L'empereur de Nicomédie avait été invité par Constantin à l'entrevue de Milan. On le pria de venir rehausser par sa présence l'éclat des cérémonies du mariage entre Licinius et Constantia. Maximin n'était guère disposé à accepter. Il déclina donc cet honneur sous de frivoles prétextes et commença sérieusement ses préparatifs de guerre. Le paganisme, jusque-là oppresseur sans résistance, allait avec Maximin changer de rôle et devenir un agresseur armé. Pour mieux accentuer le caractère religieux de son entreprise, Maximin provoqua de la part des principales cités de l'Orient des adresses où la population demandait l'extermination du christianisme. Ce fut un mot d'ordre général qui permit au tyran d'éluder à son gré les réserves d'ailleurs fort ambiguës de son dernier édit. L'Arménie le vit accourir sur ses frontières pour y combattre la foi chrétienne. Nous avons dit plus haut que cette tentative tourna à la honte du persécuteur. Il essaya de réparer cet échec par ce qu'on appellerait aujourd'hui des moyens moraux, dont Eusèbe nous fait connaître exactement la perfidie. Voici le récit de cet historien.

¹ Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. IX.

16. « Maximin, dit-il, ne cessait de déployer contre nous une infatigable activité. Les fidèles de Jésus-Christ étaient poursuivis tantôt comme voleurs, tantôt comme magiciens. On les traquait dans leurs retraites pour les amener aux tribunaux et instruire contre eux des procès infamants, où des témoins soldés venaient affirmer d'atroces calomnies qui entraînaient d'ordinaire pour les accusés une sentence de mort. Ce n'était point assez. Un jour on vit se dresser sur le forum d'Antioche une statue de Jupiter Philien ¹. Les fêtes solennelles pour la dédicace de cette statue furent accompagnées d'initiations à d'exécrables mystères. L'empereur y assistait. En sa présence et devant toute la foule, des oracles dictés à l'avance furent prononcés par la Pythie. Jupiter, disait-elle, n'a d'autres ennemis que ceux de Maximin-Auguste. Ce sont les chrétiens. Le dieu ordonne de les bannir des cités et du territoire de l'empire.— On accueillit cette parole avec des transports d'enthousiasme. Les gouverneurs des autres provinces, à l'imitation de ceux d'Antioche, firent exprimer les mêmes vœux dans des supplices à l'empereur. Celui-ci les accueillait favorablement ; il signait chaque jour des rescrits particuliers qui rallumaient dans chaque cité la fureur de la persécution. Les flamines, les pontifes, les prêtres des idoles, nommés par le tyran et choisis dans les rangs des fonctionnaires les plus élevés, ou des citoyens les plus considérables par la naissance et la richesse, redoublaient d'ardeur et de zèle pour le culte des faux dieux. Ce fut une rivalité d'adulation entre toutes les classes de l'empire. On savait qu'on obtiendrait tout du prince en flattant sa haine superstitieuse contre les chrétiens. Il n'était sorte de cruautés, d'intrigues nouvelles et d'odieux massacres qu'on ne se donnât la joie d'organiser contre nous avec la certitude que tant de crimes seraient largement payés par la reconnaissance impériale. Quelques imposteurs imaginèrent de rédiger de faux Actes de Pilate, où la vie et la mort de notre Sau-

Persécution
déclarée
de Maximin
Daïa. La peste
en Orient.

¹ Διὸς Φιλίου. L'épithète de *Philius* était celle que la ville d'Antioche avait adoptée pour l'invocation nationale de Jupiter. Le temple de ce dieu était consacré sous ce vocable, ainsi que nous l'apprend Julien l'Apostat dans son pamphlet du *Misopogon*.

veur étaient sacrilègement dénaturés. Maximin fit adresser des exemplaires de ce pamphlet aux gouverneurs de provinces, avec ordre de l'afficher dans toutes les villes et les campagnes, de le faire lire par les maîtres dans toutes les écoles et de le faire apprendre par cœur à tous les enfants. La spéculation des faussaires les avait enrichis. Leur succès stimula d'autres ambitions. A Damas, un stratopédarque ¹ arrêta sur le forum quelques filles de mauvaise vie et les menaça de les mettre à la torture si elles ne se déclaraient chrétiennes. Les malheureuses consentirent à attester tout ce qu'il voudrait. Conduites au tribunal, elles déposèrent sous la foi du serment qu'elles avaient en effet professé jadis la religion des chrétiens et assisté à leurs assemblées, où elles avaient vu se commettre les plus épouvantables forfaits. On leur fit détailler ces crimes imaginaires et les prétendues scènes d'infamie dont elles disaient avoir été témoins. Leur déposition juridiquement recueillie fut envoyée à Maximin, qui se hâta de lui donner la même publicité qu'aux Actes de Pilate. Dès lors chaque cité, chaque bourgade fut inondée de pamphlets contre les chrétiens. Chose qui ne s'était jamais faite précédemment, les décrets particuliers des villes et les édits impériaux rendus contre nous étaient gravés sur des tables d'airain et exposés dans tous les lieux publics. Les enfants des écoles passaient leurs journées à lire, écrire et réciter les faux Actes de Pilate ; renîrés dans leurs familles, ils les avaient sans cesse à la bouche. Je vais reproduire ici le texte du rescrit de Maximin adressé à la ville de Tyr. L'impïété et la sacrilège audace du tyran se révèlent tout entières dans ce manifeste, qui précéda de fort peu de temps la vengeance divine. Il importe d'apprendre à la postérité que la justice céleste ne sommeille pas et que son bras toujours armé ne tarde point à frapper les coupables. Voici cette pièce telle que je l'ai transcrite sur les tables d'airain de la ville de Tyr. C'était la réponse à une adresse des habitants envoyée à l'empereur contre les chrétiens. — Enfin vous avez donc rompu, disait Maximin, ce nuage d'impures

¹ Tribun militaire qui avait le commandement d'une légion.

ténèbres que des hommes plus ignorants que coupables se sont efforcés de répandre de nos jours. Vous avez reconnu que la providence des dieux immortels dirige cet univers et étend sa protection sur les gens de bien. Il me serait impossible de vous exprimer la joie que j'ai ressentie, à la lecture de votre supplique où j'ai trouvé les sentiments d'une piété véritable et sincère. Les siècles passés n'en eurent pas d'autres, et vos aïeux se sont toujours distingués par leur vénération pour les dieux immortels. Ils reconnaissaient leur puissance, signalée par tant de prodiges. Aussi votre cité a-t-elle reçu le nom de Ville des dieux. Ce sont les dieux qui l'ont élevée à ce haut degré de splendeur. Aujourd'hui donc, vous leur payez votre dette de reconnaissance. Sans autre préoccupation que celle des intérêts divins, depuis l'instant où vous avez vu grandir une détestable superstition qui semble renaître de ses cendres, vous avez eu recours à notre majesté, comme au centre et au foyer de la religion véritable. Grâce vous soient rendues pour un tel zèle, manifestement inspiré par les dieux eux-mêmes dans leur propre cause ! Oui, cette pensée vous fut suggérée par Jupiter très-haut et très-grand, le protecteur de votre cité, le défenseur de vos pénates, de vos épouses et de vos enfants, lui qui a écarté de vos murs la peste, la famine, tous les fléaux qui menacent en ce moment le monde. Il vous a fait comprendre ce qu'il y a de saint, de noble, de salutaire dans l'observance des cérémonies et des rites sacrés, dans le respect des dieux. Ne faut-il pas en effet une stupidité ou une démente sans nom, pour nier que nous tenons tout de la libéralité des dieux immortels ? Ce sont eux qui donnent la fécondité à vos campagnes et comblent les vœux du laboureur ; ce sont eux qui enchaînent le monstre de la guerre ; écartent les exhalaisons pestilentiennes ; chassent les orages et les tempêtes ; raffermissent le sol ébranlé et arrêtent les oscillations dévastatrices de la terre. Les désastres se sont produits plus fréquemment que jamais, en ces derniers temps, parce que les dieux voulurent ainsi manifester leur courroux contre la race abominable des chrétiens, plus dangereuse que la peste, plus meurtrière que tous les assassins. L'invasion des fléaux sur l'empire date de

la naissance de cette secte d'athées qui s'est répandue en un clin d'œil sur le monde. Maintenant donc que vous conspuez cette exécrationnable faction, la bénédiction des dieux vous rendra la prospérité, l'abondance et la paix. Voyez déjà les moissons jaunissantes couvrir de blonds épis vos fertiles campagnes. Les prairies imbibées de pluies fécondes s'émaillent partout de fleurs ; le ciel conspire avec la terre pour vous donner une température à souhait. Vos fils diront un jour, en recueillant le fruit de vos labeurs : C'est à la piété de nos pères que nous devons tant de bienfaits. Par leurs sacrifices ils ont apaisé la majesté terrible du dieu Mars ; ils ont assuré la félicité et la paix dont nous jouissons. — Qu'ils se réjouissent surtout ceux qui, entraînés un instant dans l'erreur des chrétiens, consentiront à ouvrir les yeux et à sortir de leur abîme ! Ce sont des malades rendus soudain à la santé, des moribonds rappelés à la vie. Quant à ceux qui persisteraient dans leur exécrationnable superstition, bannissez-les de votre ville et de votre territoire. Vous m'en demandez la permission, je vous l'accorde de grand cœur. Il est temps de donner carrière à votre zèle et de purifier vos maisons de cette souillure, pour vous consacrer uniquement au service des dieux immortels. Aucune requête ne saurait nous être plus agréable, et, comme preuve de la satisfaction qu'elle nous a apportée, je vous autorise à formuler telle demande de privilèges ou de faveurs qu'il pourra vous convenir. Il me sera doux de la ratifier, en récompense de la piété dont vous nous donnez la preuve. Ce sera un témoignage irrécusable de ma bienveillance impériale envers vous. — Des lettres de ce genre adressées à toutes les villes d'Orient, ajoute Eusèbe, soulevèrent contre nous une explosion unanime de vengeance et de rage. La persécution fut si violente qu'on eût dit, suivant la parole de l'Évangile, que les élus eux-mêmes en seraient ébranlés. L'espérance semblait éteinte dans tous les cœurs ; on attendait vainement un coup du ciel qui pût nous délivrer. Et cependant les messagers impériaux porteurs de ce rescrit n'étaient point encore de retour à Nicomédie, lorsque le Dieu qui a promis d'assister toujours son Église, intervenait en notre faveur et brisait l'audace sacrilège du tyran. La prospérité

que Maximin avait prédite aux provinces se changea en une série de calamités. Les pluies tombées au printemps, en plus grande quantité que de coutume, cessèrent tout à coup. La récolte manqua ; la famine fit sentir ses horreurs, auxquelles vinrent bientôt se joindre celles de la peste. Un charbon noirâtre se formait sur un point du corps ; un ulcère s'ouvrait ; et le virus pestilentiel s'infiltrait dans toutes les veines. Un cercle noir cernait les yeux, et quand ce symptôme se manifestait, si la mort n'en était pas la suite, les malheureuses victimes perdaient pour jamais la vue. La misère et la mort étaient partout. On vendit le médimne de froment au prix inouï de deux mille cinq cents drachmes attiques. Les cadavres encombraient les villes, et cependant la mortalité était plus effrayante encore dans les bourgs et les villages, qui furent littéralement dépeuplés. On s'arrachait une poignée de foin, quelques misérables herbes, pour les dévorer. On vit des patriciennes tendre la main au coin des rues pour obtenir une bribe de nourriture. Pâles comme des ombres, les affamés couraient de çà et de là ; ils s'affaissaient ensuite sur eux-mêmes, n'ayant plus la force de se soutenir, et, d'un regard éteint, sollicitaient un secours qui ne venait pas. Sous l'étreinte de la mort, ils rassemblaient un reste d'énergie et vociféraient ces mots : Je meurs de faim ! C'était leur dernière parole et leur dernier soupir. Il fallut disputer aux chiens les cadavres des morts et le corps sans défense des moribonds. On tua tous les chiens ; on les mangea. Mais quand cette ressource fut épuisée, on se retrouva en face de la famine et de la peste. Ceux que la première n'avait point encore atteints moururent de la seconde. Telle était la réponse de Dieu aux insolentes provocations de Maximin. Cependant les chrétiens, objets de la persécution de tous, donnaient alors au monde le plus merveilleux spectacle de dévouement et de charité. Seuls, parmi ce déluge d'effroyables misères, ils se mirent au service de l'humanité mourante. Leurs journées se passaient à secourir les malades et à ensevelir les morts, dont le nombre incalculable se renouvelait sans cesse. A des heures fixes, ils réunissaient dans chaque quartier les personnes encore valides et leur distribuaient des aliments par rations. Toutes les

calomnies précédemment accréditées contre eux se changèrent en un concert de louanges. Le Dieu qui les inspire, disait-on de toutes parts, est le seul que nous veuillions adorer. — On exaltait le courage, l'abnégation, le désintéressement des chrétiens, en proportion des outrages et des insultes qu'on leur avait prodigués ¹. »

17. Tel est ce récit d'un témoin oculaire. Nous espérons que nul ne se plaindra de sa prolixité. Il est à jamais glorieux pour l'Église catholique d'avoir la première réappris au monde le dévouement et l'héroïsme de la vraie fraternité. Notre bienfaisance vulgaire pourra se convaincre qu'elle a pour devancière et pour modèle la charité de Jésus-Christ. Le châtiment de Maximin n'était encore qu'incomplet. Ses moyens moraux d'agitation populaire contre la foi chrétienne échouèrent ainsi qu'on vient de le voir. Sa lutte à main armée contre Licinius ne fut pas plus heureuse. Nous en avons précédemment indiqué l'issue, mais il convient d'insister davantage sur ses péripéties. Une première rencontre eut lieu, et Maximin vit toute son armée passer armes et bagages dans le camp ennemi. Il n'eut que le temps de dépouiller les insignes impériaux dont il était couvert ; il jeta sur ses épaules une casaque de soldat, prit la fuite et fut assez heureux pour gagner Nicomédie, où il porta la nouvelle de sa honteuse défaite. Dans le premier mouvement de son désespoir, il fit égorger les prêtres des idoles et les aruspices qui lui avaient, dans des oracles mensongers, promis la victoire. Eusèbe, qui nous raconte le fait, prend soin d'ajouter que le tyran, sans égard pour ses précédents édits, essaya de rallier à sa cause les chrétiens qu'il avait jusque-là si cruellement persécutés. Voici le nouveau décret qu'il rendit en leur faveur : « L'empereur César Caius Valerius Maximin, Germanique, Sarmatique, Pieux, Heureux, Invincible, Auguste. Tous nos sujets savent avec quelle sollicitude nous nous sommes constamment et uniquement préoccupé de leur bonheur, de l'utilité publique et du salut de l'État. L'histoire de notre règne en a, nous l'espérons, fourni des preuves irrécusables. Nos divins prédéces-

Première
défaite de
Maximin Daia
par Licinius.
Edit de
Maximin ré-
voquant les
ordres san-
guinaires
donnés pré-
cédemment
contre les
chrétiens.
Seconde dé-
faite et mort
de Maximin.

¹ Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. III-VIII.

seurs Dioclétien et Maximien Hercule avaient cru devoir interdire sous les peines les plus rigoureuses l'exercice de la religion chrétienne. A l'occasion de cette loi, des fonctionnaires se sont livrés à des actes de violence et de concussion regrettables. Le désordre s'est invétéré ; on a sous ce prétexte accablé nos sujets de vexations auxquelles nous voulons mettre un terme. Déjà l'année précédente, par un édit adressé à tous les gouverneurs de provinces, nous avons expressément déclaré que quiconque voudrait persévérer dans la profession du christianisme le pourrait faire librement, sans nulle entrave ni poursuite à ce sujet. Cependant nous sommes informé que plusieurs juges et magistrats ont mal compris notre volonté et faussement interprété notre loi, tellement qu'un grand nombre de nos sujets, violentés dans leurs consciences, hésitent encore à embrasser ouvertement un culte qui a toutes leurs sympathies. C'est pour faire disparaître ce scrupule et dissiper toute espèce de crainte, de soupçon, ou d'ambiguïté, que nous publions le présent décret. Nous voulons qu'à l'avenir il soit bien constaté que, par une faveur spéciale de notre clémence souveraine, chacun sera libre de professer la religion des chrétiens, si elle lui agrée. Nous permettons aux membres de cette secte de célébrer leurs fêtes dominicales ; pour mieux attester notre bienveillance à leur égard, nous ordonnons que les lieux de leurs assemblées, confisqués autrefois par ordre de nos divins prédécesseurs et pères, leurs propriétés dévolues aux villes, vendues à l'enchère, ou livrées en don gratuit aux particuliers, leur seront intégralement rendues. Les chrétiens verront dans cette mesure un gage de notre affection et de notre paternelle sollicitude. » Ainsi parlait le tyran et cependant, ajoute Eusèbe, il n'y avait pas encore un an qu'il faisait inscrire sur les tables d'airain des sentences de mort contre tous les fidèles de Jésus-Christ. On sait que dans une seconde bataille contre Licinius, Maximin vit son armée taillée en pièces, il s'empoisonna pour ne point survivre à sa défaite, et expira au milieu des plus horribles tortures. Licinius fit son entrée triomphale à Nicomédie. Les statues du tyran furent renversées par le peuple délivré de son joug. Trois des principaux

ministres de ses cruautés, Peucetius, son favori, Culcianus, l'un des proconsuls qui avaient répandu le sang chrétien à grands flots, et Théotecte, le gouverneur d'Antioche qui avait présidé les fêtes de la dédicace de Jupiter Philien, passèrent en jugement et subirent une condamnation capitale (août 313).

18. Pendant que l'Orient, débarrassé de la longue tyrannie des persécuteurs, accueillait avec des transports d'allégresse l'armée de la croix victorieuse, Constantin avait quitté Milan pour voler à la défense des frontières de la Gaule. Les Franks venaient de pénétrer dans la Germanie inférieure, et annonçaient l'intention de passer le Rhin en face d'Aduatica (Anvers). L'empereur arriva à temps pour les contenir et les empêcher, s'il l'eût voulu, de franchir le fleuve. Mais son plan n'était pas de rester vis à vis d'eux sur la défensive. Il songeait à leur infliger une sanglante défaite, qui les mît pour longtemps dans l'impossibilité d'attaquer les terres de l'empire. Dans ce dessein, il fit adroitement répandre le bruit qu'une insurrection soudaine des tribus campées sur le haut Rhin l'obligeait d'aller y porter remède. Dans la réalité, il ne s'éloigna que de quelques lieues, fit embarquer une partie de son armée sur une flottille réunie entre Confluentes (Coblentz) et Moguntiacum (Mayence), et disposa les autres corps sur divers points stratégiques qui formaient comme le réseau du filet dans lequel il voulait enserrer les Franks. Ceux-ci ne soupçonnèrent point le piège ; quand les troupes romaines eurent disparu à leurs regards, ils passèrent le fleuve et se répandirent comme un torrent dans les campagnes abandonnées. Constantin descendit alors le Rhin avec sa flotte, débarqua derrière eux et les attaqua avec furie, pendant que ses lieutenants démasquant leur attaque, faisaient eux-mêmes front aux barbares. Cernés par cette manœuvre, les Franks n'eurent de ressources que dans la mort. Ils vendirent chèrement leur vie ; presque tous leurs guerriers furent passés au fil de l'épée. Ceux qu'on fit prisonniers furent conduits triomphalement à Trèves et livrés aux bêtes de l'amphithéâtre. Ce fut la dernière fois que Constantin permit un spectacle de ce genre. A mesure que ses mœurs s'imprégnèrent de l'enseignement chrétien, il comprit

Expédition
victorieuse de
Constantin
contre les
Franks.

l'atrocité de ces jeux sanglants qu'il supprima, comme nous l'avons dit plus haut, par une loi définitive. Le concile de Rome, dont nous avons rendu compte, termina l'année 313, et coïncida avec la mort du souverain pontife saint Melchiade. Telle était donc en 314 la situation du monde Romain. Deux empereurs, Constantin en Occident et Licinius en Orient, proclamaient la doctrine de Jésus-Christ comme loi de leur règne. Tous deux, couverts de gloire, aimés tous deux de leurs sujets, libérateurs de leurs peuples, ils ne trouvaient partout que des fronts inclinés et des cœurs fidèles. La croix qui rayonnait sur leur diadème couvrait leur majesté d'une auréole céleste. Ce fut au milieu de circonstances si prospères que s'ouvrit le pontificat de saint Sylvestre.

§ II. Basiliques Constantinienes.

19. La notice du *Liber Pontificalis*, consacrée au nouveau pape, se distingue des précédentes par une longueur inusitée. Les donations faites par Constantin aux basiliques de Rome et de l'Italie y occupent une large place. Nous allons les traduire, sans en rien retrancher, parce qu'elles constituèrent le premier noyau de la souveraineté temporelle du Saint-Siège : « Sylvestre, romain d'origine, eut pour père Rufin. Il siégea vingt-et-un ans, dix mois et douze jours, depuis les calendes de février du consulat de Volusien et Anianus (314), jusqu'aux calendes de janvier du consulat de Constance et Albin (335). Ce pontife, durant une persécution qui eut lieu sous le règne de Constantin, fut obligé de chercher un asile sur le mont Soracte. Ramené en triomphe à Rome, il baptisa l'empereur Constantin que Dieu guérit de la lèpre par la vertu du sacrement de régénération. Sylvestre édifia, dans la ville de Rome, une église sur un territoire appartenant à Equitius, l'un de ses prêtres. Il érigea cette église en titre urbain, on l'appelle encore aujourd'hui le titre d'Equitius. Il est situé près des Thermes de Domitien. Le pontife assigna à cette église une patène d'argent, pesant vingt livres, don de l'auguste Constantin, deux coupes d'argent pesant chacune dix livres; un calice d'or, de deux livres; cinq calices

Notice de
S. Sylvestre I
d'après le
Liber Pontificalis.

ministeriales, du poids de deux livres chaque; deux *hamæ* (burettes) d'argent, de dix livres chacune; un vase d'argent doré du poids de cinq livres pour le saint chrême; dix lampes d'argent en forme de couronnes pesant chacune huit livres; vingt autres lampes d'airain pesant chacune dix livres; douze candélabres d'airain pesant chacun trois cents livres; le fonds Valerien au territoire de la Sabine, fournissant chaque année un revenu de quatre-vingts solidi; le fonds de Stace, au même territoire, d'un revenu de cinquante solidi; le fonds des *Duæ casæ* de quarante; celui de Percilianus de vingt; le fonds Corbitanus au territoire de Sora, de quarante; une maison de bains située à Rome, au quartier de Sicininus, d'un revenu annuel de quatre-vingt-cinq; un jardin dans la ville de Rome, dans le quartier *Ad duo Framantes*, d'un revenu de quinze solidi; enfin une maison du quartier *Roffea*, de cinquante-huit solidi de rente. Sylvestre donna diverses constitutions adressées à l'Église universelle. De son temps et par son consentement exprès, eut lieu, à Nicée, en Bythinie, un concile de trois cent dix-huit évêques catholiques, qui signèrent les décrets de foi. Deux cent huit autres que la maladie ou leur grand âge empêcha d'assister au concile adhérèrent à ses décisions. Là fut exposée dans son intégrité la doctrine sainte et immaculée de Jésus-Christ. On y condamna les erreurs d'Arius, de Sabellius et de leurs adhérents. De son côté Sylvestre, avec l'assentiment de Constantin, réunit à Rome en concile deux cent soixante dix-sept évêques, et y confirma la condamnation de Calixte, Arius et Sabellius. Il décréta que nul ne pourrait recevoir Arius à la pénitence sinon l'évêque propre de cet hérésiarque, il restreignit aux seuls évêques le privilège de conférer le chrême de la confirmation; mais il régla qu'une onction du chrême serait faite par le prêtre aux nouveaux baptisés, en raison du danger possible de mort avant la confirmation par l'évêque. Il statua que nul laïque ne serait admis à tenter une action criminelle contre un clerc, devant un tribunal ecclésiastique. Il décréta que les diacres porteraient la dalmatique à l'église et qu'ils auraient sur le bras gauche le manipule de lin. Il défendit aux clercs d'a-

voir, sous quelque prétexte que ce soit, recours aux juges civils, et leur enjoignit de ne déférer leurs causes ou leurs plaintes qu'au tribunal de l'Église. Il détermina qu'on n'emploierait pour célébrer le sacrifice de l'autel, ni étoffe de soie, ni autre tissu de couleur, mais seulement un corporal de lin blanc, parce que tel avait été le suaire dans lequel fut enseveli le Sauveur. Il détermina l'âge auquel on pouvait admettre à la cléricature. Le lecteur devait avoir trente ans et ne pouvait être ordonné exorciste qu'après avoir passé trente jours au moins dans sa première charge. Un acolyte devait avoir trente-cinq ans et ne pouvait devenir *custos martyrum* ou sous-diacre, qu'après cinq ans passés dans cette première charge. Un diacre devait avoir trente-sept ans et ne pouvait être promu au sacerdoce qu'après trois ans passés dans ses fonctions précédentes, à la condition d'ailleurs qu'il jouirait notoirement d'une réputation sans tache, qu'il n'aurait été marié qu'une fois et que son mariage eût été béni par l'Église. On ne pouvait être élevé à l'épiscopat qu'après avoir successivement franchi ces divers degrés, et observé tous les interstices marqués. Pour cette dernière promotion, elle devait être sanctionnée par l'unanimité des votes du clergé et du peuple. Sylvestre fit sept ordinations à Rome, au mois de décembre, et imposa les mains à quarante-deux prêtres, trente-sept diacres et soixante-quinze évêques destinés à diverses Églises. — De son temps Constantin Auguste fit construire et décorer avec magnificence les basiliques dont l'énumération suit :

« I. La basilique Constantinienne (Saint-Jean de Latran), au frontispice de laquelle apparaissait une statue d'argent représentant le Sauveur assis sur une *cathedra*, et pesant cent-vingt livres. Autour de lui étaient rangées les statues des douze apôtres, portant des couronnes d'argent massif. Chaque statue pesait quatre-vingt-dix livres. A l'abside, le Sauveur était représenté sur un trône d'or entouré de quatre anges d'argent portant une croix à la main. La statue du Sauveur pesait cent-quarante livres. Celle de chacun des anges était du poids de cent-cinq livres. Les yeux étaient des rubis. Les deux soubassements du groupe des apôtres et de celui des anges étaient d'argent repoussé, et pesaient chacun

Basilique
Constanti-
nienne et
Baptistère
impérial de
Saint-Jean de
Latran.

deux mille vingt-cinq livres. Une lampe d'or pur était suspendue au bas du frontispice; elle représentait cinquante dauphins, de la bouche desquels sortait la lumière. Cette lampe avec sa chaîne pesait vingt-cinq livres. Autour de cette lampe se trouvaient quatre couronnes d'or décorées aussi de dauphins et pesant chacune quinze livres. La voûte de la basilique était ornée de lames d'or imbriquées, dans toute sa longueur et sa largeur, sur une surface de cinq cents pieds. On comptait sept autels d'argent, travaillés au marteau et pesant chacun deux cents livres; sept patènes d'or du poids de trente livres chacune; treize patènes d'argent du poids de trente livres; sept calices d'or de dix livres; un calice d'or et de corail enrichi d'émeraudes et d'améthystes, pesant en tout vingt livres trois onces; vingt calices d'argent pesant chacun quinze livres; deux burettes d'or pur, pesant chacune cinquante livres et contenant trois médimnes; vingt burettes d'argent du poids de dix livres chacune et contenant un médimne; quarante petits calices d'or massif pesant chacun une livre; cinquante autres petits calices *ministeriales* pesant chacun deux livres. Les ornements intérieurs de la basilique sont, dans le narthex, un lampadaire d'or pur, en face de l'autel principal. On y brûle constamment une huile de nard très-précieuse. Ce lampadaire est décoré de quatre-vingts dauphins et pèse trente livres. Un autre lampadaire d'argent avec cent-vingt dauphins, du poids de cinquante livres, et quarante autres lampadaires d'argent du poids de trente livres. Dans la nef droite, quarante lampadaires d'argent du poids de vingt livres. Dans la nef gauche, vingt-cinq lampadaires de même métal et de même poids. En outre, dans le narthex, cinquante candélabres d'argent du poids de vingt livres chaque, où l'on brûle des cierges de cire. Trois métrètes, ou urnes d'argent massif¹, pesant chacune trois cents livres et contenant dix médimnes. Devant les sept autels, sept candélabres de cuivre doré, à pieds sculptés avec ornements d'argent portant les noms des douze prophètes et pesant chacun trente livres. Afin de pourvoir à l'entretien d'un luminaire si con-

¹ Ces urnes renfermaient l'eau bénite.

sidérable, l'empereur assigna à la basilique qui portait son nom le fonds Garilianus, au territoire de Sinuesse¹, d'un revenu annuel de quatre cents solidi; le fonds Muronius, même territoire, de trois cent-quarante solidi; le fonds Aurianus, au territoire des Laurentins, de cinq cents; un domaine urbain dans la ville d'Antium, de deux cent quarante; le fonds Sentilianus, au territoire d'Ardée, de même revenu; le fonds Castus, au territoire de Catina, de mille solidi; le fonds Trapæus, au territoire de Casinum, de seize cent-cinquante. En outre, Constantin donna à la basilique deux trépieds d'or massif, pour brûler de l'encens, pesant chacun trente livres. Chaque année il fournit cent-cinquante livres d'encens pour le service des sept autels. La piscine sacrée où l'auguste empereur fut baptisé par l'évêque Sylvestre fut aussi donnée à la basilique. C'est un vaste bassin de porphyre décoré à l'extérieur de plaques de métal richement sculpté. Tout l'intérieur est revêtu de lames d'argent sur une profondeur de cinq pieds, et d'un poids de trois mille huit livres. Au milieu de la piscine s'élèvent deux colonnes de porphyre, supportant un lampadaire d'or du poids de cinquante-deux livres, sur lequel, dans les fêtes pascals, on brûle deux cents livres d'huile de baume, au moyen de mèches d'amiante. A l'entrée du bassin, un agneau d'or massif du poids de trente livres, verse l'eau baptismale. A droite de l'agneau, une statue d'argent massif, haute de cinq pieds, représente le Sauveur, elle pèse cent soixante-dix livres; à gauche une autre statue de même hauteur et de même métal, mais pesant cent livres seulement, représente saint Jean-Baptiste portant une banderolle sur laquelle on lit cette inscription : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi*. Sur le pourtour de ce baptistère sont disposés des cerfs d'argent au nombre de sept, du poids de quatre-vingts livres chacun et qui versent l'eau baptismale; enfin, vis-à-vis le groupe du Sauveur s'élève un thymiamaterium (brûle-parfums) d'or massif du poids de dix livres, enrichi de quarante-deux émeraudes et améthystes. Constantin Auguste assigna pour l'entretien spécial

¹ Actuellement Sessa en Campanie.

du baptistère le fonds de Festus, ancien grand maître du palais, au territoire de Preneste, d'un revenu de trois cents solidi; le fonds Gabia au territoire de la Sabine, de deux cent-onze; le fonds Pictas, même territoire, de deux cent-cinq; le fonds Statilianus, au territoire de Sora, de deux cents; le fonds Tauranus en Sicile, au territoire de Paranensis, de cinq cents; à Rome des maisons et jardins d'un revenu de deux mille deux cents. Le fonds Bassus, de cent-vingt; le fonds Lanina, de deux cents; le fonds Caculas, au territoire de Nomentanæ, de cinquante; le fonds Staius, au territoire de la Sabine, de trois cent cinquante; le fonds Murinas, au territoire appien d'Albanum, de trois cents; le fonds de la Vierge, au territoire de Sora, de deux cents. En Afrique, le fonds *De vineis*, au territoire de Mucar, de huit cents; le fonds *De capsis*, au territoire de ce nom, de six cents; le fonds Mimas, au territoire de Numidie, de sept cent-dix, et le fonds Baldovolaria, même territoire, de huit cent-dix. En Sardaigne le fonds Pharia, au territoire de Mona, de cinq cents; le fonds Cameras, au territoire Curalupi, de trois cent-cinq. En Grèce, le fonds Cephalina, dans l'île de Crète, de cinq cents; dans la même île, le fonds Amaron, de deux cent vingt-deux.

Basilique
de St.-Pierre
au Vatican.

« II. A la prière de l'évêque Sylvestre, Constantin Auguste érigea dans le même temps, sur l'emplacement du temple d'Apollon, la basilique du bienheureux Pierre, apôtre, dont le corps fut déposé dans un loculus d'airain de Chypre, supporté par vingt piédestaux de même métal, cinq sur chaque face, et entouré de colonnes de porphyre et de colonnes de jaspe rapportées de Grèce par ordre de l'empereur. La voûte de la basilique, ainsi que le monument du bienheureux Pierre, furent entièrement revêtus de lames d'or imbriquées. Constantin donna à la basilique une croix d'or massif du poids de cent-cinquante livres. Sur cette croix sont gravées les dimensions de la basilique. L'inscription en lettres niellées se termine par ces mots :

CONSTANTINVS ET AVGVSTA HELENA
HANC DOMVM REGALI SIMILI FVLGORE CORVSCANS
AVLA CIRCVM DAT.

« Constantin et l'auguste Hélène ont élevé cette basilique où la splendeur et la majesté royale éclatent de toutes parts. » Quatre candélabres de bronze doré, ornés de bas-reliefs d'argent représentant les Actes des apôtres. Chaque bas-relief pèse trois cents livres. Trois calices d'or, enrichis chacun de quarante-cinq émeraudes et améthystes, et pesant chacun douze livres. Deux métrètes (urnes) d'argent du poids de deux cents livres; vingt calices d'argent pesant chacun dix livres; deux burettes d'or pesant chacune dix livres; cinq burettes d'argent pesant chacune trois livres; une patène d'or massif où le ciseleur a représenté une tour et une colombe. Cette patène, enrichie d'émeraudes, d'améthystes et de deux cent-quinze perles blanches, pèse trente livres. Cinq patènes d'argent du poids de quinze livres. Devant le tombeau du bienheureux apôtre Pierre, une couronne d'or formant lampadaire, avec cinquante dauphins d'argent pesant chacun trente-cinq livres. Dans le narthex (nef principale de la basilique), trente-deux lampadaires d'argent avec dauphins, pesant chacun dix livres; dans la nef de droite trente lampadaires d'argent pesant chacun dix livres. L'autel est d'argent et d'or enrichi de toutes parts d'émeraudes et d'améthystes, entremêlées de deux cent-dix perles fines. Il pèse trois cent-cinquante livres. Le thymiamaterium d'or massif, enrichi de cinquante-et-une pierres précieuses, pèse quinze livres. Constantin Auguste donna à la basilique du bienheureux Pierre, apôtre, les revenus suivants : Dans le diocèse d'Orient, en la ville d'Antioche, la maison de Datianus d'un rapport annuel de deux cent-quarante solidi; la petite maison Nicena, de vingt solidi et trois as; la cellule in *Aphrodisia*, de vingt solidi; les thermes du quartier de Ceraseas, de quarante-deux; le moulin du même quartier, de vingt-trois et la *popina* de dix; le jardin *Maronis* de dix solidi, un autre jardin, dans le faubourg d'Antioche, de onze solidi, enfin le domaine de Sibylla, rapportant trois cent-vingt-trois solidi, quinze cents quartes de froment, deux cents livres d'aromates, deux cents livres d'huile de nard, trente-cinq livres de baume. En la ville d'Alexandrie, en Égypte, le domaine Timialia, légué à Constantin Auguste par Ambronius, rapportant six cent-

vingt solidi, trois mille quarts de froment, trois cents livres d'huile de nard, quarante livres de baume, cent cinquante livres d'aromates, et une livre de storax d'Isaurie. Le domaine d'Euthymius, d'un revenu de cinq cents solidi; le domaine de Pettinopolis, rapportant huit cents solidi, quatre mille quarts de froment, cinquante médimnes de poivre, cent livres de safran, cent-cinquante livres de storax, deux cents livres de cannelle, trois cents livres d'huile de nard, cent livres de baume, cent sacs de lin, cent livres d'huile de Chypre, mille corbeilles de feuilles de papyrus mondé. Le domaine qu'Ubronius avait légué à Constantin Auguste, rapportant quatre cent-cinquante solidi, deux mille quarts de froment, cinquante livres de cannelle, deux cents livres d'huile de nard, cinquante livres de baume. Dans la province de l'Euphrate, en la ville de Cyra, le domaine d'Armanala, de trois cent quatre-vingts solidi, et celui de Mobaris de deux cent-soixante.

Basilique
de Saint-Paul
extra muros.

« III. Dans le même temps, Constantin Auguste, à la prière de l'évêque Sylvestre, érigea une autre basilique au bienheureux Paul, apôtre ¹, dont le corps fut déposé dans un *loculus* exactement semblable à celui du bienheureux Pierre. Tous les ornements et vases sacrés furent aussi les mêmes, sans en excepter la grande croix d'or massif, pesant cent cinquante livres. La dotation faite par l'empereur à cette basilique était ainsi composée : près de Tarse en Cilicie, l'île de Cordio d'un revenu annuel de huit cents solidi. A Tyr, le domaine dit *Comitum* (des Comtes), de cinq cent cinquante solidi; le domaine Timia, de deux cent cinquante; le domaine Phronimusa, rapportant sept cents solidi, soixante-dix livres d'huile de nard, cinquante livres d'aromates, cent livres de cannelle. A Alexandrie d'Égypte, le domaine Cypria, rapportant sept cent dix solidi, soixante-dix livres d'huile de nard, trente livres de baume, soixante-dix livres d'aromates, trente livres de storax et cent cinquante livres de myrrhe; le domaine Basiléa, rapportant cinq cent cinquante solidi, cinquante livres d'aromates,

¹ C'est la basilique aujourd'hui connue sous le nom de Saint-Paul hors des murs.

soixante livres d'huile de nard, vingt livres de baume, soixante-dix de safran ; enfin le domaine de l'île Machabéa, rapportant cinq cent dix solidi et cinq cents corbeilles de feuilles de papyrus mondé.

« IV. Dans le même temps, Constantin Auguste érigea une basilique dans le palais Sessorianus et y déposa le bois de la croix sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans une châsse d'or enrichie de pierres précieuses. Cette basilique porte encore aujourd'hui le nom de Sainte-Croix de Jérusalem. L'empereur y fit placer quatre candélabres d'or et d'argent du poids de chacun trente livres, rappelant par leur nombre celui des Évangélistes. Ils brûlent constamment devant le bois sacré de la croix. Cinquante lampadaires d'argent, du poids de chacun quinze livres ; un calice d'or massif du poids de dix livres ; cinq calices *ministeriales* d'or, pesant chacun une livre, trois calices d'argent de chacun huit livres ; dix calices *ministeriales* d'argent de deux livres chaque ; une patène d'or de dix livres ; une patène d'argent doré, enrichie de pierreries, du poids de cinquante livres ; des burettes d'argent du poids de vingt livres chacune. L'autel est d'or massif et pèse deux cent cinquante livres. Constantin donna à cette basilique toutes les terres qui avaient appartenu au palais, et, de plus, le domaine des Sponsæ sur la voie Lavicana, d'un revenu annuel de deux cent soixante-deux solidi ; dans la cité de Laurentium, le domaine de Patras, de cent vingt ; dans la cité de Nepesium, le domaine d'Anglesis, de cent cinquante ; celui de Terega, de cent quarante et celui d'Hercule, qui venait de lui être légué et que l'empereur offrit immédiatement à l'Église de Jérusalem. Il rapporte cent quarante solidi. Dans la cité de Falères, le domaine Nympharum, de cent quinze solidi, et celui du faubourg de la même ville, de cent cinquante-trois.

« V. Dans le même temps, à la prière de Constantia, sa fille, il érigea une basilique à la bienheureuse martyre sainte Agnès et fit construire un baptistère au lieu même où sa sœur Constantia et sa fille du même nom avaient reçu le baptême des mains de l'évêque Sylvestre. Il donna à cette basilique une patène d'or massif du

Basilique
de Sainte-
Croix de
Jérusalem.

Basilique
de Sainte-
Agnès.

poids de vingt livres, un calice d'or de dix livres, un lampadaire d'or en forme de couronne, avec trente dauphins du même métal, pesant quinze livres, deux patènes d'argent de vingt livres chaque, cinq calices d'argent pesant chacun dix livres, trente lampadaires d'argent du poids de huit livres chaque et quarante autres de bronze doré, quarante candélabres du même métal avec médaillons d'argent ciselé. Au-dessus du baptistère, une lampe d'or à douze becs, du poids de quinze livres. La dotation de cette basilique fut ainsi fixée : la campagne de la cité des Fidénates, payant annuellement à Sainte-Agnès cent soixante solidi, la campagne sur la voie Salaria en rapportant cent cinq, la campagne de Mutius, d'un revenu de quatre-vingts solidi, le domaine Vico Pisonis, de deux cent cinquante, et le domaine Casulas, de cent.

« VI. Dans le même temps, Constantin Auguste érigea une basilique en l'honneur du bienheureux martyr Laurent, sur la voie Tiburtina, dans l'Agro-Verano, au-dessus de l'arénaire de la crypte, où il laissa le tombeau primitif du saint diacre, se contentant d'y établir un escalier en marbre blanc pour en faciliter l'accès. Une abside seulement fut construite à l'extérieur ; elle est ornée de colonnes de porphyre ; la voûte est recouverte de lames d'argent ; les montants sont du même métal. Cette décoration est d'un poids de mille livres. Au-dessus du loculus de la crypte est suspendue une lampe d'or à dix becs, pesant trente livres, une couronne d'argent ornée de cinquante dauphins, pesant aussi trente livres. De chaque côté du tombeau deux candélabres de bronze pesant trois cent livres chaque. En face du corps du bienheureux martyr, un bas-relief d'argent massif représente les diverses scènes de sa passion et de sa mort. Constantin donna à cette basilique une patène d'or du poids de vingt livres, deux patènes d'argent pesant chacune trente livres, un calice d'or massif de quinze livres, deux calices d'argent de dix livres chaque, dix calices *ministeriales* d'argent de vingt livres chacun, deux burettes d'argent de dix livres, trente lampadaires d'argent, pesant chacun quinze livres, une métrète d'or de cent cinquante livres, contenant trois médimnes. La dotation de cette basilique fut ainsi réglée :

le prædium d'une pieuse chrétienne nommée Cyriaca, lequel avait été saisi par le fisc durant la persécution. Le fonds Veranus rapportant annuellement cent quarante solidi; le fonds Aqua Turca d'un revenu de cent cinquante-trois solidi; une rente de cent vingt solidi sur le domaine impérial de la Sabine; la Soufrrière, d'un revenu de soixante-six, le fonds Mécène, détaché du domaine impérial, de cent cinquante, les Thermulæ, de soixante, les Aranæ, de soixante-dix, et le fonds Septimius, de cent trente.

« VII. Dans le même temps, Constantin Auguste érigea une basilique aux bienheureux martyrs Marcellin prêtre et Pierre exorciste, sur la voie Lavicana, *intra duas lauros*, à trois milles de Rome. Ce fut là que sa bienheureuse mère, l'impératrice Hélène, reçut la sépulture, dans un mausolée de porphyre attenant à la basilique. Constantin enrichit ce monument funéraire des témoignages de son amour filial et de sa vénération pour les saints. Il lui donna une patène d'or du poids de trente-cinq livres, quatre candélabres d'argent doré du poids de deux cents livres chaque, une couronne lampadaire d'or massif, ornée de cent vingt dauphins, pesant en tout trente livres, trois calices d'or pesant chacun dix livres et ornés d'émeraudes et d'améthistes, deux burettes d'or pesant chacune onze livres, l'autel d'argent massif pesant deux cents livres. Devant le tombeau de la bienheureuse Hélène, vingt lampadaires d'argent du poids de vingt livres chaque sont soutenus sur des soubassements de porphyre enrichis de médaillons sculptés. La basilique des Saints Pierre et Marcellin reçut de l'empereur un autel d'argent massif pesant, comme celui du mausolée d'Hélène, deux cents livres, deux patènes d'or de quinze livres chaque, deux patènes d'argent du même poids, un grand calice d'or pesant vingt livres, et portant l'inscription *AVGVSTA HELENA*, cinq calices d'argent, pesant douze livres, vingt calices *ministeriales* d'argent, pesant chacun trois livres, quatre burettes d'argent pesant chacune quinze livres, et en outre une rente annuelle de neuf cents livres d'huile de nard, cent livres de baume et cent livres d'encens. La dotation territo-

Basilique
des Saints
Pierre et
Marcellin
*intra duas
lauros.*

riale de la basilique comprenait le fonds Laurentianus, près de Formies, avec le balneum et les champs compris depuis la porte Sessoriana sur la voie Prenestine jusqu'au mont Galbus. Ce *prædium* avait appartenu à l'impératrice Hélène et donnait un revenu de onze cent vingt solidi; dans l'île de Sardaigne, un revenu de mille vingt-quatre solidi; le fonds nommé *Ad duas casas* au territoire de la Sabine, de deux cents.

« VIII. Dans le même temps, Constantin, à la prière de l'évêque Sylvestre, érigea dans la ville d'Ostie une basilique consacrée sous l'invocation des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de saint Jean-Baptiste. Il y donna une patène d'argent du poids de trente livres, dix calices d'argent pesant cinq livres chaque, deux burettes d'argent de dix livres chacuné, trente lampadaires d'argent du poids de cinq livres chaque, deux coupes d'argent de chacune neuf livres, une grande patène d'argent pour le saint chrême, pesant dix livres, un bassin d'argent pour le baptême, du poids de vingt livres. La dotation territoriale de cette basilique comprit la petite île Assia, entre Porto et Ostie, d'un revenu de trois cents solidi; le domaine dit *Græcorum*, au territoire d'Ardée, de quatre-vingts; le fonds *Quiritum*, au territoire d'Ostie, de trois cent onze; le *Balneolum*, même territoire, de quarante-deux; le fonds *Nunsula*, de trente. Plus tard, Gallicanus donna à la basilique des saints Pierre et Paul et Jean-Baptiste une couronne lampadaire d'argent du poids de vingt livres et ornée de dauphins, un calice d'argent ciselé du poids de quinze livres, une burette d'argent de dix-huit livres; le fonds *Millianus*, dans la Sabine, d'un revenu de cent quinze solidi; le fonds *Picturas*, au territoire de Veliterne, de quarante-trois; le fonds *Syrorum*, sur la voie *Claudia*, de cinquante-six, et le fonds *Gargilianus*, au territoire de Sinuesse, de six cent cinquante.

« IX. Dans le même temps, Constantin Auguste érigea une basilique dans la cité d'Albe (Albano) en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Il y donna une patène d'argent du poids de trente livres, un calice d'argent doré de douze livres, dix calices *ministeriales* d'argent de trois livres chaque, deux burettes d'argent,

Basilique
des apôtres
Pierre et Paul
à Ostie.

Basilique
de Saint-
Jean-Baptiste
à Albe.

pesant chacune vingt livres. La dotation territoriale de cette basilique, comprit le lac Turnus et les prairies qui l'entourent, d'un revenu de quarante solidi; le fonds Molas, de cinquante; le lac Albanus, de deux cent cinquante; le fonds Mucius, de cent soixante-dix. Constantin Auguste donna à la sainte Église l'emplacement abandonné de l'ancien théâtre et les maisons qui se trouvaient inhabitées dans la ville d'Albe; l'Hortus, d'un revenu de vingt solidi; l'ancien domaine de Tibère César, de huit cents; le Nemus, de deux cent quatre-vingts; l'Armetianus, au territoire de Sora, de cent cinquante; le fonds Statilianus, de soixante-dix, et la Mediana, de trente.

« X. Dans le même temps, le bienheureux Constantin Auguste érigea dans la ville de Capoue la basilique des Apôtres à laquelle il donna deux patènes d'argent du poids de vingt livres chaque, trois calices d'argent de huit livres chaque, quinze calices *ministeriales* de chacun deux livres, deux burettes d'argent de dix livres chaque, quatre candélabres de bronze, pesant chacun cent quatre-vingts livres, trente lampadaires d'argent. La dotation territoriale de la basilique fut ainsi composée : au territoire de Minturnes, un fonds rapportant trois cent quinze solidi; un autre, au territoire de Cajeta (Gaëte), huit cent cinq; le fonds Paternus, au territoire de Sinuesse, cent quarante; le fonds Centum, au territoire de Capoue, soixante; le fonds Gauronica, au territoire de Sinuesse, quarante; le fonds Leo, quarante.

Basilique
des Apôtres
à Capoue.

« XI. Dans le même temps, le bienheureux Constantin Auguste érigea dans la ville de Naples une basilique à laquelle il donna deux patènes d'argent, pesant chacune vingt-cinq livres, deux calices d'argent de dix livres chaque, quinze calices *ministeriales* de deux livres chaque, deux burettes d'argent pesant chacune quinze livres, vingt lampadaires d'argent de huit livres chaque, vingt autres de bronze de dix livres. Pendant qu'on travaillait à la basilique, on construisit sur un parcours de huit milles l'aqueduc et le forum nouveau. La dotation de l'église fut ainsi composée : le fonds Macarius rapportant cent cinquante solidi; le fonds Cymbrana, cent cinq; le fonds Aryclina, cent huit; le fonds ad Insulas,

Basilique
de Naples.

cent cinquante; le fonds Nymphulæ, quatre-vingt-dix, et le Castrum, quatre-vingts ¹.

« Telles furent les basiliques fondées en Italie par Constantin, au temps de l'évêque Sylvestre, lequel mourut sous le consulat de Julius Constance et Albinus (335), la veille des calendes de janvier (31 décembre). Il fut enseveli sur la voie Salaria, dans le cimetière de Priscille, au troisième milliaire de Rome. C'est là que repose ce confesseur vraiment catholique. Après lui le siège épiscopal resta vacant quinze jours. »

Evaluation
des dotations
territoriales
faites aux
basiliques.
Caractère de
ces dotations.

20. Ainsi parle le *Liber Pontificalis*. Le total des revenus affectés aux basiliques édifiées par Constantin en Italie, monte à la somme de 31,062 solidi. Le solidus d'or pesant à cette époque une once, soit environ 27 grammes 266 milligrammes de notre système métrique actuel; en estimant à 3 fr. 50 c. la valeur du gramme d'or pur, on obtiendrait la représentation du solidus Constantinien par 96 fr. 50 c. de notre monnaie; soit un total de 2,897,433 fr. de rentes, réparties entre les douze édifices dont nous avons donné l'énumération. Nous n'avons pas craint de reproduire intégralement ce texte fort peu connu en France du *Liber Pontificalis*. Au point de vue artistique, il nous initie à l'ameublement des basiliques Constantiniennes; sous le rapport dogmatique et disciplinaire, il constate la foi à l'Eucha-

¹ Schelstrate a résumé de la manière suivante le chiffre des dotations territoriales faites par Constantin aux diverses basiliques élevées par cet empereur en Italie.

Basilique de Latran.....	4,370 solidi.
Baptistère de Latran.....	9,374
Basilique du Vatican.....	3,709
Basilique de Saint-Paul.....	3,270
Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem.....	1,080
Basilique de Sainte-Agnès.....	695
Basilique de Saint-Laurent.....	823
Basilique des Saints Pierre et Marcellin.....	3,754
Basilique d'Ostie.....	1,632
Basilique d'Albe.....	1,090
Basilique de Capoue.....	590
Basilique de Naples.....	675
TOTAL.....	<u>31,062</u>

ristie, la pratique de la communion fréquente, le respect pour l'auguste sacrement, l'usage du luminaire dans les églises et la tradition apostolique de l'eau bénite. Ajoutons qu'au point de vue des institutions de charité, il nous renseigne indirectement sur l'influence que l'Église prenait dès lors dans le monde entre la richesse et la pauvreté. Ces opulentes basiliques avaient leurs registres matricules où étaient inscrits tous les indigents, chacun pour la part qu'il recevait annuellement des biens de l'église mère. Ce terme de *matricules*, « registres maternels, » adopté depuis par notre langue officielle qui l'applique maintenant à toute autre chose, signifiait dans son acception primitive la relation de celui qui reçoit avec l'église nourricière qui donnait. Le nom est resté le même, bien que la relation soit en sens inverse. Quoi qu'il en soit, les largesses de Constantin aux basiliques s'expliquent naturellement par le but charitable qui les inspirait. Nous laissons au lecteur le plaisir de relever lui-même, parmi les objets d'art offerts aux églises, ces croix gigantesques dont l'empereur faisait comme le symbole de son pouvoir nouveau, inauguré par l'apparition de la croix lumineuse. Nous n'insistons pas davantage sur l'opportunité de telles mesures, alors que le fils d'Hélène voulait substituer le pontificat de Jésus-Christ au culte païen dont les temples étaient plus richement dotés que les Césars eux-mêmes. Enfin nous laissons de côté le parallèle qui s'établissait, dans le cœur des chrétiens, entre Salomon le fondateur du temple de Jérusalem et Constantin le fondateur d'édifices augustes où la victime immaculée s'offrait sur tous les points du monde. Une question préjudicielle se pose ici entre l'esprit du lecteur et le texte du *Liber Pontificalis* que nous venons de reproduire. Ce texte affirme que Constantin fut baptisé à Rome par saint Sylvestre; qu'en souvenir de cet événement l'empereur édifia la basilique Constantienne de Latran et le magnifique baptistère qui y était joint. Il affirme de plus que le pape saint Sylvestre fut un instant obligé de se cacher dans une retraite du mont Soracte, à quelques lieues de Rome, pour se soustraire à une persécution qui eut lieu durant le règne de Constantin; que cet empereur fut atteint de la lèpre

dont il fut guéri en recevant le sacrement de baptême des mains du pape. Or, on croit généralement que tous ces faits sont controuvés ; on place le baptême de Constantin à l'époque de sa mort dans le palais de Nicomédie, alors que ce prince était entouré d'évêques ariens. On n'admet pas que sous le règne du premier des empereurs chrétiens il ait pu se produire une persécution locale qui ait obligé le pape à quitter Rome. En présence d'une opinion ainsi arrêtée, il nous faut examiner à fond la controverse du baptême de Constantin. Ce n'est point un goût personnel de polémique qui nous force à entrer dans des discussions de ce genre. Nous préférierions de beaucoup suivre le cours de l'histoire, sans l'interrompre par ces recherches d'érudition. Mais à quoi nous servirait une simple affirmation, devant un système opposé et généralement admis ? On nous accuserait de crédulité aveugle, et en voulant défendre la vérité, nous n'aurions fait que prêter de nouvelles armes à l'erreur.

§ III. Baptême de Constantin.

21. Entrons donc résolument dans la voie qui nous est imposée par les tendances intellectuelles de notre époque, puisque c'est aux hommes de notre temps que s'adressent nos paroles. En définitive, l'histoire n'est autre chose que le dépouillement exact des documents de l'antiquité ; ce sont ces documents qui vont tour à tour passer sous nos yeux, devenir l'objet de notre scrupuleux examen, et nous permettre d'établir une opinion en connaissance de cause. Constantin a-t-il été baptisé à Rome l'an 324, par le pape saint Sylvestre, dans l'urne de porphyre qui devint le plus bel ornement de la basilique de Latran, ou ne reçut-il le baptême d'une main arienne, que sur son lit de mort, l'an 337, dans le palais impérial de Nicomédie ? Telle est la question historique que Mabillon signalait comme l'une des plus complexes que présentent les annales de l'Église. Ce problème ne touche point à l'orthodoxie. Partisans et adversaires de l'une ou l'autre solution peuvent se donner la main sur ce terrain de libre discussion. En France, on croit depuis deux

Etat de la question. La tradition romaine est antérieure à Anastase le Bibliothécaire. Le pape Géla.

siècles que Constantin fut baptisé à Nicomédie. Rome a cru et enseigné le contraire pendant quinze cents ans. Ne fût-ce que par respect pour l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, il importe de savoir sur quels fondements sa tradition est appuyée. On vient de lire le texte du *Liber Pontificalis*. Le bréviaire romain et les divers martyrologes, sans en excepter, ceux de Bède, Adon et Usuard, relatent également le baptême de Constantin à Rome par le pape saint Sylvestre. C'est là un fait très-considérable. On a dit en effet que cette croyance ne s'était établie en Occident que sous l'influence du *Liber Pontificalis* publié en 898 par Anastase le Bibliothécaire¹. Or le vénérable Bède écrivait en 695, deux siècles avant Anastase le Bibliothécaire. Grégoire de Tours, en 550, trois siècles avant Anastase, et deux cents ans seulement après la mort de Constantin, affirmait aussi que ce prince avait été baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre. Il faut donc renoncer à cette fin de non recevoir trop légèrement acceptée jusqu'ici. Le point de départ de la tradition romaine est contemporain de Constantin lui-même. En l'an 324, quelques jours seulement après le baptême de ce prince, un concile se tenait à Rome, et voici les paroles que nous lisons dans le texte authentique de ses actes, au début de la première session : « Sous le troisième consulat de Crispus et Constantin (324), la joie fut universelle parce que Constantin, baptisé par Sylvestre, évêque de la ville de Rome, fut par la vertu du sacrement guéri de la lèpre. Reconnaisant de cette faveur nouvelle qu'il tient de Notre-Seigneur Jésus-Christ par les mains du pape Sylvestre l'auguste empereur montre pour notre religion sainte un zèle infatigable. Il confesse la vraie foi et proclame hautement les bienfaits dont Jésus-Christ l'a comblé. Telles sont les circonstances au milieu desquelles Sylvestre, l'évêque de Rome, a voulu réunir en concile ses frères les évêques, prêtres et diacres. Comme notre sainte mère l'Église vient d'en-

¹ Voici comment s'exprime à ce sujet M. A. de Broglie : « L'époque du baptême de Constantin ne fait plus question aujourd'hui et personne ne s'arrête plus au récit apocryphe d'Anastase le Bibliothécaire. » *L'Église et l'Empire romain*, tom. II, pag. 370.

fanter à la foi Constantin son fils bien-aimé, l'évêque romain Sylvestre veut pourvoir à la discipline intérieure de l'Église, à l'édification de ses enfants, au maintien de la hiérarchie sacrée et des règles canoniques. Le concile de Rome a donc été réuni par le conseil de Constantin Auguste et de sa mère. L'empereur a fait préparer pour le recevoir le palais anciennement appelé Thermes de Domitien et connu aujourd'hui sous le nom de Trajan. Deux cent quatre-vingt-quatre évêques y sont venus. Constantin Auguste a mis à leur disposition les postes de l'État et a voulu que les frais de leur voyage fussent supportés par le fisc impérial ¹. » Ce texte est clair; voilà près de deux cents évêques réunis en concile à Rome, l'année même du baptême de Constantin par saint Sylvestre, lesquels enregistrent simplement, sans emphase, sans préoccupation d'esprit de parti, un événement qui vient de s'accomplir dans la capitale du monde, publiquement, ostensiblement, dans les conditions d'une notoriété universelle. Parallèlement à ce témoignage de l'Église catholique, le paganisme lui-même par l'organe d'un de ses historiens les plus dévoués et par conséquent les moins suspects de partialité pour l'Église, nous apporte la confirmation du même fait. Ammien Marcellin, en parlant des monuments de Rome qu'il voyait s'élever sous ses yeux par ordre de l'empereur, cite le fameux baptistère de Latran et le désigne, absolument comme le *Liber Pontificalis*, sous le nom de *Lavacrum Constantinianum* ². Rien de tout cela ne ressemble à une légende apocryphe. Ammien Marcellin, contemporain du fils d'Hélène, détestait le règne de la croix. Quand il parle du *Lavacrum* de Constantin, il n'entend flatter ni le prince, ni le pape; il constate un fait qui lui déplait souverainement, mais qui n'en est pas moins un fait. La mauvaise humeur des auteurs païens contre Constantin le Grand est elle-même fort significative. Aurelius Victor, en parlant des édifices construits par ce prince et portant son nom, retourne à son adresse l'épigramme faite jadis contre Trajan; il l'appelle le nouveau *pari-*

¹ Labb., *Concil. rom.*, II, actio prima; tom. I *Concil.*, pag. 1545, 1546. —

² Amm. Marcellin, *Hist.*, lib. XXVII, cap. II.

taire ¹. On pardonne ce trait de satire à des idolâtres qui voyaient s'élever en face du temple de Jupiter Capitolin les basiliques Constantinienues dont le *Liber Pontificalis* nous décrit si minutieusement les splendeurs. Ainsi chrétiens et païens, en l'an 324, croyaient que Constantin avait été baptisé à Rome. Dix ans plus tard, en 335, saint Sylvestre terminait son pontificat glorieux et reposait dans la catacombe de Priscille, sur la voie Salaria. Immédiatement après sa mort, on rédigea ses Actes, dont la notice du *Liber Pontificalis* a reproduit presque intégralement le texte. Or ces Actes, dont le trait principal est le baptême de Constantin à Rome, furent solennellement approuvés sous le pape Gélase, dans un concile Romain de soixante-dix évêques, en l'an 496. Voici les termes mêmes de cette approbation : « Par une ancienne et singulière prudence, on ne lit point publiquement dans la sainte Église romaine un certain nombre d'ouvrages pieux, de *Passiones* ou d'*Acta Martyrum*, qui ne portent pas de noms d'auteurs, dans la crainte que des erreurs ou des inexactitudes y aient été glissées par des copistes infidèles ou des écrivains incapables. Il en est ainsi des *passiones* des saints Quirice, Julitta, Georges, et beaucoup d'autres semblables, qu'on croit avoir été composées par des hérétiques. Mais nous recevons avec respect et autorisons les Vies des Pères, écrites par le bienheureux Jérôme. *Item* les Actes du bienheureux Sylvestre, pontife du siège apostolique. Quoique nous ignorions le nom de leur auteur, ces Actes sont lus par les catholiques dans cette ville de Rome ; et beaucoup d'autres Églises depuis longtemps les imitent en cela ². » Quelles étaient en dehors de la ville de Rome les Églises qui, « depuis longtemps » *ab antiquo usu*, admettaient comme authentiques les Actes de saint Sylvestre et par conséquent le baptême de Constantin par ce pontife ? Évidemment, ce devaient être les Églises Occidentales, celles d'Italie, des Gaules, de la Germanie, de la Grande-Bretagne, puisque les Martyrologes de ces Églises mentionnent tous le fait du baptême de Constantin à Rome. Mais

¹ Aurel. Victor., *Hist. rom.*, pag. 215, édit. Andr. Scoti. — ² Labb., *Collect. Conc.*, tom. IV, col. 1263.

cette unanimité de l'Occident n'aurait par elle-même rien de décisif. On pourrait l'attribuer à un concert établi tout naturellement et sans examen préalable sur l'unique base de la tradition romaine dont on aurait accepté la fausse donnée, sans que cette acceptation ajoutât plus de poids à un témoignage qui restait toujours identique au fond. C'était là en effet l'objection des critiques du XVII^e siècle. Ils ne connaissaient pas les documents de l'Église Orientale que la science moderne nous a révélés depuis et qui jettent une nouvelle lumière sur la question.

Témoignages conformes de Nestorianus, de saint Jacques de Sarug, de Moïse de Corène. Concert de l'Orient et de l'Occident.

22. En l'an 474, dix ans avant le concile du pape Gélase, mourait à Antioche un σοφώτατος χρονογράφος « très-sage chronographe ¹, » nommé Nestorianus, qui laissait un abrégé d'histoire en douze livres, commençant à la création du monde et finissant au règne de Léon II le Jeune (471-474), contemporain de l'auteur. Cet historien grec n'était pas même connu de nom au XVII^e siècle. Encore moins savait-on que son ouvrage nous eût été conservé. Or, au commencement du XVIII^e siècle parut à Oxford une édition de la *Chronographie* de Jean d'Antioche, dit Malala, auteur grec qui florissait en 675. Cet important ouvrage était divisé en dix-huit livres. On crut d'abord, sur le titre seul de cette chronographie, n'avoir affaire qu'à l'un de ces collectionneurs bysantins du bas empire dont la véracité n'est jamais acceptée sans contrôle. Mais en étudiant plus attentivement l'œuvre de Jean de Malala, on découvrit que les douze premiers livres de sa chronographie n'étaient que la reproduction de celle de Nestorianus, dont il inscrit la mort en l'an 474, avec la mention que nous venons de rapporter, et dont il continue le récit jusqu'en l'an 675. Après une pareille découverte, la *Chronographie* dite de Jean de Malala prend rang parmi les sources les plus autorisées. Le savant anglais-Bentley lui consacrait un commentaire plein d'érudition, et, en 1830, Louis Dindorf en donnait à Leipsick une nouvelle édition complétée à l'aide de manuscrits collationnés dans toutes les bibliothèques du monde. Or voici ce que Nestorianus, le très-sage

¹ Joan. Malala, *Chronograph.*, lib. XII in fine.

chronographe d'Antioche, écrivait vers l'an 450, en Syrie, au lieu même où la tradition contraire, répandue sous le nom d'Eusèbe de Césarée, devait être le mieux connue : « Constantin victorieux entra à Rome en triomphe ; il faisait porter devant lui l'étendard de la croix, dont il expliquait aux siens la vertu, en leur racontant sa vision céleste, et en leur disant : C'est le signe du Dieu des Galiléens ou chrétiens. Il renversa les temples et les idoles de la gentilité ; il adressa à toutes les provinces de l'empire un décret qui rendait aux chrétiens leurs églises. Après qu'il eut été instruit des vérités de notre foi, et qu'il eut accompli le jeûne préparatoire, il fut baptisé par Sylvestre, évêque de Rome. Tous ses proches, ses amis, une multitude immense de Romains reçurent le baptême à son exemple. C'est ainsi que l'empereur Constantin devint chrétien ¹. » Il serait assez difficile de faire rentrer dans le concert occidental imposé par la prééminence romaine ce texte de Nestorianus. Mais ce témoignage est loin d'être isolé. Assemani, dans sa *Bibliotheca orientalis*, dédiée au pape Clément XI, en 1719, nous donne le catalogue des ouvrages composés en syriaque par saint Jacques, évêque de Sarug, l'ancienne Batna de Mésopotamie. Jacques de Sarug, né à Curtami en 452, devenu évêque de Sarug en 519 et mort en 521, a laissé un sermon intitulé : *De Constantino Imperatore et de lepra ejus*, commençant par ce texte : *Jesu qui intuentibus te lux magna es*. « Or dans ce sermon, dit le docte Assemani, saint Jacques résume l'histoire de la lèpre de Constantin et de son baptême, telle qu'elle est racontée dans les Actes de saint Sylvestre. C'est là une nouvelle preuve que la Syrie avait adopté ces Actes et ne les rejetait ni comme fabuleux ni comme apocryphes. Jacques de Sarug était en effet contemporain du pape Gélase qui approuva les Actes de saint Sylvestre. Nous savons d'ailleurs par la Chronique syriaque de Dionusios que telle était à cette époque la croyance commune de l'Orient. Cette citation nous dispense de nommer les écrivains plus récents, syriens ou arabes, tels que Euty chius d'Alexandrie,

¹ Joan. Malala, *Chronogr.*, lib. XIII, init.; *Patr. græc.*, tom. LCXVII, col. 476.

Georges Almacin Homyde, Grégoire Abulpharadge, etc., qui tous ont enregistré la même tradition ¹. » Ainsi parle le savant orientaliste. A notre tour, nous demanderons comment saint Jacques de Sarug, en Mésopotamie, aurait pu, l'an 480, subir l'influence d'une tradition exclusivement occidentale? Comment les écrivains arabes et syriaques, de date plus récente, dont Assemanni inscrit les noms, auraient-ils pu accepter un récit apocryphe dont l'Occident aurait eu le monopole? Autant de questions qui se dressent en face de la critique et qui renversent de fond en comble la thèse de Baillet et de Tillemont. Mais ce n'est pas tout. Un démenti plus vigoureux et plus explicite encore leur était réservé. Au delà des régions méditerranéennes de la Syrie, plus loin que les plaines de la Mésopotamie arrosées par les fleuves bibliques du Tigre et de l'Euphrate, au milieu des montagnes d'Arménie si fameuses par les souvenirs de l'arche de Noé, dans la petite bourgade de Khoren (Corène), naissait, vers l'an 370 de notre ère, un enfant auquel fut donné le nom de Moïse. Cet enfant devait être un jour l'historien de son pays. Moïse de Corène visita successivement Antioche, Alexandrie, Rome, Constantinople. Au retour de ses lointains voyages, il fut nommé gardien des archives patriarcales, puis archevêque de Pakrevan. Nous avons déjà eu l'occasion ² de citer son *Histoire d'Arménie*, publiée pour la première fois à Londres en 1736, après douze cents ans de silence

¹ S. Jacobi, episcopi Sarug, seu Batnæ in Mesopotamiâ, Sermo cui titulus : De Constantino Imperatore et de lepræ ejus mundatione; sub isto textu : Jesu, qui intuentibus te lux magna es; in quo narrat Jacobus Constantinum Imperatorem lepræ curandæ causâ ad suscipiendum baptismum a S. Sylvestro impulsus fuisse. Totus hic sermo desumptus videtur ex Actis Sylvestri Papæ. Et quidem Syros nullum in iis suppositionis, aut fabulæ vitium agnovisse liquet, tum ex Jacobo nostro qui Gelasio Papæ æqualis fuit, tum etiam ex iisdem Actis quæ apud eosdem Syros a multis sæculis recepta sunt, ut ex Dionysii Chronico colligitur, ubi quidquid ad lepram et baptismum Constantini spectat ex ipsis producitur. Omitto recentiores Syros Arabasve scriptores qui eandem historiam in Chronicis suis descripsere : Eutychiûm Alexandrinum, Georgium Elmacinum Homaidum; Gregorium Abulpharagium, aliosque. (Assemanni, *Biblioth. orient.*, edit. rom., 1719, tom. I, pag. 328, 329.)

² Tom. V de cette *Hist.*, pag. 163 et suiv.

et d'oubli. Or Moïse de Corène raconte l'histoire du baptême de Constantin exactement telle que la tradition romaine nous l'a conservée. Il y joint en outre quelques particularités relatives à sa patrie et que lui seul pouvait connaître. Voici ses paroles : « Après la mort de Constance, son fils Constantin, gendre de Dioclétien ¹, recueillit l'héritage paternel. Ce prince n'était encore que César, lorsque, préoccupé de divers échecs reçus par ses troupes, il vit en songe une croix constellée qui lui apparaissait lumineuse au milieu des airs ². Cette croix portait l'inscription suivante : *Hoc signo vince*. Constantin l'adopta comme étendard, la fit porter au milieu du combat et remporta la victoire. Dans la suite, cédant à l'influence de la fille de Dioclétien, Maximina, sa femme, il persécuta l'Église et fit périr un grand nombre d'innocents ³. Sur les entre-

¹ Moïse de Corène confond ici Dioclétien avec Maximien Hercule, son collègue impérial. Cette confusion, fort explicable de la part d'un Arménien, prouve que l'auteur ne copiait point un historien grec ou latin qui l'eût plus exactement renseigné.

² Nous avons encore ici la preuve que Moïse de Corène ne suit ni la version d'Eusèbe, ni celle de Lactance au sujet de l'apparition merveilleuse de la croix. Il fond les deux récits en un et ne parle que d'une seule apparition. Ces légères divergences établissent clairement l'indépendance personnelle de l'auteur.

³ Encore un trait caractéristique du récit de Moïse de Corène. Il ne se trompe pas sur le nom de Fausta, épouse de Constantin, laquelle porte en effet dans ses médailles les trois vocables : *Flavia Maximina Fausta*. Mais il continue à la croire fille de Dioclétien, tandis qu'elle avait réellement pour père Maximien Hercule. Ce qu'il importe surtout de remarquer ici, c'est que l'auteur arménien est le seul de tous les écrivains connus qui explique la raison pour laquelle Constantin persécuta les chrétiens. *Post autem ab conjugē sua Maximina Diocletiani filiā inductus, Ecclesiam divexavit*. Le *Liber Pontificalis* nous avait dit plus brièvement que saint Sylvestre avait été contraint de se réfugier sur le mont Soracte, *persecutione Constantini concussus*. Mais, quelle était cette persécution ? A quoi l'attribuer ? En quel temps la placer ? Eusèbe n'y fait pas la moindre allusion ; il ne parle ni de Fausta, ni du meurtre de Crispus. Au contraire, les historiens païens s'étendent complaisamment sur les intrigues de Fausta et la mort du jeune prince. Moïse de Corène nous donne enfin la clef de cette énigme si longtemps inintelligible. Il n'avait pas, comme Eusèbe, historiographe officiel de la cour, intérêt à rien dissimuler. Il dit clairement ce qu'il sait ; et ce qu'il sait confirme merveilleusement le récit trop laconique du *Liber Pontificalis*. C'est là, croyons-nous, un fait de la plus haute importance dans la question qui nous occupe.

faites il fut atteint d'une éléphantiasis, horrible maladie qui lui couvrit tout le corps. Les médecins de Marsique, les *vates Ariocenses* ne purent le guérir. Constantin demanda à Tiridate de lui envoyer les mages les plus habiles de la Perse et de l'Inde pour essayer les ressources de leur art. Tout échoua. Quelques-uns de ces idolâtres conseillèrent à l'empereur de se plonger dans un bain de sang chaud tiré des veines de jeunes enfants égorgés. Ils garantissaient le succès de cette cruelle expérience. On avait déjà réuni ces tendres victimes; elles allaient être immolées; mais leurs vagissements, les cris de leurs mères touchèrent le cœur de Constantin; il déclara qu'il aimait mieux mourir que de se prêter à une telle barbarie. Dieu le récompensa de cette généreuse détermination. Pendant son sommeil, les Apôtres lui apparurent et lui ordonnèrent de se faire baptiser par l'évêque de Rome Sylvestre, qui se tenait alors caché dans la montagne de Séraptim, par crainte de la persécution. Constantin, instruit des vérités de la foi par le pontife, reçut le baptême, fut guéri et combattit dès lors énergiquement le paganisme. Tels sont les faits qu'on peut lire dans l'*epitome* d'Agathangelus ¹. » Ce récit de Moïse de Corène, écrit un demi siècle seulement après la mort de Constantin par un auteur que sa naissance, sa langue, sa position, mettaient dans une

¹ *Constantius mortuus est atque in ejus locum Diocletianus filium ejus suumque generum Constantinum misit. Is antequam regnaret, dum adhuc Cæsar esset, in prælio victus, dum magnum mærore somnum caperet, crucem stellatam in cælis videbat, his verbis inscriptam : Hoc signo vince. Quod cum suum signum fecisset atque in acie primâ gestasset, victoriâ potitus est. Post autem ab conjuge sua Maximinâ, Diocletiani filiâ inductus, Ecclesiam divexit, et cum multos morte affecisset, ipse elephantidâ correptus, toto corpore intabuit. Quem morbum neque Ariocenses vates aut Marsici medici sanare potuerunt. Itaque Tiridatem rogavit ut sibi augures ex Perside et Indiâ mitteret, qui tamen nihil opitulati sunt. Quem etiam sacerdotes quidam dæmoniorum impulsu infantium multitudinem in lavacro necare jusserunt et calido sanguine prolii atque ita sanum fieri. Is autem ubi vagitum infantium ac matrum ejulatus audiit, miseratione motus eorum vitas salutis suæ expectationi prætulit; cujus ille facti compensationem a Deo accepit, in somniorum visis ab Apostolis jussus lavacri salutaris lavatione per Silvestrum Romæ episcopum purgari, qui ob vexationem se in montem Seraptium abdiderat, per quem edoctus, fidem suscepit, omnesque Deos adversarios ejus amovit, ut te breviter Agathangelus docet. (Moïse Corenensis, *Histor. Armeniac.*, lib. II, cap. LXXXIX, edit. Londini, 1737, Whiston, in-4°, pag. 209.)*

complète indépendance vis à vis des empereurs bysantins, a une importance capitale. On ne peut soupçonner l'écrivain syriaque d'une connivence intéressée ni avec Rome dont il était si éloigné, ni avec Constantinople dont le pouvoir ne l'atteignait pas. On ne saurait davantage lui reprocher d'avoir ignoré la tradition grecque en général ni celle d'Eusèbe en particulier, puisqu'il avait passé sa jeunesse à parcourir les principales cités de l'Orient et de l'Occident pour y recueillir les matériaux de son histoire. Enfin, et c'est là le nœud de la question, les sources où il a puisé ne sont pas les mêmes que celles de l'Église romaine. L'auteur Agathangelus, d'où il extrait sa notice sur Constantin, est étranger à la tradition du *Liber Pontificalis*. Nous ne le connaissons aujourd'hui que par cette unique mention de Moïse de Corène. L'intervention du roi des Perses Tiridate ne nous est également connue que par ce témoignage. Enfin le nom même de la maladie de Constantin, sa désignation médicale et technique d'éléphantiasis, nous est, pour la première fois, révélée par l'historien d'Arménie.

23. Impossible donc de maintenir, comme autrefois, la discussion sur les bases restreintes d'une tradition apocryphe, née à Rome et n'ayant jamais franchi les bornes de l'Occident. Quand le concile romain du pape Gélase affirmait qu'une multitude d'Églises s'accordaient à admettre comme authentiques les Actes de saint Sylvestre, il est aujourd'hui constant que ces Églises n'étaient pas seulement celles de l'Italie, des Gaules et de la Germanie, mais encore celles d'Antioche en Syrie, de Batna ou Sarug en Mésopotamie, et celle de Pakrevan en Arménie. Singulière destinée de notre siècle d'avoir à revenir sur tant de questions historiques qu'on croyait définitivement tranchées, et d'être ramené par toutes les découvertes sérieuses de la science moderne à la vérité telle que la tradition l'enseignait ! Cependant, nous avons hâte de le dire, les témoignages sur lesquels Tillemont crut pouvoir affirmer l'opinion contraire, sont graves, sérieux, imposants. Vraisemblablement, si nous eussions vécu de son temps, sans avoir par conséquent la ressource de ces documents nouveaux par rapport à lui, nous aurions professé la même doctrine. C'est donc avec un profond respect pour

La question est purement historique et par conséquent libre.

son érudition et pour la bonne foi de ses adhérents que nous osons combattre si résolument ses conclusions. La thèse de Tillemont, qui place le baptême de Constantin à Nicomédie, est en ce moment presque universellement adoptée. Le savant Dollinger la soutient en Allemagne ; M. de Broglie l'a reproduite en France, et l'un des plus illustres professeurs de l'Université romaine, M^{sr} Jean-Baptiste Palma, mort martyr de sa fidélité au Saint-Siège, en 1849, l'enseignait publiquement dans la capitale du monde catholique. Cette attitude de l'Église, mère et maîtresse de toutes les autres, nous met d'autant plus à l'aise pour traiter nous-même la question dans une parfaite indépendance d'idées et uniquement au point de vue de notre conviction personnelle. On ne nous accusera pas, certes, d'être guidé par un mot d'ordre venu de Rome. A l'heure qu'il est, les *Prælectiones historię ecclesiasticę* de M^{sr} Palma sont le manuel classique de l'Université romaine. Or le baptême de Constantin à Nicomédie y est enseigné *ex professo*. Néanmoins, nous nous permettons de soutenir que Constantin fut réellement baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre ; et, ce qui nous confirme le plus dans cette opinion, c'est précisément que M^{sr} Palma n'indique aucun des textes orientaux que nous venons de citer. Le docte professeur italien en est resté à Tillemont, absolument comme M. Dollinger en Allemagne. Ni l'un, ni l'autre ne paraissent avoir poussé plus loin leurs investigations. Voici donc uniquement les témoignages sur lesquels leur décision est étayée.

Témoignage
de la *Vie de
Constantin*,
par Eusèbe
de Césarée,
fixant le
baptême du
prince
à Nicomédie.

24. Le premier et le plus important est celui que nous lisons au quatrième livre de la *Vie de Constantin*, par Eusèbe. Il est ainsi conçu : « L'empereur, après quelques accidents de santé, tomba définitivement malade ; il se fit transporter aux eaux thermales et revint ensuite à la cité d'Hélénopolis. Là, prosterné dans le temple des martyrs, il offrit à Dieu d'ardentes prières. Cependant il comprit que son dernier jour était proche, et il voulut, dans sa foi vive, effacer les fautes de toute sa vie par l'efficacité des paroles secrètes et par le verbe salutaire de la purification λόγων ἀποβήτων δυνάμει, σωτηρίω γε λόγῳ λουτροῦ. Dans cette pensée, il s'agenouilla sur le marbre, comme un suppliant de Dieu, fit

l'exomologèse au milieu de ses souffrances, et reçut l'imposition des mains avec la prière solennelle. De retour dans sa villa, voisine de Nicomédie, il réunit les évêques et leur dit : Voici enfin venu le jour que j'ai appelé par tant de vœux, où il me sera donné de recevoir le gage du salut. Il est temps que je reçoive le signe qui confère l'immortalité, le sacrement salutaire. Autrefois j'avais eu la pensée d'accomplir cet acte solennel dans les eaux du Jourdain, où Notre-Seigneur voulut être lui-même baptisé. Mais Dieu sait mieux que nous ce qui nous convient. Il a fixé ce lieu pour le théâtre de sa miséricorde à mon égard. Hâtons-nous donc. Si ce Dieu, arbitre souverain de la vie et de la mort, daigne prolonger mes jours, j'aurai dans l'avenir la joie de me mêler à son peuple et d'être admis dans l'Église à la participation des prières, avec tous les autres fidèles. Dès aujourd'hui je promets d'observer fidèlement toutes ses lois. — Après qu'il eut ainsi parlé, les évêques procédèrent, selon le rit solennel, aux divines cérémonies. Après lui avoir fait toutes les recommandations nécessaires, ils l'admirent à la participation des mystères sacrés. Le premier de tous les empereurs, Constantin, régénéré par la réception du sacrement, fut confirmé dans la foi. Quand il eut reçu le sceau divin, une sainte allégresse et les lumières de la grâce céleste inondèrent son esprit et son cœur. Les magnificences de la foi apparurent à son intelligence dans toute leur splendeur ; il admirait, dans une sorte d'extase, la grandeur et la puissance de Dieu. Après que toutes les cérémonies furent achevées, on le revêtit d'habits blancs comme la neige et on le reposa sur son lit. Depuis ce jour, il ne voulut plus revêtir la pourpre impériale. Élevant enfin la voix, il rendit grâces à Dieu dans une prière fervente qu'il termina ainsi : C'est maintenant que je suis vraiment bienheureux ; je sens en moi le gage de l'immortalité ; la lumière divine éclaire mon âme ! — Puis il ajoutait : Qu'ils sont à plaindre les malheureux qui vivent dans la privation de pareils biens ! — Successivement, les principaux officiers du palais et les chefs de son armée vinrent l'entretenir. Ils laissaient éclater toute leur douleur à la pensée qu'il allait bientôt les laisser orphelins ; ils faisaient des vœux pour que le ciel daignât prolonger

ses jours. Mais l'empereur leur répondait : Je suis maintenant en possession de la véritable vie ; moi seul puis savoir l'étendue de mon bonheur actuel. J'ai hâte de retourner à Dieu. Tous les délais irritent mon impatience. — Il régla ensuite ses dispositions suprêmes ; il accorda des faveurs annuelles aux Romains ; il partagea l'empire comme un héritage paternel entre ses enfants, dictant sur ce point les mesures qu'il jugeait utiles. Or, tout cela se passait pendant la grande et auguste solennité de la Pentecôte qui dure huit jours. C'est à cette date qu'après l'ascension du Sauveur l'Esprit-Saint daigna se communiquer à la terre. Le dernier jour des fêtes consacrées à cet anniversaire, le plus illustre peut-être des annales de l'Église, vers l'heure de midi, Constantin passa à Dieu, laissant à cette terre des mortels la partie mortelle de lui-même, réunissant à son Dieu son âme immortelle qui avait tant aimé Dieu. Telle fut la mort de Constantin ¹. »

Texte de
saint Jérôme
et d'Anselme
d'Havelberg.
Hypothèse
d'une rebap-
tisation.

25. A une première lecture, ce récit paraît assez obscur. On ne comprend pas tout d'abord s'il est question d'un baptême, ou de la réception des derniers sacrements. Mais, en l'examinant avec plus d'attention, on ne tarde pas à se convaincre qu'il s'agit très-réellement du sacrement de baptême que l'empereur eût souhaité recevoir dans les eaux du Jourdain et dont il porte avec tant de joie les habits blancs à Nicomédie. Dès lors ce récit renferme une contradiction absolue avec la tradition romaine. Celle-ci ne peut subsister, si celui-là est vrai, à moins qu'on ne suppose que Constantin, baptisé une première fois à Rome par le pape, aurait été rebaptisé à Nicomédie par les Ariens. Telle paraît avoir été la pensée de saint Jérôme qui s'exprime ainsi dans sa Chronique : « Baptisé dans ses derniers moments par Eusèbe de Nicomédie, Constantin mourut dans l'hérésie arienne ². » Ce témoignage de saint Jérôme est d'autant plus significatif que nous savons, par des textes précis de saint Augustin ³, que les Ariens, comme les Dona-

¹ Euseb., *Constant. Vit.*, lib. IV, cap. LXI-LXIV. — ² S. Hieronym., *Chronic.*; *Patr. lat.*, t. XXVII, col. 679. — ³ *Rebaptisari ab Arianis Catholicos novimus*. S. Augustin., lib. *de Hæresibus*; lib. III, *Contra Cresconium Donatist.*, cap. XXIV, et *Epistol.* CLXXXV, *alias L.*

tistes, en étaient venus à cet excès d'impiété de rebaptiser les catholiques qu'ils parvenaient à séduire. Le P. Van Hecke, continuateur des *Acta sanctorum*, a mis ce fait dans tout son jour ¹, et le considère comme ayant une importance sérieuse dans la question du baptême de Constantin ². Déjà Mabillon avait entrevu cette solution en parcourant les œuvres d'Anselme d'Haverberg, publiées pour la première fois, en 1676, à la fin du *Spicilegium* de d'Achery. A cette époque, Schelstrate soutenait la thèse que Constantin avait reçu un double baptême, le premier à Rome, le deuxième à Nicomédie. Mabillon lui écrivait alors en ces termes : « Je vous signale un document qui ne peut manquer de vous être agréable. Il vient à l'appui de votre sentiment et affirme le double baptême de Constantin, l'un par le pape saint Sylvestre, l'autre par Eusèbe de Nicomédie. Consultez donc le livre d'Anselme d'Haverberg *Adversus Græcos*. C'est là où je viens de lire ce texte précieux ³. » Voici en effet les paroles de l'évêque d'Haverberg, que Mabillon signalait à son ami : « Eusèbe de Nicomédie, l'âme de la faction arienne, rebaptisa l'empereur Constantin le Grand, selon le rit arien. En effet, ce prince avait été, après sa conversion, baptisé par le pape Sylvestre à Rome, dans le palais de Latran. Le même fait se produisit pour le fils du grand Constantin, Constance, lequel perverti par les Ariens, fut également rebaptisé par Eusèbe de Nicomédie, et poussa si loin son obstination hérétique, qu'il prétendit exiger du pape Liberius d'adhérer publiquement à l'arianisme, et de se faire rebaptiser lui-même ; ce que le pontife refusa ⁴. » Il est sans doute curieux de rencontrer, dans un auteur de l'an 1126, une solution si catégorique de la question controversée. Malheureusement Anselme d'Haverberg ne nous indique pas les sources où il a puisé ce curieux renseignement. Dès lors on est en droit de révoquer en doute une thèse produite à une si grande distance du

¹ *Act. sanct.*, tom. VII, octobr., 2^a pars, pag. 830-832. — ² Lettre de D. Pitra. Quelques observations sur le baptême de Constantin, *Ami de la Religion*, 1^{er} janvier 1850, pag. 15. — ³ *Ibid.*, *Epist. Mabillon, ad Schelstrate*. — ⁴ Anselmi Haverberg. episcop. (1126-1154), *Dialog. adversus Græcos*, lib. III, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 1246.

fait lui-même. D'ailleurs, malgré l'autorité de saint Jérôme et celle que lui prêtent subséquemment les témoignages que nous venons de citer, il est certain, d'après la tradition immémoriale de l'Église grecque et latine, que Constantin est mort dans les sentiments d'une véritable orthodoxie. La fin tragique d'Arius avait fait une profonde impression sur l'esprit de ce prince; Constantin le Jeune, son fils et son successeur, atteste qu'il prit dès lors la résolution formelle de rappeler saint Athanase de son exil et d'éloigner de sa personne les intrigues de la faction arienne ¹. Ces dispositions, officiellement rappelées par le fils même du grand Constantin, dans une lettre adressée au peuple d'Alexandrie, contredisent formellement le récit d'Eusèbe et la note de saint Jérôme dans sa Chronique. Enfin, la preuve que Constantin le Grand ne mourut point dans l'hérésie, c'est le culte religieux qui lui fut rendu de temps immémorial dans l'Église grecque. Il nous faut donc chercher une autre hypothèse que celle d'une rebaptisation.

Textes de
Théodoret,
Socrate et
Sozomène.
Concile
de Rimini.

26. Le récit du baptême à Nicomédie, tel que nous le lisons dans la *Vie de Constantin*, a servi de base à tout un courant d'opinion auquel Théodoret, Socrate et Sozomène, abrégiateurs ou continuateurs d'Eusèbe, se sont laissé entraîner. Chacun d'eux reproduit, en les copiant textuellement, les paroles de la *Vie de Constantin*. Leur témoignage n'a donc d'autre autorité que celle du monument qu'ils citent. En Occident, outre saint Jérôme qui a suivi la version d'Eusèbe, il faut ajouter encore saint Ambroise, lequel s'exprime ainsi dans l'éloge funèbre de Théodose : « Il est vrai que Constantin ne demanda qu'à l'extrémité la grâce du sacrement de baptême qui effaça toutes les fautes de sa vie. Cependant il a le mérite éminent à nos yeux d'avoir été le premier des empereurs qui ait embrassé la religion de Jésus-Christ et transmis aux princes, ses successeurs, l'héritage de la foi. » Évidemment, saint Ambroise reproduit ici la leçon d'Eusèbe, sans autres détails, avec cette réserve néanmoins qu'il n'attribue pas à Constantin le malheur d'être mort dans l'hérésie, ainsi que saint Jérôme croyait pouvoir

¹ *Epistola Constantini Cæsaris populo Alexandriæ*. S. Athanasii, *Apologia contra Arianos*, cap. LXXXVII; *Patr. græc.*, tom. XXV, col. 466.

le faire. Ce sont là tous les témoignages conformes au récit d'Eusèbe, que présentent les auteurs grecs ou latins de l'antiquité. En comparant leur liste avec celle des écrivains qui ont attesté le baptême de Constantin à Rome, on se convaincra que ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux. Mais nous ne voulons point nous prévaloir de cet avantage, nous souvenant que les témoignages se pèsent et ne se comptent pas. Toutefois, avant de procéder à l'examen critique du récit d'Eusèbe, il nous faut écarter du débat un texte du concile de Rimini (359), où l'on a cru longtemps trouver la confirmation du baptême de Constantin *in extremis* à Nicomédie ¹. Labbe, le P. Petau, tous les critiques sérieux ont déjà fait justice de ce fameux texte du concile de Rimini ; mais, comme on le cite encore, et qu'on ne paraît pas se douter qu'une faute de copiste, vingt fois corrigée par les savants, a seule donné lieu à la méprise, nous sommes contraint de nous y arrêter un instant. Voici les paroles de la lettre synodale de Rimini, adressée à l'empereur Constance : « Ce serait une impiété et un sacrilège de nous écarter des décisions formulées avec autant de rectitude que de sagesse par le concile de Nicée, d'accord avec Constantin le Grand, votre très-illustre père. Vouloir y ajouter ou en retrancher quelque chose, serait une témérité et un péril ; ce serait ouvrir la porte à toutes les prétentions de l'hérésie. Pour l'avoir fait, Ursace et Valens furent solennellement excommuniés. Ils n'ont obtenu leur réhabilitation qu'après avoir confessé leur erreur, demandé pardon et accepté la pénitence qui leur fut imposée. C'est ce qui résulte de leurs signatures autographes, apposées aux Actes du concile de Milan (349), en présence des prêtres de l'Église romaine. Au contraire, c'est la foi catholique si mûrement examinée dans ce concile en présence de *Constantin* que ce prince fit promulguer avec tant de zèle. C'est dans cette foi qu'il fut baptisé et qu'il est passé de cette vie au repos éternel. Mais depuis lors, ces misérables, Ursace et Valens, dans leur criminelle audace, se sont

¹ « Il n'y a pas moyen, dit M. Albert de Broglie, de résister au concours des témoignages circonstanciés d'Eusèbe, de saint Jérôme et de la lettre synodale du concile de Rimini (Ariminum). » *L'Église et l'Emp. rom.*, t. II, p. 419.

mis de nouveau à prêcher l'hérésie et à tourner tous leurs efforts contre les décrets de la vérité ¹. » Tel est le texte du concile de Rimini. Il se prêterait merveilleusement à la version d'Eusèbe, si le prince désigné dans l'original grec sous le nom de Κωνσταντῖνος et qui mourut quelques mois après le concile de Milan (349), après avoir reçu le baptême dans la foi catholique, pouvait être Constantin le Grand. Mais Constantin le Grand était mort en 337. Impossible donc qu'il eût assisté, en 349, au concile de Milan et qu'il en eût promulgué les décrets. Or, il y eut réellement un empereur orthodoxe qui assista au concile de Milan, qui fut baptisé peu de temps après et qui tomba bientôt sous le poignard de Magnence. Cet empereur est connu dans l'histoire sous le nom de Constant. En grec on le nommait Κωνσταντῖος. Un copiste aura intercalé un ν au milieu de ce vocable et en aura fait le Κωνσταντῖνος qui défraie encore la critique superficielle de nos vulgarisateurs. C'est là une simple question de cacographie, redressée par les notions de la chronologie la plus élémentaire.

27. Toute la discussion se concentre donc uniquement sur le témoignage emprunté à la *Vie de Constantin*, par Eusèbe de Césarée. Cet historien, dont les tendances ariennes sont connues, a-t-il grossièrement menti à sa conscience et à la postérité, par le récit d'un prétendu baptême apocryphe? Nous ne le croyons pas. Quelles que fussent ses sympathies pour la faction hétérodoxe, il se respectait trop lui-même pour commettre un pareil faux. Les œuvres qui nous restent de lui prouvent qu'il avait un sentiment très-élevé de sa personnalité historique et littéraire. Sa conduite, même dans les débats de l'Arianisme, fut celle d'un homme qui ne voulait se mettre en avant, ni dans son propre parti, ni dans celui de la résistance. Il louvoya constamment entre la vérité et l'erreur, inclinant visiblement vers celle-ci, mais ne rompant jamais ouvertement avec celle-là. Un tel caractère peut manquer de franchise, mais il ne manque pas d'habileté. En tout cas, il ne se prête nullement à une fraude historique telle que la supposition d'un fait aussi considérable que

¹ Labb., *Coll. Concil.*, tom. II, col. 797.

Une interpolation arienne. Témoignages de Théophraste, Cedrenus, Nicéphore Calliste.

le baptême de Constantin à Nicomédie, relaté avec les détails précis et les circonstances qui l'accompagnent. Nous croyons donc qu'Eusèbe n'a rien inventé de ce genre; nous croyons fermement qu'il était incapable du rôle de faussaire. Mais ce qu'il n'a pas fait lui-même, d'autres l'ont fait à sa place, et ici les témoignages abondent. Voici comment s'exprime à ce sujet la *Chronographie* de Théophane (870) : « Le grand Constantin reçut le baptême des mains du pape Sylvestre. On conserve encore aujourd'hui à Rome le baptistère qui servit en cette circonstance et que l'empereur, après sa victoire définitive sur tous ses rivaux, décora magnifiquement en souvenir du baptême qui lui avait été conféré par Sylvestre. Cependant d'autres affirment qu'il reçut le baptême seulement quelques jours avant sa mort, dans la ville de Nicomédie et des mains d'Eusèbe, évêque de cette ville, partisan déclaré des Ariens. Ils ajoutent que Constantin avait différé jusqu'à cette cérémonie, dans l'espérance de pouvoir l'accomplir un jour sur les rives mêmes du Jourdain, où Notre-Seigneur fut baptisé. Quant à moi, j'ai étudié la question et je déclare qu'il est incontestable que cet empereur fut baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre. Les Ariens ont supposé sous le nom de ce prince de fausses constitutions adressées au pape Melchiade. Je me suis convaincu du fait, et il ne me reste aucun doute à cet égard. Ils ont également imaginé la mensongère narration du baptême à Nicomédie. Leur but était de diffamer la mémoire de ce très-pieux empereur, en laissant croire, ou qu'il était mort dans leur hérésie et baptisé par eux, ou qu'il était mort sans baptême. Car telle est l'alternative à laquelle leur fausse légende nous réduit. Mais ce serait une absurdité que de les croire. Si Constantin n'avait point encore été baptisé à l'époque du concile de Nicée, il n'aurait pu assister aux saints mystères qui y furent célébrés, ni prendre place dans l'assemblée des évêques. On touche donc du doigt l'imposture ¹. » Ainsi s'exprimait en 870, Théophane, abbé d'un monastère de Constantinople. Il prend soin lui-même de justifier son sentiment par les preuves

¹ S. Theophanes, *Chronogr.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 90-92.

d'érudition, d'histoire et de bon sens, dont il l'entoure. Un autre chroniqueur byzantin, un siècle plus tard, rassemblait, sous le titre de *Σύνοψις Ἱστοριῶν*, *Compendium historiarum*, tous les documents fournis par Georges le Syncelle, Hamartolus, Scylax, Théophane, etc. Voici comment il s'exprime au sujet du baptême de Constantin : « Ce prince, dit-il, fut baptisé à Rome par le pape Sylvestre. En même temps qu'il recevait le sacrement de régénération, il fut guéri de la lèpre. Une foule de Romains témoins de ce prodige, demandèrent le baptême à son exemple. Je sais que certains historiens prétendent que Constantin, sur son lit de mort, fut baptisé par l'évêque arien Eusèbe de Nicomédie. Ils se trompent : ψεύδονται. Suivant eux, l'empereur eût différé jusque-là son baptême parce qu'il eût désiré, disent-ils, le recevoir dans les eaux du Jourdain. Mais qui donc aurait pu l'empêcher de satisfaire ce pieux désir, s'il l'avait eu, soit après sa victoire sur Licinius, quand il parcourut l'Orient en vainqueur, soit lorsque, rappelé dans cette contrée par l'expédition des Perses, il traversa toute la Palestine? C'est là une fable arienne qui n'a pas plus de valeur que celle qu'on a mise en avant pour ternir la naissance de ce prince, quand on a dit qu'il était un fils adultérin de Constance-Chlore ¹. » Michel Glycas, autre chronographe byzantin, n'est pas moins explicite. Comme son récit est plus complet que tous les précédents et qu'il renferme quelques particularités, les unes complètement inédites, les autres indiquées seulement par Moïse de Corène, nous le prenons d'un peu plus haut. « Au temps où Constantin-le-Grand, dit-il, entreprit son expédition contre Maxence, il vit dans les airs le signe vénérable de la croix. Grâce à ce signe il fut vainqueur. Mais ayant épousé en secondes noces Fausta, fille de Maximien-Hercule, il se laissa de nouveau entraîner par elle au culte des faux dieux, et porta dans ce changement subit une véritable fureur. Dieu l'en punit. La lèpre lui couvrit tout le corps, et ses ravages étaient accompagnés d'atroces douleurs. Des prêtres de Jupiter Capitolin indiquèrent un moyen infaillible de

¹ Cedren., *Historiarum Compendium*; *Patr. græc.*, tom. CXXI, col. 518-520.

guérison. Ils rassemblèrent quelques jeunes enfants qu'on devait égorger ; l'empereur devait être guéri en se plongeant dans une baignoire remplie de leur sang encore chaud. En entendant les cris des victimes et les lamentations de leurs mères, Constantin s'émut. Je préfère souffrir toute ma vie, dit-il, plutôt que de laisser égorger ces innocents ! La nuit suivante, les apôtres lui apparurent ; ils lui ordonnèrent de mander le pontife Sylvestre, et de recevoir le baptême de sa main, lui promettant à ce prix la guérison. Constantin fut baptisé et la lèpre disparut. Depuis cette époque, l'empereur ne s'écarta plus des règles de la vraie foi et donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Il jeûnait le mercredi et le samedi ; s'abstenait de tout travail le dimanche ; il défendit la traite des esclaves exercée par les Juifs ; il supprima le supplice de la croix, et décréta qu'à l'avenir les jours de la semaine qui portaient le nom de quelque divinité idolâtrique auraient d'autres appellations ¹. Constantin mourut à Nicomédie, empoisonné par ses frères, qui jalousaient son pouvoir. On a dit que ce grand prince avait été baptisé sur son lit de mort, et qu'il avait attendu jusque-là à recevoir le sacrement divin de la régénération, sous prétexte qu'il se promettait d'aller se faire baptiser dans les eaux du Jourdain. C'est là une prétention qui ne supporte pas l'examen. Les Ariens ont en effet accredité cette légende que l'empereur aurait reçu le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie, leur partisan, et qu'ainsi Constantin serait mort en communion de foi avec eux. Mais il y a un monument qui tranche la question et qui atteste la réalité du baptême dans la vieille Rome ² par le pontife saint Sylvestre. C'est le baptistère de ce grand empereur ; il y a toujours été conservé ; on l'y voit encore aujourd'hui. Comment d'ailleurs Constantin eût-il

¹ Ces renseignements, donnés ici par Michel Glycas au sujet du changement de nom prescrit par Constantin pour le calendrier hebdomadaire, ne se rencontrent dans aucun autre auteur. La mesure impériale ne put d'ailleurs prévaloir contre la force de la coutume. A l'heure actuelle, sauf le nom du dimanche, tous les autres jours ont conservé leur étymologie idolâtrique.

² On sait que les auteurs Byzantins désignent ainsi la ville de Romulus pour la distinguer de Constantinople qui, dans le style officiel, se nommait la nouvelle Rome.

assisté à toutes les cérémonies du concile de Nicée, s'il n'avait auparavant reçu le baptême? A qui fera-t-on croire qu'on l'eût admis sans cela aux prières et aux sacrifices? Un tel récit appliqué à la mémoire de ce grand homme est une impiété et un sacrilège ¹. » Nicéphore Calliste a tout un chapitre intitulé : « Réfutation de ceux qui ont prétendu que Constantin avait été baptisé à Nicomédie par les Ariens. » Il résume avec énergie toutes les raisons qui militent en faveur de la tradition romaine. Voici ses paroles : « Les auteurs anciens les plus graves et les plus véridiques ne laissent aucun doute sur le fait du baptême de Constantin à Rome par Sylvestre. Maxence avait été vaincu par le signe de la croix; l'empereur triomphant voulut être régénéré par ce signe salutaire, et l'on conserve encore le monument glorieux de ce fait, je veux dire le baptistère où le sacrement lui fut conféré. La secte arienne qui avait jadis envahi l'Orient accrédita l'opinion contraire et soutint que sur son lit de mort Constantin aurait reçu le baptême à Nicomédie, des mains d'Eusèbe, évêque de cette ville. On ajoutait que le désir de l'empereur eût été d'accomplir cette pieuse cérémonie dans les eaux du Jourdain. C'est là une prétention sans fondement. L'Église enseigne comme un fait certain que le prince fut baptisé à Rome par le pape Sylvestre. Je le déclare moi-même hautement, telle est la vérité historique à laquelle tous doivent se rattacher. Les Ariens, pour le succès de leurs intrigues, et dans un sentiment déplorable de perversité, ont imaginé cette fable de Nicomédie, pour faire croire que Constantin, ayant reçu de leurs mains le baptême, était mort dans leur communion. C'est là une imposture absurde. En effet, si l'empereur avait attendu jusqu'à ce moment pour se faire baptiser, il est clair qu'il n'aurait pu participer aux divins mystères avec les évêques du concile de Nicée. Or, l'histoire atteste que Constantin, dans cette assemblée auguste, participa non-seulement aux eulogies, mais à la table eucharistique commune à tous les fidèles. Arrière donc cette supercherie des Ariens²! »

¹ Mich. Glycas, *Annal.*, lib. IV; *Patrol. græc.*, tom. CLVIII, col. 466-474. —

² Nicép. Callist., *Ecclesiast. histor.*, lib. VII, cap. xxxv; *Patr. græc.*, tom. CXLV, col. 1285-1288.

Après cette solennelle profession de foi, Nicéphore revient, au chapitre suivant, sur cette question. Il cite les paroles de Sozomène, Socrate et Theodoret contraires à son sentiment, et il ajoute : « Ces auteurs affirment que Constantin fut baptisé *in extremis* à Nicomédie. A quelle source ont-ils puisé ce renseignement? Je ne veux pas m'en occuper davantage. J'ai déjà dit que, d'accord avec la tradition de l'Église universelle, je demeure convaincu que ce prince fut réellement baptisé à Rome par le pape Sylvestre. ¹ »

28. Nous ne prolongerons pas ces citations toutes empruntées à des écrivains orientaux, lesquels connaissaient très-certainement la *Vie de Constantin* par Eusèbe. On remarquera leur attitude si ferme, si consciencieuse, si énergique. Ils repoussent unanimement comme une fraude arienne le récit du baptême de Nicomédie. Mais ce qui n'est pas moins significatif, aucun d'eux ne fait retomber sur Eusèbe de Césarée la responsabilité de cette fraude. Nicéphore Calliste en particulier prend la peine d'énumérer tous les auteurs grecs qui l'ont accueillie dans leurs ouvrages ; il en reproduit les paroles textuelles ; cependant il ne nomme pas même Eusèbe de Césarée, dont le texte eût été à lui seul plus décisif que tous les autres réunis. C'est là une singularité qui mérite notre attention et qui peut nous mettre sur la voie d'une véritable révélation historique. Le récit du baptême à Nicomédie, tel que nous l'avons reproduit d'après la leçon actuelle de la *Vie de Constantin* par Eusèbe, est-il bien réellement de cet auteur? La question vaut la peine d'être sérieusement étudiée. Eusèbe, au livre VI^e de son *Histoire Ecclésiastique*, chapitre xxxiv, nous apprend que Philippe l'Arabe fut le premier empereur chrétien ; qu'en se soumettant à la pénitence qui lui fut imposée la nuit de Pâques, dans l'assemblée des fidèles d'Antioche, il donna un solennel exemple de foi et de crainte de Dieu. Or le récit du baptême de Nicomédie renferme une contradiction flagrante, palpable, outrageante même, avec ces paroles authentiques de l'historien de l'Église. « Les cérémonies

Examen
du texte de la
Vie de Constantin. Le
récit du
baptême à
Nicomédie
est une
adjonction
posthume.

¹ Niceph. Callist., *Eccles. Hist.*, lib. VIII, cap. LIV ; *Patr. græc.*, tom. CXLVI, col. 217.

saintes s'achevèrent, dit le chroniqueur de Nicomédie. Et ainsi *seul* d'entre *tous* les empereurs qui avaient existé *dans la suite des âges*, Constantin fut régénéré par le sacrement du Christ. Καὶ δὴ μόνος τῶν ἐξ αἰῶνος αὐτοκρατόρων Κωνσταντῖνος χριστοῦ μαρτυρίοις ἀναγεννώμενος ἐτελειούτο, θείας τε σφραγίδος ἀξιούμενος ¹. On remarquera qu'il ne s'agit point ici du rôle officiel d'empereur chrétien mettant le premier sa puissance au service de la foi de Jésus-Christ. Le chroniqueur spécifie très-nettement son appréciation et la restreint à ce point de vue exclusif que seul entre tous les empereurs qui avaient existé dans la suite des âges, Constantin aurait reçu le sceau du baptême divin. La main qui a écrit ce témoignage peut-elle être la même qui avait déclaré dans l'*Histoire Ecclésiastique* que l'empereur romain, Philippe l'Arabe, était baptisé ; qu'il remplissait ses devoirs privés de chrétien et qu'il fut admis après sa pénitence à la participation du sacrement aux fêtes pascales dans l'Église d'Antioche ? Eusèbe de Césarée ne nous a point habitués, dans le cours de son *Histoire*, dont toutes les pages ont successivement passé sous nos yeux, à de telles inconséquences. Mais enfin cette contradiction, si grave qu'elle soit, peut lui être échappée par inadvertance. La faiblesse humaine entraîne bien d'autres méprises. Pardonnons-lui donc celle-ci. Il est possible qu'entre la composition de l'*Histoire Ecclésiastique* et celle de la *Vie de Constantin*, il se fût écoulé un long intervalle. La mémoire de l'auteur lui aura fait défaut. Soit. Mais le récit du baptême présente avec les autres chapitres de la *Vie de Constantin* des contradictions plus grossières encore et bien autrement importantes. Ainsi le chroniqueur de Nicomédie fait dire à Constantin avant son baptême : « Si Dieu, l'arbitre souverain de la vie et de la mort, daigne prolonger mes jours, j'aurai dans l'avenir la joie de me mêler à son peuple et d'être admis dans l'Église à la participation des prières avec tous les autres fidèles ². » Or deux pages auparavant, voici ce que nous lisons dans cette même *Vie de Constantin* : « L'empereur, au retour de son

¹ *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LXII. Cf. § 24 de ce chapitre. — ² *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LXII. Cf. § 24 de ce chapitre.

expédition contre les Perses, célébra la grande solennité de Pâques avec tous les fidèles, et passa au milieu d'eux la nuit en prières. » Ἦδη δ' ἡ μεγάλη τοῦ Πάσχα ἑορτὴ παρῆν, ἐν ἣ ὁ βασιλεὺς τῷ Θεῷ τὰς εὐχὰς ἀποδίδους, συνδιανυκτέρευσε τοῖς ἄλλοις ¹. En vérité, après cette mention explicite de l'assistance de Constantin dans l'église au milieu des fidèles, participant à leurs prières durant toute la nuit de Pâques, où l'on célébrait, comme chacun sait, les divins mystères, que signifie ce prétendu vœu du prince mourant : « J'aurai la joie d'être admis dans l'Église à la participation des prières avec tous les autres fidèles ? » Si la même main avait écrit, à deux pages seulement de distance, une pareille contradiction, il faudrait dire qu'Eusèbe n'avait plus son bon sens alors qu'il rédigeait la narration du baptême de Nicomédie. Une remarque grammaticale que nous devons faire ici a son importance. Eusèbe, en parlant des empereurs romains, se sert toujours du mot βασιλεύς, seule expression usitée de son temps. Le chroniqueur du baptême de Nicomédie emploie le terme d'αὐτοκράτωρ, désignation beaucoup plus récente introduite par le servilisme byzantin. Ce n'est là qu'un détail, si l'on veut, mais aux yeux de toute saine critique il ne laisse pas d'avoir une signification considérable. Voici comment s'exprimait Eusèbe de Césarée dans un éloge de Constantin prononcé devant le prince à la fête des tricennales : « Notre empereur chéri de Dieu, puise sa force aux sources de la grâce céleste, il a attaché son nom à la phalange divine ; voilà le secret des prospérités de son règne. Au lieu des sanglants sacrifices de ses prédécesseurs, il a appris à immoler la seule victime digne de Dieu ; cette victime que le souverain devenu notre commensal, βασιλεὺς ὁ ἡμεδαπὸς, offre dans le sanctuaire d'une âme purifiée, gouvernant son esprit selon les règles de la piété dans la rectitude des dogmes infaillibles ; célébrant la gloire de Dieu par un langage plein d'élévation ; conformant sa vie royale à la loi divine ; tout entier dévoué à Jésus-Christ, et lui offrant son cœur comme les prémices de l'univers qu'il veut mettre à ses pieds ². » Voilà des paroles authentiques

¹ *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LVII. — ² *De Laudibus Constantini*, cap. II ; *Patr. græc.*, tom. XX, col. 1326.

d'Eusèbe. Or le chroniqueur de Nicomédie prétend que ce fut seulement la veille de sa mort que Constantin fut muni du sceau divin *θείας σφραγίδος ἀξιούμενος* et admis à la participation des sacrements. La contradiction peut-elle être plus palpable? Ce n'est pas tout. Eusèbe de Césarée nous décrit, dans la vie même de Constantin, l'entrée solennelle de ce prince aux sessions du concile de Nicée. « L'empereur, dit-il, n'avait point son escorte ordinaire. Il n'était accompagné que de ceux de ses officiers qui faisaient profession de la foi de Jésus-Christ. Quand il parut dans cette auguste assemblée, tous les évêques se levèrent. On eût dit un ange du ciel. L'éclat de sa majesté, la splendeur de la pourpre, l'or et les pierreries qui parsemaient son manteau impérial frappaient moins les regards que sa modestie vraiment chrétienne, que la piété vive, l'amour de Dieu qui respiraient sur son visage ¹. » Voilà encore des paroles authentiques d'Eusèbe. Cet historien fait lui-même la remarque que des chrétiens, faisant profession de la foi de Jésus-Christ, purent seuls être admis au concile de Nicée dont chaque session était précédée de la célébration des saints mystères. Eusèbe n'ignorait pas qu'un simple catéchumène, fût-il empereur, ne pouvait assister au sacrifice eucharistique. Il nous en fournit lui-même une preuve dans le récit des funérailles de Constantin, lorsqu'il nous montre Constance, son fils et son successeur, conduisant le deuil de son père. Constance n'était point encore baptisé, « aussi, ajoute Eusèbe, il se retira immédiatement de l'église avec ses soldats. Les ministres de Dieu et tout le peuple fidèle s'avancèrent seuls et accomplirent les cérémonies et les prières de la liturgie ². » Qu'on essaie d'accorder tout cela avec le récit du chroniqueur de Nicomédie. Ou plutôt qu'on reconnaisse enfin que le récit du baptême *in extremis* de Constantin est réellement une interpolation arienne, introduite après coup dans l'œuvre historique d'Eusèbe. Telle est, après mûr examen, la conclusion légitime qui ressort pour nous de l'étude des faits et de la confrontation scrupuleuse des témoignages. S'il pouvait encore rester un doute, sur ce point, dans

¹ *Vit. Constant.*, lib. III, cap. x. — ² *Vita Constant.*, lib. IV, cap. LXXI.

l'esprit du lecteur. Qu'il veuille bien méditer les témoignages suivants, émanés de la bouche de Constantin lui-même. Immédiatement après le concile de Nicée, ce prince écrivit à tous les évêques d'Orient pour leur notifier la décision synodale relative à la célébration de la Pâque, le même jour, dans toutes les églises du monde. Or, voici en quels termes il s'exprime : « J'ai assisté en personne à cette auguste assemblée. J'y fus présent, parce que je suis comme vous serviteur de Jésus-Christ, et c'est un titre dont je me fais gloire. Il fut décidé que la solennité pascale ne serait plus célébrée nulle part suivant le calendrier juif, mais selon l'usage pratiqué dans la ville de Rome. Veuillez donc désormais vous y conformer vous-mêmes. Ainsi, lorsque j'aurai la joie de visiter vos églises et de parcourir vos cités, il me sera donné de célébrer cette grande fête en commun avec vous et le même jour où vous la solenniserez vous-mêmes ¹. » A moins de ne pas se comprendre l'empereur ne pouvait mieux déclarer qu'il prenait dès lors en chrétien fervent sa part de la communion pascale. Mais ce n'est pas tout. Dans une lettre écrite quelques mois avant le concile de Nicée, il disait à propos de la controverse arienne : « Toutes ces discussions soulevées par vous ne sont que des pièges de Satan. Notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ vient d'étendre à tout l'empire le bienfait de sa lumière ; par une faveur spéciale de sa Providence, je suis devenu son serviteur et son adorateur dévoué. Laissez-moi donc achever l'œuvre que j'ai entreprise, de lui soumettre tous les peuples du monde. Cessez vos divisions, rendez-moi la tranquillité de mes jours et de mes nuits. Car je verse des larmes amères, quand je vois les fidèles d'un Dieu dont je suis moi-même le serviteur, déchirés par ces schismes regrettables ². » C'est donc Constantin lui-même qui se proclame le *συνθεράπων Θεοῦ*, le *θεραπευτής Χριστοῦ*. Or, ces dénominations de « fidèle de Dieu, » de « serviteur du Christ, » n'étaient jamais données à de simples catéchumènes. Ces derniers n'assistaient point aux saints mystères et ne prenaient

¹ Theodoret., *Hist. eccles.*; *Epist. Constantini Magni*, lib. I, cap. IX; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 934-935. — ² *Epist. Constantini Magni Alexandro et Ario*; Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. VII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 58-59.

point part au festin eucharistique de la Pâque. Enfin et pour mieux démontrer l'impossibilité du baptême *in extremis* de Constantin par Eusèbe de Nicomédie, voici en quels termes le prince, dans une circulaire officielle, s'exprimait au sujet de cet évêque : « Quel est donc l'auteur de tant de troubles ? N'est-ce pas cet Eusèbe, l'ancien complice des fureurs tyranniques de Licinius ? J'ai entre les mains toutes les preuves de sa complicité, qui se traduit par le meurtre de tant d'évêques et de fidèles, à l'époque de la persécution. Je ne veux point revenir sur les indignes attaques dirigées alors contre ma personne par ce misérable intrigant. Il me suffira de déclarer qu'il prêtait un concours énergique à mon adversaire. C'était lui qui payait des espions pour rendre compte de toutes mes démarches. Tout ce qu'on peut faire contre un ennemi, sauf de porter les armes, Eusèbe de Nicomédie l'a fait contre moi, en faveur de Licinius. Et qu'on ne dise pas que ce sont là des griefs imaginaires, des accusations sans preuves. J'en ai acquis la certitude de la bouche même des prêtres et des diacres qu'il employait alors à me nuire ¹. » Voilà ce que Constantin le Grand pensait d'Eusèbe de Nicomédie. Et l'on voudrait nous faire croire que, dans une telle disposition d'esprit, ce prince aurait pu consentir à recevoir le baptême des mains d'un tel homme ! Nous le déclarons dans toute la sincérité de notre conscience, cela nous paraît absolument impossible.

¹ *Epist. Constantini adversus Eusebium Nicomediensem.*, Theodoret, *Hist. eccl.*, lib. I, cap. XIX; *Patr. græc.*, tom. citat., col. 962, 963.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. SYLVESTRE I (314-335).

§ I. RESTAURATION CHRÉTIENNE.

1. Réédification des églises en Occident et en Orient. Basilique de Tyr. —
2. Discours d'Eusèbe de Césarée à la dédicace de la basilique de Tyr. Première partie. — 3. Seconde partie. Description de la basilique. — 4. Péroraison. — 5. OEuvres apologétiques et historiques d'Eusèbe de Césarée. — 6. OEuvres de Lactance. — 7. Les solitaires de la Thébaïde, Ammon, Pacôme, Palémon, Hilarion.

§ II. CONCILE D'ARLES.

8. Nouvelles récriminations des Donatistes en Afrique. Enquête judiciaire, faite par ordre de Constantin. — 9. Concile d'Arles. Condamnation des Donatistes. Lettre synodale adressée au pape Sylvestre. — 10. Canons du concile d'Arles. — 11. Importance des Actes du concile d'Arles. — 12. Obstruction et exil des Donatistes. Conciles d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangres.

§ III. LICINIUS.

13. Première guerre entre Constantin et Licinius. Bataille de Cibalis. Traité de paix. — 14. Nouveaux décrets de Constantin en faveur de l'Église. — 15. Persécution de Licinius contre les chrétiens d'Orient. — 16. Martyre de saint Blaise. — 17. Les quarante martyrs de Sébaste. — 18. Double victoire de Constantin sur les Sarmates et de Crispus sur les Franks. — 19. Dernière lutte entre Constantin et Licinius. Préparatifs de guerre. — 20. Victoire de Constantin à Andrinople. Victoire navale de Crispus dans l'Hellespont. — 21. Victoire de Constantin à Chrysopolis. Meurtre de Licinius et du jeune Licinianus, son fils. — 22. Revirement politique de Constantin.



§ IV. CRISPUS.

23. Cruautés de Constantin. — 24. Témoignage de Zozime. Meurtre de Crispus. — 25. Témoignage de saint Artémius et de Julien l'Apostat. Meurtre de l'impératrice Fausta. — 26. Nombreuses victimes de la cruauté de Constantin. Retraite de saint Sylvestre au mont Soracte. Maladie de l'empereur. — 27. Résolution prise par Constantin de se faire baptiser. Opposition du philosophe Maxime au sein du conseil impérial. — 28. Saint Sylvestre est rappelé à Rome. Baptême et guérison miraculeuse de l'empereur. Assemblée du sénat et du peuple au palais Ulpian.

§ V. DONATION DE CONSTANTIN.

29. État actuel de la question. — 30. Texte de l'édit de donation. — 31. Caractères généraux de vraisemblance historique et d'authenticité intrinsèque. — 32. Arguments des adversaires. — 33. Solution de la difficulté principale. Témoignage péremptoire d'un ambassadeur d'Othon le Grand à Constantinople. — 34. Une objection de Noël Alexandre. Solution. — 35. Texte grec original de la donation retrouvé à Constantinople. Impossibilité matérielle d'une supposition d'acte par un faussaire d'Occident. — 36. Constantin n'a point donné aux papes la souveraineté universelle de l'Occident. — 37. Lettre d'Adrien I à Charlemagne. — 38. Conclusion.

§ I. Restauration chrétienne.

1. L'érection des basiliques Constantinienues dont le *Liber Pontificalis* nous a donné l'énumération, ne devait commencer en Orient qu'en l'année 324, après le baptême de l'empereur. Jusqu'à les chrétiens, inopinément remis en possession de leurs domaines confisqués, travaillaient seuls à relever les églises en ruines et à en édifier de nouvelles. Ce fut alors que le pape saint Sylvestre dota la ville de Rome du titre d'Equitius¹, construit par ses soins près des Thermes de Domitien et enrichi plus tard par les dons de la munificence impériale. L'Orient, délivré par Licinius de la tyrannie de Maximin Daïa, offrait un spectacle non moins consolant pour les fidèles. « Une allégresse sainte transportait les âmes, une joie

¹ Le titre d'Equitius reçut, en l'an 500, le nom des saints Sylvestre et Martin, auxquels le pape Symmaque dédia la nouvelle basilique qu'il venait de surajouter à l'Église primitive. Il est maintenant un titre cardinalice, connu sous la désignation des saints Sylvestre et Martin *ai Monti*.

divine éclatait sur nos visages, dit Eusèbe. De toutes parts on relevait de leurs ruines les édifices chrétiens, que la fureur des tyrans avait naguères renversés. C'était une véritable résurrection de nos pieux monuments, dont le faite couronné de gloire apparaissait au-dessus des cités et dont l'ornementation dépassait en splendeur tout ce qu'on avait vu jusque-là. Les solennités de leur consécration, réunissaient tour à tour dans chaque ville les évêques, le clergé et les fidèles. Le concours des pèlerins venus de tous les points de l'Orient ; l'union et la concorde qui régnaient dans les liens de la charité parmi toutes les populations de langue et de race étrangères, réalisaient la parole du prophète : *Os aptabatur ossi et junctura juncturae* ¹. L'Esprit divin fondait en un seul corps tous ces membres divers ; on eût dit un seul cœur, une seule âme ; partout la même allégresse de foi, le même concert d'hymnes sacrés s'élevant d'une voix unanime à la gloire de notre Dieu. Dans un ordre parfait s'accomplissaient les cérémonies pontificales, les sacrifices offerts par les prêtres, les rites augustes de l'Église, le chant des psaumes et les autres prières de la divine liturgie. Les saints mystères s'achevaient dans le secret intime des fidèles baptisés, et l'on distribuait à la multitude des croyants les symboles eucharistiques de la passion du Sauveur. Les pontifes, présents à ces solennités, adressaient à la foule immense des discours et des panégyriques. Chacun d'eux, selon la mesure de ses forces, relevait par la parole l'éclat de ces fêtes. Voici comment s'exprima l'un d'entre eux, le moindre sans doute par l'éloquence et le talent. Ce fut à la dédicace de l'église de Tyr, la plus magnifique de toutes celles qui venaient de s'élever en Phénicie. Il s'avança au milieu d'une couronne de saints évêques, rangés en cercle autour de lui, et prêtant une bienveillante attention à sa voix. Son discours s'adressait plus particulièrement à Paulin, évêque de Tyr, par les soins duquel cette basilique auguste venait d'être édifiée. » L'orateur, dont Eusèbe parle si modestement à la troisième personne, était Eusèbe lui-même. On ne

¹ Ezech., xxxvii, 7.

peut se défendre d'un sentiment de vive sympathie pour ce trait de pieuse humilité qui sied si bien au vrai mérite. Paulin venait de remplacer sur le siège de Tyr le saint vieillard Zénon, qui avait résigné les fonctions épiscopales, à cause de son grand âge, et avait sacré lui-même son successeur.

Discours
d'Eusèbe de
Césarée à la
dédicace de
la basilique
de Tyr.
Première
partie.

2. « Amis de Dieu, dit Eusèbe, pontifes qui portez la sainte tunique et la couronne glorieuse de l'onction sainte, vous surtout, le plus bel ornement de ce temple, Paulin, qui à l'éclat d'une vertu jeune encore et pleine d'activité joignez la prudence consommée des vieillards ; le grand Dieu qui embrasse dans son immensité tout l'univers vous a choisi pour élever ce temple à la gloire de son Verbe, le Christ. Nouveau Beséléel, vous êtes l'architecte de ce tabernacle divin ; vous êtes le Salomon d'une Jérusalem plus illustre que la première ; vous êtes Zorobabel réédifiant le second Temple plus magnifique que l'ancien. Et vous aussi, troupeau sacré du Christ, convives à qui nous rompons le pain de la sainte parole, école de modestie, grave et pieux auditoire, témoins en ce jour des prodiges de puissance et de miséricorde accomplis en notre faveur par la main du Très-Haut, vous qui redisiez si souvent la parole du Psalmiste : O Dieu ! nous les avons entendues, nos pères nous les ont racontées, ces merveilles que vous daigniez opérer pour eux aux jours antiques ! Désormais ce n'est plus aux enseignements du passé que nous avons besoin de recourir. Sous nos yeux, le bras de Dieu s'est étendu ; et par les miracles qu'il nous fait contempler, il confirme la vérité de ceux dont l'histoire nous a transmis le souvenir. Redisons donc ce chant de triomphe : Selon qu'on nous l'avait dit, nous avons vu des merveilles dans la cité du Seigneur des vertus, dans la cité de notre Dieu ! Quelle est cette cité, sinon ce temple récemment élevé à la majesté du Tout-Puissant, cette Église du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité ? Cité de Dieu ! on nous a dit de vous des choses glorieuses. Mon cœur a tressailli de joie quand il me fut dit : Nous irons à la maison du Seigneur ! J'ai chéri, Seigneur, l'éclat de votre maison ; j'ai aimé le lieu qu'habite votre gloire. C'est en effet ce grand Dieu qui change les temps et les époques ; dépose et élève les rois :

suscitant l'indigent de la poussière, et du fumier érigeant le pauvre. Il a chassé les puissants de leur trône, et des entrailles de la terre exalté les humbles. Les affamés d'hier sont aujourd'hui comblés de biens, et la tyrannie des superbes est brisée. En sorte que ce ne sont plus seulement les fidèles qui peuvent se convaincre de la vérité des promesses faites à l'Église. Les païens eux-mêmes en sont témoins comme nous. Il est donc réellement le Dieu des miracles, l'artisan des prodiges, le maître du monde, notre Dieu unique et tout-puissant, seul vraiment grand, seul vraiment bon, père et créateur de l'univers ! A lui et à Jésus son Fils nos cantiques d'allégresse et nos hymnes de reconnaissance ! Jésus-Christ a été notre initiateur à la vie de la grâce ; il a revêtu notre nature ; il est venu nous tendre la main dans l'abîme de la corruption et de la mort ; médecin céleste, il a touché nos plaies, il a porté le fardeau de nos misères, et nous a transportés avec lui dans les régions de l'immortalité. Lui seul avait ce pouvoir, après nous avoir rachetés, de nous sauver une seconde fois des fureurs déployées contre nous par l'enfer. Le démon avait armé tous les bras ; on s'était rué sur les murs de nos oratoires, sur les pierres de nos édifices. Les églises étaient ruinées et leurs débris épars. Les édits de mort des empereurs, les rescrits sanguinaires des proconsuls semaient partout l'épouvante. On traînait aux autels d'idoles muettes des âmes auxquelles ce contact impur donnait la mort. Contre les vaillants qui préféraient la foi de Jésus-Christ à la vie mortelle, on dépassait en férocité les lions et les tigres. Mais voilà qu'apparut soudain dans sa radieuse majesté l'ange du grand conseil, le grand maître des milices de Dieu, Jésus-Christ, notre roi ! A sa vue s'évanouirent comme des ombres les tyrans cruels ; ils rentrèrent dans le néant ; on dirait que leur nom même n'a jamais existé. Les amis du Christ, ses serviteurs sont maintenant élevés en gloire au-dessus de toute puissance humaine. Ce qui ne s'était jamais vu jusqu'ici, les plus grands des empereurs reconnaissent que c'est à notre Dieu qu'ils sont redevables de la pourpre ; ils ont conspué le culte des vaines idoles, foulé aux pieds les profanes autels du démon. Abandonnant les

ridicules superstitions et les vieilles erreurs du passé, ils proclament l'unité du Dieu tout-puissant ; ils professent que Jésus-Christ, Fils de Dieu, est le roi de l'univers ; ils le nomment leur Sauveur dans les édits officiels. Que dis-je ? Au milieu même de Rome, dans la cité reine et maîtresse du monde, ils érigent un monument où la postérité lira l'inscription impériale qui rappelle la puissance de Jésus-Christ et sa victoire. En sorte qu'à l'heure où je vous parle, les plus puissants princes que le monde ait encore vus saluent en la personne de notre Sauveur, non point un roi vulgaire, un homme couronné par d'autres hommes, mais le Fils de Dieu, Dieu lui-même, descendu sur cette terre pour y recevoir nos adorations. Et certes ! quelle royauté fut jamais pareille à la sienne ? Quel roi remplit comme lui de son nom les oreilles et les cœurs de tous les mortels ? Quel roi que celui dont les lois pleines de piété et de douceur sont exécutées d'un pôle à l'autre, avec une fidélité inviolable et qui durera autant que l'univers ! Quel roi sut comme lui dompter tous les instincts barbares de l'humanité et civiliser les peuples les plus farouches ? Quel roi, attaqué depuis tant de siècles par des efforts unanimes, a su élever la vertu et la foi à une telle puissance qu'on les voit fleurir de jour en jour et prendre un accroissement qui défiera la durée même des âges ? Quel roi a su conquérir les peuplades les plus inconnues, et découvrir aux confins de l'univers des races dont nous ne soupçonnions ni le nom, ni l'existence ? Quel roi a jamais inspiré à ses soldats un cœur plus ferme que le diamant pour soutenir les combats livrés à l'erreur ? Quel roi enfin est jamais ressuscité pour conduire après sa mort ses phalanges à la victoire, ériger les trophées de son pouvoir sur les plages les plus lointaines, remplir de ses palais les cités grecques ou barbares, et élever jusqu'aux cieux les colonnades et les dômes de ses temples ? »

3. « Vous avez sous les yeux un des monuments de sa victoire. Pour en décrire la splendeur, il me faudrait plus de temps et plus d'éloquence. Quelle ne fut pas l'ardeur unanime avec laquelle on se porta à ce travail ! Dieu seul connaît le prix de tous ces dévouements réunis pour son œuvre, lui dont le regard pénètre dans le

temple vivant des cœurs, dans cette maison spirituelle composée de pierres vives, assise sur le fondement inébranlable des apôtres et des prophètes, sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ. La rage des persécuteurs ne s'était point bornée à détruire l'ancien édifice. Ils avaient pris plaisir à dénaturer jusqu'au sol même ; ils y avaient accumulé les décombres et les immondices. Notre nouveau Beséléel, le saint évêque de Tyr, aurait pu choisir un nouvel emplacement pour la basilique nouvelle. On le lui conseillait et il se fût épargné ainsi des travaux gigantesques. Mais il voulait que le théâtre de la dévastation devînt celui de la résurrection glorieuse. Le premier il mit la main à l'œuvre : des milliers de bras lui vinrent en aide. Ainsi le lys refleurit dans la solitude ; la vallée aride a vu de nouveau surgir les sources d'eaux vives. Une enceinte extérieure beaucoup plus grande que n'avait été l'ancienne s'éleva comme un rempart ; puis le vaste et superbe portique tourné vers l'Orient, et d'où le regard plonge dans les profondeurs du temple. Il est dressé là comme une invitation permanente, comme l'appel de Jésus-Christ aux âmes. Quand vous en avez franchi le seuil, votre pied couvert encore de la poussière des sentiers du monde ne foulera pas, avant d'avoir été purifié, le sol du saint lieu. Entre le portique et le temple a été ménagé un péristyle à ciel ouvert, formant un carré parfait, et donnant accès à quatre galeries latérales soutenues par des colonnades. C'est là que d'abondantes fontaines versent l'eau nécessaire aux purifications. Les entre-colonnements sont fermés à hauteur d'homme par des grilles de bois sculpté, à claire-voie. Là se trouvent les salles réservées à l'instruction des catéchumènes. Sur les côtés de la colonnade, des vestibules intérieurs donnent accès dans le temple. Mais l'entrée principale est à l'Orient, en face du portique extérieur. Elle se compose de trois portes, dont celle du milieu, plus haute et plus large que les deux autres, est aussi ornée avec plus de magnificence. Des bas-reliefs de bronze la décorent ; on dirait une reine environnée de son escorte d'honneur. Au-dessus de la colonnade qui régit sur le pourtour de la basilique, des fenêtres ont été ouvertes pour répandre à l'intérieur l'air et la lumière. Ces

baies sont fermées par un grillage de bois, sculpté avec un merveilleux travail et un art infini. Et maintenant vous n'attendez pas de moi que je vous décrive en particulier toutes les richesses de cette basilique. Inutile d'énumérer ses dimensions, les détails de son ornementation splendide ; de vanter son éclat et son ampleur inouïs ; de vous parler de ses dômes qui s'élancent jusqu'aux cieux ; des cèdres du Liban qui en couronnent le faite ; de l'harmonie de ses proportions et de la majesté de son ensemble. Vous avez tout cela sous les yeux, et ce spectacle est à lui seul plus éloquent que tous les discours. Voilà ce temple, avec ses trônes d'honneur rangés en cercle pour l'évêque et les prêtres, avec ses bancs disposés en ordre pour les fidèles. Au delà est le Saint des Saints, où brille l'autel fermé à tout accès profane par cette balustrade si élégamment sculptée, chef-d'œuvre dont vous avez tous admiré le goût, la finesse et l'éclat. Rien n'a été négligé dans ce palais de notre Dieu. Le sol lui-même a été revêtu de marbres précieux et décoré de mosaïques. A l'extérieur, le baptistère où l'on régénère les âmes par l'eau et l'Esprit-Saint, les vastes salles de l'évêque, des prêtres et de la diaconie. Telle se présente, dans sa merveilleuse disposition, cette basilique de pierre, symbole de l'Église vivante, épouse de Jésus-Christ. »

Péroraison.

4. Eusèbe développe ensuite avec une grande élévation de pensées le symbolisme des temples chrétiens, et il termine ainsi : « Le Verbe de Dieu, en fondant ici-bas son Église, nous a reproduit dans une idéale image l'architecture divine des palais du ciel. C'est comme la répétition à travers les sphères des portiques éternels ; la même adoration de toutes les intelligences ravies d'amour en face de la même divinité. Quant à cette région supérieure dont nos magnificences ne sont qu'un pâle reflet, cette Jérusalem céleste, cette montagne de Sion, cité du Dieu vivant placée au delà des mondes, habitée par les chœurs innombrables des anges, par l'Église des premiers nés qui ont inscrit leurs noms au livre des citoyens du ciel ; il n'est donné à aucun mortel d'en parler dignement. L'œil ne saurait voir, l'oreille entendre ni le cœur humain concevoir les grandes choses que Dieu a préparées

en faveur de ceux qui l'aiment. Or, si ce peu qui est sous nos yeux suffit pourtant à inonder nos âmes d'allégresse, que sera-ce de l'immensité inénarrable des joies du ciel? Donc tous ensemble, d'un seul cœur et d'une même voix, tous, hommes, femmes, enfants chrétiens, petits et grands, ne cessons d'élever nos hymnes de reconnaissance vers le grand Dieu qui nous a fait tous ces biens. C'est lui dont la propitiation efface nos iniquités, c'est lui qui guérit toutes nos blessures, qui rachète nos âmes de la mort, qui nous couronne dans sa miséricorde et sa tendresse, qui rassasie la soif de nos cœurs par les torrents de sa grâce. Il ne nous a pas traités selon l'énormité de nos offenses, il ne nous a pas compté le poids de nos fautes. Comme un père qui s'émeut pour ses fils, ainsi il a pris compassion de ceux qui le craignent. Tel doit être maintenant et toujours le cri de nos âmes. C'est Dieu qui nous a ménagé les splendeurs de ces solennités saintes. Conservons-en à jamais la mémoire. Que chacune de nos heures, chacune de nos minutes, chacune de nos aspirations, le jour, la nuit, sans cesse, soit consacrée à sa louange. Aimons-le, adorons-le de toutes les forces de notre âme. Et maintenant, levons-nous pour le supplier, avec toute la ferveur dont nous sommes capables, de nous conserver dans l'enceinte de son bercail et de nous assurer la paix inviolable dans le Christ Jésus, notre Sauveur, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen ¹. »

5. Le grand spectacle, que la victoire de l'Église sur le paganisme venait de donner au monde, était bien propre à inspirer le génie des auteurs chrétiens. Ils étaient naturellement portés à revenir sur le passé, pour analyser chaque phase de cette grande lutte; pour développer les principes nouveaux que la religion chrétienne introduisait dans le monde; pour constater, par son histoire, chacun des progrès de l'Église. Dans le même temps, Eusèbe, le brillant orateur de Tyr, publiait en grec son grand ouvrage de la *Préparation et de la démonstration évangélique*. Dans la première partie, il dispose l'esprit à croire l'Évangile; dans la

Œuvres
apologétiques
et historiques
d'Eusèbe de
Césarée.

¹ Euseb., *Hist. eccles.*, lib. X, cap. II-v.

seconde, il en démontre la vérité. Il prend son lecteur au milieu des ténèbres du paganisme, pour le conduire comme par la main dans les splendeurs de la vraie foi. Dans la *Préparation*, divisée en quinze livres, il s'attache d'abord à réfuter la théogonie fabuleuse des poètes, la théogonie physique ou allégorique des philosophes, et la théogonie politique ou légale des villes et des provinces. Quand le monde moral se déplaçait, pour s'asseoir sur les bases de la doctrine évangélique, il était nécessaire de prouver l'inanité des fondements sur lesquels il s'était appuyé tant de siècles. Après avoir battu en brèche les erreurs du paganisme, il restait à montrer comment la religion juive avait servi d'avenue et de préparation à celle de Jésus-Christ. C'est l'objet que se propose l'évêque de Césarée, dans une discussion étendue et approfondie sur les ouvrages de Moïse et des Prophètes, qui remplissait les vingt livres de la *Démonstration évangélique*, dont les dix premiers nous sont seuls parvenus. A ce point de vue, la religion de Jésus-Christ cesse d'être une religion nouvelle dans le monde. Elle commence à la chute d'Adam qui amène la promesse d'un Sauveur : elle se perpétue dans les patriarches, dans l'existence exceptionnelle du peuple hébreu, dans les espérances des justes, dans les figures de l'Ancien Testament, dans la voix inspirée des prophètes, et se réalise enfin par l'avènement du Messie qui accomplit toutes les prophéties, réalise toutes les figures, comble toutes les espérances, remplit l'attente des Juifs, le désir des patriarches et la promesse d'un réparateur faite par Dieu même au berceau du monde. On voit que le plan d'un pareil ouvrage, aussi vaste que magnifique, répondait à toutes les exigences de la polémique contemporaine. Eusèbe y déploie une érudition immense. Son style simple, mais pur, est clair et précis. L'*Histoire ecclésiastique* suivit de près la *Démonstration évangélique*. C'est moins un ouvrage achevé, une histoire proprement dite, qu'une collection de pièces historiques, de longs passages d'auteurs anciens, dont les œuvres se sont perdues depuis. La conduite que tint Eusèbe de Césarée dans la grande question de l'arianisme, soulevée de son temps, fut loin d'être exempte de reproches. Aussi la partie de son travail qui

touche à ces faits n'est ni aussi complète, ni aussi exacte qu'on le pourrait souhaiter. A part cette tâche, Eusèbe a rendu un éminent service en conservant à l'histoire les monuments précieux de l'Église primitive. Cette étude de la religion chrétienne dans son passé peut être regardée comme le complément du grand ouvrage de la *Préparation* et de la *Démonstration évangélique*. Eusèbe était un historien infatigable. Pour mieux embrasser les faits de l'humanité tout entière, et les relier au christianisme qui remonte, du Sauveur par les prophètes, Moïse et les patriarches jusqu'à Adam, qui fut de Dieu; pour dévoiler le but providentiel des empires terrestres, qui aboutissent tous à l'empire divin et éternel de Jésus-Christ, il composa sa *Chronique*, ou table d'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année, jusqu'à son temps. C'est le cadre que treize cents ans plus tard, Bossuet devait illustrer si magnifiquement dans son immortel chef-d'œuvre intitulé : *Discours sur l'histoire universelle*. Eusèbe profita, pour l'exécution de sa *Chronique*, des travaux analogues de Justin de Palestine, Clément d'Alexandrie, Tatien de Babylone, Théophile d'Antioche, Jules Africain, qui avaient traité ce sujet avant lui.

6. Contemporain d'Eusèbe, Lactance, qu'on a surnommé le Cicéron chrétien, faisait pour l'Occident ce que l'évêque de Césarée essayait en Orient. Il cherchait à démontrer aux païens les motifs surnaturels de la transformation religieuse qui s'opérait alors dans le monde. Lactance professait la rhétorique à Nicomédie, quand il fut appelé par Constantin à diriger l'éducation de Crispus, fils du héros et de Minervina, sa première femme. Les soins d'un tel maître firent de Crispus un prince accompli. Nous dirons plus tard les misérables intrigues dont le jeune César fut victime, et la part que la fille de Maximien Hercule, Fausta, eut à sa mort, qui coûta tant de larmes à l'impératrice-mère sainte Hélène. Lactance eut la douleur de survivre à un élève digne de lui. L'ouvrage le plus connu de cet apologiste est une simple lettre écrite à un ami. Mais cette lettre est intitulée : *De mortibus persecutorum*. Ce titre seul est un démenti flagrant à la doctrine rationaliste qui voudrait bannir l'intervention divine des affaires de ce monde.

Œuvres
de Lactance.

Lactance n'avait pas en face de lui le naturalisme moderne dont il ne pouvait à cette distance soupçonner même le nom. Mais les disciples d'Épicure qu'il trouvait sur son chemin professaient exactement le système de nos rationalistes actuels. Ceux-ci, sans le savoir peut-être, ne sont que les échos de ceux-là. Les uns et les autres s'accordent à emprisonner une sorte de divinité constitutionnelle dans un repos absolu et une placide indifférence dont il ne lui est jamais permis de sortir. Que Dieu soit l'auteur ou seulement le contemporain des lois éternelles qui régissent l'univers, on ne saurait, disent-ils, le décider bien nettement. Mais dans l'une ou l'autre hypothèse, Dieu n'en reste pas moins impuissant à réagir contre des lois qui sont sinon l'œuvre directe, au moins les contemporaines de son éternité. Épicure professait cette doctrine bien avant nos incrédules actuels. Lactance répondit aux objections des sophistes de son temps par deux opuscules intitulés : *De opificio Dei*, et *De ira Dei*. Il établit nettement la souveraineté de Dieu sur ses œuvres ; il démontre que cette souveraineté n'a jamais pu abdiquer ; il fait enfin apparaître aux yeux du paganisme la majesté de ce Dieu vivant qu'on avait prétendu bannir de l'univers et chasser de la création, comme on renvoie l'architecte après qu'il a élevé le palais. Le traité *De mortibus persecutorum* fut le complément historique de ces deux premières productions de Lactance. Il le dédia au confesseur Donatus, son ami, qui durant la persécution de Dioclétien avait neuf fois souffert la torture du chevalet, et passé six ans au fond d'un cachot. « Le Seigneur, disait Lactance, a entendu les prières que tu n'as cessé de répandre avec tes larmes, aux pieds de son trône, durant de si longs jours, Donatus mon bien-aimé. Il a exaucé les vœux de ses glorieux martyrs qui ont remporté dans les combats la couronne immortelle. C'en est fait, l'enfer est vaincu ! La paix règne sur l'univers ; l'Église abattue ressuscite ; le temple de Dieu, renversé par les impies, se relève par la miséricorde divine avec une gloire plus grande que la première. Le Seigneur a suscité des princes qui ont aboli les décrets sanguinaires des tyrans et pris en main la cause de l'humanité outragée. Comme après la tempête, quand la sérénité, le

calme et la paix de la nature réjouissent tous les cœurs ; ainsi l'orage et ses noirs tourbillons se sont dissipés, la douce lumière inonde les régions purifiées de notre atmosphère. C'est maintenant qu'apaisé par les prières de ses serviteurs, notre Dieu console de son secours céleste les opprimés et les captifs d'autrefois. Sa main prend plaisir à essuyer leurs larmes. Cependant les ennemis du Christ gisent dans la poussière ; les puissants qui renversèrent le temple saint ont succombé sous une ruine plus mémorable encore. Les bourreaux qui égorgaient les justes ont exhalé, au milieu des tourments et des supplices, leurs âmes chargées de crimes. La vengeance est venue tard, mais elle a été solennelle et digne de Dieu. En différant leur châtiment, la Providence nous ménageait un exemple plus terrible. Désormais la postérité saura que notre Dieu est l'unique maître du monde ; qu'il est le vengeur du crime, et que sa main frappe les impies et les persécuteurs. J'ai voulu réunir en un seul tableau la mort des princes qui ont tour à tour attaqué l'Église. Il est bon de rappeler dans le passé et d'apprendre à l'avenir comment le Dieu tout-puissant fait éclater sa gloire et sa majesté dans le châtiment de ses ennemis ¹. » Lactance raconte en effet la mort de tous les princes persécuteurs, depuis Néron jusqu'à Maximin Daïa. Comme il écrivait du vivant de Licinius, il ne put inscrire sur sa liste le nom de ce dernier persécuteur, dont nous raconterons bientôt nous-même le revirement hostile à l'Église et la fin tragique. C'était là un sujet capable de tenter la plume d'un apologiste. La justice divine, dont le doigt était marqué à chaque page d'un tel récit, devait faire impression sur les cœurs d'une génération contemporaine de ces faits mémorables. La logique la plus vulgaire saisissait merveilleusement le démenti que tant d'enseignements, enregistrés par l'histoire, infligeaient à la doctrine d'Épicure et des Stoïciens. Tous les lecteurs comprenaient que, malgré les sophismes des rhéteurs, Dieu n'est point indifférent au bien et au mal ; qu'il a des châtiments et des vengeances pour les méchants, comme il a des récompenses pour les bons. Lactance développa avec étendue le

¹ Lact., de *Mort. Persecut.*; *Patr. lat.*, tom. VII, col. 190 et seq.

système chrétien de la Providence dans un traité plus considérable et qui est resté son chef-d'œuvre. Il l'intitula : *les Institutions divines*, et le partagea en sept livres : 1° de la fausse religion ; 2° de l'origine de l'erreur ; 3° de la fausse sagesse ; 4° de la vraie sagesse ; 5° de la justice ; 6° du vrai culte ; 7° de la vie bienheureuse. Cette œuvre immense, qui embrassait toute l'économie de la religion, fut abrégée par l'auteur lui-même. Nous avons encore ce double travail, destiné à seconder le mouvement qui portait alors les intelligences vers l'étude du christianisme, et répondait aux besoins d'une époque de transition entre les erreurs païennes et la lumière de l'Évangile. Le charme du style de Lactance, sa latinité nombreuse et pure qui faisait revivre les traditions littéraires du siècle d'Auguste, contribuèrent à répandre ses ouvrages et à conquérir le monde romain à la doctrine de l'Évangile.

7. Pendant que les docteurs soutenaient ainsi la foi chrétienne de leur érudition et de leur éloquence, Dieu multipliait dans les Thébaïdes une génération de pieux solitaires, qui la faisaient respecter davantage encore par leurs miracles et le spectacle de leurs vertus. La simplicité de leurs mœurs, leur attachement inviolable aux maximes et aux lois de l'Église devaient faire aussi plus tard, des monastères, un rempart assuré contre les séductions de l'hérésie et de l'erreur. Toutes les haltes de saint Antoine dans les rochers des solitudes avaient été marquées par la fondation de saintes retraites, que l'ardente piété de ces heureux âges avait bientôt remplies. Le saint patriarche s'était fixé, en dernier lieu, sur le mont Colzim, depuis appelé mont Saint-Antoine, à une journée de la mer Rouge. Les animaux du désert respectaient ses travaux et les champs qu'il avait cultivés. Dieu renouvelait pour lui le miracle du rocher de Moïse, en faisant jaillir sous ses pas des sources d'eau vive. Les malades accouraient en foule recevoir leur guérison par le secours de ses prières. Les philosophes païens venaient l'interroger et remportaient le trésor de la vraie sagesse, qu'ils avaient trouvée dans les réponses de cet ignorant sublime. — D'autres solitudes se peuplaient d'autres saints. Ammon, d'une famille noble et riche, venait de se prêter, par déférence pour

Les solitaires
de la Thé-
baïde, Am-
mon, Pacôme
Palémon,
Hilarion.

ses parents, à contracter une illustre alliance. Le jour de ses noces, il lut à sa jeune épouse l'éloge que fait saint Paul de la virginité, et lui persuada de vivre, d'un mutuel accord, dans la continence parfaite. Après dix-huit ans de cette vie angélique, la mort de ses parents permit à Ammon de se retirer sur la montagne de Nitrie, où, sous la direction de saint Antoine, il passa vingt-deux années dans la pratique de toutes les vertus, fonda un grand nombre de monastères et acheva en paix une longue vie dont le ciel avait béni tous les jours. L'attrait de la solitude exerçait son influence dans tous les rangs de la société. De jeunes soldats enrôlés de force, pendant la guerre de Maxence et de Constantin, débarquaient un jour à Thèbes, en Égypte. Ils étaient enfermés comme des prisonniers et traités avec une rigueur excessive. Des inconnus les abordent, les saluent comme leurs enfants, les consolent et leur procurent tous les secours qui sont en leur pouvoir. Un des soldats demanda quels étaient ces hommes bienfaisants. On lui apprit que c'étaient des chrétiens qui vivaient dans la retraite, la prière et l'exercice de la charité. Le jeune soldat se nommait Pacôme. Ce souvenir fut fécond dans son cœur et y porta des fruits de salut. Sa carrière militaire achevée, il revint aux montagnes de la Thébaïde frapper à la porte de la cellule du saint ermite Palémon. « Du pain et du sel font toute ma nourriture, lui dit le vénérable vieillard. Je passe la moitié de la nuit à chanter les psaumes, ou à méditer les saintes Écritures. » Pacôme, intérieurement effrayé d'une telle austérité, répondit toutefois : « J'espère de Notre-Seigneur Jésus-Christ que, soutenu par vos prières, je persévérerai jusqu'à la mort dans ce genre de vie. » Il tint parole. Après un noviciat de plusieurs années il se rendit, avec Palémon, dans le vaste désert de Tabenne, au diocèse de Tentyra (Dendérah), bâtit plusieurs monastères auxquels il donna une règle, et où l'on comptait avant sa mort jusqu'à sept mille religieux. Dans le même temps, Hilarion de Gaza, en Palestine, dont la jeunesse studieuse donnait les plus belles espérances, ayant entendu parler de saint Antoine, se rendit près de lui, et apprit sous ce grand maître les secrets de la vie ascétique. Il le quitta, pour fuir l'affluence considérable

qu'attirait chaque jour la réputation du saint patriarche. Accompagné de quelques disciples, il revint en Palestine inaugurer la vie solitaire. Ses vêtements consistaient en un sac, une tunique de peau que lui avait donnée saint Antoine, et un manteau de paysan. Quelques figues sèches, qu'il ne mangeait qu'après le coucher du soleil, firent toute sa nourriture pendant six ans. Plus tard, il augmenta encore ses austérités. Il travaillait des mains, cultivant la terre et tressant des corbeilles de jonc et d'osier, comme les solitaires d'Égypte. Une petite cellule qu'il construisit lui-même, large de quatre pieds, haute de cinq, et ainsi trop basse pour y rester debout et trop étroite pour s'y tenir couché commodément, lui servait de demeure ou plutôt de tombeau. Jusqu'à une extrême vieillesse, il coucha sur la terre nue, et ne consentit qu'à regret à se servir alors d'une natte de jonc. Le don des miracles fut dès ce monde la récompense du saint anachorète. Lorsque des malades syriens venaient aux pieds de saint Antoine chercher la guérison de leurs maux : « Pourquoi, leur disait-il, vous êtes-vous fatigués à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion ? »

§ II. Concile d'Arles.

8. L'affaire des Donatistes jugée par un synode romain, sous le pontificat de saint Melchiade, se réveillait alors avec une violence nouvelle, au sein de l'Église d'Afrique. Les évêques de Numidie, partisans de Donat, se plaignaient comme d'un déni de justice de la sentence rendue contre eux. La question, disaient-ils, a été mal posée à Rome. Le concile réuni à cette occasion était d'ailleurs trop peu nombreux. On y a jugé que Cécilien, l'évêque de Carthage, n'avait point été personnellement un traditeur. Or nul de nous ne songe à l'en accuser. Sa conduite a toujours été régulière ; nous le reconnaissons. Mais son ordination fut invalide, parce que l'évêque qui lui imposa les mains, Félix d'Aptonge, était notoirement un traditeur. Rome n'a pas voulu comprendre le point précis de la difficulté. Sa décision ne saurait donc nous convenir. Tel était le langage des schismatiques numides ; ou plutôt telle a été, durant la suite des âges, l'argumentation de toutes les intelligences en

Nouvelles récriminations des Donatistes en Afrique. Enquête judiciaire, faite par ordre de Constantin.

révolte contre l'autorité du siège apostolique. Rome n'a pas compris, ou bien : Rome a été trompée par des relations mensongères ; voilà en définitive, depuis Simon le Mage jusqu'à Luther, la ressource suprême des hérésiarques condamnés par Pierre et ses successeurs. Les plaintes et les récriminations des Donatistes furent portées à Constantin. Donnez-nous, disaient-ils, des juges impartiaux et désintéressés. Les Gaules ont eu le privilège d'échapper, sous le sceptre de Constance votre glorieux père, à la dernière persécution. Les églises de cette contrée n'ont pas eu, comme nous, à gémir du scandale causé par les traditeurs. Que les évêques des Gaules soient donc nos juges. — Constantin se prêta à leurs désirs. Il enjoignit à Verus, vicaire du préfet du prétoire en Afrique, de procéder à une enquête légale et de se rendre exactement compte, d'après les registres déposés à son tribunal et l'audition des témoins nécessaires, s'il était vrai que durant la persécution Félix, évêque d'Aptonge, eût remis les Écritures sacrées entre les mains des magistrats. « Ce fut assurément un spectacle singulier et très-significatif, dit M. Albert de Broglie, que cet examen d'un évêque par un magistrat, pour un fait tout religieux dont l'Église seule pouvait apprécier le degré de culpabilité, et qui, la veille encore, était non seulement permis mais commandé par la loi civile. Il s'agissait de savoir si, pendant la persécution, l'évêque Félix avait eu le tort d'obéir aux édits impériaux et de se rendre aux menaces des magistrats. Sa soumission lui était imputée à crime devant le tribunal où naguère on l'exigeait par violence. Rien ne pouvait mieux attester la victoire complète de l'Église sur l'impuissance déclarée de l'État. L'autorité civile se chargeait de constater elle-même qu'on avait bien fait de lui tenir tête, et les faisceaux ne se dressaient qu'à s'incliner devant la croix. Pour que rien ne manquât à ce piquant et profond contraste, des officiers de la force publique furent cités et témoignèrent, à l'honneur de Félix, qu'il avait eu le courage de leur résister ¹. » Nous avons encore le procès-verbal de l'enquête dressée par ordre de l'empereur en cette circonstance.

¹ A. de Broglie, *L'Église et l'empire rom. au IV^e siècle*, tom. I, pag. 278.

Verus, qui en avait d'abord été chargé, tomba malade et dut laisser cette mission au proconsul Ælianus. Celui-ci fit comparaître à son tribunal, le 3 février 314, le centurion Superius ; le décemvir d'Aptonge Cæcilianus ; le chef de la police urbaine Saturninus, qui avait été en fonction à l'époque de Dioclétien ; son successeur Cabylius Junior, et enfin le greffier Solon. Chacun de ces déposants était intervenu, au nom des persécuteurs, dans la série des faits dont il s'agissait de rétablir l'authenticité. Leur témoignage était donc de la plus haute importance pour établir la culpabilité ou l'innocence de Félix. Les registres judiciaires furent tirés des archives et produits devant le proconsul. La déposition du décemvir d'Aptonge Cæcilianus fut remarquable : « J'étais à Zama, ¶dit-il, pour une délimitation de domaines. Saturninus m'accompagnait. On vint me dire et je crois que ce furent des chrétiens : Avez-vous reçu les édits sacrés des empereurs contre les disciples du Christ ? — Non, répondis-je, ils ne me sont pas encore parvenus officiellement. Mais j'en ai vu des copies. Déjà à Furnes j'ai assisté à la démolition des églises ; j'ai vu brûler les Écritures des chrétiens ; et je suis prêt à faire de même à Zama. Si donc vous avez des livres de ce genre, apportez-les-moi et nous les livrerons aux flammes — On envoya alors dans la maison de l'évêque Félix des officiers pour y chercher les Écritures, pendant que Galatius, un chrétien, se rendit avec moi au lieu où les fidèles tenaient leurs assemblées. Le siège de l'évêque, les écrits qui se trouvèrent, les meubles et les portes furent brûlés publiquement, en exécution des édits. Quant à ceux de nos officiers qui s'étaient transportés dans la demeure de Félix, ils nous déclarèrent qu'ils ne l'avaient point trouvé et que ce personnage était absent ¹. » — Evidemment un évêque absent ne pouvait avoir livré les Écritures sacrées pour les brûler en place publique. Cela sautait aux yeux. Aussi la justification de Félix eût dès lors été complète, si un nouvel incident n'était venu prouver une singulière manœuvre des Donatistes. Cæcilianus, en continuant sa déposition, ajouta :

¹ *Gesta purgationis Felicis*; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 722.

« Je crus devoir écrire à l'évêque absent, afin de lui notifier les édits impériaux, et je dictai au scribe Ingentius une lettre dont je fis garder copie. — Cette copie nous l'avons encore, dit le greffier. Elle a été jointe au registre. La voici. En reconnaissez-vous l'identité? — Oui, répondit Cæcilianus. — Qu'on lise cette lettre, dit le proconsul. — Lecture de la lettre fut faite à l'audience. Elle était ainsi conçue : Cæcilianus à Félix, salut. On me demande si les écritures de votre loi que vous aviez entre les mains ont été brûlées, selon l'injonction des empereurs. Galatius, l'un des vôtres, nous a remis les épîtres qui étaient dans la basilique. Portez-vous bien. » Ce billet si laconique dans sa rédaction, et se terminant par la formule finale : *Opto te valere*, avait réellement été dicté par Cæcilianus, qui en reconnut l'authenticité. Mais au bas de cette pièce, une main inconnue avait ajouté la mention suivante, dont on fit aussi lecture : « Je me suis transporté chez vous, Félix, et vous m'avez dit : Voici la clef : prenez tous les livres qui se trouveront dans la *cathedra* et sur le rayon de pierre. Mais au moins donnez des ordres pour que vos soldats n'enlèvent ni le blé, ni l'huile de nos celliers. — Je vous ai répondu : Ignorez-vous que toute maison où l'on trouve les écritures des chrétiens doit être détruite? — Que ferons-nous donc? m'avez-vous demandé. — J'ai répondu : Faites porter ces livres au lieu où se tenaient vos assemblées. Je m'y rendrai avec mon escorte et je m'en emparerai. — Il fut fait ainsi. Nous vînmes à la basilique, je saisis les écritures, et tout fut brûlé, suivant l'ordre sacré des empereurs. » — En entendant la lecture de cette note additionnelle, Cæcilianus s'écria : « Je n'ai rien écrit ni fait écrire qui ressemble à tout cela. Le billet que j'ai dicté s'arrêtait à ces mots : *Opto te valere*. Seigneur, ajouta-t-il en s'adressant au proconsul, je déclare que je suis complètement étranger à la rédaction de cette note. » — On introduisit alors un autre témoin, Apronianus, qui dit : « Cette falsification calomnieuse a été introduite en haine de l'Église catholique par les Donatistes. Je puis raconter par quel stratagème ils ont accredité le mensonge au moyen duquel ils voulaient faire passer Félix pour un traditeur. Ingentius, le secrétaire

dont on vient de parler, était de leur parti. Il vint un jour trouver le décemvir Cæcilianus, comme s'il eût été chargé de lui transmettre verbalement un message de la part de l'évêque. Cæcilianus est ici ; il peut vous apprendre quelle était la teneur de ce prétendu message. — Racontez le vous-même, reprit le proconsul. — Apronianus reprit donc : Le voici. Dites à Cæcilianus, mon ami, qu'on m'a prêté onze manuscrits très-précieux des Écritures. Il ne me convient point de les rendre ; faites-moi le plaisir d'affirmer que vous les avez brûlés officiellement, durant l'année de votre magistrature. — Or jamais Félix n'avait tenu un tel langage. Ingentius le lui prêtait faussement, de même qu'il a inventé l'addition apocryphe. » — Sur l'ordre du proconsul, Ingentius comparut. Il avoua sa coupable manœuvre. « Je le confesse, dit-il, j'ai ajouté à la lettre dictée par le décemvir Cæcilianus la note mensongère qui s'y trouve jointe. Je déplore aujourd'hui ma faute. J'y fus entraîné par les sollicitations de Maurus, évêque traditeur d'Utique, auquel j'avais donné à cette époque l'hospitalité dans ma maison ¹. » — Après un pareil aveu, l'innocence de Félix était démontrée. Le procès-verbal de l'enquête fut adressé à Constantin, qui le transmit au concile d'Arles.

9. Nous ne savons pas au juste le nombre d'évêques qui composèrent cette assemblée. La partie des Actes qui contenait les souscriptions ne nous est point parvenue dans son intégrité. Elle ne contient que quarante-cinq noms de sièges ². Mais comme les Donatistes s'étaient plaints de n'avoir eu jusque-là pour juges que les vingt évêques du concile de Latran, sous saint Melchiade ; comme d'ailleurs les témoignages contemporains nous apprennent que les diocèses de toutes les provinces soumises alors au sceptre de Constantin, c'est-à-dire : l'Italie, la Sicile, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, la Germanie et la Grande-Bretagne, envoyèrent leurs

¹ *Patr. lat.*, loc. cit.

² Nous employons à dessein cette expression. Pour bien la comprendre, le lecteur devra se rappeler que les souscriptions synodales comprennent, sous un seul titre, la signature de l'évêque et celle des prêtres et diacres qui l'accompagnent. A défaut de l'évêque, ses mandataires signent pour lui, selon l'ordre hiérarchique du siège.

évêques ou leurs délégués au concile d'Arles, on peut conjecturer que le nombre des Pères fut au moins double de celui dont les signatures nous ont été conservées. La Providence a permis que les souscriptions de la province des Gaules, des îles Britanniques, de l'Espagne, fussent les plus complètes dans la liste malheureusement fruste qui nous a été transmise. Les voici selon l'ordre de leur inscription : Oresius, évêque de Massilia (Marseille), province Viennoise, avec le lecteur Nazarius ; Marinus, évêque d'Arles, même province, avec le prêtre Salamas et les diacres Nicasius, Afer, Ursinus et Petrus ; Verus, évêque de Vienne, avec l'exorciste Bedas ; Daphnus, évêque de la cité de Vasio (Vaison), même province, avec l'exorciste Victor ; Faustinus, prêtre d'Arausio (Orange), même province ; le diacre Innocent et l'exorciste Agapius, du Portus Nicænsis (Nice) ; le prêtre Romanus et l'exorciste Victor, de la cité d'Apta Julia (Apt) ; Imbetausius, évêque des Remi (Reims), avec Primigenius, son diacre ; Avitianus, évêque des Rotomagenses (Rouen), avec Nicetius (Nizier), son diacre ; Rheticus, évêque d'Augustodunum (Autun), avec le prêtre Amandus et le diacre Philomathius ; Vocius, évêque de Lugdunum (Lyon), avec Petulinus son exorciste ; Maternus, évêque de la cité d'Agrippine (Cologne), avec Macrinus son diacre ; le diacre Genialis, de la ville de Gabalum (Mende), province d'Aquitaine ; Orientalis, évêque de Burdigala (Bordeaux), avec le diacre Flavius ; Agrecius, évêque de la cité des Treviri (Trèves), avec l'exorciste Félix ; Mamertinus, évêque de la cité d'Elosatum (Eauze ¹), avec le diacre Leontius ; Eborius, évêque d'Eboracum (York), province de la Grande-Bretagne ; Restitutus, évêque de Londinium (Londres) ; Adelphius, évêque de Colonia Londinensium (Colchester), avec le diacre Arminius ; Liberius, évêque d'Emerita (Mérida), province Hispanique, avec le diacre Florentius ; Sabinus, prêtre de la cité de Betica (Grenade) ; Natalis, prêtre de la cité Ursolenses (Ossuna), avec le diacre Cytherius ; le prêtre Probatius et le diacre Castorius, de la cité de Tarragone ;

¹ Eauze, aujourd'hui chef-lieu du canton du Gers, à 24 kilom. de Condom sur la Gélise, était, au IV^e siècle, la principale cité des Elusates, l'une des tribus de la Novempopulanie.

le prêtre Clément et l'exorciste Rufin, de Cæsar-Augusta (Sarragosse); le prêtre Termatius et le lecteur Victor, de la cité des Basticensis (Basta). Il faut remarquer qu'en tête de ces noms d'évêques gaulois, bretons et espagnols, figurent ceux de : Claudianus et Vitus prêtres, Eugène et Cyriaque diacres, envoyés de la ville de Rome par l'évêque Sylvestre. Chacun des pères fut transporté aux frais du trésor public. Ce détail fait l'objet d'une mention expresse dans la lettre impériale de convocation, dont une copie, celle qui fut expédiée à Chrestus, évêque de Syracuse, nous a été conservée. « Notre intention, disait Constantin, est de réunir en la cité d'Arles, pour les calendes d'août (1^{er} août 314), le plus grand nombre possible d'évêques de toutes les provinces. Nous avons résolu de vous y appeler. En conséquence, le clarissime Latronianus, procureur de Sicile, devra vous fournir une voiture attelée par les postes de l'État. Vous choisirez pour vous accompagner deux membres du clergé du second ordre; vous pourrez avoir avec vous trois autres personnes pour votre service durant le voyage, et vous ferez toute la diligence nécessaire pour être arrivé au jour convenu ¹. » Les premières sessions du concile furent employées à examiner les griefs formulés par les Donatistes contre Cécilien, évêque de Carthage, et son consécrateur Félix d'Aptonge. Nous n'avons plus les procès-verbaux relatifs à cette affaire. Il ne nous reste que la lettre synodale par laquelle les évêques adressent au pape le résumé de leurs délibérations et les canons adoptés par eux. Elle est ainsi conçue : « Au très-cher pape Sylvestre, les évêques Marinus, Agrecius, etc., salut éternel dans le Seigneur. Réunis à Arles, selon le désir du très-pieux empereur, dans le lien d'une charité fraternelle et en communion avec l'Église catholique notre mère, nous vous saluons, très-glorieux pape, avec le respect qui vous est dû. Nous avons examiné la controverse soulevée par les Donatistes. Ces hommes se sont montrés, dans leur emportement, aussi déraisonnables qu'ennemis de la foi et de la discipline ecclésiastique. Ils ne respectent pas

¹ *Epist. Constantin. ad Chrestum; Patr. lat., tom. VIII, col. 486.*

plus la présence de l'Esprit-Saint que l'autorité de la tradition et des saintes Écritures. Aucune de leurs allégations ne se peut soutenir; loin de fournir la moindre preuve de leurs accusations, ils n'ont pu même s'accorder entre eux sur les griefs qu'ils voulaient produire. Aussi, par le jugement de Dieu et celui de notre mère l'Église, laquelle sait reconnaître et défendre ses véritables enfants, ils ont été condamnés. Et plût à Dieu, frère bien-aimé, que vous fussiez venu rehausser ce grand acte de justice par l'éclat de votre présence! La condamnation eût été plus solennelle et la joie de notre assemblée, où vous auriez jugé avec nous, plus sensible. Mais vous n'avez pu quitter cette ville auguste, où les apôtres n'ont cessé de résider, et où leur sang rend continuellement gloire à Dieu. Outre l'objet principal qui avait motivé notre réunion, il nous a paru utile, frère bien-aimé, de traiter quelques autres points qui intéressent la discipline ecclésiastique. Rassemblés des diverses provinces et témoins de la variété des coutumes qui s'y sont introduites, nous avons cru que la période de paix dont nous jouissons était favorable à l'établissement de règles et de pratiques uniformes. En présence donc de l'Esprit-Saint et de ses anges, nous avons formulé des règlements que nous joignons ici, tels qu'ils ont été rédigés par notre médiocrité. C'est à vous dont la juridiction est plus étendue, de faire intervenir votre autorité pour les promulguer dans toutes les églises ¹. »

10. Après cette magnifique profession de dévouement au siège apostolique, les pères du concile d'Arles exposent dans leur ordre les canons sanctionnés par eux. Ils sont conçus en ces termes : « I. La Pâque sera célébrée le même jour du même mois, dans tout l'univers. Selon la coutume, le pape adressera chaque année à tous les évêques des lettres-circulaires, pour indiquer la date de la solennité pascale. II. Les ministres sacrés demeureront dans le lieu où ils ont été ordonnés. III. Les soldats qui, sous prétexte de religion, quitteraient le métier des armes, seront séparés de la communion. IV. Les cochers du cirque qui sont chrétiens seront séparés de la

Canons
du concile
d'Arles.

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. I, col. 1428.

communion, pendant tout le temps qu'ils exerceront ce métier. V. Il en sera de même pour les gens de théâtre. VI. On imposera les mains à ceux des païens qui, durant une maladie, voudraient embrasser la foi. VII. Ceux des fidèles qui seront choisis pour devenir gouverneurs de provinces, ou exercer une charge publique quelconque hors de leur pays, se muniront de lettres de communion. Ils seront sous la juridiction spirituelle de l'évêque de la ville ou du diocèse dans lequel ils exerceront leur charge. Celui-ci prendra soin de leur âme, et pourra les séparer de la communion, s'ils avaient le malheur de s'en rendre indignes. VIII. En certaines églises d'Afrique s'est maintenue la coutume de rebaptiser les hérétiques. Nous avons décrété que si quelqu'un d'entre eux revient à la communion catholique, on l'interrogera sur le Symbole. Si l'on trouve qu'il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on se contentera de lui imposer les mains, afin qu'il reçoive l'Esprit-Saint. S'il ne répond pas selon la foi de la Trinité, on le baptisera. IX. Les lettres de recommandation données autrefois par les confesseurs, devront toutes être échangées contre des lettres de communion. X. Les jeunes chrétiens qui surprendraient leurs femmes en adultère seront exhortés à respecter la prohibition qui les empêche de contracter un autre mariage. On leur conseillera d'attendre la mort de l'épouse adultère pour en prendre une autre. XI. On privera pour quelque temps de la communion les chrétiennes qui épouseraient un païen. XII. On refusera la communion aux clercs qui prêtent à usure. XIII. On n'admettra point sur une simple délation orale les accusations formulées contre les traditeurs qui, durant la persécution, auraient livré les saintes Écritures, les vases sacrés du Seigneur, ou le catalogue des frères. Mais les clercs qui seraient convaincus par les registres publics d'avoir commis ce crime, seront déposés. Si des évêques traditeurs ont conféré l'ordination à un clerc d'ailleurs irréprochable, cette ordination sera maintenue. Comme le nombre est grand des accusateurs qui, contrairement aux règles de l'Église, veulent faire prévaloir leurs calomnies en subornant de faux témoins, nous déclarons qu'une accusation de ce genre ne pourra être désormais

introduite que sur la production des actes publics. XIV. Ceux qui accuseraient faussement leurs frères ne seront admis à la communion qu'à l'article de la mort. XV. Nous avons appris qu'en plusieurs localités des diacres s'arrogent le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, nous déclarons que c'est là un abus intolérable. XVI. Celui qui aura été excommunié ne pourra obtenir sa réhabilitation qu'au lieu même où fut portée contre lui la sentence. XVII. Nul évêque n'entreprendra sur la juridiction d'un autre évêque. XVIII. Les diacres de la ville épiscopale ne s'écarteront jamais du respect qu'ils doivent aux prêtres et prendront leurs avis pour règle de conduite. XIX. Les évêques étrangers qui passent dans une ville seront invités à offrir le saint sacrifice. XX. Quelques évêques se croient le droit de sacrer seuls un autre évêque. Que nul n'ait à l'avenir une pareille présomption. Il faut sept évêques pour une consécration épiscopale ; si l'on ne peut en réunir sept, qu'il n'y en ait jamais moins de trois. XXI. Les prêtres et les diacres ne pourront aller exercer leur ministère en d'autres églises que celles où ils ont été ordonnés. S'ils abandonnent leur patrie pour d'autres lieux, qu'ils soient déposés. XXII. Les apostats qui ne se seront pas présentés à l'église et qui auront négligé de faire pénitence, ne seront point admis à la communion, même en cas de maladie. On attendra pour le faire qu'ils aient recouvré la santé et porté de dignes fruits de pénitence ¹. »

11. Tel est le premier monument synodal de l'Église gallicane dont le texte soit arrivé jusqu'à nous. D'après le système qui fixait à l'an 250 l'arrivée de nos premiers missionnaires, il n'y aurait eu en 314 que soixante-quatre ans écoulés depuis ce grand fait. Cet intervalle semblera bien court pour l'érection de tant de sièges épiscopaux distincts, non-seulement dans les Gaules, mais au sein de la Grande-Bretagne. Nous n'insistons pas sur cette réflexion qui se présentera d'elle-même à l'esprit de tout lecteur impartial. Ce qu'il faut surtout remarquer ici, c'est le sentiment profond de respect pour la prééminence du Saint-Siège, dont les pères d'Arles

Importance
des Actes du
concile
d'Arles.

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. I, col. 1427 et seq.

ont empreint tous leurs actes. « Ils saluent en commun, avec la révérence qui lui est due, le très-glorieux pape Sylvestre ¹. Sa présence au milieu d'eux eût donné à la sentence qu'ils ont portée contre les Donatistes, un caractère plus rigoureux ². Mais il n'a pu quitter cette ville auguste où les Apôtres continuent à siéger, où leur sang rend sans cesse gloire à Dieu ³. C'est le pape qui, selon la coutume, fixera chaque année par ses lettres-circulaires adressées à tous les évêques, le jour où la solennité pascalle doit être célébrée ⁴. C'est au pape qu'appartient la grande juridiction ⁵. C'est à lui que les Pères adressent les règlements écrits par leur médiocrité ⁶, pour qu'il les promulgue, s'il le juge à propos, à toutes les églises ⁷. » La situation faite au christianisme par la bienveillance de Constantin se traduit, dans les canons du concile d'Arles, par des mesures qui intéressent à la fois les deux pouvoirs civil et ecclésiastique. Les soldats chrétiens ne pourront, sans encourir l'excommunication, désertir le service militaire sous prétexte de religion. C'est que les actes idolâtriques, ordonnés par les précédents empereurs, ont cessé d'être obligatoires dans l'armée. Les chrétiens ne sont plus exclus du gouvernement des provinces, ni des diverses charges publiques. On prend des mesures pour que les préfets, gouverneurs et autres fonctionnaires, choisis dans la société des fidèles, soient tous munis de lettres de communion. L'évêque du lieu de leur nouvelle résidence les reconnaîtra ainsi et étendra sur eux sa juridiction spirituelle. Mais leur titre civil ne les protégera point contre les lois ecclésiastiques : s'ils se montrent indignes du nom de chrétien, ils seront soumis comme les autres aux censures de l'Église. La disposition relative au fla-

¹ *Inde te, gloriosissime Papa, commerita reverentia salutamus.*

² *Utinam, frater dilectissime, ad hoc tantum spectaculum interesse tanti fecisses! Profecto credimus quia in eos severior prolata fuisset sententia.*

³ *Recedere a partibus illis minime potuisti in quibus et apostoli quotidie sedent et cruor ipsorum sine intermissione Dei gloriam testatur.*

⁴ *Juxta consuetudinem litteras ad omnes tu dirigas.*

⁵ *Qui majores diœceses tenes.*

⁶ *Quid autem sit quod senserimus scripto nostræ mediocritatis subjunximus.*

⁷ *Per te potissimum omnibus insinuari.*

grant délit d'adultère est également une transaction entre la législation civile et les lois ecclésiastiques. La jurisprudence romaine permettait le divorce en pareil cas. Les pères d'Arles établissent que la prescription contraire est la loi de l'Église : *prohibentur nubere*. Telle a toujours été la doctrine de l'Église. Cependant il fallut des siècles pour la faire passer dans les mœurs publiques. Voilà pourquoi les pères insistent sur les conseils à donner en cette occurrence. On fut obligé de tolérer longtemps encore, quoique en le désapprouvant toujours, un abus si profondément enraciné dans les habitudes païennes. Une transformation sociale n'est pas l'œuvre d'un jour. Les mesures rigoureuses adoptées contre les cochers du cirque et les comédiens nous prouvent que les arènes et les théâtres étaient encore un foyer d'idolâtrie. On conçoit parfaitement que l'art dramatique n'avait pu, en un instant, se dépouiller de tous ses souvenirs et rompre avec les traditions séculaires. Des sacrifices accompagnaient d'ordinaire les jeux de la scène et les courses du cirque. Voilà pourquoi les écuyers et les acteurs sont privés de la communion, *quamdiu agitant, quamdiu agunt*. Il est remarquable en effet que la privation de la communion, ici, n'est pas absolue¹, mais qu'elle est seulement restreinte à la période pendant laquelle écuyers ou comédiens seront en exercice. La coutume de rebaptiser les hérétiques s'était perpétuée dans quelques églises africaines ; la décision du concile d'Arles sur cette matière est exactement conforme à l'esprit des Canons apostoliques relatifs au même objet. C'est-à-dire que tout baptême conféré d'après les rites ordinaires, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, est valide. Un baptême conféré au nom d'une autre Trinité est nul. En ce qui concerne la discipline hiérarchique, les canons d'Arles nous fournissent quelques particularités qui appellent l'attention. Les diacres affichaient, à cette époque, des prétentions exorbitantes. Les services qu'ils avaient été appelés à rendre, durant l'ère des persécutions, avaient sans doute exalté outre mesure leurs

¹ *De agitatoribus qui fideles sunt placuit eos quamdiu agitant abstinere eos a communione.*

espérances ambitieuses. Le droit qu'ils s'arrogeaient en certaines localités d'offrir le saint sacrifice, était à la fois une impiété et un sacrilège. La présomption avec laquelle ils voulaient se soustraire à l'autorité des prêtres est justement flétrie. Durant la période si agitée où la proscription contre les chrétiens était universelle, un grand nombre de clercs avaient dû s'expatrier. Ce que la nécessité des temps justifiait alors, devint pour les ambitieux un précédent dont ils s'autorisèrent, afin de quitter à leur gré les églises pour lesquelles ils avaient été ordonnés. La sévérité du concile d'Arles à leur égard n'était que trop justifiée. Une dernière observation doit être faite sur la mesure rigoureuse sanctionnée contre les apostats qui durant toute leur vie auront négligé de se réconcilier avec l'Église. On leur refuse la communion, même à l'article de la mort. C'est qu'à une époque où le monde se précipitait sous les drapeaux de Jésus-Christ, il fallait vraiment une infernale corruption pour renouveler le crime de Judas et en porter le poids sans aucun remords pendant une vie tout entière. Un tel scandale était le plus sanglant outrage qu'un homme pût faire à Dieu. Voilà pourquoi la communion leur est refusée, parce que ce sacrement n'est point de nécessité pour le salut éternel et que l'absolution *in extremis* suffit à purifier l'âme prête à paraître devant son juge. Nous verrons l'Église de France maintenir jusqu'au moyen âge cette sévérité de discipline.

Obstination
et exil des
Donatistes.
Conciles
d'Ancyre, de
Néocésarée
et de
Gangres.

12. Le jugement du concile d'Arles, pas plus que celui de La-tran, n'imposa silence aux Donatistes. Ils osèrent encore en appeler à l'empereur. Constantin, dans le but de mettre fin à cette éternelle discussion, l'évoqua à son *consistorium* ou conseil privé. Il fit comparaître devant lui Cécilien et ses accusateurs, entendit les deux parties, écouta toutes les plaintes, prit connaissance de l'affaire, et rendit enfin une sentence parfaitement conforme à celle des deux conciles : il déclarait Cécilien complètement innocent. La décision impériale n'eut pas plus de résultat que les décrets des conciles. Quand on a commencé à substituer ses vues, ses jugements, ses passions personnelles, à la parole de l'autorité, il est rare qu'on s'arrête dans cette voie. Les Donatistes préten-

dirent que l'empereur s'était laissé gagner par Osius de Cordoue, favorable à la cause de Cécilien. Mais s'ils se reconnaissaient ainsi le droit d'infirmer le jugement impérial, pourquoi l'invoquaient-ils ? S'ils l'invoquaient, pourquoi ne s'y soumettaient-ils pas ? L'illogisme de l'erreur est le même dans tous les temps : l'histoire de l'Église nous fournira bien d'autres preuves de l'obstination des hérétiques et de leur habileté à se créer des prétextes, pour éluder toutes les décisions. Constantin, fatigué de ces misérables intrigues, finit par exiler les plus séditeux. Mais les mesures de rigueur contre des évêques qu'il eût été disposé à chérir, s'ils se fussent montrés dignes de leur auguste mission, répugnaient à son caractère. Il les rappela bientôt. La clémence ne lui réussit pas plus avec eux que la justice. Nous verrons plus tard les Donatistes remplir l'Afrique de violences et de meurtres. Dans la même année (314), se tinrent aussi les conciles d'Ancyre en Galatie, et de Néocésarée dans le Pont. Les canons de discipline qui y furent décrétés, forment avec ceux d'Arles (314), et de Gangres (324), un ensemble de réglementation auquel le concile de Nicée devait bientôt donner la sanction de son autorité irréformable. L'influence du christianisme se répandait dans le monde romain, à la faveur de ces assemblées d'évêques, où les peuples s'habituèrent peu à peu à aller chercher les vrais principes de la justice. La législation perdait sa dureté païenne au contact de la charité évangélique, et le prince secondait admirablement ce mouvement religieux et civilisateur.

§ III. Licinius.

13. Constantin n'était plus en Occident, au moment où les évêques se réuniraient à Arles. Des complications politiques n'avaient pas tardé à surgir entre Licinius et lui. Après la défaite et la mort de Maximin Daïa, l'empire ne comptait plus que deux maîtres. Ils auraient pu vivre en paix, chacun dans son domaine ; mais la première condition pour que la paix fût stable eût été que le partage entre eux fût égal. Or Licinius, maître de l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, la Thrace, la Grèce

Première
guerre entre
Constantin
et Licinius.
Bataille de
Cibalıs.
Traité de
paix.

et l'Illyrie, se trouvait avanta-gé d'un tiers au moins sur son impé-rial collègue. Constantin demanda qu'une répartition nouvelle, calculée dans des proportions plus équitables, fût réglée de concert. Licinius s'y refusa. Il mit dans sa réponse une fierté qui pouvait passer pour une provocation. Quelques semaines après, Constantin entra en Pannonie avec une armée formidable. Licinius avait d'abord essayé contre son rival le moyen honteux d'une conjuration dont il avait soudoyé les poignards. La tentative échoua, et le héros pénétra sur le territoire ennemi, avant que des mesures plus sérieuses eussent été prises pour arrêter sa marche. Licinius ne manquait cependant ni d'audace, ni de talents militaires. Il réunit promptement ses légions et vint offrir la bataille dans la plaine de Cibalis, entre la Drave et la Save, à quelque distance de Sirmium. Le choc fut terrible et la lutte opiniâtre. Pendant une demi-journée (8 octobre 314), chacun des combattants garda ses positions, mais enfin l'aile droite de Constantin ayant réussi à faire reculer l'ennemi, opéra un mouvement de conversion sur son centre qui détermina la victoire. Licinius prit la fuite, traversa rapidement la ville ouverte de Sirmium, et franchit la Save sur un pont qu'il eut soin de faire couper immédiatement après le passage de son armée. Constantin le fit rétablir et poursuivit sans relâche les vaincus. La Mésie supérieure, la Dacie furent conquises. Déjà le labarum vainqueur flottait sur les tours de Philippopolis, capitale de la Thrace, lorsqu'un parlementaire se présenta au nom de Licinius et demanda la paix. Constantin accueillit favorablement le message. Il y mit cependant une condition. Depuis sa défaite à Cibalis, Licinius avait donné le titre de César à un personnage assez obscur, Valens, dont l'histoire n'a conservé que le nom. Le héros exigea, comme préliminaire de paix, la destitution préalable de cet aventurier. Licinius s'y refusa, et il fallut de nouveau recourir à la fortune des armes. Une seconde bataille eut lieu à Mardium, entre Philippopolis et Andrinople. L'issue du combat ne fut point décisive. Cependant Licinius comprit qu'une lutte poursuivie et soutenue avec tant de vigueur aboutirait à sa ruine totale. Il fit décapiter Valens et reprit les négociations. Un traité définitif fut signé

entre les deux empereurs. Constantin resta maître de l'Illyrie, de la Grèce et de la Macédoine. Licinius ne conservait en Europe que la Thrace, la Mésie inférieure et la petite Scythie (décembre 314).

14. Il est rare qu'une paix subie par nécessité et imposée par une force supérieure soit de longue durée. Celle-ci persista cependant environ six ans. Les deux Augustes paraissaient réconciliés pour jamais. En 317, ils se concertèrent de bonne grâce pour élever leurs fils à la dignité de César. Crispus et Constantin le Jeune d'un côté, Licinianus de l'autre, furent revêtus de la pourpre et présentés aux armées. Ces jeunes princes, dont les deux derniers n'étaient encore que des enfants au berceau, furent désignés consuls pour les trois années suivantes. Par une complète réciprocité de bons offices, Licinius voulut être le collègue du César Crispus et Constantin le Grand du César Licinianus. L'Église ne pouvait que gagner à cette impériale concorde. « Si le tronc du paganisme restait debout, dit M. de Broglie, chaque jour on frappait quel qu'un des rameaux parasites qui s'y étaient greffés et en avaient depuis longtemps absorbé toute la sève. Les superstitions privées, les sorcelleries, les magies pratiquées secrètement au foyer domestique, toutes ces cabales occultes qui étaient presque les seules parties vivantes du paganisme, parce que seules elles parlaient aux imaginations troublées, aux passions ardentes et crédules, se voyaient sévèrement proscrites. Constantin, en faisant revivre contre elles d'anciennes prescriptions légales tombées en désuétude, se procurait l'avantage de frapper l'idolâtrie au cœur, sans altérer les lois de l'empire ¹. » Il est très-vrai, comme le dit l'illustre auteur, que la législation de Constantin se montrait alors favorable à la foi chrétienne. Mais il ne paraît pas que la politique impériale ait eu recours à l'arsenal des vieux décrets contradictoires, pour en extraire ceux qui pouvaient en ce moment lui convenir. Ainsi, le 31 janvier 320, Constantin abrogeait purement et simplement la loi Papia, qui prononçait contre le célibat les peines les plus sévères. Il ne faisait revivre aucune prescription

Nouveaux
décrets de
Constantin
en faveur de
l'Église.

¹ *L'Église et l'Empire romain*, tom. I, pag. 309.

légale en désuétude pour sanctionner cette mesure, dont le but était évidemment de protéger la virginité catholique. Ainsi encore il ne s'inspirait d'aucun précédent pour interdire aux aruspices, augures et devins, l'exercice de leur art dans les maisons particulières. Jusque-là cette pratique avait été si peu entravée qu'elle faisait en quelque sorte le fond de la vie domestique des païens. Constantin ajoutait à cette restriction une mesure également nouvelle, en ordonnant que le texte de tous les oracles, rendus officiellement dans les temples et autres lieux publics, serait transmis au conseil impérial. Une telle réglementation constituait une sorte de tribunal permanent, où la censure gouvernementale trouvait le moyen de restreindre le prétendu langage des dieux dans les limites de la convenance et du respect pour le pouvoir. On trouve la même indépendance chrétienne dans toutes les mesures sanctionnées, durant cette période, du règne de Constantin. Par une loi de l'an 314, il ordonne sous les peines les plus sévères, à ceux qui connaîtraient des personnes injustement retenues en servitude, d'en avertir les magistrats, pour qu'elles fussent immédiatement délivrées. Il proclame le principe, éminemment chrétien, que même soixante ans de servitude ne peuvent prescrire contre la liberté d'un homme. La grande question de l'esclavage, qui pesait alors sur la moitié du genre humain, devait attirer l'attention de l'empereur. L'affranchissement avait été environné, par les lois païennes, de formalités qui le rendaient rare et difficile. Il devait se faire en présence des préteurs et des consuls eux-mêmes. Constantin leva tous ces obstacles, en permettant d'affranchir les esclaves dans l'église, en présence du peuple chrétien et des évêques, n'y demandant d'autres formalités qu'une simple attestation, signée des ministres de l'Église (316). Il déclara, par une loi subséquente, que ceux qui auraient été affranchis de cette manière jouiraient pleinement de tous les droits de citoyens romains. Pour consacrer les usages chrétiens et les faire passer dans les habitudes générales, une loi nouvelle rendit obligatoire l'observation du dimanche par tout l'empire. Dès le temps des Apôtres, ce premier jour de la semaine, jour de la résurrection du

Sauveur et de la descente du Saint-Esprit au Cénacle, était devenu le *dies Dominica* : « Jour du Seigneur. » C'était principalement en ce jour qu'on recevait et qu'on instruisait les catéchumènes. En ce jour, juifs et païens pouvaient assister aux instructions publiques de l'Église. Le décret de Constantin plaçait l'observation du dimanche sous la sauvegarde des lois. Les tribunaux devaient vaquer ; on devait interrompre les travaux ordinaires. Il n'était fait d'exception que pour ceux de l'agriculture, qui sont parfois trop urgents pour qu'on les puisse différer : cette exception est encore consacrée par la discipline actuelle de l'Église. Interprète fidèle de tous les sentiments chrétiens, l'empereur n'usa point contre le paganisme de la violence que celui-ci avait déployée, durant trois siècles, contre la religion de Jésus-Christ. Il respecta l'erreur, dans l'espèce de droit que lui donnait un usage immémorial, et ne publia point d'édits de proscription contre elle. Il se contenta de défendre de consacrer de nouvelles idoles. Cette loi était accompagnée d'une autre qui ordonnait de rétablir les églises abattues pendant la persécution, de les augmenter, de les agrandir, ou d'en élever d'autres plus en rapport avec l'accroissement des fidèles. « Nous espérons, disait-il, que tous nos sujets embrasseront la foi du Dieu véritable. » Il voulait qu'on prit sur son domaine particulier les dépenses nécessaires pour ces constructions, sans rien épargner de ce qui pouvait être convenable à la majesté du grand Dieu qu'on y adorait. Toutes ces ordonnances étaient couronnées par la loi du 23 juin 318, qui permettait aux parties de décliner la juridiction des magistrats ordinaires, pour s'en rapporter au jugement des évêques. C'était inaugurer la magistrature des pontifes, que nous verrons dès lors devenir les juges de leurs peuples, comme ils en sont les pasteurs. Il nous paraît difficile de trouver, dans cet ensemble législatif, une analogie quelconque avec de vieilles lois romaines tombées en désuétude. Quoi qu'il en soit, les populations l'acceptaient avec empressement et reconnaissance. Elles se montraient heureuses de suivre la voie nouvelle qui leur était tracée. De toutes parts s'élevaient des églises en l'honneur du vrai Dieu. Les temples des

idoles tombaient en ruines ; les troupeaux de bœufs, de génisses, de porcs et de moutons, broutaient les hautes herbes sous les portiques déserts, sans craindre le couteau du sacrificateur. L'opinion publique secondait la pensée impériale et parfois la devançait. Chez les Namnetenses par exemple, un édifice fameux dans toutes les Gaules, dédié à Bouljanus ¹, était renversé par les indigènes. Aucune loi n'ordonnait rien de semblable. Au contraire, dans une pensée de conciliation aussi habile que sage, Constantin avait prescrit de laisser subsister les temples païens. Il comprenait que leur isolement suffirait seul à discréditer l'idolâtrie. Loin d'imiter, à titre de représailles, les violences de Dioclétien et de Galerius, il croyait que les torches incendiaires n'étaient pas un bon moyen de gouvernement.

Persécution
de Licinius
contre
les chrétiens
d'Orient.

15. Licinius s'était déterminé à suivre une politique complètement différente. Le souvenir de sa défaite à Cibalis, et du traité onéreux d'Andrinople, ne lui laissait point de repos. Il se promettait une éclatante revanche. Dans sa capitale de Nicomédie, il retrouvait les anciens courtisans de Dioclétien et de Galerius. Ces hommes, profondément attachés au paganisme, ne manquaient

¹ On s'est beaucoup préoccupé de ce que pouvait être l'idole de Bouljanus de Nantes. Une inscription latine, trouvée en cette ville, ne laisse aucun doute sur l'authenticité du culte rendu à Bouljanus. Voici cette inscription :

NVMINI AVGVSTOR.
DEO BOVLIANO
M. GEMEL SECVNDVS
ET C. SEBAT. FLORVS
ACTOR. VICARIOR. PORTENS.
TRIBVNAL. C. M. LOCIS
EX STIPE CONLATA POSVERVNT.

Quelques-uns ont cru que le Bouljanus des Namnetenses n'était autre chose que le Janus romain, adoré sous le titre de dieu du monde. En effet, le mot gaélique *boul*, d'où nous est venu notre terme français « boule, » a la même signification que l'*orbis* latin, et pourrait ainsi désigner le globe du monde, ou l'univers. A vrai dire, cette interprétation ne nous satisfait pas entièrement ; mais nous laissons à l'archéologie armoricaine le soin de la remplacer par une meilleure. (Cf. Le Grand de Morlaix, *Les Saints de Bretagne*, pag. 689.)

pas d'exalter ses espérances et de faire briller à ses yeux l'honneur qui l'attendait, s'il osait prendre en main la cause de l'Olympe humilié. Le titre de restaurateur des dieux lui vaudrait une popularité immense, et ramènerait la victoire sous ses drapeaux. Licinius eut le malheur de prêter l'oreille à ces flatteries intéressées. « Malgré le châtement rigoureux dont il avait vu frapper les persécuteurs, dit Eusèbe, il osa renouveler leur crime et rallumer la flamme endormie des bûchers, qui dévorait jadis les chrétiens. Tout d'abord, il mit quelques ménagements dans son hostilité contre l'Église. Il ne voulait pas provoquer ouvertement la vengeance de Constantin. Ce fut donc à des manœuvres sourdes, à d'occultes intrigues, qu'il eut recours. Par ses ordres, les gouverneurs de provinces accueillaient contre les évêques les plus vénérables des accusations calomnieuses. On soudoyait de faux témoins. Le procès était instruit et l'évêque condamné à mort. C'était là un nouveau mode de persécution, sans précédents dans l'histoire. Cependant il était quelquefois difficile d'inventer, avec une apparente vraisemblance, des crimes imaginaires contre des personnages entourés de l'estime et de la vénération universelles. Licinius rendit alors un décret qui défendait à tous les évêques de se visiter réciproquement dans leurs églises et de se réunir en conciles, ou en synodes, pour traiter des affaires spirituelles. C'était les mettre dans l'alternative inévitable, ou de tomber sous le coup de la loi civile en désobéissant, ou de violer la discipline ecclésiastique en obéissant. Les difficultés qui surgissent parfois dans l'Église ne peuvent se résoudre que dans les synodes, ou les conciles. Le tyran le savait, et, pendant que Constantin convoquait les évêques d'Occident à ces assemblées pacifiques, Licinius ne croyait pouvoir plus habilement persécuter l'Église d'Orient qu'en lui retirant la liberté de ses conciles. En même temps, il chassa de son palais et destitua tous les fonctionnaires chrétiens. Les principaux furent exilés, ou condamnés à servir, à titre d'esclaves, les nouveaux favoris. Leurs biens furent dévolus au fisc, car l'avarice du tyran ne connaissait pas de bornes. Elle n'était dépassée que par sa soif de voluptés. Le spectacle de ses débauches épouvantait

Nicomédie. Cependant il osa s'ériger en protecteur de la morale publique, outragé, disait-il, par les chrétiens. En conséquence, il rendit un nouveau décret par lequel il était interdit aux femmes d'assister en même temps que les hommes aux saints mystères ; de se rendre aux écoles du catéchuménat ; et d'aller apprendre, de la bouche des évêques, le symbole et les préceptes de notre religion divine. Il ordonnait de choisir des femmes qui seraient chargées exclusivement de l'enseignement des personnes de leur sexe. Cette ordonnance souleva un éclat de rire universel. Licinius dut songer à d'autres mesures. Il prescrivit de tenir les assemblées chrétiennes en plein air ; sous prétexte que les plaines vastes et libres convenaient mieux à la prière que des oratoires clos et renfermés dans l'enceinte des villes. On ne tint pas plus compte de cette prescription que de la précédente. Il ordonna alors d'écarter impitoyablement de toute espèce d'emploi militaire, ou civil, quiconque ne sacrifierait pas aux idoles. Une fois entré dans cette voie de la persécution ouverte, il ne s'arrêta plus. Des scènes de cruauté inouïe eurent lieu dans la ville d'Amasée. Toutes les églises, à peine relevées de leurs ruines, furent rasées jusqu'aux fondements ; celles de la province furent fermées par le gouverneur, et il devint impossible aux chrétiens de se réunir pour adorer Dieu. Licinius se persuadait qu'au lieu de prier pour lui, dans nos assemblées, nous faisons des vœux pour Constantin. Les fonctionnaires publics, sûrs de l'assentiment de leur maître, firent décapiter l'évêque d'Amasée, Basile, avec tous ses collègues de la province. On vit ces victimes augustes, dont la sainteté était admirée par les païens eux-mêmes, traînés au supplice comme des scélérats. Quelques-uns eurent le corps coupé en morceaux. On jetait à la mer ces lambeaux de chair sanglante, pour les faire dévorer par les poissons. Tous les chrétiens d'Amasée prirent la fuite. Les forêts, les solitudes se repeuplèrent de confesseurs. Après ce premier essai de tyrannie, Licinius leva le masque, et publia un édit de proscription universelle contre les chrétiens ¹. »

¹ Euseb., *Vit. Const.*, lib. II, cap. I, II.

16. Nous avons encore les Actes de Blasius (Blaise), évêque de Sébaste, qui souffrit alors la mort pour la foi. Ils sont ainsi conçus : « Au temps de l'empereur Licinius, beau-frère de Constantin, une cruelle persécution ensanglanta l'Orient. Ce prince, après avoir fait d'abord profession de christianisme, changea de sentiments. Sa fureur sévit plus particulièrement sur les ministres de Jésus-Christ et sur les soldats chrétiens. La garnison de Sébaste en comptait un grand nombre, qui furent l'objet de la vengeance impériale. Les plus célèbres d'entre eux sont les quarante soldats de Sébaste, si fameux par leur martyre ¹. Blasius était alors évêque de cette ville. Antérieurement à son ordination, il avait exercé la profession de la médecine. Le Dieu qui choisit douze pêcheurs pour en faire des apôtres, avait daigné transformer le médecin des corps en médecin des âmes. Blasius était un homme de grande humilité, d'admirable patience et de tendre piété. Chaste dans ses mœurs, juste dans ses actes, sincère et vrai dans ses paroles, modeste dans tout son extérieur, on pouvait lui appliquer l'éloge fait de Job : *Vir simplex et rectus ac timens Deum*. A l'approche de la persécution, il s'était retiré dans une grotte de la montagne d'Argée. Là, complètement isolé de tout commerce avec les humains, Dieu seul le nourrit, le fortifia par des apparitions merveilleuses et lui ménagea, comme à quelques autres solitaires, la société des bêtes farouches qui venaient le caresser, et au besoin recevoir dans leurs maladies les soins qu'il voulait bien leur prodiguer. Plus cruel que ces hôtes de la solitude, le gouverneur de Sébaste faisait rechercher le saint évêque. Des chasseurs le découvrirent un jour. Sa grotte était environnée d'animaux sauvages, qu'ils durent écarter pour pénétrer à l'intérieur. En entrant, ils virent Blasius agenouillé et priant. Ils n'osèrent porter la main sur lui et revinrent annoncer cette nouvelle au gouverneur. Des soldats, envoyés par celui-ci, escaladèrent la montagne, trouvèrent le saint dans la même attitude, et lui dirent : Blasius, le gouverneur Agricola vous

Martyre
de
saint Blaise.

¹ Nous reviendrons un peu plus loin sur l'épisode des quarante soldats de Sébaste.

demande. — Je suis prêt, mes chers fils, répondit l'évêque avec un angélique sourire. Dieu s'est enfin souvenu de moi. Il va me délivrer des liens de cette chair mortelle. Partons. — L'escorte se remit en marche avec l'auguste prisonnier. Durant le trajet, les habitants de la vallée se précipitaient à sa rencontre ; les petits enfants lui demandaient sa bénédiction ; on exposait les malades sous ses yeux, en le suppliant d'en avoir pitié. Il imposait les mains à chacun d'eux et ils étaient guéris. Témoins de ces prodiges, les païens eux-mêmes s'écriaient que le Dieu des chrétiens était le seul Dieu véritable. A son arrivée à Sébaste, le saint évêque fut jeté en prison. Le lendemain, il comparut devant le tribunal du gouverneur qui le fit attacher au chevalet. Les bourreaux lui déchirèrent les épaules et les flancs avec des peignes de fer, du genre de ceux qu'emploient les cardeurs. Tout son corps ne fut bientôt qu'une plaie. Cependant le saint répétait au milieu des tortures : La grâce de Jésus-Christ fait ma force. Je vous abandonne volontiers mon corps à déchirer. Mon esprit est avec Dieu ! — On le ramena à demi-mort dans le cachot. De pieuses femmes, au nombre de sept, suivaient le martyr et recueillaient avec des éponges et des linges le sang dont il empourrait le chemin. Les soldats saisirent ces généreuses chrétiennes et les conduisirent au gouverneur. Ces femmes suivaient Blasius sur la route de la prison, dirent-ils. Elles recueillaient les gouttes de son sang et s'en aspergeaient le corps. — Agricola les fit décapiter toutes les sept. Or, l'une d'elles était mère de deux adolescents qui l'avaient accompagnée au supplice. Quand le glaive du bourreau l'eut frappée, ces deux enfants s'écrièrent : Allez, mère sainte, recevoir la couronne des martyrs ! Mais, hélas ! pourquoi nous abandonner ainsi sur cette terre désolée ? Recommandez-nous à l'évêque Blasius, afin que n'ayant pas eu le bonheur de mourir avec vous, nous puissions mourir avec lui ! — Cette héroïque prière fut exaucée. Le lendemain, à la même place, le saint évêque et les deux orphelins eurent la tête tranchée ¹

¹ Bolland., *Acta*, III febr.

(3 février 320). » Les reliques de Blasius, si connu dans nos contrées sous le nom de saint Blaise, furent rapportées de Constantinople à l'époque des croisades. Dès lors son culte devint populaire en Occident. La république de Raguse le choisit pour patron : des églises en son honneur s'élevèrent sur tous les points de l'Europe.

17. Le gouverneur Agricola eût été digne de servir Néron. Quelques semaines avant cette exécution infâme, il avait réuni la garnison de Sébaste, pour lui donner lecture des nouveaux édits de Licinius par lesquels il était interdit à tout soldat de professer la religion de Jésus-Christ. Après cette proclamation, quarante légionnaires sortirent des rangs, se présentèrent tour à tour au tribunal, firent le salut militaire et dirent : Je suis chrétien ! — Le nom de ces héroïques confesseurs nous a été transmis, avec les Actes de leur martyre. C'étaient Cyrio, Candidus, Domnus, Melito, Domitianus, Eunoïcus, Sisinnius, Heraclius, Alexander, Joannes, Claudius, Athanasius, Valens, Ælianus, Ecditius, Acacius, Vibianus, Elias, Theodulus, Cyrillus, Flavius, Severianus, Valerius, Chudio, Sacerdos, Priscus, Eutychius, Smaragdus, Philotimo, Aëtius, Nicolaus, Lysimaque, Theophile, Xantheas, Aggias, Leontius, Hesyehius, Gaius et Gorgonius. Ils furent d'abord soumis à la flagellation préalable, après quoi Agrippa leur fit déchirer le corps avec les ongles de fer. Il épousait contre eux toutes les menaces. Je vous ferai jeter dans les flammes d'un bûcher, leur dit-il. — Nous ne craignons d'autre feu que celui de l'enfer ! s'écrièrent les héros de Jésus-Christ. — Cette réponse suggéra peut-être au féroce gouverneur l'idée d'un nouveau supplice, inusité jusque-là. On était alors en hiver, saison très-dure dans les régions montagneuses de l'Arménie. Il se trouvait, près des murs de Sébaste, un vaste étang, couvert d'une glace si épaisse que les chariots pesamment chargés pouvaient le traverser impunément. Agricola donna l'ordre d'y exposer les quarante soldats complètement nus, et de les y garder toute la nuit. Il fit préparer, à quelque distance, des baignoires remplies d'eau tiède, où ceux des confesseurs qui n'auraient pas la force de supporter cette torture et qui consentiraient à apostasier

Les quarante
martyrs
de Sébaste

devaient trouver immédiatement la chaleur et la vie. Les quarante soldats, se dépouillant eux-mêmes de leurs habits, coururent prendre place sur l'étang glacé. Une mauvaise nuit, disaient-ils, nous vaudra une éternité de délices. Seigneur, nous sommes entrés quarante au combat. Faites que nous soyons encore quarante pour la couronne! — Cependant, leurs membres nus grelottaient sous l'âpreté du froid de la nuit; leurs pieds se figeaient sur la couche de glace, et les gardes, rangés autour d'eux, leur criaient: Obéissez aux ordres de l'empereur. Venez vous réchauffer à la tiède atmosphère du bain! — Un seul de l'héroïque phalange, renonçant à la gloire du martyr, abandonna le poste d'honneur et courut se jeter dans l'eau chaude des thermes. Il y expira à l'instant même, suffoqué sans doute par ce brusque changement de température. En ce moment, l'un des gardiens qui veillaient sur l'étang glacé, vit un ange descendre du ciel, tenant à sa main quarante couronnes: mais il ne trouvait à en distribuer que trente-neuf. Frappé de cette vision céleste, le garde appela le commandant du poste, se déclara chrétien, ôta ses vêtements et se joignit aux trente-neuf martyrs, pour obtenir la quarantième couronne. Le lendemain, on entassa les corps des martyrs sur un chariot, pour les porter au bûcher. Un d'eux, le plus jeune, respirait encore. Les bourreaux le laissèrent, dans l'espérance qu'on pourrait le faire changer de résolution. Mais sa mère le prit dans ses bras, le plaça elle-même sur la voiture, et lui dit: « Va, mon fils, achever avec tes compagnons cet heureux voyage. Il ne sera pas dit que tu te sois présenté à Dieu le dernier! » Les cendres des martyrs furent jetées dans le fleuve. Cependant les chrétiens réussirent, à prix d'argent, à en obtenir des bourreaux une certaine partie. Ce pieux trésor enrichit depuis les principales églises de la Cappadoce. L'Italie en posséda quelques parcelles que saint Gaudentius, évêque de Brixia (Brescia), dans un voyage en Orient, se fit donner par deux nièces de saint Basile. Saint Grégoire de Nysse avait la plus grande vénération pour les cendres des quarante martyrs. Il voulut que ses restes et ceux de ses parents reposassent dans leur église, afin, disait-il, de ressusciter

un jour en compagnie des saints dont ils avaient ici-bas imploré l'intercession et imité les vertus.

18. Pendant que Licinius se baignait dans le sang chrétien, Constantin signalait sa valeur sur de plus nobles champs de bataille. Une attaque simultanée des Sarmates et des Goths sur le Danube, et des Franks sur le Rhin, l'avait obligé à reprendre les armes. Crispus, l'aîné de ses fils, fut envoyé au secours des Gaules menacées. Constantin se réserva l'expédition contre les Sarmates. Leur roi Rasimode sorti, à la tête de ses tribus barbares, des rives du Palus-Méotide, avait franchi la frontière impériale. Il mettait tout à feu et à sang sur son passage. Constantin eut bientôt raison de cette attaque désordonnée. En général, les barbares évitaient de se mesurer en rase campagne contre les légions romaines. Leur but était le pillage : dès lors ils préféraient la guerre de partisans à la tactique régulière. Dans leurs marches et contre-marches, ils ne suivaient aucun plan arrêté. Les territoires soumis à Licinius furent plus d'une fois traversés par eux, et subséquemment par Constantin lui-même, qui les poursuivait l'épée dans les reins. Cette circonstance devait bientôt servir de prétexte à Licinius, pour entamer les hostilités. Cependant Crispus illustrait ses premières armes, en renouvelant contre les tribus franques les victoires paternelles. Ce fut un beau jour pour Lactance, précepteur du jeune César, que celui où, fier des lauriers qui ombrageaient son front de dix-sept ans, Crispus vint se jeter dans les bras de son père, et lui faire hommage de son premier triomphe. Constantin était heureux alors. Fausta lui avait donné successivement trois autres fils, dont les noms rappelaient tous, avec de légères variations de désinences, celui de leur glorieux père. C'étaient Constantin le Jeune, Constance et Constant. Pendant que Crispus racontait, devant sa famille émue et une foule nombreuse de patriciens, les détails de son expédition contre les Franks, son petit frère Constantin, déjà César et consul, jouait avec ses armes et le suivait du regard de l'admiration enfantine. Crispus, en récompense de ses exploits, reçut le gouvernement des Gaules, cette belle province, berceau de la fortune Constantienne et l'objet des prédilections impériales. Une carrière si brillan-

Double victoire de Constantin sur les Sarmates et de Crispus sur les Franks.

ment inaugurée ne devait pas se poursuivre longtemp. Peut-être, les succès mêmes de Crispus devaient-ils précipiter ses malheurs.

Dernière
lutte entre
Constantin et
Licinius.
Préparatifs
de guerre.

19. Une guerre plus formidable retarda cependant les sinistres projets ourdis dans l'ombre. Licinius se plaignit de la violation de territoire commise par Constantin, durant son expédition contre les Sarmates. Les récriminations avaient un caractère particulier d'animosité et d'aigreur. A ces ouvertures hostiles, Constantin répondit nettement que, devant l'ennemi, il ne connaissait point de barrières; qu'il n'avait gardé aucun des territoires dont il avait expulsé les barbares; enfin qu'il était assez étrange qu'on lui fit un crime du service rendu à l'honneur du nom romain. Prenant alors le rôle d'accusateur, il demanda à Licinius de quel droit il employait contre des chrétiens innocents les armes qu'il aurait dû tourner contre les barbares. Durant plusieurs mois, les négociations se poursuivirent sur ce ton. Bientôt la rupture fut déclarée. Le sort du monde allait encore une fois être remis au hasard des batailles. Des deux côtés les préparatifs furent immenses. Deux cents vaisseaux de guerre et deux mille navires de charge furent réunis dans le port du Pirée, pour les opposer à la puissante flotte de Licinius, recrutée dans les cités maritimes de l'Égypte, de la Phénicie et du littoral syrien. Cent vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux s'entassèrent dans les plaines de Thessalonique, désignées pour le quartier général. « Mais, dit Eusèbe, Constantin mettait moins sa confiance dans le nombre et le courage de ses guerriers, que dans la protection de Dieu. Il avait choisi, parmi ses troupes d'élite, un bataillon de cinquante hommes, composé des plus vigoureux et des plus beaux soldats. Tous étaient chrétiens. Il leur confia le dépôt sacré du labarum, qu'ils devaient porter au plus chaud de la mêlée; car l'empereur avait remarqué que, dans toutes les occasions dangereuses, la présence de ce religieux trophée avait décidé la victoire. Les instructions données à ces cinquante guerriers étaient de veiller uniquement à la garde du drapeau. Chacun d'eux le portait à tour de rôle. Je tiens ce détail de Constantin lui-même, qui me le raconta depuis, durant les loisirs de la paix. Il y joignit une autre particularité non moins curieuse, que je ne

veux point omettre. Un jour, disait-il, au milieu d'une mêlée terrible, une sorte de panique saisit l'armée. Celui qui portait le labarum, effrayé par les cris et le tumulte d'un sauve qui peut, remit l'étendard à l'un de ses voisins et se disposait à prendre la fuite. A peine l'échange fut-il opéré qu'une flèche vint frapper le lâche en pleine poitrine, et le coucha mort sur la place. Mais, comme si le labarum eût été un rempart invincible, le nouveau soldat qui le tenait vit pleuvoir autour de lui des milliers de traits, de piques, de dards, de javelots, sans qu'aucun le touchât. La haste du labarum fut en un clin d'œil hérissée de pointes de fer : seul le porte-drapeau restait invulnérable. Ce fut un spectacle vraiment merveilleux ; car autour du labarum s'était concentré, dans un espace fort restreint, tout l'effort de l'armée ennemie. Du reste, dans les nombreuses batailles que j'ai livrées, jamais le soldat qui portait le labarum ne fut blessé. — Ainsi me parlait Constantin, ajoute Eusèbe, et ce religieux empereur se faisait gloire d'attribuer tous ses triomphes à la protection du Dieu tout-puissant ¹. Licinius ne pensait pas de même. Quand on l'informa de la solennité avec laquelle son rival faisait transporter le trophée de la croix à la tête de ses troupes, il se mit à rire et plaisanta longtemps avec ses familiers sur ce sujet ². » Il avait pour se rassurer des forces qu'il croyait bien plus redoutables. Sa flotte, rassemblée dans les eaux de l'Hellespont, comptait trois cent cinquante vaisseaux de guerre. Son armée, réunie sur les hauteurs qui couronnent la ville d'Andrinople, avait à ses pieds le cours de l'Hèbre qui lui servait de rempart. Elle se composait de cent cinquante mille fantassins et de quinze mille cavaliers. « Avant de quitter Nicomédie pour aller se mettre à leur tête, dit encore Eusèbe, Licinius convoqua les hiérophantes d'Égypte, les mages, devins et pythonisses les plus célèbres. Il offrit des sacrifices à tous leurs dieux, et les consulta sur l'issue de la guerre. Tous, sans exception, lui prédirent la victoire. Leurs réponses lui furent transmises en vers élégants. Les interprètes des songes racontaient leurs visions ; les aruspices, leurs présages

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. II, cap. VII-IX. — ² Id., *ibid.*, cap. IV.

tirés des entrailles des victimes. Le résultat était partout le même. Licinius, sur la foi de ces promesses mensongères, se rendit plein d'espérance à son quartier général. La nuit qui précéda la bataille, des torches furent allumées au milieu d'un bois sacré, où Licinius voulut immoler une hécatombe. Quand les cérémonies idolâtriques furent terminées, il prit la parole en ces termes : Amis et compagnons d'armes, ces dieux, à qui nous venons de rendre hommage, sont les dieux de nos pères. Le traître que nous allons combattre, foulant aux pieds les lois de nos aïeux, s'est précipité dans l'abîme de l'impiété. Il a déterré, je ne sais où, une divinité étrangère dont le honteux étendard déshonore son camp. C'est moins contre nous que contre les dieux qu'il a pris les armes. La campagne qui va s'ouvrir apprendra au monde si nous sommes victimes d'un aveuglement insensé, en adorant Jupiter. L'univers jugera entre les Romains fidèles à leur culte, à leurs lois, aux coutumes de leurs ancêtres, et cet imposteur de Constantin, qui traîne à sa suite une infâme divinité ! — Ainsi il parla, ajoute Eusèbe. Plusieurs de ceux qui entendirent sa harangue me la transmirent quelques jours après. Licinius prit ensuite ses dernières dispositions pour le combat du lendemain ¹. »

20. L'auteur de la *Vie de Constantin*, à qui nous empruntons ces intéressants détails, ne juge point à propos de nous dire que, parmi les fauteurs les plus ardents du parti de Licinius, se distinguait, par un zèle et une bassesse odieuse, Eusèbe de Nicomédie, cet évêque indigne, des mains duquel Constantin aurait plus tard reçu le baptême. Ce que l'historien de Césarée passe sous silence, nous a été révélé par Théodoret ², qui n'avait pas le même intérêt à dissimuler la vérité. Le vrai Dieu sut d'ailleurs déjouer les manœuvres ariennes, comme il sut triompher des soldats de Licinius. Celui-ci comptait beaucoup plus sur la supériorité du nombre et sur l'avantage de sa position, que sur la protection de Jupiter ou de Mars. Constantin, pour livrer bataille, était obligé

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. II, cap. iv, v. — ² Theodoret, *Hist.*, lib. I, cap. XIX.

de faire franchir l'Hèbre à ses troupes. Une telle opération, en face de l'ennemi, est l'une des plus périlleuses de la stratégie militaire. Cependant les ordres furent donnés ostensiblement pour jeter des ponts. Durant plusieurs jours, on abattit dans les forêts voisines des arbres énormes, qu'on reliait au moyen de cordages, et qu'on établissait sur des chevalets au-dessus du fleuve. Les travaux étaient terminés et le passage ouvert, dans cette nuit où Licinius, sur la rive opposée, offrait à de muettes idoles ses vœux impuissants. A cette même heure, Constantin, après une courte prière, donna à ses lieutenants ses dernières instructions, laissa pour mot d'ordre l'exclamation chrétienne : Au Dieu sauveur ! et, de sa personne, suivi seulement de cinq mille archers et de quatre-vingts chevaux, il remonta l'Hèbre jusqu'à un gué qu'il avait fait précédemment reconnaître. A la tête de sa poignée de braves, il se jeta intrépidement dans les flots grossis par une pluie d'orage, franchit le fleuve et vint prendre en flanc les troupes de Licinius, au moment où celui-ci les dirigeait toutes sur l'entrée des ponts. La surprise de cette attaque inopinée déconcerta l'ennemi. Avant de se donner le temps de reconnaître le petit nombre de soldats qui avaient suivi Constantin, on criait dans les rangs que toute son armée avait franchi le fleuve. Dans ce désordre, les têtes de ponts furent abandonnées. Les troupes constantiniennes restées sur l'autre rive passèrent sans obstacle. Dès lors la victoire était assurée. Licinius prit la fuite, laissant trente-quatre mille morts sur le champ de bataille (3 juillet 323). Il courut s'enfermer dans les murs de Byzance, où Constantin vint l'assiéger. Cependant, le jeune César Crispus, chargé du commandement de la flotte, sortait du Pirée et se portait à l'entrée de l'Hellespont pour offrir le combat aux forces navales de l'ennemi, commandées par le lieutenant Amandus. Crispus fut vainqueur. Cent trente vaisseaux ennemis furent fracassés, ou coulés à fond ; le reste se dispersa dans toutes les directions et le César victorieux fit mettre le cap sur Byzance pour bloquer cette ville par mer, pendant que Constantin l'enveloppait par terre de ses formidables légions. Licinius, averti à temps, quitta un poste où il lui eût été impossible de se maintenir. Il réussit à s'échapper avec le reste de ses

troupes et se réfugia à Chalcédoine. Il ne désespérait pas encore de sa fortune et comptait rassembler en Asie une nouvelle armée. Dans ce dessein, il éleva Martinianus, son maître des offices, à la dignité de César et l'envoya à Lampsaque pour recruter des défenseurs.

Victoire de
Constantin à
Chrysopolis.
Meurtre de
Licinius et du
jeune
Licinianus,
son fils.

21. L'événement justifia ses prévisions. Rien ne prouve mieux, selon nous, la vitalité que le paganisme avait encore en Orient. La lutte entre les deux empereurs avait, au premier chef, le caractère d'une guerre de religion. Nul ne s'y méprenait. Jupiter, ou la croix de Jésus-Christ, devaient succomber ou vaincre. Or, en quelques semaines, Licinius se trouva de nouveau à la tête de cent vingt-cinq mille hommes, prêts à mourir à ses côtés pour le culte de Jupiter. Constantin avait levé le siège de Byzance et, s'étant embarqué avec toute son armée sur la flotte de Crispus, vint aborder au Promontoire Sacré, à deux cents stades au-dessus de Chalcédoine. Durant l'intervalle nécessité par ces mouvements divers, « Licinius, dissimulant ses véritables intentions, dit Eusèbe, fit adresser à Constantin des propositions de paix ¹. Le héros, pour épargner à l'empire de nouveaux sacrifices et à l'humanité de plus grands malheurs, prêta l'oreille à ces trompeuses ouvertures. Il offrit des conditions honorables au vaincu. Celui-ci n'épargnait ni les serments, ni les promesses, pour faire croire à sa bonne foi. Mais c'était un moyen pour lui de se préparer à une nouvelle lutte. Il appelait sous ses drapeaux des tribus barbares, qu'il accueillait avec leurs dieux inconnus. Cependant, il demeurait persuadé qu'une puissance mystérieuse et divine résidait dans

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. II, cap. xv. Plusieurs historiens, Crévier entre autres, ont cru devoir révoquer en doute le témoignage d'Eusèbe sur ce point. Ils prétendent que les négociations dont il s'agit sont invraisemblables. Nous ne partageons pas leur opinion. Licinius, réfugié à Chalcédoine, avait besoin de temps pour reconstituer son armée. En ouvrant des négociations avec son rival, il gagnait précisément ce temps, qui lui était alors si nécessaire. Dans l'alternative où il se trouvait placé, des pourparlers de ce genre ne pouvaient que lui être avantageux. S'il ne réussissait pas à rassembler de nouvelles troupes, il s'était ménagé une meilleure attitude vis à vis de Constantin et avait droit à des conditions moins sévères ; s'il réussissait, il demeurait toujours libre de rompre les conférences, quand il le jugerait à propos.

l'étendard de la croix. Il lui attribuait sa récente défaite et la victoire de son rival. Dans un ordre du jour, il prit soin d'avertir ses soldats de ne pas diriger leurs attaques contre ce glorieux trophée et d'éviter même de porter sur lui leur regard ¹. » Les négociations entreprises et poursuivies en de telles dispositions ne devaient aboutir qu'à une bataille nouvelle. Constantin découvrit bientôt le piège qu'on lui tendait. Le 10 septembre 323, les deux armées étaient en présence dans la plaine de Chrysopolis, sous les murs de Chalcedoine. Licinius avait à ses côtés le nouveau César Martinianus, rappelé à temps de Lampsaque. « Constantin avait passé la nuit en prières dans la tente où le labarum était déposé, dit Eusèbe. Il en sortit le matin pour ranger son armée, en tête de laquelle il fit porter le glorieux étendard. Il attendit en silence que l'ennemi s'ébranlât le premier. C'était une protestation solennelle contre la mauvaise foi d'un perfide qui venait naguère de jurer un nouveau traité de paix. Mais, au moment où les premières phalanges de Licinius se précipitaient en avant, Constantin poussa un cri terrible, et, l'épée nue à la main, fondit avec toute son armée sur les assaillants. Cette manœuvre fut exécutée avec la rapidité de la foudre. La victoire ne fut pas un seul instant douteuse. Les soldats de Licinius débandés jetaient leurs armes pour mieux fuir. On fit une multitude immense de prisonniers auxquels Constantin accorda la vie sauve. Licinius n'avait plus que trente mille hommes, en arrivant à Nicomédie. Le vainqueur l'y poursuivait déjà, quand il se décida à envoyer Constantia, sa femme, sœur paternelle de Constantin pour demander grâce. Cette soumission *in extremis* fut accordée. Licinius, dépouillé de ses États, devait aller vivre à Thessalonique, avec une pension royale que lui ferait son beau-frère. La convention acceptée de part et d'autre fut ratifiée dans une entrevue où les deux ennemis de la veille mangèrent à la même table et partagèrent la même tente. Le César Martinianus paya seul de sa vie l'honneur éphémère d'avoir porté la pourpre. « Un an ne s'était pas écoulé, dit M. de Broglie,

¹ Euseb., loc cit., cap. xvi.

qu'un ordre fatal venait chercher Licinius dans sa retraite, et qu'il périssait étranglé. Un événement si habituel dans les annales de l'empire a pourtant vivement ému les passions de tous les historiens. Les écrivains profanes, comme Zozime et Victor, relèvent avec triomphe ce manque de foi d'un empereur chrétien. Eusèbe enveloppe tout ce dénoûment dans une rhétorique embarrassée et confuse. Socrate, Zonaras et Nicéphore s'épuisent à chercher des prétextes vains et des déguisements impossibles. Seul des auteurs chrétiens, saint Jérôme, dans sa Chronique, rapporte le fait sans excuse et sans détour. C'est le seul langage qui convienne à un narrateur sincère. Il faut reconnaître franchement que Constantin, qui combattait avec la foi d'un chrétien, qui gouvernait souvent avec les lumières de l'Évangile, vengeait encore ses propres injures avec la rigueur et souvent avec la ruse d'un empereur romain du vieux culte. L'histoire a droit de relever en lui, avec étonnement et sévérité, les vices familiers de ses prédécesseurs. C'est encore un hommage qu'elle rend à son caractère et à sa foi ¹. »

Revirement
politique de
Constantin.

22. Loin de nous la pensée de nous inscrire en faux contre cette appréciation, si rigoureuse qu'elle soit. D'ailleurs nous avons, pour nous y associer, tout un ordre de faits racontés par les historiens ecclésiastiques, et dont M. de Broglie n'a pas jugé à propos de tenir compte. En même temps que Licinius, Constantin fit mettre à mort le jeune Licinianus, âgé seulement de onze ans. Cet enfant, neveu de Constantin par sa mère, n'aurait dû en aucune façon être compris dans la proscription dont son père était l'objet. Son âge le rendait inoffensif; il ne pouvait avoir d'autre crime à expier que son nom. Quant à Licinius, la plupart des historiens conviennent qu'il avait renoué ses intelligences avec les barbares; son caractère connu rend le fait très-vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il est certain que, parvenu à l'apogée de sa puissance, voyant à ses pieds l'Orient et l'Occident, le regard jusque-là si droit et si ferme de Constantin eut un de ces éblouissements dont les plus grands génies savent rare-

¹ *L'Église et l'empire rom.*, tom. I, pag. 327, 328.

ment se défendre. Après vingt ans de combats et de luttes, l'œuvre de Dioclétien était renversée. A la multiplicité des empereurs succédait l'unité du commandement. Le monde entier tenait alors dans la main d'un seul homme, et cet homme était Constantin. Que se passa-t-il dans le cœur du héros? Par quelles intrigues subalternes, par quelles souterraines manœuvres fut-il amené à quitter brusquement la voie qu'il suivait depuis un quart de siècle avec tant d'éclat? Nous ne le savons, et les vagues récits des contemporains nous laissent sans lumière sur ce point. Tous, à l'exception d'Eusèbe, s'accordent à nous parler d'une éclipse momentanée, qui obscurcit le rayonnement jusque-là si pur de sa gloire et de sa puissance? Le jour où il posa un pied vainqueur sur le sol de l'Orient, il semble qu'il en ait subi les influences délétères. Le paganisme qu'il venait de combattre et de vaincre avait encore là des partisans fanatiques. L'opiniâtre résistance de Licinius nous en a donné la preuve. Fausta, la fille de Maximien Hercule, avait été élevée dans ce milieu corrompteur. La victoire de Chrysopolis la ramenait souveraine dans le palais de Nicomédie. Elle y retrouvait les souvenirs et les affections de son enfance. Vraisemblablement, pour cette femme ambitieuse, le christianisme professé par son époux ne représentait qu'un moyen de règne, un marche-pied vers le pouvoir. Mais comment Constantin, si manifestement protégé par Jésus-Christ dont la majesté s'était révélée personnellement à ses regards, put-il se prêter aux desseins de cette femme artificieuse? C'est là un mystère de faiblesse humaine qui n'étonnera nullement ceux qui comprennent que le gouvernement divin laisse toujours les âmes maîtresses d'elles-mêmes. Jésus-Christ ne veut point absorber leur libre arbitre, mais le soumettre volontairement.

§ IV. Crispus.

23. Nous l'avons dit plus haut, Moïse de Corène est le seul des historiens ecclésiastiques ou profanes qui nous ait d'un mot mis sur la trace de cette énigme séculaire. En attendant que quelque découverte inattendue dans les bibliothèques d'Asie ou d'Europe

nous renseigne plus complètement à ce sujet, il faut se contenter de recueillir, comme des étincelles éparses, le petit nombre de témoignages venus jusqu'à nous à travers l'immensité des âges. « Cédant à l'influence de Maximina (Fausta), sa seconde femme, dit Moïse de Corène, Constantin persécuta l'Église et fit mourir un grand nombre d'innocents » : *divexavit ecclesiam et multos morte affecit* ¹. Sidoine Apollinaire, qui illustre vers l'an 475 le siège épiscopal d'Augustonemetum (Clarus-Mons, Clermont), chef-lieu des Arvernes (Auvergne), dans une de ses lettres familières au poète de Lugdunum, Secundinus, s'exprimait ainsi : « Le distique affiché par le consul Ablavius à la porte du palais de Constantin mordit plus fort qu'une épigramme ordinaire. C'était un vrai coup de poignard. Voici le distique :

SATURNI AUREA SÆCLA QUIS REQUIRAT ?
SUNT HÆC GEMMEA SED NERONIANA.

N'allez plus chercher l'âge d'or de Saturne ; notre siècle est de diamant, mais c'est le diamant de Néron ². » Constantin et Néron : quel accouplement ! Et si l'on songe que cette épigramme, plus acérée en effet que la pointe d'un poignard, était l'œuvre du consul Ablavius, le même auquel jadis Constantin écrivait quelques-unes de ces lettres, si chrétiennes par l'esprit et les sentiments, dont nous avons parlé plus haut ; si l'on songe que le consul, réduit à aiguïser silencieusement le trait destiné à réveiller une conscience endormie, allait, d'une main furtive, et protégé par les ombres de la nuit, le coller sur la porte du palais impérial, on sera forcé de convenir qu'une transformation étrange avait dû s'opérer entre le héros de l'an 314 et le bourreau de l'an 324. Eusèbe reste complètement muet sur toutes ces choses, dans la *Vie de Constantin*. On pouvait s'y attendre. Mais dans sa *Chronique*, il soulève un coin du voile. « L'an 324, dit-il, Crispus, fils de Constantin et

¹ Moses Coren., *Hist. Armen.*, lib. II, cap. LXXXIX. — ² Sidon. Apollin., *Epist.*, lib. V, 8 ; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 539.

Licinianus, son neveu, furent très-cruellement mis à mort. » Paul Orose se demande avec anxiété « pourquoi l'empereur tourna contre des innocents, contre des membres de sa propre famille, le glaive vengeur qui n'aurait dû frapper que les impies ¹? » Le doute n'est donc pas possible. Il y eut un moment où le pied de Constantin glissa dans le sang. Ses violences arrachèrent à l'un de ses plus fidèles amis l'exclamation désespérée que l'univers retom-
 bait « sous le joug de Néron. » Cela peut fort bien nous expliquer comment le *Liber Pontificalis* a dit du pape saint Sylvestre : « Chassé de Rome par la persécution de Constantin, le pontife se réfugia sur le mont Soracte ². »

24. Voici maintenant le récit du païen Zozime. « Constantin, dit-il, après son expédition contre Licinius, revint à Rome plein de superbe et d'arrogance. Les premiers coups de sa fureur impie tombèrent sur sa propre famille. Le César Crispus, déjà couvert de gloire, fut accusé d'entretenir des relations criminelles avec Fausta, sa belle-mère. Sans égard pour les liens du sang, sur un simple soupçon, Crispus fut poignardé. L'impératrice Hélène se montra inconsolable de la mort du jeune prince. Pour apaiser sa douleur, Constantin joignit à ce premier crime un forfait plus épouvantable encore. Il fit chauffer un bain outre mesure; Fausta y fut plongée; elle y mourut. Le remords ne tarda pas à poursuivre l'âme de l'empereur. Il comprenait qu'il avait outragé toutes les lois divines et humaines. Ne pouvant plus supporter les terreurs dont sa conscience était agitée, il s'adressa aux Flamines et leur demanda s'ils avaient des cérémonies lustrales assez efficaces pour le purifier. Ils lui répondirent qu'ils n'en connaissaient point. Or il se trouvait à Rome un *vates* espagnol qui avait acquis un grand crédit sur les femmes du palais, et qui s'était introduit dans la familiarité de l'empereur. Ce sycophante déclara que les chrétiens avaient un secret pour effacer toutes les fautes qu'un homme puisse commettre. Il lui conseilla donc d'y avoir recours, l'assurant que par ce moyen il retrouverait bientôt le calme et la paix intérieurs.

Témoignage
de Zozime.
Meurtre
de Crispus.

¹ Oros., lib. VII, cap. XXVIII. — ² *Lib. Pontif.*, loc. cit.

Constantin accueillit avec bonheur ces ouvertures ; il se prêta à tout ce que l'imposteur voulait de lui. A partir de ce jour, il fut tout entier livré à l'impiété chrétienne, et manifesta la plus grande horreur pour le culte des dieux et pour la science sacrée des aruspices, qui lui avait prédit tous ses succès précédents. Ingrat ! il oublia les services qu'il en avait reçus et déploya toute sa puissance pour la détruire ¹. » Nous avons, dans ces paroles de Zozime, un témoignage explicite, dont la source n'est pas suspecte, et qui confirme selon nous, aussi clairement que possible, le singulier revirement opéré dans l'esprit de Constantin à cette époque. L'empereur, bourrelé de remords, s'adresse aux Flamines et leur demande une eau lustrale assez puissante pour apaiser les troubles de son âme. Constantin avait-il donc oublié, en si peu de temps, l'efficacité divine de la croix et du sang rédempteur ? Ne serait-ce pas, comme l'indique Moïse de Corène, l'influence païenne de Fausta qui avait réagi à ce point sur un trop faible époux ? La numismatique a conservé une médaille de Crispus : d'un côté ce jeune prince est représenté tenant à la main une aigle, emblème de ses récentes victoires ; de l'autre Notre-Seigneur Jésus-Christ, assis sur une *cathedra*, élève la main droite pour bénir le monde et tient de la main gauche une croix. Sur cette face de la médaille est gravée l'exergue significative : SALVS ET SPES X. REIPVBLICÆ. « Le Christ est le salut et l'espérance de la République. » Cette curieuse médaille semblerait indiquer qu'à cette époque Crispus, fidèle à la religion du Christ que son père venait de délaisser, réunissait sur sa tête les espérances du monde chrétien. Mais plus ce jeune prince réveillait autour de lui de sympathies, plus il devait s'attirer la haine de Fausta sa marâtre. L'accusation infâme dont elle le chargea près de son crédule époux, n'est pas seulement attestée par le païen Zozime. Nous possédons sur ce point un témoignage d'autant plus précieux qu'il a le caractère d'un souvenir de famille.

Témoignage

25. En 361, Julien l'Apostat, indigne neveu de Constantin le

¹ Zozim., lib. II.

Grand, reprenait en sous-œuvre le plan qui avait si mal réussi à Licinius. Il renouvelait la persécution contre les chrétiens. Sa tentative ne devait pas être plus heureuse. En partant pour son expédition de Perse qui lui coûta, comme on sait, le trône et la vie, il donna au commandant militaire d'Égypte, Artemius, l'ordre de venir le rejoindre, avec les troupes disponibles, à son quartier général d'Antioche. Artemius était un vieillard de famille sénatoriale. Il avait fait ses premières armes sous Constantin le Grand. Son expérience et ses talents, appréciés par les successeurs de ce prince, lui avaient valu toute leur confiance. Mais Artemius était chrétien. Julien l'Apostat ne tarda point à en faire un martyr. Or, voici le dialogue qui s'établit entre eux ; nous le citons avec d'autant plus de confiance que les Actes de saint Artemius, dont le cardinal Maï avait retrouvé au Vatican un texte authentique ¹, ont été naguère réhabilités dans le monde savant par l'érudition des nouveaux Bollandistes ². Après avoir accusé Artemius de complicité dans l'assassinat de Gallus son frère, Julien l'Apostat reprit : « C'était à nous qu'appartenait le trône. Mon père était fils de Constance-Chlore et de Théodora, belle-fille de Maximien Hercule ; tandis que Constantin était issu d'un premier mariage avec Héléne, une femme de vile condition, presque une concubine ³. La naissance de Constantin précéda d'ailleurs l'époque où notre aïeul fut revêtu de la pourpre. Malgré ce vice d'origine, Constantin usurpa impudemment le trône. Il fit mourir mon père et mes deux oncles par une sentence aussi injuste que barbare. Son fils Constance, au mépris de la foi jurée et des serments les plus solennels, a fait assassiner Gallus mon frère. Il me réservait le même sort : mais grâce aux dieux, j'ai pu m'y soustraire. Voilà pourquoi j'ai abjuré le christianisme que cet usurpateur, aussi traître que cruel, avait embrassé. Ce ne sont pas du reste des statues que j'adore. Arrière cette imbécile superstition, tout au plus bonne pour le vul-

de saint
Artémus et
de Julien
l'Apostat.
Meurtre de
l'impératrice
Fausta.

¹ Maï, *Spicileg. rom.*, tom. VI. — ² Bolland., *Act. sanct.*, 20 oct. ; Bruxelles, 1853. — ³ Nous avons là une preuve nouvelle de la légitimité du mariage de sainte Héléne avec Constance-Chlore. S'il y avait eu moyen de nier cette légitimité, Julien l'Apostat n'y eût pas mis cette restriction significative.

gaire ! J'adore la divinité sous toutes ses manifestations éclatantes et sensibles : la puissance dans Jupiter ; la force dans Hercule ; la beauté dans Vénus, etc. Ta noble intelligence comprendra facilement un tel langage. Abjure donc le christianisme et je te pardonnerai le sang de mon frère. Tu le sais, c'est Constantin, le plus crédule et le plus facile à tromper de tous les hommes, qui le premier favorisa les innovations Galiléennes. Il abrogea les antiques lois et inclina peu à peu vers le christianisme, à mesure que le sentiment de son apostasie réveillait davantage ses remords. Il se voyait en effet repoussé par les dieux, comme un déserteur de leur culte, et méprisé des hommes, parce qu'il s'était baigné dans le sang de ses proches et des plus innocentes victimes. Quel crime avaient commis ses frères pour mériter la mort ? Et Fausta sa femme, et Crispus son fils, ce jeune prince orné de toutes les vertus, qu'avaient-ils fait ? Les dieux indignés de tant d'horreurs réprochèrent le meurtrier ; leur malédiction s'est étendue sur sa race impie, qui a disparu du monde. Viens donc, noble vieillard, viens t'associer à notre œuvre. Tous les sages de ce temps ont compris la nécessité d'abjurer la superstition ridicule du Christ et de réhabiliter la religion de nos aïeux. — Artémus resta quelque temps sans répondre. Il se recueillait, pour mieux graver dans sa pensée l'ensemble et les détails des objections qui venaient de lui être présentées. Enfin il prit la parole en ces termes : Auguste empereur, je crois inutile de vous exposer ici les motifs de certitude sur lesquels ma religion est fondée. La démonstration serait facile, mais il me semble que ce n'est pas précisément ce que vous demandez de moi. Le meurtre de Gallus, votre frère, est votre premier grief. J'y suis complètement étranger. Jamais, ni par un acte quelconque, ni même par une simple pensée, je n'ai attenté de près ou de loin à la vie de ce prince. Vous avez essayé sur ce point mille détours pour me faire compromettre. Mais la vérité est invincible. J'ai connu personnellement Gallus votre frère ; il était pieux, zélé pour la justice et fervent adorateur de Jésus-Christ. J'en prends à témoin le ciel et la terre, le chœur angélique des bienheureux, enfin j'en atteste le Christ, Fils de Dieu, l'objet de mon amour et

de mes adorations, je suis innocent du meurtre de votre frère. Je n'ai d'aucune façon trempé dans ce forfait et n'ai fourni aucune aide à ses assassins. Je n'étais point d'ailleurs à la cour de Constance, à l'époque de ce tragique événement. J'étais à ma préfecture d'Égypte, et je ne l'ai quittée, depuis vingt ans, que pour me rendre ici sur votre ordre. Voilà, je l'espère, un point éclairci. Je passe maintenant aux reproches que vous accumulez contre la mémoire de Constantin, le plus grand des empereurs. Vous l'accablez sous le poids de votre mépris ; vous le traitez comme un ennemi de la divinité, un caractère crédule, un tyran souillé de crimes et couvert du sang de ses proches injustement versé. Laissez-moi vous dire que votre père et vos oncles avaient mérité le traitement rigoureux qu'on leur a fait subir. N'est-il pas notoire qu'ils avaient cherché à empoisonner ce grand homme, et cela au moment où ils vivaient de ses bienfaits ? La mort de Fausta fut juste. Cette odieuse marâtre, renouvelant la tragédie de Phèdre, avait inventé contre le César Crispus une accusation calomnieuse, de la même nature que celle dont Hippolyte, fils de Thésée, fut jadis victime. Constantin eut le malheur d'y ajouter foi. Plus tard il connut toute la vérité et infligea à cette femme dénaturée le supplice qu'elle méritait. Vous reprochez à Constantin de s'être laissé déterminer, par une crédulité et une superstition ridicules, à professer le christianisme. Or j'étais dans les rangs de son armée, à l'époque de l'expédition contre Maxence. J'ai vu de mes yeux une croix plus éclatante que le soleil apparaître dans les airs, vers le milieu du jour. J'ai lu, ainsi que toute l'armée, l'inscription en caractères de feu qui présageait la victoire. Si vous ne m'en croyez pas, il reste encore un grand nombre d'autres témoins oculaires. Prenez la peine de les interroger ¹. »

26. Tel est ce curieux extrait des Actes de saint Artemius. On remarquera que la mort de Fausta, considérée par le païen Zozime comme un forfait gratuit, commis uniquement pour apaiser la douleur de sainte Hélène, nous est représentée ici comme le juste châtimement d'une marâtre dont les intrigues avait fait ré-

Victimes de
la cruauté de
Constantin.
Retraite de
saint Syl-
vestre au
mont Soracte.
Maladie de
l'empereur.

¹ Bolland., *Act. sanct.*, 20 octobr.

pandre le sang innocent de Crispus. Telle fut en effet la véritable cause de cette tragédie domestique, qui plongea toute la famille impériale dans la désolation et le deuil. Fausta voyait dans Crispus un obstacle pour ses propres enfants. Elle craignit que Constantin ne fit un jour, pour ce jeune prince, ce que Constance-Chlore avait fait pour lui-même en lui laissant l'empire à l'exclusion de ses frères puînés. La fille de Maximien Hercule était restée païenne par le cœur. Un tel sang ne pouvait se démentir. Quelle qu'ait été la fable dont elle se servit près de son époux, il est certain qu'elle réussit à assouvir ses instincts de jalousie et de vengeance. Il est certain, de plus, que la mort de Crispus ne fut point isolée. Eutrope nous atteste qu'un grand nombre d'innocents furent frappés à cette époque : *innumeros quoque amicos tunc esse interfectos a Constantino*¹. On conçoit dès lors que le pape Sylvestre, menacé par cette révolution de palais, ait dû quitter Rome, où ses relations antérieures avec le César chrétien, Crispus, étaient notoires. Ainsi, de ces données, incomplètes sans doute mais cependant fort significatives, résultent clairement la justification du texte si longtemps incompris du *Liber Pontificalis* et la possibilité d'une persécution momentanée sous le règne de Constantin. La chute de David se retrouve donc dans la vie du premier empereur chrétien ; mais l'un et l'autre de ces deux princes sut se relever d'un instant de faiblesse par une glorieuse pénitence. C'est à cette époque que se place chronologiquement le baptême de Constantin à Rome. Nous avons longuement examiné la controverse soulevée à ce sujet, dans une dissertation précédente. Bourrelé de remords, ayant rompu avec les enseignements de la foi chrétienne, le malheureux prince fut atteint de cette horrible maladie, l'éléphantiasis, dont il avait peut-être pris le germe durant son expédition en Orient. Le païen Zozime nous le montre consultant tous les flamines et les *vates*, leur demandant des eaux lustrales assez efficaces pour le purifier. Moïse de Corène nous apprend qu'il s'adressa officiellement au roi d'Arménie, Tiridate, et le pria de lui envoyer les mages les plus célèbres de ce pays. Les Actes de saint Sylvestre enfin articulent

¹ *Eutrop.*, lib. X.

nettement les mêmes faits. Ce que ne purent ni les ressources de l'art, ni les conjurations démoniaques, la grâce du sacrement de régénération devait le produire. Au palais du Latran, un baptistère fut disposé, avec une splendeur inouïe, pour cette solennité imposante. Les protestations du paganisme aux abois ne manquèrent pas de se faire entendre.

27. Dans un conseil où il avait réuni les hommes les plus instruits et les plus considérables des deux cultes, Constantin exposa sa résolution d'embrasser le christianisme et demanda si l'on avait des objections à y faire. Le philosophe Maxime, qui faisait partie de l'assemblée, se leva et dit : « Seigneur, si vous vous déclarez chrétien, tout l'empire le sera. Mais comptez que vous allez ouvrir la porte à toutes les nouveautés. Qui change une fois de religion s'expose à en changer toujours. Je n'examine pas quelle croyance est la vraie. L'ordre de l'état est dans la fixité. Les princes vos prédécesseurs n'ont point eu d'autre principe de conduite. S'ils ont persécuté la religion du Christ, on ne peut l'imputer à un sentiment de cruauté naturelle, puisque plusieurs ont fait paraître une bonté presque divine. Ils ont craint, Seigneur, les conséquences désastreuses d'un tel changement. Par quelle raison les craindriez-vous moins aujourd'hui ? — Constantin répondit au philosophe : Je ne les crains pas en effet. Voici pourquoi. Ce changement n'est pas mon ouvrage ; il n'est pas le fait d'une puissance ou d'une volonté souveraine, mais celui du temps et de la raison. N'est-ce pas une raison supérieure qui seule a pu faire triompher une religion vouée depuis trois siècles à l'opprobre et aux tourments ? Par quelle merveille les efforts de tant d'empereurs, qui ont travaillé à la détruire, n'ont-ils abouti qu'à la propager davantage ? Comment ne pas reconnaître ici la marque d'un ascendant surnaturel, qui s'est imposé à l'esprit humain ? Vous redoutez les conséquences politiques de cette transformation ! Mais Rome a-t-elle manifesté de telles craintes, lorsqu'elle a reçu indifféremment dans son sein les dieux de toutes les contrées de l'univers ? Prenez garde qu'il n'y ait dans ce sentiment plus de haine préconçue contre le christianisme que d'aversion sincère pour l'inconstance ? Dans l'agi-

Résolution prise par Constantin de se faire baptiser. Opposition du philosophe Maxime au sein du Conseil impérial.

tation présente des esprits, lorsque l'empire est à chaque instant menacé par les barbares, je dois songer à pourvoir au salut de la société. Et quel autre moyen que d'établir cette fixité de l'ordre, dont vous parlez, sur une règle inviolable? Cette règle nous est offerte par la religion du Christ, laquelle gouverne les hommes par les décisions d'une autorité infaillible. — Quoi! Seigneur, dit le philosophe, vous croyez à des gens qui se disent infaillibles! — Et pourquoi, Maxime, ne le ferais-je pas, si l'ordre et la société le demandent? — Mais la dignité humaine, l'honneur, la raison, la philosophie, se révoltent également contre un pareil joug! — Ce n'est, dit l'empereur, ni votre opinion, ni la mienne, qui importe au genre humain. Ce qu'il demande, Maxime, c'est l'ordre et la paix. Si l'on voulait consulter l'opinion et le libre arbitre de tous les hommes, quelle tranquillité trouverait-on sur la terre? Une religion où il n'y a qu'à se soumettre termine toutes les disputes. Il est digne de la bonté céleste d'avoir imposé à la race humaine un joug si salutaire, et il faut que sa nécessité se fasse bien profondément sentir à tous les esprits, puisqu'ils semblent voler au devant de ce joug. L'infailibilité qui vous révolte est un caractère essentiellement divin. S'il y a une religion vraie dans le monde, il ne suffit pas qu'elle enseigne la vertu, il faut qu'elle l'enseigne avec une autorité infaillible : autrement rien ne subsistera. Car faites attention, Maxime, que s'il a plu à l'Éternel d'apprendre aux hommes certaines vérités propres à les conduire, cet enseignement, qu'on appelle religion, doit convenir à tous les esprits. Il doit être à la portée de l'ignorance et du savoir, de la faiblesse et de la force, de la maladie et de la santé. Il doit donc prévenir toutes les erreurs, en dispensant de toutes les recherches. Mais quel moyen peut remplir ces conditions, si ce n'est une autorité infaillible¹ ? »

28. L'opposition qui se manifestait au sein du conseil impérial ne se restreignait pas à la fraction assez minime des philosophes païens. Elle avait des racines dans tout le corps sacerdotal, dans tous les temples idolâtriques; elle comptait au sénat de nombreux soutiens.

Saint
Sylvestre est
rappelé à
Rome. Bap-
tême et gué-
rison mira-
culeuse de

¹ *Act. S. Sylvestri.*

Constantin passa outre. Déjà le pape saint Sylvestre, retiré avec quelques prêtres dans une grotte du mont Soracte, aujourd'hui monte *Orestio*, avait vu sa retraite environnée par une troupe de soldats qui escaladaient les rochers pour pénétrer jusqu'à lui. Le saint pontife crut que l'heure du martyre avait sonné. Se tournant vers ses clercs : Voici, leur dit-il, le temps de la grâce : voici le jour du salut ! — Il se présenta donc aux soldats qui l'emmenèrent à Rome et le conduisirent, avec ses trois prêtres et ses deux diacres, au palais de l'empereur. Admis en présence de Constantin, le pontife le salua ainsi : Que la paix et la victoire, filles du ciel, accompagnent toujours Votre Majesté ! — L'empereur l'accueillit avec un sourire plein d'allégresse et de bienveillance. Il lui raconta la vision qu'il avait eue la nuit précédente ; lui dépeignit les deux célestes personnages qui lui étaient apparus et lui avaient commandé de recevoir le baptême. Connaissez-vous ces dieux ? ajouta-t-il. — Ce ne sont point des dieux, répondit Sylvestre. Ce sont les deux apôtres Pierre et Paul, choisis par le Christ pour fonder son Église. — Avez-vous leur portrait ? demanda l'empereur. Je verrai si l'image que vous m'en montrerez ressemble à celle qui m'est apparue. — Le saint pontife envoya un de ses diacres chercher l'image des saints apôtres. Quand elle fut présentée à Constantin, il s'écria : Voilà bien les deux personnages qui me sont apparus ! Désormais je ne veux plus différer ; qu'on prépare tout pour mon baptême ¹. » Saint Sylvestre lui recommanda de se préparer à la cérémonie sainte par une retraite de sept jours, pendant laquelle il se livrerait au jeûne, à la méditation et à la prière. L'infirmité dont il était atteint ne lui permettant point d'accomplir en public cet acte solennel, l'un des vestibules du palais de Latran, celui-là même qui fut depuis connu sous le nom de *Lavacrum Constantinianum*, fut disposé à cet effet. Au jour fixé, Constantin, plus grand dans sa pénitence qu'il ne l'avait été dans

l'empereur.
Assemblée
du sénat et
du peuple au
palais Ulpien.

¹ *Act. S. Sylvestri*. Ce passage des Actes de saint Sylvestre est cité, comme une preuve du culte traditionnel rendu aux images des saints, par le pape Adrien I, dans une lettre à l'empereur iconoclaste Constantin Copronyme (774). (*Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1220.)

ses victoires, s'inclina humblement sous la main du pontife, et se plongeait dans le bain salutaire. Ses proches et ses familiers les plus intimes étaient seuls présents. Sainte Hélène, la bienheureuse mère, versait des larmes de joie et remerciait Dieu de l'avoir réservée à un tel bonheur. Au moment où le pontife prononça les paroles sacramentelles, l'affreuse lèpre qui couvrait le corps de l'empereur disparut. Comme autrefois Naaman sortant des eaux du Jourdain, Constantin sortit de la piscine sacrée complètement guéri. Dès lors sa reconnaissance pour le Christ Sauveur éclata en manifestations solennelles. C'est à partir de cette époque qu'il fit construire les basiliques du Latran, celles de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les autres dont le *Liber Pontificalis* nous a laissé l'énumération. Mais il ne suffisait pas à sa piété d'ériger en l'honneur de Jésus-Christ des pierres muettes et de stériles colonnades; il voulait compléter par des pierres vivantes l'édifice spirituel de l'Eglise. Dans ce but, une assemblée du sénat et du peuple fut indiquée par lui, au palais Ulpien. Voici comment M^{sr} Gerbet, abrégeant le récit des Actes de saint Sylvestre, a raconté cette scène imposante. « En visitant aujourd'hui la place Trajane et ses antiquités, dit-il, la plupart des voyageurs n'y cherchent que les souvenirs de ses grandeurs païennes. Dans l'espace occupé actuellement par un des quartiers voisins, leur imagination fait réapparaître le forum de Trajan, ses trophées, son arc de triomphe. Avec les débris épars au milieu de la place, ils reconstruisent le célèbre palais Ulpien; ils relèvent, à côté de la colonne, les deux bibliothèques riches des travaux de la paix, situées à l'ombre du monument de la guerre. Mais on oublie trop souvent qu'un grand souvenir de l'histoire du christianisme est attaché à cette place. C'est là en effet que Constantin convoqua une assemblée du peuple romain. L'empereur se plaça dans l'abside, sur le siège du magistrat, et fit entendre une des proclamations les plus solennelles dont l'histoire ait conservé le texte, celle qui annonça officiellement les funérailles du monde païen et le couronnement chrétien du monde nouveau. « Les funestes divisions des esprits ne peuvent, dit-il, avoir une heureuse fin, tant que le rayon de la pure lumière, tant que la

doctrine de vérité n'aura point éclairé ceux qui languissent encore dans les ténèbres de l'ignorance. Il faut donc ouvrir enfin les yeux de l'âme et reconnaître, après mûr examen, que les dieux si longtemps adorés ne méritent ni ce nom auguste, ni le culte qu'on leur a rendu. Renonçons à cette superstition que l'ignorance a enfantée et que la déraison a nourrie. Que le Seigneur, l'unique et seul Dieu véritable qui régné dans les cieux, soit le seul adoré. Quant à moi, je déclare que, par la grâce du Christ notre Dieu, j'ai déjà abjuré l'idolâtrie. Voici maintenant l'exposé de ma volonté impériale. A l'avenir, les pontifes de la loi chrétienne jouiront de tous les privilèges qui avaient été conférés aux prêtres des temples idolâtriques. De plus, pour mieux attester à la face de l'univers que j'ai solennellement embrassé le culte du Christ, Dieu véritable, j'ai résolu d'élever en son honneur une église dans l'enceinte même du palais de Latran. Il sera ainsi prouvé au monde que nul vestige des erreurs passées, aucun doute, aucune hésitation, ne restent plus au fond de mon cœur. » — Le spectacle que présenta l'assemblée pendant ce discours se devine aisément. Auprès de l'abside étaient rangés les sénateurs, qui presque tous étaient encore attachés à la vieille religion. Constantin n'apercevait à ses côtés que des attitudes mornes, des fronts couverts d'un nuage ; comme si la colonne Trajane fût tombée pendant qu'il parlait. Il y avait aussi un certain nombre de païens, dans la foule qui remplissait l'intérieur et les avenues du palais. Mais l'immense majorité était chrétienne ; elle soutenait de ses regards sympathiques chacune des paroles de son auguste tribun. A peine eut-il prononcé le dernier mot de sa harangue que la voix du peuple éclata et fit entendre, durant l'espace de presque deux heures, ces acclamations : Malheur à ceux qui nient le Christ ! Le Dieu des chrétiens est le seul vrai Dieu ! Qu'on ferme les temples et qu'on ouvre les églises chrétiennes ! — Pendant que le peuple proférait ces cris, son émotion croissait comme une marée montante et les clameurs prenaient un caractère de plus en plus menaçant pour les païens. — Ceux qui n'honorent pas le Christ sont les ennemis des Augustes ! Ils sont les ennemis des Romains ! Le Dieu qui a guéri l'empereur est le

seul Dieu véritable ! Un adorateur du Christ est invincible ! — Ces exclamations retombaient particulièrement sur la tête des sénateurs, que le peuple voyait en face de lui, revêtus des insignes d'une autorité qui s'obstinait à rester païenne et qui pouvait redevenir persécutrice. Leur tristesse hostile, qui se plaçait entre la piété de l'empereur et la joie des chrétiens, n'était pas propre à calmer les esprits. Le flot de l'effervescence populaire monta encore. Aux imputations générales succéda la demande formelle de proscription. — Qu'on bannisse de Rome les prêtres des idoles ! Qu'on expulse tous les sacrificateurs ! Ordonnez qu'ils sortent aujourd'hui même ! — De pareilles menaces servaient et dépassaient les intentions de Constantin. Il était bien aise que l'opposition anti-chrétienne, représentée par le sénat, fût intimidée par quelque démonstration formidable : mais il ne voulait nullement se prêter aux mesures rigoureuses réclamées par les derniers cris qui venaient de faire trembler les voûtes du palais. Dès qu'il les eut entendus, il commanda le silence et reprit la parole en ces termes : « Il y a cette différence, entre le service de Dieu et le service des hommes, que le second est forcé et le premier est volontaire. Dieu étant honoré par l'intelligence et par une sincère affection, son culte est essentiellement libre et spontané. Ce n'est point par la crainte du pouvoir humain qu'il faut être poussé au culte de Dieu ; mais il faut, après de sages réflexions, demander de son propre mouvement à être admis dans les rangs des chrétiens, par ceux qui sont les ministres de leur très-sainte foi. Ne pas accorder cette admission à ceux qui la sollicitent serait un crime ; l'imposer à ceux qui ne la demandent point serait une iniquité. Telle est pour nous la règle de vérité et de justice. Que ceux qui refuseraient de devenir chrétiens ne craignent pas de perdre pour cela nos bonnes grâces. Si nous désirons qu'ils nous imitent dans notre pieuse démarche, c'est un désir plein de douceur. Il me suffit de déclarer solennellement que je me tiendrai uni par les liens d'une étroite amitié avec tous ceux qui embrasseront spontanément le christianisme. » — En prononçant ce discours, Constantin fut assurément une des figures les plus majestueuses que l'histoire puisse peindre. L'ex-

pression de calme et de sérénité que sa physionomie dut prendre, contrastait avec le silence morne des sénateurs et l'allégresse ardente du peuple. Mais ses paroles encourageaient les espérances des vainqueurs, tout en rassurant les vaincus. Leur effet fut subit et universel. Chrétiens et païens se mirent à louer les sages résolutions de l'empereur, lui souhaitèrent une longue vie ; et l'assemblée se sépara pacifiquement. Il retourna à son palais de Latran, suivi d'un nombreux cortège, comme c'était l'usage dans les circonstances solennelles où l'enthousiasme populaire était excité. Le chemin qui conduisait du palais Ulpien à la résidence impériale passait entre le Colysée et les thermes de Titus ; c'était à peu près le même que nous suivons encore aujourd'hui. Les rues furent illuminées ; toute la ville, disent les Actes, eut une couronne de cierges et de lampes ¹. »

§ V. Donation de Constantin.

29. « Or, ajoutent les Actes de saint Sylvestre, le quatrième jour après son baptême, l'empereur Constantin conféra au pontife de l'Église romaine le privilège qui constituait celui-ci le juge-roi du monde soumis à son empire. » — Nous avons encore le texte de l'édit publié par Constantin lui-même. Il est daté du III des calendes d'avril (30 mars), sous le consulat de Constantin IV et Gallicanus (329). Cette pièce fameuse, si connue sous le nom de donation de Constantin, se trouve annexée aux Actes du concile tenu à Rome par saint Sylvestre, en cette même année. On connaît les discussions auxquelles elle a donné lieu. On sait que, depuis près de deux siècles, le monde savant s'est montré fort hostile vis à vis de ce document qu'on est habitué à ranger parmi les apocryphes. La *Civiltà cattolica* elle-même s'exprime à ce sujet avec la rigueur la plus absolue. Voici ses paroles : « La donation de Constantin qui se lit dans les fausses décrétales de Mercator, sous les titres divers d'*edictum*, ou *constitutum*,

Etat actuel
de la
question.

¹ Act. S. Sylvestri. M^{gr} Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, tom. I, pag. 260.

ou *privilegium Constantini*, est une pièce entièrement controuvée. C'est là un fait constaté depuis longtemps et acquis à la science comme irrévocable. Nous ne pensons pas qu'il se puisse trouver un homme de bon sens qui voulût reprendre en sous-œuvre la défense de la donation ¹. » M. Dollinger est absolument du même avis ³. Seulement il n'hésite point à attribuer la supposition et l'invention de cette pièce à l'ambition du clergé romain. Indubitablement, dit-il, la donation Constantinienne fut fabriquée à Rome par un membre du clergé de cette ville, dans le dernier tiers du VIII^e siècle, et probablement de 752 à 774, avec l'intention, d'une part, de favoriser le dessein prémédité par les papes d'étendre leur domination à l'Italie tout entière, et de l'autre, d'obtenir de nouveaux privilèges pour le clergé romain, en s'appuyant sur une base légale telle que l'édit de Constantin. Ce but accessoire fut en fait heureusement réalisé par cette pieuse fraude ². L'accusation portée ici par le docte allemand contre l'ambition du clergé romain déplaît à la *Civiltà cattolica*. C'est un débat à vider entre les deux parties. La question de fond reste la même. Quoi qu'en dise la *Civiltà cattolica*, il s'est trouvé des érudits « qui ne manquent point de bon sens, » lesquels ont naguère protesté contre le jugement « irrévocable » qui condamnait la donation de Constantin aux gémonies de l'histoire. Il nous faut donc à notre tour étudier impartialement cette grande controverse, et en faire connaître exactement le résultat.

Texte de
l'édit de do-
nation.

30. Voici d'abord le texte de l'édit incriminé : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, l'empereur César Flavius Constantin, fidèle au Christ Jésus Notre Sauveur,

¹ Che la famosa donazione di Costantino, la quale, sotto il titolo di *decretum* o di *constitutum* o di *privilegium Constantini* leggesi fra le false Decretali d'Isidoro Mercatore, sia merce spuria, egli e cosa già da gran tempo passata in giudicato irrevocabile presso tutti i dotti. Non sappiamo se più trovisi chi voglia pigliar da senno le difese della donazione. (*Civiltà Cattol., Origine della donazione di Costantino, secondo il Dollinger, anno xv, vol. X, série V.*)

² Dollinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*, Munich, 1863, pag. 67, 69, 71, 73, 81.

Alemannique, Gothique, Sarmatique, Germanique, Britannique, Hunnique, pieux, heureux, triomphateur et vainqueur, toujours auguste, au très-saint et bienheureux père des pères, Sylvestre, évêque et pape de Rome, et à tous ses successeurs sur le siège du bienheureux Pierre jusqu'à la consommation des siècles, grâce, paix, charité, joie, longanimité et miséricorde, en Dieu le Père Tout-Puissant, en Jésus-Christ son Fils et dans l'Esprit-Saint. Nous avons voulu, par cet édit émané de notre autorité impériale, faire connaître à tous les peuples de l'univers les merveilleuses faveurs que notre Sauveur, Rédempteur et Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu très-haut, a daigné nous accorder par ses saints apôtres Pierre et Paul et par l'intervention de notre père Sylvestre, souverain pontife et pape universel. » Après cet exorde, l'empereur fait sa profession de foi catholique et raconte en détail la maladie dont il avait été atteint, la vision des princes des apôtres, la première entrevue avec le pape Sylvestre, l'exhibition qui lui fut faite par ce dernier des images de saint Pierre et de saint Paul, reproduisant trait pour trait les personnages de l'apparition. « Notre bienheureux père Sylvestre, ajoute-t-il, nous fixa alors un temps de préparation et de pénitence que nous devions accomplir dans notre palais de Latran, nous recommandant d'implorer près de Jésus-Christ notre Sauveur et notre Dieu, par des jeûnes, des prières, des veilles et des larmes, le pardon des impiétés et des injustices que nous avons commises. Après cette épreuve, je reçus l'imposition des mains par les prêtres et fus amené au pontife. Là, renonçant à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, c'est-à-dire à toutes les vaines idoles fabriquées par la main des hommes, je déclarai spontanément devant l'assemblée que je croyais en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et invisibles, et en Jésus-Christ son Fils, notre unique Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, et qui est né de la vierge Marie. Le pontife bénit l'eau du baptistère, et, dans une triple immersion me purifia par le sacrement du salut. Pendant que j'étais plongé dans la piscine, je vis de mes yeux une main céleste qui me touchait. En me relevant et en sortant de l'urne baptismale, je

remarquai que l'affreuse lèpre dont mon corps était auparavant couvert avait disparu. Je fus levé des fonts sacrés ; on me revêtit d'habits blancs. L'évêque, par l'onction du chrême, me conféra la grâce septiforme de l'Esprit-Saint ; il traça sur mon front l'étendard de la croix sainte, en disant : Que Dieu te signe du sceau de sa foi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — Tous les clercs répondirent : Amen ! Le pontife ajouta : Que la paix soit avec toi ! — Ainsi, dès ce premier jour de la réception du sacrement de baptême, guéri miraculeusement de la lèpre, je reconnus qu'il n'y a pas d'autre Dieu que celui dont Sylvestre est le ministre, savoir : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trinité dans l'unité, unité dans la trinité. Le pontife m'apprenait que Jésus-Christ, notre bon maître et Seigneur, avait dit à Pierre son disciple : Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux. — Admirable et glorieux pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre ! Pendant que Sylvestre me l'expliquait, je comprenais davantage encore que ma guérison était une faveur du bienheureux Pierre. De même donc que le prince des apôtres a été constitué par Jésus-Christ lui-même comme son vicaire, il me parut convenable, ainsi qu'à tous mes satrapes, au sénat, aux grands et au peuple soumis à mon sceptre, d'investir les évêques successeurs de Pierre d'un pouvoir terrestre plus éclatant encore que celui dont nous jouissons glorieusement nous-même, puisque nous voulons choisir le prince des apôtres et ses successeurs pour nos patrons et nos intercesseurs auprès de Dieu. Afin de rehausser notre puissance impériale sur la terre, nous avons résolu d'entourer d'honneurs la sainte Église romaine et d'exalter au-dessus de tous les trônes occupés par les hommes le siège sacré du bienheureux Pierre, en lui attribuant la puissance et la gloire. Nous ordonnons donc qu'il exerce l'autorité souveraine sur les quatre trônes d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, aussi bien que sur les autres sièges de toutes les églises du monde. Le pontife de la sainte Église romaine sera en tout temps le chef et le prince de tous les évêques de l'univers ; à lui appartient le jugement définitif sur toutes les questions qui intéressent la science de Dieu, l'intégrité

et la stabilité de la foi chrétienne. Il est juste en effet que le chef et le principat de la loi divine soient attachés au siège que notre divin législateur et Sauveur Jésus-Christ a voulu choisir pour celui du bienheureux Pierre, dans cette ville de Rome où le prince des apôtres a souffert le supplice de la croix, et bu le calice d'amertume qui l'associait à la passion de son Seigneur et de son maître. C'est là que les nations doivent fléchir le genou et venir confesser le nom de Jésus-Christ, car c'est là aussi que le docteur des nations, le bienheureux Paul apôtre, présenta sa tête au glaive du bourreau et reçut, pour la gloire de Jésus-Christ, la couronne du martyre. Qu'ils accourent donc, les peuples de la terre, et que, jusqu'à la fin du monde, ils viennent entendre leur apôtre au lieu où repose son corps sacré! Prosternés dans le recueillement et la prière, qu'ils servent désormais le Dieu du ciel, notre Sauveur Jésus-Christ, dans ce lieu où ils furent si longtemps esclaves des plus farouches tyrans! Nous voulons que tous les sujets soumis à notre empire sachent que, dans notre palais de Latran, nous avons élevé à la gloire de Jésus-Christ notre Sauveur une basilique avec un baptistère. J'ai voulu, quand on creusait les fondations, porter sur mes épaules, en l'honneur des douze apôtres, douze corbeilles de la terre qui en fut extraite. Je renouvelle ici le privilège déjà contenu dans mes précédents décrets impériaux en faveur de cette basilique, qui doit être désormais considérée comme le chef et la métropole de toutes les églises du monde. J'ai fait de plus ériger les églises des bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres, et je les ai ornées des dons de ma munificence. J'y ai déposé avec honneur leurs corps sacrés dans deux tombeaux de bronze de Chypre, surmontés d'une croix d'or enrichie de diamants, et fermés par des clous d'or. Pour l'entretien de ces basiliques, j'ai attribué par édits impériaux de nombreuses dotations territoriales, tant en Orient qu'en Occident, au nord et au midi, en Judée et en Grèce, en Asie et dans la Thrace, en Afrique, en Italie, et dans les îles diverses. Ces largesses de notre munificence ont été octroyées à la condition qu'elles seraient administrées par les mains de notre bienheureux père Sylvestre et de ses

successeurs, qui disposeront de leur emploi. Que tout le peuple, que toutes les nations de la terre se réjouissent donc avec nous, unissant leur voix à la nôtre pour rendre à notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ d'universelles actions de grâces ! Il a daigné, ce grand Dieu qui réside au ciel et qui remplit le monde de son immensité, nous visiter en la personne de ses saints apôtres et nous rendre la santé du corps, en même temps qu'il éclairait notre âme par le sacrement de baptême. En reconnaissance de cette faveur insigne, nous avons donné et par ces présentes donnons aux saints apôtres Pierre et Paul, et par eux à notre bienheureux père Sylvestre, souverain pontife et pape de l'Église universelle, ainsi qu'à ses successeurs qui siégeront jusqu'à la fin du monde sur la chaire du bienheureux Pierre, notre palais de Latran, le premier et le plus auguste des palais impériaux. Nous lui avons donné le diadème qui couronnait notre front; la mitre phrygienne et le surhuméral que nous portons au cou comme symbole de notre puissance. Nous lui avons donné la chlamyde de pourpre, la tunique d'écarlate, enfin tous les ornements et insignes impériaux, le sceptre, les bandelettes, le cortège de dignitaires et l'escorte à cheval qui entourent notre majesté. Nous avons accordé aux très-pieux clercs et ministres consacrés au service de l'Église de Rome, chacun dans leurs différents ordres, les privilèges d'honneur, de prééminence et d'autorité dont jouit notre très-ample sénat; voulant qu'ils soient assimilés aux patrices, consuls et autres dignités impériales. De même que notre personne auguste est servie par des officiers de divers grades, tels que *cubicularii* (chambellans), *ostiarii* (camériers), *excubitores* (officiers de garde), de même nous voulons qu'il en soit ainsi près de la personne du pontife, pour rehausser l'éclat de sa dignité et la grandeur de l'Église romaine. Les clercs escorteront à cheval la personne sacrée du pontife; leurs chevaux porteront les harnais et voiles blancs comme ceux de notre escorte, et l'étrier décoré comme celui des sénateurs. Ainsi les dignités du ciel et celles de la terre seront ornées, pour la gloire de Dieu, de la même splendeur. Avant tout, nous donnons à notre très-saint père Sylvestre, évêque et pape de la ville de

Rome, ainsi qu'à tous ses successeurs les bienheureux pontifes qui siégeront dans la suite des âges, pleine et entière puissance d'admettre à la cléricature, en cette catholique et apostolique Église de Dieu, quiconque ils croiront devoir appeler à cet honneur, sans que nul soit assez téméraire pour s'y opposer. Nous avons aussi décrété que notre vénérable père, le souverain pontife Sylvestre et tous ses successeurs porteraient le diadème d'or et de pierreries que nous avons détaché de notre front pour leur en faire hommage. Nous voulions qu'ils le fissent pour la gloire de Dieu et l'honneur du bienheureux Pierre. Mais le très-saint pape Sylvestre a constamment refusé d'adjoindre à la couronne de la cléricature, qu'il porte en souvenir du bienheureux Pierre, le diadème que nous lui avons remis. En conséquence nous avons, de nos propres mains, déposé sur son front une mitre phrygienne d'étoffe blanche, emblème de l'éclatante lumière qui environna le sépulcre du Sauveur lors de la résurrection. Pour mieux témoigner notre vénération envers le bienheureux Pierre, nous avons voulu, dans une circonstance solennelle, tenir nous-même, devant tout le peuple, la bride du cheval que montait le pontife. Afin de grandir à jamais la majesté du pontificat, nous allons de notre personne abandonner, outre le palais de Latran, la ville de Rome elle-même, les provinces d'Italie et l'Occident au bienheureux pape Sylvestre et à ses successeurs, qui y exerceront le pouvoir royal ¹, pour transporter notre empire et le siège de notre puissance dans les régions orientales, en la cité que nous élevons sur l'emplacement de Byzance et à laquelle nous voulons donner notre nom. Puisque Jésus-Christ, le roi céleste, a constitué à Rome le centre de sa religion et le principat de son sacerdoce, il ne nous semble pas convenable que désormais un empereur terrestre vienne tenir le sceptre dans cette ville. Toutes ces mesures ont déjà été décrétées par nos précédents édits ; nous les confirmons ici de nouveau, pour qu'elles demeurent fermes et stables jusqu'à la fin du monde.

¹ Nous reviendrons plus loin sur ce passage, inexactement compris et rendu dans la version latine de l'édit, d'après laquelle nous traduisons en ce moment.

Et maintenant, en présence du Dieu vivant qui m'a confié le sceptre et ordonné de régner, au nom du terrible jugement qu'il doit exercer un jour sur l'univers, j'adjure tous les empereurs qui doivent me succéder au pouvoir, tous les grands, les satrapes, le très-ample sénat et le peuple entier, d'avoir à respecter cette constitution impériale, ainsi que tous les privilèges qui y sont accordés à la sainte Église romaine. S'il se trouvait jamais (ce que je ne puis croire) un sacrilège assez audacieux pour enfreindre ce pacte solennel, qu'il tombe sous l'anathème d'une éternelle condamnation; qu'il éprouve en cette vie et dans l'autre l'indignation des princes des apôtres Pierre et Paul; qu'il soit plongé avec Satan et tous les impies dans les abîmes de l'enfer! Cette page de notre impérial décret, souscrite de notre main, a été déposée par nous sur le tombeau du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Là nous avons solennellement renouvelé au glorieux saint la promesse de maintenir inviolable et de recommander à ceux qui régneront après nous l'observation des privilèges que nous avons concédés à notre père Sylvestre, souverain pontife et pape universel, ainsi qu'aux évêques ses successeurs, par la grâce de Jésus-Christ, notre Dieu, notre Seigneur et Sauveur. — Ici se trouvait la signature impériale accompagnée de cette exclamation : Très-saint et bienheureux Père, que Dieu vous conserve de longues années! — Enfin on lisait la mention suivante : Donné à Rome le III des calendes d'avril, sous le consulat IV^e de notre seigneur Flavius Constantin Auguste et de Gallicanus, hommes clarissimes ¹. »

31. Telle est, dans son ensemble, la fameuse donation Constantinienne, dont on a souvent parlé sans la connaître, et dont il nous faut examiner, sans parti pris et sans aucun préjugé, la valeur réelle. De prime abord, la pensée dominante, les vues et les idées chrétiennes de cette pièce sont loin de nous apparaître comme indignes de Constantin. Si ce prince a réellement été baptisé à Rome dans les circonstances que tant d'historiens nous ont retracées; s'il a provoqué le grand mouvement populaire de

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. I, col. 1530-1539.

conversion au christianisme qui se traduisit au palais Ulpien par le vœu d'abolir le pontificat idolâtrique; si enfin il a consacré à la gloire de Jésus-Christ et des princes des apôtres les basiliques que la tradition de tous les siècles est unanime à lui attribuer, il n'est pas douteux que telles durent être en ce moment ses préoccupations impériales. Le jour où l'eau sainte du baptême, par un prodige éclatant, lui avait rendu la santé du corps qu'il désespérait de recouvrer jamais, il faut bien convenir que Constantin dut croire à Jésus-Christ, non pas de la foi languissante des âmes énervées et lâches, mais d'une foi vigoureuse, active, énergique, telle qu'il fallait l'attendre d'un héros. La lèpre, dont il venait de voir se dissiper les hideuses écailles, lui avait laissé un souvenir moins affligeant encore que celui des crimes et des cruautés dont il s'était souillé naguères. Il y fait une allusion dans cette fameuse lettre; on retrouve dans son accent l'écho d'une conscience libre enfin et purifiée de ses fautes comme de ses remords. Si l'on était tenté de reprocher à cette impériale constitution un ton et un style trop exclusivement théologiques, qu'on lise dans Eusèbe le discours authentique intitulé : *Oratio Constantini ad sanctorum cœtum*, écrit et prononcé par l'empereur. On se convaincra bientôt que le zèle du néophyte couronné ne se bornait point à seconder dans leurs efforts les ministres de la parole évangélique, mais qu'il voulait lui-même prendre sa part dans la prédication destinée à convertir le monde. Une autre particularité qu'on a parfois signalée comme une note fautive, un trait discordant, c'est la dénomination de « satrapes ¹ » appliquée aux officiers militaires de l'empereur. Certes, s'il y eut jamais un terme étranger à la chancellerie païenne des Césars, ce fut bien celui-là. Mais aussi, qu'on ne l'oublie pas, jamais l'histoire n'avait encore enregistré un édit

¹ Δέον ἐκρίναμεν μετὰ πάντων τῶν σατραπῶν ἡμῶν, καὶ πάσης τῆς συγκλήτου, καὶ τῶν ἀρχόντων, καὶ μετὰ παντός τοῦ λαοῦ. *Utile iudicavimus una cum omnibus nostris satrapis et universo senatu, optimatibus etiam et cuncto populo.* Nous croyons que le terme de satrapes désigne les généraux commandant les armées impériales. Sans cela l'énumération comprenant les autres dignités, telles que le sénat, les *optimates* ou ἀρχόντες renfermant les consuls, proconsuls et gouverneurs de provinces, resterait incomplète.

impérial commençant par ces mots : *In nomine sanctæ et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Tout était donc nouveau, style et chancellerie, dans ces premiers décrets de l'empereur récemment baptisé. On se souvient qu'Eusèbe de Césarée affirme que Constantin faisait des livres saints sa lecture habituelle. Nous en avons une preuve de fait dans l'importation de ce terme de satrapes, emprunté aux descriptions bibliques des magnificences de la cour d'Assuérus et de Nabuchodonosor. Il est fort remarquable aussi que la date du rescrit impérial est celle du III des calendes d'avril (30 mars 329). Or c'est précisément le jour où la Pâque tombait en cette année. Dans la nuit illuminée qui précéda cette grande fête, on avait lu devant Constantin, comme on lit encore aujourd'hui, le Samedi-Saint, les proclamations de Nabuchodonosor *ad satrapas, magistratus et judices, duces et præfectos, omnesque principes regionum* ¹. Durant les quatre années qui venaient de s'écouler depuis son baptême, l'empereur avait entendu ces expressions scripturaires ; il les transporta dans son édit pascal. Y a-t-il là l'ombre d'une difficulté sérieuse ? Aussi bien, à quelque siècle de l'histoire qu'on veuille attribuer l'invention et la supposition de l'édit Constantinien, on se retrouverait en face du même anachronisme. Ni les empereurs de Rome, ni ceux de Byzance, ni les rois Franks, ni les monarques Germains, Visigoths ou Lombards, n'ont donné à leurs officiers le titre de satrapes. Le faussaire qui aurait eu, à une époque postérieure, l'idée de fabriquer ce décret, de toutes pièces, se serait donc bien gardé de tomber dans une faute si ridicule et si grossière. Constantin seul peut avoir écrit ce terme de satrapes, parce que seul il se retrouvait dans une situation analogue à celle des puissants maîtres du monde, dont l'Écriture nous a conservé la physionomie orientale. D'ailleurs, ce n'est point là ce qu'on reproche le plus à l'édit Constantinien. Ce qui effarouche certains esprits dans ce document, c'est la nature même des privilèges qui y sont accordés aux papes, successeurs de saint Pierre : le droit d'avoir une cour aussi écla-

¹ Dan., III, 2. *Office du Samedi-Saint. Leçons.*

tante que celle même de l'empereur, de porter tous les insignes impériaux, de remplir de leur majesté auguste la ville de Rome laissée entre leurs mains. Si l'on voulait réfléchir que jusque-là le titre de *Pontifex maximus* était exclusivement porté par les Césars, on trouverait tout naturel que la splendeur impériale ait été attachée par Constantin à la dignité chrétienne des souverains pontifes. Ce qui fait illusion ici, c'est qu'on regarde l'édit Constantinien comme établissant une confusion entre les deux ordres spirituel et temporel. Au contraire, c'est la distinction des deux pouvoirs qu'il établit nettement et pour la première fois. Il le dit explicitement : *sic caelestia sicut terrena ad laudem Dei decorantur*. Constantin n'entend pas cesser de régner, en décorant le trône pontifical de la pourpre et des attributs impériaux. Il déclare au contraire que c'est le Dieu vivant qui lui a ordonné de régner : *coram Deo vivo qui nos regnare præcepit*. Mais il place son pouvoir impérial sous le patronage et la paternité du bienheureux Pierre et de ses successeurs. Or, comme il serait indigne de Constantin d'avoir pour patrons et pour pères des pontifes sans gloire et sans majesté, il veut que tout ce qui est ici-bas symbole de puissance, le sceptre, la couronne, la pourpre, tous les attributs souverains, soient les ornements des pontifes. Connaît-on rien de plus grand que cette idée et rien de plus touchant que l'humilité de Sylvestre, qui refuse absolument de porter une autre couronne que celle de ses cheveux rasés en l'honneur du bienheureux Pierre ? Le débat qui s'établit à ce sujet, entre l'empereur et le pontife, se termine à la gloire de tous les deux. Constantin, le vainqueur des Germains et des Franks, le héros qui a triomphé de Maxence et de Licinius, le maître de l'Orient et de l'Occident, escorte l'humble pontife dans les rues de Rome, et tient lui-même la bride de son cheval. On voudrait prétendre que tout cela est excessif, outré, invraisemblable. Mais pourtant vingt autres empereurs ont rendu les mêmes hommages aux successeurs de saint Sylvestre. Ils n'avaient pas été, comme Constantin, guéris de la lèpre, mais ils avaient la même foi que lui. Cela leur suffisait pour comprendre qu'ils se grandissaient, eux et leur pouvoir, de toute la déférence qu'ils témoignaient au vicaire de Jésus-Christ. Si l'on bannit de l'histoire l'hommage rendu par

Constantin à saint Sylvestre, on ne pourra plus expliquer l'origine des honneurs exactement semblables rendus aux papes par les autres souverains. Constantin déclare solennellement que « l'empereur de la terre ne saurait plus résider dans la ville où Jésus-Christ a voulu établir le centre de sa religion et le principat de son sacerdoce. » Si l'on répudie comme apocryphe cette parole impériale, on se trouve en face d'un fait écrasant, c'est qu'à partir de Constantin, nul empereur romain ne résida plus à Rome. Dans les divers partages de l'empire, les titulaires d'Occident se fixèrent à Mediolanum (Milan), qui devint la nouvelle capitale politique de l'Italie. Julien l'Apostat lui-même, quand il se fit proclamer, ne se rendit point à Rome, mais à Constantinople. Il y a donc, dans le texte même du décret Constantinien, des preuves d'authenticité intrinsèque qui s'appuient sur l'histoire, les mœurs, les traditions, et qui s'imposent comme d'elles-mêmes à un esprit impartial. En transcrivant l'édit, dans sa Collection des conciles, le P. Labbe disait : « Tout ce qui regarde le domaine temporel et les privilèges souverains conférés par cet acte aux évêques de Rome, nous paraît très-vraisemblable. Il est certain, par un témoignage formel de saint Optat de Milève, que le palais de Latran fut donné par Constantin aux papes. D'ailleurs, à moins d'avoir perdu le sens, on ne saurait s'inscrire en faux contre le fait de la possession de ce palais par les souverains pontifes depuis l'ère Constantinienne. L'édit est conforme à tout ce que nous connaissons de la munificence de l'empereur, de son zèle pour la religion chrétienne et de son ardeur à éteindre les superstitions idolâtriques. J'ajouterai une autre preuve, qui n'est pas moins considérable à mes yeux. Quand les rois Francs eurent triomphé des Lombards en Italie, ils prirent soin, dans leurs diplômes, de déclarer qu'ils restituaient au Saint-Siège les provinces dont il avait été violemment spolié. Pourquoi cette expression significative ? Pourquoi « restituer » et non pas « donner ? » Cette parole de notre chancellerie nationale est la reconnaissance explicite d'une donation antérieure. Or, on n'en connaît pas d'autre que celle de Constantin ¹. »

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. I, not., col. 1530 et 1539.

32. Ainsi parlait le P. Labbe. Son avis ne prévalut pas. La donation de Constantin est aujourd'hui presque unanimement conspuée. Cependant, deux savants professeurs français, M. Dumont et M. Maupied, ont osé, en ces derniers temps, braver l'impopularité qui s'attache d'ordinaire aux défenseurs des causes regardées comme perdues. On n'a pas répondu à leurs arguments. Les a-t-on lus? Peu importe. La prescription est interrompue et la tradition de quatorze siècles nous apparaît maintenant environnée d'assez de preuves, de raisons et de témoignages, pour que nous ayons le droit de dire à notre tour qu'on ne l'a pas encore sérieusement entamée sur sa base séculaire. Les motifs que l'on avait crus jusqu'ici péremptoires pour reléguer l'édit de Constantin au rang des apocryphes, étaient de deux sortes : les uns extrinsèques, les autres intrinsèques. On disait : Constantin ne persécuta point le pape saint Sylvestre ; il ne fut jamais atteint d'une maladie quelconque ressemblant à la lèpre ; il n'eut donc point à en être guéri. Constantin ne fut point baptisé à Rome par le pape Sylvestre, mais à Nicomédie par l'évêque arien de cette ville. Constantin n'eut donc point à expier l'injustice d'une persécution précédente ; il n'eut point à témoigner sa reconnaissance pour une guérison fabuleuse, à la suite d'une maladie chimérique et d'un baptême imaginaire dans la piscine impériale du Latran. La piscine existe, il est vrai ; elle porte aujourd'hui, pour nous comme pour Ammien Marcellin, le nom de *lavacrum Constantinianum*. Mais, puisque c'est Constantin qui l'a fait construire, rien n'empêche qu'on lui ait donné le nom de son fondateur, sans être obligé de croire qu'il y ait été baptisé. Tout ce groupe de légendes a été échafaudé d'après le récit des Actes de saint Sylvestre. Or ces Actes sont un tissu de mensonges. Donc la prétendue donation est du même genre. Voilà pour les arguments extrinsèques. Nous les avons suffisamment réfutés en étudiant la question spéciale du baptême de Constantin. Partant toujours du principe admis comme incontestable que l'édit Constantinien était un décalque frauduleusement inventé par une main posthume d'après les Actes de saint Sylvestre, on ajoutait : Constantin fut baptisé, d'après les Actes, l'an 324, et, d'après

les mêmes Actes, il fit sa prétendue donation le quatrième jour après son baptême. Or, l'édit Constantinien parle des constructions de la basilique du Latran et de celles des apôtres Pierre et Paul comme déjà faites à cette époque. En quatre jours, depuis son baptême, l'empereur aurait donc achevé ces constructions immenses. Cela est aussi merveilleux pour le moins que la guérison instantanée d'une maladie qu'il n'avait jamais eue. En 324, le concile de Nicée n'avait pas encore eu lieu : ce qui n'empêche pas Constantin d'enregistrer dans son édit la profession de foi dressée dans ce concile. En 324, il n'était point encore question de la cité de Constantinople, où l'empereur n'alla se fixer qu'en 330. Ce qui n'empêche pas Constantin, dans son édit, de parler de Constantinople, laquelle n'existait point encore, de la présenter au monde comme la nouvelle métropole de l'empire et d'assigner un rang à son trône patriarcal. Telle était la plus vigoureuse des fins de non-recevoir qu'on opposait alors, au nom de la chronologie, à l'édit de Constantin.

Solution de
la difficulté
principale.
Témoignage
péremptoire
d'un ambas-
sadeur
d'Othon le
Grand à Cons-
tantinople.

33. Mais le point de départ de cette argumentation est complètement faux. Je veux dire qu'il est aujourd'hui démontré que l'édit Constantinien est absolument indépendant des Actes de saint Sylvestre. L'un et l'autre monument a son existence propre, son caractère particulier, sa physionomie originale. M. Dumont l'a prouvé ; nous allons le faire à notre tour. Les Actes de saint Sylvestre s'expriment ainsi : « Le quatrième jour après son baptême, l'empereur Constantin conféra au pontife de l'Église romaine le privilège d'être considéré comme un chef dans l'empire et le constitua juge-roi. Dans ce privilège on lit, entre autres choses, les paroles suivantes : Nous avons jugé utile, de concert avec nos satrapes, le sénat, les grands et le peuple de notre empire, etc. » La citation continue et ne renferme que les deux derniers paragraphes de l'édit Constantinien. Or, dans l'hypothèse d'une supposition posthume de l'édit intégral faite par un faussaire quelconque, on ne manquait pas de dire que, sur les deux fragments conservés par les Actes, le pseudonyme avait bâti son édifice apocryphe et enchassé ces deux débris de provenance

étrangère dans une pièce de sa façon. Malheureusement pour les partisans de ce système, le prétendu faussaire, au lieu d'assigner, comme les Actes, le quatrième jour après le baptême impérial pour date à son diplôme, lui en donne une autre toute différente. Il le place au 30 mars du consulat IV^e de Flavius Constantin et de Gallicanus, hommes clarissimes. Ce IV^e consulat de Flavius Constantin le Jeune, tombe précisément, comme nous l'avons dit, en l'an 329, c'est-à-dire à une époque où le concile de Nicée avait eu lieu, où Constantinople voyait élever ses palais et où les basiliques de Latran et des apôtres Pierre et Paul devaient être en voie d'achèvement. Les critiques du XVII^e siècle savaient aussi bien que nous que ce IV^e consulat de Flavius Constantin le Jeune correspondait à l'an 329. Mais telle est la force de l'opinion préconçue et du préjugé dominant qu'ils déclaraient tous que la date assignée par l'édit Constantinien était évidemment erronée, puisqu'elle ne cadrerait pas avec celle des Actes de saint Sylvestre. Peu soucieux de la contradiction dans laquelle tombait leur raisonnement, ils argumentaient ainsi : Les Actes de saint Sylvestre sont manifestement faux. Or, l'édit de Constantin reproduit le récit du baptême de ce prince avec des circonstances identiques à celles racontées par les Actes : donc l'édit de Constantin est faux. Cependant, les Actes de saint Sylvestre assignent le quatrième jour du baptême de Constantin, en 324, pour la date de la prétendue donation. Or, l'édit Constantinien porte la date de l'an 329. Donc, l'édit de Constantin est supposé. — Mais, puisque l'on établissait d'abord en principe la fausseté des Actes de saint Sylvestre, de quel droit pouvait-on tirer d'une pièce fautive un argument contre une autre pièce parfaitement indépendante ? La contradiction ici est palpable. On n'y songeait point alors. C'est une raison de plus pour que nous ayons aujourd'hui le droit de nous en préoccuper. Il est donc manifeste que le rédacteur supposé de l'édit Constantinien n'a point copié les Actes de saint Sylvestre. Ceci est grave. Car enfin, ce faussaire prétendu n'a pu tout inventer *a priori*. S'il l'eût fait, son pastiche ne ressemblerait point à la citation des Actes, et, d'un autre côté, s'il eût copié les Actes en les délayant, son pas-

tiche ne présenterait pas une différence si notable avec eux. Il faut sortir de ce dilemme, avant de jeter à un diplôme cité par tant de papes et de conciles la note flétrissante de « pieuse fraude » et d'apocryphe intéressé. On n'en est point sorti cependant jusqu'à ce jour ; voilà pourquoi les commissions romaines, réunies tant de fois et composées des plus doctes personnages, dans les diverses révisions du décret de Gratien, y ont toujours maintenu le texte de la donation Constantinienne. Voilà pourquoi nous-même, en plein XIX^e siècle, après tout ce qu'en ont dit les centuriateurs de Maddebourg, Gibbon, Voltaire, sans compter les autres, nous croyons devoir soutenir l'authenticité de la tradition romaine. C'est qu'en effet, l'édit de Constantin, daté de l'an 329, citant par conséquent de plein droit des paroles textuelles du concile de Nicée tenu en 325, mentionnant avec juste raison les constructions des basiliques de Latran, du Vatican et de Saint-Paul *extra muros*, qui devaient être sinon achevées, du moins fort avancées en 329, exprimant enfin la volonté impériale, réalisée quelques mois après, par rapport à la cité de Constantinople, n'est pas le moins du monde en contradiction chronologique avec les Actes de saint Sylvestre. A trois reprises différentes, l'édit Constantinien de 329 s'en réfère aux décrets précédemment rendus dans le même sens et pour le même objet : *hæc omnia per alia decreta statuimus atque confirmavimus*. Vraisemblablement on n'avait point remarqué ces rappels à des ordonnances identiques et antérieures. Mais ils existent dans l'édit Constantinien ; et leur présence est d'autant plus significative que cette fois, le prétendu faussaire qui eût, dans l'hypothèse, fabriqué cette pièce de chancellerie d'après les Actes de saint Sylvestre, ne trouvait rien dans ces Actes qui l'autorisât à parler d'autres décrets maintenant oubliés. On objectera peut-être que le rédacteur anonyme a tout inventé, et qu'il ne lui en coûtait pas plus de mentionner d'anciens décrets inédits que d'en forger de nouveaux. Je demanderai alors comment des diplômes Constantinien, qui n'eussent existé que dans le cerveau d'un vil plagiaire, ont pu être vus, touchés, lus et examinés dans leur parchemin original, en l'an 948, par Luitprand, évêque de Cré-

me. Il en est ainsi cependant. Voici le témoignage formel de l'évêque de Crémone, ambassadeur d'Othon le Grand à Constantinople. En s'adressant à l'empereur byzantin Nicéphore Phocas, Luitprand disait : « L'auguste César Constantin, fondateur de votre capitale, était de son temps le maître du monde. En cette qualité, il fit à la sainte et apostolique Église de Rome des donations considérables, non-seulement en Italie et dans les principales contrées de l'Occident, mais encore dans les régions de l'Orient, dans les provinces du Midi, telles que la Grèce, la Judée, la Perse, la Mésopotamie, la Babylonie, l'Égypte, la Lybie. Les diplômes, attestant ces privilèges, sont encore entre nos mains. Or, l'empereur Othon, mon maître, soit en Italie, soit en Saxe, soit en Bavière, dans toute l'étendue de sa domination enfin, respecte cette donation et laisse jouir le pape, vicaire des saints apôtres, des biens qui ont été concédés à son siège. J'en jure par le Dieu vivant, jamais mon auguste maître n'en a rien retranché, ni en villes, ni en hommes, ni en terres, ni en serviteurs. Pourquoi donc l'empereur de Constantinople ne fait-il pas de même ? Pourquoi refuse-t-il au siège apostolique la jouissance des territoires qui lui ont été concédés dans son royaume ¹ ? » — A cette pressante interrogation de l'ambassadeur, Nicéphore Phocas aurait eu, dans l'hypothèse de nos adversaires, une réponse simple et catégorique. Je n'ai jamais entendu parler de la donation de Constantin à l'Église de Rome, pouvait-il dire. Voici pourtant ce qu'il faisait répondre, par son premier ministre Basile : « Je m'empresserai d'exécuter ces stipulations aussitôt que l'Église romaine aura consenti à ratifier mes demandes ². » Tel est le témoignage précis et officiel d'un ambassadeur de l'empire d'Occident près de la cour de Byzance. Essayons d'en faire comprendre toute la portée. L'acte de donation Constantinienne, dans l'énumération des domaines concédés en chaque province par l'empereur à saint Sylvestre, ne nomme que la Judée et la Grèce, l'Asie et la Thrace, l'Afrique, l'Italie et diverses

¹ Luitprand, *Legatio Constantinopolitana*; *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 916-917. — ² *Hoc, ait Basilius parakinumenos, faciet, cum ad nutum suum Roma et romana Ecclesia ordinabitur.* (Id., *ibid.*)

îles : *Judæa, Græcia, Asia, Thracia, Africa et Italia, vel diversis insulis*¹. Or, le plénipotentiaire d'Othon le Grand, près de Nicéphore, ajoute à cette nomenclature la Perse, la Babylonie, la Lybie, en Orient ; la Saxe, la Bavière, en Occident, et il affirme que les diplômes Constantinien, renfermant ces privilèges, subsistaient encore et qu'il les a eus entre les mains : *ut ipsius testantur privilegia, quæ penes nos sunt*. Par ces diplômes, Luitprand n'entendait donc pas seulement l'acte de donation, mais d'autres chartes Constantinien, conservées jusqu'à lui tant à Rome qu'en Allemagne. Il y eut donc très-réellement des actes particuliers, des privilèges spéciaux émanés de la chancellerie de Constantin, en dehors du diplôme final qui les résuma tous, en 329, et les confirma d'une manière solennelle, au moment où l'empereur allait transférer le siège de sa puissance terrestre en Orient, pour laisser, comme il le dit lui-même, la majesté spirituelle des souverains pontifes libre et indépendante à Rome. Or, un de ces privilèges spéciaux, un de ces diplômes particuliers d'investiture, avait parfaitement pu être signé par Constantin dès l'année 324, le quatrième jour après son baptême. Les Actes de saint Sylvestre en ont gardé le souvenir ; ils l'ont enregistré fidèlement. Il n'y a donc aucune contradiction chronologique entre cette date indiquée par eux et celle de la signature de la donation finale. Voilà un premier point nettement éclairci par le témoignage de l'ambassadeur d'Othon le Grand.

Une objection de Noël Alexandre.
Solution.

34. Ce n'est pas le seul, ni le plus important. En étudiant, il y a quelques années, la dissertation où Noël Alexandre, avec une vigueur peu commune et un véritable luxe d'érudition, cherche à démontrer la fausseté de la donation Constantinien, un argument m'avait surtout frappé : je n'y voyais pas de réponse. Il est inouï, disait-il, que les papes aient jamais exercé l'autorité, joui des privilèges, perçu les taxes et touché les revenus des domaines affectés à leur cour par la donation Constantinien. L'histoire n'en cite pas un seul exemple. Cependant, s'il était vrai que Constantin eût conféré ces privilèges au Saint-Siège, nul

¹ *Donatio Constantin.* (Labbe, *Collect. Concil.*, tom. I, loc. cit.).

doute que les papes en eussent joui, ou du moins qu'ils les eussent solennellement revendiqués. — J'avoue que cette objection me paraissait décisive. Mais le texte authentique de l'évêque de Crémone, dans son ambassade à Constantinople, ne laisse pas subsister un mot de la thèse de Noël Alexandre. Ce n'est pas seulement en effet l'empereur Othon le Grand qui reconnaît, par la bouche de son négociateur, l'authenticité de la donation Constantinienne pour les provinces de Germanie. Le premier ministre de Phocas l'admet lui-même. Il déclare que son maître est disposé à en observer la teneur, aussitôt que le Saint-Siège aura satisfait à ses réclamations. Voilà donc, d'une part, l'empereur germanique Othon le Grand qui observe scrupuleusement, en 948, les stipulations de la donation Constantinienne, dont il conserve dans ses archives les diplômes authentiques, *ipsius privilegia penes nos sunt*, et de l'autre, l'empereur byzantin Nicéphore Phocas qui reconnaît l'existence, la valeur, la légitimité de ces mêmes diplômes. Or, il s'agissait ici d'intérêts matériels, de possessions considérables, de revenus importants, de vastes territoires. On sait qu'en pareil cas les pouvoirs civils ne se dessaisissent qu'à bon escient. Une charte apocryphe, un parchemin glissé récemment dans un dossier par la main d'un faussaire, n'aurait pas grande chance de succès et ne tromperaient pas longtemps la perspicacité jalouse des légistes formant le conseil des couronnes. Othon le Grand n'hésite pas néanmoins. « J'en jure par le Dieu vivant, disait son ambassadeur, mon auguste maître n'a pas soustrait, en Saxe ni en Bavière, une seule ville, un seul homme, un seul pouce de terre, des donations faites par Constantin au siège apostolique. » Croit-on sérieusement que l'empereur germanique eût agi et parlé de la sorte, s'il n'avait eu dans ses archives autre chose qu'un parchemin tout neuf, forgé par Anastase le Bibliothécaire? Croit-on surtout que Phocas, l'empereur de Constantinople, qui n'avait jamais entendu parler d'Anastase le Bibliothécaire, aurait si facilement concédé ce qu'on lui demandait et admis la charte de cet inconnu comme un titre qui l'obligeait à se dépouiller, en faveur du Saint-Siège, de domaines immenses

répandus en Perse, en Babylonie, en Mésopotamie, en Lybie? Or, par surcroît d'impossibilités à la fois matérielles et morales, cette charte prétendue d'Anastase le Bibliothécaire ne faisait nulle mention ni de la Bavière ni de la Saxe, ni de la Perse, ni de la Babylonie, ni de la Mésopotamie, ni de la Lybie. Force nous est donc de convenir qu'il existait, en 948, des diplômes Constantinien parfaitement indépendants de la fraude qu'on voulait attribuer à Anastase le Bibliothécaire, et que des copies authentiques de ces diplômes se trouvaient simultanément dans les archives de Constantinople et dans celles de l'Occident.

Texte grec original de la donation retrouvé à Constantinople. Impossibilité matérielle d'une supposition d'acte par un faussaire d'Occident.

35. La question s'élargit et se dégage visiblement des accusations de pieuse supercherie et de fraude obscure sous lesquelles on voulait l'étouffer. Si la donation Constantinienne eût été fabriquée par un imposteur du VIII^e ou du IX^e siècle, comme on le disait jusqu'ici, il resterait à expliquer comment les archives d'Othon le Grand en Germanie, celles du Vatican à Rome et celles des empereurs byzantins à Constantinople, pouvaient posséder, en 948, des diplômes originaux de Constantin qui créaient pour le Saint-Siège de véritables titres de possession légalement reconnus et officiellement acceptés. J'ai nommé les archives de Constantinople. On me dira peut-être : C'est là une simple présomption de votre part. Vous interprétez en ce sens la réponse du premier ministre de Nicéphore Phocas. Mais ne la prenez-vous point dans un sens trop large? Qui empêcherait par exemple de supposer que la cour de Byzance, au lieu d'entrer dans le vif de la question, ait à dessein négligé le côté contentieux, pour saisir l'occasion de tenter l'esprit des papes et d'obtenir, par l'appât d'un motif intéressé, la reconnaissance des vieilles prétentions du schisme grec? — Sans doute, répondrais-je, s'il n'y avait pour appuyer ma présomption que le texte seul de Luitprand, je devrais renoncer à la faire prévaloir. Mais nous possédons un document positif, certain, authentique, irrécusable. Nous avons entre les mains deux fragments grecs de la donation de Constantin, lesquels ont été reproduits dans le *Nomocanon* de Photius. Cette fois, ce n'est plus par conjecture, ce n'est plus par voie d'induction, ni par un système

d'interprétations arbitraires que nous procédons pour démontrer qu'en 948 les archives de Constantinople renfermaient une copie authentique de la donation de Constantin. Photius, patriarche de Byzance vers 850, un siècle avant l'ambassade de Luitprand, s'était trouvé en présence de ce document solennel, qui mettait à néant toutes les prétentions du schisme grec. Les copistes qu'il avait chargés de recueillir dans les archives impériales le texte des anciennes lois lui apportèrent celui-ci. Il le biffa outrageusement ¹. Mais on pouvait toujours lire sous la rature, et quand Théodore Balsamon publiait le *Nomocanon* de Photius, il y reproduisait la pièce qui avait si fort déplu à l'orgueilleux patriarche. Or, dirons-nous avec M. Dumont, c'est un fait capital que de retrouver à Constantinople, en l'an 850, un texte grec de la donation de Constantin. On avait prétendu que cette donation fameuse était un pastiche fabriqué en Orient, soit par Anastase le Bibliothécaire, soit par Jean le Diacre, soit par Mercator, soit par Gratien. Mais Gratien rédigeait le *Decretum*, qui a pris et qui conserve la place d'honneur dans le *Corpus juris canonici*, en l'an 1151. Les Décrétales de Mercator, qu'on a qualifiées du titre injurieux de Fausses et que jusqu'ici nous avons toujours trouvées véridiques, ne parurent point avant l'an 860. Jean le Diacre et Anastase le Bibliothécaire, son contemporain, florissaient en l'an 870. Or Photius, patriarche de Constantinople, qui ne connut ni Gratien, ni Mercator, ni Jean le Diacre, ni Anastase le Bibliothécaire, écrivains occidentaux nés après lui, trouvait en 850, dans les archives byzantines, un texte grec de la donation de Constantin. Ce texte grec est le seul qui nous soit parvenu jusqu'ici. C'est à Photius que nous le devons : l'Occident ne possède que des versions latines du même Acte. Encore une fois, c'est là un fait décisif. Tant qu'on ignora l'existence de ce texte grec, la critique ne tarissait point sur la mauvaise rédaction, sur la basse latinité de la *donatio Constantini*. Quoi ! disait-on,

¹ Dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, renfermant un texte grec de la Donation, on lit la note suivante : Παρεξελήθη ἀπὸ τοῦ ἀγιωτάτου πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως κυριοῦ Φωτίου ταῦτα. « Ce texte avait été biffé par le très-saint patriarche de Constantinople, le seigneur Photius. »

tous les décrets authentiques de Constantin, insérés dans le Droit canonique et civil, sont d'un style élégant et poli. Et l'on veut vous faire accepter, comme une œuvre Constantinienne, le latin plat et barbare de la *donatio*! — C'était bien raisonné. Mais le latin de la *donatio* n'est qu'une version faite par une plume qui n'était nullement cicéronienne. Le texte original était en grec. Or, Constantin savait le grec ; c'était la langue de sa mère sainte Hélène ; c'était la langue qu'il avait parlée pendant toute sa jeunesse au palais impérial de Nicomédie. Aussi le texte grec de la *donatio*, telle qu'on peut le lire au titre VIII, chap. 1 du *Nomocanon* de Photius, est-il d'un atticisme irréprochable ¹. Que de monuments de la primitive Église n'avait-on pas répudiés ainsi, parce qu'on n'en possédait plus que des versions incorrectes, ou des abrégés défectueux ! Pour notre part, en traduisant le latin de la *donatio*, nous sentions, sous la forme inculte de la version latine, les grandes pensées d'un héros tel que Constantin. En vérité, un faussaire quelconque, Mercator, Jean le Diacre, ou tout autre, pouvait-il inventer cette idée sublime de constituer « un juge-roi » *judicem regem* ², à la tête de l'univers ? Un misérable imposteur, écrivant dans quelque coin obscur une œuvre apocryphe, aurait-il eu des inspirations comme celles-ci : « Que les nations de la terre viennent fléchir le genou devant le Dieu des miséricordes, en ce lieu où elles ont si longtemps porté le joug des plus farouches tyrans ³ ! » Et cette autre phrase d'une latinité si déplorable, mais d'une telle élévation : *Quoniam ubi principatus sacerdotum et christianæ religionis caput ab imperatore cœlesti constitutum est, justum non est ut illic imperator terrenus habeat potestatem* ! Le texte grec, harmonieux et pur, rétablit la majesté de la forme et dit : « La cité où réside la puissance sacrée et le chef constitué par le ciel pour gouverner l'Église, ne saurait être habitée par un souverain terrestre. » Ὅπου ἐστὶν ἀρχικὴ ἱερατεία καὶ ἡ κεφαλὴ τῆς χριστιανικῆς θρησκείας, ἀπὸ τῶν οὐρανῶν διδομένη, ἀδίκον ἐστὶν ἵνα ἐκεῖ ὁ γῆινος βασιλεὺς ἔχη τὴν ἐξουσίαν ⁴.

¹ Photii, *Nomocanon* ; *Patr. græc.*, tom. CIV, col. 1077. — ² *Donat. Constant.*, Labbe, loc. cit. — ³ *Id.*, *ibid.* — ⁴ *Id.*, *ibid.* ; Photii, *Nomocanon*, *ibid.*

36. L'importance du texte grec de la *donatio* ne se restreint pas au point de vue littéraire. C'est quelque chose sans doute de pouvoir lire, dans un style digne de Constantin, les pensées exprimées par ce grand homme. Mais la version latine a d'autres défauts plus graves. En la consultant seule, on pourrait croire que l'empereur avait déposé entre les mains du pape le gouvernement temporel de tout l'Occident, et qu'il partageait avec lui le monde, comme jadis Dioclétien avec Constance-Chlore, ou Maximien-Hercule, ne se réservant personnellement que la souveraineté des provinces orientales. Voici la phrase latine du traducteur, lourde et pâteuse selon son habitude : *Unde ut pontificalis apex non viles-cat, ecce tam palatium nostrum, ut prædictum est, quamque urbem Romam et omnes totius Italie ut occidentalium regionum provincias, loca et civitates, præfato beatissimo pontifici nostro Sylvestro concedimus atque relinquimus*. On trouvait ce privilège excessif : on disait, et avec juste raison, que jamais les papes, depuis Constantin jusqu'à nos jours, n'avaient prétendu à la souveraineté réelle, absolue, indépendante, universelle, de l'Occident tout entier. On disait, et on avait encore raison, que Constantin, après son départ définitif pour Byzance, n'avait pas cessé d'exercer son autorité impériale sur l'Occident et sur l'Italie elle-même. Enfin on ajoutait, non moins judicieusement, que de son vivant même Constantin avait partagé son immense empire entre ses fils et ses neveux ; dont l'un Constantin le Jeune reçut, par cet acte d'investiture, la Grande-Bretagne, les Gaules et l'Ibérie (Espagne), pendant que l'autre, Constant I^{er}, avait en partage l'Italie et l'Afrique. On pouvait donc très-légitimement conclure que la donation pure et simple de l'Occident tout entier, faite par Constantin à saint Sylvestre, était une fable. C'est qu'en effet, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, une pareille pensée ne vint jamais à l'esprit de Constantin le Grand. Il prétendait rester le maître du monde ; et il n'abdiqua nullement son pouvoir temporel. Aussi le texte grec ne dit pas ce que lui prête le traducteur latin. Constantin voulait faire du pape un juge suprême environné de la majesté royale, *judicem regem* ; il voulait que son trône fût entouré de tous

Constantin
n'a point
donné aux
papes la sou-
veraineté
universelle de
l'Occident.

les attributs impériaux qu'il prend soin d'énumérer les uns après les autres ; soin fort inutile s'il avait eu la pensée de faire du pape un véritable empereur d'Occident. Le fond dans ce cas aurait emporté de droit tous les accessoires. L'auteur de la version latine n'a ni entendu ni traduit la fin de la phrase grecque qui lève toute la difficulté : Πατρι ἡμῶν Σιλβέστρω παραδιδόμεν ἐξουσίαν καὶ δύναμιν στερεὰν βασιλικὴν τοῦ προστάγματος. C'est-à-dire : « Nous accordons et concédons à notre père Sylvestre l'autorité et la puissance royale du jugement. » Voilà comment l'inintelligence d'un traducteur peut compromettre le sort d'un document historique aussi considérable. Il n'est point question là pour les papes d'envoyer leurs officiers gouverner les villes de l'Italie, les provinces de l'Occident, et d'y recueillir au profit de leur trésor pontifical les revenus de l'Europe entière, soumise à leur sceptre et relevant de leur domination temporelle. Il s'agit uniquement de les constituer en Occident des « juges rois » et de leur donner « l'autorité impériale du jugement, » δύναντι βασιλικὴν τοῦ προστάγματος. Réduite à ce sens qui est le seul véritable, la donation Constantinienne nous apparaît, au IV^e siècle, comme la plus magnifique réalisation d'une politique sublime. Plût à Dieu qu'au lieu d'en appeler si souvent aux guerres civiles, ou aux luttes internationales, les peuples européens se fussent bornés à recourir au tribunal des papes, institués par Constantin les « juges rois » de l'Occident !

37. Et maintenant on comprendra pourquoi, en 775, un siècle avant Photius, le pape Adrien I^{er} adressait à Charlemagne les paroles suivantes : « Au temps du bienheureux Sylvestre, ce pontife de sainte mémoire, l'Église catholique, apostolique et romaine fut élevée en gloire et exaltée par les largesses du très-pieux empereur Constantin le Grand. De même qu'il daigna lui conférer la puissance en ces contrées occidentales, ainsi, à cette époque que vous rendez si prospère pour nous, la sainte Église de Dieu, la chaire du bienheureux apôtre Pierre se relève plus florissante et plus radieuse. Ah ! puisse-t-elle conserver toujours ce degré de splendeur qu'elle vous doit ! En apprenant ces bienfaits de votre munificence, que toutes les nations redisent avec nous : *Domine*

Lettre
d'Adrien I
à Charle-
magne.

salvum fac regem : Seigneur, sauvez le roi, et exaucez les vœux que nous formons pour lui en ce jour ! Le voici, le Constantin nouveau ! Il a surgi en nos temps, cet empereur très-chrétien, par qui Dieu a daigné constituer le pouvoir souverain de son Église sainte, l'Église des bienheureux apôtres Pierre et Paul ! Achevez donc votre œuvre, grand prince. En dehors de Constantin, d'autres empereurs, des patrices, des fidèles craignant Dieu, pour le rachat de leurs âmes et pour obtenir le pardon de leurs fautes, ont donné au bienheureux Pierre apôtre, et à la sainte et apostolique Église de Rome, des patrimoines en Toscane, à Spolète, à Bénévent, en Corse et dans la Sabine. Ces legs pieux nous ont été arrachés par la violence des Lombards. Ordonnez que sous votre règne ils nous soient restitués. Tous les actes de ces donations diverses sont conservés dans nos archives du Latran. Nous vous les transmettons par nos députés, afin que vous puissiez en prendre une connaissance exacte, et nous supplions Votre Précellence de donner les ordres nécessaires pour effectuer au patrimoine du bienheureux Pierre apôtre la restitution des biens dont il a été spolié ¹. » A moins de vouloir nier la lumière, il faudra bien reconnaître cette fois qu'en l'an 775, ni Anastase le Bibliothécaire, ni ses contemporains du ix^e siècle Jean le Diacre et Mercator, ni surtout Gratien, qui ne vit le jour qu'au xii^e siècle, n'avaient pu fabriquer, comme on le supposait, la donation Constantinienne. Cependant le pape Adrien I mentionne cette donation glorieuse ; il en conserve l'original dans ses archives du Latran ; il en transmet une copie à Charlemagne, le Constantin français. Adrien I ne cherche nullement à se prévaloir de cette donation pour revendiquer au nom du siège apostolique un droit de souveraineté absolue sur l'Occident tout entier. Rome, gardienne des traditions, comprenait mieux que le traducteur anonyme le texte glorieux de l'investiture Constantinienne. Adrien ne dit pas que Constantin le Grand ait donné l'Europe aux souverains pontifes. Il dit seulement que Constantin a inauguré, dans les régions de l'Occident, la puissance des papes.

¹ Adrian. I, *Epist. ad Carol. Magn.*; *Patrol. lat.*, tom. LCVIII, col. 306.

C'est le véritable sens de la donation Constantiniennne : elle n'en a pas d'autre. Or, le langage d'Adrien à Charlemagne avait déjà été tenu par Étienne II à Pépin le Bref. Nous remontons ainsi d'échelon en échelon jusqu'à l'an 750, c'est-à-dire à quatre siècles seulement de la date du fameux édit Constantinien. Au delà les indications cessent, et vraiment faut-il s'en étonner, quand le flot barbare avait recouvert vingt fois, durant cette période, l'Italie et l'Europe entière ? Pense-t-on que le parchemin du fils d'Hélène, présenté à Attila ou à Genseric, aurait eu beaucoup de succès ? Il y eut donc un silence forcé de deux ou trois siècles autour de la donation Constantiniennne. Cela devait être. Enregistrée par un témoignage contemporain, celui des Actes de saint Sylvestre, et par une note également contemporaine, celle du *Liber Pontificalis*, elle reste silencieusement conservée dans les archives du Latran jusqu'à l'avènement de la dynastie chrétienne des Carlovingiens. Elle reparait alors, non point comme le disait un commentateur de Pierre de Marca, « par les artifices du pape Étienne II, qui abusait de la simplicité crédule de Pépin le Bref ¹ » ; ni, comme l'écrit aujourd'hui M. Döllinger, « par l'imposture obséquieuse du clergé romain, qui voulait se grandir lui-même tout en favorisant l'ambition de Grégoire II (715-731), lequel aurait rêvé la souveraineté pontificale de l'Italie ². » Elle reparait dans les archives de Constantinople aussi bien que dans celles des papes ; elle est reconnue par la

¹ *Credo artibus callidis Stephani II pontificis romani hanc donationem deberi, ut eo facilius Pippinum regem decipere posset, quem aliis variis artibus jam deceperat.* (Bohmer, observatio VIII, in cap. XII, lib. III, de *Concordia sacerdotii et Imperii*.) Pierre de Marca s'était contenté de dire que la donation avait été fabriquée par l'ordre des papes, dans un but de pieuse industrie, vers l'an 767, et que cette imposture, dirigée surtout contre les empereurs de Byzance, avait obtenu l'approbation de Pépin le Bref, à l'assemblée de Gentilly. *Jussu romanorum pontificum scriptam fuisse existimo, pîd quoddam industriâ. Anno etenim 767, legatis Constantinopolitanis repentibus à Pippino regiones Italiæ quas rex ecclesiæ romanæ attribuerat, in conventu Gentiliacensi orientalium petitiõ explosa fuit. Verosimile mihi videtur tunc de consensu Pippini regis excogitatam fuisse donationem Constantini quâ pertinaciâ Constantinopolitanorum retunderetur.* (De Marca, de *Concordia sacerdot. et imper.*, loc. cit.)

² Döllinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*, pág. 60-81.

chancellerie des rois Francs, comme par celle des empereurs de Germanie.

38. Aussi bien, et c'est par là que nous voulons finir, depuis trois siècles de dénégations accumulées contre ce monument glorieux, on n'a jamais pu s'accorder dans le camp de nos adversaires pour lui trouver une date fixe, ni un nom d'auteur. Gibbon en faisait honneur à Gratien (4150); Noël Alexandre à Anastase le Bibliothécaire, de connivence avec Mercator (870); le docte Morin, dans sa Bibliothèque des Pères, à Jean le Diacre (880); Pierre de Marca à Étienne II et à Pépin le Bref (750). Voici maintenant M. Döllinger qui l'attribue au clergé romain de Grégoire II (715) et la *Civiltà cattolica* démontre péremptoirement au savant professeur que cette date et ce nom collectif d'auteur sont impossibles. La *Civiltà* a raison. Elle ne consentirait point, sans des preuves irréfragables, à laisser infliger cette flétrissure à la mémoire du clergé de Rome. Mais qui ne voit que si la donation de Constantin était un factum apocryphe, ce ne serait pas seulement au clergé romain, ce serait à tous les grands et saints papes qui, depuis Sylvestre I, ont cité tant de fois la donation Constantiniennne, que s'adresserait cette note infamante? « Je le déclare, s'écrie M. Dumont, ces palais de Latran et du Vatican, fabriquant et emmagasinant bulles, légendes, lettres et diplômes, pour toutes les occasions prévues et imprévues; cet atelier perpétuel de fraude et de superstition, préparant des actes faux et les propageant durant des siècles, au moins jusqu'en 1447, où un pape citait encore la donation Constantiniennne, sans que personne soupçonnât l'imposture; tout cela ressemble à une fantasmagorie. Un tel dessein révolte ma pensée, un tel succès déconcerte ma raison! Pépin, Charlemagne, les Othons, les empereurs de Byzance, qui avaient tant d'intérêt à découvrir la fraude et à la conspuer, eussent été les premiers à la reconnaître! Et ces turbulents romains si hardis contre leurs papes, et ces petits princes d'Italie qui usurpaient sans cesse le patrimoine de saint Pierre, ils auraient gardé le silence, accepté l'imposture! Nul n'aurait eu l'idée de

Conclusion.

protester ? Cela est impossible ¹. » Nous partageons pleinement l'avis du docte professeur, et en achevant cette étude dont on voudra bien nous pardonner la longueur ², grâce à l'importance du sujet, nous concluons par ces autres paroles de M. Maupied : « L'authenticité de la donation Constantinienne est appuyée sur des monuments trop graves, trop nombreux, trop certains, pour qu'il soit permis de la répudier ³. »

¹ E. Dumont, *Origines historiques de la souveraineté temporelle du Saint-Siège*. (*Ami de la religion*, tome CXXI.)

² Malgré son étendue, notre dissertation est loin d'être complète. Nous avons dû nécessairement nous borner aux principaux arguments. Mais il nous suffit d'avoir constaté la solidité des bases sur lesquelles s'appuie la tradition romaine.

³ Maupied, *L'Église et les lois éternelles des sociétés humaines*, in-8°, 1863, pag. 267.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SYLVESTRE I (314-335).

§ I. MOUVEMENT INTELLECTUEL.

1. Poème d'un inconnu sur la Pâque. — 2. Poème d'un inconnu sur la Passion du Seigneur. — 3. Poème d'un Gaulois inconnu, de *Laudibus Domini*. Un épisode de la vie de saint Rheticius, évêque d'Augustodunum (Autun). — 4. Poème d'un inconnu, *Triumphus Christi heroïcus*. — 5. Le poète Optatianus Porphyrius. — 6. Juvenecus. Son poème, *Historiæ evangelicæ*. — 7. *Centones Virgiliani* de Faltonia Proba. — 8. Les deux Arborius d'Augustodunum.

§ II. ARIUS.

9. Caractère général de l'arianisme. — 10. Schisme des Méléciens à Alexandrie. Arius. — 11. Révolte d'Arius. Ses premières condamnations. — 12. Le diacre Athanase. — 13. Exil d'Arius. Sa lettre à Eusèbe de Nicomédie. — 14. La *Thalie* d'Arius. — 15. Lettre circulaire de saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, au sujet de l'arianisme. — 16. Lettre de Constantin le Grand au patriarche Alexandre et à Arius. — 17. Lettre d'Arius au patriarche saint Alexandre.

§ III. CONCILE DE NICÉE.

18. La catholicité réunie à Nicée. — 19. Les philosophes Néoplatoniciens à Nicée. — 20. Discussions préliminaires. — 21. Séance publique au palais impérial. Allocution de saint Eustathe d'Antioche à Constantin. Réponse de l'empereur. — 22. Discussion publique contre Arius. — 23. Symbole de Nicée. Condamnation de l'arianisme. — 24. Condamnation des Quartodécimans. Règlement définitif de la question de la Pâque. — 25. Condamnation du schisme des Méléciens et des Novatiens. Acesius. — 26. Canons du concile de Nicée. — I. Primauté de l'Église romaine. — II. Autorité hiérarchique des patriarches. — III. Ordination des évêques et des prêtres. — IV. Célibat des clercs. Incident. Saint Paphnuce. — V. Règles de pénit-

tence publique pour la réconciliation des hérétiques. — VI. Discipline ecclésiastique sur le mariage. — 27. Épître synodale des Pères de Nicée aux fidèles d'Alexandrie. — 28. Lettre de Constantin à l'église d'Alexandrie. Édît impérial condamnant au feu les livres d'Arius. — 29. Clôture du concile de Nicée. Fête des Vicennales. Panégyriques. Le festin au palais impérial. — 30. Lettre de Constantin aux évêques qui n'avaient pu assister au concile de Nicée. — 31. Lettre de félicitation adressée par Constantin à Eusèbe de Césarée, à l'occasion de son traité sur la Pâque. L'évêque du dehors. — 32. Dernière allocution de Constantin aux pères du concile de Nicée. — 33. Intrigues d'Eusèbe de Nicomédie et d'Amphion de Nicée. Leur déposition par le concile d'Alexandrie. Exil dans les Gaules. Lettre de Constantin à l'église de Nicomédie. — 34. Confirmation des Actes du concile de Nicée par le pape saint Sylvestre.

§ I. Mouvement Intellectuel.

1. Sous l'influence victorieuse de Constantin, il se fit dans le monde des intelligences une de ces conversions subites qui à elle seule prouverait, mieux que tous les témoignages, la réalité du baptême de ce prince à Rome et l'authenticité des faveurs exceptionnelles dont il comblait l'Église. On dirait vraiment qu'à partir de cette période nouvelle les pôles du monde littéraire sont changés, et que l'esprit humain, par une volte-face complète, se plaît à reprendre en sens inverse l'orbite dans lequel il avait si longtemps gravité. Les poètes furent les premiers à glorifier dans leurs vers ce brusque changement. Cela devait être. La muse n'aime pas à rester en arrière; un invincible attrait la conduit toujours aux sommets dorés par les premiers rayons d'un soleil qui se lève. La conversion de Constantin fit éclore une pléiade de Virgiles chrétiens. Quelques-uns d'entre eux sont restés anonymes. D'autres ont eu la bonne fortune de nous transmettre leur nom avec leurs ouvrages. Tous rivalisent d'enthousiasme pour la foi nouvelle que l'empereur venait d'embrasser. Il est curieux d'assister à cette aurore de la poésie chrétienne, et de saluer les efforts de ces génies presque oubliés, lesquels, brisant avec les traditions de l'antique mythologie, bégayaient au IV^e siècle la langue que devaient illustrer le Dante, Milton, le Tasse, et notre inimitable Racine. Il y eut

Poème d'un
inconnu sur
la Pâque.

des essais heureux. Voici par exemple quelques fragments d'un poème intitulé la *Pâque* : « Sous les rayons étincelants du soleil printanier, la terre se couvre de fleurs ; les pôles s'entr'ouvrent pour laisser passer une plus grande lumière. L'atmosphère purifiée s'illumine de la radieuse splendeur des deux astres de la nuit et du jour. Le sol fertile épanche ses premiers dons avec abondance et variété ; c'est la saison qui prépare les richesses. La douce violette émaille les champs embaumés ; l'herbe reverdit dans les prairies ; la tige s'élançe, grandit et se pare de sa couronne de fleurs. La semence confiée au sillon ressuscite pour le laboureur en une verdoyante moisson d'espérances. La vigne pleure des larmes de joie, sous le fer qui tranche ses vieux rameaux ; elle donne de l'eau, en attendant qu'elle verse le vin. Dans leur enveloppe laineuse, les bourgeons se gonflent, prêts à éclore du sein maternel. La forêt qui n'a pas entièrement secoué sa crinière de feuilles desséchées, prépare déjà ses frais ombrages. Le saule, le pin, le coudrier, l'oseraie, l'ormeau, l'érable, le noyer, tous applaudissent à leur parure naissante. Pour reconstruire sa ruche, l'abeille va, bourdonnant, charger de miel parmi les fleurs ses pattes vaillantes. L'oiseau, si longtemps muet sous les tristes frimats de l'hiver, réapprend ses chansons. Philomèle, de sa voix flexible, module ses accords ; on dirait que l'air fait silence pour mieux en goûter les mélodies répétées par l'écho d'alentour. Ainsi renaît la nature, avec la résurrection de son divin auteur. C'est pour le Christ, triomphant de la mort, que la feuille germe dans les bois, la fleur dans les prés. Lumière et cieux, terre et eaux, célèbrent la gloire du Dieu vainqueur des enfers. Le crucifié d'hier règne partout aujourd'hui, et toute créature adore son Créateur. Salut, jour fortuné, célèbre à jamais dans la suite des âges, où l'on vit un Dieu triompher du trépas ! O Christ, espoir et salut du monde, Créateur et Rédempteur, Fils unique du Père, engendré du cœur de Dieu par une génération inénarrable, Verbe substantiel de la bouche du Père, égal au Père et coéternel à lui, c'est toi que l'univers proclame pour son prince et son principe ! C'est toi qui suspends la voûte des cieux, nivelles les plaines terrestres, et

verses l'eau dans l'urne des mers. Ton regard a plongé dans l'abîme de misères où gémissait l'humanité; tu t'es fait homme pour sauver les hommes. Il n'a point suffi à ton amour de naître dans une chair pareille à la nôtre; tu as voulu souffrir; tu as voulu mourir. En posant le pied dans les royaumes de la mort, tu nous as rendu la vie. Les captifs de l'enfer virent briser leurs chaînes; le chaos frémit à l'apparition de ta lumière. Les ténèbres du noir séjour s'illuminèrent aux clartés du Christ; le manteau de l'éternelle nuit tomba pour jamais. Mais le troisième jour est venu; divin enseveli, sors du tombeau! La foi de tes apôtres chancelle, viens la ranimer. Ce n'est pas pour toi que la pierre des sépulcres doit rester immobile. Celui qui tient l'univers dans le creux de sa main ne saurait être captif en une grotte funèbre. Détache tes bandelettes mortuaires, laisse le suaire dans la tombe; c'est toi seul que je veux revoir; sans toi, tout ne m'est rien. Rends-nous l'éclat de ton visage, et que les siècles marchent à ta lumière! Là où tu n'es pas, il n'y a plus de jour. C'est fait. Le voilà, le triomphateur! Il remplit l'Olympe de sa majesté et foule le Tartare de son pied victorieux! O Dieu, quel innombrable cortège de victimes arrachées aux prisons infernales! Tout ce peuple délivré accompagne ton triomphe et vole avec toi vers les palais célestes. Roi divin, ce n'est encore que la moitié de tes dépouilles opimes. Combien d'âmes purifiées par ta grâce sortent aujourd'hui de l'urne baptismale, candide armée s'élançant des ondes limpides, lavant au fleuve du salut les vieilles souillures du péché! Elle se pare de vêtements blancs, symbole des âmes radieuses, et le pasteur tressaille de joie au spectacle de ces troupes purs comme la neige. Félix, pontife de mon Dieu, telle est la récompense que le Seigneur ménageait au double talent que tu dépenses au service du Maître. Tu as ouvert le bercail du divin Pasteur pour la multitude des gentils. La race coupable des enfants d'Ève vient boire le lait maternel au sein de l'Église. Les douces paroles de Félix ont germé dans des cœurs rudes; une moisson d'âmes a poussé dans les épines; le loup s'est fait agneau. Le grenier du Père de famille s'emplit de gerbes; deux couronnes ceignent le front de Félix; l'une est tressée des

fleurs de ses vertus, l'autre des âmes de ses conquêtes ¹. » Tel est ce chef-d'œuvre d'un inconnu. Ses vers ont paru si beaux qu'on les attribua plus tard à Fortunat, évêque de Poitiers. Ils sont dignes en effet de cet illustre auteur, mais pourtant ils ne sont pas de lui. L'anonyme qui les composa n'a pas laissé d'autres traces de son passage dans l'histoire. Pareil à ces chantres de la solitude, si bien décrits dans ses vers, il fit taire un instant les bruits du monde ; on prêta l'oreille à ses délicieux accords et l'on oublia le nom du chanteur. Toujours est-il qu'il y a dans cette pièce un mouvement, un rythme, une mélodie, que Virgile n'eût peut-être pas désavoués. Quelques noms mythologiques se retrouvent sous la plume du poète chrétien. Le ciel s'appelle encore l'Olympe, l'enfer le tartare, le rossignol Philomèle. En considérant de plus près ce langage de transition qui marque une limite entre les deux littératures, païenne et chrétienne, on comprend pourquoi l'idiome sacramentel de l'Église a dû conserver jusqu'à ce jour des vocables communs aux deux doctrines. Dans l'Office des morts, le sublime Offertoire de la liturgie romaine porte carrément la mention du tartare ². Dans plusieurs de ses hymnes, l'Église ne fait pas difficulté d'emprunter l'Olympe des Grecs et des Latins pour synonyme du ciel. Rien ne prouve mieux selon nous l'antiquité de cette admirable liturgie, dans laquelle, comme dans nos cathédrales gothiques, on retrouve superposées les diverses couches dont les âges en passant ont revêtu le monument lui-même. Les esprits étroits ne comprennent point d'ordinaire ces grandes harmonies. C'est une raison de plus pour nous de les noter soigneusement.

2. L'auteur anonyme du poème de la Pâque avait un contemporain qui chantait dans le même langage la *Passion du Seigneur*. Le nom de l'un et l'autre poète nous est inconnu. Qu'importe ? Leur œuvre est restée. Voici comment s'exprimait en vers hexamètres cet autre Virgile chrétien. Il supposait une voix mystérieuse sortant du fond de la basilique chrétienne, de la bouche même de

Poème d'un
inconnu sur
la Passion
du Seigneur.

¹ De Pascha ; *Patrol. lat.*, tom. VII, col. 286 et seq. — ² *Ne absorbeat eas tartarus.* (*Missal. rom., Pro Defunctis, Offert.*)

Jésus crucifié, et s'adressant au visiteur en ces termes : « Qui que tu sois, passant qui franchis le seuil de ce sanctuaire, arrête-toi et fixe tes regards sur un innocent qui a souffert pour expier tes crimes ! Grave mon nom dans ton souvenir, et mon image dans ton cœur. Je suis ce Dieu de miséricorde qui eus un jour pitié des douleurs humaines. Je suis venu ici-bas réaliser les promesses de paix et apporter au monde la grande charte du pardon. Je suis le rayon de lumière descendu dans les ténèbres mortelles ; je suis la rédemption. Le repos, la vérité, la vie, t'attendent dans ce symbole de la croix, étendard de Dieu, enseigne de salut. C'est pour toi, c'est pour t'affranchir que j'ai voulu naître au sein d'une Vierge ; je me suis fait homme, j'ai couru au-devant du trépas. La terre qui me reçut ne m'offrit que des menaces et des tortures. Mon premier asile ici-bas fut un coin de l'inhospitalière Judée. Là je trouvai pour lit une poignée de paille, qu'il me fallut partager avec les hôtes de l'étable. Mon premier voyage fut celui d'un exilé. J'allai demander à la terre d'Égypte un asile contre les fureurs d'Hérode. Revenu dans ma patrie, l'indigence, les jeûnes, l'obscurité d'une condition manuelle furent mon partage. C'étaient les âmes que je voulais conquérir. Ma doctrine, les miracles opérés par mes mains, soulevèrent contre moi dans Jérusalem les tempêtes populaires. L'envie, la haine, la fureur, toutes les passions conjurées, dressèrent l'instrument de mon supplice, cette croix terrible où je devais épuiser le calice de la mort. Que si tu veux pénétrer plus profondément dans le mystère de mes douleurs et compter tous les sanglots de mon agonie, recueille le détail de ces conciliabules où l'on mit à prix le sang du juste ; vois le baiser du traître qui flétrit ma joue ; écoute les insultes et les clameurs homicides de la populace ; compte les coups de fouet, les calomnies des accusateurs, les blasphèmes des faux témoins ; prête l'oreille à la sentence infâme de l'aveugle Pilate et suis-moi sur le chemin sanglant où je traîne le fardeau de la croix qui brise mes épaules. Et maintenant me voilà seul, abandonné, entre la terre et les cieux, cloué sur l'instrument de supplice, sous le regard de ma douce mère ! Vois, de la tête aux pieds je ne suis qu'une plaie. Mes cheveux

sont collés dans le sang qui dégoutte de chacune des épines dont on a tressé ma couronne : mes yeux se ferment, éteints par la mort ; mes joues sont labourées par l'empreinte des soufflets ; on imbibe de fiel ma langue desséchée ; mes mains sont traversées par les énormes clous ; les muscles de mes bras sont distendus ; une lance a ouvert mon cœur ; du sang partout, de mes pieds transpercés, de mes membres endoloris ! Fléchis le genou, arrose de tes larmes ce bois sacré de la croix. Baise cette terre arrosée du sang d'un Dieu et écoute mes recommandations suprêmes. La voie que j'ai parcourue est celle où tu dois marcher. Suis-la. Tant de supplices corporels n'ont eu d'autre objet que de guérir les plaies des âmes. Apprends donc à tout souffrir pour sauver ton âme ¹. »

3. Un troisième génie poétique, également inconnu, dédiait à Constantin un poème intitulé *De laudibus Domini*. « Dieu saint, triomphateur auguste, dit-il, toi dont le nom met la mort en fuite, toi dont la grâce transforme les âmes, toi dont la main sème les bienfaits et les miracles, toi dont la puissance enchaîne le ciel et la terre et dompte tous nos ennemis, le plus grand de tous tes prodiges c'est d'avoir enfanté à ton amour le cœur de Constantin, ce héros par le génie, ce père par la bonté, ce victorieux dont l'univers bénit le triomphe, cet empereur qui rend l'obéissance facile, parce qu'il se soumet le premier à tes lois ! Jamais tu ne donnas rien de pareil au monde. Puissent ses fils ressembler à leur père ! » Le poète anonyme qui écrivait ainsi était un Gaulois. Cette particularité nous fait regretter davantage le voile d'oubli qui recouvre son nom. Il y a dans son œuvre un charmant épisode de la vie chrétienne au iv^e siècle. Nous allons le traduire. « Dans les plaines où l'Arar (la Saône) promène ses eaux tranquilles, dit le poète, dans la cité des Éduens (Autun), sœur de la vieille Rome, j'ai connu deux époux célèbres par leur piété et leur foi. La loi de Dieu resserrait le lien de leur fidèle amour. L'un et l'autre avaient fait au Seigneur le même vœu ; chacun demandait en secret la grâce de

Poème
d'un Gaulois
inconnu,
*De laudibus
Domini*. Un
épisode de la
vie de saint
Rheticus,
évêque d'Augustodunum
(Autun).

¹ *Incerti auctoris carmen de Passione Domini* ; *Patrol. lat.*, tom. VII, col. 233.

mourir le premier. Or ce fut la femme qui obtint cette faveur. L'époux survivant fit creuser au flanc du rocher un double sépulcre ; il voulait y reposer lui-même, quand son heure serait venue, à côté de celle qu'il avait aimée ici-bas dans l'espoir de l'aimer éternellement au ciel. La chaste épouse, au sein de Dieu, comprit ce désir. Le jour vint où son mari fut emporté par la mort. On rouvrit le sépulcre, et au moment où l'on y déposait son nouvel hôte, ô miracle ! la morte étendit la main gauche pour donner à son époux le signe de la bienvenue ! Quel est donc le Dieu qui fait survivre l'amour à la mort, et qui ranime la froide poussière des tombeaux ? C'est toi, ô Christ, mon Maître ; c'est toi qui nous donnes, dans ces prodiges, comme un gage de la résurrection bienheureuse ¹ ! » Le poète gaulois ne nous fait point connaître le couple chrétien dont il raconte ainsi la touchante histoire. Mais Grégoire de Tours a suppléé à son silence. « Rheticus, dit-il, d'une illustre famille d'Augustodunum (Autun), se distingua par sa vertu et ses talents pour l'éloquence. Jeune encore, il épousa une fille noble et belle ; ensemble ils vécurent dans la virginité. L'aumône, les saintes veilles, la prière et les jeûnes étaient en commun entre ces chastes époux. De longues années après, la femme sentit les approches de la mort. Je te prie, frère bien-aimé, dit-elle à Rheticus, accorde-moi une dernière grâce : jure-moi de choisir ta sépulture à côté de la mienne et que notre lit virginal soit le même après la mort. Rheticus le promit ; il se fit préparer une tombe à côté de celle où il déposa les restes précieux de sa chère épouse. Quelque temps après, Rheticus fut choisi pour évêque par le clergé et le peuple d'Augustodunum. Son pontificat fut rempli de bénédictions et de saintes œuvres. Quand il se fut endormi dans le Seigneur, on porta son corps dans le sépulcre où l'attendait sa virginale épouse. Or, à l'approche du cercueil, la morte étendit le bras pour accueillir le frère de son âme ². » Telle est cette légende de

¹ Anonymi, *de Laudibus Domini*; *Patrol. lat.*, tom. XIX, col. 380.

² Greg. Turon., *de Gloriâ confessorum*; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 882.

Rheticus, évêque d'Autun, l'un des signataires du concile d'Arles, et l'un des plus fermes soutiens de la discipline ecclésiastique contre les violences des Donatistes ¹.

4. Le poétique auteur du chant intitulé *De laudibus Domini* est-il le même qui rythma les alexandrins connus sous le nom de *Triumphus Christi heroicus*? Il est fort difficile de le deviner. C'est d'ailleurs une question fort secondaire pour nous. Ce qui importe surtout à l'histoire, c'est de recueillir, dans cette explosion de la poésie chrétienne acclamant la conversion de Constantin le Grand, un symptôme de l'allégresse qui dominait alors les esprits. « Donc le Christ notre roi, dit ce nouvel anonyme, règne aujourd'hui sur l'univers. Jadis les vaillants soldats de la Grèce, et plus tard les rois du Latium, érigèrent par le monde les trophées de leurs victoires. Maintenant c'est le Christ qui dresse son étendard, emblème de triomphe, aussi durable que l'éternité. Cet arbre de la croix, il l'a planté lui-même, bois adorable, aux rameaux duquel sont suspendus ses ennemis décapités. Il est là vaincu le Pluton stygien, avec son arc brisé, ses traits impuissants, ses pièges et ses fers rompus. Elle est là, pâle, aveuglée, féroce, langue arrachée, rigide, dents brisées, nez coupé, bouche béante, l'image ensanglantée de Mars! Voyez, au-dessous, violemment enfoncées, avec leurs serrures et leurs gonds, les portes de l'enfer. Voyez au-dessus la rosée du sang divin éteindre le courroux du ciel et dissiper les remords de l'âme coupable. A l'un des bras de la croix est attaché le décret primitif, maintenant déchiré, aboli, anéanti, qui portait condamnation de la race humaine; à l'autre bras, sont enchaînés pour jamais la discorde qui ensanglanta si longtemps l'univers, les meurtres et les crimes, la cruauté des tyrans. Le Christ a vaincu les tyrans, il les a réduits à l'impuissance. Combien

Poème
d'un inconnu
*Triumphus
Christi
heroicus.*

¹ On voit encore aujourd'hui, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre l'Étrier, à Autun, dit l'*Histoire littéraire de la France*, sous une petite voûte pratiquée dans le mur, le tombeau de saint Rétime, avec cette inscription d'une main assez récente :

SCS RHETITIVS EPS ÆDVENSIS, CCCXIV.


(*Hist. lit. de la France*, tom. I, 11^e part., pag. 60. Edit. Paulin-Pâris.)

de fois n'avaient-ils pas renouvelé la lutte ? C'était à nos jours que la victoire était réservée. Elle est à nous, par le Christ qui règne dans l'éternité, avec le Père et l'Esprit-Saint ¹. »

Le poète
Optatianus
Porphyrius.

5. Les anciennes lois du rythme virgilien ne suffisaient plus à l'enthousiasme universel. Un autre poète chrétien, Optatianus Porphyrius, avait été exilé par l'empereur, probablement à la suite des tragiques événements qui avaient suivi le meurtre de Crispus. Plus heureux qu'Ovide, dont les tendres élégies furent impuissantes à fléchir le cœur d'Auguste, Optatianus dut son rappel à des vers qui touchèrent le cœur de Constantin. La reconnaissance du poète se traduisit par un effort de patience, qui ne saurait en aucun cas remplacer le génie, mais qui n'en a pas moins le mérite de la difficulté vaincue. Il composa une série de vingt-six petits poèmes sous le titre de *Panegyricus Constantino Augusto dictus*. Dans chacun d'eux la disposition extérieure des lettres affecte les formes les plus singulières. Le premier offre à l'œil la figure d'un cippe, ou autel votif, sur lesquels les Romains inscrivaient les titres de gloire des héros ². Un autre représente un navire avec la carène, la proue, l'éperon, les rames, les voiles et la poupe. Le mètre alexandrin est le seul employé pour les trente-huit vers qui le composent. Mais des lettres peintes en minium, dans tous les sens, transversal, latéral, oblique, figurent les lignes principales du navire, et forment, selon cet ordre, des vers du mètre le plus varié, complètement indépendants des alexandrins horizontaux. Deux de ces acrostiches sont en grec, ainsi que le nom de Jésus, pilote divin qui régit le navire. Voici la traduction de ces vers aussi ingénieux que bizarres : « Que Jésus préside toujours aux destinées du navire et du monde ! C'est lui qui du haut des cieux inspire le génie de Constantin. Maintenant, nautonnier, ne crains plus les tempêtes ; héros, ton étendard à la main, tu peux défier tous les orages, et toi, Rome, renais à l'espérance : la fortune est maintenant enchaînée à tes pieds vainqueurs ³. » Le poète s'est-il inspiré pour cette

¹ *Triumphus Christi heroicus*; *Patr. lat.*, tom. XIX, col. 388. — ² Optatiani Porphyrii, *Carmen acrostich.* II; *Patr. lat.*, tom. XIX, col. 395. — ³ *Id.*, *ibid.*, *Carmen* IV.

composition de la pensée dominante si souvent répétée dans la donation Constantinienne : Jésus roi du ciel, et l'empereur son ministre sur la terre? On serait tenté de le croire. En tout cas, l'analogie est fort remarquable. Deux autres de ces poèmes acrostiches figurent le fameux monogramme  du labarum. Les lettres peintes en minium qui tracent, au milieu des vers alexandrins, les lignes du monogramme, forment elles-mêmes des vers dont voici le sens : « Par le secours et l'inspiration de Dieu, Constantin, pieux et éternel empereur, restaurateur du monde, a dompté les tyrans et pacifié l'univers ¹. — Dieu Tout-Puissant, indivisible Trinité Père, Fils et Saint-Esprit, daigne combler les vœux de l'empereur ²! » Constantin accueillit favorablement les petits chefs-d'œuvre d'Optatianus. Dans une lettre que nous avons encore, il daignait féliciter le poète. « Sous mon règne, dit-il, la faveur impériale ne manquera jamais aux saines études. J'ai vu avec joie les efforts de ton génie, pour te créer comme une lyre nouvelle, tout en conservant l'harmonie de l'ancienne. Je ne sais s'il est jamais arrivé à d'autres de se jouer ainsi parmi tant d'obstacles; d'entrelacer au milieu de vers réguliers des lettres peintes qui font partie intégrante du sujet principal et découpent cependant en des figures diverses d'autres vers offrant de nouvelles pensées et un sens nouveau. Ce présent de ta muse m'a été fort agréable; il atteste la facilité et la souplesse d'un talent original ³. »

6. Des flots de poésie chrétienne débordaient alors sur le monde. La mythologie païenne avait dû la meilleure part de son triomphe aux chants d'Hésiode, d'Homère et de Virgile, dont les vers enchanteurs étaient dans toutes les mémoires. Il fallait substituer les poètes de Jésus-Christ à ceux de Jupiter. Les tentatives de ce genre furent sans nombre au IV^e siècle. Un prêtre espagnol, Juvencus, écrivait en vers alexandrins l'histoire évangélique. « La grâce du Christ m'a illuminé, disait-il; la foi m'inspire ce téméraire effort. J'ai voulu décorer des ornements d'une poésie ter-

Juvencus.
Son poème.
*Historia
evangelicæ.*

¹ Optatiani, *Carmen* XVI. — ² Id., *Carmen* IX. — ³ *Epistola Constantini ad Optatianum*; *Patrol. lat.*, tom. citat., col. 594.

restre, la majesté de la loi divine. C'est le Christ qui m'a fait ces loisirs, en donnant la paix à notre siècle. La paix, il la maintient sous son sceptre clément, le triomphateur du monde, Constantin, digne fils de la grâce ! Seul de tous les empereurs, il a répudié le titre de *Pontifex*, pour marcher à la pure lumière du Christ et conquérir par la sainteté de sa vie les palmes éternelles¹. » Le fait caractéristique dont parlent tous ces poètes, c'est la conversion de l'empereur à la foi. Juvencus ne diffère point d'Optatianus ; ce dernier parle comme tous les anonymes dont nous avons cité le témoignage. Implicitement donc, tous confessent l'authenticité du baptême de Constantin à Rome par le pape saint Sylvestre, en 324. Quoi qu'il en soit, Juvencus entreprenait un labeur plus considérable que celui de ses devanciers. Mettre l'Évangile en vers était une œuvre plus facile à concevoir qu'à exécuter. Le prêtre espagnol ne se dissimule pas la difficulté. Dans la préface poétique qui précède sa traduction, il s'exprime ainsi : « L'immortalité est un privilège que ne possède point l'univers. L'édifice du monde, les royaumes humains, Rome elle-même, avec ses palais dorés, ne sont pas plus immortels que les mers, la terre et les astres étincelants. A toute cette nature inanimée, le Créateur a donné pour maître et pour destructeur le temps, fleuve irrévocable dont le cours anéantit chaque existence. Il n'en est point ainsi de l'homme. Son âme survit à toutes les vicissitudes ; voilà pourquoi le souvenir de ses exploits, ou de ses vertus, surnage au-dessus de l'océan des siècles. Leur mémoire elle-même devient immortelle. C'est ainsi que les héros chantés par l'aveugle de Smyrne ou par le cygne de Mantoue, revivent pour nous dans la mort même. Leur immortalité s'étend aux poètes eux-mêmes, dont le nom durera autant que l'univers. Si des récits fabuleux ont pu conquérir une telle renommée, quel ne sera point l'éclat d'une poésie uniquement consacrée à la vérité divine et aux dogmes d'une foi qui ne s'éteindra jamais ? C'est l'histoire du Christ et ses actions immortelles que je veux raconter dans mes vers. Je veux

¹ Juvencus, *Hist. evangel.*, lib. IV, vers. 803 ; *Patrol. lat.*, tom. XIX, col. 344.

faire connaître au monde le don qui lui fut fait par le ciel. On pourra brûler l'univers, on ne saurait anéantir mes chants. Au-dessus de la flamme vengeresse qui consumera la terre, apparaîtra le Christ, juge de la terre. Or c'est le Christ que je chante. Esprit de Dieu, toi qui fis jaillir des sources de grâces des torrents du Jourdain, inspire donc mon génie ! Sans toi pourrais-je parler dignement du Christ ¹ ? » Dans son poème qui n'est nullement à dédaigner, Juvencus reproduit fidèlement, sous une forme poétique, le texte même de saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. On pourra se faire une idée de son style par le récit de la Nativité. « Sur tous les points du monde, dit-il, César Auguste avait ordonné de recenser par tête les sujets soumis à son empire. A cette époque, Quirinus gouvernait la Syrie, ses cités, ses campagnes ; le peuple en foule allait donner son nom et celui de sa race au greffier qui tenait pour Rome les registres de l'univers vaincu. Or il est en Judée une ville nommée Bethléem, fameuse parce qu'elle fut la patrie de David, le roi poète. C'était là que tous les descendants issus de ce monarque devaient se faire inscrire. L'un d'eux, Joseph, donna son nom au censeur, et le fit enregistrer avec celui de Marie, son épouse, dont il déclarait en même temps la grossesse. Bethléem n'avait point offert l'hospitalité aux deux époux. Un pauvre toit de chaume les abritait, hors de l'enceinte, non loin des portes de la cité. Ce fut là que la Vierge Marie mit au monde son fils divin ; elle le déposa dans la crèche de l'étable, dur berceau, et l'enveloppa de pauvres langes. Des bergers passaient la nuit à garder leurs troupeaux, dans les campagnes d'alentour. Un envoyé du ciel, un ange étincelant de lumière se détacha à leurs regards, dans l'obscurité du firmament, et les pasteurs, saisis d'effroi, tombèrent à genoux. En ce moment l'ange disait : Ne craignez point, je vous annonce une grande joie. Le fils de David, le rejeton de cette race illustre, vient de naître ; il donnera au monde la lumière et la vie. Allez le contempler. Vous trouverez un enfant couché dans une humble crèche. C'est le signe

¹ Juvencus, *Hist. evang.*, præfat ; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 57.

auquel vous reconnaissez votre Sauveur. Après que l'ange eut parlé ainsi, des milliers d'esprits célestes vinrent se joindre à lui, louant Dieu et disant : Gloire au Père qui règne dans les cieux, paix aux justes qui habitent la terre ! Au milieu de ces concerts angéliques, la vision disparut aux regards des bergers ¹. »

7. On ne saurait se méprendre sur l'intention de Juvencus et des poètes ses contemporains. Ils n'avaient d'autre but que de répandre les dogmes du christianisme, en les présentant sous la forme populaire dont Virgile avait revêtu les fables du polythéisme. Mais quel que fût le talent de ces versificateurs, et parfois ils en avaient un réel, la forme virgilienne demeurait toujours pour eux inimitable. La supériorité poétique restait donc au chantre de Jupiter. Désespérant de lutter avec avantage contre ce génie rival, on prit le parti de l'opposer lui-même à lui-même. Ce fut une femme chrétienne, Valeria Faltonia Proba, épouse du proconsul Adelpsius, qui eut cette idée. Avec une invincible patience elle recueillit, parmi les œuvres de Virgile, tous les vers détachés qui pouvaient s'adapter au récit biblique, et la première elle composa en centons virgiliens une histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament ². Pas une seule modification ne fut infligée aux vers du poète romain ; tous étaient complets ; leur juxtaposition seule les transformait. Cette œuvre ne parut qu'à la fin du iv^e siècle (395), après la mort de Constantin. Nous la mentionnons ici parce qu'elle explique à merveille le besoin qu'avait alors l'Église de parler à l'imagination des multitudes et d'emprunter à l'antique poésie de la Grèce et de Rome des accents qui pussent trouver le chemin des cœurs. L'originalité chrétienne de la poésie n'apparut que plus tard, avec Sedulius, Ausone, Prudence et Fortunat. Durant l'époque Constantinienne, l'Église catholique, prise au dépourvu et passant subitement des catacombes au Capitole, n'eut pas le temps de former des poètes de toutes pièces. Le triomphe avait été si subit qu'il fallut prendre des voix d'emprunt pour le chanter.

¹ Juvencus, *Hist. evang.*, lib. I, vers. 92 et seq. — ² Valer. Faltoniæ Probæ, *Centones Virgiliani ad testimonium Veteris et Novi Testamenti*; *Patr. lat.*, tom. XIX, col. 803.

Les deux
Arborius
d'Augusto-
dunum.

8. La transformation intellectuelle ne se renfermait pas d'ailleurs dans les limites de la poésie. Tous les arts, toutes les sciences subissaient à la fois l'influence victorieuse du dogme chrétien. *Æmilius Magnus Arborius*, un avocat d'Augustodunum avait eu la gloire d'être choisi par Constantin le Grand pour seconder Lactance dans l'œuvre si importante de l'éducation des jeunes Césars. *Æmilius* était chrétien. Il mit au service de Jésus-Christ un talent oratoire que ses contemporains ne craignaient pas de comparer à celui de Cicéron ¹. Son frère *Cæcilius Agrecius Arborius*, aïeul maternel du poète Ausone, était un astronome distingué, ce qui ne l'empêchait point d'être un disciple fervent de Jésus-Christ. L'une de ses filles, *Æmilia Ælaria*, consacra sa virginité au Seigneur, et son père voulut la présenter lui-même à l'autel de son divin époux. L'astronomie était alors surchargée de superstitions astrologiques. *Arborius* ne sut peut-être pas distinguer assez rigoureusement entre la science réelle et les superfétations étrangères qui la déshonoraient. Quoi qu'il en soit, il n'osait plus, depuis qu'il était chrétien, continuer ses horoscopes. Cependant le jour où sa fille, *Æmilia Æonia*, femme du célèbre médecin *Julius Ausonius*, donna le jour à un fils qui devait être le fameux poète chrétien Ausone, le vieil *Arborius* ne put résister à la tentation d'interroger les astres, pour savoir quelle serait la destinée de l'enfant qui venait de naître. Nous devons ce curieux détail à Ausone lui-même. « Oui, dit-il, vénérable aïeul, tu excellais dans les calculs célestes ; tu lisais le destin dans les astres ; mais tu dissimulais avec soin cette dernière étude. Cependant il t'arriva de dresser mon horoscope, au jour de ma naissance. Les tablettes où tu formulas ton jugement furent scellées de ta main. Le sceau fut respecté, jusqu'au jour où la curiosité inquiète de ma mère viola le secret de l'aïeul. A quatre-vingt-dix ans il te fallut pleurer ton fils. Blessé au cœur, aveugle, tu portais le deuil de tes espérances, et tu disais : Une pensée consolante me reste ; je sais les brillantes destinées réservées à mon petit-fils Ausone ! Ainsi prévenu des arrêts du ciel, tu te consolais des malheurs du présent par la con-

¹ *Hist. littér. de la France*, tom. I, II^e part., pag. 97.

templation de l'avenir. Aujourd'hui ton petit-fils, questeur, préfet, consul, aime à déposer sur ta tombe ce témoignage de reconnaissance et d'amour ¹. » Après tant de siècles écoulés, nous aurions quelque plaisir à savoir les procédés astrologiques employés par le vieillard pour dresser l'horoscope si merveilleusement réalisé des grandes destinées de son petit-fils. Malheureusement Arborius emporta dans la tombe sa formule astrologique. Mais cet épisode nous peint merveilleusement l'état du monde romain, arraché subitement à ses croyances, à ses études favorites et transporté, sans transition aucune, en pleine civilisation chrétienne. Qu'il y ait eu, dans cette rapide conversion, plus de politique que de véritable foi, nous inclinons à le penser. Depuis la chute de la république, on s'était habitué à croire ce que César croyait. Le jour où César se fit chrétien, il fallut l'imiter. C'est bien là ce que fit le vieil Arborius, devenu officiellement l'adorateur de Jésus-Christ et continuant en secret ses élucubrations astrologiques. Si l'on comprend bien cette situation, elle rehausse, au delà de ce qu'on pourrait croire, le rôle de Constantin. D'ordinaire les hommes supérieurs se contentent de marcher en avant de leur siècle ; ils en résument les tendances, ils en adoptent les préjugés et en résument dans leur personne toutes les croyances et toutes les aspirations. Constantin se dressa au milieu du courant païen pour en rejeter les flots sur une autre rive. Il le fit avec une franchise héroïque ; le succès couronna ses efforts. A ce titre seul, il mériterait le surnom de Grand, que lui a décerné la postérité reconnaissante.

§ II. Arius.

9. Le compromis qui s'établit alors entre la vieille littérature d'une part, et le christianisme de l'autre, s'opéra sans de trop graves déchirements. Il n'en fut pas de même pour le philosophisme. En jetant un regard en arrière, il ne nous

Caractère
général
de l'aria-
nisme.

¹ Auson., *Parentalia*, cap. III ; *Patrol. lat.*, tom. XIX, col. 844 ; *Hist. littér. de la France*, tom. cit., pag. 59.

serait pas difficile de trouver, sous chaque édit de persécution lancé contre l'Église par les empereurs romains, le nom ou l'influence d'une secte philosophique : l'épicurianisme avec Néron, Caligula, Héliogabale ; le stoïcisme avec Marc-Aurèle, Alexandre Sévère ; le platonisme avec Dioclétien, Maximien-Hercule et Licinius. La conversion de Constantin à la foi de Jésus-Christ eut pour résultat immédiat de réunir toutes ces sectes divisées dans une haine commune contre la religion officielle. Une lutte à main armée n'était plus possible, après la chute successive de Maxence et de Licinius. Aussi ce fut sur le terrain même du catholicisme que la controverse s'engagea. Cette tactique était savamment combinée. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'appréciation très-exacte que Théodoret nous a tracée d'un état de chose qui n'aura vraisemblablement jamais d'analogue dans l'histoire. « Pendant que nous étions dans l'allégresse, rebâtissant nos églises ruinées, et en élevant de nouvelles, dit Théodoret, la tristesse et le désespoir se peignaient sur le visage de nos adversaires. Le démon, l'antique ennemi du genre humain, sut mettre à profit ces germes de discordes. Il ne pouvait laisser l'Église suivre en paix le cours de ses prospérités. Cependant il voyait crouler l'édifice des erreurs idolâtriques ; l'absurdité des vieilles superstitions sautait aux yeux ; nul ne voulait plus rendre à la créature l'hommage qui n'est dû qu'au Créateur. Il fallait accommoder le système d'attaques aux nécessités nouvelles de la situation. Le temps des persécutions sanglantes était passé. Le démon eut recours aux luttes intestines. Il séduisit quelques hommes, chrétiens de nom, mais en réalité esclaves de l'ambition et de la vaine gloire. Il en fit ses instruments pour l'œuvre de perversion qu'il méditait. Leur mot d'ordre n'était pas de ramener le monde à l'adoration des créatures, mais de travailler à faire déchoir le Créateur, à le ravalier dans l'opinion des peuples au rang d'une simple créature ¹. » Ce fut là en effet le rôle de l'arianisme ; Théodoret l'a fort bien compris. Successivement

¹ Théodoret, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 1 ; *Patrol. græc.*, tom. LXXII, col. 883.

le philosophisme païen avait cherché à réagir contre le symbole catholique, en présentant l'Incarnation de Jésus-Christ comme une théophanie du genre de celles que le polythéisme adorait. Le Verbe, ou Sagesse de Dieu, ne procédait pas immédiatement du principe divin. Il en était dérivé par des émanations intermédiaires. Telle était la doctrine de Simon le Mage, renouvelée, étendue et complétée par Valentin, Basilide, Saturnin et tous les gnostiques. Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, la gnose, avec ses généalogies divines qui paraissent aujourd'hui extravagantes, représentait, pour les intelligences aveuglées par les ténèbres du polythéisme, un principe généralement admis. Elle affirmait qu'entre l'absolu, l'Éternel, le Βῆθος infini, et la création contingente, accidentelle, finie, il existait des intermédiaires divins. Que ces intermédiaires fussent aussi nombreux que le supposait Valentin, on pouvait le discuter, mais le principe général était admis. Or ce principe formait l'essence même du polythéisme. Lorsque, poussée dans ses derniers retranchements, la philosophie païenne vit tomber tous les autels de ses idoles, elle se cramponna à une dernière ressource; elle se groupa autour d'un sectaire qui déclarait que le Verbe, le Fils de Dieu, Jésus-Christ, n'était qu'une créature supérieure à toutes les autres, produite en dehors de Dieu pour donner le commencement à tous les êtres. Cela ressemblait, si l'on veut, à Minerve, ou la Sagesse, sortie du cerveau de Jupiter. Il y eut donc un retentissement inouï, une faveur exceptionnelle, un engouement général pour le sectaire qui, le premier formulant cette doctrine, faisait rentrer de force au sein du christianisme le dogme païen de l'émanation.

Schisme des
Méléciens
à Alexandrie.
Arius.

10. Ce n'est pas d'un seul bond que les hérésiarques atteignent la célébrité. Il leur faut faire en quelque sorte l'apprentissage du scandale, le stage de la trahison. Vers l'an 301, le patriarche d'Alexandrie, saint Pierre, qui devait un peu plus tard verser son sang pour Jésus-Christ, convoquait en synode les évêques de sa province ecclésiastique, pour examiner la cause de Méléce, évêque de Lycopolis, accusé d'avoir trahi la foi durant la persécution de Dioclétien. Les griefs articulés contre Méléce furent

prouvés jusqu'à l'évidence. Ce lâche et indigne pontife avait publiquement sacrifié aux idoles et livré aux magistrats païens les vases sacrés, les Livres Saints et les registres matricules de son Église. Au prix de cette apostasie, il avait sauvé sa tête. Le synode d'Alexandrie déposa Méléce, lui interdit toutes les fonctions pontificales et l'excommunia solennellement. La sentence qui le condamnait était tellement motivée que le coupable n'essaya même pas d'interjeter un appel. Il subit sa flétrissure. Mais au lieu de l'accepter comme une expiation, il s'en fit une arme contre son juge. A l'ouest d'Alexandrie, s'étendait la province maritime connue alors sous le nom de Maréotide. Elle était peuplée d'évêchés, d'églises et de monastères déjà florissants. Méléce la parcourut, en semant contre le patriarche d'Alexandrie les plus noires accusations. Il se représentait comme une victime de son despotisme. Au mépris de la sentence qui l'avait excommunié, il continuait à exercer les fonctions de l'épiscopat, ordonnait à prix d'argent des prêtres indignes, bouleversait les chrétientés et levait l'étendard de la révolte. Saint Pierre ne vit pas la fin de ces troubles. Martyrisé, en 311, par les ordres de Maximin, il laissait le siège d'Alexandrie à saint Achillas. Dans l'intervalle, on avait vu aborder en Egypte un Lybien, d'une taille élevée, d'un maintien grave et sérieux, vêtu du pallium des philosophes, mais poussant jusqu'au cynisme la négligence pour le vêtement ou la toilette. Ses cheveux rabattus sur sa figure n'étaient jamais peignés; tous les plis de son manteau étaient troués; mais il portait avec orgueil les livrées de la misère, mettant sa gloire, disait-il, à partager la pauvreté de Jésus-Christ. Ce pénitent, si plein de morgue, affectait d'ailleurs une affabilité extrême; il abordait les gens dans la rue et séduisait le peuple par sa conversation agréable et douce, non moins que par son extérieur austère et la régularité apparente de ses mœurs. Il se nommait Arius (Ἄρειος) « Fils de Mars. » On dirait ce nom prédestiné, par sa forme païenne, à toutes les fureurs qu'il déchaîna depuis contre l'Église, La remarque. est de saint Athanase. Quoi qu'il en soit, Arius, élève de Lucien, disciple lui-même de Paul de Samosate, avait passé sa première jeunesse

à Antioche. Il avait puisé à cette école les traditions d'intrigues et d'erreurs qu'il devait un jour enseigner pour son propre compte. Parmi ses condisciples, il s'était lié particulièrement avec Eusèbe, le futur évêque de Nicomédie. Cette amitié devait lui servir un jour. Au moment où Arius mit pour la première fois le pied à Alexandrie, il n'était encore que laïque. Son talent oratoire développé par de sérieuses études, son goût pour la philosophie, des connaissances assez étendues bien que superficielles dans les sciences profanes et sacrées, pouvaient le recommander à l'attention publique; mais toutes ces qualités dissimulaient mal un fond d'inquiétude secrète et une ambition démesurée. Arius se jeta avec ardeur dans le schisme de Méléce; il fut excommunié par saint Pierre d'Alexandrie. A l'avènement d'Achillas au trône patriarcal, soit par calcul, soit par conviction, il abandonna ses anciens partisans. Peut-être comprenait-il qu'il s'était engagé avec eux dans une impasse. Ce qu'il voulait, avant tout, c'étaient des honneurs et des dignités. Il vint donc s'agenouiller aux pieds du nouveau patriarche, abjura ses erreurs, et fut promu au sacerdoce. La cité d'Alexandrie, comme celle de Rome, était alors partagée en paroisses diverses, dont les titulaires, choisis par l'évêque, étaient nommés par lui et révocables à son gré. Arius fut désigné pour gouverner le titre presbytéral du Bucoleon, l'un des quartiers les plus importants de la ville. Son ambition parut un instant satisfaite. Il manifesta surtout sa joie quand Achillas le chargea de l'enseignement public des saintes Lettres, dans l'école chrétienne d'Alexandrie. Dès lors les prétentions d'Arius ne connurent plus de bornes, et quand Achillas, après un court pontificat, vint à mourir, le titulaire du Bucoleon, le professeur du didascalée d'Alexandrie, afficha ouvertement l'espoir de monter sur le siège patriarcal.

Révolte
d'Arius. Ses
premières
condamna-
tions.

11. Or, le clergé et le peuple, sans tenir compte des vaniteuses aspirations du prêtre lybien, élurent unanimement saint Alexandre et le firent asseoir sur le trône de saint Marc. Cette élection renversait toutes les espérances d'Arius. Il ne garda plus de mesure. Les mœurs du nouveau patriarche étaient inattaquables;

Arius chercha à calomnier sa doctrine, et, pour y réussir, n'hésita pas à professer ouvertement l'hérésie. Saint Alexandre, suivant la doctrine de l'Évangile et des apôtres, enseignait que le Fils de Dieu est égal à son Père et de la même substance. Le mot grec *ὁμοούσιος*, *consubstantiel*, qui exprime catégoriquement la vérité du dogme chrétien, avait été employé par les deux saints Denys de Rome et d'Alexandrie ; il était déjà devenu, à cette époque, une expression vulgaire. Arius prétendit que c'était là la doctrine erronée de Sabellius ; qu'on anéantissait ainsi la personnalité du Verbe et qu'on le confondait avec le Père. Pour mieux distinguer les personnes, il soutint que le Fils avait été créé ; qu'il n'est point éternel ; qu'il a été tiré du néant ; que par son libre arbitre il a été capable de vice et de vertu, de même que les autres hommes. Philosophiquement, le caractère de l'arianisme était la séparation du monde d'avec Dieu. Il posait, en principe, que Dieu est trop grand pour que la créature puisse soutenir son action immédiate ; trop grand pour qu'il puisse être en relation directe avec ce qui est fini. En conséquence, lorsque Dieu voulut créer le monde, il dut produire d'abord le Verbe, pour créer par lui tout le reste. Dans ce système, on le voit, le Verbe n'est qu'une créature plus distinguée, plus excellente, plus sublime que les autres. Il n'est point éternel, quoiqu'il soit antérieur au monde ; il n'est même plus Dieu, quoique les ariens lui en conservent le nom. Le culte qu'on lui rend n'est qu'une idolâtrie sous une autre forme. Toutes les hérésies, poussées ainsi à leurs dernières limites, aboutissent à l'absurde. Arius se gardait bien de laisser apercevoir à ses sectateurs les conséquences logiques de sa doctrine : elles eussent révolté les esprits les plus simples. Quand trois siècles venaient de proclamer, par des milliers de martyrs, la divinité de Jésus-Christ, un chrétien, un prédicateur, un prêtre, eût été mal venu à contester directement cette foi. L'hérésiarque se contentait donc d'insinuer qu'il y avait des degrés dans la Trinité ; que le Fils, né du Père, était moins grand et moins ancien que le Père. Ces erreurs ne sortirent point d'abord du cercle de quelques entretiens particuliers. Arius y faisait l'essai de son rôle d'héré-

siarque. Il déployait toutes les ressources de son imagination et de son éloquence pour entraîner et séduire ses auditeurs. Enfin, quand il se fut assuré des dispositions du plus grand nombre ; quand il se vit entouré, acclamé, soutenu, il affronta le grand jour de la discussion publique et prêcha ouvertement dans les chaires d'Alexandrie sa nouvelle doctrine. Toute la ville courut entendre ses discours. Les chrétiens apprenaient avec stupeur que la foi de leurs pères était une fable ; que Jésus n'était Dieu que par communication. Arius voulait bien convenir que le Verbe avait existé avant tous les siècles, parce que la parole de l'Écriture était formelle ; mais il soutenait en même temps qu'il n'était point coéternel à Dieu, et qu'il avait commencé d'exister. Ces erreurs vinrent promptement à la connaissance de saint Alexandre, qui essaya d'abord de ramener l'hérésiarque par des avertissements charitables. Les moyens de douceur et de conciliation échouèrent, en présence de l'obstination et de la vanité d'Arius. Comme son parti s'accroissait de jour en jour, saint Alexandre, pour arrêter les progrès du mal, réunit son clergé dans deux conférences solennelles. Arius y parut. La discussion s'engagea sur les points controversés. On opposa à l'erreur la tradition catholique, le témoignage des Écritures et des Pères. Arius ne se rendit point. Enfin le patriarche, ayant épuisé toutes les voies de la modération, convoqua à Alexandrie un concile de près de cent évêques de Lybie et d'Égypte. Arius y renouvela ses blasphèmes, et fut excommunié avec ses principaux adhérents (320).

Le diacre
Athanasie.

12. Le patriarche avait près de lui, pour l'aider dans sa lutte contre les ariens, un jeune diacre dont le nom deviendra bientôt le rempart de la foi et comme le centre de l'histoire ecclésiastique au quatrième siècle. C'était Athanasie, qui commençait ainsi, à côté d'un saint et pieux évêque, sa laborieuse carrière d'apôtre et de docteur. D'une foi profonde et inébranlable, d'une pénétration qui voyait clair dans les affaires les plus embrouillées, d'une prudence que les pièges de ses ennemis ne trouveront jamais en défaut, d'une dialectique qui dissipera comme une toile d'araignée les plus astucieux sophismes, d'un

rare talent d'exposition qui savait mettre à la portée de toutes les intelligences les questions les plus ardues, d'une fermeté que le monde entier n'ébranlera point, nous le verrons passer du triomphe à l'exil, de la chaire patriarcale d'Alexandrie aux déserts de la Thébaïde et dans les montagnes de Nitrie, le modèle des évêques et l'admiration des anachorètes, aussi étonnant par sa piété que par sa science, et toujours digne de la haine et des persécutions des ennemis de la foi. La première partie de sa vie s'était écoulée dans les exercices ascétiques, sous la direction de saint Antoine, auquel il demeura uni par les liens d'une inaltérable amitié. A cette rude école, il puisa l'indomptable courage, la persévérante énergie qu'il déploya contre d'innombrables adversaires sans cesse renaissants, évêques, prêtres, empereurs ; triomphant à la fois, dans les discussions, par la clarté et la précision de sa logique ; dans les luttes de la polémique écrite, par la rapidité, la véhémence, l'éloquente et mâle dialectique de sa composition ; dans les persécutions, par son invincible audace et la tranquillité inaltérable de sa grande âme. Tel nous verrons saint Athanase acheter par un demi-siècle de travaux, d'exils, de courses fugitives, la gloire d'attacher à jamais son nom au triomphe de la vérité catholique sur l'arianisme. S'il faut en croire une anecdote racontée par Rufin, la première rencontre du patriarche Alexandre avec saint Athanase eut un caractère tout providentiel. « Dans les premiers temps de son pontificat, dit Rufin, le saint patriarche avait convié tous les clercs de son église, un dimanche soir, à un repas qu'il voulait leur donner dans sa maison, située au bord de la mer. Après les solennités du jour, Alexandre, en attendant ses hôtes, avait les yeux fixés sur le rivage, lorsqu'il aperçut un groupe d'enfants qui se livraient aux jeux de leur âge. Ils avaient élu un évêque ; ils le firent asseoir au milieu d'eux et écoutèrent gravement ses paroles ; puis ils s'inclinèrent sous sa main bénissante et le pontife enfant imita sur quelques-uns de ses compagnons toutes les cérémonies du baptême. A cette vue, Alexandre craignit une profanation, il envoya son diacre avec ordre de lui amener les enfants. En présence du véritable évêque, ceux-ci eurent peur et ne répondirent qu'en bal-

butiant à toutes ses interrogations. Enfin, rassurés par l'air de douceur et de bonté qui se peignait sur son visage, ils lui dirent qu'ils avaient élu l'un d'entre eux, Athanase, pour évêque ; que celui-ci avait des catéchumènes instruits par ses soins auxquels il venait de conférer le baptême. L'enfant qui répondait au nom d'Athanase parut alors, mais avec une confusion facile à deviner. Le patriarche lui demanda s'il avait réellement administré le baptême selon les rites de l'Église et avec l'intention de conférer un sacrement. La réponse d'Athanase fut affirmative ; il répéta devant le patriarche les formules qu'il avait employées. Saint Alexandre donna l'ordre à ses prêtres de suppléer aux néophytes ainsi baptisés les autres cérémonies de l'Église, mais sans renouveler le baptême parce qu'il avait été validement conféré. A partir de ce jour, Athanase et ceux de ses compagnons qui remplissaient près de sa personne les fonctions de prêtres et de diaques, furent élevés du consentement de leurs parents, dans l'école ecclésiastique d'Alexandrie. Athanase y fit de rapides progrès. Quand il eut achevé ses études littéraires, le désir d'avancer dans les voies de la perfection le conduisit aux pieds du fameux solitaire saint Antoine. Il resta quelques années sous sa direction et revint près du patriarche Alexandre, qui l'éleva au diaconat et l'employa comme secrétaire. C'est ainsi, ajoute Rufin, qu'Athanase, nouveau Samuel, fut attaché à la personne du grand-prêtre, jusqu'à ce qu'il fut plus tard appelé à l'honneur de revêtir lui-même l'éphod pontifical ¹. »

Exil d'Arius.
Sa lettre
à Eusèbe de
Nicomédie.

13. En quittant Alexandrie, après sa condamnation par le concile provincial, Arius se plaignait déjà qu'il n'avait dû ce traitement qu'à l'influence du diacre Athanase. On savait que le saint patriarche Alexandre l'avait investi de toute sa confiance, qu'il l'admettait à tous ses conseils. L'hérésiarque se retira en Palestine, d'où il n'épargna rien pour se faire de nouveaux partisans. Il eut l'adresse d'attirer à son parti plusieurs évêques. Le plus influent fut Eusèbe de Nicomédie, son ancien condisciple. Ce prélat était de ceux dont

¹ Rufin., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XIV.

parle l'Évangile, qui n'entrent point dans la bergerie par la véritable porte, et qui, semblables au mercenaire, trahissent les intérêts du troupeau. Il passait pour avoir apostasié durant la persécution. Depuis il était devenu, on ne sait comment, évêque de Béryte, en Phénicie. Adroit courtisan, il avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de la princesse Constantia, sœur de Constantin et épouse de Licinius. L'évêché métropolitain de Nicomédie étant venu à vaquer, Eusèbe, qui mesurait la dignité épiscopale à la grandeur des villes, quitta, sans aucune autorisation canonique, la petite ville de Béryte pour la cité impériale de Nicomédie. Lorsque Licinius, fixé dans cette dernière ville, faisait la guerre tout à la fois aux chrétiens et à Constantin, Eusèbe était le confident et l'ami de Licinius. Constantin vainqueur, il fut des premiers à capter la faveur de Constantin. C'était une de ces natures serviles qui suivent tous les chars de triomphe, et que les vainqueurs sont assurés de trouver toujours parmi leurs bagages; triste butin, dont le premier soin devrait être de se débarrasser; mais de tels hommes savent se rendre nécessaires, en flattant la vanité des nouveaux maîtres, et en déployant à leur service un dévouement qui sera le lendemain acquis, au même titre, à leur successeur. Eusèbe était donc digne de patronner un hérésiarque. Voici la lettre qu'Arius lui écrivit, de sa retraite de Palestine. Nous la transcrivons, parce qu'elle résume clairement la nouvelle hérésie : « Au très-désiré seigneur, à l'homme de Dieu, au fidèle, à l'orthodoxe, à Eusèbe, Arius injustement persécuté par le patriarche Alexandre pour la vérité victorieuse que vous défendez vous-même, salut dans le Seigneur. Mon père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de saisir cette occasion pour vous saluer, et en même temps pour informer votre charité de la persécution que l'évêque nous fait injustement souffrir. Il a tout soulevé contre nous; il nous a chassés de sa ville épiscopale comme des impies. Notre seul crime est de refuser d'adhérer à sa doctrine erronée et de dire avec lui : Dieu est éternel; le Fils est éternel; le Père et le Fils ont toujours coexisté; le Fils a été toujours, toujours engendré; le Père ne précède point le Fils d'un moment, pas même de

la pensée ; toujours Dieu, toujours le Fils ; le Fils procède de Dieu même. Comme Eusèbe de Césarée, votre frère, Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Aétius ¹, selon la foi de tous les orientaux, disaient que Dieu est avant son Fils, ils ont été frappés d'anathème. On n'a excepté de cette excommunication que Philogone, Hellanicus et Macaire, trois hérétiques ignorants qui prétendent que le Fils est, les uns une expiration, les autres une projection du Père. Ce sont autant d'impiétés que nous ne pouvons même entendre, quand même ces hérétiques nous menaceraient de mille morts. Pour nous, ce que nous disons et ce que nous croyons, nous l'avons enseigné et nous l'enseignons encore. Par la volonté et le conseil du Père, le Verbe a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, Fils unique, inaltérable. Mais avant d'être engendré ou créé, il n'existait pas. Nous sommes persécutés pour avoir dit : Le Fils a un commencement et Dieu n'en a point. On exerce contre nous des violences pour avoir dit que le Verbe est tiré du néant : ce que nous avons dit, parce qu'il n'est ni une portion de Dieu, ni tiré d'une créature quelconque. Voilà la cause de nos souffrances : vous savez le reste. Je vous souhaite toutes sortes de prospérités dans le Seigneur. Souvenez-vous de nos afflictions. » Eusèbe de Nicomédie répondit à cette lettre par l'assurance de son entière adhésion aux principes qui y étaient exposés. « Vos sentiments sont fort bons, et vous devez désirer de les voir universellement adoptés. Qui peut croire que ce qui a été fait, pût avoir l'existence avant de l'avoir reçue ? Ne faut-il pas d'abord

¹ Les évêques que, dans cette lettre, Arius donne comme ses partisans, sont : Eusèbe de Césarée en Palestine, l'historien ; Théodote de Laodicée en Syrie ; Paulin de Tyr ; Athanase d'Anazarbe en Cilicie ; Grégoire de Béryte ; Aétius de Lydda ou Diospolis. Quand il ajoute qu'ils ont été frappés d'anathème, c'est une calomnie, puisque leurs noms ne furent point prononcés au concile d'Alexandrie. Les trois évêques qu'il traite d'ignorants, parce qu'ils lui sont défavorables, sont saint Philogone, évêque d'Antioche, que son mérite avait fait élire sur ce siège apostolique pour succéder à Tyrannus, qui l'avait occupé depuis l'an 299 jusqu'en 312 ; Hellanicus, évêque de Tripoli en Phénicie, et saint Macaire, évêque de Jérusalem, qui avait succédé à Hermon en 314. Saint Athanase compte ce dernier parmi les plus grands évêques de son siècle.

qu'il ait commencé d'être ? » Non content d'encourager ainsi l'hérésiarque, il écrivit aux évêques ses partisans pour stimuler leur zèle en faveur de la nouvelle doctrine. Dans sa lettre à Paulin, évêque arien de Tyr, il loue l'ardeur qu'Eusèbe de Césarée mettait à défendre leur erreur commune. Il presse tous ses adhérents d'écrire au patriarche Alexandre, « persuadé, dit-il, que ce vieillard se laissera gagner à leurs instances réitérées. » Arius ne tarda pas à aller rejoindre à Nicomédie un protecteur aussi dévoué. Il y fut accueilli avec les plus grands honneurs. Pour mieux répandre leur commune hérésie, et dans le dessein de la populariser autant qu'il était en leur pouvoir, ils composèrent un recueil de chants qui renfermaient toute leur doctrine ; ils le nommèrent *Thalie*. La mesure et les airs étaient les mêmes que ceux des chansons obscènes alors en vogue parmi la populace. Il y en avait pour les voyageurs, les matelots, les ouvriers, les gens qui tournaient la meule. Nous avons déjà vu un procédé du même genre employé par Valentin et Harmonius son disciple, en faveur du gnosticisme. L'instinct de l'hérésie est toujours le même : elle fait bon marché de la dignité des dogmes, de la moralité et de la convenance de sa propagande ; elle ne s'inquiète que du succès.

14. Nous n'avons plus le texte de la *Thalie*. Se retrouvera-t-elle un jour, comme nous avons vu, en ces derniers temps, réapparaître des fragments de l'*Apophysis* de Simon le mage ? Nous ne pouvons que former à ce sujet des vœux stériles. En attendant, voici quelques passages du livre d'Arius, que nous trouvons reproduits dans les œuvres de saint Athanase : « Écoutez, disait Arius, prêtez l'oreille à la vérité, telle que la prêchent les élus de Dieu, les sages illuminés du rayon de sa grâce, les fils des saints, les orthodoxes. Je l'ai apprise, moi, de leur bouche ; je me suis fait leur compagnon fidèle ; j'ai recueilli tous leurs oracles ; je marche sur leurs traces. Oui, je l'affirme, moi, le docteur célèbre qui eus tant à souffrir pour la gloire de Dieu et qui ai reçu d'en haut la sagesse et la science ¹. » Après cet exorde, plus digne d'un char-

La *Thalie*
d'Arius.

¹ S. Athanas. Orat. I, *Contra Arianos*, cap. v ; *Patrol. græc.*, tom. XXVI, col. 20.

latan que d'un théologien, Arius exposait ainsi sa doctrine : « Dieu ne fut pas toujours Père. Il y eut un temps où il était seul, alors il n'était point Père. Le Fils n'a pas toujours existé. A l'aurore des âges, avant que rien ne fût encore sorti du néant, avant toutes les autres créatures, le Verbe de Dieu reçut l'être ; il émergea du rien. Il y eut donc un temps où il n'était pas, et un temps où il commença d'être. Avant sa création, il n'était pas ; mais sa création précéda toutes les autres. Dieu vivait seul dans son éternité. Le Verbe, la Sagesse, le *Logos*, n'existait point. Mais quand le Dieu éternel eut conçu le projet de la création, alors il produisit un instrument qui s'appela le Verbe, la Sagesse, le Fils ; ce fut par son organe qu'il nous créa. Il y a donc en Dieu deux sagesse, l'une essentielle et inséparable de Dieu même, l'autre qui fut créée pour être investie de cette sagesse immuable et qui prit le nom de Verbe ou *Logos*. Le Verbe n'est sagesse que par la communication volontaire des attributs du Dieu essentiellement sage. De même, il y a en Dieu un Verbe différent de celui que nous nommons le Fils, et qui n'est devenu Verbe que par l'infusion faite en lui du Verbe permanent et immuable. C'est pour cela que l'Écriture énumère en Dieu des puissances, des vertus diverses. Mais la nature de Dieu reste propre à son essence ; elle est seule éternelle. Le Christ n'est donc pas la véritable vertu de Dieu ; il n'est qu'une de ces vertus, ou puissances, personnifiée. Est-ce que le prophète ne disait pas de la sauterelle et de la chenille qu'elles étaient des vertus de Dieu pour la vengeance ? Est-ce que David ne donne pas à Dieu le titre de Seigneur des vertus ? Les vertus en Dieu sont donc multiples. Il en est ainsi du Verbe, contingent comme nous, sujet aussi bien que nous au changement, possédant comme nous son libre arbitre, et pouvant à son gré le faire servir soit au mal, soit au bien. Toutefois, en le créant, Dieu prévint qu'il persévérerait dans le bien. Voilà pourquoi il l'a prévenu de ses bénédictions et de ses grâces, l'affermissant d'avance dans l'impeccabilité que l'homme n'atteint jamais. Si Dieu lui a fait cette faveur, c'est parce qu'il le savait tel que, n'eût-il point été créé impeccable, il n'eût cependant jamais péché. Le Verbe n'est donc pas Dieu dans

le sens strict du mot. On lui donne ce nom, mais il n'en a pas la réalité ; il n'est Dieu que parce qu'il participe aux grâces divines, mais il n'a point en lui l'essence de la divinité. Tous les êtres, avec leurs variétés infinies, sont de Dieu, sans être dieux. De même le Verbe est complètement distinct de Dieu ; il n'en possède ni la nature, ni les qualités essentielles. Parmi les créatures, il est la première, puisqu'il les a faites, mais lui-même est une créature. Aussi le Père ne saurait être vu par le Fils. Le Verbe ne saurait ni contempler, ni comprendre la nature du Père. Ce qu'il en peut apercevoir dépasse pourtant toutes les conceptions humaines ; mais sa vision est proportionnelle à ses facultés. Or ses facultés ne sont pas compréhensives de l'infini puisqu'elles sont créées. Ce n'est pas seulement en face de l'essence divine que la faculté du Verbe échoue. Le Verbe ne connaît pas même sa propre nature, il est à soi-même une énigme ¹. Dieu reste donc, en tant que Dieu, incompréhensible et ineffable pour tous les êtres. Seul, il n'a point d'égal, ni de semblable. Nous le nommons l'inengendré, pour le distinguer de celui qui est par nature engendré. Nous proclamons qu'il est sans principe, pour le distinguer de celui qui eut un commencement. Nous l'adorons sous le nom d'Éternel, pour le distinguer de celui qui est né dans le temps. Ce Dieu sans principe, sans commencement, lorsqu'il posa le principe et le commencement des créatures, produisit et adopta son Fils, lequel n'a rien de la substance propre de Dieu, il ne lui est ni égal, ni consubstantiel. Il est évident que Dieu, invisible pour toutes les créatures produites par le Fils, est aussi invisible pour le Fils lui-même. Seulement il y a ici une distinction que j'établis nettement. Dieu a une puissance de vision infinie. Proportionnellement à sa nature créée, le Fils a une certaine puissance de vision supérieure de beaucoup à celle que possèdent les autres créatures, mais inférieure à celle de Dieu lui-même. Selon sa capacité, le Fils voit donc le Père, autant que cela est permis à sa faculté compréhensive. C'est qu'en effet, dans la Trinité, la gloire n'est point égale

¹ Athanas., loc. cit.

entre les personnes ; leur substance n'est pas la même, l'une est supérieure à l'autre de toute la supériorité de l'infini. Le Père, dans son essence, est absolument étranger au Fils, parce que le Père est sans principe. Comprends donc, ô homme, que l'unité exista la première, et que la dualité ne commença qu'avec l'apparition du second être. Quand le Fils n'existait point encore, Dieu était seul. Plus tard, par la volonté de Dieu, la sagesse divine se manifesta et Dieu fut Père. Cette sagesse porte des noms multiples : Esprit, vertu, gloire de Dieu, image du Père, vérité, Verbe. On la conçoit encore sous l'idée de splendeur et de lumière. Dieu pourrait créer un autre Verbe égal à ce premier Fils ; mais il ne saurait en produire un plus grand, plus parfait, plus excellent. L'acte de volonté divine qui créa le Fils, lui donna pour jamais cette supériorité relative sur toute autre créature. Ainsi Dieu, dans son essence, reste incompréhensible et inénarrable pour le Fils. Celui-ci ne connaît même pas sa propre substance, puisqu'il la tient du Père, lequel garde dans son éternité le secret de sa nature infinie. Comment donc celui qui est du Père pourrait-il connaître et comprendre son Père ? Comment la créature qui a un commencement pourrait-elle connaître et mesurer ce qui n'a point de commencement ¹ ? » Tels étaient, dit saint Athanase, les blasphèmes d'Arius. Nous ne retrouvons point, dans cette exposition de principes, le rythme, la mesure ou la cadence d'une poésie populaire. Vraisemblablement, la *Thalie* était un recueil mixte où les récitatifs philosophiques alternaient avec des chants et des hymnes sacrés. Le poison était savamment combiné, dans cette coupe où l'on conviait l'humanité à venir boire l'erreur. On notera, comme une particularité fort remarquable, l'expression de « consubstantiel » employée par la *Thalie*, avant le concile de Nicée. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'art avec lequel le sectaire rétablissait la pluralité des dieux, ce principe si cher à la philosophie polythéiste. Le Fils et le Saint-Esprit, dans son système, n'étaient que des divinités inférieures, produites par le Dieu

¹ Athanas., de *Synodis*, cap. xv ; *Patrol. græc.*, tom. XXVI, col. 705.

éternel. Au moyen de cette combinaison, Arius ménageait aussi le préjugé héréditaire des Hébreux, qui ne cessaient de répéter leur devise mosaïque : « O Israël, ton Dieu est un ! » La *Thalie* était donc une œuvre mixte, propre à rallier les sympathies des païens et des juifs, en même temps qu'elle se présentait aux chrétiens peu instruits comme un symbole de conciliation destiné à courber toutes les intelligences sous le joug de la foi, et à compléter l'unité religieuse promulguée par Constantin. Jamais, peut-être, une tentative plus dangereuse ne se produisit contre le dogme catholique. Tout semblait la favoriser. Arius apparaissait comme un génie providentiel, appelé à la glorieuse mission d'achever, au nom de Jésus-Christ, la conquête intellectuelle du monde.

15. Contre tant d'efforts si habilement combinés, la vérité catholique avait pour défenseur un vieillard, l'illustre patriarche d'Alexandrie. Mais ce vieillard retrouvait dans l'ardeur de sa foi l'activité de sa jeunesse. De plus, il avait pour le seconder le diacre Athanase. Saint Alexandre écrivit à tous les évêques d'Orient et au pape saint Sylvestre, pour les informer des intrigues d'Arius et flétrir son hérésie. Il leur envoya un mémoire, ou profession de foi, les priant de le souscrire, pour étouffer l'erreur sous le poids et l'unanimité de leurs témoignages. Saint Épiphane connaissait soixante-dix de ces lettres, adressées à divers prélats. Comme la nouvelle secte s'appuyait particulièrement sur le crédit dont Eusèbe de Nicomédie, son protecteur avoué, jouissait à la cour, saint Alexandre n'hésita pas à attaquer en face cet évêque intrus. Il le fit dans une lettre circulaire adressée à toutes les églises du monde. Voici cette lettre : « A ses très-chers et très-vénérables frères, les ministres de Jésus-Christ dans toute l'étendue de l'Église catholique, l'évêque Alexandre, salut dans le Seigneur. La catholicité ne forme qu'un seul corps, et la sainte Écriture nous ordonne d'y maintenir dans son intégrité le lien de la concorde et de la foi. Nous avons donc le devoir de mettre en commun et nos joies et nos douleurs, afin que tout le corps partage ou l'allégresse ou la souffrance de chacun des membres. Il s'est élevé naguère, dans l'église confiée à nos soins, une secte impie qui blasphème contre

Lettre
circulaire de
S. Alexandre,
patriarche
d'Alexandrie
au sujet de
l'arianisme.

le Fils de Dieu et semble une avant-garde des armées de l'Antechrist. J'aurais voulu d'abord garder le silence, dans l'espoir que cette hérésie pourrait demeurer circonscrite à la personne de ses chefs, et n'étendrait pas plus loin ses ravages. Mais l'évêque actuel de Nicomédie, Eusèbe, ne craint pas de la prendre sous son patronage, comme s'il lui appartenait de juger souverainement et de disposer en maître dans l'Église. Cette audace lui vient sans doute de ce qu'après avoir quitté sans motif le siège de Béryte (Beyrouth), et usurpé dans un but d'ambition celui de Nicomédie, il n'a rencontré personne qui ait fait justice de ses honteuses spéculations. Tel est le défenseur des apostats. Il les couvre de sa protection ; il adresse partout en leur faveur des lettres de recommandation pressantes ; il ne néglige aucun moyen d'entraîner les fidèles dans l'erreur. Je me vois donc contraint d'élever la voix et de vous dénoncer la conduite scandaleuse des sectaires et la nature de leur hérésie. Les apostats se nomment Arius, Achilles, Æthalius, Carpo, Sarmates, autrefois prêtres en cette église d'Alexandrie, maintenant excommuniés ; Euzoïus, Lucius, Jules, Ménas, Helladius et Gaïus, autrefois diacres, et enfin Secundus et Théonas, qui eurent jadis l'honneur d'être évêques. Leur doctrine est aussi injurieuse pour la divinité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'elle est contraire aux saintes Écritures. Ils disent : Dieu ne fut pas toujours Père ; il y eut un temps où Dieu existait sans être Père. Le Verbe de Dieu n'a pas toujours existé ; il a été appelé du néant à l'être. Le Fils est une créature, une production ; il n'est point, quant à la substance, semblable au Père ; il n'est pas véritablement et par nature le Verbe, la sagesse du Père, c'est un être contingent et créé. Par une extension abusive, on lui a donné le nom de Verbe et de sagesse, bien qu'il ait été créé par le Verbe substantiel, par la sagesse immanente, au moyen desquels Dieu l'a produit ainsi que toutes les autres créatures. De même que toutes les autres intelligences créées, le Verbe est par nature sujet à la variabilité, au changement. Il est étranger à la substance de Dieu ; il en est complètement distinct et indépendant. Le Père demeure inénarrable pour le Fils. Celui-ci,

en effet, ne peut avoir une connaissance adéquate, une vision parfaite du Père. Le Fils ne connaît même pas sa propre substance. C'est pour nous qu'il a été fait, comme un instrument dont Dieu voulait se servir pour nous créer. Le Fils n'eût jamais existé, si Dieu n'avait pas conçu le dessein de nous appeler à l'être. Tel est leur langage. On leur demandait un jour s'ils admettaient que le Verbe, sujet au changement comme toutes les créatures, pourrait par exemple changer au point de devenir le diable ? Ils répondirent sans hésiter : Oui, il le pourrait, puisqu'en sa qualité de créature, il est essentiellement muable ! — Pour confondre tant de blasphèmes impudemment répétés par les fauteurs d'Arius, nous convoquâmes les évêques d'Égypte et de Lybie, au nombre de plus de cent. Réunis en concile, les sectaires qu'Eusèbe prend aujourd'hui sous son patronage furent retranchés de la communion et frappés d'anathème. Sans doute, c'est avec une profonde douleur que j'ai vu des fils de l'Église, instruits par elle et nourris du lait de sa doctrine, outrager le sein de leur mère. Mais ce scandale que je déplore ne m'étonne cependant point ; il n'est pas nouveau. Paul ne fut-il pas obligé d'anathématiser Hyménée et Philetus ? Avant eux, Judas, que le Sauveur avait attaché à sa suite, ne fut-il pas un déserteur et un traître ? Donc en conformité avec l'ordre de Jésus-Christ Notre-Seigneur, transmis à nous par les apôtres, après avoir entendu de la bouche des sectaires l'exposition de leur doctrine impie, nous les avons anathématisés et exclus de la communion catholique. Nous vous en donnons avis, bien-aimés et vénérables frères, afin que vous ne les receviez point dans vos églises et que vous n'ajoutiez aucune créance aux lettres de recommandation qu'Eusèbe, ou tout autre, pourrait vous adresser en leur faveur. Nous sommes chrétiens ; en cette qualité, nous ne saurions avoir aucune communication avec les ennemis de Dieu, les corrupteurs des âmes, les blasphémateurs de la divinité du Christ. A de tels hommes, disait le bienheureux Jean, nous ne pouvons même rendre l'*Ave* de la salutation vulgaire, sans nous faire complices de leurs crimes ¹. » On admirera la noble éloquence de cette

¹ S. Alexandri. Epist.; *Patrol. græc.*, tom. XVIII, col. 571.

lettre du saint patriarche, son apostolique vigueur, et la fidélité avec laquelle les principales erreurs de l'arianisme y sont reproduites d'après les expressions textuelles de la *Thalie*. Saint Alexandre était en effet digne d'être le maître d'Athanase. En ces derniers temps, le cardinal Maï a retrouvé dans un manuscrit syriaque du Vatican le texte d'un discours sur la Passion du Sauveur, prononcé par le patriarche d'Alexandrie. C'est un chef-d'œuvre de piété, d'éloquence et de foi ¹, dont la réapparition après tant de siècles d'oubli ne peut que nous inspirer le regret de ne plus posséder l'ensemble des écrits de saint Alexandre. Mais le peu qui nous en est parvenu démontre péremptoirement l'inanité du reproche d'ignorance jeté par Arius à la mémoire du saint patriarche. S'il se servit d'Athanase pour secrétaire, il savait dicter même à un Athanase. Avant d'expédier ses lettres dans toutes les parties du monde, le patriarche réunit son clergé, lui en donna connaissance et les lui fit souscrire. De leur côté, Eusèbe et Arius convoquèrent, à Nicomédie, une assemblée des évêques leurs partisans. L'erreur y fut solennellement approuvée, et l'on écrivit à toutes les églises de communiquer avec les Ariens. Le trouble ne fit que croître au sein de ce conflit. Ce n'étaient plus seulement les évêques et les prêtres qui discutaient et prenaient parti pour ou contre la vérité; les peuples entiers se divisèrent. Toutes les têtes fermentaient, le nom d'Arius occupait le monde, la *Thalie* avait obtenu son résultat.

16. Telle était la situation de l'Orient, quand les victoires d'Andrinople, de Byzance et de Chrysopolis, y amenèrent Constantin. Ce prince, circonvenu par les menées d'Eusèbe de Nicomédie, ne vit d'abord dans tous ces débats qu'une logomachie oiseuse. Il pensa tout concilier en écrivant aux deux partis de cesser la guerre. Voici la lettre impériale : « Le vainqueur Constantin, très-grand, auguste, à Alexandre et Arius. Dieu m'est témoin, ce grand Dieu, Sauveur du monde, qui a daigné m'environner de sa protection, il m'est témoin que deux pensées ont

¹ S. *Alexandr. episcop. Alexandriæ sermo de Anima et corpore deque Passione Domini*; *Patrol. græc.*, tom. XVIII, col. 586.

toujours présidé à ma conduite et dirigé mes efforts. J'ai voulu, d'une part, rassembler tous les peuples de la terre dans l'unité d'une même foi religieuse ; de l'autre, j'ai voulu délivrer l'univers de la tyrannie sous laquelle il gémissait. J'ai dû réaliser d'abord, par une série de combats, le second de mes vœux. Le premier devait s'exécuter tout naturellement. Je comprenais qu'à partir du moment où la concorde régnerait dans le monde, et où toutes les nations seraient entrées au sein de l'Église, l'administration de la république ne trouverait plus d'obstacles, et assurerait le bonheur du genre humain. C'est pourquoi tous mes efforts tendent à maintenir l'union et la paix entre les serviteurs de Dieu. Lorsque naguère un schisme insensé désola l'Église d'Afrique, je pris toutes les mesures nécessaires pour en arrêter l'explosion et couper le mal à sa racine. Mais quelle ne fut pas ma douleur en apprenant que votre cité d'Alexandrie était le théâtre d'une division non moins ardente et non moins funeste. Je me vois donc dans la nécessité de vous rappeler à la concorde mutuelle. Laissez-moi intervenir près de vous, comme un intermédiaire de paix et de réconciliation. En supposant que le motif de la division soit mille fois plus considérable, il me semble que je n'aurais pas de peine à faire comprendre à des esprits aussi pieux que sages l'obligation pour chacun de sacrifier ses vues personnelles au bien général de la paix. Mais, en réalité, il s'agit d'une controverse beaucoup moins sérieuse ; je puis donc espérer qu'elle sera facilement apaisée. Si je ne me trompe, à l'origine le débat s'engagea de cette manière. Vous, bienheureux père Alexandre, vous avez cru devoir interroger vos prêtres sur quelques points obscurs de doctrine, qui n'intéressent que la spéculation. A cette interrogation, vous, Arius, vous avez fait des réponses qui n'auraient jamais dû sortir de vos lèvres, et exprimé une doctrine dont la pensée même vous était interdite. De là est venue la discorde ; elle s'est envenimée par les excommunications. Le peuple de Dieu, scindé en deux factions, a rompu avec l'unité catholique. Maintenant, je vous en conjure, moi, serviteur de Jésus-Christ comme vous, cessez l'un et l'autre cette controverse. Tout d'abord il eût fallu éviter de poser

ces questions ardues, il eût fallu n'y pas répondre. A quoi servent, en effet, ces recherches que la loi divine ne prescrit point, et qui enfantent des discussions stériles? Tout au plus pourraient-elles être regardées comme un exercice de dialectique, propre à développer le talent, à aiguïser le génie. Mais il vaut mieux les réserver pour nos méditations intimes, sans en faire l'objet de discussions publiques, sans les porter inconsidérément aux oreilles du vulgaire. Quel est d'ailleurs l'esprit si sublime qui oserait se flatter de pénétrer ces mystères et les exposer dans toute leur étendue? Nul n'a cette prétention sans doute. Comment donc pouvez-vous espérer que le peuple, sous les pas duquel vous ouvrez ces abîmes, pourra ne point s'y perdre? Il faut dès lors garder le silence sur de pareils sujets; autrement ce serait s'exposer à les traiter indignement, en raison de l'infirmité de notre nature, ou à les compromettre devant des auditeurs incapables de les comprendre. Des deux côtés se rencontre cette alternative terrible: ou le blasphème du prédicateur, ou le schisme du peuple. Reste donc à vous pardonner mutuellement, l'un ses interrogations intempestives, l'autre ses réponses précipitées. Car le point qui vous divise ne touche aucun commandement de la loi divine; il ne s'agit pas entre vous d'un nouveau décret à introduire dans le culte de Dieu. Sur les objets essentiels, vous pensez de même; rien donc de plus facile que de rétablir entre vous la concorde. Allumer un tel incendie au milieu des populations chrétiennes, pour un motif secondaire et frivole, serait un crime. Est-il besoin que j'emprunte ici une comparaison tirée de la philosophie profane? Dans chacune de ses écoles diverses, il se rencontre des questions abandonnées au libre arbitre individuel. La variété des opinions, en ces sortes de matières, ne rompt cependant point le nœud commun de la doctrine. Quoi donc! des philosophes donneront-ils l'exemple de la modération, de la retenue et de la charité à des prêtres, à des évêques de Jésus-Christ? Voyez encore un autre inconvénient qui résulterait de ces vaines disputes de mots, soulevées entre vous. Nos assemblées saintes prendraient l'aspect de joutes oratoires et de controverses impies. Ces rixes puérides

peuvent amuser la foule ; elles sont indignes de la gravité du sacerdoce chrétien. Arrière donc ces tentatives de Satan ! Notre grand Dieu, le Sauveur du genre humain, a manifesté à tous les regards l'éclat de sa lumière. Sous ses auspices, par un dessein miséricordieux de sa Providence, j'ai entrepris, moi, son serviteur comme vous, de lui soumettre le cœur de tous les hommes, d'amener le monde, par mes instances, mes efforts et mes exhortations, à l'unité de la foi. Je vous en supplie, laissez-moi achever cette grande œuvre et ne l'entravez pas par vos dissensions. Encore une fois, il ne s'agit entre vous que d'une divergence secondaire, laquelle n'intéresse point l'ensemble de la religion. Dès lors, rien ne justifie tant d'animosités et tant de troubles. En vous parlant ainsi, je n'ai certes pas la prétention de juger la controverse au fond, ni de vous imposer au point de vue doctrinal un sentiment plutôt qu'un autre. Ce qui me paraît évident, c'est que vous pouvez, sans compromettre la dignité de l'Église, professer sur une matière libre des opinions contradictoires, sans rompre entre vous le lien de la communion. Tous n'ont pas les mêmes sentiments sur tous les sujets ; chacun a son caractère et sa tournure d'esprit qui lui sont propres. Conservez donc parmi vous la même foi, le même amour, le même respect pour la divinité ; s'il vient à surgir quelque divergence sur des questions plus subtiles, ou plus ardues, qui n'affectent en rien la pratique, souffrez que chacun garde par-devers soi son sentiment personnel et sa libre appréciation. Revenez à la dilection mutuelle et aux saintes joies de la charité. Ouvrez vos bras pour recevoir les fidèles divisés ; dépouillez-vous, si je puis dire ainsi, de votre esprit propre, et reconnaissez-vous comme des frères en Jésus-Christ. Il arrivera bientôt, si vous consentez à ce sacrifice, que la réconciliation, après tant d'inimitiés, aura plus de charme que n'en avait l'union précédente. Enfin, rendez-moi la tranquillité de mes jours et le calme de mes nuits. Faites que je puisse jouir sans mélange des célestes délices de la pure lumière et de la sainte allégresse de ma vie. Si vous me refusez cette faveur, il me faudra gémir dans la douleur et les larmes, sans trouver un instant de repos. Et com-

ment pourrais-je goûter les charmes de cette paix divine, si le peuple de Dieu, si les enfants de l'Eglise, serviteurs comme moi de Jésus-Christ, sont en proie aux ravages de la discorde et du schisme? Voulez-vous savoir à quel point ma douleur est amère? En me rendant cette année à Nicomédie, j'avais l'intention de visiter en personne tout l'Orient. Déjà le jour de mon départ était fixé; j'étais sur le point de me rendre parmi vous, lorsque m'est survenue la triste nouvelle de vos dissensions. J'ai renoncé sur-le-champ à mon projet. Le spectacle de vos discordes m'eût été intolérable. C'est à vous maintenant de me préparer les voies. J'irai à Alexandrie, lorsque vous m'aurez frayé le chemin par une réconciliation sincère. Puissé-je bientôt avoir la consolation de vous voir, vous et tous les peuples de l'Orient, unis dans les liens d'une charité indissoluble! Alors, au sein des églises pacifiées, nous adresserons, d'un cœur unanime, des actions de grâces au Dieu Sauveur ¹. »

Lettre
d'Arius au
patriarche
saint
Alexandre.

17. Comme sentiments et comme expression de piété, cette lettre de Constantin est admirable. On avait dit à l'empereur qu'il ne s'agissait entre Arius et le patriarche d'Alexandrie que d'une question d'amour-propre froissé. La politique chrétienne de Constantin s'alarme de ces discussions intestines. L'empereur les redoute comme un obstacle à ses plans d'unité religieuse; il les déplore comme un fidèle serviteur de Jésus-Christ qui voit ravager le bercail du Seigneur. Mais on avait, par d'insidieux rapports, trompé la bonne foi du prince. La question n'était point, ainsi qu'on le lui avait dit, une de ces controverses spéculatives qu'on peut laisser à la libre discussion des écoles. Il s'agissait de savoir si Jésus-Christ est Dieu. Un doute pareil ne pouvait s'élever sans que l'Eglise catholique, par tous ses évêques, tous ses prêtres, tous ses fidèles, élevât le concert indigné de ses protestations. Ce fut Osius, évêque de Cordoue, qui fut chargé de porter à Alexandrie le message impérial ². Il devait personnellement user de tout

¹ Euseb., *Vita Constantini*, lib. II, cap. LXIV-LXXII. — ² Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. VII; *Patrol. græc.*, tom. LXVII, col. 55.

son crédit et de toute son influence pour travailler à une réconciliation impossible. Les ariens ne s'étaient pas trompés sur la portée de la lettre impériale. Pour eux c'était un triomphe d'avoir réussi à faire mettre sur la même ligne, dans une lettre officielle de Constantin, le patriarche catholique saint Alexandre et l'hérétique apostat Arius. Afin de mieux constater le succès de leurs intrigues, et en même temps pour se donner toutes les apparences d'une entière bonne foi, ils rédigèrent une formule nouvelle, où ils exposaient leur doctrine en termes calculés de manière à tromper les consciences peu éclairées. Ils la répandirent par milliers dans le public, et en adressèrent une copie au patriarche. Elle était ainsi conçue : « Au bienheureux pape Alexandre, notre évêque, ses prêtres et ses diacres, salut dans le Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres et que nous tenons de vous-même, bienheureux père, peut se formuler ainsi. Nous reconnaissons un seul Dieu, seul inengendré, seul éternel, seul sans principe, seul immortel, seul sage, bon, puissant, seul juge souverain, seul roi, seul immuable, inaltérable, le Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament, le Dieu de Moïse et des prophètes. Il a engendré avant les temps éternels son Fils unique, par qui il a créé les siècles et l'univers. Il l'a engendré non point seulement en figure, mais il l'a réellement, et par un acte de sa volonté, appelé à la vie. Le Fils est inaltérable, immuable; en un mot créature parfaite de Dieu, mais non point comme les autres créatures; engendré de Dieu, mais non point à la manière des autres générations. Il n'est pas, comme le disait Valentin, une émission du Père; ni, comme le dit Manès, une partie consubstantielle du Père; ni, comme le prétendait Sabellius, une identité complète avec le Père; ni enfin, comme le soutient Hiéracas, une lumière allumée à une autre lumière, une lampe partagée en deux. Il ne faut point entendre non plus que, préexistant, il ait été engendré et formé comme Fils. Vous-même, bienheureux pape, vous avez plus d'une fois, en pleine assemblée, combattu cette erreur. Nous disons que, par la volonté de Dieu, il fut créé avant les temps et les siècles; il reçut du Père l'être et la vie, au point que le Père lui communiqua sa puissance glorieuse

pour la création de l'univers. En lui conférant ce privilège souverain, ce domaine universel, le Père ne s'en est pas dépouillé lui-même, car il le possède par essence, lui qui renferme tout dans son immensité et qui est la source de tous les êtres. Il y a donc trois substances distinctes. Dieu, cause primordiale et unique, seul complètement indépendant et sans principe. Le Fils, engendré du Père en dehors du temps, créé et constitué avant les siècles, lequel n'existait pas avant d'avoir été engendré. Il existe par le Père, mais il n'est ni éternel, ni coéternel, ni inengendré. Il n'a pas l'être en commun avec le Père, puisque Dieu, unité indivisible et principe de tout, existait avant toutes choses. Le Père existait donc avant le Fils, ainsi que nous vous l'avons entendu professer plus d'une fois dans l'église, bienheureux pape. C'est donc de Dieu que le Fils tient son essence, sa gloire, sa vie et tous ses privilèges. Il en est de même du Saint-Esprit ¹. » Osius de Cordoue, en lisant cette profession de foi, dut comprendre enfin toute la perversité des ariens. Ils ne craignaient pas d'imputer à saint Alexandre lui-même des assertions contre lesquelles ce grand patriarche avait si énergiquement protesté. Nul espoir de rétablir la paix, sur les bases de concessions mutuelles, ne pouvait donc plus rester. Osius et Alexandre conseillèrent à Constantin d'assembler un concile œcuménique (*ὀικουμενικὴ γῆς*), c'est-à-dire composé des représentants de toutes les églises de l'univers. L'empereur comprit que c'était l'unique moyen de terminer une querelle qui s'envenimait chaque jour davantage. De concert avec le pape saint Sylvestre, il convoqua en assemblée générale tous les évêques du monde, à Nicée, en Bithynie, pour le mois de juin 325.

§ III. Concile de Nicée.

La catholicité
réunie
à Nicée.

18. Les évêques vinrent donc, des extrémités de la terre, au nombre de trois cent dix-huit, sans compter les prêtres, les diacres et les autres clercs. On leur fournit, à eux et à leur suite, toutes les

¹ S. Athanas., *de Synodis*, cap. XVI; *Patrol. græc.*, tom. XXVI, col. 708.

choses nécessaires à ce voyage, aux frais de l'État. Jamais spectacle plus imposant n'avait été donné au monde. L'élite de l'humanité se réunissait, non point pour traiter des questions frivoles et passagères de la politique, de divisions de territoires, de constitutions d'empire. Il s'agissait des intérêts immortels, des principes mêmes de la foi et de la vie religieuse. Tous ces hommes vénérables, échappés aux prisons et aux supplices des persécuteurs, ces vieillards couronnés de vertus plus encore que d'années, qui portaient les glorieuses marques des tourments endurés pour le Christ, venaient appuyer de leur témoignage la divinité de Celui qu'ils avaient confessé en présence des bourreaux. Echo vivant de la tradition catholique, ils apportaient à cette auguste assemblée les enseignements des siècles passés; ils renouaient le temps présent aux âges apostoliques, et léguaient aux générations futures la vérité qu'ils avaient puisée presque à sa source. Parmi ces grandes lumières de l'Église, on remarquait principalement Osius de Cordoue, qui remplissait les fonctions de légat du pape saint Sylvestre, et dont le nom était célèbre par tout l'univers, pour sa science, sa piété et sa prudence consommée; les saints vieillards Paphnuce, évêque de la haute Thébaïde, et Potamon, évêque d'Héraclée, auxquels la cruauté des persécuteurs avait arraché l'œil droit; saint Paul, évêque de Néocésarée, sur l'Euphrate, à qui on avait brûlé les nerfs avec un fer chaud, durant la persécution de Licinius; saint Jacques de Nisibe, dans la Mésopotamie, et saint Nicolas, évêque de Myre, tous deux illustres par de nombreux miracles; saint Amphion, évêque d'Épiphanie, qui avait souffert la torture pour le nom de Jésus-Christ, sous Dioclétien; saint Mélece de Sébastopolis; saint Hypace de Gangres, en Paphlagonie; saint Macaire de Jérusalem; saint Eustathe d'Antioche, et cet illustre patriarche d'Alexandrie, saint Alexandre, qui avait le premier signalé aux anathèmes de l'Église l'erreur d'Arius. Il s'était fait accompagner de son diacre Athanase, qui devait être à son tour l'âme de tant de conciles. A côté de ces prélats, glorieux défenseurs de la foi catholique, l'arianisme avait réuni à Nicée tous ses adhérents, dont les principaux étaient : les deux Eusèbe

de Nicomédie et de Césarée, Théognis de Nicée, Patrophile de Sycthopolis, Maris de Chalcédoine et Narcisse de Néroniade. Outre Osius de Cordoue, son légat, saint Sylvestre avait envoyé pour le représenter les prêtres romains Viton et Vincent, qui souscrivirent avant tous les évêques les actes du concile. La Gaule, où les erreurs d'Arius étaient à peine connues de nom en 325, ne fut représentée à cette auguste réunion que par un seul évêque, Nicasius de Die, *alias* Digne. Les listes de souscription du concile nous montrent un évêque des Goths, Théophile; un évêque arménien, Arisdargès, fils et coadjuteur de saint Grégoire l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie. Marié avant son ordination, saint Grégoire avait eu ce fils, qu'il éleva dans l'amour de Jésus-Christ et l'étude des saintes lettres. Il lui conféra, en 318, l'ordination épiscopale, et lui confia le gouvernement de l'église d'Arménie, pendant qu'il allait lui-même évangéliser les nations barbares du Caucase et des rives de la mer Caspienne. Ce fut sans doute Arisdargès qui rapporta dans sa patrie les actes du concile de Nicée dont une version copte a été naguère publiée par le cardinal Pitra ¹. La Perse, cette terre biblique déjà convertie à la foi, eut deux de ses évêques au premier concile œcuménique : Jean dont le siège nous est inconnu, et saint Milles, évêque de Suse.

Les philo-
sophes Néo-
platoniciens
à Nicée.

19. L'attention publique se concentra de tous les points du monde sur cette pacifique arène de Nicée, où tant de confesseurs échappés au glaive de la persécution allaient défendre par la parole la divinité de Celui pour lequel ils eussent voulu mourir. « Les philosophes païens, les disciples de l'école néoplatonicienne d'Alexandrie, accoururent en foule, dit le P. Prat, soit pour fomenter la division parmi les chrétiens, soit pour jouir du spectacle de ces controverses et peut-être en faire le sujet de leurs railleries; soit pour se donner le plaisir d'argumenter contre des vieillards qu'ils croyaient étrangers à l'art du syllogisme et aux spéculations de la métaphysique. Arius lui-même avait appelé à Nicée une tourbe de ces sophistes, pour soutenir son parti, au moins par

¹ D. Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. I, pag. 510.

leurs clameurs. La cause de l'éclectisme alexandrin était en effet intimement liée à celle de l'hérésie arienne ; l'un tendait à christianiser l'hellénisme en réformant l'idolâtrie d'après les idées de l'Évangile, pour l'arracher à la ruine dont elle était menacée ; l'autre tendait à helléniser le christianisme en soumettant ses mystères à l'examen de la raison, en réformant les principaux dogmes de la foi d'après les idées de la philosophie. Au fond, ce double but était le même, et les moyens employés par les ariens et les éclectiques tendaient également à saper les bases du christianisme, puisqu'en niant la divinité de Jésus-Christ, ils renversaient en même temps toutes les vérités de la foi, tous les mystères que suppose cette vérité fondamentale. Il n'est donc pas surprenant que les néoplatoniciens fussent accourus à Nicée à l'occasion du concile qui devait juger l'arianisme ¹. » Le diacre Athanase rompit plus d'une lance avec ces redoutables adversaires. « On distinguait entre tous, dit Socrate, le jeune secrétaire du patriarche d'Alexandrie. Les ariens redoutaient son talent au même degré qu'ils détestaient sa personne. Ils ne pouvaient lui pardonner la faveur dont il jouissait près du saint évêque. Leur fureur ne prenait déjà plus la peine de se dissimuler. Cependant des conférences particulières s'établissaient de toutes parts avant les premières sessions du concile. Un sophiste païen se vantait un jour, en présence d'un nombreux auditoire, de réduire au silence quiconque voudrait soutenir devant lui la divinité du Christ. En ce moment un vieillard, simple laïque, jadis confesseur de la foi, releva le défi de l'orgueilleux rhéteur. Le Christ et les apôtres, dit-il, ne nous ont point enseigné la dialectique ni les vaines arguties de la parole. Ils nous ont appris la vérité, celle qui se maintient par la foi et les bonnes œuvres. — Ce début du vieillard chrétien rassura ceux de ses amis qui le connaissaient plus propre à mourir pour la foi qu'à parler pour elle. Le sophiste étonné gardait le silence. Philosophe, au nom de Jésus-Christ, écoute-

¹ P. Prat, *Histoire de l'éclectisme alexandrin, considéré dans sa lutte avec le christianisme*, tom. I, pag. 363.

moi ! reprit le saint vieillard du ton inspiré d'un apôtre ou d'un prophète. Il n'y a qu'un Dieu ; c'est lui qui a créé les cieux, la terre, les choses visibles et invisibles. Il a tout fait par la puissance de son Verbe ; il a tout affermi par la vertu de son Esprit-Saint. Or le Verbe, celui que nous appelons le Fils de Dieu, eut pitié de la misère, de l'ignorance et de la barbarie des hommes. Il voulut naître d'une Vierge, converser avec les mortels et mourir pour eux. Il viendra de nouveau, à la consommation des siècles, pour juger tous les hommes. Voilà en toute simplicité ce que nous croyons. Cesse de chercher d'inutiles explications ; on ne scrute pas les mystères, on les croit. Ét maintenant, philosophe, au nom de Jésus-Christ, mon Dieu, je t'adjure de me répondre. Crois-tu ce que je viens d'annoncer ? — Le rhéteur demeura un instant comme foudroyé par une vision divine. Revenu de sa stupeur, il s'écria : Je crois ! et pendant quelques minutes ses lèvres ne purent que répéter cette unique exclamation : Je crois ! Je crois ! — Enfin quand il put expliquer la transformation subite qui venait de s'opérer en lui, il déclara qu'une impulsion divine, une grâce irrésistible autant qu'inexplicable, avait dominé sa volonté, illuminé son intelligence et révélé aux yeux de son âme les vérités énoncées par le vieillard ¹. »

Discussions
préliminaires

20. Il avait été convenu que les discussions préliminaires auxquelles la doctrine d'Arius devait donner lieu seraient d'abord vidées en présence des pères, avant de procéder à une séance publique. Les évêques s'assemblèrent donc dans une église assez vaste pour les contenir tous. Ce sont les expressions d'Eusèbe de Césarée. Ils y tinrent plusieurs conférences particulières auxquelles Arius fut appelé. L'hérésiarque développa toute la série de ses erreurs. Il soutint que Dieu n'avait pas toujours été Père ; qu'il y eut un temps où le Fils n'était pas ; que le Verbe a été tiré du néant, créature et ouvrage de Dieu, mais plus parfait que les autres. En conséquence Jésus-Christ n'était point Dieu par nature,

¹ Socrat., lib. I, cap. VIII ; Sozomen., lib. I, cap. XVIII ; *Patrol. græc.*, tom. LXVII.

mais seulement par une sorte de participation. Il ajoutait qu'il n'était pas le Verbe substantiel du Père, ni sa propre sagesse, par qui tout a été fait ; mais qu'il a été créé lui-même par la sagesse éternelle ; qu'il est étranger en tout à la substance du Père ; qu'il n'est point la production propre et naturelle du Père, la vertu naturelle de Dieu, comme parle l'Écriture, mais un effet de sa libre volonté. Enfin il prétendait que le Fils ne peut connaître parfaitement le Père, et qu'il n'a cette connaissance que dans les limites de sa nature finie et bornée. A l'exposé de ces odieux blasphèmes, les pères du concile se bouchaient les oreilles d'horreur, et protestaient par leur indignation contre une doctrine aussi opposée à la foi de l'Église. La plupart voulaient condamner sans examen ces nouveautés impies et proclamer la foi qu'ils avaient reçue par la tradition des apôtres. Mais les évêques ariens soutinrent qu'il ne fallait point suivre une opinion par le seul fait qu'elle était ancienne ; ils réclamèrent un examen plus approfondi. La discussion s'engagea donc sur chacune des propositions avancées par Arius. Les évêques orthodoxes pressèrent d'abord les ariens de définir nettement ce qu'ils entendaient par le nom de Fils, que l'Écriture donne au Verbe. Car si le Christ n'est pas le Fils de Dieu par nature, disaient-ils, mais seulement par une sorte de participation aux perfections divines, qu'aura-t-il de plus que les anges et les saints, et pourquoi est-il appelé le Fils unique de Dieu ? — Il est appelé le Fils unique de Dieu, répondaient les ariens, parce que seul il a été fait par Dieu seul ; tandis que toutes les autres créatures, Dieu les a faites par son Fils. — Nouveauté insensée et impie ! répliquaient les orthodoxes, puisqu'elle suppose deux choses absurdes et sacrilèges : ou que, par impuissance, Dieu n'a pu faire seul les autres créatures ; ou que, par orgueil, le pouvant, il ne l'a pas voulu. Nouveauté d'ailleurs contraire au texte même de l'Écriture. C'est Dieu lui-même qui nous a faits : *Ipse fecit nos*. Il n'y a qu'un Dieu de qui sont toutes choses, et un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui sont toutes choses. — Les ariens recouraient à cet autre subterfuge : Comme les créatures n'auraient pu soutenir l'action immédiate de l'Être infini, Dieu a fait d'abord le Fils seul, et ensuite,

tout le reste par le Fils. — Distinction futile, reprenaient les catholiques, car si les créatures n'ont pu soutenir l'action immédiate de Dieu, comment le Fils, qui dans votre système est une créature, a-t-il pu soutenir cette action ? Si les créatures ont eu besoin d'un intermédiaire entre Dieu et elles, le Fils, qui est une créature, avait donc besoin lui aussi d'un intermédiaire, cet intermédiaire d'un autre, et ainsi de suite jusqu'à l'infini. Que si, pour échapper à l'absurdité de cette conséquence, vous convenez que le Fils, quoique créature, a pu être fait immédiatement par l'Être incréé, vous êtes forcé de convenir que l'Être incréé a pu faire de même toutes les autres et votre production du Verbe devient inutile. »

Séance
publique au
palais im-
périal. Allo-
cution de
saint Eus-
tathe d'An-
tioche à
Constantin.
Réponse de
l'empereur.

21. Le 9 juin 325, jour fixé pour la séance publique, était arrivé. Toutes les questions, toutes les difficultés, les objections, les instances avaient été examinées, résolues, élucidées. Les évêques orthodoxes étaient unanimes à couvrir d'anathèmes les impiétés d'Arius. Constantin avait quitté sa résidence habituelle de Nicomédie pour venir ajouter à la solennité de l'assemblée la majesté de la présence impériale. Les membres du concile, évêques, prêtres et diacres, se rendirent dans la grande salle du palais de Nicée. On l'avait préparée pour les recevoir; un trône d'or avait été dressé pour l'empereur. Constantin, portant une tunique de pourpre et un manteau semé de pierreries, parut à l'entrée de la salle. Il n'avait point son escorte ordinaire et n'était accompagné que de ceux de ses officiers qui faisaient profession de la foi chrétienne. A son aspect, tous les évêques se levèrent pour honorer en sa personne le prince qui avait fait passer la religion du Christ de l'obscurité des catacombes au grand jour de ces solennités augustes. Constantin reçut leurs hommages avec une respectueuse modestie. Parvenu au haut de la salle, il se tint debout et ne consentit à prendre place sur le trône qu'après les instances réitérées des pères. Saint Eustathe d'Antioche, au nom de la vénérable assemblée, lui adressa en grec les paroles suivantes : « Tout-puissant empereur, grâces immortelles soient rendues au Dieu qui tient dans sa main les sceptres et les couronnes ! Nous le bénissons de vous avoir choisi pour anéantir l'erreur idolâtrique et proclamer la

liberté du culte chrétien. La noire vapeur des sacrifices démoniaques est dissipée ; les superstitions du polythéisme sont évacuées ; les ténèbres de l'impiété ont fait place aux clartés de la sagesse divine qui illumine le monde. Le Père est glorifié ; le Fils adoré ; l'Esprit-Saint annoncé. La Trinité consubstantielle, l'unité divine en trois personnes, est partout adorée. C'est par elle, auguste empereur, que votre règne est glorieux ; maintenez donc inviolable la foi à la Trinité. Quiconque porte une main hérétique sur ce dogme fondamental, renverse toute l'économie de la religion chrétienne. Arius (*Ἀρείος*), cet audacieux dont les fureurs ne justifient que trop le nom, a rendu nécessaire, par sa propagande impie, une réunion si nombreuse d'évêques. Admis, nous ne savons par quels subterfuges, à l'honneur du sacerdoce dans l'église d'Alexandrie, il a rompu avec l'enseignement des prophètes et des apôtres. Il ne rougit pas de dépouiller le Verbe, Fils unique du Père, de sa consubstantialité divine. Idolâtre d'une nouvelle espèce, il ravale le Créateur au niveau de la créature. Il vous appartient, auguste empereur, de le déterminer à changer de sentiments et à respecter la doctrine apostolique. S'il avait le malheur de s'obstiner dans son égarement impie, vous sanctionneriez la sentence qui le séparera de la communion du Christ et de la nôtre, et mettra un terme aux séductions qu'il a trop longtemps exercées sur les simples fidèles ¹. » Après avoir ainsi parlé, Eustathe reprit sa place sur son siège, à la droite du trône impérial. Tous les yeux étaient fixés sur Constantin, il se fit un silence solennel. Le héros promena un instant son regard plein de douceur et de bienveillance sur tous les rangs ; puis se recueillant comme pour concentrer ses pensées, il dit, d'un ton plein de calme et de sérénité : « Bien-aimés pères, c'était le plus ardent de mes vœux de pouvoir jouir du bienfait de votre présence. Maintenant je rends grâce au Roi des rois, après les innombrables faveurs dont il m'a comblé, de vous voir tous réunis dans une même pensée de concorde et de

¹ S. Eustathii, *Allocutio ad Imperat. Constantinum in concilio Nicæno*; *Patrol. græc.*, tom. XVIII, col. 673.

paix. Qu'à l'avenir nul ennemi ne vienne plus troubler le cours de nos prospérités ! Avec l'aide du Christ Sauveur, il me fut donné d'anéantir les tyrans qui avaient déclaré la guerre à Dieu. Sera-t-il dit que le démon continuerait encore, sous une autre forme, à poursuivre de ses calomnies et de ses outrages notre religion sainte ? Une division intestine au sein de l'Église me paraîtrait plus dangereuse qu'une lutte à main armée. Oui, je le déclare, les révoltes des nations étrangères ne m'affectent pas autant que ces divisions funestes ! Après que Dieu m'eut donné la victoire sur mes ennemis, j'espérais n'avoir plus qu'à lui rendre mes actions de grâces, de concert avec ses fidèles serviteurs, délivrés par mes mains du joug qui les accabla si longtemps. A la première nouvelle du schisme qui s'est produit, j'en ai compris toute l'importance. Pour y mettre un terme, je vous ai convoqués tous. Ce m'est donc une grande consolation que le spectacle de votre assemblée. Ma joie sera parfaite alors que je verrai tous les cœurs et toutes les intelligences se confondre dans le sentiment et la pensée d'une même foi. C'est à vous, pontifes consacrés à Dieu, de proclamer la vraie doctrine et de la faire partager par la persuasion. Faites donc tous vos efforts, ministres chéris de Dieu, serviteurs dévoués de notre commun Sauveur et Maître ; travaillez ensemble à rétablir la paix, à resserrer les nœuds de la concorde, à faire disparaître tous les sujets de division. Ainsi vous aurez bien mérité de Dieu notre Père et de moi qui me fais gloire de le servir ¹. »

22. Ces paroles furent prononcées en latin : un interprète les reproduisait en grec, pour ceux des pères qui ne connaissaient que cette dernière langue. Constantin donna ensuite la parole aux présidents du concile, et leur laissa une liberté entière d'examiner toutes les questions de doctrine. On reprit donc, en présence de l'empereur, la discussion avec Arius. Ses partisans présentèrent à l'assemblée une profession de foi nouvellement rédigée, où ils avaient fait entrer toutes leurs erreurs sur la nature du Fils de Dieu. Tous les pères orthodoxes, qui formaient l'immense majorité du concile, la

Discussion
publique
contre Arius.

¹ Euseb., *Vita Constant.*, lib. III, cap. XIII.

rejetèrent d'un commun accord. On passa ensuite à l'examen des termes dont on se servirait pour formuler la foi catholique sur la génération du Verbe. On proposa d'abord de se servir d'une expression de l'Écriture et de dire que le Fils est de Dieu. Mais les ariens l'interprétaient dans le sens de leur doctrine, et offraient de la souscrire, parce que, disaient-ils, il est écrit ailleurs : « Tout est de Dieu. » On ne distinguait donc réellement pas, par cette formule, le Verbe des autres créatures. Les catholiques expliquèrent alors clairement qu'en disant que le Fils est de Dieu, ils entendaient exprimer qu'il est de la substance même de Dieu : ce qui ne peut convenir à aucune créature. On offrit alors de déclarer que le Fils est la vertu du Père, son unique sagesse, son image éternelle qui lui est semblable en tout. Les ariens trouvèrent encore le moyen d'abuser de chacune de ces expressions. Le mot « vertu » est souvent employé dans l'Écriture pour signifier une puissance créée ¹. L'expression « image » n'avait pas une signification plus précise, puisqu'il est écrit que l'homme a été formé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Les catholiques voyant leur mauvaise foi furent contraints, pour s'expliquer plus catégoriquement, de renfermer en un seul mot le sens des Écritures, et de dire que le Fils est consubstantiel au Père, *ὁμοούσιος*, expression devenue si célèbre. Elle marque que le Fils n'est pas seulement semblable au Père, mais tellement uni qu'il est un avec lui. En même temps, elle montre que la ressemblance du Fils est autre que celle qu'on attribue aux créatures. D'ailleurs les corps semblables peuvent être séparés et éloignés, ainsi, parmi les hommes, un père et un fils, quelque semblables qu'ils soient : mais la génération du Fils de Dieu est bien différente. Il n'est pas seulement semblable, mais inséparable de la substance du Père : le Père et Lui ne sont qu'un. Le Verbe est toujours dans le Père, et le Père dans le Verbe, comme la splendeur à l'égard de la lumière. Toutes ces idées étaient exprimées par le mot consubstantiel, que les ariens ne voulaient point recevoir, sous prétexte qu'il n'était pas dans

¹ Joël, XI, 29.

l'Écriture, et qu'il renfermait un sens hétérodoxe. Car, disaient-ils, ce qui est de la même substance qu'un autre y participe en trois manières : ou par division, ou par émanation, ou par production : par production, comme la plante de sa racine ; par émanation, comme les enfants des pères ; par division, comme seraient plusieurs coupes tirées d'une seule masse d'or. Mais aucun de ces trois modes de participation ne saurait s'appliquer à la génération du Fils du Dieu. Les évêques catholiques répondaient que le titre de consubstantiel, attribué au Verbe, n'enfermait aucune idée corporelle ; qu'il ne signifiait aucune division ou amoindrissement de la substance du Père, absolument immatérielle et spirituelle ; qu'il exprimait seulement l'unité de substance du Père et du Fils, coexistant de toute éternité, et n'ayant jamais été, le Père sans le Fils, le Fils sans le Père. Quant à l'objection tirée de ce que le terme de consubstantiel ne se trouve pas dans l'Écriture, les Pères répondaient que le fond l'emportait ici sur la forme ; et que l'idée de consubstantialité se trouvant à chaque page des Livres saints, il importait peu que le mot lui-même y fût employé. D'ailleurs, ajoutaient-ils, ce terme n'est pas nouveau, puisque les deux saints Denys, l'un pape, l'autre évêque d'Alexandrie, s'en étaient servis pour expliquer la nature du Verbe, et que l'usage l'avait depuis rendu familier dans le langage chrétien. On vérifia les passages des deux saints docteurs auxquels on faisait allusion, et Eusèbe de Césarée fut obligé de reconnaître lui-même la vérité de ces citations. L'expression de consubstantiel fut donc adoptée par tous les pères orthodoxes, comme la plus propre à trancher toutes les subtilités et les arguties de l'erreur, et ce mot fut toujours depuis la terreur des ariens.

Symbole
de Nicée.
Condamna-
tion de
l'arianisme.

23. Ce point débattu et arrêté, restait à dresser une profession de foi catholique. Osius de Cordoue, légat du pape saint Sylvestre, en composa la formule. Hermogènes, depuis évêque de Césarée en Cappadoce, l'écrivit sous sa dictée. Cette profession de foi, connue sous le nom de Symbole de Nicée, devint la formule ordinaire de la foi catholique. Elle a traversé les âges, et toutes les générations l'ont employée comme un acte de foi solennel. Chantée dans toutes les églises du monde, mêlée aux prières de la liturgie,

elle n'a cessé d'être sur les lèvres des docteurs et des fidèles; elle est employée, comme un serment de fidélité à la doctrine catholique, au sacre des évêques. Osius lut donc à haute voix, en grec, cette magnifique exposition du dogme chrétien : « Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père, avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père, par qui toutes choses ont été faites; qui est descendu des cieux pour nous, hommes, et pour notre salut : qui s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la Vierge Marie, par l'opération de l'Esprit-Saint, et s'est fait homme; qui a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux d'où il viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. — Quant à ceux qui disent : Il y a eu un temps où le Fils n'existait pas; il n'existait pas avant d'être engendré; il a été tiré du néant : ou qui prétendent que le Fils de Dieu est d'une autre nature, d'une autre substance que le Père : il est muable et sujet au changement comme un être créé; la sainte Église catholique et apostolique leur dit anathème. » — Tous les évêques présents, à l'exception de dix-sept ariens, signèrent ce symbole. Le lendemain, le nombre des opposants se réduisit à cinq : Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Maris de Chalcedoine, Théonas et Secundus de Lybie. Eusèbe de Césarée, l'un des dix-sept qui avaient refusé le premier jour de souscrire au mot consubstantiel, donna cette fois son adhésion. Cependant l'empereur avait menacé de l'exil ceux qui persisteraient à repousser la doctrine catholique. Le mot d'exil produisit son effet. Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et Maris de Chalcedoine le trouvèrent plus concluant que tous les arguments des orthodoxes. Ils souscrivirent donc la formule de foi. Seulement Eusèbe et Théognis usèrent de supercherie; en donnant leur signature, ils introduisirent un iôta dans le mot *ὁμοούσιος*, et écrivirent *ὁμοιοούσιος*, semblable en substance, au lieu de consubstantiel. On revint plus tard sur cet iôta, qui renouvela toutes les discussions. Eusèbe

distingua d'ailleurs entre le symbole de foi et l'anathème qui le suivait. Il consentit à signer le premier, mais il se refusa obstinément à souscrire le second, « parce que, disait-il, Arius n'était pas tel que les pères le croyaient; et que ses relations particulières avec lui le lui avaient fait mieux connaître. » Il restait donc Théonas et Secundus de Lybie que rien ne put détacher du parti de l'hérésiarque. Le concile les condamna avec lui. Tous les écrits d'Arius, et spécialement la *Thalie*, furent anathématisés. L'empereur confirma de son autorité les décrets du concile et voulut qu'ils eussent force de loi dans l'empire. Eusèbe nous apprend de plus que, durant les discussions doctrinales qui eurent lieu en sa présence, Constantin prit souvent la parole pour appuyer le sentiment des catholiques et exhorter les dissidents à la soumission. « Il s'exprimait alors en grec, ajoute l'historien, car il possédait merveilleusement cette langue et la parlait avec grâce et suavité. Tour à tour on l'entendit argumenter, exhorter, supplier, relevant par son approbation ceux des orateurs dont les discours présentaient le plus de solidité; travaillant enfin avec toute l'ardeur de son âme au rétablissement de la paix ¹. » Nous voulons dans ce récit noter une particularité remarquable. C'est la présence des deux idiomes, grec et latin, au concile de Nicée et l'espèce de prépondérance hiérarchique qui semble déjà commencer pour la langue de Rome. Bien que les pères, orientaux pour la plupart, fussent naturellement beaucoup plus familiarisés avec le grec, l'empereur les harangua cependant en latin, comme pour reconnaître la suprématie de l'idiome parlé par saint Pierre, prince des apôtres, et par ses successeurs les chefs de l'Église catholique. Or Constantin lui-même, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, parlait plus facilement le grec que le latin. Aussi, après ce premier hommage rendu, dès l'ouverture du concile, à la langue romaine, l'empereur revint au grec son idiome favori. C'est en grec que les délibérations orales furent prononcées; la sentence des Pères et les règlements de discipline qui la suivirent furent rédigés en

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. XIII.

grec. Le grec était encore à ce moment la langue officielle de l'Église.

24. Deux autres affaires moins graves que l'arianisme occupèrent alors le concile de Nicée : celle des Quartodécimans et celle des Méléciens. La question de la célébration de la Pâque, agitée du temps du pape saint Anicet et de saint Polycarpe, et depuis sous le pape saint Victor, n'était pas encore finie. Malgré les décisions de ces deux papes, les églises de Syrie et de Mésopotamie suivaient encore l'usage judaïque, et célébraient la fête de Pâques le quatorzième de la lune de mars, sans considérer s'il tombait un dimanche ou non. On les nommait pour cette raison Quartodécimans. Le concile décida que le jour de Pâques serait universellement fixé, chaque année, au dimanche qui suit immédiatement le quatorzième de la lune de mars, après l'équinoxe du printemps. On ordonna que le patriarche d'Alexandrie publierait chaque année le jour où l'on devrait célébrer cette fête dans toutes les églises d'Orient, parce que dans cette ville, plus que partout ailleurs, on s'appliquait à l'étude de l'astronomie. Pour trouver plus facilement le premier jour de la lune de mars et, par conséquent, le quatorzième, les pères convinrent qu'on se servirait du cycle de dix-neuf ans, parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire. Ce cycle, nommé en grec Ἐνεναεὶς καὶ ἡμερῆς avait été composé, environ sept cent cinquante ans auparavant, par un astronome athénien nommé Méton. On l'a appelé depuis *Nombre d'or*, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettres d'or, dans les calendriers, les jours de nouvelle lune. On croit que le concile chargea de ce calcul Eusèbe de Césarée. Il est certain que cet évêque avait composé un canon pascal de dix-neuf ans, et qu'il avait expliqué l'origine et le sujet de cette question, dans un traité spécial dédié à l'empereur. Nous reproduirons plus loin la lettre de félicitation adressée à l'auteur par Constantin. La décision de Nicée, touchant la célébration de la Pâque, fut exécutée dès lors dans toutes les églises du monde. Quelques chrétientés de Mésopotamie persistèrent seules dans leur ancienne coutume. Elles étaient entretenues dans ce schisme par un moine nommé Audius, que Constantin se vit obligé d'exiler

Condamnation des Quartodécimans. Règlement définitif de la question de la Pâque.

en Scythie. Il y demeura quelques années, et pénétra ensuite chez les Goths, où il fonda plusieurs monastères auxquels il légua son opiniâtre persévérance à célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars. C'est là ce qui explique la persistance de la secte des Quartodécimans, ou Audiens, chez les Goths, où il fallut des siècles pour les voir disparaître entièrement.

Condamna-
tion du
schisme des
Mélécians et
des Nova-
tiens.
Acesius.

25. Le concile de Nicée termina aussi le schisme des Mélécians, mais d'une façon qui aurait lieu de nous étonner, si nous n'avions depuis longtemps rompu avec le système de parti-pris qui représentait les premiers siècles de l'Église comme ceux de la plus grande sévérité. On se rappelle que Méléce, évêque de Lycopolis, avait été déposé par le patriarche d'Alexandrie, pour avoir sacrifié aux idoles durant la persécution. Au lieu de se soumettre, il avait formé un schisme, ordonné des évêques, des prêtres et des diacres de son parti. Quand les Ariens parurent, les Mélécians s'unirent à eux, sans partager néanmoins leur doctrine, mais par le seul fait d'une haine commune contre le saint patriarche. Or, pour mettre fin à ce schisme, né de l'apostasie et fauteur de l'hérésie, le concile de Nicée, tout en déclarant qu'à la rigueur Méléce était indigne d'aucun pardon, usa néanmoins d'indulgence, et lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, avec le titre et les honneurs pontificaux, mais sans aucun pouvoir d'élire ou d'ordonner d'évêques ni de prêtres pour quelque église que ce fût. Ceux qui avaient précédemment reçu de lui l'ordination furent admis à la communion avec l'honneur et les fonctions de leur ordre, à la condition de céder la juridiction et le rang, en chaque diocèse et en chaque église, à ceux qui avaient été ordonnés auparavant par l'évêque d'Alexandrie. On leur défendit aussi d'élire qui que ce fût sans le consentement du patriarche. Cette mesure était nécessaire pour les mettre hors d'état de perpétuer leur secte. En conséquence, saint Alexandre demanda à Méléce une liste exacte des évêques, prêtres et diacres de son parti, qu'il prétendait avoir en Égypte et dans le territoire d'Alexandrie. Méléce, en remettant cette liste, présenta au patriarche ceux qui y étaient nommés, et lui rendit en même temps les églises de sa

juridiction dont il s'était emparé. Méléce mourut quelque temps après. Mais, au mépris de sa parole formellement engagée, il se choisit, sur son lit de mort, Jean de Memphis, son disciple, pour successeur. Cette élection irrégulière prolongea le schisme, qui ne s'éteignit qu'un demi-siècle plus tard, de lui-même, et sans qu'il eût été besoin de prendre aucune nouvelle mesure contre les dissidents. « Le zèle de Constantin, pour l'extinction de tous les germes de division dans l'Église, dit l'historien Socrate, est au-dessus de tout éloge. L'empereur avait eu soin de faire venir à Nicée l'évêque schismatique, Acesius, qui jouait alors le rôle d'antipape des Novatiens. Il espérait que ce représentant d'une faction réduite désormais à une si infime minorité n'hésiterait point à se rallier à l'unité catholique, en présence des évêques assemblés de tous les points du monde. Mais l'esprit de secte a d'invincibles obstinations. Le concile fut obligé de renouveler les condamnations prononcées antérieurement contre les Novatiens. Le jour où les pères souscrivirent les décrets de foi et les canons disciplinaires adoptés par eux, Constantin s'approcha d'Acesius. Qu'y a-t-il dans les règlements dogmatiques et dans le décret relatif à la Pâque, qui choque votre foi ? demanda l'empereur. — Absolument rien, répondit Acesius. Le concile n'a point fait d'innovations, ni dans ses décrets dogmatiques, ni dans son ordonnance pour la Pâque. On croyait et on agissait ainsi dès le temps des apôtres. — Mais alors, pourquoi vous séparez-vous de notre communion ? reprit Constantin. — L'antipape répondit : C'est parce que votre Église enseigne la rémission des péchés par le ministère des prêtres. Or, Dieu seul a le pouvoir de remettre les péchés. — L'empereur le regarda un instant en silence, et lui dit ensuite : Acesius, prenez une échelle et essayez de monter seul au ciel ¹. » Le prince dut comprendre alors que les schismes comme les hérésies ont leurs plus profondes racines dans l'amour-propre et l'inflexible rigorisme de certains caractères, vis à vis desquels la raison, la logique, le bon sens même, viennent échouer impuissants. L'arianisme, terrassé au concile de Nicée, ne devait pas tarder à relever la tête ; et, ce qui nous sem-

¹ Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. x.

blera plus étonnant encore, Constantin, qui venait de le combattre avec tant d'énergie, ne saura pas toujours échapper à ses pièges.

26. Après avoir terminé cette première partie de leurs travaux, les pères de Nicée rédigèrent plusieurs canons, que nous réunirons à ceux des conciles d'Ancyre, de Néocésarée (314) et de Gangres (324), avec lesquels ils offrent d'ailleurs une conformité parfaite. Leur ensemble forme un corps de discipline et résume toute la jurisprudence canonique du iv^e siècle. Pour établir quelque ordre dans cet examen, nous le partagerons en six chefs principaux : 1^o De la primauté de l'Église romaine ; 2^o Autorité hiérarchique des patriarches et métropolitains ; 3^o Élection et ordination des évêques ; 4^o Célibat des clercs ; 5^o Règles de pénitence publique pour la réconciliation des hérétiques ; 6^o Discipline ecclésiastique sur le mariage.

I. « L'Église romaine, disent les pères de Nicée, a toujours possédé la primauté. Que les anciennes coutumes soient donc maintenues en vigueur dans l'Égypte, la Lybie et la Pentapole, en sorte que tous y soient soumis à l'évêque d'Alexandrie, parce que tel est l'ordre du pontife romain. Qu'il en soit de même pour ce qui concerne l'évêque d'Antioche ; et que, dans les autres provinces, les Églises conservent également leurs privilèges : que si un évêque est ordonné sans le consentement du métropolitain, le saint concile a défini que celui-là ne doit pas être un évêque. » — Pour bien pénétrer le sens de ce canon, il faut se rappeler que saint Pierre avait fondé par lui-même l'église d'Antioche, capitale de l'Orient ; l'église d'Alexandrie, capitale de l'Égypte, par son disciple saint Marc ; et enfin, par une résidence de vingt-cinq ans, l'église de Rome, capitale de l'univers, où il fixa, par sa mort, le siège de sa puissance ; en sorte que ces trois illustres églises, Rome, Alexandrie, Antioche, furent comme trois grands fleuves, qui, sortis d'une même source et coulant à l'Orient et à l'Occident, se partageaient l'univers pour le féconder. C'est à cette origine que les pères et les conciles faisaient remonter la prééminence de ces trois églises et leur dignité patriarcale. « Quoiqu'il y ait eu plusieurs apôtres, dit saint Grégoire le Grand, il n'y eut pourtant

Canons
du concile de
Nicée.

Primauté
de l'Église
romaine.

qu'un seul d'entre eux placé en trois églises différentes, qui ait donné à chacune d'elles une autorité prépondérante sur les autres sièges. Saint Pierre a élevé au premier rang le siège de Rome où il daigna se fixer, et où il termina sa carrière mortelle. C'est lui qui a illustré le siège où il envoya l'évangéliste Marc, son disciple ; c'est encore lui qui établit le siège d'Antioche, qu'il devait abandonner sept ans après. Ces trois églises, directement ou indirectement fondées par saint Pierre, ne forment qu'un seul et même siège ¹. » Saint Léon ajoute : « Les trois patriarches sont assis dans une seule et même chaire apostolique, parce qu'ils ont tous trois succédé au siège de Pierre et à son Église, que Jésus-Christ a fondée dans l'unité, et à qui il a donné un chef unique pour présider aux trois sièges principaux des trois villes patriarcales, afin que ces trois sièges indissolublement unis, liassent étroitement les autres églises au chef divinement institué ². » Telle est cette apostolique constitution de la hiérarchie que rappelle le sixième canon du concile de Nicée cité plus haut. En méditant bien toutes ses paroles, on voit qu'il se réduit à ce raisonnement, qui comprend tout ensemble et la décision du concile et les motifs de cette décision : L'Église romaine possède la primauté sur toutes les autres églises. Or, elle a statué que l'Égypte, la Lybie et la Pentapole seraient soumises à l'évêque d'Alexandrie ; donc on ne peut soustraire ces provinces à la juridiction de ce patriarche. Il conclut de même pour le patriarcat d'Antioche. En conséquence, il déclare que celui qui aurait été ordonné sans le consentement du métropolitain, c'est-à-dire du patriarche, ne doit point être évêque. Les pères de Nicée confirmèrent aussi l'évêque de Jérusalem dans certains privilèges d'honneurs dont il était en possession, mais sans préjudice de la dignité du métropolitain, c'est-à-dire du patriarche d'Antioche, dont relevait tout l'Orient, et de l'évêque de Césarée, métropolitain de la province de Palestine.

II. « L'autorité hiérarchique des patriarches est réglée d'une manière plus explicite, dans un article spécial. Il a pour titre :

Autorité
hiérarchique
des
patriarches.

¹ Gregor. Mag., *Epist. ad Eulog.*, lib. XIII, Ep. 4. — ² *Epist. S. Leonis*, 104, ad *Anatol.*

De la sollicitude et de la puissance du patriarche sur les évêques et les archevêques de son patriarcat, et de la primauté de l'évêque de Rome sur tous. « Le patriarche, disent les pères, doit exercer sa vigilance sur la conduite des évêques et des archevêques dans leurs provinces. S'il trouve quelque chose à y reprendre, il le changera et le règlera comme il jugera à propos ; car il est le père de tous, et eux sont ses fils. L'archevêque est, parmi les évêques, comme le frère aîné ; le patriarche, comme le père. De même que le patriarche a puissance sur ceux qui lui sont subordonnés, de même aussi le pontife romain a puissance surtout les patriarches. Il est leur prince et leur chef, comme saint Pierre lui-même, auquel fut donnée la puissance sur tous les pontifes chrétiens et sur leurs peuples, parce qu'il est le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quiconque contredira cette doctrine est excommunié par le concile. » Telle est la règle fondamentale que toutes les chrétiens d'Orient reconnaissaient comme la base de leur hiérarchie et de leur droit canonique, et qu'elles ne cessèrent d'observer, depuis le concile de Nicée jusqu'au schisme de Photius.

III. « Ce qui concerne les ordinations des évêques et des prêtres, a fait l'objet de nombreux canons, dans les divers conciles d'Arles, de Gangres et de Nicée. On défend d'abord d'ordonner deux évêques dans la même ville. Le quatrième canon de Nicée est ainsi conçu : « L'évêque doit être sacré, autant qu'il se peut, par tous ceux de sa province. Mais si cela est impraticable, soit à cause de la trop grande distance, soit pour tout autre motif légitime, il faut du moins qu'il y ait trois évêques réunis qui fassent l'ordination, avec le suffrage et le consentement écrit des absents. Le métropolitain, dans chaque province, devra confirmer ce qui aura été fait. » Cette mesure avait déjà été prise par le concile d'Arles, contre certains évêques qui s'attribuaient le droit d'en ordonner d'autres, de leur seule autorité. Le quinzième canon de Nicée défendait les translations d'évêques d'un siège à un autre. Le seizième étend cette règle à tous les clercs. « Les clercs qui, témérairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, et au mépris des saints canons, abandonnent l'église à laquelle ils appartiennent, ne pour-

ront être reçus dans aucune autre. On doit leur imposer l'obligation absolue de retourner dans leur diocèse, et les excommunier s'ils s'y refusent. » Le concile d'Ancyre dit à ce sujet : « Ceux qui, étant ordonnés évêques, n'auront pas été reçus par le peuple auquel ils étaient destinés, et qui voudraient s'emparer d'un autre diocèse, ou y exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparés de la communion. S'ils consentent à siéger parmi les prêtres de l'église qu'ils habitaient auparavant, on leur laissera cet honneur ; mais s'ils y fomentent des divisions, et cherchent à affaiblir l'autorité des évêques, ils seront privés même de l'honneur du sacerdoce. » Quant à ceux qui peuvent être ordonnés, le concile de Nicée, fidèle au précepte de saint Paul, exclut formellement les néophytes, en ces termes : « Il est arrivé plusieurs fois que, par la pénurie de sujets, ou pour céder à l'importunité de certaines personnes, on a agi contre les lois de l'Église en élevant à l'honneur de l'épiscopat ou du sacerdoce des hommes à peine sortis du paganisme, qu'on avait baptisés après les avoir instruits à la hâte. Le concile ordonne que rien de semblable ne se pratique à l'avenir. Il faut du temps pour instruire le catéchumène, et encore plus pour l'éprouver, après qu'il a reçu le baptême. L'Apôtre dit clairement : N'ordonnez point un néophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans les pièges du démon. » Le concile de Nicée exclut encore des ordres ceux qui se seraient mutilés volontairement. Il fixe l'âge canonique de l'ordination à trente ans, quelque digne que soit d'ailleurs le sujet, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a commencé à enseigner qu'à cet âge. Le concile d'Ancyre défend aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres, et aux prêtres de la ville d'exercer les fonctions du ministère sans la permission par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étaient souvent que des prêtres à qui l'évêque déléguait une partie de ses pouvoirs pour les campagnes. Le concile de Nicée défend aussi aux clercs de prêter à usure, sous peine d'être excommuniés.

IV. « La pratique du célibat des clercs était si notoire, dès cette époque, qu'Eusèbe de Césarée écrivait, dans sa *Démonstration évangélique* : « L'état de continence est l'état propre de ceux qui

Célibat
des clercs.
Incident.
Saint
Paphnuce.

sont consacrés au sacerdoce et voués au service divin, des docteurs et des prédicateurs de la parole sainte, qui s'appliquent à propager une postérité spirituelle et céleste, à élever dans la pratique des vertus chrétiennes, non pas une famille particulière, mais la multitude innombrable des fidèles. » Le concile d'Elvire (canon 33^e) ordonne que les évêques, les prêtres et les diacres qui auraient été mariés, avant d'entrer dans le saint ministère, se sépareront entièrement de leurs femmes. Celui de Néocésarée décrète que si un prêtre se marie, il sera déposé. Celui de Nicée s'élève contre un abus qui s'était introduit en beaucoup de lieux, au sujet des femmes qui vivaient sous le même toit que les clercs, sous le prétexte de les servir, et qu'on nommait en grec *συνέκκισται*, en latin *subintroduc-tæ*, sous-introduites. « Le concile œcuménique, disent les pères, a défendu que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite, sinon sa mère, sa sœur, sa tante, et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. » — Il est remarquable en effet, au point de vue purement historique, et c'est là une considération que nous prenons la liberté de soumettre aux protestants de bonne foi, il est remarquable donc que parmi tant de noms de grands et saints évêques, prêtres ou diacres, qui remplissent les pages des annales de l'Église, durant les quatre premiers siècles, on ne cite jamais leurs femmes. Qui a jamais parlé de la femme de saint Paul, de saint Ignace d'Antioche, de saint Polycarpe, de saint Irénée, de saint Athanase? Lorsqu'avant leur ordination, les apôtres, les évêques ou les prêtres avaient été mariés, l'histoire en a fidèlement conservé le souvenir. Ainsi nous savons que Pierre, le prince des apôtres, avait quitté, à la parole du divin Maître, non-seulement ses filets, mais la femme qu'il avait précédemment épousée et la fille qu'il en avait eue. Nous savons que saint Grégoire l'Illuminateur avait été marié avant de devenir l'apôtre de l'Arménie. Le nom de son fils plus tard son successeur, Arisdargès, nous est connu. L'épisode si touchant de saint Rhéticius, évêque d'Augustodunum, nous a fourni un exemple du même genre. Mais pas un seul évêque, prêtre ou diacre, ne s'est marié depuis son ordination, sans tomber sous le coup des ana-

thèmes de l'Église. Si, dans les premiers temps de l'apostolat chrétien, il y eut souvent une nécessité absolue de conférer l'ordination à des hommes mariés, parce qu'on n'avait pas la possibilité d'un autre choix, la tradition résumée par Eusèbe et par les conciles d'Elvire et de Néocésarée nous apprend que la discipline la plus généralement adoptée prescrivait aux évêques, prêtres et diacres, ordonnés dans ces conditions, de renoncer dès lors à l'usage de leur précédent mariage. Mais bien que la plus autorisée dans la pratique, cette discipline n'était cependant point universelle. Il n'était pas rare, à cette époque, de rencontrer des évêques, des prêtres ou des diacres que le vœu populaire avait forcés d'accepter l'ordination, même quand ils étaient engagés dans les liens du mariage. Synesius, évêque de Ptolémaïs, en Lybie, nous apprend qu'il avait été lui-même dans ce cas. « Je protestai vainement, dit-il, contre la violence qui m'était imposée. Je déclarai devant tout le peuple que j'étais marié ; que j'aimais l'épouse légitime à laquelle j'avais été uni dans le Seigneur, et qu'enfin je ne consentais point à me séparer d'elle. Mes réclamations furent inutiles, je fus contraint d'accepter le fardeau de l'épiscopat ¹. » Synesius, appelé malgré lui à cette honneur, fut un grand et saint évêque. Il sacrifia à l'Église de Jésus-Christ ses légitimes affections. Mais on conçoit que beaucoup d'autres, dans les mêmes circonstances, purent ne point montrer le même courage. Aussi il se trouva dans certaines contrées de l'Orient des prêtres, des évêques même, qui continuèrent après leur ordination à user des droits d'un précédent mariage ². Le concile de Nicée se préoccupa d'un tel état de choses. Il y fut question de prendre une mesure générale, par laquelle on interdirait à l'avenir l'usage du mariage à tous les évêques, prêtres et diacres qui auraient été ordonnés du vivant de leur femme. « Or, dit Socrate, quand ce sujet fut mis en délibération, Paphnuce, évêque de la haute Thébaidé, prit la parole. C'était un saint vieillard, chéri de Dieu et des hommes. On racontait plusieurs miracles opérés par son intercession. Il avait eu un œil crevé durant la persécution de Dioclétien.

¹ Synesius, *Epist.* 105. — ² Socrat., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. xxii.

Constantin l'avait en si grande vénération qu'il baisait respectueusement la cicatrice de sa blessure. Paphnuce réclama énergiquement contre la mesure proposée. Il déclara qu'on ne devait point imposer aux évêques, prêtres et diacres ordonnés dans ces conditions, un joug nouveau et odieux. Il rappela que selon la parole de l'Apôtre, le mariage est un lien d'honneur, le lit nuptial un sanctuaire immaculé. Il fit pressentir le trouble qu'on allait jeter dans les consciences et le danger de faire surgir de nouveaux schismes. Enfin il termina en disant : Je crois qu'il suffit de décréter, selon l'antique tradition de l'Église, qu'à l'avenir nul ne pourra être ordonné qu'à la condition de renoncer à se marier. Mais il ne faut point contraindre ceux qui ont reçu l'ordination, du vivant de leur femme, à renoncer aux droits d'un mariage légitimement contracté lorsqu'ils étaient simples laïques. — Or, Paphnuce qui parlait ainsi, non-seulement n'avait point été ordonné du vivant de sa femme, mais il n'avait jamais été marié. Il avait passé son enfance et sa jeunesse dans un monastère, et avait toute sa vie offert le modèle de la continence parfaite. Son sentiment était donc fort désintéressé sur la question. Il n'en eut que plus de poids et fut adopté à l'unanimité par les pères. On abandonna le décret mis en délibération et il fut statué qu'on laisserait à la conscience de chacun des ministres du Seigneur, ordonnés dans ces conditions, la liberté de renoncer s'ils le voulaient aux droits antérieurs d'un légitime mariage ¹. » L'avis de saint Paphnuce qui prévalut au concile de Nicée, a prévalu jusqu'à nos jours dans certaines fractions de l'Église grecque catholique, où, comme on le sait, l'usage d'un mariage antérieur est encore permis aux diacres et aux prêtres. C'est qu'en effet le célibat des clercs est fondé sur une loi purement ecclésiastique, parfaitement conforme, il est vrai, à l'esprit de l'Évangile et à la tradition des apôtres, mais n'ayant cependant point le caractère rigoureux et absolu d'un précepte divin. Dès lors l'Église reste seule juge de l'application de la loi et de son opportunité vis à vis de coutumes séculaires en vigueur

¹ Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XI.

dans certaines contrées. Aujourd'hui, comme au temps du concile de Nicée, l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, maintient et maintiendra jusqu'à la fin des siècles la loi ecclésiastique du célibat, tout en usant d'une miséricordieuse indulgence pour les quelques régions où la pratique contraire s'est perpétuée. Les grecs schismatiques ont développé ici toute la souplesse de leur génie, pour dénaturer à la fois et la loi de l'Église et leur propre coutume. Ils conviennent de l'authenticité du canon de Néocésarée qui déclare que « nul prêtre ne peut se marier. » Mais, disent-ils, par tolérance et par défaut de sujets, « on peut ordonner un laïque marié. » Puis, par un sophisme qui trahit bien la duplicité grecque, au lieu d'ordonner un candidat quoique marié, ils ont décrété qu'on n'en ordonnerait aucun avant de l'avoir marié. Ajoutons cependant qu'ils n'ont point osé jusqu'ici sacrer des évêques mariés. Cela viendra peut-être.

V. « La coutume de rebaptiser les hérétiques qui rentraient au sein de l'Église, subsistait encore en Afrique, malgré les décisions contraires des souverains pontifes et de plusieurs conciles. Celui d'Arles avait prescrit cette règle : « Si quelque hérétique revient à l'Église, qu'on lui demande le Symbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit. S'il ne répond pas suivant la foi orthodoxe aux questions qui lui seront faites sur le mystère de la sainte Trinité, qu'on le baptise. » — Comme le prétexte du schisme des Donatistes était le reproche fait aux catholiques de montrer une indulgence coupable pour les traditeurs, le concile d'Arles ordonna encore que ceux qui seraient coupables d'avoir livré les Écritures ou les vases sacrés fussent déposés, pourvu qu'ils aient été convaincus par des actes publics et non par de simples dénonciations. — Le huitième canon de Nicée traite la question des schismatiques novatiens en ces termes : « S'ils reviennent à l'Église catholique, le concile œcuménique juge qu'après avoir reçu l'imposition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais ils seront tenus de déclarer par écrit qu'ils approuvent et sont prêts à suivre toutes les décisions de l'Église catholique. Dans les lieux donc,

Règles
de pénitence
publique
pour la ré-
conciliation
des héré-
tiques.

viles et villages, où il n'y aurait point d'autres clercs, qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnés. Mais si quelques-uns reviennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'Église catholique aura la dignité épiscopale ; l'évêque novatien reprendra le rang de prêtre, à moins que l'évêque catholique ne consente à lui laisser le titre et le rang épiscopal. Autrement il lui confiera un poste de chorévêque, afin qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville. » — Comme en Orient on sortait de la persécution de Licinius, il y eut dans le concile de Nicée plusieurs canons touchant la réconciliation des *lapsi*. En général, les pénitences y sont beaucoup moins longues et beaucoup moins rigoureuses que celles imposées dans le concile particulier d'Elvire ; ce qui prouve de nouveau qu'il n'y avait point de règle fixe à cet égard. De plus, on laisse aux évêques une grande latitude d'user d'indulgence, suivant le degré de ferveur et de repentir que montreront les pénitents. Fleury a l'usage de répéter, dans ces occasions, que dès lors on se relâchait de la rigueur de l'ancienne discipline. La vérité est, comme l'a démontré le père Morin par les faits de l'histoire, que pendant les trois premiers siècles la discipline pénitentielle était beaucoup moins sévère que dans les siècles suivants. — Nous devons encore mentionner deux canons remarquables. Le troisième du concile d'Arles excommunique les soldats qui, pendant la guerre ou sur le champ de bataille, jetteraient leurs armes et déserteraient leurs étendards. Le douzième de Nicée condamne ceux qui, après avoir quitté le métier des armes pour se soumettre aux exercices de la pénitence publique, le reprendraient ensuite. Cette règle, qui défend de retourner à la milice séculière après l'accomplissement de la pénitence publique, fut depuis interprétée et appliquée dans le même sens, par les saints papes Sirice, Innocent, Léon, et invoquée encore après le XII^e siècle.

Discipline
ecclésiastique
sur le
mariage.

VI. Jusqu'alors la loi romaine permettait le mariage entre beau-frère et belle-sœur. Le concile d'Elvire avait commencé à le défendre dans son soixante-unième canon ; il condamnait les coupables à cinq ans de pénitence et exigeait la séparation préalable.

Le concile de Néocésarée est plus sévère encore. Il décide, dans son deuxième canon, qu'une femme qui aurait épousé son beau-frère serait excommuniée jusqu'à la mort; qu'on pourrait cependant la réconcilier au dernier moment, si elle promettait de rompre son union dans le cas où elle viendrait à recouvrer la santé. Cette loi de l'Église fut transportée dans le droit civil par les empereurs chrétiens¹. Les lois romaines autorisaient aussi le divorce et le second mariage qui en était la suite. Le concile d'Arles, canon dixième, rappelle aux maris chrétiens qui surprennent leur femme en adultère, qu'il leur est défendu de se remarier à d'autres, du vivant de la première. Avec le temps, la jurisprudence civile adopta aussi cette règle de l'Église. Le concile d'Arles avait ordonné que les chrétiennes qui épouseraient des païens fussent séparées pendant quelque temps de la communion. Celui de Néocésarée prescrit un certain temps de pénitence publique pour ceux qui se remarient. C'est pourquoi il était défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes noces. Bien qu'elles fussent permises, on les regardait cependant comme une faiblesse.

27. Le concile de Nicée voulut clore ses séances par une lettre collective adressée aux fidèles d'Alexandrie, pour les informer de l'anathème lancé contre Arius et de l'exil auquel l'empereur venait de condamner cet hérésiarque. Elle était ainsi conçue : « A la grande et sainte église d'Alexandrie, à tous les frères d'Égypte, de Lybie et de la Pentapole, les évêques réunis à Nicée pour l'auguste et saint concile, salut dans le Seigneur. Le Dieu très-bon et très-grand ayant daigné, par l'organe de son fidèle serviteur l'empereur Constantin, nous rassembler de toutes les provinces de l'univers à ce saint et auguste synode de Nicée, nous avons jugé utile de vous informer des résolutions et des décrets qui viennent d'être adoptés. En présence du très-pieux empereur, nous avons discuté la doctrine sacrilège et perverse d'Arius et de ses adhérents. D'une commune voix, elle a été frappée d'anathème. Nous avons condamné les blasphèmes qu'ils osent proférer contre le Fils de Dieu, en disant qu'il a été tiré du néant; qu'il y eut un temps

Épître
synodale des
Pères de
Nicée aux
fidèles d'A-
lexandrie.

¹ *Codex Theodosian.*, lib. III, tom. XII.

où il n'existait pas ; que, pareil à toutes les créatures raisonnables, il est comme elles susceptible de vice ou de vertu, selon la détermination de son libre arbitre. Le très-saint concile a prononcé l'anathème contre toutes ces propositions impies, dont l'exposition seule révoltait nos oreilles et nos cœurs. Vous connaissez déjà les mesures qui viennent d'être prises contre Arius. Nous ne voulons point insulter au sort d'un coupable qui a trop mérité son châti-ment, en les rappelant ici. Ce malheureux a entraîné dans son obstination deux évêques, Théonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs. Ils ont encouru la même sentence et ils partagent au-jourd'hui son exil. Maintenant, frères bien-aimés, puisqu'il a plu à la miséricorde du Dieu Tout-Puissant de mettre un terme aux dissensions et aux troubles que l'hérésiarque a si longtemps entretenus parmi vous, il ne reste plus qu'à effacer les traces du schisme déplorable formé par la faction de Méléce. Le saint concile a cru devoir user d'indulgence à son égard, bien qu'en droit Mé-lèce ne méritât aucune faveur. Nous lui avons donc permis de rentrer dans sa ville épiscopale, mais à la condition qu'il n'exer-cerait plus aucune fonction ecclésiastique, lui laissant seulement son titre d'évêque. Ceux qui ont été ordonnés par lui seront admis à la communion et conserveront leur dignité, mais au second rang après les ministres institués dans chaque paroisse par notre très-cher collègue Alexandre. Il leur sera d'ailleurs interdit d'élire qui que ce soit, sans le consentement du métropolitain de leur province, suffragant du patriarche Alexandre. Méléce, ainsi que nous l'avons dit, ne partagera point cette faveur. Il nous a paru dangereux de rendre ses pouvoirs à un homme dont le passé n'a que trop fait connaître le caractère, et qui pourrait susciter de nouveaux troubles dans l'avenir. Telles sont les décisions que le saint con-cile a adoptées relativement à votre église. Notre bien-aimé frère Alexandre vous les fera connaître plus en détail. Nous voulons encore vous notifier le décret unanime rendu pour la célébration de la Pâque. Les prières que vous avez adressées au Dieu Tout-Puissant pour l'heureuse issue du concile n'ont point sans doute été étrangères au succès de nos délibérations. Notre œuvre s'est

donc accomplie avec une concorde unanime. Désormais tous ceux des orientaux nos frères qui célébraient la fête pascale le même jour que les Juifs, sont convenus de revenir à la tradition de Rome et à la nôtre, laquelle est conforme à l'usage antique. Ils célébreront la résurrection dominicale le jour où nous la célébrons nous-mêmes. Réjouissez-vous donc avec nous, frères bien-aimés, de la paix et de l'union rétablies dans l'Église, de l'extirpation de toutes les hérésies. Recevez avec respect et amour notre pieux collègue, votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa présence, et qui, dans un âge si avancé, a supporté tant de fatigues et de travaux pour vous procurer les douceurs de la paix. Priez aussi pour nous, afin que les règles que nous avons établies demeurent fermes et stables par Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'elles soient toutes, comme nous l'espérons, pour la plus grande gloire de Dieu le Père, dans l'Esprit-Saint, à qui louange soit rendue dans les siècles des siècles. Amen ¹. »

28. Constantin voulut appuyer d'une lettre impériale cette épître du concile de Nicée aux fidèles d'Alexandrie. Voici comment il s'exprimait : « Constantin Auguste à l'église et aux fidèles catholiques d'Alexandrie, ses frères bien-aimés, salut. Le plus grand bienfait que nous ayons reçu de la divine Providence est d'avoir été arrachés à l'erreur idolâtrique et appelés à l'unité d'une même foi. Désormais le démon ne pourra plus rien contre nous ; ses ruses infernales ont été déjouées et ses complots démasqués. La splendeur de la vérité divine a fait évanouir les dissensions, la discorde et les meurtrières conspirations du schisme. Tous, d'un seul cœur et d'une même voix, nous confessons et adorons le même Dieu. Pour rétablir cette unité, gage de paix, j'ai convoqué dans la ville de Nicée le plus grand nombre possible d'évêques. J'ai assisté en personne à leurs délibérations ; car je suis comme vous un serviteur de Jésus-Christ et je me fais gloire de ce titre. Tous les points controversés ont été l'objet de l'examen le plus sérieux, de la discussion la plus approfondie. Grand

Lettre de Constantin à l'église d'Alexandrie. Edit impérial condamnant au feu les livres d'Arius.

¹ Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. IX.

Dieu ! Quels blasphèmes n'ont point été prononcés par les sectaires contre la majesté de Jésus-Christ notre Sauveur ! Qui jamais eût pensé qu'il fût possible de pervertir à ce point les enseignements de la sainte Écriture et la tradition de la foi ! Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus, ou de la patience avec laquelle les évêques, au nombre de plus de trois cents, entendirent l'exposé de cette doctrine sacrilège, ou de l'érudition avec laquelle ils la réfutèrent. Tous unanimement rétablirent le véritable sens de la foi catholique. Seul, Arius, persévérant dans son obstination diabolique, continue à maintenir l'erreur qu'il a imaginée le premier, et dont il a répandu parmi vous les funestes semences. Mais maintenant, Dieu lui-même a parlé, bien-aimés frères. Soyons tous dociles à sa voix, séparons-nous du docteur d'impiété, du ministre de Satan, et revenons au bercail unique et universel de la sainte Église. Je compte sur vous en cette circonstance. Tous vous voudrez vous réconcilier avec la grâce divine. Tels sont en effet les sentiments qui conviennent à votre foi, à votre sagesse, à votre sainteté si connues. Quand trois cents évêques ont prononcé la sentence, n'est-ce pas Dieu même qui a parlé ? Oui, au milieu de cette auguste assemblée, on croyait sentir l'inspiration visible de l'Esprit-Saint ! Donc plus d'hésitations, plus d'incertitudes, plus de délais. Tous ensemble, dans une commune allégresse, reprenez le chemin de la vérité. Bientôt, j'espère, j'irai vous visiter en personne, et j'aurai la joie d'adresser au ciel des actions de grâces pour votre docilité. Frères bien-aimés, que Dieu vous ait en sa garde ¹. » — En lisant ces témoignages de foi pratique, tombés de la plume de Constantin et signés de son nom vainqueur, on a peine à comprendre comment il aurait pu tenir un tel langage s'il n'eût encore été que simple catéchumène. A cette lettre impériale se trouvait jointe une copie du décret rendu par le prince contre Arius et ses auteurs. Il était conçu en ces termes : « Constantin, très-grand, auguste, aux évêques et aux peuples. Arius ayant imité la criminelle audace des sacrilèges et des impies, a mérité de partager

¹ Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. IX.

leurs châtimens et leur infamie. Naguère Porphyre, cet ennemi acharné de la foi chrétienne, qui publia tant de blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ, fut l'objet d'une sentence qui déclarait son nom infâme et qui ordonnait d'anéantir ses ouvrages partout où ils se rencontreraient ¹. J'ai résolu d'agir de même à l'égard d'Arius. Ses adhérens sont, à mes yeux, de véritables sectateurs de Porphyre. Puisque les uns et les autres répètent les mêmes blasphèmes, pourquoi ne porteraient-ils pas le même nom? En conséquence, nous ordonnons qu'à l'avenir tous les ouvrages écrits par Arius soient livrés aux flammes. Ainsi non-seulement sa doctrine impie aura été extirpée, mais il n'en restera pas même un monument qui puisse la faire connaître de la postérité. Quiconque sera convaincu d'avoir recélé un exemplaire de ses ouvrages et de ne s'être point conformé à notre présent édit, sera puni de mort ². » C'est sans doute à la rigueur déployée par Constantin qu'il faut attribuer la disparition complète des œuvres d'Arius, dont aucune n'est parvenue jusqu'à nous. L'histoire ne nous apprend pas qu'il y ait eu lieu d'appliquer une seule fois la peine capitale prononcée contre ceux qui auraient recélé les œuvres de l'hérésiarque. C'est la meilleure preuve que, dans le premier moment, nul ne tenta de contrevenir en ce point à la volonté impériale. Nous ne nous arrêterons pas à discuter, au point de vue théorique, la censure si énergiquement exercée sur les livres par le premier des empereurs chrétiens. Les controverses spéculatives sur cette question n'ont rien changé jusqu'à ce jour à la pratique. Tous les pouvoirs qui se sont succédé, sous les formes les plus diverses, dans toutes les parties du monde, ont toujours maintenu leur droit de surveiller les œuvres de la pensée et de proscrire celles qui leur paraissaient contraires à leur politique ou aux principes de leur gouvernement. Les républiques en général, celle de 93 en particulier, n'ont pas montré sur ce point plus de tolérance que les monarchies les plus absolues. Nous ne verrions donc pas sous

¹ Nous n'avons plus ce décret rendu par Constantin contre Porphyre. —
² Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. IX.

quel prétexte on refuserait à Constantin un droit qu'on reconnaît à tous les gouvernements. Il est vrai que Constantin faisait brûler les écrits d'Arius, tandis que la Convention faisait brûler les mandements des évêques. Mais Constantin ne faisait point tomber un cheveu de la tête d'Arius, tandis que la Convention faisait rouler la tête des évêques sous le fer de la guillotine.

29. La clôture du concile de Nicée coïncida avec les fêtes solennelles des vicennales, c'est-à-dire du vingtième anniversaire de l'avènement de Constantin au trône. Les Césars, nous l'avons dit, avaient introduit l'usage de célébrer avec une pompe extraordinaire la cinquième, la dixième, la vingtième, ou trentième année de leur règne. A mesure qu'un règne se prolongeait, la solennité devenait plus éclatante. Celle-ci dépassa en magnificence tout ce qu'on avait vu jusque-là. Mais cette pompe officielle eut plus particulièrement un caractère chrétien. Les sommes énormes que les empereurs païens dépensaient en cette circonstance pour les jeux du cirque, les combats de gladiateurs, les spectacles sanglants des bêtes féroces, furent réparties en aumônes sur tous les points de l'empire. Dans une immense assemblée où se réunirent tous les pères du concile, tous les fonctionnaires, les officiers, les magistrats et le peuple, en présence de Constantin lui-même, Eusèbe de Césarée prononça l'éloge du héros. Nous n'avons plus ce discours, du moins dans la forme où il dut se produire alors. Eusèbe ayant été dix ans plus tard chargé du même panégyrique, à la fête des tricennales, réunit probablement en une seule ces deux compositions oratoires. Car celle qui nous reste, sous le titre de *Panegyricus Constantini in tricennialibus*, est beaucoup trop étendue pour avoir pu être débitée en une seule fois. Elle eût épuisé les poumons de trois orateurs robustes. Il paraît d'ailleurs que le héros était tenté, comme nous, de trouver excessives la prolixité et l'exagération de ces louangeurs d'office. Eusèbe a eu la naïveté de nous l'apprendre : « L'éloge de l'empereur était dans toutes les bouches, dit-il. Un évêque ne craignit point de lui décerner en public l'épithète de bienheureux, qu'il méritait doublement; pour avoir ici-bas conquis par sa valeur la plus belle couronne du monde, et

Clôture du concile de Nicée. Fête des vicennales. Panégyriques. Le festin au palais impérial.

pour s'être d'avance par ses vertus préparé une place dans le royaume du Fils de Dieu. Constantin parut offensé de cette parole, il pria le panégyriste de se taire. Priez le Seigneur, lui dit-il sévèrement, afin qu'il me fasse la grâce de n'être pas trop indigne de le servir en ce monde et de l'aimer éternellement dans l'autre ¹. » Eusèbe ne nous a pas conservé le nom de l'évêque qui reçut cette belle leçon. Nous inclinons volontiers à croire que ce fut lui-même; car son panégyrique des tricennales ne contient guère autre chose que la paraphrase de l'éloge dont Constantin repoussait si énergiquement la formule exagérée. Quoi qu'il en soit la fête impériale célébrée à Nicée, immédiatement après la clôture du concile, n'avait pas besoin des excitations d'une éloquence mercenaire. La reconnaissance publique et l'enthousiasme du peuple en furent le plus bel ornement. Tous les évêques furent invités à un festin magnifique, dans l'intérieur du palais. « Ce fut, dit Eusèbe, un spectacle aussi touchant qu'inouï. Les gardes du corps faisaient la haie dans le vestibule, l'épée nue à la main. Naguère ces mêmes armes avec lesquelles ils rendaient le salut militaire aux ministres de Jésus-Christ, s'étaient baignées dans le sang des chrétiens. Aujourd'hui les hommes de Dieu passaient sans crainte devant ces glaives inclinés. Ils vinrent prendre place dans la grande salle. Des accubitoires étaient rangés en cercle autour des tables. A l'extrémité, un lit d'honneur avait été disposé pour l'empereur et les présidents du concile. On croyait assister à l'une des fêtes du royaume du Christ; la réalité semblait un rêve à tant d'illustres confesseurs échappés à l'exil, la prison et la mort. L'empereur voulut joindre à l'éclat de cette réception splendide, les témoignages personnels de la plus haute bienveillance et de la plus respectueuse affection pour ses hôtes. Il leur distribua lui-même divers présents, en proportion des mérites et de la dignité de chacun ². »

30. Ensuite il fit donner lecture de la lettre circulaire qu'il se proposait d'adresser à tous les évêques du monde qui n'avaient pu se rendre à Nicée. Elle était ainsi conçue : « Constantin Auguste,

Lettre
de Constantin
aux évêques
qui n'avaient
pu assister

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV. — ² Id., *ibid.*, lib. III, cap. xv, xvi.

au concile de
Nicée.

aux églises catholiques de l'univers. — Les prospérités dont jouit la république sous mon sceptre sont la preuve la plus éclatante de la protection que le Dieu tout-puissant daigne étendre sur moi. C'était donc de ma part un devoir de reconnaissance de travailler à rétablir au sein de l'Église catholique l'unité de foi, la sincérité de la concorde mutuelle, dans le culte et l'amour de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Pour atteindre ce but, il était indispensable de réunir, sinon tous les évêques de la catholicité, du moins le plus grand nombre d'entre eux et de leur soumettre l'examen des points dogmatiques controversés. Je l'ai fait; j'ai rassemblé autour de ma personne cet auguste sénat de Jésus-Christ. En ma présence, car je ne fais pas mystère de la foi que je professe en commun avec vous, elle est mon plus beau titre de gloire, en ma présence donc la discussion la plus approfondie eut lieu. Après un mûr examen, d'une commune voix, la sentence fut prononcée, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, et le symbole de la foi unique et véritable fut formulé. Désormais il n'y a plus de division possible, ni de controverse à élever sur ce point. On discuta ensuite la question de la Pâque; il fut unanimement décidé qu'il convenait de célébrer cette solennité chrétienne le même jour, dans toutes les églises du monde. Quoi de plus imposant, en effet, que le concert de tous les cœurs réunis à la fois dans la même prière, en cette fête pascale, qui nous a ouvert les espérances de l'immortalité bienheureuse! Tous les pères se sont accordés à rejeter avec indignation la pensée que des chrétiens pussent retenir l'usage juif et célébrer la fête de la résurrection simultanément avec le peuple déicide. Rejetons cette coutume détestable. La tradition qui nous a été transmise depuis la première pâque chrétienne, et que nous avons conservée jusqu'à ce jour, est la seule légitime, la seule convenable, la seule digne de la majesté du Sauveur. Quoi! laisserons-nous les Juifs, avec leurs mains souillées du sang de notre Dieu, se vanter, comme ils le font, dans leur insolente jactance, d'être nos maîtres pour le comput pascal, et de nous prêter complaisamment leur science sans laquelle nous ne saurions rien faire! Leur science! Elle est si incertaine qu'il y a division à ce sujet dans leur propre

sein, à tel point qu'on les voit célébrer leur pâque à deux jours différents, dans la même année. Évidemment, d'un côté ou de l'autre, il y a erreur chez eux. Pouvons-nous donc les suivre, et nous faudra-t-il nous aussi célébrer deux fois notre pâque? C'en est assez pour justifier devant les esprits les plus prévenus la mesure adoptée par les pères. Il appartiendra à votre prudence et à votre sagesse de la faire comprendre à tous et de démontrer son opportunité. Une divergence de pratique sur un point si important serait manifestement contraire à l'esprit de la religion. Notre Sauveur n'a fondé qu'une seule Église, l'Église catholique, dont les membres dispersés sur tous les points de l'univers professent une seule et même foi, sous l'inspiration unique du même Esprit-Saint. Or, notre Sauveur nous a également délivrés tous de la tyrannie de l'enfer, le même jour, lorsqu'il a, par sa résurrection glorieuse, triomphé de Satan. Comprenez donc que l'anniversaire de notre liberté ne saurait être différent, au sein de l'Église catholique. On verrait au même jour chez les uns le jeûne et les insignes de la pénitence, chez les autres, les festins de la pâque et les vêtements d'allégresse; ici la fête, là le deuil. Non! la Providence divine ne pouvait laisser subsister de tels abus; et j'ose croire que tous vous sentirez la nécessité de les faire disparaître. Je m'y suis engagé, en votre nom; j'ai promis d'étendre aux quelques églises d'Orient qui ne l'ont point encore adopté, l'usage suivi par l'immense majorité du monde catholique, c'est-à-dire par Rome, l'Italie, l'Afrique, l'Égypte, les deux Lybies, l'Espagne, les Gaules, les Iles Britanniques (Βρετανίας), toute l'Achaïe, le diocèse d'Asie, le Pont et la Cilicie. Recevez donc avec allégresse l'ordre de Dieu, qui vous est transmis par la sentence unanime des pères. Vous le savez, c'est au sein des conciles que se manifeste pour nous la volonté de notre divin Sauveur. Veuillez donc porter cette décision à la connaissance des fidèles, nos frères bien-aimés, et prenez les mesures nécessaires pour que la solennité pascale soit célébrée dans vos églises selon cette règle invariable. Ainsi lorsqu'il me sera donné de visiter vos provinces, j'aurai la joie de pouvoir célébrer avec vous et le même jour, cette auguste fête; je pourrai

mêler mes actions de grâces aux vôtres pour remercier Dieu de la seconde victoire qu'il vient d'accorder à son Église. Après l'avoir fait triompher par mes mains de la tyrannie des persécuteurs, il l'arrache en ce moment aux efforts de Satan, et la rétablit dans l'unité florissante de la foi, de la concorde et de la paix. Frères bien-aimés, que ce grand Dieu vous ait en sa garde. »

Lettre de félicitation adressée par Constantin à Eusèbe de Césarée à l'occasion de son traité sur la Pâque. L'évêque du dehors.

31. La formule finale : Ὁ θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει, est encore aujourd'hui celle de tous les monarques chrétiens. Il est remarquable qu'on ne la trouve dans aucune lettre de Constantin avant l'an 324, c'est-à-dire avant la date du baptême de ce prince par le pape saint Sylvestre. L'étude impartiale des monuments historiques confirme ainsi la réalité du baptême de Constantin à Rome. Un autre passage de la lettre impériale mérite aussi de fixer l'attention. L'empereur constate, avec un sentiment d'énergique réprobation, l'infériorité relative où se plaçaient les églises dissidentes vis-à-vis des Juifs, quand elles se faisaient en quelque sorte leurs tributaires pour leur emprunter la date des solennités pascales. Vraisemblablement le comput ecclésiastique et les tables annuelles rédigées par saint Hippolyte, évêque de Porto, étaient encore peu connues en Orient. Il importait cependant à l'honneur de l'Église de sortir d'une situation aussi compromettante. L'empereur attachait le plus grand prix à cette question. Eusèbe de Césarée, nous l'avons déjà dit, se chargea d'un travail spécial sur la matière. Il y mit sans doute d'autant plus de zèle que sa réputation avait un peu souffert, durant le concile de Nicée, et que ses sympathies pour l'arianisme avaient été souvent trop manifestes. Le traité qu'il composa à ce sujet ne nous est point parvenu. On peut croire qu'il reproduisait les données fondamentales du comput de saint Hippolyte. Quoi qu'il en soit, dès qu'il fut terminé, l'auteur l'adressa à Constantin, qui l'en félicita publiquement par une lettre que nous avons encore. Elle est ainsi conçue : « Constantin, très-grand, victorieux, auguste, à Eusèbe de Césarée. C'était une grande entreprise que celle de traiter dignement le mystère de la Pâque et d'élucider la controverse qui s'y rattache depuis son origine. Il fallait une vaste érudition pour rendre ce travail digne de

son objet. J'ai été frappé, en lisant votre ouvrage, de la science que vous y déployez et de la clarté de votre exposition. Selon votre désir, j'ai donné des ordres pour que ce traité soit traduit dans toutes les langues, et puisse de la sorte être médité utilement par tous les fidèles. En vous adressant ce témoignage public de ma reconnaissance, j'ai surtout à cœur de vous encourager à nous fournir plus souvent l'occasion d'admirer la profondeur de votre doctrine et de votre science ecclésiastiques. On dira, je le sais bien, que j'excite un coursier plein d'ardeur. Qu'importe? si je contribue à enrichir le monde de nouveaux chefs-d'œuvre. Frère bien-aimé, que Dieu vous ait en sa garde ¹. » Ces lettres impériales restent comme des monuments de la piété et du zèle de Constantin le Grand. Elles nous font comprendre la pensée prédominante de sa politique, tant de fois exprimée par lui, je veux dire l'unité du monde administratif et civil assurée par l'unité d'une même foi religieuse. Cette vue était digne de son génie. Il n'épargna rien pour la réaliser. Sa chancellerie était incessamment occupée à promulguer les décrets de l'Église. Le symbole de Nicée prit place parmi les constitutions de l'empire. Aujourd'hui encore il se lit en entier dans le texte officiel du *Corpus juris civilis*. Ce sont là de grandes choses. Malheureusement les successeurs de Constantin sur le trône de Byzance devaient compromettre l'héritage du héros. Plus leur incapacité sera notoire, plus ils se croiront le droit de juger les questions théologiques, et de substituer leurs définitions et leurs décrets à ceux de l'Église. C'était dénaturer complètement la pensée de Constantin. Ce prince, dans les agapes auxquelles il convoqua les Pères de Nicée au palais impérial, leur avait dit : « Vous êtes les évêques du dedans, chargés de régir l'Église. Quant à moi Dieu m'a donné l'autorité pour être l'évêque du dehors ². » On ne pouvait définir avec plus de justesse le rôle du souverain catholique, ni mieux préciser la distinction des deux pouvoirs spirituel et temporel, dans leur alliance nécessaire et féconde. Mais les Césars dégénérés du Bas-Empire renverseront la formule et se pré-

¹ Euseb., *Constant. Vit.*, lib. IV, cap. xxxv. — ² Id., *ibid.*, cap. xxiv.

tendront à la fois évêques du dedans et du dehors. Cette confusion entraînera leur ruine.

32. On n'en était point là en 325. Au moment où les pères du concile de Nicée se disposaient à reprendre le chemin de leurs églises, Constantin les réunit une dernière fois, pour prendre congé d'eux et pour prévenir, s'il était possible, les intrigues de quelques prélats ariens qui songeaient à recommencer la querelle. « Désormais, leur dit-il, une seule préoccupation, une seule pensée, doivent nous absorber, le maintien de la concorde et de la paix. Évitions tous les prétextes de division et de schisme. Si l'un d'entre nous se distingue par une vertu plus éminente, des talents plus remarquables, loin de jalouser son succès, félicitons-nous de l'éclat d'un mérite qui rejaillit en gloire sur toute l'Église. Mais aussi que la supériorité de la position, ou du talent, ne soit une occasion pour personne d'écraser les inférieurs sous le poids d'un despotisme insupportable, ou d'un orgueilleux mépris. En somme, c'est à Dieu seul qu'il appartient de juger du mérite individuel et d'attribuer à chacun son véritable rang. Plus on est élevé, plus il faut savoir condescendre avec longanimité aux infirmités et aux faiblesses d'autrui. D'ailleurs la perfection absolue se trouve rarement dans un homme. Sachons donc user d'indulgence pour les fautes légères, et pardonner, au nom de la charité, les imperfections de la nature humaine. Une sévérité excessive engendrerait peut-être des révoltes et des scandales, que les ennemis de l'Église ne manqueraient pas d'accueillir avidement. Ce sont ces ennemis qu'il nous faut travailler à convertir. Attirons-les par le spectacle de notre union, par les magnificences de notre doctrine et de notre culte, par les œuvres de notre charité. La parole ne suffirait pas seule à cet immense apostolat. Il en est qui seront attirés par vos aumônes, d'autres par le besoin de votre protection. En trouvant près de vous un bienveillant accueil, ils se sentiront disposés à vous aimer ; c'est un premier pas vers le salut de leurs âmes. Il faut donc se faire tout à tous, et, comme le médecin habile, varier ses moyens d'action suivant les besoins de chacun. Quant à revenir en aucune manière sur ce qui a été défini par le concile, que nul n'y songe. En vous

Dernière
allocation de
Constantin
aux pères du
concile de
Nicée.

appelant à la dignité de pontifes, Dieu vous a donné la puissance de juger nos peuples et nous-mêmes ; il est donc juste que nous nous soumettions à vos décisions, et non pas que nous entreprenions de les réformer. Dieu vous a établis pour être comme nos dieux, et quelle apparence que des dieux puissent être jugés par des hommes ? Remettez donc tous vos différends à celui qui est le juge et le Dieu des dieux, ou plutôt oublions toutes ces plaintes. Imitons la divine bonté, en nous pardonnant les uns aux autres ; unissons-nous tous ensemble par une amitié fraternelle, pour appliquer, dans la paix et l'union des cœurs, les vérités de la foi pour lesquelles nous nous étions rassemblés. » Il conclut en se recommandant à leurs prières. Enfin, après leur avoir distribué divers présents, pour leurs églises, il leur remit des lettres adressées aux gouverneurs des provinces, avec ordre de délivrer, tous les ans, dans chaque cité, une certaine quantité de blé aux vierges, aux veuves et aux clercs, et les renvoya ainsi dans leurs diocèses respectifs.

33. La position des évêques qui s'étaient montrés jusqu'à la dernière extrémité favorables à l'arianisme était assez embarrassante. Eusèbe de Césarée chercha à expliquer sa conduite à son peuple dans une lettre dont il fit précéder son retour, et où il parle de sa soumission au décret sur le mot de consubstantiel. Il en fait tout l'honneur à Constantin, plutôt en courtisan qu'en évêque. Quant à Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, ils gagnèrent, à prix d'argent, le bibliothécaire des archives impériales, à la garde duquel étaient confiés les actes du concile, et y effacèrent leurs souscriptions. Ils se remirent à enseigner publiquement que le Fils n'est point consubstantiel au Père. Un jour que l'empereur en faisait des reproches à Eusèbe de Nicomédie : « Si l'on déchirait ce manteau, dit-il en montrant son pallium épiscopal, je ne dirais jamais que les deux parties fussent de la même substance, bien qu'elles se trouvassent semblables. » Eusèbe et Théognis accueillaient ouvertement les ariens, les traitaient comme des victimes injustement persécutées, et les admettaient à leur communion. Cette conduite scandaleuse obligea le patriarche saint Alexandre de réunir contre eux un concile à Alexandrie. Ils y furent déposés,

Intrigues
d'Eusèbe de
Nicomédie et
d'Amphion
de Nicée.
Leur déposition
par le
concile d'Alexandrie.
Exil dans les
Gaules.
Lettre de
Constantin à
l'église de
Nicomédie.

on leur donna pour successeurs Amphion à Nicomédie, et Chrestus à Nicée. L'empereur envoya les deux prélats hérétiques en exil dans les Gaules. Constantin écrivit à ce sujet la lettre suivante aux fidèles de Nicomédie : « Vous savez tous, frères bien-aimés, et vous tenez comme une vérité certaine que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est égal et consubstantiel à son Père. Ce dogme de foi a été professé par le concile de Nicée; il n'est plus permis à un chrétien d'avoir une autre doctrine. Vous n'ignorez pas que je suis, comme vous, le serviteur de Jésus-Christ; c'est avec bonheur que je vous salue du doux nom de frères. La communion de sentiments qui existe entre nous m'en donne le devoir et le droit. Vous savez les grandes choses que Dieu a daigné opérer par mon intervention, pour l'honneur de notre religion sainte. Je l'ai délivrée, les armes à la main, de la tyrannie des persécuteurs, et plus récemment, j'ai eu la joie de la voir confirmée dans l'unité de sa foi et l'intégrité de sa doctrine, par la sentence des pères de Nicée. Oui, j'estime cette dernière victoire remportée sur Satan à l'égal d'un véritable triomphe qui sera fécond en bienfaits pour l'univers entier! Quel spectacle plus magnifique que celui de toutes les nations rassemblées dans une même foi, sous le sceptre d'un Dieu qu'elles ignoraient naguère, ou qu'elles blasphémaient! Et comment aurions-nous pu atteindre un tel but, si nous fussions restés divisés entre nous? Quoi! nous sommes chrétiens et nous perdriens le temps en disputes frivoles! D'où venaient pourtant ces dissensions intestines, ces luttes sacrilèges, ces blasphèmes impies contre la divinité consubstantielle du Verbe? Qui vous apprenait à renier le Dieu que vous avez autrefois confessé dans les tortures? Vous le connaissez, ce docteur de mensonge, ce suppôt d'Arius! C'était Eusèbe qui fut trop longtemps votre évêque. Il en vint à ce nouvel excès d'audace, lui, l'ancien complice des fureurs tyranniques de Licinius. J'ai entre les mains toutes les preuves de cette complicité, qui se traduit par le massacre de tant d'évêques, de prêtres et de fidèles, à l'époque de la persécution. Je ne veux point revenir sur les indignes attaques dirigées alors contre ma personne par ce misérable intrigant. Il me suffira de déclarer

qu'il prêta un concours énergique à mon adversaire. Il payait des espions pour rendre compte de mes démarches. Tout ce qu'on peut faire contre un ennemi, sauf de porter les armes, Eusèbe de Nicomédie l'a fait contre moi, en faveur de Licinius. Ce ne sont point là des griefs imaginaires ou des accusations sans preuves. J'en ai acquis la certitude de la bouche des prêtres et des diacres qu'il employait à ces coupables manœuvres. Il montra la même astuce et la même fourberie durant la période du concile de Nicée. Le sentiment de ses forfaits l'éloignait de ma présence, mais il faisait agir près de moi par des intermédiaires dévoués. Protecteur d'Arius, dont il partage la démente sacrilège, il m'adressait sans cesse des sollicitations nouvelles, me suppliant de ne pas permettre qu'il fût déposé de sa dignité épiscopale, et me promettant une soumission absolue. Dieu m'est témoin que je dis la vérité ! Telle fut son attitude aussi abjecte qu'insidieuse. J'eus le malheur de céder à tant d'instances intéressées et cupides. Théognis, évêque de Nicée, agissait dans le même sens et avec la même duplicité. Maintenant que toutes leurs intrigues ont été percées à jour, il est temps de sévir contre ces ingrats. J'ai donné l'ordre de les exiler dans les Gaules. Pour vous, frères bien-aimés, c'est votre devoir d'accueillir comme un véritable envoyé de Dieu l'évêque orthodoxe qui a reçu la mission de vous diriger dans la voie de la paix, de la concorde et du salut. Oubliez les mercenaires qui vous ont égarés dans les sentiers de l'erreur ; que leur nom ne soit même plus prononcé parmi vous ! Frères bien-aimés, que Dieu vous ait en sa garde ¹. »

34. Les pères du concile de Nicée avaient demandé au pape la confirmation de leurs décrets. Le fait est attesté par les Actes de saint Sylvestre ; mais on niait assez volontiers la valeur et l'authenticité de ces Actes. Comme nous ne possédons plus la lettre synodale par laquelle l'auguste assemblée sollicitait du siège apostolique la sanction solennelle de ses travaux, on aimait à

Confirmation
des Actes du
concile de
Nicée par le
pape saint
Sylvestre.

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. II, col. 277 ; Theodoret, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XIX.

profiter de cette circonstance pour révoquer en doute un fait qui bat en brèche les théories hostiles à la primauté de la chaire de saint Pierre. Mais bien que la lettre synodale adressée au pape par le concile de Nicée ne nous soit point parvenue, nous n'en sommes pas moins assurés qu'elle exista réellement. Un concile de Rome, tenu l'an 485, sous le pontificat de Félix III, nous en fournit la preuve irrécusable. Il s'exprimait ainsi, dans une lettre adressée aux clercs de Constantinople et de la province de Bithynie : « L'évêque du siège apostolique exerce sa sollicitude sur toutes les églises. Il en est le chef universel, en vertu des privilèges conférés par Notre-Seigneur à l'apôtre saint Pierre. C'est en conformité avec le précepte divin que les trois cent dix-huit pères du concile œcuménique de Nicée s'adressèrent au siège apostolique pour lui demander la confirmation de leurs décrets ¹. » Il serait difficile, après un pareil témoignage, de douter du fait lui-même. « Pour procéder plus solennellement à ce grand acte pontifical, qui allait couronner l'œuvre de Nicée, dit M^{gr} Gerbet, le pape saint Sylvestre convoqua, en 327, un synode dans la nouvelle église d'Equitius. Ce fut un spectacle à la fois imposant et significatif que cette réunion auguste de confesseurs de la foi, tenant ses séances dans les thermes de Domitien. La chaire du pontife devait, suivant la coutume, se trouver en face de l'autel. Le pape Sylvestre, assis sur cette chaire, devait avoir la tête couverte de cette mitre de soie bleue, brochée d'or, que l'on conserve dans la sacristie de cette église, comme lui ayant appartenu. Les bancs où siégeaient les évêques étaient rangés de chaque côté de la chaire, sous les arceaux des thermes. Derrière les évêques se tenaient debout les prêtres, les diacres et le reste du clergé. L'image de la Vierge en mosaïque, dont les débris subsistent encore aux parois du souterrain, semblait présider au concile rassemblé pour rendre gloire à la divinité de son Fils. Saint Sylvestre avait dédié cette peinture à Marie sous le titre de « Joie des chrétiens, » *Gaudium christianorum*, pour célébrer la fin des persécutions. Ce titre se vérifiait aussi

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. IV, col. 1126; Mansi, tom. VIII, col. 1140.

sous un autre rapport dans cette circonstance. La condamnation de l'arianisme plus dangereux, plus fatal que le paganisme persécuteur, était pour l'Église un triomphe encore plus heureux. Une joie sainte et grave était peinte sur tous les visages. Le souvenir odieux des orgies dont ces mêmes voûtes avaient jadis été témoins, était banni de ce lieu déjà purifié par le sacrifice de l'agneau sans tache. Les prières par lesquelles s'ouvraient les séances synodales avaient été faites ; l'Esprit divin descendait ; Pierre allait parler par la bouche de son successeur. Alors, disent les Actes du concile romain, Sylvestre, évêque du saint et apostolique siège de la ville de Rome, s'exprima en ces termes : Nous confirmons, par notre déclaration, tout ce qui a été établi à Nicée de Bithynie, par trois cent dix-huit évêques, pour l'intégrité et le bien de notre sainte Mère, l'Église catholique et apostolique. Tous ceux qui oseraient attenter à la définition du saint et grand concile réuni à Nicée en présence du très-pieux et vénérable empereur Constantin Auguste, nous les anathématisons ! — Et tous dirent : *Placet*. — Le lieu où ces paroles ont été prononcées est lui-même bien vénérable, quoiqu'il ne renferme plus aujourd'hui que fort peu d'objets capables d'attirer l'attention des visiteurs : dans quelques coins des vieux arceaux, ou thermes, un reste de peintures presque toutes effacées, sauf une grande croix encore assez visible ; une partie du pavé ancien et des fragments d'une chaire en marbre qu'on croit avoir été celle de saint Sylvestre ; enfin, dans une espèce de chapelle, les contours encore très-reconnaissables de l'antique image de la Vierge qu'on a reproduite tout à côté dans une mosaïque moderne, parce que le tableau original avait trop souffert. Il a le cachet des anciens temps ; la Vierge y porte la *stola*, comme les *Orantes* des catacombes. La position de cette image, à quelques pieds au-dessus du sol, au fond de la nef principale, semble indiquer que l'autel antique était placé en cet endroit. Ce qui confirme la tradition suivant laquelle saint Sylvestre avait dédié son oratoire à la Mère du Sauveur. La revue de ces objets est bientôt faite ; mais, après les courts instants qui suffisent à la curiosité, la piété demande les siens pour recueillir les impressions que ce lieu fait

éprouver. Parmi les anciennes peintures qu'on y a retrouvées, dans le xvii^e siècle, il y en avait une déjà très-endommagée qui était merveilleusement appropriée aux souvenirs que cette église rappelle. Au milieu d'un cercle à fond bleu, un agneau avec un livre sous ses pieds ; d'un côté, saint Jean-Baptiste et cette inscription : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* ; de l'autre, saint Jean l'Évangéliste, avec ces mots : *In principio erat Verbum et Verbum erat apud Deum et Deus erat Verbum*. Ce tableau, usé par le temps sur ces vieux murs, y a disparu pour les yeux, mais il y reste toujours pour l'âme ; car le symbole de Nicée, qui a reçu à cette même place sa sanction définitive, fut le commentaire authentique de ces paroles de l'Évangile. Cette profession de foi, si belle à entendre, lorsqu'elle est chantée par mille voix dans nos grandes solennités, est peut-être plus auguste encore lorsque le pèlerin la récite à voix basse, agenouillé dans l'oratoire souterrain de saint Sylvestre ¹. »

¹ Gerbet, *Esquis. de Rome chrét.*, tom. 1, pag. 365.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SYLVESTRE I (314-335).

§ I. INVENTION DE LA VRAIE CROIX.

1. Progrès de la foi dans l'empire romain. — 2. Vertus chrétiennes de Constantin le Grand. — 3. Invention de la vraie croix par sainte Hélène. — 4. Témoignage de Théodoret. — 5. Témoignages de Rufin et de Théophane. — 6. Lettre de Constantin à Macarius, évêque de Jérusalem. — 7. Construction de la basilique du Saint-Sépulcre. — 8. Basiliques de Bethléem et de l'Ascension. Lettre de Constantin au sujet de la basilique de Mambré. — 9. Justification des récits historiques par les découvertes de l'archéologie moderne. — 10. Mort de sainte Hélène.

§ II. CONSTANTINOPLÉ.

11. Progrès du christianisme chez les nations barbares. — 12. Lettre de Constantin à Sapor, roi de Perse. — 13. Translation du siège de l'empire à Constantinople. — 14. Monuments chrétiens élevés par Constantin dans sa nouvelle capitale.

§ III. EXIL DE SAINT ATHANASE.

15. Funeste influence de Constantia sur l'esprit de l'empereur. Rappel d'Arius et de ses fauteurs. Déposition de saint Eustathe, patriarche d'Antioche. — 16. Récit ambigu des événements, par Eusèbe de Césarée. Il refuse le siège patriarcal d'Antioche. — 17. Saint Athanase refuse d'admettre Arius dans son église. Saint Antoine à Alexandrie. — 18. Lettre de Constantin le Grand à saint Antoine. Réponse de saint Antoine. — 19. Accusations des ariens contre saint Athanase. — 20. Conciliabule de Tyr. Condamnation de saint Athanase. — 21. Exil de saint Athanase à Trèves. — 22. Le philosophe alexandrin Sopater. — 23. Véritable rôle de Constantin dans la condamnation de saint Athanase.

§ IV. BASILIQUE DU SAINT-SÉPULCRE.

24. Le premier pèlerinage connu d'un Gaulois en Terre-Sainte. *Itinerarium Burdigalense*. Analyse de ce monument. — 25. Dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre. Fêtes tricennales. Basses flatteries d'Eusèbe de Césarée. — 26. Mort du pape saint Sylvestre I.

§ I. Invention de la Vraie Croix.

Progrès
de la foi dans
l'empire ro-
main.

1. Les trois années qui suivirent le concile de Nicée (325-328) furent pour l'Église une période de bénédiction et de paix. L'arianisme abattu n'osait relever la tête. Les païens se convertissaient en grand nombre à la religion chrétienne, les uns par une conviction profonde de la vanité du culte idolâtrique ou par les exemples de vertu, de sainteté qu'ils avaient sous les yeux ; les autres, il faut l'avouer, par des motifs moins purs, moins désintéressés, et pour se conformer à l'inclination du maître. On vit des cités, des populations entières, embrasser d'un commun accord la foi de Jésus-Christ, abattre d'elles-mêmes leurs temples et leurs idoles pour élever des églises. Les habitants de Majūma, l'ancien port de Gaza, en Palestine, se firent tous chrétiens. L'empereur, en récompense de cet acte de piété, éleva ce lieu au rang de cité romaine et l'appela Constantia, du nom de sa sœur bien-aimée et de son propre fils Constance. Par une raison semblable, il accorda la même faveur à une bourgade de Phénicie, qu'il nomma Constantine, comme il avait déjà fait pour celle de Drépane, en Bithynie, à laquelle il octroya l'exemption des impôts en l'honneur du saint martyr Lucien d'Antioche, dont les reliques y étaient conservées. On se rappelle qu'il avait changé l'ancien nom de Drépane en celui d'Hélénopolis, par un témoignage de filiale tendresse pour l'impératrice Hélène, sa mère. On pourrait suivre à la trace, dans les noms géographiques de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, l'influence religieuse de la famille Constantinienne. Notre Constantia française (Coutances) et ses homonymes, *Constantinus pagus* (Cosentin), Constantina (Arles), sont contemporains de la Constantine africaine, de la Constance helvétique et de la fameuse capitale asiatique Constantinople. On se tromperait gravement si l'on ne voyait dans le choix de ces dénominations qu'un acte de flatterie dynastique. Sans exclure absolument ce point de vue mesquin et personnel dont les sociétés ne se débarrassent jamais sous aucun régime, il faut aussi tenir compte du mouvement religieux qui se prononçait alors avec énergie. Le vieux monde romain

voulait se faire baptiser et prendre le nom du premier empereur chrétien. Jamais d'ailleurs, depuis que l'univers s'était incliné sous le sceptre d'un César, l'autorité n'avait paru plus paternelle et plus clémentine. Un édit annonça que l'empereur faisait remise du quart des taxes foncières ¹. La péréquation de l'impôt, ce rêve de tous les gouvernements, fut réalisée par un nouveau cadastre dressé simultanément dans toute l'étendue de l'empire ². Jusque dans les procès civils, qui offrent toujours un gagnant et un perdant, c'est-à-dire la tristesse du vaincu à côté de la joie du vainqueur, Constantin voulut apporter une compensation. Les malheureux que la perte d'un procès réduisait à une indigence imméritée étaient secourus par le fisc et recevaient soit une pension alimentaire, soit des biens-fonds qui leur en tinssent lieu ³. Les légistes romains avaient environné des formalités les plus complexes le droit de tester. Leur préoccupation à ce sujet n'avait pas pour but de rendre sacrée la volonté des mourants, mais au contraire de l'é luder aussi souvent que possible, parce que le fisc impérial bénéficiait des vices de forme et entraît de plein droit en possession de l'héritage, après cassation d'un testament. Constantin abrogea ces dispositions tyranniques. Il déclara qu'un testament rédigé en n'importe quels termes serait valable, pourvu qu'il émanât réellement du testateur et qu'il exprimât sa libre volonté. Bien plus, il octroya la faculté de tester sans écrit, par une simple déclaration verbale, faite devant des témoins juridiques ⁴. Par le même principe et avec le même désintéressement, il abrogea les lois antérieures qui déclaraient tous les célibataires âgés de plus de vingt-cinq ans inhabiles à succéder même aux biens patrimoniaux ⁵.

2. Il faut convenir qu'un tel ensemble de législation n'a rien de fort tyrannique, et l'on a le droit de s'étonner que ces mesures réparatrices n'aient jamais eu le bonheur d'obtenir un seul éloge des rationalistes modernes. C'est qu'elles ont le tort à leurs yeux

Vertus
chrétiennes
de Constantin
le Grand.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. II. — ² Id., *ibid.*, cap. III. — ³ Id., *ibid.*, cap. IV. — ⁴ Id., *ibid.*, cap. XXVI. — ⁵ Id., *ibid.*

d'avoir été signées par un empereur chrétien. Il est vrai que cet empereur, apprenant un jour qu'on avait brisé ses statues dans une émeute populaire, répondait à ceux qui lui parlaient de vengeance : « Je viens de passer la main sur mon visage et ne me sens point blessé ¹. » Il est vrai que cet empereur, qui possédait le monde, ne semblait pas se douter qu'on pût s'enorgueillir d'une pareille puissance. Un jour qu'on lui en faisait la remarque, il traça sur le sable, avec la hampe d'une pique, un carré de six pieds de long sur un de large et dit : « Ne voyez-vous pas que fussé-je, comme vous le prétendez, maître de la terre, il ne me restera en définitive que ce petit espace que je viens de circonscrire, supposé encore qu'on me fasse la grâce de me l'accorder ² ! » Il disait encore : « Etre empereur, c'est un don de la fortune ; le difficile est de se conduire en sage et de commander en père. » De telles paroles justifiées par une bonté et une clémence qui ne se démentirent jamais, depuis l'époque de son baptême, ne lui ont pu cependant conquérir les sympathies du rationalisme. Constantin fut un chrétien couronné et le rationalisme ne le lui pardonne pas. C'est une raison de plus pour nous de mettre en relief cette grande et immortelle figure. Constantin ne faisait pas mystère de sa foi. Il la revendiquait comme son plus beau titre de gloire ; on trouverait à peine une lettre où il n'en fasse profession publique. Le contraste avec ses prédécesseurs, tous païens, était sans doute par ce seul fait déjà très-frappant ; mais Constantin, disciple de Jésus-Christ et dépositaire du glaive des anciens Césars, ne retourna point l'épée contre les païens qui en avaient abusé si longtemps. A toute occasion il répète qu'on ne doit pas forcer les consciences. « Que chacun, disait-il, suive la religion qu'il croit vraie, sans prétendre l'imposer à personne. Que les plus instruits communiquent leur lumière aux autres, rien de mieux ; mais s'ils ne peuvent les convertir, qu'ils les laissent en paix ³. » Voilà les principes que la religion chrétienne substituait aux fureurs des Césars idolâtres, qui avaient

¹ Chrysostom., Homil. XX, *Ad populum Antiochenum*. — ² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. xxx. — ³ *Id.*, *ibid.*, cap. lx.

égorgé durant trois siècles deux millions de chrétiens. Qu'on nous dise de quel côté se trouve la vraie tolérance. Constantin ne dissimulait pas d'ailleurs son désir de voir le monde entier embrasser le joug de l'Évangile. C'était là le but avoué de sa politique. Sa conduite, ses actes, ses discours, ses écrits, furent constamment dirigés en ce sens. Il ne ruinait pas les temples des idoles, comme naguère Dioclétien et Galérius avaient fait pour les églises de Jésus-Christ ; mais à mesure que les sanctuaires impurs de la Vénus de Cypre, de l'Apollon de Delphes, ou de la Diane d'Éphèse ; se dépeuplaient d'adorateurs ; à mesure que les épines et les ronces croissaient sous les vestibules abandonnés et les portiques déserts, Constantin insistait davantage sur le ridicule des superstitions païennes et l'infamie d'un culte qui dégradait la nature humaine sous le prétexte d'honorer les dieux. La conscience publique était avec lui et se vengeait d'un honteux esclavage en couvrant de mépris les simulacres des passions divinisées. Cependant l'empereur se faisait représenter sur ses médailles les bras élevés en croix pour la prière, dans l'attitude des *Orantes* chrétiens, afin d'apprendre à tout son peuple qu'il reconnaissait, adorait et servait le maître du monde ¹. En même temps il défendait de placer ses statues dans les temples païens, « afin, disait-il, de ne point paraître, même en effigie, complice de si déplorables erreurs ². » Dans l'intérieur de son palais, il avait érigé une église, et il donnait à tous le spectacle de l'assiduité aux cérémonies sacrées. Il avait sans cesse à la main le livre des saintes Écritures, et faisait les prières quotidiennes avec toute sa maison impériale ³. Des prêtres et des diacres étaient attachés au service de sa chapelle ; il leur assigna un rang d'honneur dans le palais ⁴. Le dimanche était religieusement observé par lui ; c'était le jour de la prière par excellence ⁵. Il ordonna par un édit que tous les peuples de son empire, même les païens, eussent à l'observer, du moins comme jour officiel de repos. Il réduisit pour le dimanche le service de l'armée aux fon-

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. xv. — ² Cap. xvi. — ³ Cap. xvii. —

⁴ Cap. xviii. — ⁵ *Id.*, *ibid.*

tions les plus indispensables, afin que tous les soldats fussent libres d'assister aux divins mystères ¹, s'ils étaient chrétiens. Quant aux autres, il les faisait conduire en rase campagne ; là, enseignes déployées, tous devaient prier pour le salut de l'empereur et de l'armée. Constantin rédigea lui-même la formule que chaque soldat devait savoir par cœur et prononcer distinctement. Elle était ainsi conçue : « O Dieu suprême, nous adorons votre majesté ; nous reconnaissons votre puissance ; nous invoquons votre secours. C'est à votre protection que nous devons nos victoires. Nous vous rendons grâces pour nos triomphes passés et nous en espérons de nouveaux dans l'avenir. Tous nous vous implorons ; donnez la santé et la victoire à Constantin, notre empereur, et à ses très-pieux fils ². » Telle était cette prière dominicale, à l'usage des soldats païens. « Pour Constantin, dit Eusèbe, comme il était initié aux saints mystères ³, il avait coutume de se retirer à certaines heures dans son oratoire. Là, il s'entretenait seul avec Dieu seul. Agenouillé, il demandait au Seigneur les grâces dont il avait besoin. C'était surtout à l'époque des solennités pascales qu'il redoublait de ferveur, réunissant toutes les forces de son âme et de son corps pour accomplir les exercices saints. Son zèle était sans égal. La nuit de la Résurrection se changeait en un jour splendide. Toutes les maisons de la ville étaient illuminées, des torchères suspendues à tous les candélabres ; des lampes brûlaient à chaque porte. Quand l'aurore paraissait, Constantin, pour imiter en quelque manière la munificence du Sauveur ressuscité en ce jour, ouvrait sa main libérale et distribuait aux provinces, aux peuples, aux nations de l'univers, des grâces, des largesses et des bienfaits sans nombre ⁴. » On pourrait, dans cet usage Constantinien, trouver l'origine des privilèges exceptionnels accordés plus tard dans les monarchies chrétiennes, et spécialement en France,

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, cap. XVIII. — ² Cap. XIX.

³ Αὐτὸς δ' οἷά τις μέτοχος ἱερῶν ἔργων. Cette parole d'Eusèbe est significative et peut se joindre à toutes celles que nous avons précédemment citées pour établir la fausseté du baptême de Constantin *in extremis*.

⁴ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. XXII.

pour le jour de la solennité pascale ; tant il est vrai que Constantin réalisa pleinement l'idéal du prince chrétien ! « C'était surtout aux églises de Dieu, dit encore Eusèbe, qu'il aimait à prodiguer ses dons. Il ne se lassait point d'attribuer des biens-fonds et des revenus pour l'entretien des pauvres, des veuves et des orphelins. Il établit des ateliers où il faisait confectionner des habits pour les indigents. Il faisait profession d'une tendresse particulière pour les religieux qui renonçaient au monde et se vouaient, dans la solitude, à la contemplation des choses divines. On lui entendait dire souvent, à propos des vierges consacrées à Dieu dans le silence et la retraite, qu'il lui semblait, en conversant avec elles, entendre la parole de l'époux céleste qui habitait leur âme ¹. Il n'était pas rare de le voir passer des nuits entières aux veilles et aux méditations saintes. Il écrivait des traités apologétiques de la religion ; et ne dédaignait pas de les prononcer, quand l'occasion s'en présentait, estimant qu'un des devoirs de sa responsabilité impériale était d'éclairer l'intelligence de ses sujets et de faire de son règne celui de la vérité. De temps en temps, il annonçait des conférences de ce genre, et l'on accourait de toutes parts pour entendre le prince orateur. Assis sur son trône, il parlait avec une noble simplicité et une modestie touchante. Quand la suite de son discours l'amenait à traiter des vérités théologiques et des divins mystères, il se levait, et, d'un ton plus solennel, il abordait ce sujet vénérable. On eût dit alors un docteur de l'Église enseignant des catéchumènes. Parfois des applaudissements unanimes éclataient dans l'assemblée. Alors il levait les mains et les yeux au ciel invitant ses auditeurs à reporter leur admiration et leurs hommages vers le Roi des rois, le Dieu de toute science. D'ordinaire le plan de ses discours était ainsi tracé. Il commençait par démontrer l'absurdité du polythéisme et le ridicule de cette multitude de divinités contradictoires auxquelles on avait si longtemps offert des sacrifices. Il déroulait toutes les fraudes, toutes les impostures, qui avaient étayé ce culte superstitieux. Après cette discussion fondamentale,

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. xxviii.

il établissait par des arguments péremptoires le dogme de l'unité de Dieu. Il insistait sur les bienfaits de la Providence divine dont le regard embrasse tout l'univers, maintient l'harmonie des lois générales, et étend sa sollicitude sur les plus obscurs d'entre les êtres aussi bien que sur les corps lumineux qui gravitent dans l'espace. Ensuite il racontait l'historique du mystère de notre rédemption et en déroulait les phases principales. Il terminait enfin par le tableau du jugement dernier, qui consommera les destinées du monde. Son visage prenait alors un éclat et une majesté incomparables. L'auditoire était palpitant quand l'empereur passait en revue les crimes que le juge suprême doit foudroyer, à ces grandes assises du genre humain : les meurtres, les violences, les concussions, les adultères, les cupidités inextinguibles de l'avarice ou de la luxure. Sous le coup de cette éloquence qui allait réveiller au fond des âmes les aiguillons intimes du remords, on voyait, même parmi les familiers de l'empereur, bien des fronts se courber. « Oui, leur disait-il, chacun de nous rendra compte à Dieu de ses actes ; moi, je lui dois le compte de tout l'empire ; vous à qui j'ai partagé le gouvernement des provinces, vous devrez à ce Dieu un compte exact de la mission qui vous a été confiée. Sans cesse il revenait sur cette pensée, conjurant chacun de ses auditeurs ne la jamais perdre de vue. Hélas ! le pieux empereur qui ne se contentait pas de savoir ces choses, mais qui les pratiquait si fidèlement lui-même, obtenait plus d'applaudissements que de conversions réelles ; on acclamait ses paroles, mais la cupidité, l'avarice, la sensualité, conservaient toujours leur empire sur une foule d'âmes vénales et corrompues ¹. »

3. Dieu récompensa les pieux travaux de Constantin par une découverte infiniment précieuse, celle de la vraie croix, faite dans les circonstances que nous allons rappeler. L'impératrice sainte Hélène, sa mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, avait entrepris le pèlerinage des lieux saints. Arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple et l'idole de Vénus, qui, depuis

Invention
de la vraie
croix par
sainte
Hélène.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. XXIX.

le temps d'Adrien, profanaient le lieu où s'était accompli le mystère auguste de notre rédemption. On enleva toutes les terres rapportées et on découvrit, à une grande profondeur, trois croix qui y avaient été enfouies par les Juifs, après leur déicide. On ne savait laquelle était celle du Sauveur. L'évêque de Jérusalem, saint Macarius, après avoir prié le Seigneur, les fit porter toutes trois chez une femme de la ville, atteinte depuis longtemps d'une maladie incurable. On lui appliqua successivement chacune des croix ; aussitôt qu'elle eut touché la troisième, elle se trouva complètement guérie. Cette invention miraculeuse fut un événement qui combla de joie le monde chrétien. A côté des croix, mais séparé, on retrouva le *titulus* que les Juifs avaient attaché au haut de la croix du Sauveur, et les clous dont ils avaient transpercé ses pieds et ses mains. Sainte Hélène les envoya à l'empereur avec une partie considérable de la vraie croix, laissant l'autre à Jérusalem sous la garde de l'évêque. Dans le siècle suivant, on l'exposait à la vénération des fidèles une fois l'année, le jour du vendredi-saint ; c'est de là, sans doute, que cette pieuse cérémonie s'est étendue à toutes les autres églises de l'univers. Constantin fit mettre une partie des clous sacrés à son casque et l'autre à la bride de son cheval, pour lui servir de sauvegarde dans les combats. La portion de la croix, qui lui avait été envoyée par sa mère, fut déposée à Rome dans la basilique de Sainte-Croix, avec le *titulus* qu'on plaça sur le haut d'une arcade, où il fut retrouvé en 1492, renfermé dans une boîte de plomb. L'inscription hébraïque, grecque et latine, est faite en lettres rouges sur un bois peint en blanc.

4. Tel est en substance le récit fort connu de l'invention de la sainte croix, dont l'Église continue de célébrer l'anniversaire par une solennité chère à tous les cœurs chrétiens. Mais le rationalisme moderne n'admet ni la tradition ecclésiastique, ni le récit du bréviaire romain. Il ne se gêne pas beaucoup pour les traiter l'un et l'autre de légendes apocryphes. Nous croyons donc utile de reproduire *in extenso* les témoignages historiques sur lesquels s'appuie la croyance de l'Église. Ici comme toujours on trouvera les preuves les plus nombreuses, les plus authentiques, les plus

Témoignage
de
Théodoret.

incontestables, du côté de la tradition catholique. Voici d'abord le récit de Théodoret, évêque de Cyr en Palestine, presque contemporain des faits qu'il raconte, et vivant sur les lieux mêmes où les événements s'étaient accomplis. « L'empereur n'ignorait pas, dit-il, que le sépulcre du Sauveur avait été profané au temps d'Adrien par l'érection d'un *lucus* (bois sacré) où les corybantes venaient par des danses lascives célébrer les impurs mystères de Bacchus. La volupté avait établi son culte sur le tombeau du Fils divin de la Vierge Marie. On avait obstrué, sous un monceau de terres et de débris informes, le sépulcre taillé dans le roc où Joseph d'Arimathie avait déposé le Sauveur, et l'on y avait construit un temple à Adonis. Or, la pieuse impératrice Hélène, de concert avec l'empereur qu'elle avait conquis à la foi, conçut le projet d'édifier une basilique en ce lieu auguste. Hélène avait alors près de quarante ans ; elle entreprit néanmoins le voyage de Palestine, afin de couronner sa vie par cet éclatant témoignage de piété et de foi. En arrivant sur le Calvaire profané, elle manifesta sa douleur à la vue du temple païen, et donna immédiatement l'ordre de le détruire. Des fouilles furent ensuite pratiquées jusqu'à une certaine profondeur. Bientôt la grotte sépulcrale apparut sous son aspect primitif. En creusant davantage, on découvrit trois croix enfouies dans le sol. Nul doute que l'une d'entre elles eût été l'instrument de la passion du Sauveur. Les deux autres étaient celles des deux larrons. Mais quelle était la croix bienheureuse, arrosée par le sang rédempteur ? Il était impossible de le discerner à première vue, et l'anxiété était extrême. Or, le bienheureux Macarius, alors évêque de Jérusalem, imagina un moyen de trancher la difficulté. Il y avait dans la ville une femme chrétienne de noble race qui depuis longtemps souffrait d'une maladie incurable, et dont on n'attendait plus que le dernier soupir. Le saint évêque, après des prières ferventes, fit transporter chez elle les croix qu'on venait de découvrir. Successivement chacune d'elles fut approchée de la malade. Aussitôt que la vraie croix eut touché les membres de l'infirmes, la femme fut guérie. La joie de l'impératrice, témoin de ce miracle, fut au

comble ; elle envoya aussitôt les clous sacrés à Constantin, son fils, le priant de les porter à son casque et au frein de son cheval de bataille, comme un rempart inexpugnable. Elle réserva pour le palais impérial une partie de la croix sainte, et laissa l'autre à l'évêque de Jérusalem, comme le plus précieux des trésors. La vénérable relique fut placée dans un coffre d'argent et d'or enrichi de pierreries, et déposée dans la basilique du Saint-Sépulcre, construite par Héléne avec une magnificence que je n'ai pas besoin de décrire, puisque les pèlerins du monde entier, qui y affluent chaque jour, peuvent la contempler de leurs yeux. Sainte Héléne fonda près de cette basilique un monastère de vierges consacrées au Seigneur. Il se rattache à cette pieuse fondation un trait que je ne veux point passer sous silence. Le jour de l'inauguration du monastère, sainte Héléne, octogénaire, voulut servir de ses mains les vierges du Seigneur. Elle portait elle-même les plats, les coupes, et, après le repas, elle versa de sa main aux convives l'eau de l'ablution et leur présenta le manuterge ¹. »

5. Rufin, dans son *Histoire ecclésiastique*, raconte les mêmes faits, mais avec quelques détails plus circonstanciés sur le miracle qui décela à tous les yeux la véritable croix du Sauveur. « L'incertitude fut grande, dit-il. La joie de la découverte était contre-balancée par l'impossibilité de discerner l'instrument auguste de notre rédemption. On avait bien retrouvé aussi le *titulus* écrit, par ordre de Pilate, en hébreu, en grec et en latin, mais comme il avait été enfoui séparément de la croix, il ne pouvait fournir aucun indice. Le bienheureux Macarius, évêque de Jérusalem, eut une inspiration qui fit cesser toute incertitude. Apportez, dit-il, les trois croix. — Et, se levant, il se dirigea vers la maison d'une noble et pieuse femme de Jérusalem, qui se mourait d'une maladie incurable. C'est ici, dit-il en entrant, que Dieu nous fera connaître la puissance du bois sacré qui porta le Sauveur ! — Sainte Héléne et tout le peuple l'avaient suivi. Le bienheureux évêque s'agenouilla et fit cette prière : Seigneur, Dieu tout-puis-

Témoignages
de Rufin
et de
Théophane.

¹ Theodoret, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XVII.

sant, vous qui avez daigné racheter le genre humain par la passion et la mort de votre Fils unique sur la croix, vous qui de nos jours avez inspiré à votre servante fidèle, l'impératrice Hélène, le pieux désir de rechercher le bois sacré où fut suspendu le salut du monde, achevez votre œuvre ; montrez-nous, par un signe éclatant, quelle est, de ces trois croix, celle qui fut l'instrument de notre rédemption ; faites que cette femme à demi-morte se lève pleine de vie et de santé, aussitôt que la croix véritable aura touché ses membres. — Après avoir ainsi prié, il approcha de la malade une croix, dont le contact ne produisit aucun effet. Il fit de même pour la seconde, sans plus de succès ; mais à peine eut-il approché la troisième que la malade ouvrit les yeux, se leva sur son séant, et s'écria : Je suis guérie ! — Elle quitta à l'instant son lit de douleur. L'impératrice Hélène, à la vue de ce prodige, éclata en actions de grâces et tout le peuple louait Dieu ¹. » Nous n'insisterons pas sur les témoignages analogues de Socrate, Sozomène, Nicéphore, etc. Cependant, parmi ces chroniqueurs de date relativement plus récente, nous croyons opportun de consigner le récit de Théophane, qui relate quelques particularités intéressantes, omises par les autres hagiographes. « Macarius, évêque de Jérusalem, avait assisté au concile de Nicée, dit Théophane. Dans son audience de congé, l'empereur lui exprima le désir de voir entreprendre des fouilles au lieu du Calvaire et sur la montagne du Golgotha, pour y rechercher le bois vivifiant de la vraie croix. L'impératrice mère, sainte Hélène, avait formé le projet de se rendre en personne à Jérusalem, pour diriger elle-même les travaux. D'an 326, elle arriva en effet dans la ville sainte pour ce pieux pèlerinage. Constantin avait mis à sa disposition des sommes considérables. Le patriarche, à la tête du clergé, vint au devant de l'impératrice et la reçut avec tous les honneurs dus à sa vertu et à son rang. Après cette première démonstration officielle, sainte Hélène témoigna le désir de vivre dans la retraite, le jeûne et la prière, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur sa mission. Mac-

¹ Rufin, *Hist. eccles.*, lib. X, cap. VII, VIII.

rius la seconda dans ce pieux dessein et voulut s'associer lui-même à ses exercices de pénitence. Une inspiration divine lui révéla l'emplacement du temple dédié à l'impure Vénus comme celui qui recélait dans ses profondeurs le trésor désiré. Cet édifice idolâtrique avait été érigé jadis par l'empereur Adrien. Sainte Hélène le fit raser jusqu'aux fondements. Toutes les terres de déblai et les matériaux de démolition furent transportés au loin, de manière à découvrir l'entrée du Saint-Sépulcre et tout le périmètre du Calvaire. Or, dans une fouille pratiquée sur la face latérale du Saint-Sépulcre, du côté de l'orient, on mit à découvert trois croix. En cherchant avec plus de soin, on retrouva les clous. Tous les assistants suivaient avec une curiosité attentive le travail des ouvriers. Quelle était la croix du Sauveur? Nul ne le pouvait conjecturer. Hélène en était au désespoir. Saint Macarius, justifiant son nom (*Μακαριος*, bienheureux) par l'ardeur de sa foi, obtint de Dieu un miracle pour dissiper cette cruelle incertitude. Une pieuse et noble femme de Jérusalem était à l'agonie; on n'attendait plus que son dernier soupir. L'évêque fit porter les croix dans la maison de la malade. A peine l'ombre de la croix véritable se fut-elle projetée sur l'agonisante, qu'on vit cette femme se lever sur son séant, pleine de santé et de vie. La joie de sainte Hélène et de la cité tout entière ne saurait se décrire. L'impératrice réserva une partie du bois de la vraie croix, avec les clous, pour Constantin son fils; elle renferma le reste dans une châsse d'argent, qu'elle laissa entre les mains du bienheureux Macarius. Elle donna ensuite des ordres pour l'érection d'une basilique au Saint-Sépulcre et au Calvaire. Une magnifique chapelle devait conserver à jamais le souvenir du lieu où la vraie croix avait été retrouvée. Des églises s'élevèrent en même temps à Bethléem, au mont des Oliviers et dans les autres localités de la Palestine, consacrées par les souvenirs chrétiens. Après ce triomphant voyage, sainte Hélène quitta les Lieux saints et retourna près de l'empereur ¹. » Le nombre des clous retrouvés avec la croix du Sauveur n'est indiqué par aucun des an-

¹ Theophan., *Chronograph.*, in annum Constantini XXI.

ciens auteurs, avant saint Grégoire de Tours, qui déclare positivement que ce nombre était de quatre. « Pendant une effroyable tempête sur l'Adriatique, dit-il, sainte Hélène fit déposer quelques instants dans les flots un des quatre clous de la Passion du Sauveur, et la mer se calma à ce contact sacré ¹. » Il ne pouvait d'ailleurs y avoir aucun doute sur la question de savoir si les clous retrouvés avec les croix avaient véritablement servi pour le supplice du Sauveur, ou pour celui des deux larrons. On savait en effet, par une tradition constante, que les deux larrons avaient été attachés au gibet avec des cordes. Il était donc impossible de se méprendre sur la destination et la valeur réelles des quatre clous ainsi retrouvés. La couronne d'épines, la lance et le roseau de la Passion accompagnaient les croix enfouies ². Tous les instruments du déicide réapparaissaient au grand jour d'une société devenue chrétienne.

Lettre de
Constantin à
Macarius,
évêque de
Jérusalem.

6. « Ce n'était plus par l'histoire seule, dit Eusèbe, qu'il nous était donné d'assister au drame sanglant du Calvaire. Les monuments augustes de notre rédemption sortaient des ténèbres, où ils étaient restés si longtemps enfouis, pour attester à tous les regards la véracité du récit évangélique. La joie de Constantin, à cette nouvelle, fut sans bornes. Voici la lettre qu'il écrivit alors au saint évêque de Jérusalem : Constantin victorieux, très-grand, auguste, à Macarius. En présence des prodiges éclatants que la grâce de notre Sauveur vient d'accomplir parmi nous, je ne puis qu'adorer et me taire. Quelle merveille divine ! Quelle faveur providentielle ! Jésus-Christ rend à ses serviteurs les monuments augustes de sa très-sainte Passion. Quand, de tous les points de l'univers, tous les docteurs épuiseront leur génie à célébrer ces grands événements, ils resteront encore au-dessous de la majesté d'un tel sujet. Ces miracles dépassent l'intelligence humaine de toute la distance du ciel à la terre. Pour moi, à mesure que la vérité de notre religion sainte éclate ainsi par des prodiges nouveaux, je

¹ Gregor. Turon., de *Gloria martyrum*, lib. I, cap. vi. — ² Cf. Bolland., *Act. sanct.*, xv martii.

sens redoubler mon ardeur et mon zèle. Mon unique but est d'amener le monde, avec une sainte allégresse et une concorde unanime, aux pieds de notre Dieu. Nul n'ignore, et vous moins que personne, cette direction constante de ma volonté impériale. Aujourd'hui je veux vous déclarer que mon plus vif désir est de voir décorer, avec une magnificence sans bornes, ce lieu sacré où l'on avait cru étouffer le sang d'un Dieu sous des constructions dédiées à d'impures idoles. Ce lieu est le plus saint de l'univers, depuis que la Passion du Sauveur l'a illustré. Il s'agit de le couvrir d'édifices dignes de sa sainteté et dignes de Constantin lui-même. Je confie donc à votre sagesse le soin de tout disposer dans ce but. La basilique qui doit se construire devra être la plus belle qu'il y ait au monde ; l'ensemble et les détails de sa construction devront dépasser en splendeur les monuments les plus célèbres qui se puissent trouver dans aucune des cités de notre empire. J'ai déjà transmis mes ordres à Dracilianus, vice-préfet du prétoire, ainsi qu'au gouverneur de la Palestine. Ils doivent mettre à votre disposition les meilleurs ouvriers, les artistes les plus habiles, et vous fournir tout ce qui sera nécessaire pour ce grand travail. Demandez-moi, en fait de colonnes de porphyre et de marbres précieux, tout ce que vous croirez convenable. Aussitôt vos lettres reçues, on réunira ces divers objets, et on vous les fera expédier. Dites-moi si vous avez fixé la forme de la voûte. Il me semble qu'en la faisant lambrissée, il serait plus facile de la couvrir d'or. Enfin, que votre sainteté transmette le plus tôt possible les devis à Dracilianus et au gouverneur de la province, afin de réunir les ouvriers, les sculpteurs, les peintres, et de pourvoir aux frais généraux de l'entreprise. Prenez soin aussi de m'informer directement de tout ce que vous aurez résolu. Frère bien-aimé, que Dieu vous ait en sa garde ¹. »

7. « Ainsi parla Constantin, et le résultat fut plus magnifique même que ses paroles, dit encore Eusèbe. Elle s'éleva donc, la Jérusalem nouvelle, prédite par les prophètes, et dont l'Esprit-Saint

Construction
de la basi-
lique du
Saint-Sé-
pulcre.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. XXIX-XXXII.

lui-même avait célébré les splendeurs! Le chevet de la basilique recouvrait la grotte du sépulcre, et s'élevait au lieu même où l'ange, rayonnant de lumière, avait annoncé aux saintes femmes de l'Évangile la résurrection du Sauveur. Cette partie principale du monument fut décorée avec une magnificence vraiment impériale. Des colonnes de jaspe et de porphyre, des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, tout ce que l'art et la richesse permettent aux hommes, furent réunis en ce lieu. En sortant de cette première enceinte, on entra dans un vaste portique, à ciel ouvert et à triple colonnade, dont le pavé en mosaïque étincelait sous le regard. A l'extrémité de ce portique se développait, à une hauteur prodigieuse, dans des dimensions de largeur et de longueur colossales, la nef de la basilique, dont toutes les parois intérieures étaient incrustées de marbre et de pierres précieuses. L'appareil extérieur était lui-même formé de pierres artistement jointes, qui avaient le poli du marbre. Le toit était revêtu de lames de plomb, qui le protégeaient contre les intempéries de l'air. A l'intérieur, la voûte lambrissée, ainsi que l'avait souhaité l'empereur, était entièrement recouverte de lames d'or. Rien ne saurait donner une idée de l'éclat produit par cette ornementation, qui fait étinceler la basilique comme une glace frappée par les rayons du soleil. La façade principale, percée de trois portes, ouvre sur l'orient. De chaque côté se déploie circulairement un vaste portique, d'une architecture superbe, où les pèlerins étrangers trouvent un abri et où les marchands apportent tout ce qui est nécessaire à la vie. L'autel principal est au centre de l'hémicycle formé par le chevet de la basilique. Vers lui convergent toutes les parties de cet immense édifice. Il est entouré de douze colonnes de porphyre, aux chapiteaux de bronze sculpté, représentation symbolique des douze apôtres, colonnes spirituelles de l'Église ¹. »

Basilique
de Bethléem
et de

8. Nous aurons bientôt l'occasion de décrire les fêtes auxquelles donna lieu la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre. « En

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. XXXIII-XXXIX.

même temps qu'il faisait travailler à cette construction, reprend Eusèbe, l'empereur en faisait entreprendre deux autres, l'une sur l'emplacement de l'étable de Bethléem, où le Verbe éternel voulut naître dans la chair; l'autre sur le sommet de la montagne des Oliviers, où le Sauveur s'éleva aux cieux le jour de son Ascension glorieuse. La mère de Constantin, cette vénérable impératrice, malgré les infirmités d'une vieille octogénaire, retrouva en cette circonstance la vigueur de ses jeunes années. Elle parcourut dans son entier le pèlerinage des lieux saints, s'arrêtant à chacune des stations consacrées par les souvenirs de l'Évangile. Adorons, disait-elle, la majesté de notre Dieu, partout où il a laissé l'empreinte de son passage! — Elle priaït alors avec une admirable ferveur pour l'empereur son fils et pour les jeunes Césars, implorant sur eux la bénédiction du ciel. Sur sa route, elle semait les aumônes et les largesses, avec une munificence royale et une bonté maternelle. Toutes les villes et les provinces d'Orient eurent part à ces libéralités. Ce fut dans ces sentiments qu'elle vint se prosterner à Bethléem, dans la grotte où l'Emmanuel, Dieu avec nous, s'était fait petit enfant pour sauver les hommes. La pauvre étable où la Vierge mère avait revêtu de langes son Fils, le Roi du ciel, se changea, sous la pieuse main d'Hélène, en une basilique somptueuse, que l'empereur combla de présents et enrichit de dotations territoriales. Il en fut de même de l'église de l'Ascension, érigée sur la montagne des Oliviers, et de la grotte voisine, où la tradition nous apprend que le Sauveur donna ses dernières instructions aux apôtres ¹. La piété impériale ne se contentait pas d'illustrer ainsi les lieux consacrés par les souvenirs du Nouveau Testament. Voici une lettre circulaire que Constantin daigna adresser à tous les évêques de la Palestine, au sujet de l'église qu'il fit élever sur l'emplacement du chêne patriarcal de Mambré. Je transcris l'exemplaire qui m'en fut transmis à moi-même, en ma qualité d'évêque de Césarée. — Constantin, victorieux, très-grand, auguste, à Macarius et aux autres évêques de Palestine. Ma très-sainte mère m'a informé, par ses lettres, du scanda-

l'Ascension.
Lettre de
Constantin au
sujet de la
basilique
de Mambré.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. XLi- XLIII.

lieux abandon et des profanations plus lamentables encore dont les lieux saints furent le théâtre depuis tant de siècles. L'heure est venue de réparer ces crimes, ou ces négligences, du passé. Permettez-moi cependant, frères bien-aimés, de me plaindre en cette occasion de n'avoir pas été informé par vous-mêmes du véritable état de choses. C'est à la pieuse sollicitude de ma mère bien-aimée que je dois ces renseignements. On me dit que le lieu si célèbre dans l'Écriture, sous le nom de Chêne de Mambré, est encore aujourd'hui souillé par les pratiques d'un culte infâme. Des idoles sont dressées au pied de cet arbre auguste : un autel païen est là, et chaque jour on y offre d'impures victimes. Outre que ces superstitions sont indignes de notre siècle, votre sagesse comprendra qu'il est impossible de tolérer plus longtemps une pareille profanation. J'ai déjà donné mes ordres à ce sujet au clarissime Acacius, comte du palais, pour que les idoles qui déshonorent ce lieu soient brûlées, l'autel idolâtrique démoli, et que les téméraires qui oseraient y venir encore immoler des victimes soient punis selon la rigueur des lois. Je veux sur cet emplacement faire élever une basilique pour les pèlerins. Si mes ordres n'étaient pas fidèlement exécutés, veuillez m'en donner avis sur-le-champ. Vous le savez, c'est en ce lieu que le Seigneur se manifesta pour la première fois au patriarche Abraham et daigna converser avec lui. C'est le berceau du Testament Ancien. Là, notre Sauveur lui-même, accompagné de deux anges, apparut sous une forme visible. Là, Abraham reçut l'héritage des promesses et apprit les destinées glorieuses de sa race. C'est là qu'il devint réellement le père de ces générations spirituelles, aujourd'hui plus nombreuses que les étoiles du firmament, ou les grains de sable du rivage. C'est donc pour nous un devoir de rendre à ce lieu son ancienne majesté, et de proscrire les pratiques superstitieuses qui le déshonorent. Je compte à ce sujet sur le concours de votre zèle et de votre vigilance. En assurant partout le respect des choses saintes, vous accomplissez le plus cher de mes vœux. Frères bien-aimés, que Dieu vous ait en sa garde ¹. »

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. LI-LIII.

9. On a dit que le génie des grands hommes consistait surtout à devancer leur siècle et à ouvrir des horizons nouveaux. Sous ce rapport, qui ne voit que Constantin et sa mère sainte Hélène, ou vraient, à huit cents ans de distance, la route des croisades et préparaient le magnifique mouvement qui précipita le monde chrétien à la conquête du tombeau de Jésus-Christ? Nous le savons, les rationalistes n'aiment pas ces grandes choses; ils répudient l'élément divin et voudraient le bannir de la sphère sociale. Mais il n'est point question ici de leurs antipathies personnelles. Le fait existe. Or, à le juger simplement comme fait, il est un des plus considérables de l'histoire, aussi bien qu'il en est le plus fécond. L'unité de la foi catholique, envisagée de si haut par Constantin, devait nécessairement aboutir à l'unité d'une vénération unanime pour les lieux témoins de la rédemption du monde. Il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles. Tant que l'amour de Jésus-Christ animera un cœur, ce cœur palpitera au souvenir de Jérusalem. A un autre point de vue, nous pourrions demander au protestantisme ce qu'il pense du culte rendu, avec tant de pompe, aux reliques de la Passion, par le premier des empereurs chrétiens. Mais ces réflexions se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur impartial. Un seul mot nous reste à dire, c'est que l'archéologie moderne a retrouvé, sous les ruines amoncelées depuis quinze siècles, la trace de Constantin et la main de la pieuse Hélène, dans les sanctuaires de la Palestine. Après tant de transformations, de vicissitudes, de secousses physiques et de révolutions sociales, les pierres interrogées répondent encore : C'est Constantin qui nous avait dressées ! Ce fut sa mère sainte Hélène qui nous employa dans les fondements de ses basiliques ¹ ! Tout se tient donc, dans cette merveilleuse histoire de l'Église catholique, dont les témoins survivent aux âges, dont les enseignements surgissent des entrailles mêmes du sol, pour venir confondre les ignorances, les lâchetés, les apostasies modernes !

Justification
des récits
historiques
par les dé-
couvertes de
l'archéologie
moderne.

¹ M. de Vogué, *Les Églises de la Terre sainte*. Cf. les ouvrages analogues de MM. de Saulcy, Mislin, etc.

Mort
de sainte
Hélène.

10. « Après avoir parcouru l'Orient, dit Eusèbe, en laissant partout des marques de sa munificence, sainte Hélène se disposa à retourner près de Constantin, son fils. Il serait impossible d'énumérer les traits de sa charité royale, qui s'étendait à tous les besoins. Les cités reçurent des privilèges, les soldats des faveurs, les pauvres surtout d'abondants secours. Aux uns, elle distribuait de l'argent; à d'autres, des habits; à d'autres, des habitations et des terres. Les malheureux condamnés à la prison, ou aux mines, voyaient briser leurs fers; les victimes de l'oppression ou de l'injustice étaient délivrées; les exilés obtenaient le retour dans la patrie. Ce n'étaient point seulement ces actes solennels du pouvoir souverain qui attiraient l'admiration universelle sur l'impératrice. Sa plus grande gloire lui venait de sa piété. On ne pouvait se défendre d'un sentiment d'émotion profonde, en la voyant chaque jour, dans l'assemblée des fidèles, confondue avec les autres femmes et ne se distinguant que par la simplicité de sa parure et la modestie de son visage. Elle était arrivée aux extrêmes limites de la vieillesse, sans interrompre jamais ces pieux exercices. Elle travaillait de ses mains aux ornements dont elle enrichissait les pauvres églises. Chacune de ses paroles, chacun de ses actes, toujours inspirés par un motif surnaturel de foi, étaient féconds en fruits de salut. Dieu lui épargna les infirmités de l'âge. Elle portait une âme vaillante, dans un corps robuste. Cependant l'heure était venue où la bienheureuse devait recevoir la récompense de tant de saintes œuvres. A la fin de sa quatre-vingtième année, elle sentit les approches de la mort, et rédigea ses dernières dispositions, dans un testament écrit de sa main. Elle instituait pour légataire universel son fils unique, le glorieux empereur Constantin, et partageait ses nombreux domaines, répartis sur tous les points du monde, entre les Césars, ses petits-fils. Après avoir réglé de la sorte ses affaires terrestres, elle ne songea plus qu'à celles de l'éternité. Constantin ne voulut pas la quitter un instant. Il entourait cette mère chérie des soins les plus touchants et les plus tendres; il baisait sa main défaillante, en l'arrosant de larmes. Sainte Hélène s'éteignit doucement dans ses bras. Ce fut moins une mort

qu'un passage doux et tranquille à la bienheureuse immortalité. Cette âme angélique se détacha de sa prison de chair, pour entrer au royaume de Dieu, son Sauveur ¹. » Eusèbe n'a indiqué ni la date, ni le lieu de la mort de sainte Hélène. Ce fut en l'an 328 que Constantin perdit sa pieuse mère. La cour impériale était alors en Italie. Les funérailles furent célébrées avec la plus grande pompe. Constantin fit élever le mausolée de sainte Hélène à un mille de Rome, sur la voie Lavicane, non loin de la basilique des Saints Pierre et Marcellin. Le corps fut déposé dans une urne de porphyre. Sous le pontificat d'Urbain VIII (1627), les reliques de sainte Hélène furent transférées dans l'église de l'*Ara-Cæli*, où elles reposent encore, mais non plus dans leur sépulcre primitif. L'urne où Constantin ensevelit de ses mains sa bienheureuse mère est aujourd'hui conservée dans la collection Vaticane, dont elle forme l'un des plus précieux ornements. En 849, l'abbaye de Hautvilliers, près de Reims, obtint de Rome quelques fragments assez considérables des reliques de sainte Hélène. Ce pieux trésor, échappé, en partie du moins, aux révolutions qui ont dévasté nos monuments religieux, est aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Leu à Paris.

§ II. Constantinople.

11. Sous l'influence toute-puissante de Constantin, le christianisme dépassait les limites de l'empire, et s'étendait réellement à toutes les régions du monde alors connu. « C'était un spectacle curieux, dit Eusèbe, de voir les portes du palais impérial assiégées par les ambassadeurs des nations barbares. Leurs vêtements étranges ; leur visage inconnu ; leur chevelure si différente de la nôtre ; les nuances variées de leur teint, tantôt noir comme l'ébène, tantôt cuivré, tantôt rouge ; leurs yeux obliques, leur vigueur corporelle, jointe à je ne sais quel air farouche, inspirait presque autant de terreur que de curiosité. Les Blemmyes, les Indiens, les Éthiopiens, avaient surtout, parmi ces populations

Progrès du
christianisme
chez les
nations bar-
bares.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. VII.

bigarrées, le privilège d'attirer les regards de la foule. Envoyés par les princes de leur pays, ils apportaient à l'empereur divers présents; les uns, des couronnes d'or, des rangs de perles; d'autres, de jeunes esclaves à la longue chevelure dorée; ceux-ci, des accoutrements barbares, tissus d'or et rehaussés de broderies; ceux-là, des chevaux, des boucliers, des javelines, des flèches et des arcs. Ils sollicitaient ainsi l'honneur d'une alliance avec le grand monarque du monde. Constantin accueillait leurs dons avec une grâce infinie; mais il les comblait lui-même de largesses qui en surpassaient de beaucoup la valeur. Il signait des traités d'alliance où il réservait toujours un article en faveur de la religion chrétienne. Ceux de ces étrangers qui témoignaient le désir de se fixer dans l'empire romain recevaient des dignités et des honneurs, et ne tardaient pas à embrasser la foi ¹. »

Lettre de
Constantin à
Sapor, roi
de Perse.

12. L'ambassade de Sapor II, roi de Perse, fut surtout remarquable. Ce prince ne pouvait être confondu par les Romains avec les barbares inconnus dont Eusèbe nous fait, avec un certain effroi, la description. Depuis cinq siècles, Rome se heurtait à cet antique empire persan; les expéditions les plus formidables s'étaient constamment brisées devant la puissance séculaire de Suze et de Ctésiphon. Quand les députés de Sapor, chargés de riches offrandes, vinrent, au nom de leur maître, négocier un traité d'alliance offensive et défensive, ce fut une explosion de joie universelle dans l'empire. « Constantin déploya en cette occasion, dit Eusèbe, une magnificence inouïe. Les ambassadeurs persans lui apprirent que leur patrie comptait de nombreuses et florissantes églises, et que les peuples couraient en foule au bercail du Christ. L'empereur tressaillit de joie à cette nouvelle. Il se considérait comme le tuteur né et le protecteur de tous les chrétiens répandus dans l'univers. A ce titre, il écrivit à Sapor la lettre suivante : J'ai embrassé moi-même la foi de Jésus-Christ; je suis entré en partage de cette lumière véritable, et de cette religion sainte, dont les événements contemporains se sont chargés de démontrer la divinité. Par le

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, cap. XLIII-XLVI.

secours de Jésus-Christ, m'élançant des rivages lointains de l'océan Britannique, il me fut donné de délivrer le monde romain de tous ses tyrans. Les provinces qui gémissaient depuis tant d'années sous un despotisme insupportable, sous le poids d'une oppression sans cesse renaissante, ont trouvé un libérateur. Or ce libérateur, ce vengeur de l'innocence, c'est Jésus-Christ, le Dieu que je vous annonce. Mon armée porte l'étendard de ce Dieu ; c'est à lui qu'elle doit ces victoires si fameuses, dont le nom est sans doute arrivé jusqu'à vous. Je fais profession d'adorer ce Dieu et de le faire adorer, d'un culte qui ne périra jamais. Je contemple sa majesté céleste du regard de mon âme purifiée. Je l'invoque à genoux. J'ai répudié les horribles sacrifices où l'on verse le sang, où l'on brûle des chairs palpitantes. Comment ne pas exéquer ces ignobles boucheries, qui souillent encore tant de contrées, et déshonorent la création ? Le grand Dieu qui a tout fait pour l'usage des hommes, dans sa providence et dans sa bonté infinies, ne saurait prendre plaisir à ces égorgements stupides. Ce qu'il aime, c'est une conscience pure, une âme immaculée, où germent et grandissent les vertus. Il se plaît au spectacle des œuvres de piété, de justice, de miséricorde. Il aime la douceur, la modestie, l'innocence ; il déteste l'orgueil, la violence, la débauche. Il aime la foi, il exècre l'infidélité. Il renverse toute domination fondée sur l'injustice et la superbe ; il élève les humbles, les patients, les opprimés. Voilà pourquoi ce grand Dieu ne dédaigne pas d'étendre sa protection sur les empires dont la justice est la base, et la piété le fondement. Je ne crois pas, mon frère, pouvoir être accusé de favoriser une erreur, quand je prêche si ouvertement l'existence de ce Dieu unique, père et créateur de toutes choses. Quelques-uns des empereurs romains qui ont régné avant moi se sont efforcés, par une tentative insensée, d'anéantir cette foi. Mais aucun d'eux n'a échappé à la main vengeresse du Dieu qu'ils combattaient. Une mort tragique les a tous frappés. On n'a pas oublié sans doute, dans votre pays, le nom de celui qui alla mourir, atteint de la foudre des vengeances célestes, dans vos lointaines contrées. Il a laissé, de son désastre et de son ignominie, un trophée dont vous avez

longtemps fait parade ¹. De nos jours, les princes qui l'avaient imité dans sa fureur contre le christianisme ont eu un sort non moins funeste. Je fus moi-même témoin de leur fin lamentable, de même que je l'avais été de leurs mesures iniques décrétées contre le peuple de Dieu. Aujourd'hui je rends grâces à la Providence divine d'avoir enfin fait luire sa lumière et permis à tous les mortels de vivre en paix sous sa loi. Tout est stable et réglé dans les empires, lorsque les hommes se soumettent, avec fidélité et amour, aux lois d'une religion qui est toute concorde et toute charité. Jugez donc quelle a été notre joie d'apprendre que les principales villes de la Perse ont l'avantage de posséder des églises chrétiennes ! C'est un bonheur pour votre empire ; je les recommande spécialement à votre bienveillance. En les protégeant, vous vous ferez à vous-même, ainsi qu'à nous, une grâce infinie ². » Dans le même temps, les Ibériens, peuple barbare, campé dans le voisinage du Pont-Euxin, convertis par les exemples et les miracles d'une pauvre captive chrétienne, envoyaient demander à Constantin des évêques pour les instruire dans la foi. Les habitants des grandes Indes embrassaient aussi la religion de Jésus-Christ, par les soins de Frumence, enfant chrétien, jeté sur leurs rivages inhospitaliers et qui plus tard, ordonné évêque, établissait chez eux des églises et bâtissait des temples au vrai Dieu.

13. Cependant un événement qui allait changer les destinées du monde s'accomplissait en cette même année 327. Rome était devenue comme étrangère à ses maîtres. Galérius n'en avait vu que les murailles et n'y entra jamais. Dioclétien lui préférait Nicomédie. Constantin, né dans l'ancienne Mésie, élevé à la cour de Dioclétien, proclamé empereur en Bretagne, n'avait pour Rome aucune sympathie. Déjà Jules César avait formé le projet de rebâtir l'antique Troie, prétendu berceau de la race romaine, et d'y transporter le siège de l'empire. Constantin reprit ce plan, avec une modification de site, et plaça la nouvelle capitale du monde à Byzance. Cette situation

¹ Allusion à la mort de Valérien. — ² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. VIII-XIII.

était incomparable. Assise, ainsi que Rome, sur sept collines, et sous un climat incomparable, dans une contrée naturellement fertile; appuyée sur deux mers, la Propontide et le Pont-Euxin, Byzance domine à la fois les rivages de l'Europe et de l'Asie. Le canal du Bosphore, qui sépare les deux continents, lui forme un port vaste et sûr; les navires des deux mondes apportent à ses pieds les richesses de l'univers. Constantin y fonda la nouvelle cité qu'il appela de son nom : Constantinople. Il déclara que « c'était par l'ordre de Dieu qu'il entreprenait ce travail gigantesque. » Il racontait qu'endormi sous les murs de Byzance, il avait vu en songe une femme accablée d'ans et d'infirmités, se changer en une jeune fille brillante de santé et de grâce, à laquelle il remettait de sa main les ornements impériaux. Constantin, interprétant ce songe, obéit à ce qu'il crut l'avertissement du ciel. Armé d'une lance, il conduisit lui-même les ouvriers qui traçaient l'enceinte de la ville. On lui fit observer que l'espace déjà parcouru était immense. « Je suis le guide invisible qui marche devant moi, dit-il; je ne m'arrêterai que quand il s'arrêtera. » La cité naissante fut embellie des dépouilles de la Grèce et de l'Asie; on y transporta les chefs-d'œuvre de l'art antique et les statues des grands hommes. La vieille métropole paya surtout son tribut à sa jeune rivale; ce qui faisait dire à saint Jérôme que Constantinople s'était parée de la nudité des autres villes. Les familles sénatoriales et équestres furent appelées des rivages du Tibre à ceux du Bosphore, pour y trouver des palais semblables à ceux qu'elles abandonnaient. Constantin éleva l'église des Apôtres, qui, vingt ans seulement après sa dédicace, menaçait ruine, et Constance bâtit sur l'emplacement la basilique de Sainte-Sophie, dédiée à la Sagesse éternelle, plus célèbre par son nom que par sa beauté. Il y a des jugements que les historiens répètent sans examen. On a souvent dit que Constantin avait hâté la chute de la puissance des Césars, en détruisant l'unité de leur siège; c'est au contraire la fondation de Constantinople qui a prolongé, jusque dans les siècles modernes, la puissance romaine. Rome, demeurée seule métropole, n'en eût pas été mieux défendue. L'empire se serait écroulé avec elle, lorsqu'elle succomba aux coups

du barbare Alaric, si la nouvelle capitale n'eût formé une seconde tête à cet empire, tête qui n'a été abattue que plus de mille ans après la première, par le glaive de Mahomet II. Mais ce qui fut favorable à la durée du pouvoir temporel, tel que le créa Constantin, devint contraire au pouvoir spirituel de l'Église, dont le fils de sainte Hélène s'était déclaré le protecteur. Fixés en Occident, sous l'influence de la gravité latine et du bon sens des races germaniques, les empereurs ne seraient point entrés dans les subtilités de l'esprit grec : moins d'hérésies auraient ravagé le monde et l'Église. Constantinople naquit chrétienne, elle n'eut point, comme Rome, à renier un ancien culte, mais elle profana l'autel que Constantin lui avait donné.

14. Quoi qu'il en soit, « ce prince voulut, dit Eusèbe, que la ville qui portait son nom fût exclusivement chrétienne. Il y interdit absolument le culte des idoles et ne permit pas d'y ériger un seul temple païen. Les autels votifs en l'honneur des dieux, les sacrifices particuliers, en un mot tous les rites officiels du polythéisme en furent bannis. Mais le luxe des basiliques chrétiennes, des *Martyria* ¹, des oratoires, dépassa tout ce qu'on avait jamais vu. La ville et les faubourgs en furent décorés de toutes parts. L'ornementation du palais impérial fut elle-même exclusivement composée de motifs chrétiens. Les fontaines portaient l'image du bon Pasteur, ou représentaient des sujets bibliques : Eliézer, Daniel dans la fosse aux lions, et d'autres du même genre. Dans la salle du trône, une immense mosaïque se détachait sur les dorures des lambris; elle représentait la croix du Sauveur, ornée de diamants et de perles. A mon avis, le très-pieux empereur voulait indiquer par là à tous ses sujets que la croix était le palladium du monde romain. Sa maxime favorite était d'ailleurs un mot de saint Paul, qu'il répétait souvent : *Sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur*. Ce ne fut pas seulement la cité de Constantinople qu'il dota ainsi d'églises et de basiliques. Nicomédie, Antioche et les villes principales de la Syrie, furent traitées de même ². Sa sol-

¹ Sanctuaires consacrés aux martyrs, et élevés sur leurs tombeaux. —

² Euseb., *Vit. Constant.*, lib. III, cap. XLVIII-L.

Monuments
chrétiens
élevés par
Constantin
dans sa nou-
velle capi-
tale.

licitude s'étendait à tous les besoins de ces églises nouvelles. Voici une lettre qu'il m'adressait en ce temps. — Constantin, victorieux, très-grand, auguste, à Eusèbe. Par une grâce spéciale de notre divin Sauveur, la cité qui porte mon nom s'est peuplée d'une multitude immense qui a embrassé la foi de l'Église. Pour seconder ce mouvement, j'ai dû y faire construire de nombreuses basiliques. Aujourd'hui j'ai recours à votre zèle, qui ne me fera pas défaut. Je voudrais que vous fissiez exécuter sur parchemin cinquante manuscrits des divines Écritures. Choisissez pour ce travail les copistes les plus experts et les miniaturistes les plus habiles. Les caractères devront être nets et faciles à lire; je désirerais aussi que le format adopté fût portatif. J'ai fait transmettre des ordres au trésorier du diocèse (province), afin qu'il ait à vous remettre les sommes dont il sera besoin. Je vous autorise personnellement, par cette présente lettre, à vous servir de deux voitures qui seront mises à votre disposition par la poste impériale, pour les déplacements auxquels la surveillance de ce travail vous obligera. Aussitôt que ces copies seront terminées avec toute l'élégance et la perfection possibles, faites-les moi remettre par un des diacres de votre église. Il sera, je vous l'assure, le bienvenu, quand il s'acquittera de sa mission. Frère bien-aimé, que Dieu vous ait en sa garde. — J'exécutai immédiatement, dit Eusèbe, cet ordre impérial. Les exemplaires magnifiquement ornés furent transmis, en double format, au pieux empereur, qui daigna exprimer toute sa satisfaction pour la beauté du travail¹. » Nous ne craignons pas de reproduire *in extenso* ces longs passages de la *Vie de Constantin* par Eusèbe. Il nous semble que ces détails, en nous initiant à la vie intime du héros, nous le font mieux apprécier, et méritent à tous égards d'être connus.

§ III. Exil de saint Athanase.

15. Ce ne fut pas la faute de l'empereur si les évêques d'Orient, avec lesquels il se trouva en rapports quotidiens, après la fonda-

Funeste
influence de
Constantia

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. XXXVI, XXXVII.

sur l'esprit de
l'empereur.
Rappel d'A-
rius et de ses
fauteurs.
Déposition
de saint
Eustathe,
patriarche
d'Antioche.

tion de Constantinople, au lieu de profiter pour le bien de l'Église des favorables dispositions du prince, n'usèrent de leur influence que pour susciter de nouvelles discordes et faire renaître l'arianisme de ses cendres. La mort de sainte Hélène eut ce funeste résultat de livrer l'esprit du héros à l'ascendant de Constantia sa sœur, la veuve ambitieuse et intrigante de Licinius. Cette princesse était elle-même dominée par le parti arien. De là, les dissensions qui désolèrent la dernière période du règne de Constantin. L'année qui suivit le concile de Nicée (326) avait vu mourir un des prélats les plus dévoués à la foi de l'Église. Saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, avait terminé en paix ses jours, avec la gloire d'avoir contribué plus que tous les autres à la conclusion de la grande querelle de l'arianisme. Il laissa le siège patriarcal à saint Athanase, qui hérita de son zèle, de ses vertus, de son énergie et de son activité. L'occasion de les déployer ne se fit pas attendre. En 329, Constantia fut atteinte d'une maladie de langueur, à laquelle elle devait bientôt succomber. Le prêtre qui la dirigeait était une créature d'Eusèbe de Nicomédie et l'un des plus ardents fauteurs d'Arius, dont il ne parlait jamais que comme d'un martyr de la foi. Constantin ne quittait pas le lit de sa sœur bien-aimée. Quelques instants avant d'expirer, Constantia lui dit : « Mon unique regret, en quittant ce monde, est de me séparer de vous. Promettez-moi du moins de reporter votre confiance sur ce prêtre vénérable, digne ministre de Jésus-Christ. Bientôt je n'aurai plus d'intérêt sur cette terre ; mais une préoccupation relative à votre salut personnel trouble mes derniers instants. Je crains que les souffrances des innocents exilés n'attirent sur vous la colère du ciel. » Tel fut le testament de Constantia. Elle mourut, et l'empereur plaça toute sa confiance dans le prêtre qu'elle lui avait ainsi recommandé. « On a trompé votre bonne foi, disait l'imposteur à Constantin. Arius professe exactement la doctrine du concile de Nicée. Il est prêt à la souscrire. Que Votre Majesté daigne l'appeler en sa présence et vous serez bientôt convaincu de la vérité de mes paroles. » L'empereur se laissa persuader. Il crut que le concile de Nicée avait

condamné l'hérésiarque, sans connaître ses véritables sentiments. Constantin rappela donc Arius qui lui présenta une profession de foi vague et équivoque, où il éludait le terme de consubstantiel et disait seulement que le Verbe a été produit, ou créé, par le Père, avant tous les siècles. L'empereur se contenta de cette déclaration captieuse et l'exil d'Arius fut levé. Inconséquence déplorable qui remettait en question tout ce qui avait été décidé à Nicée et rouvrait la porte à des disputes sans fin ! Après le rappel d'Arius, on ne pouvait guère refuser celui d'Eusèbe de Nicomédie et de Théognis de Nicée. Il eut lieu l'an 328. Ces deux évêques revinrent dans leurs églises et en chassèrent ceux qui avaient été ordonnés à leur place. L'esprit d'intrigue y rentra avec eux. Eusèbe de Nicomédie était particulièrement irrité contre saint Eustathe, patriarche d'Antioche, qui ne cessait de lutter, dans des écrits pleins d'érudition et d'éloquence, contre l'hérésie arienne. Un conciliabule formé d'évêques ariens, convoqué par Eusèbe de Nicomédie à Antioche même, déposa saint Eustathe. Le prétexte de cette condamnation était une odieuse calomnie. Eusèbe de Nicomédie acheta, à prix d'argent, le témoignage d'une vile créature, qui vint en présence des évêques accuser le saint patriarche d'un crime abominable. La malheureuse tenait dans ses bras un enfant qu'elle disait le fruit de son commerce avec Eustathe. Elle affirma sa déposition par serment. Il est vrai que plus tard, épouvantée par les remords de sa conscience et l'approche des jugements de Dieu, elle déclara sur son lit de mort, aux évêques assemblés, qu'Eusèbe de Nicomédie l'avait payée pour jouer cette scène indigne, et que son serment n'avait pas été entièrement faux, puisque l'enfant qu'elle montrait était fils d'un ouvrier fondeur, nommé, comme le patriarche, Eustathe, avec lequel elle avait vécu dans le libertinage. Ce fut sur de telles preuves que saint Eustathe fut déposé, et Constantin eut la faiblesse de l'envoyer en exil. On lui donna pour successeur un évêque arien, Paulin de Tyr, qui mourut bientôt et fut remplacé tour à tour par Eulalius, Euphronius et Flaccillus, qui se succédèrent rapidement sur ce siège usurpé. Cependant les catholiques de la ville tenaient leurs assemblées à part, et refu-

saient de communiquer avec les mercenaires qu'on leur envoyait sous le faux titre de pasteurs.

Récit
ambigu des
événements,
par Eusèbe
de Césarée. Il
refuse le
siège patriar-
cal d'An-
tioche.

16. Ces révoltantes injustices ne se commirent point sans des violences et des troubles, qui faillirent dégénérer en un véritable soulèvement populaire. Eusèbe de Césarée n'a pu complètement les passer sous silence, dans sa *Vie de Constantin*. Mais son récit est tellement calculé qu'il serait impossible d'y rien entendre, si Théodoret, saint Athanase, Rufin et les autres historiens ecclésiastiques ne nous eussent donné la clef de l'énigme. « Pendant que l'Église de Dieu, partout florissante, voyait son empire se dilater au sein des nations étrangères, dit Eusèbe, la fureur du démon suscitait au milieu de nous des tempêtes. L'enfer se promettait sans doute, par ces soulèvements séditieux, de lasser la patience impériale et de dégoûter le héros de la foi véritable. La rage populaire éclata à Antioche comme un incendie. Les chrétiens de cette ville s'étaient fractionnés en deux partis rivaux. L'église fut ensanglantée; peu s'en fallut que la cité toute entière ne fût anéantie jusqu'en ses fondements. D'un côté, les chrétiens rassemblés dans l'église, de l'autre le reste du peuple, avec les magistrats et la garnison, se tenaient en présence. On allait en venir aux mains, si la Providence divine et la crainte de l'empereur n'eussent au dernier moment fait remettre les épées au fourreau. Dans cette circonstance, la clémence de Constantin fut digne d'un véritable disciple de Jésus-Christ. Il envoya aux malheureux habitants d'Antioche un des comtes de son palais, avec mission de calmer les esprits. Il écrivit lui-même lettres sur lettres, pour leur rappeler les préceptes d'une religion qu'ils outrageaient si indignement. Il réussit enfin, par ses conseils, ses prières et ses paternelles exhortations, à faire rentrer les coupables dans le devoir. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de leur soumission, il leur écrivit encore pour les assurer du pardon impérial dont il daignait couvrir leurs fautes, se réservant seulement, disait-il, d'interroger en personne l'auteur de la sédition, et de le punir s'il y avait lieu. Je pourrais reproduire ici toutes ces lettres de l'empereur. Mais comme elles intéressent l'honneur de certains personnages, qui se trouvèrent mêlés à ces

troubles, je préfère les passer sous silence. Il me suffira d'en rapporter une qui me fut adressée à moi-même, lorsque le peuple d'Antioche, après le rétablissement de la paix, demanda que je fusse transféré, de Césarée, au siège épiscopal de cette métropole. Constantin, victorieux, très-grand, auguste, à Eusèbe. J'ai lu et relu votre réponse au peuple d'Antioche. J'admire le respect profond pour la discipline ecclésiastique qui vous fait refuser le siège épiscopal de cette ville. Cette détermination est digne de votre piété, de votre zèle pour la loi de Dieu, et de votre science des traditions apostoliques. Mais du moins il nous est permis de vous féliciter d'avoir été, par un jugement unanime, trouvé digne d'occuper le siège métropolitain de la Syrie. Quand tous sollicitent la faveur de vous avoir pour évêque, il vous est impossible de désirer un plus bel éloge. Cependant, je ne puis qu'approuver votre désintéressement et votre fidélité aux saints canons. Vous préférez au siège d'Antioche la modeste église qui vous fut d'abord donnée pour épouse. C'est dans ce sens que j'ai répondu à ceux de vos collègues qui m'en ont écrit. Lorsque cette correspondance passera sous les yeux de Votre Sainteté, vous pourrez vous convaincre qu'en refusant mon concours à des sollicitations légitimes, je n'ai eu d'autre pensée que de me conformer à la loi de Dieu. Aidez-moi à faire prévaloir ces sentiments dans l'Église d'Antioche elle-même. Frère bien-aimé, que Dieu vous ait en sa garde ¹. » — Tel est le récit d'Eusèbe. Il a cru vraisemblablement que cette lettre de Constantin serait pour lui un titre de gloire aux yeux de la postérité. Il s'est trompé. Quoi ! un évêque disposait de la confiance d'un héros à ce point, et il ne s'en est servi que pour opprimer la vérité et l'innocence ! Saint Eustathe, l'évêque légitime d'Antioche, jouet de la faction arienne, victime de calomnies infâmes, était arraché à l'amour de son peuple, exilé en Thrace d'abord, puis en Illyrie ; il mourait sur cette terre étrangère : et Eusèbe de Césarée a pu croire que nous lui saurions gré d'avoir refusé ses dépouilles ! Non, non, ce qu'on reprochera éternellement à Eusèbe,

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LIX-LXI.

c'est de n'avoir pas eu le courage d'aller trouver Constantin et de lui dire la vérité. Qu'importent les éloges que le héros lui adresse de bonne foi? L'évêque de Césarée ne les méritait pas. Il en avait conscience d'ailleurs. Son récit ambigu de la sédition d'Antioche ne le prouve que trop. Son empressement à reproduire la lettre impériale le démontre. Hélas! pourquoi faut-il que le talent, le génie même, ne soient pas toujours une sauvegarde contre les faiblesses du caractère et les illusions de l'esprit de parti? Cependant, on nous permettra de réclamer, en faveur de Constantin, le mérite d'une bonne foi entière. La lettre qu'il écrit à Eusèbe de Césarée est celle du chrétien le plus fervent, qui admire, en toute sincérité, un acte de désintéressement conforme aux lois de l'Église. Le respect pour le caractère épiscopal, la déférence pour le ministre de Jésus-Christ, la vénération pour les vertus chrétiennes, se lisent à chaque ligne de cette épître impériale. Était-ce la faute de Constantin s'il n'y avait là ni un évêque digne de ce nom, ni un véritable ministre de Jésus-Christ, ni un acte de vertu? Eusèbe de Césarée refusa, par un calcul politique, le siège d'Antioche. Il était déterminé à ne se compromettre, ni pour l'arianisme qu'il aimait au fond, ni pour la doctrine catholique qu'il affichait extérieurement. Ces sortes de personnalités d'entre deux ont fait à l'Église autant de mal, sinon plus, que les hérésiarques.

Saint Athanase refuse d'admettre Arius dans son église.
Saint Antoine à Alexandrie.

17. La plus forte résistance aux manœuvres des ariens devait partir d'Alexandrie. Arius avait tenté de rentrer dans cette ville. Saint Athanase rejeta nettement toutes ses avances. Eusèbe de Nicomédie écrivit au saint patriarche une lettre où il étalait son crédit près de Constantin, et sommait saint Athanase de recevoir Arius, sous peine d'encourir l'indignation impériale. Athanase répondit qu'aucune menace, que nulles considérations humaines, ne lui feraient rien entreprendre contre les décisions du concile de Nicée. Les Eusébiens, désespérant de vaincre ce caractère énergique, se liguerent avec les Méléciens, et accusèrent Athanase d'entretenir la division dans toute l'Afrique, par ses injustes refus de communion. L'empereur écrivit alors au saint patriarche ces paroles qu'on regrette de trouver sous la plume de Constantin :

« Étant informé de ma volonté, lui disait-il, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir. Si j'apprends que vous l'avez refusée à quelqu'un, je donnerai immédiatement des ordres pour vous faire déposer et vous envoyer en exil. » — Saint Athanase répondit, avec une modeste assurance, qu'il ne lui était pas possible d'obéir ; qu'une hérésie qui attaquait la divinité de Jésus-Christ ne pouvait rien avoir de commun avec l'Église catholique. Les Eusébiens eurent alors recours à une calomnie dont ils croyaient l'effet irrésistible sur l'esprit de l'empereur. Ils accusèrent juridiquement le patriarche d'être entré dans une conspiration contre la vie de Constantin, et d'avoir envoyé un coffre d'or à Philumenos, chef des conjurés. Athanase se rendit en personne près de l'empereur, le convainquit facilement de son innocence et revint comblé des éloges et des présents de ce prince trop faible. Cependant saint Antoine, apprenant au désert le trouble que les ariens excitaient à Alexandrie et les persécutions dirigées contre le saint patriarche, son disciple et son ami, descendit de sa montagne et vint protester, par l'autorité de sa présence, de sa parole et de ses miracles, contre l'impiété des hérétiques. Le peuple se pressait en foule sur ses pas. Quelques-uns de ses disciples voulaient écarter la multitude, pour le soustraire à ses importunités : « Laissez-les, leur dit-il, ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec lesquels nous combattons sur la montagne ! » — Il enseignait à ces masses d'hommes qui l'entouraient que le Verbe n'est point une créature, qu'il est éternel et consubstantiel au Père. « Ne communiquez pas avec les ariens, ajoutait-il. Vous êtes chrétiens ; pour eux ils disent que le Fils de Dieu est une créature. Ils ne diffèrent donc point des païens, puisqu'ils adorent une créature au lieu du Créateur. » — Quand il eut accompli la mission qu'il s'était imposée, dans son zèle pour la gloire de Dieu, saint Antoine reprit le chemin de la solitude, emportant avec lui l'admiration de tous ceux qu'avait édifiés le spectacle de ses vertus.

18. Ce fut sans doute en ces circonstances que Constantin adressa à saint Antoine une lettre autographe, dont malheureusement

Lettre de
Constantin le
Grand à

saint An-
toine. Ré-
ponse de saint
Antoine.

Eusèbe, ni aucun autre historien ecclésiastique, ne nous a conservé le texte. Quand le messenger porteur de la missive impériale arriva au désert, ce fut un événement parmi les disciples du cénobite. « Eh quoi ! leur dit-il, vous vous étonnez qu'un empereur nous écrive. Il n'est pourtant qu'un homme mortel. Admirez plutôt que Dieu ait daigné écrire une loi et que son Fils soit venu converser avec nous ! » — Tout d'abord Antoine refusa de recevoir cette lettre, disant qu'il ne saurait point y répondre. Comme on lui fit observer que l'empereur pourrait se choquer de cette conduite, il permit qu'on lui en donnât lecture. La réponse qu'il dicta et dont saint Athanase nous a conservé le précis, fut digne du patriarche de la solitude. Il témoignait sa joie d'apprendre que les Césars adoraient Jésus-Christ ; il exhortait l'empereur et ses fils à ne pas faire grand cas des choses présentes, mais à penser au jugement futur, considérant que Jésus-Christ est le seul roi véritable et éternel. Il insistait sur la nécessité pour les princes de pratiquer la justice, de protéger l'innocence, de secourir la faiblesse et surtout de prendre soin des pauvres. Résumée en ces termes généraux, la réponse de saint Antoine à Constantin ne satisfait pas notre curiosité rétrospective. Nous voudrions savoir si le pieux solitaire eut le courage de prendre ouvertement la défense de saint Athanase vis à vis de l'empereur. A moins d'une découverte inattendue dans quelque manuscrit Sinaïtique, il est probable que nous ne le saurons jamais. Cependant je ne puis m'empêcher de signaler ici un contraste qui frappera tous les esprits. Eusèbe de Césarée, l'historiographe semi arien, n'a pas laissé dans l'oubli une seule des lettres que lui avait adressées Constantin. Saint Athanase, le martyr de l'orthodoxie, le courageux défenseur de la foi, en rendant compte d'une lettre de saint Antoine à l'empereur, où vraisemblablement il devait être question de lui, ne prend même pas la peine de la reproduire *in extenso*. Le résumé qu'il en donne est tellement vague et se renferme en de telles généralités qu'à peine pourrait-on y découvrir une allusion personnelle. Et pourtant qui n'aimerait mieux aujourd'hui s'être appelé Athanase le confesseur de la foi, qu'Eusèbe de Césarée le favori ?

19. Les ariens n'en avaient pas fini avec les accusations contre saint Athanase. Celles qu'ils imaginèrent alors surpassent tout ce qu'on peut attendre d'hommes sans conscience. L'énormité des calomnies qu'ils faisaient répandre par leurs affidés aurait dû, seule, mettre en garde contre leur bonne foi. Mais l'empereur Constantin ne paraissait plus être le héros qui avait échappé, dans sa jeunesse, aux pièges de la cour de Dioclétien, aux manœuvres de Galérius, et dont le génie entreprenant et sûr avait triomphé de Maxence et de Licinius. Rien n'est plus différent de cette première partie de sa vie que la seconde. Il avait cent fois découvert la fausseté des accusations d'Eusèbe de Nicomédie contre saint Athanase ; et chaque insinuation nouvelle de ce prélat courtisan le retrouvait aussi facile à séduire. Il forma donc à Antioche une commission composée du censeur Dalmace, son oncle, d'Eusèbe de Nicomédie lui-même, de Théognis de Nicée et de quelques autres évêques ariens, qu'il chargea d'examiner la conduite de l'illustre patriarche. Il écrivit à saint Athanase pour lui enjoindre de venir se disculper, en présence de ce tribunal, des crimes qui lui étaient imputés. Saint Athanase récusait la commission, parce qu'elle était exclusivement composée de ses ennemis personnels. Constantin indiqua alors un concile à Césarée, pour l'année 334. Le choix de cette ville avait été fixé par les ariens eux-mêmes, qui comptaient Eusèbe évêque de Césarée parmi leurs principaux auteurs. Saint Athanase refusa encore de s'y rendre, et écrivit à l'empereur pour expliquer ce refus, qui n'était que trop justifié par l'attention des deux Eusèbe à ne réunir à Césarée que des évêques de leur parti. L'évêque de Nicomédie trouva, dans cette conduite du saint patriarche, un prétexte plausible de l'accuser auprès de l'empereur d'opiniâtreté, de désobéissance et de révolte ouverte aux lois de l'empire. Ses refus constants ne faisaient, disait-il, que prouver mieux sa culpabilité. Constantin, irrité, changea le lieu du concile, décréta qu'il se réunirait en 335 à Tyr, et manda à saint Athanase que des soldats de la garde impériale iraient s'emparer de sa personne jusque sur son siège patriarcal, s'il refusait de comparaître.

Accusations
des ariens
contre saint
Athanase.

Conciliabule
de Tyr.
Condamna-
tion de saint
Athanasé.

20. Des préparatifs solennels furent ordonnés pour cette assemblée. Le comte Flavius Denys, précédemment proconsul en Phénicie, y fut envoyé avec des troupes, sous le prétexte apparent de maintenir l'ordre, mais dans la réalité pour appuyer de son influence le parti d'Eusèbe de Nicomédie et peser sur les décisions des pères. Les évêques s'assemblèrent en grand nombre, de l'Égypte, de la Lybie, de l'Asie et de Bithynie, de toutes les parties de l'Orient, de la Macédoine et de la Pannonie. Les ariens y formaient l'immense majorité. Les plus fameux étaient les deux Eusèbe de Nicomédie et de Césarée, Flaccillus, intrus d'Antioche; Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Patrophile de Scythopolis, Macedonius de Mopsueste, Georges de Laodicée, Ursace de Singidon et Valens de Mursia (Essek), deux villes de Pannonie. Parmi les évêques catholiques, on remarquait saint Maxime de Jérusalem, qui avait eu, dans la persécution de Maximin, l'œil droit crevé et l'un des jarrets brûlé, Marcel d'Ancyre, Alexandre de Thessalonique, Asclépas de Gaza, et les deux illustres évêques de la haute Thébaïde, saint Potamon et saint Paphnuce. Quand saint Athanasé, l'illustre et courageux patriarche d'Alexandrie, se présenta dans le lieu des séances, on le fit demeurer debout, comme un accusé devant ses juges. Cette injure indigna saint Potamon qui en versa des larmes de douleur. S'adressant à Eusèbe de Césarée, avec cet air vénérable qui commandait le respect et qui donnait à ses paroles une autorité surhumaine, il lui dit : « Eh quoi ! Eusèbe, vous êtes assis pour juger Athanasé, la vertu même ! Qui le pourrait souffrir ? Répondez : n'étiez-vous pas en prison avec moi, durant la persécution ? Pour moi, j'y perdis un œil. Cependant vous voilà sain et entier ; comment en êtes-vous donc sorti sans rien faire contre votre conscience ? » — A cette interpellation inattendue mais terrible, Eusèbe, troublé, interdit, se leva et sortit de l'assemblée. La postérité attend encore la réponse et la justification d'Eusèbe. Saint Paphnuce, s'adressant alors à Maxime de Jérusalem, traversa l'assemblée, le prit par la main et lui dit : « Vous aussi, vous avez souffert pour le nom de Jésus-Christ ; vous portez comme moi la marque des tortures.

Venez, car je ne puis vous voir plus longtemps assis dans le concile des impies ! » L'ayant donc pris à part, il l'instruisit de tous les détails du complot formé contre saint Athanase et le convainquit pleinement de l'innocence du patriarche. Les évêques d'Égypte déposèrent en même temps une protestation collective, dans laquelle ils récusaient pour juges de leur archevêque ceux qui s'étaient ouvertement déclarés ses ennemis personnels, et nommément les deux Eusèbe, Narcisse, Flaccillus, Théognis, Maris, Théodore, Patrophile, Macedonius, Georges, Ursace et Valens. Ils articulaient nettement contre Eusèbe de Césarée le reproche d'avoir apostasié durant la persécution ; ils invoquaient contre Georges de Laodicée le jugement canonique du patriarche saint Alexandre, qui avait solennellement déposé cet indigne prélat. Rien n'était mieux fondé en droit que cette protestation ; mais on n'en tint aucun compte ; et l'on passa à l'examen de ces terribles accusations qui circulaient mystérieusement dans le monde arien, depuis cinq ans, contre saint Athanase. On lui reprochait : 1° d'avoir été ordonné évêque clandestinement par cinq ou six évêques, contre le vœu et malgré la réprobation universelle du clergé et des fidèles d'Alexandrie ; 2° d'avoir outragé une vierge consacrée au Seigneur ; 3° d'avoir tué Arsène, évêque d'Hypselle, en Égypte, et d'en avoir gardé la main droite desséchée pour servir à des opérations magiques ; 4° d'avoir, pendant une visite épiscopale dans un hameau de la Maréotide, brisé le calice du prêtre Ischyras, renversé l'autel et foulé aux pieds les saints mystères. La gravité ne manquait pas, on le voit, aux accusations forgées contre l'illustre patriarche. — Au premier grief relatif à l'ordination prétendue clandestine, les évêques d'Égypte répondirent en racontant les faits dont ils avaient été témoins oculaires. Après la mort de saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie (326), les évêques de la province s'étant réunis pour lui donner un successeur, la multitude des fidèles s'écria tout d'une voix qu'elle demandait Athanase pour pasteur. On le chercha vainement dans l'assemblée, il s'était enfui au désert, pour échapper au fardeau de l'épiscopat. Amené de force, le 27 décembre 326, il avait été ordonné patriarche d'Alexandrie, du con-

sentement de tous les évêques, dont le plus grand nombre assistait personnellement à son sacre, en présence de toute la ville et de toute la province réunies. Cet exposé historique laissait peu de chose à l'accusation ; on passa au second grief. Une jeune personne se présenta, baignée de pleurs, s'écriant qu'elle était à jamais malheureuse, parce que l'évêque Athanase, abusant de l'hospitalité qu'elle lui avait donnée et sans respecter le vœu de virginité qu'elle avait fait à Dieu, l'avait indignement outragée. La malheureuse n'avait jamais vu le visage de saint Athanase, qu'elle ne connaissait pas personnellement. Saint Athanase s'était concerté avec un de ses prêtres, nommé Timothée, qui, prenant la parole et se retournant vers la femme, lui dit : « Quoi ! vous prétendez que j'ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée ? — Oui, reprit-elle, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage ! » et elle raconta les circonstances du temps et du lieu, dans le plus grand détail. La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire, en voyant une accusation si mal concertée et si habilement détruite. Saint Athanase demandait qu'on arrêtât cette malheureuse, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Mais les Eusébiens la chassèrent promptement de l'assemblée et ne consentirent pas à pousser plus loin une affaire qu'ils avaient tout intérêt à étouffer. Ils s'écrièrent en tumulte qu'il y avait des crimes plus importants à examiner et dont on ne se justifierait point par d'ingénieuses subtilités. Cette fois, ajoutaient-ils, il suffira d'avoir des yeux pour être convaincu. Ils ouvrirent alors une boîte, scellée précieusement, qui renfermait une main d'homme desséchée. « Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur ! Voilà la main droite d'Arsène, l'évêque d'Hypselle ! C'est à vous à nous dire comment et pourquoi vous l'avez coupée. » — Un frémissement d'horreur et d'indignation circula dans l'assemblée. Quand le silence se fut rétabli, saint Athanase demanda s'il y avait quelqu'un des évêques présents qui eût connu personnellement Arsène. Plusieurs se levèrent en disant qu'ils l'avaient connu particulièrement. Alors Athanase fit signe à un de ses prêtres, qui revint bientôt accompagné d'un homme que le patriarche montra à l'assemblée. « N'est-ce pas là, dit-il, cet Arsène que j'ai tué

et dont j'ai coupé la main droite? » — C'était en effet Arsène lui-même que les Eusébiens avaient fait cacher au désert. En apprenant la manière dont ils interprétaient son absence, et le danger que courait saint Athanase, il était venu spontanément se mettre à sa disposition et le patriarche le produisit à ses ennemis au moment où ils se croyaient sûrs de la victoire. Arsène se tenait debout, enveloppé de son manteau ; saint Athanase, en écartant un côté, découvrit d'abord une main, puis l'autre, et s'adressant aux pères : « Voilà, dit-il, Arsène avec ses deux mains ; Dieu ne nous en a pas donné davantage. Que mes accusateurs cherchent la place de la troisième et vous disent d'où peut venir celle qu'on vous montre desséchée, comme une pièce d'anatomie, dans cette boîte. » — A cette victorieuse réfutation, la rage des ariens ne connut plus de bornes. Ils se jetèrent sur Athanase, en criant que c'était un magicien qui trompait les yeux par des prestiges. Les officiers de l'empereur furent obligés d'intervenir, pour les empêcher de massacrer le saint patriarche, qui fut embarqué la nuit suivante sur un vaisseau de l'État. — On laissait ainsi pendante la discussion du quatrième grief, relatif à une visite épiscopale de saint Athanase, dans laquelle on l'accusait d'avoir brisé le calice d'un prêtre qui célébrait la messe et d'avoir foulé aux pieds les saints mystères. Voici le fait qui avait donné lieu à cette calomnie. Dans la province de Maréotide, un certain Ischyras, qui n'avait jamais reçu les ordres sacrés, s'était lui-même, de sa propre autorité, arrogé les fonctions sacerdotales dans un petit hameau qu'il habitait. Pendant sa visite ordinaire dans la province, saint Athanase avait envoyé un prêtre qui l'accompagnait, nommé Macaire, avec ordre d'enjoindre à Ischyras de mettre fin au scandale et de cesser une intrusion sacrilège. Macaire trouva Ischyras dangereusement malade. Il transmit au père du malade la défense expresse du patriarche, le chargeant d'en informer son fils après sa guérison, et revint près d'Athanase, ayant ainsi accompli, de la manière la plus pacifique, la mission qui lui avait été confiée. Tel était l'acte que les Eusébiens avaient trouvé moyen d'envenimer ainsi, avec leur droiture et leur bonne foi ordinaires. Une commission choisie parmi les membres du con-

cile de Tyr fut chargée d'aller examiner sur les lieux les faits de la plainte. Quelles que fussent les mauvaises intentions des commissaires, il résulta de leurs informations mêmes qu'Ischyra était dans son lit, malade, lors de la visite de Macaire ; que conséquemment il ne célébrait pas les saints mystères ; que le jour de la visite n'était point un dimanche, seul jour où, dans ces petites bourgades, on offrit le saint sacrifice ; qu'enfin il n'y avait eu ni autel renversé, ni livres brûlés, ni calice brisé. Les commissaires, de retour à Tyr, remirent le procès-verbal de leur enquête aux ariens, qui le firent disparaître, déclarèrent Athanase convaincu de tous les crimes qui lui étaient imputés, le déposèrent de l'épiscopat, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles. Tous les évêques catholiques refusèrent de souscrire à une aussi monstrueuse sentence. Ce qu'il y eut de plus prodigieux, c'est que le nom d'Arsène, évêque d'Hypselle, figura parmi les signataires du jugement ; en sorte qu'Arsène vivant souscrivait à la sentence qui déposait Athanase pour l'avoir mis à mort. C'est la réflexion de l'historien Socrate. Pour l'honneur d'Arsène, nous devons ajouter que sa signature était l'œuvre d'un faussaire arien.

Exil de
S. Athanase
à Trèves.

21. Les rapports qui arrivaient chaque jour à Constantin sur les opérations du concile de Tyr, étaient tous rédigés par les ariens, qui n'avaient rien omis pour perdre saint Athanase dans l'esprit de l'empereur. Le saint patriarche s'était fait transporter, par le vaisseau de l'Etat sur lequel on l'avait embarqué, à Constantinople même, où il espérait dissiper, par sa présence et ses explications, les fausses idées que le prince avait reçues à son sujet. Au moment où l'empereur entra à cheval dans la ville, saint Athanase se présenta tout à coup devant lui, au milieu de l'escorte impériale, et lui demanda une audience. Constantin, surpris de cette rencontre inopinée, refusait de l'écouter, parce qu'il le regardait comme légitimement condamné par un concile. Athanase lui dit alors : « Le Seigneur jugera entre vous et moi, puisque vous prenez le parti de ceux qui me calomnient ! » — Ces paroles, prononcées avec l'accent de l'innocence ; et l'air de sainteté qui brillait

dans la personne du patriarche, frappèrent Constantin. Le comte Flavius Denys l'avait informé, en dehors des messages officiels des évêques ariens, que le concile de Tyr avait plusieurs fois été le théâtre de scènes de tumulte et de désordres scandaleux. La conscience du faible empereur hésitait parmi ce conflit d'hommes et de choses. Il promit à Athanase de lui rendre justice, et écrivit aux évêques rassemblés à Tyr de venir immédiatement à Constantinople lui rendre compte de leur conduite. Les deux Eusèbe, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens, obéirent seuls à cet ordre. Ils comptaient sur leur ascendant, leurs ruses et leurs intrigues, pour tromper encore la religion de Constantin. Arrivés en sa présence, ils ne parlèrent plus, ni d'ordination clandestine, ni de vierge outragée, ni d'évêque tué, ni de calice brisé par Athanase, mais ils inventèrent une nouvelle calomnie. L'année précédente, le saint patriarche avait pendant l'hiver acheté de ses deniers du blé qu'il avait fait distribuer aux pauvres d'Alexandrie. L'Égypte était, comme on sait, le grenier de l'empire ; et, depuis la fondation de la nouvelle capitale, son froment était, chaque année, expédié sur les rives du Bosphore. Eusèbe de Nicomédie accusa Athanase d'empêcher les convois de vivres d'aborder à Constantinople. L'empereur venait précisément de faire mettre à mort Sopater, un de ses favoris, sur le simple soupçon de ce crime. Constantin exila saint Athanase à Trèves. Maximin, évêque de cette ville, accueillit avec toutes sortes d'honneurs l'illustre proscrit. Constantin le Jeune, qui y commandait les légions au nom de son père, le traita comme un martyr de la foi, et cet injuste exil ne servit qu'à rehausser la gloire de celui qui le subissait, en faisant éclater davantage son mérite et ses vertus.

22. La mort de Sopater, à laquelle nous venons de faire allusion, est un des épisodes les moins connus du règne de Constantin. En raison même de son obscurité, il a servi de texte aux déclamations du rationalisme contre la mémoire du premier empereur chrétien. Un récit d'Eunape est le seul document historique qui mentionne le fait. Mais, outre que le caractère d'Eunape inspire une confiance assez médiocre, sa narration elle-même paraît empreinte

Le philo-
sophe
alexandrin
Sopater.

d'une exagération manifeste. Voici ses paroles : « Sopater était l'un des plus brillants disciples de l'école éclectique d'Alexandrie. Aussi éloquent orateur que profond philosophe, il ressentit amèrement la faute que Constantin avait faite, en abjurant le paganisme. Indigné cependant du rôle obscur où la politique impériale le réduisait à Alexandrie, il vint à Constantinople, déterminé à éclairer l'esprit de l'empereur et à le ramener par ses exhortations et ses conseils dans la voie de la véritable sagesse. Or, son génie était si fécond en ressources qu'il parvint à s'insinuer dans la faveur du prince. Constantin lui en prodiguait les témoignages les moins équivoques ; il le faisait asseoir à sa droite dans les fêtes et les cérémonies publiques. Jaloux du crédit de Sopater et furieux de voir introduire dans toutes les branches de l'administration les sages réformes dont le philosophe avait conçu le dessein, les courtisans se réunirent pour le perdre. Le difficile était de concerter une accusation vraisemblable contre un homme dont la conduite était un modèle de désintéressement, de sagesse et de patriotisme. Le hasard les servit d'une façon inespérée. Un convoi de vivres, dirigé par mer d'Alexandrie à Constantinople, se trouva arrêté par un calme plat qui l'empêchait de poursuivre sa route. Ces sortes de convois, destinés à assouvir la populace de Constantinople, affamaient en réalité l'Asie tout entière et le littoral de la Syrie et de la Phénicie. Ce détail importait peu à l'empereur, qui se préoccupait uniquement de recueillir les applaudissements populaires dans sa nouvelle capitale. Le retard éprouvé par les navires occasionna dans la cité une véritable famine. Cependant Constantin ne voulut point pour cela interrompre les divertissements publics ; il se montrait chaque jour, selon sa coutume, au théâtre. Mais la multitude affamée changea ses acclamations ordinaires en cris de mort. Les courtisans saisirent cette occasion favorable à leur vengeance. Ils dirent au prince que Sopater, cet indigne magicien qu'il faisait siéger sur les marches du trône, avait enchaîné les vents par ses prestiges, et que seul il avait causé tout ce désastre. La crédulité de Constantin le livrait en proie à tous les intrigants. Il accepta cette grossière calomnie, et

sur-le-champ fit décapiter Sopater. Le principal auteur de ce crime fut le préfet du prétoire, Ablavius, qui ne pardonnait au philosophe, ni son ascendant sur l'esprit de l'empereur, ni sa supériorité réelle ¹. » — Quoi qu'en dise Eunape, Constantin le Grand n'était pas homme à donner tête baissée dans un piège aussi maladroitement tendu. Il savait fort bien que les ressources de la magie n'étaient pour rien dans le retard des trirèmes égyptiennes. C'est ce qui faisait dire très-judicieusement à Lebeau : « Tout le récit d'Eunape sent l'ivresse d'un sophiste qui, dans l'obscurité de son école, compose un roman sur des intrigues de cour. Si l'on veut rendre justice à Constantin, on devinera aisément que le fanatique exalté, Sopater, qui avait affiché un zèle outré pour l'idolâtrie, se sera laissé emporter à quelque trait d'insolence, peut-être même à quelque complot criminel ². » Il n'est pas en effet besoin de recourir à des opérations magiques pour supposer que le philosophe d'Alexandrie, usant de l'influence qu'il avait conservée dans cette ville, ait pu retarder, par des moyens très-naturels, l'arrivée des grains sans lesquels Constantinople ne pouvait vivre. Une manœuvre de ce genre n'eût pas été sans précédents dans l'histoire ; mais elle n'en était pas moins coupable, et, dans ses résultats, elle était plus cruelle encore qu'un homicide. Il n'y a donc rien d'étonnant dans le châtement exemplaire qui fut infligé en cette circonstance. Bien que les pièces du procès nous fassent défaut, le caractère connu de Constantin ne se prête pas aux accusations gratuites auxquelles cet épisode a donné lieu.

23. Quoi qu'il en soit, entre le sophiste alexandrin et saint Athanase la différence était grande. L'empereur fut-il réellement assez dominé par la faction arienne pour méconnaître à ce point l'innocence du grand patriarche ? On l'a dit, nous ne le croyons pas. On a déjà pu remarquer cette particularité significative que le jeune César Constantin, gouverneur des Gaules, fit à l'illustre proscrit l'accueil le plus honorable et le plus sympathique. Il en fut de

Véritable rôle de Constantin dans la condamnation de saint Athanase.

¹ Eunapii, *In Adisio*, pag. 37.

² Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, tom. I, pag. 251.

même de saint Maximin, évêque de Trèves. Il est, dès lors, très-vraisemblable que les ordres relatifs à saint Athanase, émanés de la chancellerie de Constantinople, n'avaient point un caractère fort rigoureux. Lors même qu'on supposerait, entre Constantin le Grand et le César son fils, des divergences de vue, ou des nuances d'opinion, dont l'histoire d'ailleurs ne parle pas, il faudrait ne pas connaître le mécanisme de l'administration impériale pour admettre qu'un criminel de lèse-majesté, auquel on aurait daigné faire grâce de la vie à Constantinople, eût pu être choyé à Trèves comme un héros. Une telle anomalie ne pourrait se produire d'un de nos départements à l'autre, dans notre système de centralisation moderne. *A fortiori*, était-elle plus impossible sous le régime d'unité absolue, imposé au monde par le césarisme romain. D'ailleurs, en dehors de ces déductions plus ou moins légitimes, nous possédons un document authentique, dont on n'a pas tenu assez compte. Sans justifier entièrement la conduite de l'empereur vis à vis de saint Athanase, il l'explique cependant, et la présente sous un jour tout nouveau. « L'illustre patriarche d'Alexandrie resta deux ans et quatre mois dans son exil, à Trèves, dit Théodoret. A la mort du grand Constantin, son fils aîné Constantin le Jeune, devenu empereur d'Occident, rendit la liberté au saint évêque. Il le renvoya à son siège d'Alexandrie, et, en même temps, il adressait au clergé et au peuple de cette ville la lettre suivante : Nul d'entre vous n'ignore le véritable motif qui a nécessité l'éloignement momentané d'Athanase, votre vénérable évêque. Il fut envoyé près de moi dans les Gaules, pour le soustraire aux violences de ses cruels ennemis. Ils avaient suspendu le glaive sur sa tête sacrée, et leur fureur paraissait tellement incurable qu'on dut recourir à ce moyen pour épargner au monde le spectacle du plus affreux des crimes. C'est ainsi qu'il fut arraché à leurs complots sanguinaires, et envoyé dans cette ville, où j'avais reçu l'ordre de le traiter avec tous les honneurs dont il est digne. Aussi rien ne lui manqua dans son exil. D'ailleurs, sa grande âme est tellement au-dessus des vicissitudes de ce monde, qu'elle compterait pour rien les privations et les plus durs traitements de la fortune. Mon

père, de bienheureuse mémoire, Constantin Auguste, n'avait pas de plus ardent désir que celui de pouvoir rendre à votre affection ce noble évêque. Prévenu par la mort, il n'eut pas le temps de réaliser ce projet. C'est à moi maintenant d'exécuter sa volonté impériale. Athanase vous est donc rendu. Il vous dira lui-même, quand vous aurez le bonheur de le revoir, les témoignages de vénération dont je l'ai comblé. Non pas, certes, qu'il y ait en cela le moindre mérite de ma part. On ne saurait approcher de ce grand homme, sans être saisi pour lui de respect et d'amour. Frères bien-aimés, que la divine Providence vous ait en sa garde ¹. » Cette lettre de Constantin le Jeune est, à notre avis, la meilleure preuve que la faction arienne s'illusionnait elle-même, lorsqu'elle croyait exercer une influence absolue sur l'esprit de Constantin le Grand.

§ IV. Basilique du Saint-Sépulcre.

24. Après les opérations du conciliabule de Tyr, tous les évêques ariens se rendirent à Jérusalem, pour la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre. Le jour fixé pour la cérémonie fut le 14 septembre 335. Un peuple innombrable était accouru, de toutes les provinces de l'empire, à cette solennité qui coïncidait avec la fête officielle des tricennales. Déjà le pèlerinage aux lieux saints était entré dans les habitudes chrétiennes. C'est à cette époque, en effet, que se rapporte le fameux *Itinerarium Burdigalense*, la plus ancienne relation écrite, étape par étape, sur le grand chemin de Jérusalem que devaient suivre plus tard les croisés. Le Gaulois inconnu qui nous a laissé ce simple journal de voyage, aussi intéressant pour l'histoire que pour la géographie, se contente d'inscrire jour par jour les diverses *mansiones* qu'il traverse, avec leurs distances évaluées en milles romains. De la capitale de l'Aquitaine, Bordeaux, il arrive à Arles; remonte le Rhône jusqu'à Valence;

Le premier pèlerinage connu d'un Gaulois en Terre Sainte. *Itinerarium Burdigalense*. Analyse de ce monument.

¹ Theodoret, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. I. — ² *Anonymi itinerarium a Burdigala Hierusalem usque*; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 785.

traverse Die (Dea Voconciolorum) et Briançon (Brigantio); franchit les Alpes Cottiennes à Segusio (Suse); entre en Italie par Turin (Taurinum); coupe dans sa largeur toute la Gaule Cisalpine par Mediolanum (Milan), Vérone, Padoue (Patavinum), jusqu'à la cité impériale d'Aquilée, à la pointe septentrionale de la mer Adriatique. Les Alpes Juliennes lui ouvrent passage, à l'extrémité du Norique; il entre dans les plaines de la Pannonie; parcourt le champ de bataille encore fumant de Cibalis; traverse Sirmium; note à Viminiacum (Widdin en Bulgarie) le lieu où le malheureux Carinus, vaincu par Dioclétien, tomba sous le poignard d'un traître; visite Naïsse, le berceau de Constantin, Sardique, Héraclée de Thrace, et entre à Constantinople. Après avoir franchi le Pont (Bosphore) et salué la terre d'Asie, il traverse successivement Chalcédoine, Nicomédie, Ancyre, Tarse, la patrie de saint Paul, Tyane, où naquit Apollonius; franchit le Taurus et arrive à Antioche. Longeant alors le littoral phénicien, il passe à Tripoli, Sidon, Tyr, Ptolémaïs; traverse le mont Carmel et arrive à Césarée. Jusque-là le pèlerin, qui voyageait probablement avec les chevaux mis à la disposition du public par les postes impériales, n'a fait que transcrire, sans autre détail, le nom des *mansiones* « haltes » et des *mutationes* « relais. » A peine trois ou quatre souvenirs historiques viennent-ils interrompre fort brièvement cette longue nomenclature. Ainsi *Viminiacum* est suivi de la mention : *Ubi Diocletianus occidit Carinum*. Libyssa, aujourd'hui Gebseb, dans la Turquie d'Asie, est indiquée comme le séjour d'Annibalien, neveu de Constantin, auquel ce prince avait donné le titre de vice-roi du Pont, de la Cappadoce et de l'Arménie. Tyane rappelle au pèlerin un imposteur fameux, et il écrit : *Inde fuit Apollonius magus*. Tarse en Cilicie ne pouvait manquer de réveiller un souvenir plus glorieux. Il ajoute à ce nom : *Inde fuit apostolus Paulus*. En passant à Sidon, il écrit : « Ici le prophète Élie visita la pauvre veuve et lui demanda quelques aliments. » Le mont Carmel est suivi de cette autre mention : « Ici le prophète Élie offrit un sacrifice. » C'est avec cette sobriété de détails que le pèlerin a fourni ce long parcours qui séparait Burdigala de Césarée en Palestine. Mais, à

peine a-t-il mis le pied sur la terre biblique, son journal de voyage devient prolix. Lui-même il cesse de mesurer les distances par milles romains, il compte maintenant chacun de ses pas. « A Césarée, dit-il, on voit encore les thermes du centurion Corneille. » A Stradella, non loin de l'ancienne Samarie, on lui montre le lieu où Achab rencontra le prophète Élie, et le champ où David coupa la tête du géant Goliath. Les Samaritains lui désignent le sommet du mont Agar, où ils prétendent qu'Abraham offrit des sacrifices. Au pied de cette montagne, il explore l'antique Sichem, fameuse par l'enlèvement de Dina et par le testament de Jacob qui la laissa en héritage à son fils Joseph. Mille pas plus loin, il s'assoie au puits de Sichar, où Notre-Seigneur rencontra la Samaritaine. Les platanes qui le protègent de leur ombre sont les rejetons de ceux que planta jadis en ce lieu le patriarche Jacob. Plus loin, on lui désigne un amandier qui marque le lieu de la vision de Béthel ; puis l'endroit où un lion dévora le prophète envoyé à Jéroboam. A douze milles de distance se trouve enfin Jérusalem. Les deux piscines de Salomon et de Bethsaïda ; le *fastigium templi* de la vision évangélique, c'est-à-dire la tour dont les ruines surplombent au-dessus de la vallée que dominait jadis le Temple ; les vestiges du palais de David et de Salomon ; la pierre ensanglantée où fut égorgé Zacharie, le dernier des prophètes ; les deux statues d'Adrien, au pied desquelles les Juifs viennent chaque année se frapper la tête en poussant des lamentations ; la piscine de Siloë et les ruines du palais d'Ézéchias, sont d'abord explorées. « En se dirigeant alors du côté de la montagne de Sion, dit le pèlerin, on rencontre la maison de Caïphe le grand-prêtre, et la colonne encore debout où le Christ fut flagellé. Sur la plate-forme du mont Sion, où fut jadis le palais de David, on montre l'emplacement des sept synagogues juives. Il n'en reste plus qu'une seule. La charrue passe aujourd'hui, selon la prédiction d'Isaïe le prophète, sur les six autres. En longeant la muraille de Sion, dans la direction de Néapolis (Naplouse, l'ancienne Sichem), on rencontre à sa droite les ruines de la maison qui fut le prétoire de Ponce-Pilate. C'est là que le Seigneur subit l'interrogatoire avant la Passion. A gauche

est le monticule du Golgotha, où il fut crucifié. A la distance d'un jet de pierre du lieu où fut plantée la croix, se trouve la grotte sépulcrale où le corps du Seigneur fut déposé et où il ressuscita le troisième jour. Naguère, par ordre de Constantin, on a couvert tout le Golgotha d'une basilique qui est une véritable merveille. En sortant de la ville par la porte Orientale, et en se dirigeant vers le mont des Oliviers, on laisse à sa gauche la vallée dite de Josaphat. Elle est en ce moment couverte de vignes. Sur ce chemin, on montre la pierre où Judas Iscariote se tenait debout, lorsqu'il trahit le Seigneur par un baiser. A droite, existe encore un des palmiers dont les enfants coupèrent les rameaux pour l'entrée triomphale. Près de là, à la distance d'un jet de pierre, sont deux tombeaux d'une superbe architecture. L'un, en forme de monolithe, est celui du prophète Isaïe; l'autre celui d'Ézéchias, roi de Juda. On arrive ensuite à l'endroit de la montagne où le Seigneur, avant sa passion, se retirait pour converser avec les apôtres. Non loin, est une petite éminence du haut de laquelle il fit son ascension glorieuse. C'est là que l'empereur Constantin vient d'ériger une autre basilique. A quinze cents pas plus loin, dans la direction de l'orient, est Béthanie; on y voit la crypte où fut enseveli Lazare, celui que le Seigneur ressuscita. De Jérusalem à Jéricho on compte dix-huit milles. En descendant la montagne voisine de cette dernière ville, à droite, on trouve un véritable monument évangélique, le sycomore où Zachée monta pour voir le Christ. Sur le côté, est la fontaine d'Élisée, et non loin l'emplacement de la maison de Rahab. On montre aussi le lieu où l'Arche sainte fut déposée, pendant que l'armée des fils d'Israël faisait le tour des remparts, et les douze pierres tirées du Jourdain que Josué fit ériger dans la plaine. On compte huit milles de Jéricho à la mer Morte. L'eau de cette mer a une saveur extrêmement âcre; aucune espèce de poisson n'y peut vivre; je n'y ai point vu de navires: l'eau est d'ailleurs tellement lourde qu'on risque de couler à fond, quand on essaie d'y nager. De la mer Morte à l'endroit du Jourdain où le Seigneur reçut le baptême de saint Jean, j'ai compté cinq milles. En face est le monticule où le prophète Élie fut ravi aux cieux. De Jérusalem à la cité de David,

Bethléem, il y a quatre milles. A moitié chemin, à droite, est le tombeau construit par le patriarche Jacob à Rachel, son épouse bien-aimée. Une basilique vient d'être érigée par Constantin sur l'emplacement de l'étable de Bethléem, où Notre-Seigneur Jésus-Christ est né. Non loin sont les tombeaux d'Ézéchiël, Asaph, Jobé, Jessé, David et Salomon. On y descend par une crypte souterraine. Leurs noms sont écrits à l'entrée, en lettres hébraïques. A quatorze milles de Jérusalem est Béthasora, où le diacre Philippe baptisa l'eunuque. Neuf milles plus loin se trouvent le térébinthe et le puits d'Abraham près duquel le patriarche reçut les anges. Là, Constantin a fait élever une superbe basilique. A deux milles de distance, se trouve Hébron, où l'on admire le tombeau carré, tout en pierres de taille, où furent ensevelis Abraham, Isaac, Jacob, Sara, Rébecca et Lia ¹. » — Telle est cette description de la Terre Sainte par le pèlerin bordelais. Fut-il présent à la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre, en 335 ? On pourrait le supposer, si l'on s'en rapporte à un manuscrit qui place son départ d'Aquitaine sous le consulat de Delmatius et Xénophile, c'est-à-dire en 333. Un pareil voyage ne pouvait guère s'effectuer alors en moins de deux ans. Quoi qu'il en soit, le pèlerin inconnu effectua son retour par Constantinople, la Thrace et la Macédoine. Il vint s'embarquer au port d'Aulon, non loin d'Apollonie, sur la côte méridionale de l'Adriatique, aborda à Tarente qui prenait déjà sa dénomination moderne d'Otrante, et remontant l'Italie par Brundisium (Brindes), Bénévent, Capoue, Sinuesse, Minturnes et Terracine, arrivait à Rome, le second objet de son pèlerinage. Les deux cités de Jérusalem et de Rome étaient dès lors les capitales religieuses du monde.

25. Réunis dans la première, pour la dédicace de l'église Constantinienne du Saint-Sépulcre, les évêques d'Orient y virent affluer des pèlerins de toutes les provinces de l'empire. « La Macédoine, dit Eusèbe, y avait envoyé son métropolitain. Les deux Pannonies et la Mésie étaient représentées par une députation de jeunes gens appartenant aux plus nobles familles chrétiennes. L'évêque de

Dedicace de
la basilique
du Saint-
Sépulcre.
Fêtes tricen-
nales. Basses
flatteuses
d'Eusèbe de
Césarée.

¹ *Itinerar. Burdigal.*, col. 790-792.

Perse, vénérable vieillard, consommé dans la science des Écritures, était venu de sa lointaine patrie ; sa présence fut le plus bel ornement de nos solennités. La Bithynie et la Thrace, tous les évêques de Cilicie étaient avec nous. Dans cette réunion auguste, on remarqua la doctrine et l'éloquence des évêques de Cappadoce. Du reste, la Syrie tout entière, la Mésopotamie, la Phénicie, la Palestine, l'Arabie, l'Égypte, la Lybie, s'étaient donné rendez-vous à Jérusalem. Les rues de la ville sainte étaient remplies d'un concours qui ressemblait à celui de la Pentecôte évangélique. Les solitaires des Thébaines avaient eux-mêmes quitté leurs déserts, pour assister au triomphe du Saint-Sépulcre. Cette immense multitude d'étrangers trouva, par les soins de l'empereur, toutes les ressources d'une noble et magnifique hospitalité. Constantin avait envoyé à Jérusalem quelques-uns des plus illustres officiers du palais, pour présider en son nom à la cérémonie et pourvoir à tous les besoins. Leur chef était le tribun Marianus, aussi fidèle à ses devoirs de chrétien qu'à ceux de sa charge. Au temps des persécutions, il avait eu l'honneur de confesser le nom de Jésus-Christ dans les tourments. C'était justice de le choisir pour diriger les fêtes du triomphe. Il s'acquitta dignement de sa mission. Il accueillait les évêques avec une respectueuse sollicitude, et les traitait avec toutes sortes d'égards. Les indigents, les pauvres, la multitude des pèlerins de l'un et l'autre sexe furent hébergés, nourris et pourvus de tous les secours nécessaires, par son infatigable activité. Cependant il faisait décorer la nouvelle basilique avec une magnificence vraiment impériale, afin de rehausser par une splendeur sans égale les fêtes de la consécration. De leur côté, les évêques et les prêtres multipliaient leurs efforts pour suffire aux besoins spirituels d'une foule si considérable de pèlerins. Leur temps se partageait entre la célébration des saints mystères, l'administration des sacrements et la prédication. Dans leurs discours adressés au peuple, les uns célébraient la piété de Constantin envers notre divin Sauveur ; d'autres développaient des sujets empruntés à la théologie, et, comme dans un banquet spirituel, distribuaient à leurs auditeurs le pain de la parole ; ou bien ils expliquaient la sainte Écriture et en dévelop-

paient le sens mystique et divin. Ceux qui, par modestie ou par impuissance, ne voulaient pas prendre la parole en public se consacraient aux autres soins du ministère sacré. Ils offraient le sacrifice non-sanglant et l'immolation dont la suave odeur plaît à notre Dieu. Ils priaient pour la paix du monde, pour la prospérité de la sainte Église, pour le salut de l'empereur. Durant ces solennités, je prononçai plusieurs discours. L'un d'eux était une description complète de la basilique du Saint-Sépulcre ¹. D'autres fois, prenant pour texte les passages des Prophètes relatifs à la Jérusalem nouvelle, je montrais, dans les splendeurs dont nous étions témoins, la réalisation des promesses faites au peuple de Dieu. Telle fut cette réunion de Jérusalem, la plus nombreuse et la plus imposante de toutes celles que j'aie vues. A mon retour à Constantinople, où l'on célébrait la fête des tricennales, j'eus l'honneur d'offrir à Constantin ma *Description du Saint-Sépulcre*. Le héros daigna m'en témoigner publiquement sa haute satisfaction. A la même époque, je prononçai devant lui le panégyrique solennel que j'avais déjà fait entendre à Jérusalem. L'empereur m'en remercia dans une agape solennelle où il convoqua tous les évêques. » — Ces détails personnels qui comblaient probablement de joie le cœur d'Eusèbe, nous satisfont moins. Il était plus modeste quand il parlait à la troisième personne de l'orateur qui s'était distingué dans une circonstance analogue, lors de la dédicace de la basilique de Tyr. La part trop regrettable que depuis il avait eue dans les intrigues ariennes avait visiblement déteint sur son caractère. L'hérésie est fille de l'orgueil. Du reste, le panégyrique des tricennales que Constantin eut le courage d'entendre jusqu'au bout est loin de valoir le discours de Tyr. C'est une longue et redondante adulation, dans la première partie, et, dans la seconde, une exposition théologique du mystère de la Trinité et de l'Incarnation où les expressions ne sont pas toujours parfaitement conformes à la saine orthodoxie.

26. Au moment où les fêtes officielles s'achevaient à Constantinople, le pape saint Sylvestre terminait à Rome son glorieux pon-

Mort
du pape saint
Sylvestre I.

¹ Nous n'avons malheureusement plus ce discours d'Eusèbe qui nous offrirait un véritable intérêt archéologique.

tificat. Ses Actes nous apprennent qu'il accompagna l'impératrice Hélène dans son voyage en Terre Sainte, et que durant son séjour en Palestine, il convertit un grand nombre de Juifs à la foi. Pour ma part, j'avoue que le fait en lui-même n'a rien d'étonnant. Toutefois il fut convenu, dans le monde savant, que c'était là une légende complètement apocryphe. Les Actes nous disent de plus que le saint pape se préoccupa tout particulièrement de la conversion des Juifs et qu'il eut avec eux, à Rome même, de fréquentes controverses. Rien encore là d'in vraisemblable. Cependant on s'accordait de même à nier l'authenticité de ce détail. Or le cardinal Maï, d'illustre mémoire, a retrouvé des fragments d'un ouvrage de saint Sylvestre, jusqu'alors inconnu, où la discussion avec les Juifs est magistralement traitée ¹. Désormais donc il faudra bien reconnaître que les Actes avaient raison, du moins quant au fait de la controverse de saint Sylvestre avec les Juifs. Cette première justification, si inattendue, permet de croire qu'une seconde la pourra suivre, et que la réalité du pèlerinage du pontife à Jérusalem se trouvera vérifiée par quelque document explicite. Saint Sylvestre mourut le 31 décembre 335, et fut enseveli dans la catacombe de Priscille. Le pape Symmaque fit ériger une église sous son invocation. Sergius II y transféra solennellement les reliques du saint et les déposa sous le maître-autel.

¹ Maï, *Spicileg. rom.*, tom. III, pag. 701; *Scriptor. veter.*, tom. VII, pag. 134; tom. VIII, pag. 26; *Classici auctores*, tom. X, pag. 558.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT MARC (18 Janvier - 7 Octobre 336).

1. Notice de saint Marc, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Institution antique du pallium. — 3. Cérémonies actuellement usitées pour la confection et la bénédiction du pallium. — 4. Détails archéologiques. — 5. Concile arien de Constantinople. Déposition de Marcel d'Ancyre. Mort d'Arius. — 6. Mort du pape saint Marc.

PONTIFICAT DE SAINT JULES I. (6 Février 337 - 12 Avril 352).

§ I. MORT DE CONSTANTIN LE GRAND.

7. Notice de saint Jules I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 8. Projet d'expédition contre Sapor II, roi de Perse. Soumission de Sapor. Traité d'alliance. — 9. La basilique des Saints Apôtres à Constantinople. — 10. Partage de l'empire fait du vivant de Constantin le Grand entre ses trois fils Constantin le Jeune, Constance, Constant, et ses deux neveux Delmace et Annibalien. — 11. Mort de Constantin le Grand à Nicomédie. Deuil public. Le corps de l'empereur est rapporté à Constantinople. — 12. Funérailles de Constantin le Grand. — 13. Appréciation du règne de Constantin le Grand par le prince A. de Broglie. — 14. Massacres dans la famille impériale. Assassinat de Constantin le Jeune, Delmace et Annibalien. Constance et Constant, seuls maîtres de l'empire.

§ II. LES EUSÉBIENS.

15. Retour de saint Athanase à Alexandrie et de saint Paul à Constantinople. Second exil de saint Paul. Eusèbe de Nicomédie, patriarche intrus de Constantinople. Mort d'Eusèbe de Césarée. — 16. L'intrus Pistus à Alexandrie. Recours à Rome. Premier concile arien d'Antioche. Déposition et second exil de saint Athanase. Élection de Grégoire de Cappadoce. — 17. Intrusion de Grégoire de Cappadoce sur le siège patriarcal d'Alexandrie. Concile de Rome. — 18. Lettre de saint Jules I aux Eusébiens. — 19. Mort

d'Eusèbe de Nicomédie. Rappel du patriarche saint Paul à Constantinople. Son troisième exil. — 20. Second concile arien d'Antioche. Concile catholique de Milan. — 21. Saint Servatius (Servais), évêque de Tongres. Son voyage à Troyes. Concile de Cologne. — 22. Concile de Sardique. — 23. Lettre synodale du concile de Sardique, adressée à toutes les églises du monde. — 24. Les trois lettres de Constance à saint Athanase pour le prier de revenir à Alexandrie. — 25. Lettre de saint Jules I au clergé et aux fidèles d'Alexandrie pour les féliciter du rappel de saint Athanase. — 26. Retour triomphal de saint Athanase à Alexandrie et de saint Paul à Constantinople. — 27. Mort de saint Paul, premier ermite. — 28. Fureurs des Donatistes. Circoncissions. Concile de Carthage.

§ III. PERSÉCUTION DE SAPOR II.

29. Cruautés de Sapor II. Martyre des deux frères Jonas et Birch-Jésus. — 30. Premier siège de Nisibe. Martyre de Siméon, évêque de Séleucie, de l'eunuque Guhsciatade et du surintendant Phusikius. — 31. Édikt de proscription universelle contre les chrétiens de Perse. Martyre des vierges Tharba, Verda, Thècle, Marie, Marthe, Anna et des saints Milles, Barsabias et Sadoth. — 32. Second siège de Nisibe par Sapor. — 33. Défaite de Sapor. Saint Jacques de Nisibe et son diacre saint Ephrem.

§ IV. MAGNENCE.

34. Caractère de Constant. — 35. Les deux captifs Franks. Le comte de l'empire Magnentius (Magnence). — 36. Usurpation de Magnence à Augustodunum. Meurtre de Constant. — 37. Exil du pape saint Jules I. Neptianus, neveu de Constantin le Grand. Avènement et mort. — 38. Cruauté et fourberie de Magnence. L'autel de la Victoire dans la salle des délibérations du sénat romain. — 39. Véttrianion proclamé empereur par les légions de Pannonie. — 40. Préparatifs de guerre faits par Constance. Baptême obligatoire pour tous ses soldats. Ambassade de saint Servatius de Tongres et de Maximus de Noyon près de Constance. — 41. Alliance offensive et défensive de Véttrianion avec Magnence. Accueil fait par Constance à leurs ambassadeurs. — 42. Véttrianion se rallie au parti de Constance. Assemblée militaire de Naïsse. Déposition de Véttrianion. — 43. Négociations de Constance avec les barbares d'outre-Rhin. Établissement définitif des Francs Saliens dans les Gaules. Les deux frères Gallus et Julien. Le César Gallus en Orient. — 44. Le César Decentius en Occident. Magnence et son armée en Pannonie. Le défilé d'Adranès. Passage de la Save par l'armée de Magnence. — 45. Bataille de Mursia. Défaite de Magnence. — 46. Soumission de l'Occident à Constance. Fin tragique de l'usurpateur et de son frère Decentius.

§ V. PREMIER FORMULAIRE DE SIRMIUM.

47. Ursace et Valens au concile de Milan. Leur lettre au pape saint Jules I. — 48. Fourberie d'Ursace et de Valens. Concile de Sirmium. Profession de foi. — 49. Les vingt-sept anathématismes du concile de Sirmium. — 50. Or-

thodoxie apparente du premier formulaire de Sirmium. — 51. Discussion publique contre Photin, évêque hérétique de Sirmium. Sa déposition et son exil. — 52. Martyre de saint Paul, patriarche de Constantinople. — 53. Nouvelles fureurs de Constance contre saint Athanase. — 54. Apparition d'une croix lumineuse à Jérusalem. Mort de saint Jules I. La fête de Noël. — 55. Vie et mort de saint Nicolas, évêque de Myre.

PONTIFICAT DE SAINT MARC.

(18 janvier - 7 octobre 336).

1. « Marc, romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Priscus. Il siégea deux ans, huit mois et vingt jours, sous le règne de Constantin, pendant le consulat de Nepotien et Facundus (336), depuis le xv des calendes de février (18 janvier), jusqu'aux nones d'octobre (7 octobre). Il rendit un décret conférant à l'évêque d'Ostie l'usage du pallium et le droit exclusif de sacrer le pontife romain. Il promulgua aussi une constitution relative à tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique. Il consacra deux nouvelles basiliques, l'une sur la voie Ardeatina, où ses restes reposent, et l'autre dans l'intérieur de Rome, *juxta Pallacinis*. A sa prière, Constantin Auguste donna à la basilique érigée sur la catacombe le territoire dit « des Roses » *Rosarum*, d'un revenu annuel de quarante solidi. L'empereur offrit à la basilique *juxta Pallacinis* une patène d'argent du poids de trente livres; deux burettes de même métal, de vingt livres; un calice d'argent de dix livres, et trois calices *ministeriales*, pesant chacun deux livres; un lampadaire d'argent, en forme de couronne, du poids de dix livres. La dotation territoriale fut ainsi constituée : le fonds Vaccanas, sur la voie Appienne, d'un revenu de quarante solidi et deux as; le fonds Morrea, sur la voie Ardeatina, de cinquante-cinq solidi et un as. En deux ordinations, au mois de décembre, Marc imposa les mains à vingt-cinq prêtres, six diacres et vingt-sept évêques destinés à diverses Églises. Il fut enseveli dans la catacombe de Balbine, sur la voie Ardeatina, le deuxième jour des nones d'octobre. »

2. Les deux ordinations en décembre indiquées par ce texte, sous un pontificat qui ne dura que huit mois, de janvier en octobre, c'est-à-dire sans qu'un seul mois de décembre s'y soit rencontré,

Notice de
saint Marc,
d'après le
Liber Pontificalis.

Institution
antique du
pallium.

paraissaient constituer une telle contradiction aux yeux de l'ancienne critique, que Baronius lui-même rejetait purement et simplement le fait, malgré tout son respect pour le *Liber Pontificalis*, dont ce grand homme sentait pour ainsi dire d'instinct l'authenticité, bien qu'il lui fût très-difficile de la démontrer avec les ressources trop restreintes que lui fournissait la science de son temps. Aujourd'hui, ces invraisemblances si choquantes ont disparu devant les doctes explications des modernes Bénédictins. On remarquera, en effet, que le *Liber Pontificalis* assigne à saint Marc deux ans, huit mois et vingt jours. Dans la réalité, ce pape ne régna que huit mois et vingt jours. Le Catalogue Libérien le déclare expressément : *Marcus menses octo, dies viginti*. Les inscriptions pontificales de Saint-Paul-hors-des-Murs le confirment. Le *Liber Pontificalis* lui-même ne donne qu'une seule date de consulat, celle de l'année 336. Évidemment donc ce n'étaient pas comme nous l'avons déjà dit, les années de règne, mais celles de l'épiscopat que le *Liber Pontificalis* enregistrait au-dessous du nom de chaque pape. Saint Marc était évêque depuis deux ans, lorsqu'il monta sur le siège de saint Pierre. Depuis deux ans, il avait été choisi par saint Sylvestre pour son vicaire et ce fut en cette qualité qu'il put suppléer la vieillesse de ce pontife pour les deux ordinations mentionnées par la notice officielle. Le décret de saint Marc relatif au pallium conféré à l'évêque d'Ostie ne nous a point été conservé. Mais son authenticité est justifiée par des preuves extrinsèques qui ne permettent pas de la révoquer en doute. Le privilège dont jouissent les évêques d'Ostie de sacrer les papes, est attesté par saint Augustin en ces termes : « La consécration de l'évêque de Rome ne peut être faite indifféremment par un métropolitain quelconque, mais exclusivement par l'évêque d'Ostie ¹. » — « L'origine de ce privilège des évêques d'Ostie, dit un chroniqueur, remonte jusqu'à l'époque de saint Sixte II (259). Ce pape ayant été martyrisé avec saint Laurent, son diacre, le clergé romain élit pour lui succéder saint Denys, qui

¹ S. Augustin., *Breviculus collationis cum Donatistis*, cap. XVI ; *Patrol. lat.*, tom. XLIII, col. 641.

n'avait encore reçu que l'ordination sacerdotale. Saint Denys fut sacré par Maxime évêque d'Ostie. Dès lors le droit de sacrer les souverains Pontifes demeura exclusivement attaché aux évêques d'Ostie, qui reçurent plus tard le privilège du pallium ¹. » Quant à l'antiquité du pallium lui-même, comme insigne exclusivement réservé aux souverains Pontifes, nous avons des monuments lapidaires qui placent le fait hors de toute controverse. Dans les sculptures du tombeau de Julius Bassus, sculpté en l'an 359, et découvert en 1595 dans la crypte du Vatican, saint Pierre, seul de tous les apôtres qui y sont représentés, porte le pallium décoré des clefs symboliques qui lui furent données par le Seigneur. La même particularité se remarque dans les bas-reliefs d'un autre sarcophage, de la même époque, qui fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du musée chrétien de Latran, fondé par Pie IX. Nous reviendrons plus loin sur la description de ce monument dont les sculptures, connues aujourd'hui de toute l'Europe savante, résument, sous une forme plastique, les plus hauts enseignements de la dogmatique chrétienne. Il nous suffira pour le moment de constater que là aussi saint Pierre, seul de tous les apôtres, porte le pallium ². Il ne faut pas du reste confondre cet ornement des pontifes avec le manteau vulgaire des philosophes. Le pallium pontifical qui rappelle par sa forme le superhuméral des grands prêtres hébreux, se rattache, quant au symbolisme chrétien, aux trois épisodes évangéliques du Bon-Pasteur, de la tradition des clefs à saint Pierre et du commandement divin : *Pasce oves, pasce agnos*. On sait que la peinture du Bon-Pasteur, rapportant sur ses épaules la brebis perdue, est l'une de celles qu'on trouve le plus fréquemment reproduites à l'arcosolium et sur les loculi des catacombes. Sous cette figure les premiers chrétiens désignaient toujours la personnalité divine du Sauveur. Par humilité, sans doute, les

¹ Roberti de Monte in periculo maris (Mont Saint-Michel), *Continuatio Sigeberti Gemblacensis*, ad annum 1180; *Patrol. lat.*, tom. CLX, col. 538.

² Mozzoni, *Tavole cronologiche critiche della storia della chiesa, secolo IV*, 1857. Voir, pag. 45, le dessin du tombeau de Julius Bassus, et, pag. 28, celui du fameux sarcophage déposé au musée de Latran.

papes, vicaires de Jésus-Christ, ne voulurent point s'attribuer à eux-mêmes un emblème consacré ainsi au pastorat suprême du Fils de Dieu. Ils portèrent donc non la brebis perdue, mais la laine des agneaux sur leurs épaules. Ce fut le pallium, bande de laine blanche qui entoure le cou, et descend sur les épaules et sur la poitrine. De plus, dans toutes les peintures anciennes qui représentent la tradition des clefs à saint Pierre, l'apôtre a les deux mains recouvertes de cette draperie flottante, sur laquelle il reçoit incliné, les clefs du ciel que lui remet le Seigneur¹. Voilà pourquoi aujourd'hui encore l'étole des souverains Pontifes est toujours ornée des clefs symboliques. On conçoit que le pallium, emblème du pastorat souverain et de la puissance prééminente de Pierre, ait été, dans les premiers siècles, exclusivement réservé aux papes. Ceux-ci l'accordèrent ensuite aux patriarches, primats et métropolitains, comme l'insigne spécial de leur juridiction. La première concession de ce genre fut faite par saint Marc à l'évêque d'Ostie, consécuteur des pontifes romains. Il faut remarquer cependant que le pallium des métropolitains, au lieu des clefs pontificales, porte seulement la croix. La liturgie romaine est admirable dans les cérémonies et les prières qui accompagnent la préparation et la bénédiction du pallium. Nous croyons ne pas déplaire au lecteur en reproduisant ici ces détails peu connus en France.

3. Le 21 janvier, Rome célèbre la nativité de sainte Agnès, cette jeune martyre dont le nom rappelle la candeur de l'agneau. Or, les Actes de sainte Agnès, dont l'authenticité vient d'être si solidement démontrée par M^{sr} Bartolini², contiennent le récit suivant : « Après avoir déposé le corps virginal de leur fille dans son tombeau, les parents d'Agnès passèrent la nuit en prières dans la catacombe. Tout-à-coup, au milieu du silence et des ténèbres, ils virent passer, entouré d'une éblouissante lumière, un cortège de vierges portant des tuniques d'or. Parmi elles, ils reconnurent la bienheureuse Agnès ; elle était vêtue comme ses compagnes d'une

¹ Cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, pag. 156, 157.

² Dominique Bartolini, *Actes du martyre de sainte Agnès*, traduit de l'italien par M. Materne, Paris, 1864, in-8°.

robe brillante. A sa droite se tenait debout un agneau dont la toison avait la blancheur de la neige. Gardez-vous de pleurer ma mort, dit la martyre. Réjouissez-vous au contraire avec moi. Je suis unie dans le ciel à l'Agneau de Dieu, l'époux de mon âme ¹. » Cette vision miraculeuse où le Christ, l'agneau immaculé qui efface les péchés du monde, daigna révéler la sainte alliance qu'il avait contractée avec Agnès, inspira à l'Église romaine la pensée du rite touchant qui s'accomplit chaque année dans la basilique Nomentane, du titre cardinalice de Sainte-Agnès, dont la première fondation remonte à Constantin le Grand ². D'après une antique observance, les chanoines réguliers de Latran doivent offrir chaque année les deux agneaux dont la toison fournit la laine nécessaire à la confection des pallium. Ces deux symboles vivants de l'Agneau de Dieu sont portés, le 21 janvier, à la basilique de Sainte-Agnès. On les orne de rubans et de fleurs; on les étend sur des coussins de damas rouge, et c'est ainsi qu'ils sont déposés à chacun des angles du maître-autel. Après la messe pontificale, le cardinal titulaire, ou en son absence l'abbé des chanoines réguliers institués dans la basilique, bénit solennellement les deux agneaux. La formule de cette bénédiction commence par l'antienne suivante, chantée par tout le chœur : *Stans a dextris ejus agnus nive candidior Christus sibi sponsam et martyrem consecravit*. Ensuite le célébrant récite le verset *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, et prononce cette oraison : « Dieu tout-puissant et miséricordieux qui, par le ministère de Moïse, votre serviteur, avez institué l'usage des vêtements sacrés pour les prêtres de l'ancienne loi, et qui par vos saints apôtres avez pourvu de ces mêmes ornements les prêtres et les pontifes de l'Évangile, répandez votre sainte bénédiction sur ces agneaux dont la toison fournira les pallium pour les souverains pontifes, les patriarches et les archevêques, afin que, par l'intercession de la bienheureuse vierge et martyre sainte Agnès, sur la tombe de laquelle nous prions, ceux qui porteront ces insignes sacrés puissent, avec le

¹ Dominique Bartolini, *Actes du martyre de sainte Agnès*, pag. 381.

² Cf. chapitre I de ce volume, § 2. Notice de saint Sylvestre d'après le *Liber Pontificalis*.

peuple confié à leurs soins, parvenir à la béatitude éternelle ¹. » Après cette prière, l'officiant asperge les agneaux d'eau bénite et les parfume des vapeurs de l'encens. Puis le maître des cérémonies et les chapelains du chapitre de Latran prennent les deux agneaux et les portent aux pieds du souverain Pontife qui les bénit. Le pape les fait remettre au doyen des auditeurs de Rote, lesquels composent le collège des sous-diacres apostoliques. Celui-ci les confie aux soins d'un couvent de religieuses, désigné par Sa Sainteté. Le mercredi-saint, c'est-à-dire le jour où le véritable Agneau, qui devait remplacer tous les sacrifices sanglants par celui de sa chair immaculée, donna l'ordre à ses disciples d'aller préparer l'agneau de la dernière pâque, on coupe la toison des agneaux bénis. Leur laine est remise au préfet des cérémonies apostoliques, qui en fait confectionner les pallium. A mesure qu'un de ces insignes pontificaux est terminé, il est remis au chanoine-sacriste du Vatican, qui les réunit tous et les conserve jusqu'au jour où le souverain Pontife leur donne la bénédiction solennelle. Cette cérémonie a lieu, la veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, après les vêpres pontificales. Les pallium sont alors renfermés dans un coffre de vermeil et déposés sur le tombeau de saint Pierre. C'est de là qu'on les extrait pour les remettre aux nouveaux métropolitains, avec la formule ordinaire : *Desumptum de beati Petri corpore*. On ignore l'époque à laquelle remonte le rite de la bénédiction des agneaux. Quant à celle du pallium, la plupart des auteurs s'accordent à l'attribuer au pape saint Marc. « Je partage volontiers leur opinion, dit M^{sr} Bartolini, et je ne crains même pas d'avancer qu'après la construction de la basilique Nomentane par Constantin en l'honneur de sainte Agnès, la cérémonie, telle à peu près qu'elle

¹ *Omnipotens et misericors Deus, qui per Moysen famulum tuum pontificibus tabernaculo servientibus indumenta instituisti, et per sanctos apostolos tuos sacerdotibus et pontificibus evangelicis vestimenta sacra providisti, effunde tuam sanctam † benedictionem super hos agnos de quorum vellere sacra pallia pro summis pontificibus, patriarchis et archiepiscopis conficienda sunt, ut qui eis utuntur una cum plebe sibi commissa per intercessionem beatæ virginis et martyris Agnetis (super cujus tumbam oramus) ad æternam beatitudinem perducantur, per Christum Dominum nostrum.*

se pratique de nos jours, a dû commencer immédiatement ¹. »

4. Ces détails ne se rattachent qu'indirectement au court pontificat de saint Marc. La basilique érigée par ce pape *juxta Pallacinis* a pris aujourd'hui le nom de son fondateur. On avait cru devoir réformer la leçon du *Liber Pontificalis* et la remplacer par celle de *Palatinis* (Palatin). Mais une inscription authentique, trouvée dans les catacombes, est venue légitimer l'authenticité du texte primitif et donner une fois de plus un démenti à la critique toujours trop prompte à rejeter, sous de frivoles prétextes, des monuments sérieux et contemporains. Voici cette inscription :

Détails
archéologi-
ques.

DEPOSITVS EST PETRVS VIII IDVS
MARTIAS QVI VIXIT ANNIS XVIII
DEP. IN PACE PHILIPPO ET SALIA
COSS. DVO FRATRES ²
ANTIVS LECTOR DE PALLACINE
DEP. XII. KAL. SEP. ³.

D'après cette inscription lapidaire, il est donc certain qu'il y avait à Rome un quartier qui se nommait *Pallacina*, et qui était différent du Palatin classique.

5. Après la dédicace de l'Église de Jérusalem, les évêques qui y avaient présidé se rendirent à Constantinople, où les Eusébiens voulaient réunir un nouveau concile contre l'évêque Marcel d'Ankyre, qu'ils accusaient de sabellianisme, parce qu'il soutenait la foi de Nicée. Marcel enseignait, avec l'Église catholique, que la distinction des personnes dans la sainte Trinité n'entraîne nullement la division de substance. « Le Verbe procède du Père, disait-il, et il est écrit de l'Esprit-Saint, tantôt qu'il procède du Père, tantôt qu'il procède du Verbe ; par conséquent il procède à la fois de l'un et de l'autre. Or, on ne saurait concevoir qu'il procédât de l'un et de l'autre, si le Père et le Fils étaient séparés par nature.

Concile
arien de
Constanti-
nople. Dépo-
sition de
Marcel d'An-
kyre. Mort
d'Arius.

¹ Bartolini, *Actes du martyre de sainte Agnès*, pag. 247; Vespasiani, *De sacri pallii origine*, Roma, 1856. — ² Le consulat de Philippe et Salia se rapporte à l'an 343. — ³ Blanchini, *In Libr. Pontif. Notæ*, ad S. Marc.

Puis donc qu'il procède du Père et du Fils, le Père et le Fils sont tous deux un seul et même Dieu. » Les deux Eusèbe condamnèrent purement et simplement cette doctrine et son auteur ; ce qui prouve ou leur insigne mauvaise foi, ou leur ignorance absolue de la théologie catholique. Ils excommunièrent Marcel d'Ancyre, et le déposèrent de son siège. Ils s'occupèrent ensuite du rétablissement d'Arius, qui, depuis l'exil de saint Athanase à Trèves, avait vainement essayé de rentrer à Alexandrie. Le peuple de cette ville, fidèle à son saint patriarche et à la foi catholique, s'était soulevé à l'approche de l'hérésiarque, et l'avait chassé de ses murs. Cette tentative ayant ainsi échoué à Alexandrie, les Eusébiens entreprirent de la faire réussir à Constantinople même, dans la cité impériale, à la face de l'univers. Leurs premières démarches s'adressèrent au patriarche de Constantinople, saint Alexandre ; ils le priaient d'avoir compassion d'un prêtre, si longtemps, disaient-ils, et si injustement persécuté. Le saint vieillard, alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, n'avait ni moins de fermeté, ni moins d'attachement à la foi qu'en avait montré, durant sa vie, saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, son homonyme. « La douceur dont j'userais envers Arius, répondait-il, serait une véritable cruauté à l'égard des catholiques. Les lois de l'Église ne me permettent pas de contrevenir, par une fausse compassion, à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée. » L'empereur alors fixa, de sa propre autorité, un jour de dimanche où Arius devait être solennellement reçu dans la principale église de Constantinople et admis à la communion, en présence de tout le peuple. Il signifia à saint Alexandre de cesser son opposition, sous peine d'exil. Le patriarche n'eut plus alors de recours qu'aux armes spirituelles. Par le conseil de saint Jacques, évêque de Nisibe, qui se trouvait à Constantinople, il ordonna aux fidèles un jeûne de sept jours, pour implorer le secours du ciel, dans ce danger pressant de l'Église. La veille du terme fatal, le saint vieillard, fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, et pria ainsi, dans l'effusion de son âme : « Seigneur, s'il faut qu'Arius soit reçu demain dans l'assemblée des fidèles, retirez votre serviteur de

ce monde. Mais si vous avez encore pitié de votre Église, ne permettez pas que votre héritage soit profané. Frappez Arius du poids de votre colère, et que l'hérésie ne s'enorgueillisse pas plus longtemps de sa victoire! » Pendant Arius parcourait la ville, entouré de la foule de ses partisans, qui lui formaient un cortège triomphal. Arrivé sur la grande place, en vue de la basilique où priait saint Alexandre, il fut saisi d'un tremblement nerveux, et demanda à se retirer dans un lieu secret. Comme il tardait beaucoup à reparaitre, on y entra, et on le trouva étendu mort, baigné dans son sang, et ses entrailles répandues. L'horreur d'un tel spectacle fit trembler ses sectateurs mêmes. Le théâtre de cette fin tragique cessa d'être fréquenté; on n'osait en approcher, et on le montrait au doigt comme un monument de la vengeance divine.

6. Ces événements occupèrent tout le temps du court pontificat de saint Marc, qui mourut le 7 octobre 336, l'année même de son exaltation. Il fut enterré sur la voie *Ardeatina*, dans le cimetière de Sainte-Balbine, et, de là, transporté dans l'église *juxta Pallacinis*, aujourd'hui *Saint-Marc*, dont il avait fait la dédicace. Lors du concile de Rome contre les Donatistes, saint Marc, encore simple prêtre, avait été désigné comme l'un des membres de la commission chargée de faire l'enquête sur les griefs articulés contre Cécilien et Félix d'Aptonge. On croit que ce fut lui qui ordonna de réciter à la messe, après l'Évangile, le symbole de Nicée, cette charte authentique et fondamentale de la foi.

Mort du
pape saint
Marc.

PONTIFICAT DE SAINT JULES I (337-352).

§ I. Mort de Constantin le Grand.

7. « Jules, romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, avait pour père Rusticus. Il siégea quinze ans, deux mois, sept jours, sous le règne de l'hérétique Constance, fils de Constantin le Grand, depuis le VIII des ides de février (6 février), du consulat de Félicien et Titianus (337), jusqu'à la veille des ides d'avril (12 avril), du con-

Notice de
saint Jules I,
d'après le
Liber Pontificalis.

sulat de Constance V et Constantius Gallus (332). Le saint pontife eut à souffrir les plus cruelles tribulations ; il subit un exil de dix mois et ne put revenir sur le siège du bienheureux Pierre, apôtre, qu'après la mort du tyran (Magnence). Il érigea, dans la ville de Rome, deux basiliques, l'une près du forum, l'autre sur la voie Flaminia. Il ouvrit trois catacombes ; la première sur la voie Flaminia, la seconde sur la voie Aurelia, la troisième sur la voie Portuensis. Par une constitution, il défendit aux clercs de plaider à d'autres tribunaux qu'à ceux de l'Église. Il statua que les notaires ecclésiastiques tiendraient un registre exact de tous les faits concernant l'histoire du temps, de toutes les causes examinées et jugées par l'Église avec le texte de la sentence, de tous les actes, donations, échanges, testaments et affranchissements. Il ordonna que chaque année ces registres fussent remis à l'archiviste du siège apostolique. En trois ordinations célébrées à Rome, au mois de décembre, Jules imposa les mains à dix-huit prêtres, quatre diacres et neuf évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli sur la voie Aurelia, dans la catacombe de Calepodius, au troisième milliaire de Rome, la veille des ides d'avril (12 avril 352). Après lui le siège pontifical demeura vacant vingt-cinq jours. »

Projet
d'expédition
contre
Sapor II,
roi de Perse.
Soumission
de Sapor.
Traité d'al-
liance.

8. L'avènement de saint Jules I coïncidait avec des faits politiques de la plus haute gravité. Le roi de Perse, Sapor II, celui-là même auquel Constantin avait adressé une lettre si pressante en faveur des chrétiens, rompit tout à coup l'alliance qu'il avait contractée avec l'empire. Une seconde ambassade vint apporter cette nouvelle à Constantinople, et mit dans l'accomplissement de sa mission une arrogance à laquelle les Romains n'étaient plus habitués. Sapor se décorait fastueusement des titres de roi des rois et de frère du soleil. Il redemandait les provinces du Tigre, conquises trente ans auparavant par Galerius ¹. « Je surpassais en valeur, en puissance, en gloire, tous mes prédécesseurs, disait-il avec orgueil. Les traités qu'il leur a plu de signer jadis ne m'engagent pas. Je pourrais élever des réclamations beaucoup plus considérables.

¹ L'expédition de Galerius avait eu lieu en 297.

Mais la modération convient à ma grandeur. Je n'oublie pas cependant que mes ancêtres ont possédé toutes les provinces comprises entre l'Euphrate et le fleuve du Strymon en Macédoine. Aujourd'hui je veux bien me borner à revendiquer les pays usurpés dernièrement par les Romains en Mésopotamie. » Un tel langage équivalait à une déclaration de guerre. Constantin ne s'y méprit pas. Il donna immédiatement des ordres pour que l'armée se réunît en Orient. Les préparatifs furent immenses. L'empereur visita en personne les principales cités de la Syrie et de la Palestine, pour rassurer les populations par sa présence, reconnaître les points stratégiques qu'il importait de munir et se rendre compte de l'état des esprits. Ces préoccupations ne le détournèrent pas des pensées religieuses et des pratiques de piété qui faisaient le fond de sa vie. « Il manda les évêques qu'il aimait le plus, dit Eusèbe, leur fit part de ses projets et leur demanda de l'accompagner dans son expédition. Il voulait avoir partout, près de sa personne, des ministres de Jésus-Christ, qui pussent célébrer les divins mystères ¹. Les évêques lui promirent de l'accompagner et de ne pas le quitter un seul instant. Il ne nous est pas permis, dirent-ils, de vous soutenir par les armes ; mais nous combattons à vos côtés par nos prières et par l'oblation du saint sacrifice. — L'empereur parut touché de leur dévouement, il leur en témoigna sa reconnaissance et indiqua à chacun d'eux l'itinéraire qu'il aurait à suivre pour venir se joindre à l'expédition, lorsqu'elle se mettrait en marche. Cependant il fit construire, en forme de tente, une église portative, décorée avec tout le luxe que pouvait permettre sa destination spéciale. C'était là le lieu de repos, de prière et de sainte retraite, qu'il se ménageait pour les campements. Il espérait s'y réunir avec les évêques. Toutefois, l'expédition n'eut pas lieu. Effrayé des armements formidables dont la renommée portait jusqu'à lui la nouvelle, l'arrogant Sapor envoya d'autres ambassadeurs chargés de propositions de paix. L'empereur, vrai fils de

¹ On conviendra que cette précaution eût été fort inutile, si Constantin n'avait pas encore à cette époque eu reçu le baptême, puisque, simple catéchumène, il lui aurait été interdit d'assister aux divins mystères.

paix, les accueillit avec bonté et conclut un nouveau traité d'alliance avec leur maître. Or, on était à la veille de la fête de Pâques, la dernière que Constantin dût célébrer sur la terre. Il passa la nuit avec tous les fidèles à chanter les louanges du Seigneur ¹. »

La basilique
des Saints
Apôtres à
Constanti-
nople.

9. « A cette époque, on achevait la basilique des Apôtres qu'il faisait édifier à Constantinople. Ce temple était d'une hauteur prodigieuse. Depuis le pavé tout en mosaïque jusqu'à la voûte, Constantin le fit entièrement décorer de marbres et de pierres précieuses. La voûte elle-même fut revêtue de lames d'or imbriquées. Cette ornementation d'une richesse inouïe se répéta à la surface extérieure du toit. En guise de tuiles, l'empereur fit mettre de l'or. Rien ne saurait donner l'idée de l'effet produit par le spectacle de cette magnifique décoration, lorsqu'on la voit étinceler dans les airs, sous les rayons du soleil. Autour de la basilique, règne une vaste plate-forme, à ciel ouvert, entourée d'une colonnade et de portiques. Là furent disposés les baptistères, les diaconies et toutes les constructions nécessaires à l'habitation des ministres du culte. Constantin, en élevant ce merveilleux édifice, voulait laisser à la postérité un monument de sa piété envers les saints apôtres. Mais, en dehors de ce but principal, il en avait un autre qu'on n'avait pas deviné jusque-là, et qui ne tarda pas à se manifester à tous. Dans sa pensée, il avait choisi ce lieu pour celui de sa sépulture. C'était pour lui une consolation extrême de savoir que son corps reposerait sous la protection des apôtres, et que, mort, il aurait part aux prières qu'on viendrait adresser à ces bienheureux dans leur basilique. Il fit donc sculpter douze tombeaux entourés de superbes colonnes, pour y déposer les reliques de chacun des membres du collège apostolique. Au milieu, il fit dresser un sépulcre vide. Ce devait être le sien. Quand tout fut ainsi disposé, on procéda à la dédicace du monument. L'empereur comptait, pour le salut de son âme, sur l'intercession des bienheureux apôtres. Ses vœux furent ratifiés au ciel, et Dieu les exauça trop tôt pour le bonheur du monde. Constantin suivit tous les exercices

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LVI, LVII.

de la semaine sainte et célébra avec allégresse la solennité pascale. C'était le terme de sa vie active. Le Dieu qui avait dirigé toutes ses actions allait l'appeler à son éternité bienheureuse ¹. »

10. « Au début de sa maladie, Constantin put cependant encore conserver quelque espoir. Les variations étaient brusques et passaient d'une extrémité à l'autre ; mais bientôt ses souffrances prirent un caractère chronique. Il eut d'abord recours aux bains chauds de Constantinople ; puis il se fit transporter à Héléopolis, l'ancienne Drépane, en Cilicie, dont les eaux étaient en réputation. Il n'en éprouva aucun soulagement. D'ailleurs ses espérances n'étaient plus de la terre ; il avait compris que sa fin était proche. Dès lors il ne songea qu'à se préparer à la mort ; il croyait d'une foi ferme que, par la vertu des paroles secrètes et du sacrement salutaire, toutes les fautes que l'humaine faiblesse avait pu lui faire commettre seraient effacées devant Dieu. Dans cette pensée, il vint s'agenouiller dans la basilique d'Héléopolis, dédiée au martyr saint Lucien. Là il demanda pardon au Seigneur ; il confessa ses péchés, et, après cet humble aveu, reçut l'imposition des mains du ministre de Jésus-Christ. Ce fut alors qu'il revint à Nicomédie ². » — Tout ce récit d'Eusèbe que nous avons fidèlement reproduit, ne semble guère se prêter à l'hypothèse d'un baptême *in extremis*. C'est pourtant à cet endroit de la narration de l'évêque de Césarée que se trouve intercalé le fameux épisode du baptême de Nicomédie, dont nous croyons avoir suffisamment démontré l'in vraisemblance, l'impossibilité et la très-réelle supposition posthume. Il serait, je pense, inutile de revenir sur ce point. La villa impériale, voisine de Nicomédie, où l'empereur vint mourir, se nommait Achyron. Aucun de ses fils n'était à ses côtés, à cette heure suprême. Dès l'an 335, Constantin avait voulu présider de son vivant au partage de l'empire ; il croyait ainsi épargner au monde les secousses et les tiraillements que des rivalités posthumes pouvaient faire naître entre ses héritiers, quand il ne serait plus là pour imposer à chacun sa volonté toute-puissante. Ce calcul fut déjoué par les événements ; tant il

Partage de l'empire, fait du vivant de Constantin le Grand entre ses trois fils Constantin le Jeune, Constance, Constant, et ses deux neveux Delmace et Annibalien.

¹ Euseb., *Vil. Constant.*, lib. IV, cap. LX. — ² Id., *ibid.*, cap. LXI.

est vrai que les grandeurs d'ici-bas, le prestige de la gloire, l'autorité des héros, ne sont qu'une vaine fumée ! Quoi qu'il en soit, dans cette première répartition entre vifs, Constantin le Jeune avait reçu en apanage les Gaules, l'Espagne et les îles Britanniques ; il était allé établir sa résidence à Trèves, où nous l'avons vu offrir une si généreuse hospitalité à l'illustre proscrit saint Athanase. Constance, le second fils, eut l'Asie, la Syrie et l'Égypte. Le siège de son gouvernement fut Alexandrie. Dans ce foyer de l'arianisme, le jeune César contracta avec l'hérésie nouvelle cette alliance intime qui devait plus tard causer tant de maux à l'Église. Le troisième et dernier fils, Constant, avait été envoyé à Mediolanum (Milan), la nouvelle capitale politique de l'Occident, depuis que Rome était devenue exclusivement la métropole religieuse de tout l'univers. Constant régnait sur l'Italie, l'Illyrie et l'Égypte. En dehors de ces trois grandes divisions de territoires, Constantin, meilleur parent que ne le disait plus tard Julien l'Apostat, avait ménagé pour deux de ses neveux, Delmace et Annibalien, des vice-royautés qui relevaient l'une de l'empire d'Occident, l'autre de celui d'Orient. Delmace avait été investi de la première, comprenant la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe ; Annibalien avait reçu la seconde, composée de l'Arménie, du Pont, de la Cappadoce, et avait fixé sa résidence à Lybissa (Gebseh), où le pèlerin de l'*Itinerarium Burdigalense* le saluait en passant. On pourrait, avec quelque raison, trouver étranges ces dispositions suprêmes de Constantin le Grand. Plus que personne, il avait vu de près les inconvénients d'une souveraineté partagée. Dans son enfance et sa première jeunesse, jouet des passions hostiles de Galerius et des fantaisies despotiques de Dioclétien, il aurait dû sentir la profonde justesse de l'axiome d'Homère : *Εἰς κόρανος ἔστω*. Au point de vue des sujets, mieux vaut un seul maître, fût-il exigeant et dur, parce qu'un homme n'a que des caprices restreints, tandis que plusieurs hommes en peuvent avoir à l'infini. Au point de vue des dynasties, une succession partagée équivaut d'ordinaire à un signal d'éborgements. Constance-Chlore avait parfaitement compris ces maximes gouvernementales. En laissant la couronne à

son fils aîné, à l'exclusion de tous les autres, il rendit au monde un service éminent. Pourquoi Constantin, qui avait bénéficié personnellement de la disposition paternelle, ne la renouvela-t-il point ? Il serait fort difficile de le conjecturer à distance. On sait seulement qu'il avait un penchant de prédilection pour le moins digne de ses trois fils, et que toute sa tendresse était pour Constance. En confiant son testament au prêtre arien que sa sœur lui avait recommandé, Constantin lui fit jurer, sous la foi du serment, qu'il ne le remettrait qu'entre les mains de Constance. Lamentable aveuglement des plus grands hommes ! Constance n'avait aucune des qualités qu'on peut désirer dans les princes. Intelligence étroite, caractère faible avec de singuliers instincts pour la cruauté, tempérament flasque et mou, il n'avait que des prétentions sans mérite. Ainsi il se croyait un grand capitaine, parce qu'il tirait passablement de l'arc, et qu'il savait monter à cheval ; il affectait d'avoir une volonté ferme et indépendante, mais le premier venu de ses favoris exerçait l'autorité absolue dans tout l'empire, avec la simple précaution de dire toujours : L'auguste empereur l'ordonne. Constant, son plus jeune frère, avait de la noblesse et de la distinction dans l'esprit et le cœur ; mais il manifestait déjà des goûts de frivolité et de plaisirs qui pouvaient avec l'âge et la puissance devenir désastreux. Seul de ces trois princes, l'aîné, Constantin, dit le Jeune, était vraiment digne de son père ; il en avait la valeur et la bonté, la magnanimité et l'esprit de rectitude, l'amour du travail et les généreuses aspirations. Peut-être quelque ambition se joignait-elle à ces heureuses qualités. Mais il entra à peine dans sa vingtième année, et l'on pardonne volontiers un peu d'ambition à cet âge. Quoi qu'il en soit, Constantin le Grand par son acte testamentaire maintenait toutes les dispositions qu'il avait prises de son vivant en faveur de ses fils et de ses neveux. Rien ne devait être changé après qu'il aurait disparu de la scène politique. Dans la réalité, rien de ce qu'il avait réglé si soigneusement ne fut maintenu.

11. Après qu'il eut jeté ce dernier regard du mourant sur le monde qu'il allait quitter, Constantin songea une dernière fois, dit

Mort de
Constantin le
Grand à

Nicomédie.
Deuil public.
Le corps de
l'empereur
est rapporté
à Constantinople.

Eusèbe, « à la royale ville de Rome. Il dicta des ordres pour que des distributions annuelles de vivres y fussent faites en son nom ¹. » Ce legs du héros était sans doute un dernier hommage rendu aux pontifes qu'il avait jadis constitués « les juges rois » de l'univers. « Tous ses moments, reprend Eusèbe, furent alors consacrés à la religion. Les tribuns, les officiers qui l'approchaient ne pouvaient retenir leurs larmes. Ils eussent voulu prolonger, aux dépens de la leur, une vie si chère. Ils se considéraient déjà comme des orphelins. Le prince leur disait en souriant : Ne m'enviez pas mon bonheur. Je vous quitte, mais je vais à Dieu. Or on était au dernier jour des solennités de la Pentecôte. A l'heure de midi, Constantin émigra vers le Seigneur, laissant en ce monde mortel sa mortelle dépouille, remettant à Dieu son âme, cette âme si intelligente et si noble, qui avait tant aimé Dieu ! Tous les assistants se prosternèrent, déchirant leurs vêtements et se frappant la tête contre le sol. Le palais retentit de lamentations, de plaintes et de lugubres clameurs. Ce n'était pas un maître, un souverain, un empereur, c'était un père que l'on pleurait. Les gardes et les centurions qui se tenaient aux portes, criaient qu'ils venaient de perdre leur sauveur, leur soutien, leur unique espérance. L'armée entière ressemblait à un troupeau sans pasteur. La population de Constantinople se répandit dans les rues, en poussant des hurlements de désespoir. On voyait, dans la foule, des visages effarés qu'on eût dit frappés de la foudre. Le malheur public prenait pour chacun le caractère d'un deuil particulier. Il semblait que la mort du prince eût tari pour tous les sources de la vie. Le corps de l'empereur fut déposé dans un cercueil d'or massif ; on le recouvrit de pourpre ; les soldats voulurent le porter sur leurs épaules jusqu'à Constantinople. Là il fut déposé dans la grande salle du palais. Des candélabres d'or, disposés autour du catafalque, brûlaient jour et nuit. La multitude entourait cet appareil funèbre et ne voulait pas s'en détacher. Les officiers, comtes, juges et magistrats, continuaient à venir chaque jour, à l'heure autrefois marquée pour leurs audiences.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LXIII.

Ils fléchissaient le genou et semblaient attendre encore les ordres de l'empereur. Les patrices, les sénateurs, les dignitaires de l'empire, faisaient de même. A leur suite le peuple en masse, hommes, femmes, enfants, venaient tour à tour prier et pleurer. Ces lugubres démonstrations se prolongèrent pendant plusieurs semaines, parce que les soldats ne permirent point de procéder aux obsèques avant l'arrivée de l'un des fils du héros. Ainsi, couché dans son cercueil, Constantin commandait encore ; tout se faisait en son nom ; chacun des fonctionnaires s'inspirait de la pensée impériale pour tous les détails de l'administration. De mémoire d'homme, jamais rien de pareil ne s'était vu. Il était réservé au premier des empereurs chrétiens de régner même après sa mort. Le cadavre de Constantin donnait des lois au monde. Cependant les tribuns avaient député près des jeunes Césars des officiers d'élite, chargés d'annoncer la triste nouvelle. Quand les messagers arrivèrent à Rome, le sénat, le peuple, la ville tout entière, éclatèrent en gémissements. Les bains, les marchés publics, les théâtres furent fermés. On eût dit une cité prise d'assaut. Les rues se remplirent d'une foule désolée dont les lamentations rompaient le silence général. L'empereur est mort ! disaient mille voix. Le bienheureux ! Le saint ! L'homme de Dieu ! Nul ne fut, comme lui, digne de la pourpre ! — Bientôt tous les édifices furent couverts de tableaux où le portrait du prince était représenté au milieu des splendeurs du ciel, dans l'assemblée des saints. Cependant le peuple demandait à grands cris qu'on ramenât à Rome les restes de l'empereur, et qu'on lui donnât la sépulture dans la cité impériale ¹. »

12. Ce vœu des Romains ne devait point être exaucé. Il ne pouvait d'ailleurs prévaloir contre la volonté formellement exprimée du défunt empereur. Peut-être, en se choisissant une sépulture à Constantinople, le héros chrétien avait-il eu la pensée de rester fidèle, même après sa mort, à la belle maxime exprimée dans sa donation : *Ubi principatus sacerdotii et caput christianæ religionis caput constitutum est, illic imperatorem terrenum residere justum non*

Funérailles
de Constantin
le Grand.

¹ Euseb., *Vit. Constant.*, lib. IV, cap. LXIII-LXIX.

est. « Constance, le second des fils du prince, arriva enfin, reprend Eusèbe, et l'on put procéder aux funérailles. Le jeune César marchait seul en tête du cortège. Il était suivi des officiers de l'empire et de l'armée disposée par escadrons et légions. Venait ensuite une multitude innombrable d'hommes de tout rang et de toute condition. Le cercueil impérial était entouré de soldats armés de la lance et du bouclier. On le transporta dans la basilique des Apôtres. A l'entrée de l'église, Constance, qui n'était point encore baptisé, se retira, laissant les ministres de Dieu et tout le peuple fidèle achever les saintes cérémonies. Durant la célébration des divins mystères, le corps de l'empereur fut placé sur un catafalque élevé au milieu de la basilique. Les sanglots et les gémissements de l'assistance interrompirent à diverses reprises les augustes prières. Quand elles furent terminées, on salua une dernière fois le héros qui porta ici-bas le nom et les titres de Constantin, victorieux, auguste, et ses précieux restes furent déposés dans le sépulcre qu'il s'était préparé lui-même entre les tombeaux des douze apôtres ¹. » Tel est le récit d'Eusèbe de Césarée. On sent les larmes qui tombaient de ses yeux quand il écrivait ces pages attendries. C'est un sentiment que nous aimons à trouver en lui et qui l'honore. Il termine la biographie de Constantin par cette parole : « Jamais, ni l'ancienne Rome des Tarquins, ni la république, ni l'empire, n'ont produit un héros comparable à notre empereur ¹. » Eusèbe a raison. Malheureusement il avait trop fait de Constantin « son » empereur. En circonvenant cette grande âme, il eut le tort de l'égarer parfois dans les ténébreuses intrigues de l'Arianisme. Je préfère, pour la gloire de Constantin, le distique que ce prince avait placé lui-même au frontispice de la basilique de Saint-Pierre de Rome, et qu'on y lisait encore avant la transformation définitive de ce monument par Jules II et Léon X :

QVOD DVCE TE MVNDVS SVRREXIT IN ASTRA TRIVMPHANS
HANC CONSTANTINVS VICTOR TIBI CONDIDIT ARAM.

¹ *Constant. Vit.*, lib. IV, c3p. LXXV.

« En reconnaissance de la résurrection du monde opérée à la voix de l'apôtre Pierre, Constantin victorieux lui a consacré cet autel ¹. » Lorsqu'il parlait ainsi, Constantin n'était pas l'homme d'un parti, l'empereur des Ariens, il représentait le monde tout entier inaugurant la civilisation chrétienne. C'est par là qu'il fut véritablement grand ; de même que par sa piété personnelle, il fut véritablement saint. L'Église grecque célèbre sa fête le 21 mai. Plusieurs calendriers d'Angleterre, de Suède, de Calabre, de Bohême et de Moscovie, ont également inscrit son nom au catalogue des bienheureux. Toutefois il n'a point pris place au martyrologe romain, sans doute parce qu'il fut trop « l'empereur » d'Eusèbe.

13. « Dans le cours de cette vie et de ce règne, dit M. de Broglie, l'empire avait changé de forme et d'esprit. Si la postérité mesurait la gloire à l'importance des services rendus, la renommée de Constantin serait sans égale dans le monde ; car nul souverain ne prit part à une plus grande et plus bienfaisante révolution. Si haute n'est pourtant pas la place que Constantin a gardée dans la mémoire des hommes. Instrument du triomphe d'une doctrine qui est destinée à demeurer un signe éternel de contradiction parmi les hommes, il avait été violemment haï, aimé sincèrement, bassement adulé. C'est le sort de tous ceux qui froissent ou qui flattent des passions ardentes. La reconnaissance s'est effacée ; les inimitiés seules ont survécu avec la vivacité des premiers jours. Si l'Église d'Orient, préludant au schisme par la servilité, n'a pas craint d'élever le César chrétien sur ses autels, Rome, plus fière avec les puissances de la terre sans être moins reconnaissante, n'a jamais hésité tout en gardant mémoire de ses services, à lui infliger les blâmes qu'il a mérités. Ce jugement des âges modernes, si différent de l'admiration contemporaine, s'explique par la différence même des points de vue. Tenir trente ans dans la paix et dans la soumission un empire qui sortait d'un demi-siècle d'anarchie, montrer une image d'Auguste et de Trajan aux hommes qui n'a-

Appréciation
du règne
de Constantin
le Grand par
le prince
A. de Broglie.

¹ Mozzoni, *Tavole*, secolo IV, nota 25.

vaient connu que des soldats de fortune aussi promptement élevés que détrônés, faire sentir le poids salulaire de l'autorité à une génération nourrie dans les luttes civiles, et dont les yeux, en s'ouvrant, n'avaient vu que des combats et des supplices ; ce n'était point une médiocre preuve de génie. Les peuples, qui respiraient à l'ombre de cette protection inattendue, cédaient à une illusion naturelle, en prenant pour une renaissance durable ce qui n'était qu'un temps d'arrêt sur la pente fatale de la décadence. Mais l'événement a détrompé le monde. L'abîme fermé par Constantin s'est rouvert sous les pas de ses fils mêmes. Indulgente pour l'audace heureuse de la jeunesse des peuples, la postérité n'a ni attrait ni justice pour les efforts ingrats de leur décrépitude. L'organisation impériale de Constantin, faite pour traverser non pour prévenir des siècles de corruption sociale ; pour suppléer, par un mécanisme savant, aux vertus civiques, mais non pour les raviver, n'offre rien qui parle à l'imagination des hommes. Ce put être une nécessité et même un bienfait, mais ce ne sera jamais un titre de gloire que d'avoir fondé le Bas-Empire. En affranchissant l'Église et en partageant son trône avec elle, Constantin a fait une œuvre plus féconde dont les résultats nous environnent. Il a inspiré de l'esprit chrétien ces fortes lois romaines qui servent encore de fondement à toutes nos sociétés ; il a déposé dans le sein de la civilisation mourante le germe de sa résurrection. Mais tel est pourtant le danger de l'alliance des pouvoirs humains que l'Église, affranchie et puissante avec Constantin, paraît souvent à l'œil qui la contemple moins touchante que l'Église obscure et persécutée des premiers âges ; son front brille d'un éclat moins lumineux et moins pur sous le diadème impérial que sous l'auréole du martyr. La persécution chasse du sein de l'Église tous les éléments impurs ; le crédit et la faveur les font accourir et pulluler. L'ardeur des dissensions intestines, la bassesse de prélats courtisans, le mélange de passions humaines, la douloureuse intervention de la force dans les débats de la religion, ont fait demander à des chrétiens même si Constantin avait rendu à la foi un service dont on puisse se féliciter sans partage. Gardons-nous pourtant de pousser trop loin un

doute pusillanime qui fait injure à l'humanité et à l'Église. Le sort de cette terre serait trop cruel si le vrai et le bien n'y pouvaient triompher, même un jour, sans perdre leur efficacité sainte ; et ce serait une doctrine bien impuissante que celle qui ne pourrait gouverner les hommes sans se corrompre elle-même. Si la persécution est utile pour passer au creuset le courage et la vertu individuelle, c'est le succès au contraire qui est l'épreuve véritable des institutions et des idées. Malgré des schismes qui n'obscurcissent jamais toute sa lumière, malgré les inévitables abus, nés de la faiblesse humaine, dont ne préserve pas l'infailibilité doctrinale, l'Église traverse victorieusement depuis quinze siècles cette épreuve. En lui permettant de répandre par mille canaux divers les trésors de dignité, de vertu, de vérité et d'amour, qu'elle renfermait dans son sein, Constantin hâta de quelques années les progrès du monde. C'est la plus haute récompense qui puisse être accordée aux efforts d'un homme. L'histoire a vu si peu de souverains mettre au service d'une noble cause leur pouvoir et même leur ambition, qu'elle a droit, quand elle les rencontre, de réclamer pour eux la justice des hommes et d'espérer la miséricorde de Dieu ¹. »

14. Le testament de Constantin fut remis, selon ses ordres, entre les mains de Constance. Mais l'armée, le sénat et le peuple, dans une acclamation unanime, déclarèrent qu'ils ne voulaient obéir à d'autres souverains qu'aux descendants directs du héros. C'était exclure Delmace et Annibalien, pour lesquels le défunt empereur avait réservé une royauté indépendante. Sans respect pour cet acte suprême d'impériale volonté, les deux jeunes princes furent dépouillés de leur part d'héritage. L'émotion populaire alla plus loin encore : Delmace et Annibalien furent massacrés. La proscription s'étendit jusque sur Julius Constantius, frère de Constantin. Le patrice Optat, le consul Ablavius, furent immolés à ces féroces vengeances. Les bourreaux recherchèrent en vain, pour leur faire subir le même sort, deux enfants de Julius Constantius. L'un

Massacres
dans la famille
impériale.
Assassinat de
Constantin
le jeune,
Delmace et
Annibalien.
Constance et
Constant,
seuls maîtres
de l'empire.

¹ *L'Église et l'empire romain au 1^{er} siècle*, tom. II, pag. 376 et suiv.

s'appelait Gallus, du nom de Galla sa mère ; l'autre issu d'un second lit avait pour mère Basilina, parente d'Eusèbe de Nicomédie. Il se nommait Julien ; la postérité devait plus tard adjoindre à ce vocable l'épithète méritée d'Apostat. Gallus et Julien, âgés l'un de douze et l'autre de six ans, furent sauvés par le dévouement de Marc, évêque d'Aréthuse. Le prélat les fit sortir du palais en les dissimulant sous son manteau ; il les cacha durant quelques jours sous l'autel même d'une basilique. Nous verrons comment Julien, nouveau Joas, se montra reconnaissant. Ces tragiques événements, s'ils ne furent point ordonnés par Constance, ne furent pas du moins empêchés par lui. Le sang qui inaugurerait son règne ne lui faisait pas peur. Deux ans après, Constantin II, dit le Jeune, tombait sous le poignard fratricide (340), de sorte que l'empire se réduisit à deux grandes divisions : l'Occident gouverné par Constantin, l'Orient où régna Constance. Le crime, la honte, le déshonneur prenaient possession de l'héritage de Constantin le Grand.

§ II. Les Eusébiens.

15. Constantin le Jeune avait eu le temps, pendant son règne éphémère, de rétablir les évêques orthodoxes chassés de leurs sièges par les Ariens. Saint Athanase revint donc à Alexandrie (338), où il fut reçu aux acclamations de tout son peuple et avec une pompe digne d'un empereur. Asclépas de Gaza, Marcel d'Ancyre et Paul de Constantinople reprirent également possession de leurs églises. Ces actes de justice de Constantin le Jeune font regretter sa fin prématurée. Constance, qui prenait en main le gouvernement de l'Orient agité par les dissensions des Ariens, avait tous les défauts de son père sans aucune de ses qualités. Caractère faible, indécis, toujours flottant, conduite sans unité, sans consistance, pleine de contradictions, il régna par ses favoris. On disait de lui : « Il faut avouer que l'empereur a beaucoup de crédit auprès d'Eusèbe, chef des eunuques. » Cet eunuque Eusèbe avait été tout d'abord gagné à l'Arianisme par Eusèbe de Nicomédie. L'impératrice partageait ses opinions, et le prêtre arien, que

Retour de
S. Athanase
à Alexandrie
et de saint
Paul à Cons-
tantinople.
Second exil
de saint Paul.
Eusèbe de
Nicomédie,
patriarche
intrus de
Constanti-
nople. Mort
d'Eusèbe de
Césarée.

Constantin I^{er} avait admis à ses bonnes grâces sur la recommandation de Constantia, sa sœur, et auquel il avait confié depuis son propre testament, devint tout-puissant à la nouvelle cour de Constance. Il n'est pas difficile de prévoir le parti que sut tirer Eusèbe de Nicomédie de conjonctures aussi favorables à son parti. La mort frappait autour de lui les têtes les plus chères et venait, dans la même année, d'enlever à ses côtés son homonyme Eusèbe de Césarée, cet autre lui-même, plus courtisan qu'évêque, plus érudit que profond, plus rhéteur que théologien, toujours plus favorable à l'erreur qu'à la vérité. Cet exemple ne fit aucune impression sur l'évêque de Nicomédie ; les ambitieux, tant qu'il leur reste des honneurs à conquérir, se croient immortels. Il fit assembler une réunion synodale à Constantinople. Sur des accusations calomnieuses, on déposa le saint patriarche Paul, qui reprit de nouveau le chemin de l'exil ; et cette fois Eusèbe vit couronner ses intrigues d'un succès complet ; il s'assit enfin de sa propre autorité sur le siège de Constantinople, qu'il rêvait depuis tant d'années.

16. Sa haine contre saint Athanase ne fit que s'accroître, avec les moyens de la satisfaire. Un prêtre arien, nommé Pistus, de vie et de mœurs décriées, fut sacré évêque par Secundus de Ptolémaïs, déposé lui-même par le concile de Nicée. Pistus fut envoyé avec le titre de patriarche à Alexandrie, pendant que saint Athanase, accueilli comme un père par tous les catholiques, rentra en possession de son autorité légitime. Eusèbe de Nicomédie faisait partir en même temps pour Rome une députation chargée de remettre au pape des lettres d'accusation contre saint Athanase, et de recommandation en faveur de Pistus, le patriarche intrus. — Pour répondre à ces calomnies, saint Athanase réunit à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole. On y lut toutes les pièces des procédures précédemment entamées contre le saint patriarche. On y fit ressortir toutes les calomnies, les nullités, les irrégularités dont elles étaient remplies. Les évêques adressèrent ensuite une lettre synodale au pape saint Jules et à toutes les églises du monde, pour

L'intrus
Pistus à
Alexandrie.
Recours à
Rome. Premier concile
arien d'An-
tioche.
Déposition et
second exil
de saint
Athanase.
Election de
Grégoire de
Cappadoce

protester contre tout ce que les ennemis de saint Athanase avaient dit ou fait contre lui. Les députés porteurs de ces pièces justificatives, arrivèrent à Rome en même temps que ceux d'Eusèbe de Nicomédie. Ils n'eurent pas de peine à réduire les calomnieurs au silence. Les Eusébiens ne se tinrent pas pour battus. Un concile arien s'assembla à Antioche, sous les yeux mêmes de Constance, à l'occasion de la dédicace de la basilique de cette ville (341). Après la rédaction trois fois annulée d'une profession de foi, on convint d'une quatrième formule où ne se trouvait pas le mot de consubstantiel, si redouté de l'Arianisme. On procéda ensuite à la déposition de saint Athanase, sans attendre la réponse de Rome, et on lui donna pour successeur, non plus Pistus qu'on abandonnait à cause de sa mauvaise réputation, mais Grégoire de Cappadoce, qui fut sacré en qualité de patriarche d'Alexandrie et envoyé, avec une escorte de soldats fournie par Constance, prendre à main armée possession de son siège. Les canons de discipline furent mis en conformité avec ces actes iniques. « Si un évêque, disent-ils, a été condamné une fois par un concile, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et la sentence sortira son effet. — Que s'il continue de troubler l'Église, il sera réprimé par la puissance extérieure comme séditieux. » — C'était en appeler, contre saint Athanase, au bras séculier qui se nommait alors Constance, et rejeter l'intervention du pape. On déposa ensuite Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza; ainsi les Eusébiens purent s'applaudir de leur triomphe.

17. Cependant Grégoire de Cappadoce était arrivé à Alexandrie appuyé de l'autorité et des forces militaires de l'apostat Philagrius, que Constance, à la sollicitation des Eusébiens, venait de nommer pour la seconde fois préfet d'Égypte, avec la mission de chasser à tout prix saint Athanase. L'église fut emportée d'assaut; les vierges consacrées à Dieu furent dépouillées et indignement outragées; les religieux qui demeuraient fidèles à leur patriarche légitime, maltraités et quelques-uns mis à mort; les vases sacrés livrés au pillage. Grégoire prit de la sorte possession du siège où l'élevaient les armes de Constance et l'abus de pouvoir des Eusébiens. Saint

Intrusion
de Grégoire
de Cappadoce
sur le siège
patriarcal
d'Alexandrie.
Concile
de Rome.

Athanase proscrit vit sa tête mise à prix par l'ordre du gouverneur ; tous ceux qui lui étaient dévoués furent jetés dans les prisons publiques, et lui-même se réfugia dans les monastères voisins d'Alexandrie. L'intrus Grégoire entreprit, avec une escorte de soldats, la visite de la province. La plupart des évêques se refusaient à reconnaître un métropolitain imposé de force, à l'élection duquel ils n'avaient point été appelés. On ne leur répondit qu'en les chargeant de fers. Sarapammon, évêque de la haute Thébaïde, fut banni à cause de sa courageuse résistance ; l'illustre vieillard saint Potamon, dont les deux conciles de Nicée et de Tyr avaient admiré les vertus, fut frappé de verges et mourut de ses blessures, avec la gloire d'un double martyr. Contre tant de violences, Athanase opposait le calme d'un droit inaliénable et d'une conscience invincible. Il écrivit à tous les évêques du monde une lettre circulaire dans laquelle il exposait les faits et les suppliait de ne point communiquer avec l'intrus. Ce devoir rempli, pour ne pas compromettre par un plus long séjour les monastères de la Thébaïde qui lui avaient donné l'hospitalité, il partit pour Rome, où le pape saint Jules I^{er} le reçut comme un héros de la foi. Le souverain pontife annonça l'intention d'évoquer le jugement de cette affaire à son tribunal. A cet effet il indiqua, pour l'an 342, un concile à Rome même, et il envoya deux prêtres, Elpidius et Philoxène, aux Eusébiens, pour leur donner l'ordre de s'y rendre. Les Eusébiens retinrent les légats plusieurs mois, sous divers prétextes. Ils finirent par les congédier en les chargeant d'une lettre où ils parlaient en termes équivoques de leur respect pour le Saint-Siège, et déclaraient qu'il ne leur était point possible de se trouver au concile de Rome, dont l'époque était trop rapprochée. Ce concile était déjà réuni quand Elpidius et Philoxène arrivèrent. Il se composait de cinquante évêques d'Italie, d'Afrique et des Gaules, qui admirèrent unanimement à la communion de l'Église saint Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza, déclarant nulle la nomination des intrus qui les avaient dépouillés de leurs sièges.

18. Saint Jules écrivit alors, de concert avec les pères du concile, une lettre aux Eusébiens, en réponse à celle que lui avaient

Lettre de
de S. Jules I
aux Eusé-
biens.

apportée ses légats. « Mes prêtres Elpidius et Philoxène m'ont remis, disait le pape, les lettres dont vous les aviez chargés pour moi. J'ai lieu de m'étonner que vous répondiez par des récriminations à des ouvertures faites dans un esprit de paix et avec la conscience de la vérité. N'était-ce pas un témoignage de ma tendresse et de ma sollicitude pour vous que la convocation au concile de Rome, dont je vous ai adressé les lettres par un message spécial? La manière dont vous avez accueilli cette démarche ferait supposer que vos démonstrations de dévouement pour le siège apostolique sont beaucoup moins sincères que vous le prétendez. Elpidius et Philoxène sont revenus ici, le cœur plein de tristesse et d'amertume. Pour moi, même après avoir lu vos lettres, je persistais à espérer que quelques-uns au moins d'entre vous se décideraient à venir ici. Il a fallu renoncer à cet espoir. Votre message, présenté au concile, y a excité un sentiment de surprise et de vive douleur. On avait peine à croire que des évêques, des ministres de Jésus-Christ, des fils d'obéissance et de foi, eussent pu tenir un pareil langage! De quoi d'ailleurs pouvez-vous donc vous plaindre? Serait-ce de ce que je vous ai convoqués à un concile? Mais une telle démarche aurait dû vous combler de joie. Quand on a la conscience d'avoir jugé selon la vérité et la justice, on ne saurait redouter de voir son jugement examiné par un autre tribunal. Les pères du concile de Nicée s'opposèrent-ils à ce que leurs actes fussent examinés et ratifiés dans un autre synode¹? Ils estimaient au contraire qu'un second examen avait l'avantage de rendre la sentence plus auguste et d'ôter aux partis le prétexte de récriminer contre la mauvaise foi, les haines et les inimitiés des premiers juges. Certes, cette coutume n'est pas nouvelle dans l'Église! Si, après le mémorable exemple du grand concile de Nicée, vous refusez de vous y soumettre, ne comptez pas que votre récusation puisse avoir la moindre valeur. Les usages ecclésiastiques transmis par la tradition et confirmés par les con-

¹ Nous avons ici une preuve péremptoire de l'authenticité du fait raconté plus haut de la confirmation des Actes de Nicée par le Saint-Siège, sous le pontificat de Sylvestre I.

ciles, sont au-dessus de toutes les contestations particulières. Vous me dites dans votre lettre que chaque synode a par lui-même la plénitude du jugement. D'après vous, ce serait déshonorer un juge que de déférer sa sentence à l'examen d'un autre tribunal. Mes bien-aimés, laissez-moi vous faire toucher du doigt la contradiction dans laquelle vous tombez ici. Voyez de quel côté se trouvent ceux qui déshonorent les conciles. N'est-il pas notoire que les Ariens, condamnés d'abord par le patriarche Alexandre de sainte mémoire, furent ensuite solennellement anathématisés par le grand concile de Nicée, dont la décision a été reçue et exécutée par tout l'univers ? Or ces mêmes Ariens, ces sacrilèges blasphémateurs de la divinité de Jésus-Christ, ces infâmes que la catholicité tout entière a justement flétris, on me dit qu'ils sont aujourd'hui reçus dans les églises de l'Orient et admis à votre communion. Est-ce ainsi qu'on prétend maintenir l'autorité des conciles ? Vous objectez que le siège de Rome n'est jamais revenu sur la déposition de Novat et de Paul de Samosate, prononcée jadis par des conciles particuliers. Vous demandez que les mesures analogues prises par vos synodes actuels soient également respectées. Mais le concile œcuménique de Nicée n'a-t-il pas un droit supérieur ? N'est-ce pas lui qu'il faut d'abord faire respecter ? Dans une pareille situation, êtes-vous bien fondés à dire que c'est nous qui avons allumé les flammes de la discorde ? Car vous osez, dans votre lettre, articuler ce reproche. Quoi ! c'est nous qui troublons l'Église, quand nous ne pouvons que pleurer sur les innocentes victimes de l'oppression ; quand nous rappelons sans cesse la discipline canonique ! Au contraire, les amis de la paix sont les téméraires qui se révoltent audacieusement contre les lois de l'Église, qui violent les décrets de Nicée et foulent aux pieds sa sentence ! Hélas ! on ne s'est pas borné à recevoir les Ariens à la communion ; il est des évêques qui s'arrogent maintenant le droit de passer d'un siège à l'autre, au gré de leur ambition ¹. Ce serait bien peu comprendre la dignité du caractère

¹ Le pape fait ici allusion à la conduite d'Eusèbe de Nicomédie, lequel avait précédemment déserté sa petite église de Béryte et venait d'échanger Nicomédie contre le siège de Constantinople.

épiscopal que de la mesurer à l'importance ou à la grandeur des cités. Celui qui fut d'abord choisi pour gouverner une petite église, devait la garder fidèlement, parce qu'elle était l'épouse que lui avait donnée le Seigneur. En désertant son poste, il a suffisamment prouvé qu'il ne cherche qu'une vaine fumée de gloire. Mes bien-aimés, vous vous plaignez encore dans vos lettres que le terme fixé pour le concile de Rome était trop rapproché; qu'il vous eût été impossible de vous y rendre dans un si bref délai. C'est là un subterfuge puéril. Malgré le long séjour qu'Elpidius et Philoxène, retenus par vous, ont dû faire en Orient, ils sont cependant rentrés ici avant la fin du concile. Évidemment donc il vous eût été facile de faire de même. Ce qui vous déplaît surtout, c'est que nous avons admis à notre communion Athanase, l'évêque d'Alexandrie et Marcel d'Ancre. Or, quand même nous n'aurions eu pour les juger d'autres renseignements que ceux qui nous ont été transmis par les évêques d'Orient, nous eussions encore été en droit de les proclamer innocents. Les lettres en effet sont parfaitement contradictoires, et si les Eusébiens montrent un véritable acharnement à poursuivre Athanase et Marcel, tous les autres protestent de l'innocence, du courage et de la vertu de ces deux illustres procrits. » Saint Jules présente alors avec le plus grand détail la réfutation des absurdes calomnies dont saint Athanase avait été la victime; il condamne formellement les intrusions sacrilèges des Eusébiens. Le portrait qu'il trace de l'héroïque patriarche d'Alexandrie mérite d'être reproduit. « Après avoir, dit-il, victorieusement démontré au concile de Tyr qu'il n'avait pas assassiné l'évêque Arsène, puisque ce dernier est encore vivant; qu'il n'avait pas brisé les vases sacrés du prêtre Ischyras, puisqu'Ischyras n'était pas prêtre et n'avait pas de vases sacrés, Athanase est venu ici. Loin de condamner ce grand évêque, nous l'avons accueilli avec les honneurs que méritent la vertu et la foi persécutées. Où est donc le canon ecclésiastique qui autorise à proscrire l'innocence? Athanase est resté dix-huit mois à vous attendre. Il voulait être confronté, en notre présence, avec ses accusateurs. Les accusateurs ne sont pas venus. Et vous osez nous reprocher d'avoir, par cette conduite, violé les canons de l'Église! Est-ce nous qui avons

été chercher à Antioche un évêque étranger pour l'envoyer avec une escouade de soldats envahir le siège d'Alexandrie ? Un tel attentat ne s'était même pas produit durant l'exil d'Athanase dans les Gaules. Quand il lui fut donné de rentrer à Alexandrie, il y a trouvé son siège parfaitement libre de toute intrusion. Quel est le canon de l'Église, où est la tradition apostolique qui justifient une pareille conduite ? En pleine paix, quand Athanase est en communion avec tant d'évêques dans toute la catholicité, Grégoire, un étranger, qui n'a rien de commun avec Alexandrie où il est inconnu, qui n'a été appelé ni par les évêques, ni par le clergé, ni par le peuple de cette province, qui a reçu l'ordination épiscopale à Antioche, est dépêché en Egypte à la tête d'une troupe de soldats ; il se présente à main armée dans Alexandrie, fait ouvrir de force la basilique et s'assoit sur le trône épiscopal ! Quand même Athanase eût été légitimement déposé dans un concile régulièrement tenu, avec toutes les formes canoniques, l'élection de son successeur n'en appartiendrait pas moins aux évêques, au clergé et aux fidèles de la province d'Alexandrie. Mais ici, toutes les règles, toutes les lois, tous les canons apostoliques sont indignement violés. Que ne diriez-vous point cependant si l'on eût traité ainsi l'un d'entre vous ? Quelles clameurs, quelles plaintes, quelles récriminations ne feriez-vous point entendre ? Voilà pourquoi, frères bien-aimés, je vous déclare, au nom de Dieu lui-même, que votre conduite n'est ni pieuse, ni légitime, ni ecclésiastique. Des témoins oculaires nous ont raconté les scènes de désordre qui ont marqué l'intrusion de Grégoire à Alexandrie. Le feu fut mis à la basilique ; les vierges de Jésus-Christ furent outragées ; les moines égorgés ; les prêtres et les fidèles déchirés à coups de verges ; les évêques trainés dans les cachots où ils ont succombé aux mauvais traitements. Enfin les saints mystères ont été foulés aux pieds par la soldatesque. C'est ainsi que les mêmes hommes qui ont inventé la calomnie du bris des vases sacrés d'Ischyra, ont très-réellement commis cette abominable profanation de nos saints mystères, pour soutenir l'intrusion de Grégoire. Et maintenant, de quel côté sont les violateurs des canons ? Quand

même l'ordination de Grégoire eût été légitime, jamais il n'eût été permis de la défendre par de telles infamies. C'est pourtant en présence de ces faits inouïs que vous osez m'écrire : La paix règne à Alexandrie et dans toute l'Égypte ! Est-ce donc là ce que, par un étrange abus de langage, vous nommez la paix ? Mais ce ne sont pas seulement Athanase et Marcel d'Ancyre qui sont venus ici se plaindre des violences dont ils ont été l'objet. De nombreux évêques de Thrace, de CéléSyrie, de Phénicie, de Palestine, et, avec eux, des multitudes de prêtres chassés d'Alexandrie et de toutes les provinces de l'Égypte, sont accourus à notre concile pour y faire entendre leurs légitimes réclamations. Ils s'accordent à dire que leurs églises ont été traitées comme celle d'Athanase. Tout récemment il nous en est arrivé d'Alexandrie même qui nous apprennent qu'on a retenu de force les évêques et les prêtres qui avaient manifesté l'intention de se rendre au concile de Rome. Ils affirment que, depuis le départ d'Athanase, les évêques et les confesseurs fidèles ont été emprisonnés, flagellés, envoyés aux mines ; que, clercs ou laïques, tous ceux qui manifestent leur attachement à la foi de Nicée sont en butte à la plus atroce persécution. Au récit de tant de crimes, ils joignent le nom de quelques-uns d'entre vous, sur lesquels ils font retomber la responsabilité de pareils forfaits. Je ne veux point les désigner ici. Qu'il me suffise de rappeler à tous l'obligation de venir à ce siège apostolique rendre compte du passé et recevoir pour l'avenir une direction qui rétablira la concorde et la paix. Ne me dites plus, comme dans votre lettre : Vous préférez la communion d'Athanase et de Marcel à la nôtre ! — Ces paroles sont l'écho d'une haine profonde, d'une inimitié fraternelle. Je n'ai d'autres amis que ceux de la justice et de la vérité. Ce n'est point au hasard de mes préférences personnelles, mais d'après les règles inflexibles de la discipline canonique, que j'admets à la communion. Et maintenant, je vous en conjure, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, ne déchirez pas davantage le sein de l'Église votre mère ; ne persécutez plus ses membres ; ne vous obstinez pas davantage dans la rigueur de vos préjugés. Faites à notre Dieu ce sacrifice de le préférer à vos opinions parti-

culières. Il n'est ni convenable, ni juste, d'immoler des innocents à la vengeance de quelques ennemis personnels. Si vous croyez pouvoir justifier les accusations dont vous les chargez, venez les discuter en leur présence. Ils nous ont promis de vous attendre, ils ne fuiront pas l'épreuve. J'attends de vous, frères bien-aimés, des lettres qui me donneront la consolation d'apprendre que vous ne résistez plus à l'Esprit-Saint et que vous ne prolongerez pas davantage le trouble et l'oppression des églises. C'est assez, c'est trop de proscriptions, de désastres et d'exils. Fallait-il pousser si loin les dissensions et les haines? Vous m'écrivez que tout ira bien si la déposition d'Athanase et de Marcel est maintenue. Mais que faut-il penser de tant d'autres évêques et prêtres qui affluent à Rome de tous les points de l'Orient et qui ont été de même expulsés de leurs sièges? Oh! mes bien-aimés, en sommes-nous donc venus à cette extrémité désastreuse que les jugements ecclésiastiques ne soient plus des sentences dictées par l'esprit de l'Évangile, mais des arrêts de bannissement et de mort! Quelles qu'aient pu être les fautes dont vous accusez vos frères, il fallait les juger suivant les canons apostoliques et non selon le style des tribunaux séculiers. Avant tout, il fallait en référer à notre autorité, pour que la décision fût valable. Il s'agissait d'évêques, il s'agissait d'églises, et quelles églises! Celles-mêmes qui ont le privilège d'avoir été fondées par les apôtres; car telle est la situation de l'église d'Alexandrie. Pourquoi donc ne nous avez-vous point consultés au sujet d'Alexandrie spécialement? Ignorez-vous que la règle canonique était de recourir d'abord à notre autorité et que la sentence devait venir de nous? Dès que l'évêque d'Alexandrie était soupçonné, il fallait en référer à l'évêque de Rome. Et maintenant, quand on a gardé vis à vis de nous le silence, quand on a décrété ce qu'on a voulu, on prétend nous rendre complice des iniquités commises et nous faire condamner des crimes qui ne reposent sur aucune preuve! Telle n'est pas la forme des jugements que nous a laissée saint Paul ¹; telle n'est

¹ Saint Jules I fait allusion ici à ce passage de l'Épître de saint Paul aux

point la tradition de nos pères. Tout ici a le caractère d'une nouveauté scandaleuse et impie. Je vous en supplie, frères bien-aimés, ne vous aigrissez point de ces reproches. En vous parlant ainsi, je n'ai d'autre but que le bien de tous. La doctrine que je vous expose est celle qui nous a été transmise par le bienheureux apôtre Pierre. Elle est si universellement reconnue que je ne la rappellerai point ici, sans les circonstances déplorables qui m'y contraignent ¹. » Telle est cette lettre du pape saint Jules, admirable de majesté, de douceur et de véritable éloquence, un des monuments les plus augustes de la sagesse et de la fermeté des pontifes romains.

19. Quand elle arriva à Constantinople, Eusèbe, l'évêque intrus, le prélat courtisan, fauteur de l'Arianisme, dont les intrigues avaient fait naître et perpétuer au sein de l'Église tant d'agitations et de troubles, venait de mourir sur son siège usurpé (342). Les catholiques de Constantinople, affranchis de son joug tyrannique, se hâtèrent, avant le retour de Constance qui était encore à Antioche, de rappeler leur patriarche légitime, saint Paul, de son injuste exil. L'allégresse publique éclata en longues acclamations, quand le vénérable vieillard débarqua sur la rive du Bosphore, et l'on put croire un instant que les jours d'union et de paix étaient revenus pour cette église désolée. Mais l'esprit d'Eusèbe lui avait survécu dans son parti. Les évêques ariens Théognis de Nicée et Théodore d'Héraclée protestèrent contre la restauration du véritable patriarche : à un intrus ils voulurent donner un intrus pour successeur, et sacrèrent, en qualité d'archevêque de Constantinople, Macédonius, prêtre indigne, qui ajouta plus tard son nom à la liste des hérésiarques. Cette élection sacrilège fut le signal d'une guerre civile et d'une sédition effroyable. L'empereur Constance, averti par les Ariens, envoie le préfet de ses gardes, Hermogène, avec l'ordre d'enlever saint Paul

Corinthiens : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu, tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.* (I Cor., v, 5, 6.)

¹ S. Julii Papæ, *Epistola ad Antiochenos* ; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 879-907.

Mort
d'Eusèbe de
Nicomédie.
Rappel du
patriarche
saint Paul à
Constanti-
nople. Son
troisième
exil.

et de le conduire en exil. Les catholiques voulurent défendre leur évêque; toutes les têtes s'exaltèrent et la violence ne connut plus de bornes; la multitude se saisit d'Hermogène, brûla son palais, le massacra lui-même et traîna par la ville ses membres épars (342). Constance, à cette nouvelle, quitte Antioche, franchit à cheval, malgré les pluies et les neiges de l'hiver, les défilés et les montagnes de l'Asie-Mineure. Il arriva aux portes de Constantinople, décidé à y mettre tout à feu et à sang. Le peuple en larmes, le sénat suppliant, tous les ordres de l'État en deuil vinrent à sa rencontre; il se laissa fléchir à leurs prières, fit grâce à tous les rebelles, à la condition qu'on lui laisserait exiler saint Paul. Le patriarche quitta donc une troisième fois son église, qui retombait aux mains d'un usurpateur.

20. Pendant le pape saint Jules avait député à Trèves, près de l'empereur Constant, des légats chargés de lui remettre la lettre synodale du concile de Rome, et de l'informer du bannissement des patriarches d'Alexandrie et de Constantinople. Constance, de son côté, fit partir pour Trèves quatre évêques ariens qui devaient expliquer à Constant toute la suite de l'affaire traitée au concile d'Antioche. Saint Maximin, évêque de Trèves, se refusa à communiquer avec eux; il accueillit au contraire les délégués du souverain pontife avec des marques publiques de sa vénération, et déclara qu'il n'aurait jamais d'autre foi que celle de Rome. Constant fut de son avis. Les prélats ariens repartirent donc pour l'Orient, et l'on ne vit d'autre parti à prendre que de réunir un nouveau concile à Antioche. Il se tint l'année suivante (345). Le ban et l'arrière-ban du parti arien y furent convoqués. On y rejeta absolument le terme de consubstantiel, et, après d'orageuses discussions, on convint d'une longue formule de foi, composée presque tout entière avec des paroles de l'Écriture. Elle devait être le symbole nouveau de l'Arianisme. Les Orientaux l'envoyèrent l'année suivante (346) au concile de Milan, que le pape saint Jules venait de convoquer. On la rejeta unanimement, et les Ariens irrités en appelèrent à un concile plus nombreux, où l'on réunirait les évêques d'Orient et d'Occident.

Second
concile arien
d'Antioche.
Concile
catholique de
Milan.

Saint
Servatius
(Servais),
évêque de
Tongres. Son
voyage à
Troyes.
Concile de
Cologne.

21. La controverse arienne n'était plus en effet circonscrite seulement dans les provinces orientales. Depuis que l'exil avait disséminé sur toutes les contrées du monde tantôt les partisans, tantôt les adversaires de la nouvelle doctrine, le mouvement général des esprits s'était concentré autour de cette question si ardemment débattue. Le séjour d'Eusèbe de Nicomédie et de Théognis de Nicée à Trèves, sous le règne de Constantin le Grand, avait permis à ces deux sectaires de propager leurs erreurs en Germanie. L'évêque de Cologne (Colonia Agrippina), Euphratas, les avait secrètement embrassées. Quand, par un déplorable revirement de la politique Constantinienne, le glorieux défenseur de la foi orthodoxe, saint Athanase, vint prendre la place des deux prélats hérétiques, Euphratas comprit qu'il n'était plus besoin de dissimuler. Sûr de l'appui de la cour, il jeta le masque et prit ouvertement le patronage de l'Arianisme en Occident. « Or, dit un chroniqueur contemporain, le bienheureux Servatius (Servais) était alors évêque de Tongres. Un jour qu'il passait par la cité de Trajectum (Utrecht), il eut une vision prophétique de l'Esprit-Saint qui lui révéla les événements dont le siècle suivant devait être témoin. Ayant donc convoqué les frères, Servatius leur prédit qu'on verrait les phalanges barbares des Huns sortir du puits de l'abîme, dévaster le monde en punition des crimes et des rébellions du peuple, parcourir la Gaule et y mettre tout à feu et à sang. Cette menaçante prophétie se répandit bientôt dans toutes les provinces, en y semant la terreur. Les cités envoyaient au saint évêque pour le supplier de venir leur exposer les révélations qu'il avait reçues de Dieu et les moyens de fléchir le courroux du ciel. La ville des Tricasses (Troyes) lui adressa une députation de ce genre, et le saint consentit à faire le voyage. Tout le clergé vint à sa rencontre. On le conduisit à la basilique, où un concile d'évêques était assemblé. Là, en présence de ses frères dans l'épiscopat et d'une multitude immense de fidèles, Servatius reproduisit avec tous ses détails la terrible vision qui lui avait fait connaître par avance les désastres de l'invasion des Huns. L'auditoire frissonnait d'horreur, de surprise et d'épouvante. Quand l'évêque eut cessé de parler, on proposa divers moyens pour obtenir de la miséricorde de Dieu

l'éloignement de ces fléaux. On s'arrêta à la pensée d'envoyer au tombeau du prince des apôtres une députation qui se chargerait d'y offrir les prières et les vœux de toute la Gaule, en suppliant le bienheureux Pierre d'intercéder près de son divin Maître en faveur du peuple fidèle. Les suffrages de l'assemblée désignèrent Exuperius, évêque de Tolosa (Toulouse), pour cette mission sainte. Mais celui-ci s'excusa sur son indignité et rien ne put vaincre sa modestie. Le peuple alors s'écria tout d'une voix qu'il fallait choisir Servatius lui-même. C'est lui, disait-on, qui a reçu du Seigneur la mission de nous annoncer les malheurs qui nous menacent. Nul mieux que lui n'intercédera pour nous près du prince des apôtres ! Servatius résista vainement ; il lui fallut céder aux instances de la multitude. Il recommanda cependant d'ordonner un jeûne dans toutes les églises des Gaules et de réformer partout les abus et les désordres qui s'étaient introduits dans la discipline. Il termina en disant qu'il n'entreprendrait son pèlerinage au tombeau des apôtres qu'après qu'un jugement ecclésiastique aurait examiné la cause d'Euphratas, évêque de Cologne. Sans cela, disait-il, je craindrais de livrer par mon absence les fidèles de mon église aux séductions impies des Ariens. — A peine eut-il cessé de parler que l'assemblée, dans une acclamation unanime, témoigna son assentiment. Des messagers furent dépêchés à Cologne, on y rassembla un concile, et le sénat pontifical s'y rendit de toute la Gaule ¹. » Nous avons encore les actes de ce concile de Cologne, où furent réunis en personne : Maximin de Trèves ; Valentin d'Arles ; Donatien de Chalon ; Séverin de Sens ; Optatien de Troyes ; Jessé de Nemetum (Spire) ; Victor de Vangio (Worms) ; Valérien d'Auxerre ; Simplicius d'Autun ; Amandus de Strasbourg ; Justinien des Rauraci (Bâle) ; Eulogius d'Amiens ; Servatius de Tongres ; Dyscolius de Reims. Les autres évêques qui s'étaient fait représenter par députés étaient : Martin de Mayence ; Victor de Mediomatrica (Metz) ; Desiderius (Didier) de Langres ; Pancharius de Besançon ; Sanctinus des Articlavi (Verdun) ; Victorinus de Paris ; Superior des Nervii

¹ *Hist. Beati Servatii episcopi Tungrensis* ; Labbe, *Collect. Conciliar.*, tom. II pag. 617, 618.

(Tournai) ; Mercurius de Soissons ; Diopetus des Aurelii (Orléans) et Eusèbe de Rouen. On lut la lettre collective du clergé de Cologne et des églises de la seconde Germanie¹ attestant qu'Euphratas avait publiquement enseigné les erreurs ariennes et nié la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il fut déposé, avec cette clause que s'il revenait à récipiscence on ne pourrait jamais l'admettre qu'à la communion laïque, et on élut pour le remplacer sur le siège de Cologne un catholique pieux et fervent, Severinus, qui reçut alors la consécration épiscopale (346).

Concile
de Sardique.

22. Dès l'année suivante, la plupart des prélats qui venaient d'assister au concile de Cologne, se réunissaient à Sardique, où trois cents évêques, répondant à l'appel de saint Jules I, vinrent proclamer une seconde fois la doctrine de Nicée. Les empereurs Constant et Constance ne purent, malgré les intrigues des Ariens, refuser leur consentement à cette solennelle assemblée. Osius de Cordoue fut encore chargé de la présider, en qualité de légat du pape. Nous croyons devoir reproduire très-exactement la liste des évêques gaulois qui siégèrent au concile de Sardique. C'est un des plus antiques monuments de nos archives chrétiennes et nationales. La voici dans l'ordre des souscriptions : Maximus de Trèves ; Verissimus de Lyon ; Victor de Metz ; Valentin d'Arles ; Desiderius de Langres ; Eulogius d'Amiens ; Servatius de Tongres ; Dyscolius de Reims ; Supérieur de Tournai ; Mercurius de Soissons ; Diopetus d'Orléans ; Eusèbe de Rouen ; Severinus de Sens ; Sathyus, siège inconnu ; Martin de Mayence ; Paul d'Augusta Tricastinorum (Saint-Paul-Trois-Châteaux) ; Optatien de Troyes ; Nicasius (Nicaise) de Die, *alias* Digne, le même qui avait déjà paru au concile œcuménique de Nicée ; Victor de Worms ; Sempronius, siège inconnu ; Simplicius d'Autun ; Metianus d'Avignon ; Amandus de Strasbourg ; Æmilianus de Valence ; Justinien de Bâle ; Victo-

¹ La Germanie se partageait alors en deux grandes divisions : La Germanie I^{re} ou Supérieure, comprenant les provinces actuelles de l'Alsace, du Bas-Rhin et de la Bavière Rhénane. La Germanie II^e ou Inférieure avait pour capitale Cologne et comprenait les *Ubiï*, *Gugerni*, *Toxandri*, *Tungri* ou *Aduatici* et *Menapii*.

rinus de Paris ; Saturnilus, siège inconnu ; Abundantius, item ; Donatien de Châlon et Maximus de la cité des Veromandui (Noyon). L'épiscopat catholique s'était donné rendez-vous des provinces d'Espagne, des Gaules, d'Égypte, de la Palestine et de l'Italie méridionale. Du reste, on n'y voyait aucun représentant des églises d'Arménie, de Perse, de la Mésopotamie, régions où l'Arianisme n'avait point encore pénétré. Cette circonstance explique pourquoi le concile de Sardique ne fut point revêtu du caractère d'œcuménicité qui distingue celui de Nicée. D'ailleurs les pères n'eurent point à y formuler d'articles de foi ; ils se bornèrent à reconnaître le symbole du concile de Nicée, dont la grande assemblée de Sardique peut être considérée comme la suite et le corollaire. Les prélats ariens y vinrent en moins grand nombre, mais ils se firent accompagner par le comte Musonien, et par Hesy chius général des armées impériales, espérant que le poids des armes pourrait faire pencher la décision en leur faveur. Osius de Cordoue, légat du pape saint Jules, déjoua par sa fermeté ces coupables intrigues. Le concile procéda à ses délibérations, sans vouloir y admettre ni comte ni général, résolu de porter une sentence indépendante des influences de la politique et du manège des cours. Saint Athanase se présenta, muni de toutes les pièces qui prouvaient son innocence et la fausseté des accusations de ses ennemis. Les évêques bannis de leur siège par Grégoire, patriarche intrus d'Alexandrie, paraissaient avec les chaînes dont on les avait chargés ; des témoins oculaires vinrent déposer au sujet des violences qu'ils avaient vu commettre. Des églises entières avaient envoyé des députés qui redemandaient au concile de Sardique leurs pasteurs légitimes, bannis, outragés, persécutés par les Ariens ; ils racontaient les affreux traitements subis par les vierges consacrés au Seigneur, par de vénérables et saints pontifes, par des religieux, des anachorètes. L'original du fameux procès-verbal de l'enquête faite au sujet de l'affaire d'Ischyras, dans la province de Maréotide, fut déposé par saint Athanase entre les mains des pères ; l'innocence du saint patriarche y était confirmée par le témoignage de ses ennemis eux-mêmes. Les évêques d'Orient ne pouvaient approuver des délibérations où l'on tenait si peu de

compte de la force matérielle dont ils disposaient. Ils se retirèrent brusquement du concile et rejetèrent toutes les mesures de conciliation proposées par les catholiques. Osius de Cordoue alla même jusqu'à leur faire cette promesse : « Si la suite des procédures établit la culpabilité d'Athanase, vous pouvez vous tenir assurés de la rigueur de sa condamnation. Dans le cas où il réussirait à prouver son innocence, si vous persistez à ne le pas recevoir à votre communion, je le déterminerai à se démettre volontairement de son siège et l'emmènerai avec moi en Espagne. » Saint Athanase lui-même souscrivit à ces conditions ; mais ses ennemis se défiaient tellement de la justice de leur cause, qu'ils refusèrent de rien entendre. Ils repartirent immédiatement pour leurs églises, sous le prétexte frivole que l'empereur leur écrivait d'y rendre des actions de grâces à Dieu, à l'occasion de sa récente victoire sur les Perses. La retraite des Ariens n'entrava en rien la marche du concile. Trois objets étaient soumis à son examen : 1° Une déclaration de foi catholique sur la question soulevée par l'Arianisme ; 2° La cause des évêques chassés de leur siège et accusés par les Ariens ; 3° Les plaintes formées contre les Ariens eux-mêmes par leurs victimes. Sur le premier point, il fut décidé à une immense majorité, qu'on se tiendrait au symbole de Nicée, comme définissant, d'une manière explicite et précise, la foi catholique sur la divinité du Fils de Dieu. On passa donc immédiatement à l'appel des causes de saint Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza, chassés de leurs sièges par les Ariens. Toutes les accusations déjà soumises au concile de Tyr contre le patriarche d'Alexandrie furent reprises, examinées de nouveau et rejetées unanimement comme d'infâmes calomnies. Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaza furent aussi reconnus innocents. En conséquence, les trois prélats furent solennellement admis à la communion de l'Église, leur autorité légitime sur les sièges dont ils avaient été dépouillés fut confirmée, et les usurpateurs frappés d'anathème. Restait à apprécier la conduite des évêques d'Orient qui n'avaient cessé, malgré la décision du concile œcuménique de Nicée, de communiquer avec les Ariens, de les soutenir de leur crédit à la cour de Constantinople, et de les imposer par la violence sur les

sièges des principales églises. Les chefs de cette faction jusque-là impunie, furent nommément déposés de l'épiscopat et excommuniés. Ils étaient au nombre de huit, savoir : Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, Étienne d'Antioche, Georges de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Ménophante d'Éphèse, Ursace de Singidunum et Valens de Mursia. Ces deux derniers avaient déjà été frappés d'anathème par le concile de Nicée. Les Pères s'occupèrent ensuite de la rédaction de canons de discipline, où ils reconnaissent et expliquent catégoriquement le droit d'appel au pape, la juridiction du siège de Rome sur les causes ecclésiastiques, l'obligation de se soumettre à son jugement ou à celui des légats commis par le souverain pontife à l'examen des faits sur les lieux mêmes. Ce sont ces délégués pontificaux qu'on a nommés depuis légats *a latere*. D'autres canons défendent les translations arbitraires d'un évêché à un autre, les nominations d'évêques à des sièges dont les titulaires ont appelé au pape, avant le jugement définitif du souverain pontife. Les actes du concile furent ensuite envoyés au pape saint Jules, et aux deux empereurs Constance et Constant, à Trèves et à Antioche.

23. Voici la lettre synodale qui fut, à cette occasion, adressée à toutes les églises du monde. « Les attentats des Ariens contre les fidèles serviteurs de Jésus-Christ ont été nombreux. Ce fut la lutte de l'erreur contre la vérité. Mais enfin Dieu permit que l'attention des très-cléments empereurs fût éveillée sur tant d'impiétés et de sacrilèges. Avec l'assentiment de ces glorieux princes, une assemblée d'évêques s'est réunie à Sardique, pour mettre un terme à tant de discordes, anathématiser les doctrines des nouveaux sectaires et rétablir dans son intégrité le dogme catholique. Il s'agissait surtout d'examiner la cause, aujourd'hui célèbre dans tout l'univers, de nos illustres frères Athanase, évêque d'Alexandrie, et Marcel d'Ancyre. Nous ne croyons pas qu'il existe un seul homme aux oreilles duquel ne soit parvenu le récit des persécutions et des souffrances endurées par ces deux héroïques proscrits. La perversité de la secte arienne sembla triompher un instant. Mais le grand Dieu qui a voulu souffrir pour nous jusqu'à la mort

Lettre
synodale du
concile de
Sardique,
adressée à
toutes les
Églises du
monde.

ne devait pas laisser tant de crimes impunis. Il vous souvient de la lettre collective adressée par Eusèbe de Nicomédie, Maris, Théodore, Diognète, Ursace et Valens à l'évêque de Rome, Jules, notre frère. Cette missive remplie d'accusations contre Athanase et Marcel n'était qu'un tissu de mensonges. Notre très-cher frère Jules convoqua à cette époque un concile qui devait, à Rome même, examiner l'affaire. Les Ariens ne s'y présentèrent pas. Leur abstention était déjà une preuve évidente de leur mauvaise foi. Mais ils devaient ici même nous en donner une autre plus convaincante encore. Ils vinrent à Sardique; mais en apprenant qu'Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclepas de Gaza, leurs victimes, se tenaient prêts à subir avec eux une confrontation publique, ils refusèrent de se rendre au sein de notre assemblée. A plusieurs reprises, par des notifications individuelles, et des significations publiques, nous les avons convoqués. Ils ne daignèrent pas en tenir compte. Cet auguste synode, où tant d'évêques étaient rassemblés pour les entendre, n'obtint pas d'eux cette marque de déférence. Notre vénérable président, Osius de Cordoue, cet auguste vieillard, confesseur de la foi, dont la vie s'est tout entière épuisée au service du Seigneur, parmi tant de labeurs, de tribulations et de fatigues, prit la peine de les inviter lui-même. L'Église catholique, dans la personne de ses évêques, vous attend, leur disait-il. Tous les griefs que vous avez cru devoir articuler contre nos frères dans le sacerdoce seront discutés en présence des accusés eux-mêmes. Justice complète et impartiale sera rendue. — C'est ainsi qu'il leur parlait. Cependant nous les attendîmes en vain. Loin de se rendre à ces pressantes sollicitations, ils prirent la fuite. Par cette résolution soudaine, ils ont suffisamment découvert l'inanité de leurs accusations. Pour eux d'ailleurs il s'agissait moins d'éviter la confrontation avec leurs victimes innocentes, que l'examen juridique des crimes dont ils sont chargés eux-mêmes, et dont les preuves nous sont arrivées de toutes parts. Les captifs venaient à nous avec les fers dont les Ariens les avaient chargés; les proscrits, les exilés, les condamnés aux mines, se présentaient avec leurs parents, leurs voisins, leurs compatriotes attestant les violences dont

ils avaient été l'objet de la part des sectaires. Dans le nombre, se trouvèrent des évêques qui nous montraient les chaînes dont on avait chargé leurs bras. Heureux du moins ceux qui ont survécu à cette persécution sanglante ! Tous n'eurent pas cette fortune. Ainsi nous avons constaté que l'évêque Théodore a succombé sous le poignard de ces impies. Ces vénérables confesseurs nous faisaient toucher les cicatrices de leurs plaies. Les uns portaient la trace des épées parricides qui les avaient transpercés ; d'autres nous racontaient les tortures qu'ils avaient endurées dans les cachots où l'on prétendait les faire mourir de faim. Les faits étaient attestés non par un ou deux témoins isolés, mais par des églises entières dont la population en masse était venue protester contre tant d'horreurs. Tous s'accordaient dans la description des scènes de violence dont ils avaient eu le cruel spectacle : on nous représenta l'original des lettres que Théognis avait écrites à l'empereur pour requérir la force armée contre Athanase et Marcel. Les diacres qui avaient écrit ces lettres infâmes, sous la dictée de Théognis, en reconnaissaient eux-mêmes l'authenticité. Ils nous détaillaient chacune des scènes d'horreur commises ensuite ; les violences de la soldatesque ; l'appareil des tourments déployé par les juges contre les catholiques fidèles ; les outrages exercés contre les vierges du Seigneur ; l'incendie des églises ; l'emprisonnement des ministres de Jésus-Christ, toutes les fureurs enfin du fanatisme des partisans d'Arius, *Ariomanitarum*. Tel fut le véritable motif du départ des évêques ariens. D'ailleurs toutes leurs calomnies contre le saint évêque Athanase ont été percées à jour. Ils l'avaient accusé d'avoir tué son collègue Arsène. Or, Arsène est encore aujourd'hui vivant. Ils l'avaient accusé d'avoir profané les saints mystères en brisant les vases sacrés d'un prétendu prêtre Ischyras, au moment où celui-ci célébrait le sacrifice eucharistique. Or, Ischyras n'était pas prêtre, il n'avait pas de vases sacrés, et n'avait jamais offert le sacrifice. Ils accusaient Marcel d'Ancyre d'avoir enseigné que le Verbe, fils de Dieu, n'existait point avant son incarnation dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie. Or, mille témoins auriculaires sont venus nous attester que Marcel d'Ancyre réfutait au

contraire cette proposition arienne dans tous ses discours et proclamait l'éternité et la consubstantialité du Fils de Dieu. Asclepas de Gaza, dont l'acte d'accusation avait été rédigé par Eusèbe de Césarée lui-même, s'est également justifié de toutes ces calomnies dont aucune n'avait un fondement sérieux. Après avoir examiné juridiquement la cause de ces trois illustres confesseurs dont la vertu et l'innocence ont été solennellement reconnues, il nous a fallu procéder à une enquête sur la conduite de leurs accusateurs. Nous n'avons pu constater de leur part que des crimes nouveaux. Ils ne se sont point contentés d'admettre à leur communion les Ariens anathématisés par le concile de Nicée; mais ils les ont de plus promus aux dignités et aux honneurs de l'Église. Les simples diacres furent ordonnés prêtres; les prêtres furent élevés à l'épiscopat, uniquement parce qu'ils professaient notoirement l'hérésie et que dès lors ils pourraient mieux en propager le venin parmi les populations. Les malheureux qui se sont ainsi rendus coupables de ces sacrilèges, en dehors d'Eusèbe de Nicomédie que la mort a frappé, sont : Théodore d'Héraclée; Narcisse de Neroniade, en Cilicie; Étienne d'Antioche; Georges de Laodicée; Acace de Césarée, en Palestine; Ménophante d'Éphèse; Ursace de Singidon en Mésie et Valens de Mursia en Pannonie. Quand ils furent venus à Sardique, refusant de prendre part aux délibérations du saint concile, ils affectèrent de se tenir tous ensemble logés dans la même demeure. Chaque jour ils se réunissaient pour imaginer des propositions d'ajournement et des moyens dilatoires qu'ils s'efforçaient de faire adopter par les évêques étrangers. Leur but était d'arriver à la dissolution du concile. Cela nous a été attesté par deux prêtres, Arius de Palestine et Étienne d'Arabie, qui les accompagnaient alors et qui les ont quittés depuis, indignés de leurs manœuvres perfides. Cependant quand les sectaires purent constater l'inutilité de leurs tentatives et surtout quand ils apprirent que le concile ouvrait juridiquement une enquête sur les crimes dont ils s'étaient rendus coupables, ils quittèrent sur-le-champ la ville de Sardique et disparurent. Nous les avons solennellement anathématisés, et le saint concile a déclaré que, s'ils revenaient à résipis-

cence, ils ne pourraient jamais être admis qu'à la communion laïque. Les intrus Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre et Quin-tianus de Gaza ont été frappés de la même sentence. Quant à nos frères et collègues dans l'épiscopat, Athanase d'Alexandrie, Marcel d'Ancyre et Asclepas de Gaza, ainsi que tous leurs prêtres et diacres fidèles, nous déclarons devant Dieu et proclamons à la face de l'univers qu'ils sont innocents de toutes les accusations portées contre eux; que leur doctrine est conforme à la vérité; que leur vie est celle de dignes ministres de Jésus-Christ. En consé-quence nous avons écrit au clergé et aux fidèles de leurs églises d'avoir à les reconnaître pour leurs légitimes pasteurs et de chasser les mercenaires, loups dévorants, que la perfidie arienne avait voulu introduire dans le bercail. Telle est notre sentence, frères bien-aimés. Désormais donc sachez sur qui doivent tomber vos anathèmes. Rappelez-vous qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre la lumière et les ténèbres. Séparez-vous des enfants de per-dition. Nulle alliance entre le Christ et Bélial. Nous vous supplions, bien-aimés frères et collègues, de porter la décision de notre saint synode à la connaissance des fidèles, et de vouloir bien nous en-voyer par écrit votre adhésion à nos décrets. Ainsi le monde entier saura que l'épiscopat catholique n'a qu'un cœur et qu'une âme sous la direction de l'Esprit-Saint ¹. »

24. La décision du concile de Sardique fut accueillie par les applaudissements du monde chrétien. Vainement les Ariens essayèrent une calomnie odieuse contre les deux évêques chargés de remettre à l'empereur Constance la lettre synodale du concile. A leur arrivée à Antioche, l'évêque de cette ville, Étienne, avait gagné, à prix d'argent, un domestique des deux légats, qui intro-duisit, la nuit, dans leur appartement, une femme de mauvaise vie. Cette malheureuse, troublée à la vue des deux vénérables prélats, s'était enfuie, divulguant par toute la ville l'odieuse tra-hison dont on avait voulu la rendre complice. Cet incident servit à dessiller les yeux du trop faible Constance. Après une informa-

Les trois lettres de Constance à S. Athanase pour le prier de revenir à Alexandrie.

¹ Labbe, *Collect. Concil.*, tom. II, col. 679-684.

tion juridique où l'arien Étienne fut convaincu d'avoir ourdi cette infâme machination, l'empereur le remit au jugement des évêques présents alors à Antioche, qui le déposèrent de l'épiscopat et l'excommunièrent. Constance admit alors les envoyés du concile en sa présence, reçut favorablement leur message, et ordonna le rappel des prélats exilés. Il manifesta même le désir de voir saint Athanase et lui écrivit trois lettres, de sa propre main, pour le prier de se rendre à la cour. Dans son apologie contre les Ariens, l'illustre patriarche nous a transmis le texte de ces trois épîtres impériales. En même temps qu'elles sont un monument curieux de la chancellerie byzantine au iv^e siècle, elles nous révèlent les prétentions absurdes et la duplicité vraiment ingénue de Constance. Il s'intitule, comme son père, le Victorieux, et de plus il s'attribue l'initiative du rappel d'Athanase. On ne saurait allier plus de naïveté à un plus insupportable orgueil. Voici ses trois lettres. « Constance, Victorieux, Auguste, à Athanase. Ma clémence impériale n'a point permis que vous fussiez plus longtemps en butte aux orages et aux vents furieux de l'adversité. Alors que proscrit de votre sol natal, vous portiez vos pas errants dans les solitudes les plus sauvages, demandant aux hôtes du désert un asile contre la cruauté des hommes, mon infatigable sollicitude vous protégeait de loin. Si j'ai tardé si longtemps à vous manifester ces sentiments, c'était dans l'espérance de vous voir bientôt recourir à mon intervention pour mettre un terme à vos malheurs immérités. J'apprends que, par une réserve exagérée, vous avez craint de me paraître importun en faisant une pareille démarche. C'est pourquoi je vous adresse, dans mon impériale munificence, cette invitation à vous rendre près de moi. N'hésitez donc plus à venir en ma présence jouir des bienfaits que je vous ai ménagés et de la joie d'être rendu à votre patrie. J'ai écrit dans ce sens au seigneur Constant, Victorieux et Auguste, mon frère, le priant de vous accorder l'autorisation de partir et de hâter le moment où, comblé de mes faveurs, vous rentrerez dans votre église. » Malgré cette emphase de bienveillance, ou peut-être en raison même de ces mensonges officiels, saint Athanase ne crut pas devoir quitter Aquilée où il

s'était réfugié après le concile de Sardique. Constance lui écrivit donc ce nouveau billet : « Déjà par une lettre précédente je vous signifiais d'avoir à venir sans crainte recevoir ici l'assurance de mon amitié pour vous. J'ai hâte de vous rendre à la cité d'Alexandrie. N'hésitez donc plus. Prenez les relais des postes impériales et venez près de moi. Tous vos vœux et les miens seront comblés. » Athanase n'en fit rien; il savait ce que valaient les promesses de Constance. Il attendit encore. Une troisième lettre ne tarda point à lui parvenir. Elle était ainsi conçue : « J'ai rencontré à Édesse, d'où je vous écris, quelques clercs de votre église. Par leur conseil, je me suis déterminé à vous expédier l'un d'entre eux, pour vous prier de hâter votre retour. Aussitôt que je vous aurai revu, vous partirez pour Alexandrie. Depuis longtemps déjà vous avez dû recevoir mes lettres, et cependant vous n'êtes point venu. Maintenant je vous supplie de ne pas différer davantage et de vous prêter aux désirs du peuple alexandrin qui vous attend. Le diacre Achillas, auquel je remets cette lettre, vous expliquera plus en détail quelles sont mes intentions bienveillantes. » — Cette fois, dit saint Athanase, je me décidai à partir. D'Aquilée où j'étais alors, je vins à Rome prendre congé du pontife Jules, qui me reçut avec les témoignages de la plus sincère bienveillance. L'Église romaine partageait sa joie et me comblait de félicitations et d'hommages. Le pontife voulut me donner une lettre adressée au clergé et aux fidèles d'Alexandrie. Elle était conçue en ces termes ¹ :

23. « Jules, aux prêtres, diaques et fidèles d'Alexandrie, salut. Enfin, bien-aimés frères, tous vos vœux sont comblés; je m'associe à votre allégresse et vous félicite de la joie qui vous est enfin accordée, en récompense de votre foi persévérante. Notre frère Athanase, votre évêque, cet illustre confesseur dont l'innocence égale l'héroïsme, va vous être rendu. Dieu a daigné exaucer vos prières. Soyez bénis de n'avoir pas désespéré de la miséricorde de notre Dieu ! Fermes dans votre foi, confiants dans l'accomplisse-

Lettre de
saint Jules I
au clergé et
aux fidèles
d'Alexandrie
pour les féli-
citer du rap-
pel de saint
Athanase.

¹ S. Athanas., *Apolog. contra Arianos*, cap. LI; *Patrol. græc.*, tom. XXV, col. 341.

ment des promesses célestes, vous avez persisté dans la doctrine que notre vénérable frère vous a toujours enseignée; vous avez prouvé que, s'il était possible de l'arracher de force à son église, nulle puissance humaine n'était capable de le bannir de vos cœurs. Recevez donc encore une fois mes félicitations. Vous avez conservé dans vos âmes, comme dans un inexpugnable sanctuaire, l'intégrité de notre foi sainte. En ce moment, je partage les sentiments de joie qui remplissent le cœur d'Athanase, notre bien-aimé frère. Absent de corps, son esprit n'a jamais cessé d'être au milieu de vous. Il vous revient aujourd'hui plus grand, plus glorieux, plus illustre qu'avant son exil. Si l'argent et l'or se purifient à la flamme du creuset, combien davantage la vertu de ce grand homme ne s'est-elle pas illustrée parmi tant d'épreuves, de persécutions et de calamités, jusqu'au jour où son innocence, déjà proclamée par notre sentence personnelle, fut reconnue dans le grand et immortel concile de Sardique! Accueillez donc, bien-aimés frères, votre évêque Athanase et tous ceux qui ont partagé ses labeurs, avec toute l'allégresse, la pompe et la solennité dont vous êtes capables selon Dieu. Réjouissez-vous de revoir ce pasteur qui avait soif de vous dans son exil, et n'éprouvait d'autre soulagement dans ses souffrances que de recevoir vos lettres et vos protestations de fidélité. Ce fut là son unique consolation sur la terre étrangère. Votre amour le soutenait au milieu des périls et des persécutions. Mon cœur tressaille d'allégresse, quand je me représente par la pensée le retour de notre vénérable frère au milieu de vous, la piété du peuple fidèle se portant à sa rencontre, la joie qui éclatera sur son passage, les transports de la multitude accourant de toutes parts. Quel jour de triomphe ce sera pour vous, et si j'ose le dire, pour nous-même à qui Dieu a fait la grâce de connaître personnellement ce grand et saint évêque! Maintenant, frères bien-aimés, que le Dieu Tout-Puissant et son Fils, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous comble de bénédictions; qu'il récompense l'admirable fidélité dont vous avez donné tant de témoignages à votre illustre pasteur; que sur vous et sur votre postérité, d'âge en âge, il répande le trésor de ses grâces, afin que tous vous soyez un jour

admis à ce royaume d'éternelles délices, dont l'œil humain ne saurait contempler, ni l'oreille entendre, ni l'intelligence concevoir les splendeurs réservées par notre Dieu à ceux qu'il aime ! » Ainsi parlait saint Jules, dans l'effusion de sa charité pastorale. En comparant le style du pontife romain à celui de la cour byzantine, on se rendra facilement compte de la supériorité sociale des papes et de la rapide décadence du Bas-Empire.

26. Tels étaient les sentiments d'universelle charité qui embrasaient l'âme des pontifes romains : telle était aussi la vénération qu'inspiraient les vertus et le génie d'Athanase le Grand. Saint Jules I^{er} le laissa partir, comblé de bénédictions, pour Antioche où était Constance. L'empereur reçut le saint patriarche avec des démonstrations amicales auxquelles ni l'un ni l'autre n'étaient accoutumés. Il fit effacer des actes publics, renfermés dans les archives de l'empire, tout ce qui avait été écrit contre Athanase, et lui jura solennellement de ne jamais prêter l'oreille à ses calomniateurs. Cette bienveillance impériale n'était cependant ni aussi désintéressée ni aussi sincère qu'elle affectait de le paraître. Plus que jamais Constance était le jouet des Ariens. Il prétendait, en retour de ses avances, obtenir d'Athanase une faveur à laquelle il attachait le plus grand prix. « Vous voyez, lui dit-il un jour, tout ce que je fais pour vous. A votre tour vous ferez quelque chose pour moi. J'attends cette marque de votre reconnaissance. Alexandrie compte une infinité d'églises. Parmi elles, je vous en demande une, une seule, que je vous prie de laisser à la disposition des Ariens. — Auguste empereur, répondit Athanase, vous avez le droit de commander. Mais puisque vous voulez bien me demander une grâce, serais-je téméraire d'en solliciter une autre de vous ? — Je l'accorde d'avance, dit le prince. — Eh bien ! répliqua Athanase, il y a ici, à Antioche, un grand nombre de catholiques, que l'évêque Léonce refuse d'admettre à sa communion. Il est de votre justice que la balance soit égale des deux côtés. Puisque vous demandez une église pour les Ariens d'Alexandrie, commencez par en donner une aux catholiques d'Antioche. » Constance n'insista plus ; il fit écrire aux chrétientés d'Égypte, pour les informer « qu'être uni de

Retour
trionphal de
saint Athanase
à Alexandria
et de saint
Paul à Cons-
tantinople.

communion avec le vénérable Athanase serait une preuve suffisante des bonnes dispositions de chacun. » Enfin il mandait aux magistrats et au peuple d'Alexandrie de recevoir le saint patriarche avec les honneurs qu'ils rendraient à la personne même de leur souverain. Précédé de ces éclatants témoignages de la faveur impériale, saint Athanase parut en vue d'Alexandrie (347). Tous les évêques d'Égypte et des deux Libyes s'y étaient rendus pour le recevoir; les magistrats, le peuple, l'attendaient en habits de fête; la ville était tendue de tapisseries, de guirlandes de fleurs; la multitude agitait des rameaux de verdure sur le passage de l'illustre exilé; aucune trace des anciennes discordes ne troublait ce jour d'allégresse universelle. Grégoire de Cappadoce, l'intrus, avait péri quelques mois auparavant dans une émeute populaire. La joie que le retour du patriarche légitime répandait à Alexandrie, se traduisit dans les œuvres par un redoublement de ferveur et de piété chrétiennes. La charité des fidèles s'appliquait à nourrir, à vêtir les pauvres et les orphelins : chaque maison semblait être devenue une église destinée à la prière et à la pratique des vertus. Ceux qui s'étaient montrés jusque-là les plus ardents persécuteurs de saint Athanase, s'empressaient de lui écrire pour rentrer dans sa communion. Ursace et Valens eux-mêmes présentèrent au pape saint Jules I^{er} une rétractation formelle de leur conduite. « Tout ce que nous avons précédemment écrit contre Athanase, disaient-ils, toutes les accusations formulées contre lui et reproduites par nous, nous les déclarons d'affreuses calomnies : nous en demandons pardon à Votre Sainteté et à lui. De plus, nous anathématisons l'hérétique Arius et ses sectateurs, et vous supplions de nous recevoir à la communion de l'Église. » — Les autres prélats exilés remontaient en même temps sur leurs sièges : saint Paul, à Constantinople; Asclépas, à Gaza; Marcel, à Ancyre; et l'on put croire que l'Arianisme était à jamais vaincu.

27. La joie fut grande dans les solitudes de Nitrie et de la Thébaïde, au retour de saint Athanase dans sa ville patriarcale d'Alexandrie. Mais aucun des religieux ne la ressentit plus vive-

ment que saint Antoine, dont l'âme avait partagé toutes les tribulations de l'illustre proscrit. L'année précédente, saint Antoine, guidé par l'esprit de Dieu, s'était enfoncé seul, appuyé sur le bâton qui soutenait sa vieillesse, dans les profondeurs du désert. Une grotte, fermée par une pierre que la main de l'homme avait dû apporter, s'offrit à ses regards. « Ouvrez, dit Antoine en heurtant à la pierre. Vous savez qui je suis, d'où je viens et pourquoi. Je ne suis pas digne de contempler votre face ; mais, pour l'amour de Jésus-Christ, ouvrez-moi, ou je mourrai à votre porte. » Un vieillard, dont les cheveux blancs retombaient sur un corps amaigri par l'âge et les austérités de la pénitence, ressemblant plutôt à un squelette qu'à un homme, couvert de feuilles de palmier tressées en natte, vint ouvrir à cette voix. C'était saint Paul, le premier des ermites, qui vivait, depuis l'an 250, inconnu à tous les hommes, nourri par la moitié d'un pain qu'un corbeau déposait chaque matin à sa porte. Les deux saints se saluèrent par leur nom sans avoir jamais entendu parler l'un de l'autre. S'étant assis sur un rocher, au bord de la fontaine qui donnait depuis près de cent ans son eau limpide à ce vétéran de la solitude, Paul dit à son hôte : « Que font en ce moment les hommes ? Construisent-ils encore de nouvelles demeures dans leurs vieilles cités ? A quel maître obéissent-ils ? Persécutent-ils toujours les chrétiens ? » — Antoine répondit à toutes ces questions et quitta l'ermitte pour aller à son monastère chercher le manteau que saint Athanase lui avait donné, et dans lequel saint Paul désirait être enseveli. Saint Antoine mit à ce trajet toute la diligence que lui permettaient ses forces épuisées. Mais au retour il ne trouva plus que les restes inanimés du saint vieillard. Il l'ensevelit avec respect. Un lion vint creuser à ses pieds, dans le sable, une fosse où le corps de saint Paul fut déposé dans l'attente de la bienheureuse résurrection. — Ces touchants détails, racontés par saint Athanase lui-même dans la *Vie de saint Antoine* qu'il écrivit pour les frères de la Thébéïde, allaient au loin réveiller dans les âmes l'amour de la solitude, la sainte ardeur de la perfection érémitique. Séduite par l'attrait puissant de cette vie mystérieusement écoulee dans la contempla-

tion et la prière, une foule de jeunes hommes, de vierges pieuses, s'arrachaient au tumulte du monde pour confier au cloître le secret de leurs espérances et de leurs destinées. Rome voyait se former dans son sein des monastères qui rivalisaient de zèle et de ferveur avec les florissants déserts de Nitrie. La vie religieuse s'inaugurait ainsi dans l'Église, à l'aspect d'illustres et saints exemples.

28. Pendant que les grandes querelles de l'Arianisme avaient agité tout l'Orient, et que la vertu semblait s'être retirée au désert avec les Paul, les Antoine, les Hilarion et leurs disciples, l'église de Carthage n'avait cessé d'être désolée par le schisme des Donatistes. Deux Donat avaient succédé au fameux Donat de Casis Nigris dont nous avons raconté les intrigues; l'un s'était fait évêque schismatique de Carthage même, l'autre avait usurpé le siège épiscopal de Bagaïe. Leurs partisans, répandus dans les campagnes, autour des chaumières des paysans, *circum cellas*, avaient pris le nom de circoncellions et donnaient au monde le spectacle d'un nouvel et étrange fanatisme. Ils inspiraient à la multitude le désir du suicide pour arriver plus tôt au ciel. L'on voyait des bandes de furieux se précipiter dans les gorges des montagnes, dans les eaux profondes des torrents, ou dans d'immenses bûchers, pour y trouver un martyr dont ils étaient eux-mêmes les auteurs et les victimes. Quelquefois, dédaignant de se tuer de leurs propres mains, ils forçaient les passants à leur rendre ce service. Un jeune homme rencontra un jour une troupe de ces frénétiques qui lui présentèrent une épée nue, avec ordre de les en percer tous, s'il ne voulait être immolé lui-même. L'étranger feignit de se prêter de bonne grâce à leur fantaisie, mais il leur déclara qu'il voulait auparavant les garrotter, de crainte de représailles. Ces insensés y consentirent; quand ils furent solidement attachés avec des cordes, les mains derrière le dos, le jeune homme les fouetta vigoureusement et leur souhaitant meilleure chance, continua sa route. — Les circoncellions, dans leur ardeur pour le martyr, se croyaient en droit de l'imposer aux autres. Ils prétendaient faire œuvre de miséricorde en assommant les voyageurs inoffensifs pour les envoyer

Fureurs des
Donatistes.
Circoncel-
lions. Concile
de Carthage.

au ciel par le plus court chemin. Leurs désordres en vinrent bientôt au point de nécessiter l'intervention de l'autorité impériale pour les réprimer. Constant envoya deux personnages considérables de sa cour, Paul et Macaire, à Carthage, avec la mission de mettre un terme à leurs excès. Les moyens de conciliation qu'essayèrent les deux lieutenants de l'empereur furent impuissants contre des furieux qui voulaient mourir. On dut recourir à la force armée, qui les dispersa, après une résistance opiniâtre. Donat, l'évêque intrus de Carthage, s'enfuit avec tout son clergé ; son homonyme de Bagaïe se jeta dans un puits ; Maculus qui s'était mis à la tête des rebelles, se précipita la tête la première du haut d'un rocher. Les débris de cette secte frénétique se cachèrent dans les solitudes et disparurent obscurément. Avec eux s'éteignit le schisme des Donatistes, qui, depuis l'an 311, se perpétuait dans l'église de Carthage. Gratus, évêque catholique de cette ville, y assembla un concile, sur la fin de l'année 348, pour achever de pacifier ce malheureux pays. On détermina tout un ensemble de mesures à prendre par rapport aux schismatiques de bonne foi qui demandaient en foule à rentrer dans la communion de leur pasteur légitime. Les quatorze canons qu'on y formula sont empreints d'un esprit de miséricordieuse charité qui sait conserver la discipline sans compromettre l'union par des rigueurs excessives. On y défend d'administrer de nouveau le sacrement de baptême à ceux qui l'ont reçu des hérétiques, ou de ministres indignes, pourvu qu'il ait été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. On sait que la pratique contraire était précisément l'erreur capitale des Donatistes. On déclare que le titre et les honneurs du martyr ne peuvent être attribués à ceux qui se sont eux-mêmes donné la mort en vue du ciel, comme le faisaient les circoncellions. Enfin on trace des règles de conduite aux clercs et aux fidèles.

§ III. Persécution de Sapor II.

29. La paix dont jouissait l'Église catholique, après la réunion de l'Orient et de l'Occident au concile de Sardique et la dispersion

Cruautés
de Sapor II.
Martyre des

deux frères
Jonas et
Birch - Jésus.

des circoncillions, n'était troublée que par la persécution que Sapor II, roi de Perse, exerçait contre les chrétiens dans ses états depuis l'an 327. Les relations que ce prince avait d'abord entretenues avec l'empereur Constantin le Grand s'étaient promptement changées en hostilités ouvertes. Sapor inventa contre les fidèles, nombreux déjà dans les églises de Perse, des tortures qui avaient échappé à l'ingénieuse cruauté des proconsuls romains. Toutes les églises et les autels furent renversés; les monastères incendiés et les religieux traqués comme des bêtes fauves. Dans la ville de Lubaham, on saisit deux frères chrétiens, Jonas et Birch-Jésus, qui prodiguaient aux captifs emprisonnés pour la foi les secours de leur charité et de leur dévouement. Jonas fut attaché à un pieu, à demi empalé, et fouetté avec des verges, jusqu'à ce qu'on lui eût mis les côtes à nu. Plongé en cet état dans un étang glacé, il y passa la nuit. Le lendemain on ramena le martyr devant le tribunal et on le somma de nouveau d'adorer le soleil et le feu, divinités de la Perse. « La vie, répondit Jonas, est semblable à une semence que le chrétien répand sur la terre. S'il a la patience d'attendre l'heure de la moisson, la semence produira dans l'avenir une gloire immortelle. » Les juges, à ces paroles, lui firent couper une à une les articulations des pieds et des mains, phalange par phalange, et les étalant sur le marbre du prétoire ils lui dirent : « Tu n'as qu'à attendre l'heure de la moisson. Tu vois comme nous avons semé tes doigts, ils te produiront des pieds et des mains au centuple. » — « Dieu qui les a créés saura bien me les rendre, » dit le saint. Aussitôt on lui arracha la peau de la tête, on lui coupa la langue jusqu'à la racine, et on le jeta dans une chaudière de poix bouillante; mais, par une protection visible de Dieu, la poix s'échappa tout à coup du vase sans blesser le martyr. Les juges le firent alors étendre sous un pressoir qui lui brisa les membres. On le scia ensuite par morceaux et on le jeta dans une citerne desséchée avec des gardes pour empêcher que les chrétiens ne vinsent enlever ses précieuses reliques. — Son frère, Birch-Jésus, souffrit des tortures non moins atroces. On lui appliqua sur les deux bras des lames de fer rougies au feu. « Si tu fais tomber une

de ces lames, lui dirent les juges, nous affirmerons que tu as renoncé à la foi des chrétiens. — Ministres d'un roi impie, s'écria le saint, je ne crains pas votre feu ! Je ne secoueraï point le bras et j'y conserverai toutes les lames qu'il vous plaira d'y mettre. » A ces mots, les juges lui firent verser du plomb fondu dans les narines et dans les yeux ; ils ordonnèrent de le ramener dans sa prison et de l'y laisser passer la nuit, suspendu par un pied. Le lendemain, les tourments n'avaient point affaibli la constance du martyr. On le frappa d'abord avec des épines, puis on lui enfonça dans la chair des pointes de roseau fort aiguës ; quand tout son corps en fut couvert, les bourreaux le lièrent avec des cordes et le roulèrent sur le sol qu'il ensanglantait. Après cette horrible torture, on lui versa dans la bouche de la poix bouillante et du soufre enflammé. Il rendit l'esprit dans ce dernier supplice. Les restes des deux illustres frères, rachetés cinq cents drachmes par Abtuscias, un de leurs amis, furent ensevelis avec honneur par les chrétiens.

30. Ces horribles scènes qui se renouvelaient dans toute l'étendue de la Perse, par les ordres de Sapor, ne firent que redoubler, à la suite d'un premier échec que les armes de ce prince éprouvèrent, sous les murs de la ville de Nisibe, en Mésopotamie. La mort de Constantin le Grand avait paru à Sapor une occasion favorable pour faire une irruption dans l'empire romain. Il vint donc, l'an 338, assiéger Nisibe, dont saint Jacques était évêque. L'armée des Perses était innombrable en cavalerie et en infanterie ; elle amenait avec elle des régiments entiers d'éléphants surmontés de hautes tours et des machines de guerre de toute espèce. Mais après soixante-trois jours de siège, Sapor fut obligé de se retirer ignominieusement et de retourner dans ses états. Son armée, harcelée par les troupes romaines, épuisée de fatigues, décimée par les maladies, la peste et la famine, périt presque tout entière. Au retour, il vengea sur les chrétiens la honte de sa défaite. Des cavaliers furent envoyés dans toutes les provinces avec ordre d'amener prisonniers à la capitale tous les adorateurs de Jésus-Christ. On craignait d'accroître l'horreur des exécutions en les

Premier siège
de Nisibe.
Martyre de
Siméon,
évêque de
Séleucie, de
l'eunuque
Guhsciatade
et du surin-
tendant
Phusikius.

multipliant dans chaque localité, et l'on voulait centraliser en quelque sorte la persécution. L'histoire a conservé les noms des plus illustres martyrs qui donnèrent en cette circonstance leur sang en témoignage de leur foi (339). Ce furent Sapor, évêque de Beth-Nictor; Isaac, évêque de Séleucie; Abraham, Mahanès et Siméon. Mahanès fut écorché vif; Siméon fut enterré jusqu'à la poitrine et percé de flèches; Abraham eut les yeux percés avec un fer rouge et mourut deux jours après; Isaac fut lapidé; l'évêque Sapor fut frappé au visage avec tant de violence qu'on lui fit sauter toutes les dents; il expira ensuite sous les coups de bâton. — Tant de cruautés ne faisaient qu'augmenter en Perse le nombre des fidèles. Nous avons toujours vu les persécutions produire cet effet au sein de l'Église. L'année suivante (340), Sapor publia contre les chrétiens un décret qui condamnait leurs personnes à l'esclavage et confisquait leurs biens. Siméon, successeur de saint Isaac sur le siège de Séleucie, était un vieillard vénérable, dont Sapor lui-même disait : « J'ai parcouru les nations lointaines et je n'ai jamais rien vu qu'on puisse comparer à l'auguste majesté de son visage. » Il se refusa à livrer les vases sacrés et les autres richesses de son église, et répondit au roi qui l'en pressait : « C'est le patrimoine des pauvres. Je mourrai plutôt que de livrer ce dépôt sacré ! » Sur cette réponse, on emmena le saint évêque pour le jeter dans un cachot. Parmi la foule assemblée à la porte du palais pour le voir sortir, se trouvait un vieil eunuque nommé Guhsciatade, qui avait été gouverneur de Sapor et qui jouissait d'une haute considération à la cour. Il avait précédemment embrassé la foi chrétienne, mais la crainte de la persécution l'avait fait apostasier. A la vue du saint évêque, il se jeta à genoux pour lui demander sa bénédiction. Siméon passa, en détournant les yeux, pour lui marquer l'horreur que lui inspirait son apostasie. Guhsciatade comprit l'éloquence muette de ce reproche. Il alla sur-le-champ quitter les habits pompeux qu'il portait en qualité de grand chambellan du roi, se couvrit de vêtements de deuil et revint au palais se présenter à Sapor : « Faites-moi exécuter, lui dit-il. J'ai mérité le dernier supplice en trahissant mon Dieu et en

violant la fidélité que je lui avais promise. — Quoi ! s'écria Sapor furieux, telle est la cause de ta douleur ! Guéris-toi de cette manie insensée, ou je te forcerai bien à m'obéir. — Je n'obéirai plus désormais qu'au vrai Dieu et je n'adorerai plus les créatures. — J'adore donc des créatures, misérable ! — Oui, et ce qu'il y a de plus déplorable, des créatures inanimées. — Meurs donc, » dit Sapor ; et il fit conduire son vieux gouverneur au supplice. Pour dernière grâce, Guhsciatade lui demanda de faire publier qu'il était mis à mort pour sa fidélité au Dieu des chrétiens, afin de réparer autant qu'il était en lui le scandale de sa défection précédente. La nouvelle de ce martyr combla de joie le saint évêque dans sa prison. Le lendemain, Siméon fut de nouveau amené en présence de Sapor dont les menaces le trouvèrent encore inflexible. Le roi fit alors exécuter devant lui cent prisonniers chrétiens, parmi lesquels se trouvaient des évêques, des prêtres et des diacres. Siméon les encourageait à souffrir courageusement la mort pour le nom de Jésus-Christ. Il eut lui-même la tête tranchée, le dernier de cette glorieuse phalange de héros. Les deux prêtres qui l'accompagnaient, Abdaïcla et Hananias, eurent le même sort. Pendant qu'Hananias ôtait ses habits pour se livrer au mains de l'exécuteur, il fut saisi d'un tremblement involontaire. Phusikius, surintendant des travaux du roi, qui assistait à l'exécution, le remarqua. « Rassurez-vous, Hananias, dit-il au confesseur. Fermez les yeux, et dans un moment vous verrez la divine lumière du Christ. » Ces quelques paroles, rapportées au tyran, valurent à Phusikius la couronne du martyr. Sapor voulut que son supplice fût accompagné de cruautés extraordinaires. Il n'était pas facile d'imaginer des tortures nouvelles. Les bourreaux lui percèrent le cou, et, par l'ouverture, lui arrachèrent la langue. Il expira dans cet horrible tourment.

31. Ces diverses exécutions avaient lieu les 16 et 17 avril 341. Sapor, exaspéré, lança ce jour même, 17 avril, un édit qui condamnait à mort tous les chrétiens dont les juges n'obtiendraient pas une renonciation explicite à la foi de Jésus-Christ. On ne vit bientôt plus dans toute la Perse que des instruments de sup-

Edit de
proscription
universelle
contre les
chrétiens de
Perse.
Martyre des
vierges
Tharba,

Verda, Thècle,
Marie,
Marthe, Anna
et des saints
Milles, Bar-
sabias
et Sadoth.

plices. Les fidèles, loin de trahir leur foi, volaient généreusement à la mort, et les bourreaux, fatigués de tuer, s'avouèrent plus d'une fois vaincus par la patience de leurs victimes. « La croix de Jésus-Christ, dit saint Maruthas, évêque de Mésopotamie, témoin oculaire de cette horrible boucherie, germait sur des ruisseaux de sang. » Les noms de tous ces martyrs, glorieux devant Dieu, sont pour la plupart restés inconnus aux hommes. On a conservé toutefois celui de la vierge Tharba, qui fut prise avec sa sœur et sa servante. Les mages firent scier leurs corps par le milieu. On coupa ensuite chaque moitié en six, et l'on jeta tous les morceaux dans autant de paniers, qui furent suspendus à des pieux sur deux lignes. La reine, qui se trouvait alors malade, et dont les mages attribuaient la mauvaise santé aux enchantements des chrétiens, passa au milieu de ces lambeaux sanglants, dans l'espoir de puiser des forces nouvelles dans les chaudes émanations qui s'échappaient des restes mutilés de ses victimes (5 mai 341). Quelques mois après, le gouverneur de la province de Chaldée, Hormisdas, et Narsès, son frère, percèrent eux-mêmes, à coups de poignard, l'évêque de Suze, saint Milles. Le vieillard, en expirant, leur prédit que le lendemain ils se tueraient eux-mêmes l'un et l'autre: Les meurtriers ne firent que rire de la prédiction. Le lendemain, dans une grande chasse, les deux frères poursuivaient de deux côtés opposés un cerf qui venait d'échapper à la meute. Ils lui décochèrent en même temps leurs flèches, qui les atteignirent eux-mêmes et les tuèrent tous les deux, à l'heure précise où la veille ils avaient massacré saint Milles. — Vers le même temps, on arrêta Barsabias, abbé d'un monastère, avec les dix religieux qui vivaient sous sa direction. Le juge leur fit écraser les genoux, casser les jambes, couper les bras et les oreilles, déchiqueter les flancs. On les frappa ensuite avec des roseaux épineux sur les yeux et le visage. Enfin le gouverneur les condamna à être décapités. Barsabias fut réservé pour le dernier. Pendant l'exécution, un mage, accompagné de sa femme, de ses deux enfants et de plusieurs esclaves, vint à passer. La joie céleste qui rayonnait sur le visage des martyrs lui fit une impression irrésistible. Il se sentit subitement tou-

ché par la grâce. Changeant d'habits avec l'un de ses esclaves, il courut se jeter aux pieds de Barsabias, le suppliant de l'admettre au nombre de ses disciples et de lui procurer la gloire du martyr. L'abbé y consentit, le présenta au bourreau qui lui coupa la tête sans le connaître. Barsabias, le père spirituel tous ces martyrs, fut enfin décapité le dernier (3 juin 342). La même année, saint Sadoth, successeur de saint Siméon sur le siège de Séleucie, fut mis à mort avec cent vingt-huit autres chrétiens, dans la ville même de Séleucie, où Sapor se trouvait. Deux ans après, le prêtre Daniel, et la vierge Verda (*Rose* en persan), furent arrêtés par l'ordre du gouverneur de la province des Razichéens. Ils souffrirent pendant trois mois les tortures les plus cruelles. Entre autres supplices, on leur perça les pieds et on les fit tenir cinq jours de suite dans de l'eau glacée. Rien n'étant capable d'ébranler leur constance, le gouverneur les condamna à perdre la tête (21 février 344). Cette même année, cent vingt chrétiens arrêtés par ordre de Sapor dans la province de l'Adiabène eurent le même sort. Une pieuse veuve recueillit leurs corps, qui furent enterrés cinq à cinq dans la campagne voisine de Séleucie (21 avril 344). Barbascemin avait remplacé saint Sadoth sur le siège métropolitain de Séleucie. Sapor le fit renfermer dans une prison infecte, où l'on avait jeté des cadavres d'animaux en putréfaction. Le saint martyr y souffrit pendant onze mois les rigueurs de la faim et de la soif. Il fut enfin décapité avec ses compagnons, le 14 janvier 346, à Lédana, dans la province de Hus. — Une épouvantable apostasie affligea vers le même temps cette église désolée. On dénonça au gouverneur de Lédana un prêtre, nommé Paul, qui jouissait d'immenses richesses. On l'arrêta avec cinq vierges consacrées à Dieu, Thècle, Marie, Marthe, une autre Marie et Anna. Le gouverneur avait commencé par confisquer à son profit les biens de Paul. Il le fit venir devant son tribunal, lui enjoignant de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil. « Tu recouvreras ainsi, lui dit-il, l'argent qui t'a été enlevé. » Le malheureux aimait ses richesses plus que son âme, il consentit à abjurer. Cette faiblesse contrariait les vues du gouverneur, qui avait le désir de conserver les biens confisqués. Il dit à l'apostat : « Si tu veux nous prouver la sincérité de ta rétractation, il faut

tuer de ta main les cinq vierges auxquelles tu as inculqué tes croyances et qui ont été arrêtées avec toi. » Le malheureux souscrivit à cette condition infâme ; saisissant un glaive nu, il s'élança contre ces généreuses martyres. « Eh quoi ! lui dirent-elles, lâche pasteur, est-ce ainsi que vous vous jetez sur votre troupeau et que vous égorgez vos brebis ? » Paul ne tint aucun compte de leurs reproches. Au milieu d'une foule immense, qui le traitait d'exécrationnable bourreau, il accomplit son horrible mission, et trancha la tête des cinq vierges (6 juin 346). Il ne put, même à ce prix, rentrer en possession de ses biens : le gouverneur le fit étrangler, la nuit suivante, pour s'assurer l'argent sur lequel il avait mis la main ¹. — La persécution continua avec la même fureur jusqu'à la fin du règne de Sapor II, qui ne mourut qu'en 380, après soixante-dix ans de barbarie et de cruautés.

Second siège
de Nisibe
par Sapor.

32. Pendant son règne, l'un des plus longs dont parle l'histoire, il poursuivit constamment le double projet d'anéantir le christianisme dans ses états, et d'agrandir le royaume de Perse aux dépens des provinces limitrophes de l'empire romain. En 350, Constance, qui s'était avancé du côté de la Perse pour garder ses frontières, se trouva tout à coup rappelé en Occident par des événements d'une haute gravité. Sapor II profita de cet éloignement inespéré pour renouveler sur la ville de Nisibe l'entreprise qui lui avait si mal réussi en 338. Il revint donc une seconde fois avec des forces considérables, une multitude d'éléphants et de machines de guerre. Plusieurs princes indiens, ses vassaux, l'accompagnaient avec des troupes auxiliaires. Sûr de la victoire, il somma les habitants de se rendre, sous peine de voir leur ville détruite de fond en comble. Encouragés par saint Jacques, leur évêque, ceux-ci se préparèrent à une vigoureuse résistance. Pendant soixante-dix jours, Sapor mit en œuvre toutes ses machines. Une partie des fossés

¹ Les actes authentiques de la persécution de Sapor II en Perse n'ont été connus en Europe que depuis le pontificat de Clément XI (1700-1721). Ce pape les fit copier, moyennant d'énormes dépenses, sur les manuscrits conservés dans les monastères de Nitrie, et que les moines égyptiens ne voulurent jamais céder, même en les payant au poids de l'or. L'importance que ce grand pontife attachait à ces monuments est la meilleure garantie de leur authenticité.

qui entouraient les remparts fut comblée ; on battit en brèche les murailles à coups de bélier ; on creusa des souterrains ; on détourna le fleuve Mygdonius, afin de réduire les habitants par la soif. Leur courage rendit tous ces travaux inutiles : les puits et les sources leur fournissaient de l'eau en abondance. Sapor recourut à un moyen incroyable. Il arrêta le fleuve au-dessus de la ville, par une digue gigantesque, élevée entre deux montagnes. Au-dessous de la ville, il éleva une seconde digue plus considérable encore. Il ouvrit alors l'écluse supérieure. Les eaux s'élançant avec fureur contre les murs de la ville assiégée, les ébranlèrent, mais sans les abattre. Retenues par la digue inférieure, elles formèrent bientôt une mer, au milieu de laquelle Nisibe s'élevait toujours invincible. Les Perses, profitant de cette situation qu'ils avaient prévue, attaquèrent les assiégés sur une multitude de barques. Les habitants, sans se déconcerter, enlevaient avec des harpons les barques qui s'approchaient des remparts, brisant ou coulant à fond les autres, en y lançant d'énormes blocs de pierre. Au milieu de cet étrange combat, la digue inférieure se rompit ; les eaux, longtemps contenues, se précipitèrent par l'ouverture, entraînant avec elles les barques des assiégeants, malgré les efforts des rameurs. Le courant que cette ouverture établit en amont fut si rapide qu'il entraîna deux pans de muraille. Sapor se crut enfin maître de la ville. Il donna l'ordre à son armée de se préparer pour le lendemain à monter à la brèche. L'assaut fut livré avec un acharnement qui tenait de la rage. Les Perses s'avançaient sur un terrain humide et fangeux. On les laissa approcher jusque sur le bord du fossé, qui était très-large, et où le séjour des eaux avait formé une vase profonde. Là, pendant qu'ils cherchaient les moyens de passer, ils furent assaillis d'une grêle de pierres, de feux et de dards. Les premiers rangs furent renversés ; mais ceux qui venaient derrière poussaient toujours en avant : hommes, chevaux, machines, éléphants, s'enfoncèrent et périrent dans la vase. Sapor, forcé de sonner la retraite, suspendit l'attaque pendant un jour, pour laisser au terrain le temps de se raffermir. Il revint à la charge le surlendemain, et fut bien surpris de trouver, derrière

la brèche, un nouveau rempart que les assiégés avaient élevé avec une activité inouïe. Dans sa fureur, il lança une flèche contre le ciel et fit mourir plusieurs satrapes qui lui avaient prédit le plus magnifique triomphe. Cette belle défense était commandée par Lucilianus, beau-père de Jovien que nous verrons ceindre plus tard la pourpre impériale.

Défaite de Sapor. Saint Jacques de Nisibe et son diacre saint Ephrem.

33. Le ciel se chargea de couronner la valeur des habitants de Nisibe par un succès miraculeux. Le diacre saint Ephrem conduisit sur le rempart le vénérable évêque de cette ville, saint Jacques, pour qu'il élevât, comme Moïse, les mains vers le Seigneur et en obtint la victoire. A la vue de la multitude infinie des Perses dont les tentes couvraient toute la plaine, saint Jacques pria Dieu de confondre leur orgueil. Tout à coup, une nuée de moucherons, comme on en voit quelquefois en Orient, vint fondre sur l'armée de Sapor. Ces insectes pénétraient dans la trompe des éléphants, dans les naseaux et les oreilles des chevaux et des bêtes de somme qui entraient en fureur, renversaient les cavaliers, rompaient les rangs des escadrons et fuyaient emportant partout leur insaisissable ennemi avec eux. Sapor II, forcé de reconnaître la puissance du Dieu des chrétiens, leva le siège après trois mois d'inutiles efforts et se retira honteusement. Saint Jacques mourut quelques jours après, laissant le souvenir d'une vie sainte et d'un nombre infini de prodiges opérés par son intercession. Saint Ephrem, son disciple, embrassa la vie monastique dans les environs d'Édesse. Issu d'une famille païenne, la grâce avait triomphé de son cœur. Jeune encore il était venu se jeter aux pieds de saint Jacques de Nisibe, qui l'éleva comme un fils, l'ordonna diacre et s'en fit accompagner au concile de Nicée. L'humilité de saint Ephrem était si grande qu'ayant été accusé d'un crime commis par un autre, il en supporta longtemps la confusion publique sans se plaindre, et ne consentit à se justifier que dans la crainte de se rendre coupable de scandale. Dans sa solitude, il habitait une grotte formée naturellement au pied d'un rocher. Là il passait les jours et les nuits à méditer les saintes Écritures. Un vieux solitaire, sous la direction duquel il s'était mis, le trouva un jour ter-

minant son Commentaire sur la Genèse. Ayant lu cet ouvrage, il le porta, sans le dire à l'auteur, aux magistrats, aux professeurs et aux prêtres d'Edesse, qui en furent dans l'admiration. La réputation d'Ephrem se répandit bientôt dans tout l'Orient. Les chants gnostiques d'Harmonius, fils de Bardesane, s'étaient conservés par tradition dans le souvenir des peuples de l'Asie. Ephrem composa des poésies catholiques en syriaque, sur un rythme mélodieux. Il apprit lui-même aux vierges chrétiennes à les chanter dans l'assemblée des fidèles. Les vers de l'hérétique furent bientôt oubliés, et aujourd'hui les chrétientés de Syrie redisent encore les pieux cantiques d'Ephrem. Le saint diacre avait un talent particulier pour la chaire. Souvent, au milieu de ses prédications, il était obligé de s'interrompre pour laisser éclater les sanglots de son auditoire ému. Les fatigues de l'apostolat, les instructions qu'il composait pour les monastères, partageaient tout son temps. Il ne quitta sa retraite que pour visiter le grand évêque de Césarée, Basile, dont la réputation d'éloquence et de sainteté était venue jusqu'à lui. De retour dans sa grotte, il composa un panégyrique à la louange de l'illustre docteur. Tous les ouvrages d'Ephrem sont écrits en syriaque, langue maternelle du saint diacre, qui termina sa paisible et glorieuse carrière le 28 janvier 379.

§ IV. Magnence.

34. Une révolution venait d'éclater en Occident : c'était là l'événement inattendu qui avait obligé Constance à quitter les frontières de la Perse, au moment où son expédition contre Sapor offrait les plus grandes chances de succès. Depuis le meurtre de Constantin II, l'Italie, l'Illyrie, l'Afrique, l'Espagne, les Gaules et la Grande Bretagne relevaient du sceptre de Constant, jeune prince, âgé de trente ans à peine, dont le caractère, exalté outre mesure par les uns, déprécié avec la même exagération par les autres, serait un problème pour l'histoire, si nous n'avions en sa faveur les témoignages les plus explicites d'un juge auquel nous pouvons nous fier, je veux dire saint Athanase. Ce grand homme versa des larmes en apprenant la catastrophe soudaine qui priva Constant

Caractère
de Constant.

du trône et de la vie. La diversité des jugements portés sur le jeune prince s'explique par la situation même où il se trouva placé. Catholique sincère, il faisait contrepoids à la politique aveugle de son frère Constance, dont toutes les prédilections étaient pour les Ariens. Au concile de Milan tenu par le pape saint Jules, en 349, Constant avait voulu recevoir le baptême des mains du souverain pontife. C'était accentuer nettement sa foi orthodoxe ; les Ariens le détestaient donc, d'autant plus qu'il professait pour saint Athanase une vénération, une estime et une tendresse qui ne se démentirent jamais. Il montrait les mêmes égards pour saint Maximin, évêque de Trèves, et l'avait admis au conseil impérial. Ces faveurs prodiguées aux plus saints et aux plus illustres personnages de l'Église catholique, ne déplaisaient pas seulement aux Ariens ; elles excitaient le mécontentement et la jalousie de la faction païenne attardée dans son attachement au vieux culte, et se flattant toujours de le voir renaître. Aux yeux des païens, Constant était un tyran, fier, impétueux et cruel. Sa férocité cependant n'alla pas au delà de quelques mesures législatives fort peu redoutables. Ainsi, il avait défendu les sacrifices et fait fermer les temples idolâtriques, défendant toutefois de les abattre, parce qu'ils formaient, au point de vue artistique, une des richesses monumentales de l'empire. Du reste, il est inouï qu'un seul païen ait été inquiété sous son règne pour fait de religion. Une tyrannie aussi modérée n'était pas fort à craindre. Mais les haines politiques ne savent point garder la mesure. Ainsi encore, le jeune prince, passionné pour la chasse, se livrait quelquefois plusieurs jours de suite à cet innocent plaisir. Les païens prétendaient qu'il allait cacher sous la sombre voûte des bois des vices honteux dont le seul nom eût fait rougir les plus débauchés d'entre les hommes. Ces païens là ne paraissaient pas se douter que Néron, Caligula, Héliogabale, et tant d'autres empereurs idolâtres, n'avaient jamais eu la pudeur de dissimuler les vices les plus monstrueux. En présence d'un pareil système de dénigrement, nous sommes en droit d'accorder quelque confiance aux éloges des Pères de l'Église, qui ont célébré le zèle de Constant pour la pureté de la foi et les progrès de la religion.

Eutrope lui-même, quoique païen, convient d'assez bonne grâce que ses coreligionnaires ont chargé de noires couleurs le portrait du jeune prince. Il vante son courage et ses exploits militaires ; il lui rend cette justice qu'il sut faire respecter chez les barbares d'outre Rhin, c'est-à-dire chez les Francs et les Germains, l'épée de Constantin le Grand, tout en maintenant dans l'armée romaine la sévérité juste et sage de l'ancienne discipline. A ces louanges non suspectes, nous devons ajouter que Constant se montra toujours l'ami des lettres, le protecteur des arts et des sciences. Un philosophe chrétien, Prohérésius, qu'il avait appelé d'Athènes, reçut de lui le titre de Stratopédarque, et faisait respecter sa vertu à la cour, bien qu'il y marchât pieds nus et avec l'extérieur austère d'un moine de la Thébaïde. L'un des préfets des Gaules, Tibérien, les grammairiens fameux, Leontius, Jucundus et Glabrio, honorés des faveurs du César d'Occident, soutenaient l'honneur des lettres dans les écoles de Burdigala et d'Augustodunum ¹. Tel était en réalité le caractère de Constant. Une seule tache, mais ineffaçable, ternissait toutes ces bonnes qualités. Il avait soudoyé les mains homicides qui s'étaient trempées dans le sang de Constantin II, son frère. Le sang attire le sang.

35. A l'époque où Constantin le Grand, simple César, s'essayait contre les Francs à son rôle de vainqueur, on lui avait amené deux prisonniers de cette nation, que les soldats avaient capturés dans une embuscade nocturne. Leur nom barbare nous est demeuré inconnu. Constantin leur offrit la liberté s'ils voulaient servir dans les armées romaines. Les deux captifs, d'un âge fort inégal, puisque l'un était père de l'autre, acceptèrent la proposition. Le père, par une flatterie assez adroite, demanda à s'appeler désormais *Magnus*, diminutif du surnom impérial de *Maximus*, que les légions venaient de décerner à Constantin. Le fils, jeune adolescent, porta le nom de Magnentius qu'il devait rendre célèbre par une ingratitude inouïe. Bien fait, intelligent, adroit, Magnentius, ou Magnence, ne tarda pas à s'initier à tous les détails de la

Les deux
captifs
Francs. Le
comte de
l'empire
Magnentius
(Magnence).

¹ *Hist. littér. des Gaules*, tom. II, II^e part., pag. 104-107.

civilisation romaine. Il y joignit la finesse et cet instinct de fourberie qui se révèlent fréquemment dans les races neuves, dès qu'elles sont en contact avec des mœurs sociales plus avancées. En fort peu de temps, Magnence savait la littérature latine mieux qu'un grammairien, et de plus s'était fait à son usage une éloquence qui ne manquait ni de force ni de vivacité. D'abord simple soldat dans les gardes du corps, il fit avec Constantin la campagne d'Italie et plus tard celles d'Orient contre Licinius. Sa bravoure était égale à son génie. Après avoir franchi tous les échelons inférieurs de la hiérarchie militaire, il reçut le titre de comte et fut nommé commandant des Joviens et des Herculiens, deux légions ainsi appelées parce qu'il avait plu à Dioclétien de se donner le titre de Jovius et à Maximien celui d'Hercule. Magnence en était là quand la mort de Constantin le Jeune livra à Constant, son frère et son meurtrier, l'empire d'Occident. On n'a jamais su fort exactement si Magnence s'était fait chrétien. Il y aurait tout lieu de le conjecturer d'après la tournure connue de ses aspirations et de son caractère. Il n'était pas homme à refuser le baptême à une époque où cette démonstration religieuse pouvait servir à son avancement. Cette hypocrisie de plus ou de moins dans sa carrière importe du reste assez peu. Ce qui est plus remarquable et qui donne mieux l'idée de l'astuce de ce barbare parvenu, c'est l'attitude rigoriste qu'il affecta au milieu de l'armée. On se plaignait partout que, depuis la mort de Constantin le Grand, la discipline militaire allait s'affaiblissant de jour en jour. Le captif franc, devenu général des légions romaines, fit parade d'une sévérité outrée. Il poussa si loin cette comédie de la discipline qu'un jour les Joviens et les Herculiens, qui le prenaient au sérieux, allaient le massacrer. Constant fut obligé de jeter son manteau de pourpre sur les épaules de l'officier, pour le soustraire à la vengeance des soldats.

36. L'empereur ne tarda guère à s'en repentir. On était à l'hiver de l'an 350. Constant était venu à Augustodunum avec sa cour. Les forêts des Burgondes lui offraient un théâtre à souhait pour ses exploits cynégétiques. Il crut devoir en profiter. Depuis quelques jours, emporté par sa passion favorite, il poursuivait les hôtes

Usurpation
de Magnence
à Augustodunum.
Meurtre de
Constant.

timides des bois et n'avait point reparu au palais. Le soir du 18 janvier, un grand festin réunissait les principaux fonctionnaires chez Marcellinus, « le comte des sacrées largesses » (trésorier impérial), qui célébrait l'anniversaire de la naissance de son fils. Magnence y avait été invité; mais il sortit de bonne heure, laissant les convives prolonger leur joyeuse veille. Tout à coup il reparut, comme dans une scène de théâtre, escorté de gardes, l'épée nue à la main et couvert du manteau impérial. Marcellinus et un capitaine des gardes, Chrestus, étaient seuls dans le secret de la conspiration. Les premiers ils poussent le cri de : Vive l'empereur ! Leur acclamation fut sans écho ; les convives demeuraient interdits et gardaient le silence. Leur surprise pouvait se changer en indignation. Magnence ne leur en laissa pas le temps. D'un geste il fit signe à ses soldats, comme pour donner l'ordre de commencer le massacre ; puis les arrêtant aussitôt, il prit la parole, et en quelques mots brefs mais énergiques, il fit comprendre à ses auditeurs que toute résistance serait inutile. Son éloquence, appuyée de la démonstration victorieuse du glaive levé sur toutes les têtes, fut irrésistible. Des cris formidables de Vive l'empereur ! vive Magnence-Auguste ! ébranlèrent la salle. A la tête de cette recrue, l'aventurier se dirige vers le palais, s'empare du trésor impérial qu'il distribue aux troupes, et le lendemain Augustodunum apprit que l'empire d'Occident avait un nouveau maître. Des troupes furent envoyées avec ordre d'arrêter Constant et de le mettre à mort. Averti à temps, le malheureux prince réussit à s'échapper dans son costume de chasse. Un seul homme lui resta fidèle ; c'était un Franc nommé Laniogasius. Avec ce serviteur dévoué, Constantin put gagner la petite cité d'Helena (Elné), au pied des Pyrénées orientales. Il avait l'espoir de franchir cette barrière de montagnes et d'arriver en Ibérie (Espagne), où il retrouverait une armée, des trésors, les communications avec son frère Constance, et la possibilité de se venger d'un usurpateur et d'un traître. Soudain il se vit entouré d'une escouade de soldats commandés par Gaïso, un germain à la solde de Magnence. Constant serra la main de son fidèle Laniogasius, se dépouilla de la

pourpre et courut se réfugier dans un modeste oratoire qui se trouvait sur le chemin. Au temps de sa puissance, il avait proclamé pour les églises de Jésus-Christ le privilège d'asile dont jouissaient jadis les temples païens. Hélas ! il n'en devait pas jouir. Gaïso le fit arracher de force à l'autel qu'il tenait embrassé et l'égorgea. Constant achevait à peine sa trentième année.

37. Magnence régnait. L'Italie, la Sicile, la Grande-Bretagne, l'Afrique et l'Espagne lui envoyèrent des ambassadeurs pour reconnaître son pouvoir usurpé. Le servilisme de l'obéissance n'eut d'égal que l'insolence du parvenu. A peine installé dans le palais d'Augustodunum, il avait envoyé Anicet et Titianus, deux de ses favoris, pour prendre possession de Rome, le premier en qualité de préfet du prétoire, le second comme *præfectus urbis*. Les instructions de ces fonctionnaires étaient de se débarrasser par la mort ou l'exil de tous ceux qui avaient servi Constant. Ce fut sans doute à cette occasion qu'eut lieu l'exil du pape saint Jules I, mentionné par le *Liber Pontificalis*, et sur lequel nous n'avons pas d'autres détails. Cependant Rome ne se prêta point aussi facilement que les convives d'Augustodunum à la tyrannie improvisée du meurtrier Franc. Parmi les neveux de Constantin le Grand échappés aux massacres qui suivirent la mort du héros, il en était un qui s'était fait en Italie une position considérable. Fils d'Eutropia, sœur de Constantin, et d'un consulaire dont le nom nous est inconnu, Flavius Popilius Nepotianus avait conservé jusque là une attitude en harmonie avec sa situation mixte. Prince par la ligne maternelle, simple particulier du côté paternel, il s'était tenu dans le juste milieu de cette position difficile. En 336, Constantin le Grand l'avait désigné pour consul. Depuis, il avait fidèlement servi Constantin le Jeune et Constant, sans essayer de sortir de son rang par un coup d'éclat qui pouvait compromettre la dynastie. Mais à la nouvelle de l'usurpation de Magnence, il sentit bouillonner dans ses veines le sang impérial. Le 3 juin 350, à la tête d'une armée improvisée où il avait appelé sans choix des gladiateurs, des soldats de fortune et tous les coureurs d'aventures qui consentirent à le suivre, il parut aux portes de Rome, vêtu de

Exil du pape
saint Jules I.
Nepotianus,
neveu de
Constantin le
Grand. Avé-
nement et
mort.

la pourpre, le diadème en tête, ayant à ses côtés sa mère Eutropia, la sœur du grand Constantin. Les troupes qu'Anicet, le nouveau préfet du prétoire, avait à lui opposer, ne valaient pas mieux. Depuis la translation du siège de l'empire à Byzance, Rome n'était plus que la métropole spirituelle du monde. Les capitales de l'Occident étaient Mediolanum, Arles et Trèves. Dès le premier choc, les soldats d'Anicet jetèrent leurs armes et s'enfuirent. Le préfet du prétoire périt dans la mêlée ; vainqueurs et vaincus se précipitaient à la fois, les uns égorgeant, les autres égorgés, vers la partie de la ville que les habitants s'étaient empressés d'ouvrir. Il y eut un massacre horrible. Népotien, fier de son facile succès, se fit proclamer empereur, victorieux, auguste, sous le nom de Constantin. Jusque là Rome aurait pu s'applaudir du triomphe de ce nouveau maître. Malheureusement l'armée, plus avide de butin que de gloire, livra la ville au pillage et prolongea pendant plusieurs jours les scènes de destruction et de carnage. Ces cruautés inutiles exaspérèrent les esprits, et quand Marcellinus, devenu le grand maître du palais de Magnence, arriva en vue de Rome avec une armée aguerrie, Népotien ne pouvait plus compter sur les sympathies de la population. Il essaya cependant de combattre ; mais pendant qu'il rangeait son armée dans la plaine, le sénateur Héraclius, qui s'était mis à la tête des mécontents, ouvrait les portes de la ville. Népotien fut égorgé ; sa tête, portée au bout d'une lance, fut promenée dans les rues et insultée par la populace. L'infortunée Eutropia partagea le sort de son fils, dont le règne, si l'on peut lui donner ce nom, n'avait duré que vingt-cinq jours (28 juin 330).

38. A la nouvelle des succès de son lieutenant, Magnence s'empressa de venir à Rome jouir de sa conquête. Les proscriptions, le massacre des patriciens et de tous ceux qui de près ou de loin avaient servi la cause de la dynastie Constantinienne, recommencèrent dans la malheureuse cité. Poussé à ces mesures atroces par la cruauté naturelle de son caractère, Magnence y trouvait de plus un moyen de remplir ses coffres par la confiscation des biens de ses victimes. Marcellinus, qui dirigeait les égorgements, se souve-

Cruauté et fourberie de Magnence. L'autel de la Victoire dans la salle des délibérations du Sénat romain.

nait de son ancienne fonction de trésorier impérial. L'usurpateur, son nouveau maître, avait d'ailleurs un besoin pressant d'argent pour se préparer à la guerre dont le juste ressentiment de Constance le menaçait. Un fait très-remarquable et qui prouve l'extrême importance qu'avait prise la question religieuse, se produisit à cette époque. Magnence, en habile politique, avait compris qu'il ne pouvait appuyer son usurpation que sur l'élément païen. D'un autre côté, le monogramme du Christ, adopté par Constantin le Grand, était encore tellement populaire qu'il n'hésita point à le faire reproduire sur ses médailles et ses étendards. Mais cette concession en quelque sorte obligée aux idées prédominantes, n'alla pas plus loin. Le tyran chercha même une occasion d'accentuer nettement le système qu'il prétendait faire triompher. Dans la salle où le sénat romain tenait ses délibérations, on conservait, depuis le règne d'Auguste, le fameux autel dit de la Victoire dont le paganisme avait fait comme un second palladium de l'empire. Il était surmonté de la statue de la Fortune jadis enlevée aux Tarentins, et, par un luxe cosmopolite, Auguste l'avait décoré des plus riches ornements ravis aux temples égyptiens, après la mort de Cléopâtre. C'était sur cet autel que les sénateurs prêtaient le serment de fidélité. Constantin le Grand avait respecté ce monument traditionnel et s'était borné seulement à interdire les sacrifices idolâtriques qui précédaient autrefois chacune des séances de l'auguste assemblée. Cependant l'idée chrétienne en pénétrant dans les mœurs publiques avait progressivement affaibli le prestige national qui s'attachait à l'autel de la Victoire. Constant crut pouvoir faire disparaître le trophée du vieux culte. On le reléqua dans quelque coin obscur du palais sénatorial, et il n'en fut pas autrement question. Toutefois la mesure avait blessé au cœur les partisans du polythéisme. Leur ressentiment se prolongea même plus d'un quart de siècle ; puisqu'en l'an 385 le sénateur païen Symmaque, dans une requête adressée à Valentinien II, n'hésitait point à attribuer la fin tragique de Constant à l'attentat prétendu, commis par ce prince contre les divinités protectrices de l'empire. Quoi qu'il en soit, au moment où Constant fit transporter l'autel de la Victoire

dans le garde-meuble du sénat, aucune réclamation n'avait osé se produire. Les sympathies que réveillait l'emblème idolâtrique se concentrèrent dans le silence de quelques familles dévouées au paganisme. Mais aussitôt l'arrivée de Magnence à Rome, les vœux jusque là comprimés se firent jour. Une députation de sénateurs vint officiellement le prier de rétablir l'autel de la Victoire. Il n'avait garde de refuser. Une cérémonie solennelle eut lieu pour cette restauration et valut à l'usurpateur les titres de libérateur de Rome, sauveur de l'empire, réparateur de la liberté, conservateur de la république, des armées et des provinces. Le barbare parvenu prit au sérieux tous ces témoignages d'une adulation flétrissante. Pour effacer la mauvaise impression que les massacres et les proscriptions du commencement de son règne avaient laissée dans les esprits, il fit arrêter quelques uns de ses officiers coupables de lui avoir trop obéi, et les sacrifia à la vengeance publique. Sa popularité y gagna, sans trop faire perdre à sa tyrannie. Quelques jours après un édit impérial ordonnait à tous les Romains, sous peine de la vie, d'avoir à verser au trésor la moitié de la valeur de leurs biens. Marcellinus qui avait rédigé ce décret s'entendait parfaitement en oppression. Il avait compris que les fortunes se dissimuleraient après la promulgation d'une pareille loi. Pour obvier à cet inconvénient, les esclaves étaient invités à venir déposer devant les tribunaux sur l'état réel des possessions de leurs maîtres. Leur témoignage devait servir à établir l'assiette de l'impôt. Une spoliation si exorbitante ne suffit point encore. Tous les domaines impériaux furent mis à l'encan ; mais comme nul ne se souciait d'acquérir des terres dont il faudrait remettre la moitié de la valeur au fisc, personne ne se présenta aux enchères. Marcellinus eut alors recours à une vente forcée qu'il imposait à chaque propriétaire, sous peine de confiscation ou d'exil. Le produit de cette vaste spoliation était destiné à recruter des soldats dans tout l'Occident. Franks, Germains, Saxons, Iazyges, toutes les races barbares qui pullulaient au-delà du Rhin envoyèrent des renforts à Magnence. La Gaule était remplie de ces bandes étrangères qui se dirigeaient sur les Alpes, pillant tout sur leur passage et se

rendant en Italie. C'était le commencement de l'invasion des barbares.

Vétranion,
proclamé
empereur par
les légions
de Pannonie.

39. Tout se préparait pour une lutte formidable. Magnence d'ailleurs ne se faisait pas illusion. Il savait qu'un revers suffirait à l'anéantir. Le coup de main qui lui avait réussi dans les Gaules, au milieu d'une population toujours frémissante qui portait impatientement le joug de Rome, avait indigné tous les cœurs honnêtes. Les vieilles légions, fidèles à la dynastie Constantinienne, ne dissimulaient pas leur mécontentement. Celles qui étaient campées alors dans la Pannonie se soulevèrent et donnèrent la pourpre à leur général, Vétranion, ancien officier de Constantin le Grand. Vétranion savait la guerre, mais ne savait pas lire. Né dans les pays incultes de la Mésie, il s'était enrôlé de bonne heure sous les drapeaux de Rome, y avait conquis tous ses grades à la pointe de l'épée, sans avoir jamais eu le temps d'apprendre l'alphabet. Ce fut le 1^{er} mars 350 que ce vieux soldat de fortune fut proclamé empereur à Sirmium. Son avènement offrit une particularité curieuse. Constantina, fille de Constantin le Grand et veuve du malheureux Annibalien, voulut revêtir elle-même le vieillard de la pourpre impériale. Ce n'était point en effet l'ambition de régner qui faisait monter Vétranion au rang des Augustes. Constance, occupé alors à son expédition contre les Perses, était trop loin pour s'opposer aux progrès de Magnence. Tous les partisans de la dynastie Constantinienne redoutaient une catastrophe définitive, s'il ne se trouvait en Occident un homme et une armée prêts à combattre l'usurpateur. Constantina rencontra cette armée dans les légions de Pannonie et cet homme dans Vétranion. Adoré des soldats qui aimaient en lui jusqu'à ses défauts et qui s'applaudissaient de la simplicité grossière de leur général, Vétranion avait des qualités solides, une probité, une douceur, un désintéressement qui ne se démentirent jamais et qui reposaient sur une foi et une piété sincères. Le lendemain de sa promotion, il fit écrire à Constance, lui protestant qu'il ne voulait être, comme par le passé, que son lieutenant; qu'il avait accepté le titre d'empereur uniquement pour être plus autorisé à combattre Magnence. Il terminait en deman-

dant des troupes et de l'argent, suppliant l'empereur de venir en personne prendre le commandement de l'armée. Pour un général qui ne savait pas lire, il était impossible de tenir un plus noble langage. La sincérité de ses déclarations était d'ailleurs égale à leur franchise. Constantina, par un message spécial, crut devoir en assurer son frère. La précaution n'était pas inutile, vis à vis d'un caractère aussi défiant que celui de Constance. Habitué à la duplicité et au mensonge, ce prince ne croyait pas à la droiture chez autrui. Il fut pourtant obligé de faire bon accueil aux envoyés de Vétranion, se réservant d'aviser plus tard. Il envoya à son lieutenant couronné un diadème impérial, des sommes d'argent, et l'ordre de concentrer sous ses drapeaux toutes les légions fidèles, en attendant qu'il pût aller en personne se mettre à leur tête.

40. De son côté, il ne négligeait rien pour se préparer à la lutte. Les historiens contemporains disent que, depuis Xercès, jamais l'Orient n'avait vu un appareil de guerre plus formidable. Toutes les légions campées en Égypte, en Palestine, en Syrie et dans les cités de l'Asie Mineure, vinrent rejoindre Constance à Antioche. Les soldats en congé furent rappelés sous les drapeaux ; les vétérans, sollicités par l'appât d'une solde considérable, reprirent du service. Il fallut dix mois pour achever ces immenses préparatifs qui mirent en mouvement des masses énormes d'hommes, de chevaux et de munitions de guerre. La veille du départ, une assemblée militaire, présidée par l'empereur, fut réunie dans la plaine voisine d'Antioche. « Soldats, dit Constance, nous allons combattre un barbare, un traître, un usurpateur. Avec la grâce de Jésus-Christ, nous serons victorieux. Cependant si en toute circonstance le terme de la vie est incertain, cela est surtout vrai dans la guerre. La mort vole sans cesse autour de nous et sur nos têtes ; nous ne la donnons qu'à condition de la pouvoir subir nous-mêmes. C'est donc le moment pour vous de recevoir le baptême, afin d'être toujours prêts à mourir sur le champ de bataille, pour vivre éternellement dans les cieux. Que chacun de vous se prépare donc à la réception du sacrement régénérateur. Je ne veux sous mes drapeaux que des soldats baptisés. S'il en est parmi vous qui refusent

Préparatifs
de guerre
faits par
Constance.
Baptême
obligatoire
pour tous ses
soldats. Am-
bassade
de saint Ser-
vatus de
Tongres et de
Maximus de
Noyon, près
de Constance.

de s'enrôler sous l'étendard de Jésus-Christ, ils peuvent quitter le mien. Je les laisse libres. » Cette harangue, citée par Zonaras, prouverait à elle seule le caractère religieux de cette guerre. Le principe chrétien et l'élément idolâtrique allaient encore une fois se mesurer, les armes à la main, comme au temps de Licinius et de Constantin le Grand. Mais, outre que les rôles étaient intervertis et que l'Occident allait représenter la résistance païenne et l'Orient le christianisme, les deux adversaires en qui se personnifiait la lutte n'avaient ni l'un ni l'autre un véritable mérite. Magnence était loin de valoir Licinius et Constance encore plus loin de valoir son père. Pendant qu'il tenait à ses troupes ce beau discours vraisemblablement dicté par quelque prélat arien, Constance n'était point baptisé et n'avait nulle envie de l'être. Il ne demanda le baptême qu'à l'article de la mort. Cela ne l'empêchait point, on le voit, de prêcher la pratique contraire à ses soldats, comme si en pareille matière l'exemple ne devait pas toujours précéder le précepte. Il est vrai que Constance se proposait d'éviter personnellement tous les dangers qu'il aurait pu courir dans le hasard des batailles. Sous ce rapport il n'avait non plus nulle ressemblance avec son illustre père, et il ne tardera pas à nous donner la preuve de sa prudence dans les combats. Le lendemain, Constance reçut une députation envoyée par Magnence dans le but d'arriver à une solution pacifique. Les ambassadeurs étaient Servatius, évêque de Tongres, Maximus de Noyon et deux patriciens, Clementius et Valens. Ce n'est pas sans quelque étonnement que nous retrouvons ici le nom du saint évêque de Tongres, cet adversaire si décidé de l'Arianisme, comme envoyé d'un usurpateur idolâtre à la cour d'un empereur arien. Ces sortes de situations contradictoires ne sont pourtant pas rares dans le cours du iv^e et du v^e siècle. Pour les apprécier sainement, il convient de se reporter dans le milieu qui les produisit. Servatius avait, comme nous l'avons vu précédemment, accepté la mission d'un pèlerinage expiatoire au tombeau de saint Pierre, à Rome. Il se trouvait vraisemblablement dans cette ville avec Maximus de Noyon, à l'époque où Magnence apprenait les formidables préparatifs de guerre faits contre lui en Orient. L'usurpa-

teur n'avait ni en politique, ni en religion, aucun des principes arrêtés qui soulevaient des scrupules dans une conscience honnête. Il lui importait d'entamer des négociations avec Constance. Le caractère de ce prince, qu'on savait constamment entouré de prélats courtisans, désignait naturellement des évêques comme ceux qui auraient le plus de chances de réussir près de lui. Magnence fut donc tout heureux de trouver sous sa main un prélat tel que Servatius, dont la sainteté était universellement reconnue. Du reste les instructions dont il le chargeait étaient conçues de telle sorte que l'évêque de Tongres, par un double sentiment d'humanité et de patriotisme, devait les accepter. Il avait ordre de représenter à Constance les désastres qu'une guerre civile causerait dans l'empire ; les flots de sang qui allaient couler dans une querelle où l'amour-propre était bien plus engagé que l'intérêt véritable. Jamais Constance n'avait régné en Occident ; il lui importait fort peu que le pouvoir souverain de cette moitié du monde eût un titulaire ou un autre, pourvu que ce titulaire fût son ami. Or, Magnence offrait de se prêter à tous les arrangements amiables qui plairaient à Constance. Il consentait à recevoir de sa main l'investiture régulière d'une couronne que le hasard des événements avait placée sur sa tête. En tout état de cause, Magnence vaincu serait remplacé par un autre César que choisirait Constance. Ne valait-il pas mieux ratifier le César adopté par les populations et épargner ainsi les sanglantes hécatombes qui allaient être immolées sur les champs de bataille ? D'ailleurs cette guerre, comme toutes les autres, présentait nécessairement deux alternatives. Constance pouvait-il se tenir d'avance assuré de la victoire ? Quelle garantie en avait-il ? A ne calculer que les chances ordinaires, Magnence n'avait-il pas, comme général, fait ses preuves d'habileté ? Une alliance sincère pouvait conjurer tant de périls. Magnence demandait la main de Constantina, sœur de Constance, et offrait à ce dernier, qui venait de perdre sa première femme, morte sans enfants, de lui donner sa propre fille en mariage. Telles étaient les considérations que Servatius et ses compagnons d'ambassade devaient faire valoir. Le saint évêque de Tongres s'embar-

qua sur un navire qui faisait voile pour l'Égypte. On se rappelle que cette province avait été l'une des premières à reconnaître l'usurpateur. En arrivant à Alexandrie, Servatius, qui avait connu saint Athanase lors de son exil à Trèves et qui l'avait revu au concile de Sardique, se présenta chez l'illustre patriarche qui le reçut comme un ami fidèle. Cet accueil valut depuis à saint Athanase de nouvelles persécutions. Les députés poursuivirent par terre leur voyage jusqu'à Antioche. Ils furent éconduits sans avoir même eu le temps d'expliquer leurs raisons, et Constance se mit en marche à la tête de son armée.

Alliance
offensive et
défensive de
Vétranion
avec Mag-
nence. Ac-
cueil fait par
Constance à
leurs ambas-
sadeurs.

41. Durant l'intervalle qui s'écoula entre le départ d'Antioche et l'arrivée de l'armée byzantine en Thrace, Magnence, averti de l'insuccès de sa première mission, avait eu le temps de nouer une nouvelle intrigue. Cette fois il s'adressa à Vétranion, dont il avait affecté jusque-là de mépriser, comme il le disait, la vieillesse imbécile et l'impuissante caducité. Marcellinus son généralissime, Rufin qu'il venait de nommer préfet du prétoire et le sénateur Nonnæus se rendirent près de Vétranion, lui tinrent à peu près le même langage que les précédents ambassadeurs avaient inutilement fait entendre à Constance, et l'effrayèrent en lui parlant des armements formidables dont Magnence disposait. Tout l'Occident, disaient-ils, va se précipiter dans les plaines de la Pannonie. Un combat, quelle qu'en soit l'issue, ne décidera pas la querelle. Vingt années de guerre suffiront à peine à terminer le différend. Vétranion eut peur ; il ignorait l'état réel des forces de Constance. Il s'agissait pour lui d'assurer du moins l'Orient à la famille Constantinienne, si l'Occident était perdu. Le même sentiment qui l'avait décidé à accepter la pourpre le détermina à conclure avec Magnence un traité d'alliance offensive et défensive. Il dépêcha à Constance les députés avec lesquels il venait de traiter lui-même, en les chargeant de parler à la fois au nom de leur maître et au sien propre. Jamais peut-être complication si singulière ne s'était vue. Constance était à Héraclée, quand les nouveaux ambassadeurs lui arrivèrent. Leurs propositions étaient les mêmes que celles dont Servatius l'avait entretenu trois mois auparavant. Mais l'ac-

cession de Vétranion dans la ligue était un fait grave. Le caractère irrésolu et timide de Constance se manifesta en cette occasion. Malgré les instances de ses officiers et l'ardeur des soldats qui ne demandaient qu'à combattre, il fut sur le point d'accepter les offres déshonorantes qui lui étaient transmises. Tous les raisonnements qu'on put lui faire ne parvinrent pas à raffermir son courage. La nuit arrivée, il se coucha, l'esprit plein de ces terribles inquiétudes. Quand le sommeil au matin vint le surprendre, il vit en songe Constantin son père qui lui montrait le cadavre de Constant et lui disait : Mon fils, voilà votre frère égorgé par Magnence. Vengez sa mort et punissez le traître ! — Un songe fit ce que la raison et l'honneur n'avaient pu faire. A son réveil, Constance passant d'un extrême à l'autre donna l'ordre d'arrêter les députés comme des rebelles, et les fit charger de fers. Ses conseillers protestèrent en vain contre cette violation du droit de gens. Mais deux jours après, Constance revenu à des sentiments plus raisonnables faisait mettre les captifs en liberté. Telle était la situation, lorsqu'il arriva à Sardique.

42. Vétranion, engagé par le traité si imprudemment conclu avec Magnence, fit un semblant de démonstration belliqueuse et vint, à la tête de son armée, comme pour défendre les défilés de Sucques, mais en réalité pour s'aboucher avec Constance et faire sa jonction avec lui. Après quelques jours de pourparlers qui permirent d'expliquer la situation aux soldats, les deux armées se réunirent, et l'on convint qu'un conseil de guerre serait tenu dans la plaine de Naïsse, en présence des troupes, afin de délibérer sur les mesures à prendre contre l'ennemi commun. C'était une ruse de Constance qui se défiait de Vétranion dans lequel il continuait à voir un rival plus qu'un allié. Il avait hâte de ressaisir le diadème dont il avait naguère couronné la tête de ce vieillard. Un germain, nommé Gumoaire, dont Vétranion avait fait son capitaine des gardes, accepta le rôle de traître que Constance lui paya grassement. Il pratiqua en secret les légions de Pannonie, et, à force d'argent, obtint qu'elles se détachassent de leur vieux général. Quand le dénouement fut ainsi préparé, la comédie, dont le dernier mot n'était

Vétranion
se rallie au
parti de
Constance.
Assemblée
militaire de
Naïsse.
Déposition de
Vétranion.

plus un secret que pour Vétranion seul, commença avec une imposante solennité. Le 23 décembre 350, les deux armées rangées en demi-cercle, enseignes déployées, couvraient la vaste plaine de Naïsse. Au centre, un tribunal s'élevait sur un monticule factice. Deux trônes y avaient été disposés sous des courtines d'or. Les deux empereurs Constance et Vétranion vinrent s'y asseoir, aux applaudissements réitérés de cette foule immense. Constance, se levant, demanda à Vétranion de lui permettre de parler le premier et d'user ainsi de son privilège d'antériorité comme empereur. Vétranion ne tenait vraisemblablement guère à l'étiquette; il fit un geste qui exprimait à la fois et son acquiescement et sa gratitude pour une pareille déférence. Les rôles allaient bientôt changer. Constance débuta, dans sa harangue, par une vive apostrophe contre la trahison de Magnence. « Soldats, disait-il, vous avez partagé les périls et la gloire de Constant, mon frère. Il vous souvient des victoires qui couronnèrent vos drapeaux sous sa conduite. Vous savez s'il aimait les braves et s'il leur ménageait les récompenses ! Un traître, comblé de ses bienfaits, l'a égorgé lâchement. Nous punirons sa perfidie et nous vengerons la mort du meilleur des souverains. » — Une acclamation unanime répondit à ces généreuses paroles. Pendant près d'un quart d'heure, l'orateur impérial eut à suspendre son discours pour laisser à l'enthousiasme le temps de s'exhaler en manifestations bruyantes. Constance avait calculé cet effet oratoire qui préparait la seconde partie de son discours. Quand le calme fut rétabli, il se tourna du côté de Vétranion, pour le mieux désigner à l'attention de la foule, et reprit : « Soldats, avez-vous donc perdu la mémoire de Constantin le Grand, mon illustre père ? Avez-vous oublié votre serment de n'accepter pour maîtres que les fils de ce héros ? Qui donc oserait mettre sur la même ligne les descendants de Constantin et les soldats de fortune qui déshonorent en ce moment la pourpre impériale, vils aventuriers nés pour obéir ? Laissez-vous déchirer l'empire ? N'avez-vous point appris, par les troubles qui désolèrent les premières années de votre enfance, que l'unique condition de stabilité, d'ordre et de paix publique, c'est qu'il n'y ait qu'un seul maître

dans l'État. » A ces mots éclatent comme un tonnerre les cris de Vive Constance, seul empereur, seul auguste ! A bas les tyrans qui souillent le diadème ! A bas les profanateurs de la pourpre ! Officiers et soldats rompent les rangs et se précipitent sur Vétranion. Mille glaives sont levés à la fois sur la tête du vieillard. Il se jette aux pieds de Constance, se dépouille lui-même des insignes impériaux, et demande à genoux sa grâce et la vie. Constance accorda l'une et l'autre, avec une clémence que ses courtisans portèrent aux nues. D'un geste il arrêta la soldatesque, releva le vieillard et l'embrassa avec effusion. Puis le prenant à ses côtés, il l'emmena dans sa tente, où il lui fit partager son repas. Le succès de sa harangue militaire l'avait mis en verve. Durant le festin, il affecta de vanter les charmes de la vie privée. « En descendant du trône, disait-il ironiquement à son collègue déchu, vous ne perdez qu'un vain titre, qui n'a de réel que l'amertume et les chagrins. Désormais vous allez jouir d'un bonheur solide, sans aucun mélange d'inquiétude. » Vétranion n'était peut-être pas encore fort rassuré ; mais il ne tarda point à le devenir. Constance l'envoya habiter le château impérial de Pruse en Bithynie, où il lui assigna des revenus considérables. Il payait ainsi l'accession de plus de cinquante mille hommes d'infanterie et vingt mille chevaux, que la comédie de Naïsse avait fait passer sous ses étendards. Quant à Vétranion, il apprit à lire et à écrire dans son opulente retraite, et ce qui vaut mieux il consacra au service de Dieu les dernières années de sa vie. Plus tard il écrivait de sa main à Constance : « Vous qui savez procurer aux autres la tranquillité et le bonheur, pourquoi refusez-vous d'en prendre votre part et ne renoncez-vous point aux soucis du trône ? »

43. La déposition de Vétranion parut à Constance une assez grande victoire pour une seule campagne. Le fils de Constantin le Grand n'avait point, dans ses mouvements, la rapidité foudroyante de son père. Il passa l'hiver à Sirmium, sous prétexte que la saison ne lui permettait pas de continuer les opérations militaires. En réalité, il espérait profiter de ce délai pour se ménager des intelligences avec l'Italie, l'Espagne et les Gaules, dans l'intention

Négociations
de Constance
avec les
barbares
d'outre-Rhin.
Etablis-
ment définitif
des Francs
Saliens dans
les Gaules.
Les deux
frères Gallus
et Julien. Le

César Gallus
en Orient.

d'en finir avec Magnence sans effusion de sang, à peu près comme il venait de faire pour Vétranion. Ce plan ne lui réussit cependant qu'en partie. Tout ce qu'il obtint, ce fut une alliance avec les Francs, les Saxons, les Alamans et les autres tribus barbares d'outre-Rhin qui s'engagèrent à opérer une diversion dans les provinces du nord et de l'est de la Gaule, pendant que Magnence serait obligé de tenir tête en Illyrie aux efforts de son puissant rival. Ce fut à cette occasion qu'une des principales peuplades franques obtint de rester cantonnée, comme sujette ou alliée de l'empire, en Batavie et en Toxandrie, région mal limitée, dans laquelle on avait fini par comprendre tout l'ancien pays Ménapien (Brabant) entre l'Escaut et la Meuse. Ces premiers Francs, fixés dans la Gaule, étaient les fameux Saliens, dont le nom, alors tout récent, paraît avoir été emprunté à la rivière de Sala (Issel), sur les bords de laquelle ils avaient stationné longtemps avant leur établissement définitif. Cependant l'Orient restait exposé sans défense aux incursions des Perses. Il y avait tout lieu de craindre que Sapor ne profitât de l'éloignement de l'empereur pour venger ses récentes défaites. Constance se préoccupait vivement de ce péril. Pour le conjurer, il crut devoir donner le titre de César à son cousin germain Gallus, jeune prince alors âgé de vingt-quatre ans, qui ne fut pas médiocrement surpris de voir arriver, dans le château fort de Macella en Cappadoce où il vivait captif, le message inattendu qui lui conférait la pourpre. On se souvient que Gallus et son frère Julien, après le massacre de Julius Constantius leur père, avaient été arrachés aux mains des bourreaux par le dévouement de Marc, évêque d'Aréthuse. Quand la fureur d'égorgements qui s'était emparée des soldats et du peuple, dans les premiers mois qui suivirent la mort de Constantin le Grand, eut été assouvie, Constance qui n'avait point d'enfants prit le parti de laisser vivre les deux jeunes princes, seuls rejetons de la famille impériale. Il leur rendit une partie des biens qu'avait eus leur père, et les sépara l'un et l'autre, envoyant Gallus à Éphèse, tandis que Julien fut confié aux soins d'Eusèbe de Nicomédie, son parent. L'influence de ce prélat fourbe et hypocrite fut décisive sur l'esprit de Julien. Le

disciple devait dépasser le maître. Gallus n'avait pas la vivacité d'intelligence de son frère ; il profita peu des études littéraires dont on lui fit parcourir le cercle ; mais il se montra d'abord plus vertueux, plus juste et plus docile. Les préceptes de ses maîtres chrétiens se gravaient dans son cœur et dirigeaient toute sa conduite. Julien au contraire ne prit de la morale religieuse qu'un vernis de commande. Ce qu'il affectionnait particulièrement, c'étaient les récits de la mythologie païenne. La lecture d'Homère, d'Hésiode et de Virgile charmait son imagination. Son précepteur, Mardonius, un Scythe qui s'était fait chrétien assez pour plaire à Constance et trop peu pour l'honneur de son caractère, stimulait encore le goût naturel de son disciple pour les séductions idolâtriques. D'ailleurs ce Mardonius avait des visées ambitieuses ; il comprenait que le jeune prince dont on lui avait confié l'éducation pourrait être un jour appelé à de hautes destinées. Constance n'avait pas d'enfants l'on disait même assez ouvertement qu'il n'en aurait jamais. L'avenir de la dynastie reposait donc uniquement sur les deux adolescents Gallus et Julien. On pouvait sans trop de témérité prévoir l'époque où ces deux orphelins échappés au massacre de leur famille deviendraient les maîtres du monde. Mardonius, après la mort d'Eusèbe de Nicomédie, se trouva maître absolu de son élève. Il le forma d'avance pour le rôle qu'il voulait lui voir jouer dans la suite. Mais, au rebours des ambitieux vulgaires qui corrompent par calcul la jeunesse des princes, il se fit une loi de mériter l'estime de son élève par l'austérité de ses mœurs et la discipline sévère qu'il maintenait près du jeune prince. Tout était combiné dans cette éducation pour développer les instincts virils et les vigoureuses énergies de l'intelligence. Julien suivait à Athènes les cours des écoles publiques. Là, confondu avec ceux de son âge, soumis sans dispense aux exercices communs, assujetti aux mêmes heures de travail ou de jeux, il apprenait à connaître les hommes et à ne pas trop s'estimer lui-même faute de point de comparaison. Ce fut alors qu'il rencontra pour la première fois Basile et Grégoire de Nazianze, deux écoliers qui devaient être de grands évêques. Dans les joutes oratoires dont les sujets indiqués étaient

d'ordinaire des parallèles entre les deux religions, la poésie de la Bible et celle d'Homère, la supériorité de l'Évangile et des mystères chrétiens sur le culte de Jupiter et sur les rites idolâtriques, Julien demandait toujours à se faire l'avocat du paganisme. « C'est la plus mauvaise cause, disait-il, et par conséquent la plus difficile à défendre. Voilà pourquoi je la choisis. » — Mais en réalité il apportait dans ce rôle un tel accent de conviction qu'il lui était besoin de toute son hypocrisie pour faire croire qu'il n'était qu'un simple défenseur et non un adepte. Quand l'éducation de Gallus et de Julien fut terminée, Constance qui avait séparé jusque-là les deux frères, jugea à propos de les réunir. Il espérait que le contact journalier qui allait s'établir entre deux adolescents, étrangers depuis si longtemps l'un à l'autre, ferait naître entre eux des rivalités et des dissentiments. Pour rendre d'ailleurs plus aigres et plus difficiles les relations entre les deux frères, il eut la précaution de les condamner à une réclusion à peu près complète. Le château impérial de Macella, près de Césarée en Cappadoce, leur fut assigné comme séjour. Ils ne pouvaient s'en éloigner sans une autorisation signée de l'empereur. De temps en temps, aux fêtes solennelles surtout, ils recevaient des permissions de ce genre. On les conduisait alors à Nicomédie ou à Césarée, et là, dans la basilique, en présence des fidèles assemblés, ils remplissaient les fonctions de lecteur. Constance avait en effet, par un raffinement de sa défiance ordinaire, voulu que les jeunes princes fussent ordonnés en cette qualité et prissent rang dans la hiérarchie ecclésiastique. On devine facilement les révoltes intérieures que cette tyrannie imbécile soulevait dans le cœur de Julien. Toutefois il avait appris à bonne école l'art de la dissimulation et savait se plier, avec une souplesse et une bonhomie parfaites, à ces pieux exercices qu'il abhorrait. Jamais on ne surprit ni dans ses gestes, ni dans les traits de son visage, un signe quelconque de répugnance ou de mauvaise humeur. Les espions de Constance, dont il était entouré, perdaient près de lui leur temps et leur peine. S'il parlait de l'empereur, c'était toujours dans les termes de la plus chaleureuse reconnaissance et de la plus profonde vénération. Gallus faisait de même,

non par hypocrisie, mais par conscience, et le langage des deux frères était le même quoique leurs sentiments réels fussent si différents. Telle était la position faite aux deux captifs de Macella lorsque, le 15 mars 351, Gallus reçut la pourpre impériale et le titre de César. Il avait alors vingt-cinq ans ; Julien dix-neuf. Cette révolution de palais était l'œuvre de l'évêque arien Théophile, lequel avait déterminé Constance à cette mesure inespérée. Julien obtint en même temps la permission de quitter sa résidence forcée de Macella, où il venait de passer six années dans une contrainte perpétuelle. L'empereur l'autorisait à se rendre à Constantinople pour y achever ses études. Gallus, le nouveau César, accourut à Sirmium pour y recevoir l'investiture impériale. Constance l'accueillit avec les démonstrations d'amitié les plus exagérées. Il lui donna en mariage sa sœur Constantina, veuve d'Annibalien ; le combla de faveurs et de présents, et le renvoya en Orient avec Lucilianus, le glorieux défenseur de Nisibe, pour administrer cette moitié du monde et surveiller les démarches hostiles de Sapor.

44. Cependant Magnence, qui venait de s'attribuer le consulat de l'année 251 avec Gaïso, le meurtrier de Constant, créait lui aussi un nouveau César en Occident. Il revêtait Decentius, son frère, de la pourpre et lui donnait le gouvernement des Gaules, dans le double but de s'opposer à l'invasion des Francs, et de recruter parmi ces races vaillantes des guerriers qui voulussent s'enrôler sous les drapeaux de l'usurpation. On eût dit, aux efforts des deux partis pour capter l'amitié des Francs, que cette belliqueuse nation tenait déjà dans sa main les destinées du monde. Constance, oubliant la gravité de la situation, paraissait uniquement occupé du concile arien qu'il venait de réunir à Sirmium et dont nous ferons connaître plus loin les opérations. Magnence n'avait garde de perdre ainsi le temps. Dès que les passages alpestres furent praticables, il franchit les défilés des montagnes Juliennes, à la tête de plus de deux cent mille hommes. Les généraux de Constance l'attendaient au pied des Alpes et auraient pu l'arrêter dans sa marche ; ils préférèrent lui livrer passage, dans l'espoir que leur cavalerie supérieure en nombre se déploierait avec plus d'avantage dans les campagnes de la Pan-

Le César
Decentius en
Occident.
Magnence et
son armée en
Pannonie.
Le défilé
d'Adranès.
Passage de la
Savé par
l'armée de
Magnence.

nonie. Le champ de bataille était choisi de part et d'autre et fixé, comme d'un commun accord, dans les vastes plaines de Mursia. Les troupes de Constance devaient pour s'y rendre traverser le défilé d'Adanès. Au moment où elles s'engageaient sans défiance et sans ordre dans ces gorges sinueuses, elles se virent tout à coup assaillies de quartiers de rochers qu'on roulait sur elles. Une embuscade habilement postée par Magnence causait tout ce ravage qui faillit se changer en une déroute complète. La nouvelle de cet incident portée à Constance et grossie en chemin par l'effroi public, détermina chez ce prince un revirement fort inattendu. Il fit partir de Sirmium un de ses officiers nommé Philippe, chargé de demander la paix. Magnence voulut que le député impérial exposât solennellement devant l'armée réunie les instructions dont il était porteur. Philippe y consentit. Après avoir rappelé aux soldats qui l'entouraient leur communauté d'origine et de patrie, il insista sur la nécessité de prévenir une lutte fratricide. « Romains, leur dit-il, pouvez-vous consentir à égorger des Romains dans une guerre semblable ? Avez-vous oublié le grand Constantin qui vous a tant de fois enrichis de la dépouille des barbares ? Pouvez-vous, sans une ingratitude monstrueuse, porter aujourd'hui les armes contre le fils de ce héros ? » Il y avait un certain courage à parler ainsi en présence d'une multitude hostile dont le récent succès avait surexcité l'orgueil et le courage. Cependant on écoutait Philippe sans l'interrompre. L'attention redoubla surtout lorsque, s'adressant à Magnence, il lui dit : « Votre nouvelle fortune ne saurait avoir effacé de votre cœur le souvenir du passé. Rappelez-vous que c'est à la clémence de Constantin que votre père et vous, en d'autres temps, avez dû la vie. Ce grand prince vous a donné un asile dans votre enfance ; il vous a élevé aux premiers emplois de la milice. Or aujourd'hui son fils veut faire plus encore : il vous cède la souveraineté de l'Espagne, des Gaules et de la Grande-Bretagne, ne se réservant en deçà des Alpes que la seule province d'Italie. » A ces mots, l'étonnement fut général. On ne pouvait croire à une proposition si avantageuse. Philippe, déployant alors une lettre autographe de Constance, en donna lecture. Elle

confirmait authentiquement le langage de l'ambassadeur. D'unanimes applaudissements éclatèrent ; les soldats jetaient leurs armes et criaient : Vivent les deux empereurs d'Orient et d'Occident ! Longue vie à Constance Auguste et à son collègue Magnence ! L'enthousiasme était indescriptible : la joie du rétablissement inespéré de la paix semblait à tous le plus noble des triomphes. Cependant Magnence était désespéré. Les propositions de Philippe lui semblaient inacceptables. Régner sur l'Occident ne lui paraissait rien s'il perdait Rome et l'Italie. Marcellinus son confident partageait cette manière de voir. Ils se concertèrent sur les moyens à prendre pour effacer l'impression produite par le discours de Philippe et ramener l'opinion de l'armée dans un sens opposé. L'entreprise était délicate. Marcellinus en vint à bout. Toute la nuit se passa à gorger les soldats de viandes et de vin. Des émissaires parcoururent tous les groupes, distribuant de l'or à pleines mains et rappelant aux soldats la duplicité connue de Constance et le danger de se fier à ses promesses. L'ambassade de Philippe, disaient-ils, n'est qu'un leurre ; aussitôt que vous aurez rentré le glaive dans le fourreau, l'empereur byzantin vous fera massacrer comme des troupeaux sans défense. Les ordres sont déjà donnés. Heureusement Magnence veille pour votre salut à tous ; sa prudence ne sera point mise en défaut ; il saura déjouer tous les pièges. — Ainsi travaillée par ces habiles manœuvres, l'armée demanda à grands cris la guerre. Philippe fut mis aux fers comme un traître et Magnence, à la tête de ses bataillons, passa la Save en vue de l'ennemi. Cette opération ne fut pas sans quelque péril ; les troupes de Constance réussirent à rompre le pont de bateaux sur lequel l'infanterie adverse franchissait le fleuve. Il y eut alors un moment critique ; l'armée tout entière allait être culbutée et noyée. Un habile stratagème de Magnence le sauva. Il saisit une pique, l'agita au-dessus de sa tête, comme pour faire signe qu'il voulait parlementer. Il déclara que c'était par l'ordre de Constance lui-même qu'il traversait le fleuve ; qu'un traité d'alliance entre eux était signé depuis quelques jours ; qu'il allait faire sa jonction pacifique avec son impérial collègue. Si grossière qu'elle fût, la ruse lui réussit.

Peut-être les généraux de Constance voulurent-ils saisir cette occasion de ménager pour le lendemain un vainqueur possible. Quoi qu'il en soit, ils donnèrent l'ordre de cesser le combat et Magnence fut sauvé.

Bataille de
Mursia.
Défaite de
Magnence.

45. Enfin, le 21 septembre 351, les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Mursia (Essek) ; le choc fut terrible. Constance avait à sa droite le fleuve de la Drave. Ses troupes étaient rangées sur deux lignes, la cavalerie aux ailes et l'infanterie au centre. Zonaras affirme que le matin de la bataille, Magnence avait fait immoler une jeune vierge, dont le sang mêlé avec du vin par la magicienne qui avait provoqué cet horrible sacrifice fut distribué à tous les soldats, comme un breuvage qui assurerait la victoire. Constance, pour ne point exposer sa personne, s'était retiré avec Valens, l'évêque arien de Mursia, dans une des églises de la ville, où il attendait avec anxiété l'issue du combat. Valens, à l'insu du timide empereur, s'était concerté avec des émissaires qui devaient le tenir au courant de tout ce qui se passait et devancer les messagers impériaux eux-mêmes. Lorsque Constance entendit de sa retraite les cris de guerre, les hurlements des blessés, le cliquetis des armures, le fracas des cavaliers, il fut pris d'une telle frayeur qu'il envoya ses courtisans offrir une amnistie à l'usurpateur et donner l'ordre à ses propres généraux de mettre bas les armes. Heureusement pour lui, il était trop tard. La fureur qui s'était emparée des combattants était au comble. Dès le commencement de l'action, l'aile gauche de Constance avait culbuté les bataillons qui lui faisaient tête et les avait mis en pleine déroute. Mais ce succès partiel ne termina rien. Le reste de la ligne de bataille demeurait ferme ; aucun parti ne réussissait à prendre l'avantage. La nuit vint sans mettre fin au combat. Des deux côtés l'acharnement était égal. Enfin la cavalerie de Constance, qui avait perdu à l'aile gauche un temps précieux à poursuivre les fuyards, fit un mouvement de conversion sur elle-même, enveloppant l'armée de Magnence dans un réseau de fer. Des charges répétées enfoncèrent les bataillons ennemis et mirent le désordre dans leurs rangs. Cette manœuvre fut décisive. En ce moment, un des

émissaires de Valens vint lui apporter secrètement cette heureuse nouvelle. L'évêque arien se présenta tout à coup dans l'appartement de la diaconie ¹ où Constance se tenait avec un petit nombre de familiers : Rendez grâces à Dieu, dit-il, vous êtes vainqueur ! — De qui tenez-vous cette bonne nouvelle ? Amenez-moi le messager qui vous l'apporte. Où est-il ? — Seigneur, répondit l'hypocrite prélat, aucun mortel ne m'a entretenu. J'étais en prières quand un ange m'a donné l'ordre de venir vous annoncer cette grande joie. — En ce moment arrivaient des messages officiels confirmant la nouvelle. Ce stratagème sacrilège assura pour jamais à l'évêque arien les bonnes grâces du crédule empereur, qui ne cessa dans la suite de proclamer qu'il était redevable du succès aux prières de Valens. La victoire d'ailleurs fut complète. Au milieu du désordre de ses escadrons mis en fuite, Magnence vit tomber à ses côtés Marcellinus son favori, et Romulus son généralissime. Abandonné à lui-même, sur ce champ de bataille où les vainqueurs se ruaient en égorgeant les fuyards, l'usurpateur arracha la pourpre qui le couvrait, jeta sur ses épaules une casaque de soldat et s'enfuit à toute bride. Le lendemain matin, Constance voulut voir la plaine où tant de braves venaient de mourir pour lui, sans qu'il ait eu le courage de rehausser par sa présence l'honneur de leurs exploits. Cinquante mille cadavres étaient couchés à terre. Constance pleura. Cette marque de sensibilité dont l'histoire a gardé le souvenir serait plus touchante, si elle eût été accompagnée d'un peu plus de bravoure personnelle.]

46. Constance ne savait ni se battre, ni profiter des victoires qu'on gagnait pour lui. Au lieu de poursuivre Magnence, il le laissa repasser les Alpes et lui-même acheva tranquillement l'hiver à Sirmium. Ce fut seulement au printemps de l'année suivante (352) qu'il se détermina à prendre la route d'Italie. Magnence, après sa défaite, n'avait point osé retourner à Rome, où ses cruautés l'avaient rendu odieux. Un instant, il crut pouvoir attendre son rival dans la

Soumission
de l'Occident
à Constance.
Fin tragique
de l'usurpateur
et de
son frère De-
centius.

¹ Tel était le nom qu'on donnait aux dépendances des basiliques qui servaient d'habitation aux diacres et aux autres ministres de l'Église.

place forte d'Aquilée ; mais il renonça bientôt à cet aventureux dessein et se replia précipitamment sur les Gaules, avec le peu de troupes demeurées fidèles à son infortune. Cependant Rome et l'Italie délivrées acclamaient avec enthousiasme le nom de Constance. Les statues de l'usurpateur furent renversées, traînées dans la boue, mises en pièces. Sur les piédestaux vides on élevait celles de l'empereur légitime et l'on gravait au bas les titres de victorieux, restaurateur de Rome, libérateur de l'empire, destructeur des tyrans. Les exilés rentraient dans leur patrie et les victimes de la confiscation dans leurs biens. Saint Jules I put lui-même revenir à Rome, où Constance ne crut pas même devoir faire une apparition. Ce prince s'établit à Mediolanum, la nouvelle capitale politique de l'Italie. De là il expédia ses lieutenants pour faire rentrer la Sicile et l'Afrique sous son obéissance. Deux expéditions simultanées furent envoyées l'une au nord de l'Espagne, avec ordre de se saisir des frontières Pyrénéennes ; l'autre dans la Gaule à travers les Alpes. Magnence, ainsi cerné dans le pays qui avait vu naître son usurpation, n'y trouvait même plus une cité qui voulût le reconnaître. Son frère, le César Decentius, avait été honteusement chassé de Trèves. Moins on acceptait les Césars de sa famille, plus Magnence en créait. Il donna ce titre dérisoire à son second frère, Desiderius, et réunissant toutes ses forces, il vint tenter une dernière fois la fortune au pied des Alpes Cottiennes, près du mont Seleucus, aujourd'hui Saléon, près d'Embrun. Il fut complètement défait, son armée taillée en pièces, et lui-même réduit à se sauver presque seul à Lugdunum. Les quelques soldats qui l'accompagnèrent dans sa fuite, le voyant sans ressource et ne jugeant pas à propos de périr avec lui, imaginèrent de spéculer sur la trahison et de s'emparer de sa personne pour le livrer à l'empereur. Un matin ils environnèrent la maison de Magnence, en criant : Vive Constance Auguste ! Ils dépouillèrent leur ancien maître de la pourpre, lui annonçant qu'il était leur prisonnier. L'usurpateur se vit déjà livré aux mains d'un rival qu'il avait tant offensé. L'idée des supplices auxquels il ne devait que trop s'attendre l'exaspéra. Il entra dans un accès de folie furieuse ; plongea son épée dans le cœur de sa vieille mère ;

porta plusieurs coups, dont aucun ne fut mortel, à son jeune frère Desiderius, qu'il venait de nommer César; massacra tout ce qu'il avait autour de lui de parents ou de serviteurs; enfin, appuyant la garde de son épée teinte de sang contre la muraille, il s'enfonça le fer dans la poitrine et expira (11 août 353). On lui coupa la tête : ce sanglant trophée fut promené dans toutes les villes de la Gaule. Decentius était dans la cité des Senones (Sens), occupé à recruter quelques troupes qu'il se proposait de conduire à son frère, lorsqu'il apprit ce tragique événement. Désespéré, il s'étrangla de ses propres mains. Desiderius, aussitôt qu'il fut guéri de ses blessures, se remit à la discrétion de Constance, qui lui fit grâce de la vie. Tel fut le dénouement de la comédie jouée trois ans auparavant à Augustodunum par l'usurpateur Magnence. Nous avons cru devoir raconter avec quelques détails cet épisode historique, parce qu'il est éminemment propre à faire connaître sous son véritable jour le caractère capricieux, faible, irrésolu, à la fois défiant et crédule, de Constance, ce prince arien dont le règne fut si funeste à l'Église.

§ V. Premier Formulaire de Sirmium.

47. Les discussions théologiques lui convenaient mieux que les batailles rangées. Simple catéchumène, il avait la prétention de s'entendre parfaitement aux matières dogmatiques. Il était convaincu que la divinité de Jésus-Christ n'avait rien à perdre de l'interprétation injurieuse que lui donnaient les Ariens. Cette opinion se fortifiait chez lui de la popularité dont l'Arianisme jouissait en Orient, cette terre si longtemps et si opiniâtrément païenne, qui se rattachait à tous les subterfuges pour conserver, même au sein du christianisme, une ombre des erreurs polythéistes. Là se trouvait effectivement la véritable raison du succès de la secte arienne. A ce motif principal, il en faut joindre un autre qui, tout secondaire qu'il fût, compta cependant pour beaucoup dans la pratique. Les évêques ariens n'étaient jamais arrêtés par aucun scrupule de conscience. La devise catholique : *Est, est ; non, non ;*

Ursace
et Valens au
concile de
Milan. Leur
lettre au pape
saint
Jules I.

cette formule évangélique de la foi chrétienne, ne fut jamais à leur usage. Cédant toujours aux événements et à la pression des pouvoirs extérieurs, ils avaient, aux yeux d'un prince faible, le mérite de ne jamais résister. Cette souplesse apparente qui se prêtait aux actes les plus contradictoires passait pour une intelligence supérieure des besoins du temps, et valait aux prélats ariens toutes les faveurs de la cour. Dans la réalité, ce système du laisser-faire, qui s'est reproduit vingt fois aux diverses époques de l'histoire de l'Église, a toujours abouti à des complications civiles et religieuses, à des catastrophes politiques, ou à des persécutions sanglantes. Le domaine sacré de la foi veut être gardé par des défenseurs héroïques. La condescendance pour les personnes ne doit jamais aller jusqu'à l'abandon des principes. Le jour où, avec les meilleures intentions du monde, un évêque se laisse entraîner à ces tristes compromis, il a préparé plus de maux pour l'avenir qu'il n'en a évités pour le présent. L'histoire de l'Arianisme n'est rien autre chose que la démonstration par les faits de cette vérité historique. Après le retour de saint Athanase à Alexandrie, Valens, cet évêque de Mursia dont nous venons de voir l'attitude hypocritement sacrilège durant la bataille contre Magnence, avait été, de concert avec Ursace de Singidunum, l'instigateur des calomnies absurdes dirigées contre Athanase. Ensemble, ces deux indignes prélats avaient procédé dans la Maréotide à l'enquête qui devait établir le prétendu meurtre d'Arsène, et le bris des vases sacrés d'Ischyras par le patriarche d'Alexandrie. Le concile de Sardique avait mis à jour toutes ces misérables intrigues. L'opinion publique en avait fait justice; les acclamations de l'Orient, au retour de saint Athanase, retombaient comme le poids d'un anathème sur la conscience des deux coupables. Ils ne se déconcertèrent pas. La faveur revenait à Athanase; ils firent comme elle. Dans une lettre collective, ils implorèrent basement le pardon de l'illustre patriarche, et s'excusèrent de leurs démarches contre lui. Les saints n'ont jamais de peine à pardonner les injures personnelles; Athanase leur répondit en ce sens. Cela ne suffisait point encore aux deux intrigants. Ils craignaient que saint Jules I, dont relevaient

leurs sièges épiscopaux situés en Occident, ne prît contre eux des mesures plus sévères, et ne procédât à leur déposition canonique. Ils se rendirent à Rome pour conjurer le péril. Au moment où ils y arrivaient, le pape venait de réunir le concile de Milan (349), pour la confirmation des actes de Sardique. Ursace et Valens se présentèrent à l'assemblée dans l'attitude de suppliants, pleins de repentir pour le passé, affichant les meilleures résolutions pour l'avenir. On admit leurs protestations. Ce fut un tort. L'historien a droit de le dire, parce qu'il juge à la fois l'acte et le résultat. Mais saint Jules I et les pères du concile de Milan ne pouvaient deviner l'avenir. Ils crurent à la sincérité des deux suppliants, dont les démonstrations semblaient avoir tous les caractères de la plus entière bonne foi. D'ailleurs, et c'est une remarque qui trouvera son application à toutes les époques de l'histoire, si l'on pouvait dire que le Siège apostolique pèche en quelque chose, ce serait uniquement par un excès de miséricorde. La chute de saint Pierre a appris la condescendance à ses successeurs. Ursace et Valens présentèrent au concile un acte souscrit de leur main, où ils anathématisaient Arius et sa doctrine. Saint Jules I leur fit grâce et les rétablit dans sa communion. Il espérait ainsi les séparer des Ariens et en faire de zélés défenseurs du catholicisme. Toutefois avant de les absoudre, il exigea une rétractation solennelle de leurs démarches antérieures contre saint Athanase. Nous avons encore cette pièce. Elle est ainsi conçue : « Au seigneur et très-bienheureux pape Jules, Ursace et Valens. Il n'est que trop notoire que nous avons précédemment formulé contre l'évêque Athanase des accusations qui n'ont point été justifiées. Interpellés à plusieurs reprises par diverses lettres de Votre Sainteté, nous avons refusé de répondre. Aujourd'hui nous déclarons à Votre Sainteté, en présence de tous les évêques, nos frères, que les griefs qui ont été articulés contre Athanase étaient des inventions fausses, mises en avant par nous sans aucune espèce de fondement. Nous déclarons que ce nous sera un grand honneur d'être admis à la communion d'Athanase. Nous supplions Votre Sainteté de daigner, avec son indulgence accoutumée, nous pardonner nos erreurs et nos fautes.

Nous promettons en outre, si les Orientaux voulaient nous inquiéter, nous, ou Athanase, pour le fait de cette déclaration, de ne point nous présenter à leur concile sans votre consentement. Enfin nous condamnons, comme nous l'avons déjà fait dans l'acte signé de nous que nous vous avons remis à Milan, Arius, ses adhérents, et sa doctrine. Nous anathématisons les propositions suivantes : Il y eut un temps où le Fils n'existait pas ; le Fils a été créé ; le Fils n'existait pas de toute éternité. Telles sont les attestations et les promesses que nous avons voulu revêtir de notre signature ¹. »

Fourberie
d'Ursace et
de Valens.
Concile de
Sirmium.
Profession
de foi.

48. On aurait pu croire qu'un engagement si explicite rendait impossible dans l'avenir toute démarche arienne, de la part d'Ursace et de Valens. C'était une illusion. Deux ans après, sans aucune espèce de consentement du pape, sans même la précaution de lui demander son avis, ils réunissaient à Sirmium, un concile où les prélats les plus favorables à l'Arianisme furent seuls appelés (251). C'était l'époque où Constance venait de déposer Vétranion et se reposait, durant l'hiver, des fatigues de la fameuse harangue militaire de Naïsse. Vingt-deux évêques orientaux se rendirent à cette assemblée. Les plus célèbres étaient Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Basile d'Ancyre, Eudoxius de Germanicie, Demophile de Bérée, Cécrops de Nicomédie, Sylvain de Tarse, Macedonius de Mopsueste et Marc d'Aréthuse. Le prétexte de cette réunion synodale était l'examen doctrinal de la cause de Photin, évêque de Sirmium, accusé de sabellianisme. Photin avait déjà été déposé par le concile de Milan ; mais la sentence n'avait pu recevoir son exécution, parce que la populace de la ville, habilement soulevée, ne permit pas l'éloignement du prélat hérétique. Ursace et Valens étaient charmés de trouver l'occasion de confirmer la sentence de Milan. Cela leur donnait crédit près des églises occidentales ; ils avaient de la sorte le moyen de formuler une définition de foi nouvelle, où, grâce à leur science des expédients, ils pourraient réagir contre le symbole de Nicée. Leur plan n'était pas

¹ *Epistola Ursicii et Valentis ad Julium papam* ; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 912-914.

de professer ouvertement l'erreur; ils voulaient simplement voiler la vérité, en l'enveloppant sous des réticences étudiées dont ils pussent profiter dans l'avenir. Un seul mot les blessait dans le symbole catholique, c'était celui de consubstantiel. A tout prix, il leur fallait une formule qui ne le contint pas et qui eût d'ailleurs toutes les apparences de l'orthodoxie. Telles étaient les conventions arrêtées d'avance; elles furent remplies avec un art et une habileté merveilleuses. Dès la première séance du concile, Photin fut déposé, et comme cette fois Constance avec son armée était à Sirmium, la condamnation reçut son plein effet. Le lendemain on lut la profession de foi préparée d'avance, elle fut acceptée. Réellement elle était irréprochable en ce qu'elle disait, et n'était défectueuse qu'en ce qu'elle ne disait point, savoir par l'omission calculée du mot de consubstantiel. Voici cette profession de foi qui a reçu le nom de premier formulaire de Sirmium. « Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur, de qui découle toute paternité sur la terre et aux cieux; et en son Fils unique, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière; par qui toutes choses, visibles et invisibles, ont été faites au ciel et sur la terre; qui est Verbe et Sagesse, vertu et vie, vraie lumière; qui, dans les derniers temps, s'est incarné pour nous, dans le sein de la vierge Marie, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisième jour d'entre les morts, est monté au ciel, où il est assis à la droite du Père et d'où il viendra juger les vivants et les morts, pour rendre à chacun selon ses œuvres. Son règne n'ayant point de fin subsiste dans les siècles éternels, car ce n'est pas seulement pour le temps présent mais pour l'avenir qu'il demeure assis à la droite de son Père. Nous croyons au Saint-Esprit, le Paraclet, promis par Jésus-Christ aux apôtres et envoyé après l'Ascension pour enseigner, soutenir et diriger l'Église. C'est par lui que les âmes qui ont la foi sincère reçoivent le bienfait de la sanctification ¹. »

49. La profession de foi de Sirmium était suivie de vingt-sept

Les vingt-

¹ Athanas., *lib. de Synodis*; Socrat., *Hist. ecclesiast.*, lib. II, cap. xxx.

sept anathématismes
du concile de
Sirmium.

anathématismes ainsi conçus : I. Anathème à qui dira que le Fils est tiré du néant; qu'il est d'une autre substance et non pas de Dieu; qu'il y eut un temps, un siècle, un âge, où il n'était point. II. Si quelqu'un dit que le Père et le Fils sont deux divinités; qu'il soit anathème. III. Si quelqu'un, confessant un seul Dieu, ne reconnaît pas un Christ, Dieu avant les siècles, lequel en qualité de Fils de Dieu a concouru avec son Père à la création du monde; qu'il soit anathème. IV. Si quelqu'un ose dire que le Dieu innascible, ou une partie de lui-même, est né de Marie; qu'il soit anathème. V. Si quelqu'un dit que le Fils est avant Marie seulement selon la prescience et la prédestination, mais qu'il n'est pas né du Père avant les siècles, niant que toutes choses aient été faites par lui; qu'il soit anathème. VI. Si quelqu'un dit que la substance en Dieu est susceptible d'accroissement ou de diminution; qu'il soit anathème. VII. Si quelqu'un dit que l'extension de la substance divine a produit le Fils; qu'il soit anathème. VIII. Si quelqu'un dit que le Verbe interne devint Fils par sa prolation extérieure; qu'il soit anathème. IX. Si quelqu'un dit que le Fils né de Marie était seulement homme; qu'il soit anathème. X. Si quelqu'un entend par le Fils né de Marie le Dieu innascible; qu'il soit anathème. XI. Si quelqu'un interprète les paroles de l'Évangile : « Le Verbe a été fait chair, » dans le sens que le Verbe eût été converti en un corps humain, ou que par son incarnation il ait souffert quelque changement; qu'il soit anathème. XII. Si quelqu'un interprète la passion du Fils de Dieu en ce sens que la divinité ait été sujette à la corruption, aux souffrances ou à la mort; qu'elle ait pu subir une diminution, un changement, une perte quelconque; qu'il soit anathème. XIII. Si quelqu'un refuse de reconnaître dans ces paroles de la Genèse : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance » le discours adressé par le Fils au Père; qu'il soit anathème. XIV. Si quelqu'un dit que ce ne fut point le Fils qui apparut à Abraham, mais le Dieu innascible ou une partie quelconque de lui-même; qu'il soit anathème. XV. Si quelqu'un dit que ce ne fut point le Fils, mais le Dieu innascible, qui lutta contre Jacob; qu'il soit anathème. XVI. Si quelqu'un distingue entre les opéra-

Saint-Esprit, Dieu avec le Père et le Fils, n'est ni engendré, ni inengendré; ni créé, ni fait. Il procède du Père et du Fils, co-éternel, tout-puissant, Dieu avec le Père et le Fils. Voilà notre Dieu, unique dans son indivisible Trinité. Nous croyons que Jésus-Christ Notre-Seigneur, le Fils de Dieu, par qui toutes les choses visibles et invisibles ont été créées sur la terre et dans les cieux, est descendu pour notre salut du ciel sur la terre, sans cesser de résider au ciel; qu'il est né du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie. Verbe il s'est fait chair, sans perdre rien de sa divinité, sans commencer à être ce qu'il n'était pas, sans changer en rien. Demeurant Dieu, il devint homme, non pas d'une manière fantastique, idéale, apparente, mais incarné réellement dans un corps humain, ayant chair, sang, os, sensibilité et âme, comme chacun d'entre nous. Ainsi vrai Dieu et vrai homme, nous l'adorons dans cette manifestation qui ne formait qu'une seule et unique personnalité. Tel fut Jésus-Christ Notre-Seigneur, lequel pour accomplir la loi et les prophètes a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est ressuscité le troisième jour d'entre les morts; est monté aux cieux, où il est assis à la droite du Père et d'où il reviendra juger les vivants et les morts. — Liberius prêchait énergiquement cette doctrine. Il la trouvait reproduite dans les Actes du pape Sylvestre, ce livre vénérable où la profession de foi de Nicée a été citée intégralement. Dans tous ses discours, il recommandait cette lecture aux fidèles. Après la mort de Jules de sainte mémoire, Liberius fut élu pour lui succéder. »

2. Ce début d'une chronique anonyme, mais certainement contemporaine des événements qu'elle raconte, constitue un document historique d'une valeur inappréciable. Évidemment le *notarius* de l'Église romaine qui parlait ainsi avait l'intention d'opposer aux calomnies mises en circulation par les Ariens contre l'orthodoxie de Liberius, un récit exact, détaillé, authentique, du pontificat de ce pape. Malheureusement en dehors de cette première page des *Gesta Liberii*, nous n'en possédons plus que trois ou quatre autres

Interpolations ariennes dans la notice du *Liber Pontificalis* consacrée à S. Liberius.

¹ *Gesta Liberii Papæ*; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1388, 1389.

fragments détachés, sans suite chronologique, au hasard des mutilations que le manuscrit original eut à subir, avant que les feuilles dispersées qui en restaient attirassent l'attention d'un collectionneur posthume qui les fit copier, pour transmettre à l'avenir ces débris d'un âge éteint. Cette pierre fruste d'un édifice en ruines n'en a, s'il est possible, que plus de prix. A l'aide de cette indication isolée, il nous est possible de reconstituer tout un ensemble de faits qui s'était échappé de la mémoire. L'Arianisme tint un instant la plume, comme il tenait le sceptre de l'opinion, à Rome même, ce centre de la catholicité, lorsque les intrigues des Eusébiens eurent réussi à en chasser le pape Liberius. Or le *Liber Pontificalis* porte la trace de cette invasion arienne. Jusqu'ici, ce catalogue des pontifes ne nous a fourni que des notices sincères, des renseignements officiels et juridiques. Celle qu'il consacre à Liberius est loin d'avoir ce caractère. Elle est conçue en ces termes : « Liberius naquit à Rome, son père se nommait Auguste. Il siégea dix ans, sept mois et trois jours, sous le règne de Constance, fils de Constantin. Il fut déporté par ordre de Constance, pour avoir refusé de souscrire aux erreurs ariennes. Son exil dura deux ans. Par le conseil du pontife, le clergé de Rome élut à sa place le prêtre Félix, homme vénérable. Félix tint un concile composé de quarante-huit évêques, et procéda à la déposition des deux prêtres ariens Ursace et Valens, qui avaient la faveur de Constance Auguste. Irrités de la sentence portée contre eux, Ursace et Valens obtinrent de l'empereur le rappel de Liberius, à la condition que ce pontife admettrait exclusivement les Ariens à sa communion, sans cependant qu'on exigeât de lui qu'il se fit rebaptiser. Catulinus reçut les pleins pouvoirs de Constance et partit avec Ursace et Valens, pour aller conférer avec le pontife exilé. Celui-ci se soumit aux ordres de l'empereur, il promit de ne communiquer plus qu'avec les hérétiques, à la condition qu'on n'exigerait point sa rebaptisation. Liberius quitta ainsi le lieu de son exil, mais n'osant rentrer à Rome, il se tint dans le *κοιμητήριον* de Sainte-Agnès, où vivait la vierge Constantia, cousine-germaine de l'empereur. Il suppliait cette pieuse princesse d'intercéder près de

l'auguste Constance pour lui obtenir l'autorisation de rentrer dans la ville. Mais Constantia qui avait su la défection du pontife ne voulut point se prêter à cette démarche. Cependant l'empereur, de concert avec Ursace et Valens, venait de réunir quelques évêques ariens. Il se proposait de leur faire tenir un nouveau concile, dont il voulait donner la présidence à Liberius. Il envoya chercher ce dernier au *κομητήριον* de Sainte-Agnès, le fit rentrer à Rome, et aussitôt le concile ouvrit ses séances. L'empereur y assista en personne, ayant à ses côtés Ursace et Valens. Félix, l'évêque catholique, fut déposé du pontificat et Liberius rétabli sur le siège de saint Pierre. A partir de ce jour, la persécution contre le clergé romain fut si violente, qu'un grand nombre de prêtres et de clercs fidèles furent égorgés aux pieds des autels et reçurent ainsi la couronne du martyre. Félix, après sa déposition, se retira dans un petit domaine qu'il possédait sur la voie de Porto, il y mourut en paix le iv des calendes d'août (29 juillet). Liberius, qui était rentré à Rome le iv des nones d'août (2 août), conclut sa paix avec l'hérétique Constance; il ne fut cependant point rebaptisé, mais il se prêta à tout ce que voulut l'empereur. Pendant sept années, il occupa de force la basilique du bienheureux Pierre, apôtre, celle de saint Paul, et celle de Constantin (Saint-Jean-de-Latran). Ce fut une période de grande persécution pour la ville de Rome; l'entrée des églises était interdite, comme celle des bains publics, aux clercs et aux prêtres fidèles. Liberius fit revêtir de plaques de marbre et décorer magnifiquement le tombeau de sainte Agnès. Il fit ériger la basilique qui porte son nom ¹, près du marché de Livie. En deux ordinations faites à Rome au mois de décembre, il imposa les mains à dix-huit prêtres, cinq diacres, et dix-neuf évêques destinés à diverses églises. Les deux années pendant lesquelles siégea l'évêque Félix sont comptées comme partie intégrante du pontificat de Liberius. Celui-ci fut enseveli le viii des calendes de mai (24 avril 366), dans la catacombe de Priscille, sur la voie Salaria. Après lui le siège épiscopal demeura vacant pendant sept jours. »

¹ Basilique Libérienne, aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure.

Incohérence,
contradictions et impossibilités
historiques
contenues
dans la notice
du *Liber Pontificalis*.

3. Une simple lecture suffit pour remarquer l'embarras de rédaction, l'incohérence et les contradictions que renferme cette notice. Ainsi Liberius, rappelé d'exil par Constance avec lequel il est pleinement d'accord, intercède près de Constantia, pour obtenir de l'empereur une grâce qui est déjà ratifiée. Tout le nœud de la difficulté théologique entre l'empereur et le pontife paraît être la question de la rebaptisation. Or, ni l'un ni l'autre n'y songeait alors. Liberius revint de son exil de Bérée, en l'an 359. Le prétendu concile de Rome tenu alors n'a jamais existé ; et il eût été complètement impossible que l'empereur y fût personnellement présent, puisque Constance passa les deux années 358 et 359 en Pannonie, occupé à son expédition contre les Quades et les Sarmates. Ce prétendu concile présidé par l'empereur et Liberius aurait déposé Félix, qui serait allé mourir en paix dans son *prædiolum* de la voie *Portuensis*. Or, saint Félix II, dont nous raconterons plus loin la véritable histoire, ne mourut point en paix ; il n'acheva pas tranquillement ses jours dans son prétendu domaine. Il eut la tête tranchée par ordre de Constance, et le théâtre de son glorieux martyre fut la ville de Sora dans le Latium. Il est très-vrai qu'il y eut à Rome des persécutions sanglantes contre le clergé fidèle, durant le pontificat de Liberius : mais ce dernier en fut la victime et non l'auteur. La notice du *Liber Pontificalis*, est donc un amalgame de faits impossibles, controuvés, puisés à des sources frauduleuses, mêlés de quelques vérités parmi un plus grand nombre d'erreurs. Ainsi l'origine et le nom patronymique du pontife, la durée de son règne, le nombre des ordinations qu'il fit à Rome, doivent être exacts. Bien que nous ne puissions contrôler chacun de ces détails, en l'absence de tout autre document, la probabilité est en leur faveur, parce qu'il n'y avait aucun intérêt à les altérer. Quant à la mention des travaux exécutés par Liberius au tombeau de sainte Agnès, et à la basilique Libérienne *juxta macellum Liviae*, nous avons d'autres monuments qui nous en garantissent l'authenticité. Ce sont donc là des indications certaines, qui constituent à peu près tout le fond de vérité contenu dans la notice du *Liber Pontificalis*. Le reste, ainsi que nous le démontre-

rons subséquemment n'est qu'une compilation faite sans ordre et sans discernement sur des mémoires ariens. Du reste, à l'honneur des critiques qui presque tous avaient, au xvii^e siècle, admis la chute du pape Liberius comme un fait avéré, nous devons déclarer qu'un fort petit nombre d'entre eux eut recours, pour établir cette thèse, à la notice du *Liber Pontificalis*, dont les assertions ne soutiennent pas l'examen.

4. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il fallut faire violence à Liberius pour le faire consentir à prendre possession du trône pontifical auquel les suffrages unanimes du clergé et du peuple l'appelèrent, après la mort de saint Jules I. Deux ans plus tard, dans une lettre à l'empereur Constance, il rappelait le souvenir de son élection en ces termes : « Dieu m'est témoin, et l'Église universelle ne me démentira pas, que depuis longtemps j'ai appris à fouler aux pieds toutes les ambitions de ce monde, ainsi qu'il convient à un cœur formé par les maximes de l'Évangile et les traditions apostoliques. Aux divers degrés de la hiérarchie que la volonté de Dieu m'a imposé de franchir, j'ai vécu dans l'observation de la loi, sans aucun sentiment d'amour-propre ou de vaine gloire. Le grand Dieu que j'invoque sait que je ne mens pas, quand j'atteste que ce fut contre mon gré qu'il me fallut accepter la dignité dont je suis revêtu aujourd'hui. Avec sa grâce, je m'efforcerai de la porter sans tache, tant qu'un souffle de vie animera ma poitrine. Ce ne sont pas mes décrets, mais ceux de la tradition apostolique que j'ai maintenus et que je maintiendrai toujours. Fidèle aux coutumes et aux lois établies par mes prédécesseurs, je ne prétends rien ajouter aux prérogatives du siège de Rome, mais je n'en laisserai rien diminuer. Je garderai inviolable cette foi sacrée qui m'a été transmise par une succession de tant de pontifes illustres, dont la plupart ont versé leur sang pour elle ¹. » Voilà des paroles authentiques de Liberius. Elles n'ont rien de commun avec les transactions ignobles dont la notice citée plus haut a voulu flétrir cette illustre mémoire. Quand le prêtre romain

Election
de Liberius.
Résistance du
saint
pontife.

¹ Liberii Papæ, *Epist. ad Constantum*; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1353.

repoussait avec tant d'énergie la dignité suprême qui lui était offerte, avait-il le pressentiment des tempêtes qui allaient bientôt assaillir le vaisseau de saint Pierre, ou ne faisait-il qu'obéir à un sentiment intérieur de modestie, naturel à son âme? L'histoire ne nous le dit point. Mais elle a scrupuleusement enregistré l'honorable résistance de Liberius, à une époque où un auteur païen, Ammien-Marcellin, écrivait du souverain Pontificat : « Quand je considère la splendeur du siège de Rome, je comprends tout ce qu'il doit y avoir de brigues pour y parvenir. Les évêques de cette ville reçoivent les présents les plus considérables des matrones romaines; on les voit paraître en public, assis sur des chars brillants, vêtus d'habits somptueux, et leur cour surpasse en magnificence celle des empereurs eux-mêmes ¹. » A part ce qu'un pareil témoignage contient d'exagéré, dans la bouche malveillante d'un païen, il prouve d'ailleurs indirectement la réalité de privilèges d'honneur accordés par Constantin le Grand aux souverains Pontifes, et il sert à relever le mérite de l'humble diacre qui refusait une telle dignité. Le nom de Libérius, objet de controverse parmi les hommes, a du moins cette gloire incontestable devant Dieu.

5. Un des premiers actes de son pontificat si éprouvé fut la consécration solennelle d'une jeune patricienne, qui renonçait aux honneurs de ce monde pour vouer sa virginité au Seigneur. Marcellina, fille d'Ambrosius, ancien préfet des Gaules sous Constantin le Grand, était sœur de cet autre Ambrosius qui devait bientôt illustrer le siège épiscopal de Milan et que nous connaissons sous le nom immortel d'Ambroise. Elle avait servi de mère à ce jeune frère et à Satyrus leur puîné, après la mort prématurée de leurs parents. Un jour qu'elle veillait sur le berceau où dormait Ambroise, un essaim d'abeilles se précipitant par la fenêtre ouverte, était venu voltiger sur la tête de l'enfant. Quelques-unes se reposèrent un instant sur ses lèvres. Marcellina eut peur; mais, avant qu'elle eût le temps de réfléchir, les abeilles reprirent leur essor et s'élevèrent à une telle hauteur qu'on les perdit de vue.

¹ Amm. Marcell., lib. XXVII. n° 3.

Naissance
et éducation
de saint
Ambroise.
Sa sœur Mar-
cellina prend
le voile.
Discours de
saint Liberius
à cette occa-
sion.

L'enfant ne s'était pas éveillé. On rappelait depuis cette circonstance comme un présage de la suavité et de la douceur melliflue de l'éloquence ambrosienne. Marcellina s'appliqua surtout à développer dans le cœur de ses frères les sentiments de la piété la plus vive et la plus tendre. Comme elle joignait l'exemple aux leçons, ses efforts furent couronnés de succès. Ambroise et Satyrus devinrent les modèles de la jeune romaine. On citait leur régularité, leur amour du travail, leur charité pour les pauvres, et surtout leur fraternelle tendresse. Quand ils eurent terminé leurs études littéraires, Ambroise et Satyrus quittèrent la maison paternelle sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui à Rome l'église de *Saint-Ambrogio della Massima* et se rendirent à Milan, siège du prétoire d'Italie, pour suivre la carrière du barreau, où ils se firent bientôt une réputation brillante. La mission de Marcellina était achevée. Le monde n'avait aucun attrait pour son cœur. A cette époque un grand nombre de vierges, sans vivre en communauté, faisaient vœu de se consacrer au service de Dieu et des pauvres, dans la pratique de la chasteté, de la mortification et de la charité. Constantia, petite-fille de Constantin le Grand, vivait ainsi dans une villa située près de la catacombe de Sainte-Agnès. La sœur de saint Ambroise voulut suivre cet exemple. Elle devait encore être relativement assez jeune, puisqu'elle survécut à l'illustre évêque de Milan, mort en 397. Quoi qu'il en soit, le jour de Noël de l'an 352, Marcellina vint prononcer ses vœux perpétuels dans la basilique de Saint-Pierre et recevoir des mains du pape Liberius le voile des vierges. Ambroise et Satyrus assistaient à cette touchante cérémonie. Le pontife prononça un discours que saint Ambroise nous a conservé. « Ma fille, dit Liberius, vous avez ambitionné la meilleure des alliances ; voyez en ce jour de la nativité de votre époux quel immense concours de peuple se presse à son banquet sacré ! C'est lui, cet époux céleste, qui convertit en vin l'eau des noces de Cana. La transformation qu'il opère en ce moment dans votre âme n'est pas moins admirable. Il revêt de l'héroïsme de la virginité sainte la faiblesse de la nature. Jadis au désert il nourrit quatre mille hommes avec cinq pains seulement

et deux poissons. En ce jour de vos noces, nous avons vu plus de quatre mille personnes s'asseoir à sa table ; mais ce n'est plus un simple pain d'orge qu'il leur a distribué, c'est son corps descendu du ciel. En ce jour votre Époux est né homme du sein d'une Vierge, mais il l'a été engendré de toute éternité au sein du Père. En ce moment il devient votre frère et partage avec vous ses trésors. Aimez-le, ma fille, car il est bon. Vous ne doutez point, vous, qu'il ne soit Dieu, coéternel et consubstantiel au Père. Vous comprenez dès lors que le Père ait pu mettre en Lui ses complaisances ; aimez donc celui que le Père aime ; honorez celui que le Père honore. Voilà pour ce qui regarde la foi. Chez vous, ma fille, cette foi n'est pas suspecte. Mais je redoute la faiblesse de votre santé qui n'est point en rapport avec l'ardeur de votre zèle ; laissez-moi donc vous renouveler l'ordre du bienheureux Paul à Timothée son disciple : Vous userez d'un peu de vin pour soutenir les forces corporelles : ce ne sera point céder à une tentation de sensualité. D'ailleurs la mortification et le jeûne soutiennent les forces de l'âme, domptent la chair et ses convoitises, donnent à la virginité ses ailes dont la vigueur sans cesse renouvelée est pareille à celle de l'aigle. Je veux que vous soyez sobre de rapports avec les femmes du monde et surtout avec les plus jeunes. N'entretenez que les relations dont la parenté et les convenances sociales vous feront un strict devoir. La pudeur d'une vierge chrétienne n'a rien à gagner dans ces sortes de conversations, où, sous prétexte de politesse, on aborde tous les sujets les moins convenables à la modestie, à la charité et à la réserve de votre vocation. Soyez avare de vos paroles ; j'aime mieux qu'on vous accuse de sauvagerie que de loquacité. L'Apôtre disait que les femmes mariées doivent garder le silence à l'église, même sur les sujets religieux, et se borner à interroger leurs maris dans l'intérieur de la maison. Quelle ne doit donc pas être la discrétion imposée aux vierges du Seigneur ! La pudeur est leur plus bel ornement ; le silence est comme le sceau de leur virginité. L'Écriture nous apprend que Rebecca, en apercevant Isaac son fiancé, se couvrit le visage de son voile. Que ne doit donc pas faire une fiancée de Jésus-Christ ! Le silence ,

d'ailleurs, est la condition de toute véritable science. Modestement assise dans l'assemblée des fidèles, vous ne perdrez pas une parole des saintes leçons. Moins vous parlerez vous-même, plus l'Esprit-Saint parlera à votre âme. Il est dit de Marie qu'elle conservait dans son cœur, en les méditant, toutes les paroles qui se disaient de son Fils. Or tous les passages de l'Écriture qui seront lus en votre présence, vous parleront de Jésus-Christ votre époux. Tantôt il vous sera annoncé, figuré ou prédit dans son avènement futur; tantôt il vous parlera lui-même dans son Évangile. Écoutez-le donc; prêtez-lui l'oreille de votre cœur et ne laissez point vos pensées s'évaporer en des entretiens frivoles. Quoi de plus indigne d'un chrétien que ces conversations qui s'engagent dans le lieu saint et interrompent de leur murmure confus la majesté des saints mystères, le sacrifice auguste où notre Dieu s'immole pour le salut du monde? Les païens nous donnent eux-mêmes l'exemple du silence et du respect pour les temples. Il vous souvient de ce jeune adolescent qui tenait une torche près de l'autel où Alexandre le Grand offrait un sacrifice. La flamme tomba sur son bras et il eut le courage de rester immobile, laissant brûler sa chair vive sans faire un mouvement, sans pousser une plainte, sans même qu'une larme arrachée par la douleur vînt mouiller sa paupière. Tel fut l'héroïsme de ce jeune païen. Ce n'était pas les dieux qu'il craignait, puisque ces vaines idoles eussent brûlé comme son bras, si la flamme les eût atteintes; mais il respectait la majesté du roi son maître. Vous respecterez ainsi, ma fille, le Dieu vivant dont vous devenez l'épouse. La virginité, scellée par la pudeur, a la bouche fermée aux vains discours. La religion devient sa force, la piété transforme en héroïnes les femmes les plus délicates. Je reconnais une vierge du Seigneur à la gravité de son maintien, à la modestie de son visage, à la sainte retenue qui lui fait comme un manteau d'honneur. Telles sont les marques extérieures de la vertu qui décore intérieurement la fille du Roi céleste¹. » — Marcelina mit en pratique les paternelles instructions du saint pape. Elle

¹ Liberii, *Oratio ad Marcellinam*; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1345.

voulut les avoir constamment sous les yeux et pria son frère Ambroise de les écrire telles qu'il les avait recueillies dans sa mémoire, au milieu d'une cérémonie où il avait prêté une oreille si attentive et si émue. Ambroise se conforma à ce pieux désir. En transmettant cette allocution à Marcellina, il lui disait : « Je vous envoie, sainte et chère sœur, les paroles que vous adressa Liberius de bienheureuse mémoire au jour de votre consécration à Dieu. Vous aimez à revenir avec moi sur ce sujet. Cette allocution vous sera d'autant plus précieuse que la vertu de celui qui la prononça fut plus éclatante et plus pure. »

6. Six mois après cette touchante cérémonie, un phénomène miraculeux signalait à la ville de Rome tout entière la sainteté du pontife. Parmi les fidèles les plus fervents et les plus dévoués à l'Église, on remarquait alors un vieillard de race patricienne nommé Jean. Sa femme, appartenant elle-même à une des plus nobles familles romaines, ne lui avait pas donné d'enfants. Les deux époux, n'ayant point d'héritier de leur nom auquel ils pussent léguer leurs richesses qui étaient considérables, en faisaient profiter les pauvres. Dans leur dévotion à la très-sainte Vierge, mère de Dieu, ils eurent l'idée de la constituer leur légataire universelle et la conjuraient par de ferventes prières de vouloir bien leur révéler elle-même l'œuvre qu'il lui serait le plus agréable de voir accomplir par eux en son nom. La bienheureuse Vierge Marie exauça cette supplication naïve et récompensa la foi des deux époux par un miracle. On était aux nones du mois d'août (4 août 353), époque des plus grandes chaleurs. Au matin, le sommet du mont Esquilin apparut semé d'une neige compacte qui résistait aux ardeurs du soleil et qui recouvrait un espace limité, affectant des lignes fort tranchées et d'une configuration particulière. Or la nuit précédente, les deux époux avaient eu chacun séparément la même vision. La sainte Vierge leur était apparue : J'accepte votre héritage, avait-elle dit. Je vous charge de me bâtir une demeure sur la terre, pendant que je vous en préparerai une éternelle dans les cieux. Dès l'aube du jour, allez trouver Liberius mon serviteur ; il vous dira ce que vous devrez faire. — En cette

Jean le
patricien et
sa femme.
Basilique
Libérienne,
ou *Sanctæ
Mariæ ad
nives* (Sainte-
Marie-Ma-
jeure).

même nuit, la Vierge s'était également manifestée au pontife. Demain, lui avait-elle dit, le sommet de l'Esquilin sera couvert de neige. Sur les contours formés par cette blanche apparition, doit s'élever la basilique que Jean le patricien veut consacrer à sa gloire. — Rome entière alla contempler le prodige. Liberius, avec tout le clergé et les fidèles, se rendit processionnellement au milieu d'une foule immense sur le mont Esquilin, dont la crête neigeuse attirait tous les regards. On jeta en ce lieu les fondements d'une basilique que les largesses du patricien enrichirent. Plus tard Liberius en fit la dédicace, le 5 août, anniversaire de l'apparition miraculeuse. La nouvelle église porta indistinctement les deux noms de *Sanctæ Mariæ ad Nives* ou de basilique Libérienne. Sous le pontificat de Théodore I, en 643, on y déposa la crèche de Béthléem où naquit le Sauveur. De là le nouveau titre de *Sanctæ Mariæ ad Præsepe*, qui est encore aujourd'hui le vocable officiel de cette église, à laquelle on donne aussi le nom de Sainte-Marie Majeure, parce que c'est la plus grande des basiliques romaines consacrées à la Mère de Dieu.

§ II. Concile de Milan.

7. Pendant que ces pieuses préoccupations absorbaient les pensées du saint pontife, l'orage se préparait dans le lointain. Constance, délivré de l'usurpateur, parcourait les cités de la Gaule ayant toujours à ses côtés Ursace, Valens, et toute une cour de prélats Ariens, pour lesquels les canons rédigés en divers conciles sur la résidence épiscopale n'étaient que de vaines formules. La lettre qu'ils avaient adressée à saint Jules I, pour rétracter leur rétractation de Milan, ne parvint à Rome qu'après la mort de ce pape et fut remise à Liberius. Elle ne tarda pas à être suivie d'une missive impériale, signée de Constance, qui réclamait les mesures les plus violentes contre saint Athanase. Ursace et Valens avaient en effet repris leur système de calomnies et de récriminations contre l'illustre patriarche. Ils lui faisaient un crime d'avoir obtenu jadis la faveur de l'empereur Constant et prétendaient qu'il n'avait

Nouvelles accusations d'Ursace et de Valens contre saint Athanase. Concile de Rome. Apostasie de Vincent de Capoue.

usé de son influence à cette époque que pour aigrir l'esprit de ce prince contre Constance son frère. Ils l'accusaient d'avoir embrassé le parti de Magnence parce que, durant le règne éphémère de cet usurpateur, il avait accueilli dans son palais d'Alexandrie Servatius évêque de Tongres et Maximus de Noyon, dont il avait reçu lui-même la plus généreuse hospitalité pendant son exil. Enfin, on acheva de le perdre dans l'esprit de Constance en incriminant une action bien simple et bien indifférente. Une nouvelle église bâtie à Alexandrie aux frais du trésor public, avait été ouverte au culte par l'archevêque sans la participation de l'empereur. Il n'en fallut pas davantage pour faire oublier à Constance et les lettres qu'il avait écrites lui-même en d'autres temps au patriarche, et les promesses solennelles de ne jamais prêter l'oreille à ses calomniateurs. Il s'adressa au pape Liberius pour solliciter la condamnation d'Athanase (352). Liberius assembla un concile à Rome. Il y donna lecture des lettres de l'empereur et de celles des évêques d'Égypte, qui protestaient unanimement de l'innocence de leur métropolitain. La décision fut qu'il serait contraire à toutes les lois divines et humaines de frapper d'anathème un évêque dont la foi était celle de l'Église, et dont les vertus faisaient l'admiration du monde. La réponse de Liberius refléta l'expression de ce sentiment. Elle irrita tellement Constance qu'il publia immédiatement un édit pour décréter la peine de l'exil contre tous ceux qui ne souscriraient point à la condamnation d'Athanase. Dans l'espoir d'adoucir l'esprit de l'empereur, Liberius lui envoya Vincent de Capoue, qui avait présidé avec Osius de Cordoue au concile de Nicée, comme légat du pape saint Sylvestre. Ce prélat avait pour mission d'engager l'empereur à approuver la réunion d'un concile général pour l'année suivante à Aquilée, afin d'y terminer par une décision irrévocable ces éternels débats. Vincent de Capoue rejoignit l'empereur à Arles, où les évêques ariens qui l'accompagnaient dans tous ses voyages venaient de se constituer en concile et procédaient à la condamnation de saint Athanase. Le légat, circonvenu par les intrigues des courtisans, ébranlé par leurs menaces, oublia le caractère dont il était revêtu, et consentit par une indigne lâcheté à

souscrire l'anathème formulé contre le patriarche d'Alexandrie. Saint Paulin, qui venait de succéder à saint Maximin sur le siège de Trèves, donna au contraire l'exemple d'une courageuse résistance. Il fut banni en Phrygie et eut la gloire de mourir, cinq ans après, dans cet exil souffert pour la justice et la vérité (353).

8. La chute de Vincent de Capoue remplit d'affliction le cœur du pape Liberius. Il en écrivit immédiatement à Osius de Cordoue. « Je m'empresse de porter à votre connaissance les faits regrettables qui viennent de se produire, disait le pontife. De concert avec un grand nombre d'évêques d'Italie, j'avais conjuré l'empereur de permettre à Aquilée la réunion d'un concile dont il avait précédemment demandé lui-même la convocation. Je chargeai Vincent de Capoue de cette négociation près de l'empereur, et le fis accompagner de Marcel, évêque de Campanie. J'avais tout lieu d'espérer le succès de cette ambassade. Vincent de Capoue connaissait à fond la cause de l'Arianisme. Il eut l'honneur de siéger avec vous au grand concile de Nicée et depuis dans plusieurs autres assemblées d'évêques. Cependant, non-seulement il n'a rien obtenu, mais il s'est laissé entraîner à un acte de déplorable faiblesse. Il a donné les mains à la trahison arienne. J'en suis doublement affligé et pour son caractère épiscopal et pour le déshonneur dont il a flétri son glorieux passé. Quant à moi, je suis déterminé à souffrir la mort pour la cause de Dieu ; jamais on ne me verra prêter les mains à l'injustice, ni acquiescer à une doctrine condamnée par l'Évangile ¹. »

9. Le pape mandait la même chose à Fortunatien évêque d'Aquilée dont il estimait particulièrement la vertu, et à Eusèbe de Verceil. Ce dernier venait d'être récemment élevé au siège épiscopal de cette ville et y offrait le spectacle de la piété la plus éminente. Le premier en Occident il joignit la vie monastique à la vie cléricale. Il suivait lui-même avec ses clercs les exercices des cénobites, partageant son temps entre la prière, les pratiques de la pénitence, la lecture des saints Livres et le tra-

Lettre de
saint Liberius
à Osius
de Cordoue.

Première
lettre de Li-
berius à saint
Eusèbe
de Verceil.

¹ Liberii, *Epistola ad Osium Cordubens.* ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1349.

vail des mains. Leur communauté régulièrement établie portait le nom de monastère et devint une école d'où sortirent plus tard d'illustres évêques. Saint Eusèbe de Verceil puisa dans cette vie austère la force dont il eut besoin dans la suite pour supporter les persécutions des Ariens. Voici la correspondance qui s'établit entre le pape et lui, en cette occurrence solennelle. « Liberius, évêque, à son bien-aimé frère Eusèbe. Ce m'est une consolation inappréciable, en ce temps d'épreuves, que le spectacle de la foi invincible qui vous rattache au siège apostolique, sans se laisser ébranler par aucune considération humaine. Je considère comme une faveur insigne de notre Dieu sur votre épiscopat cette fermeté évangélique dont vous êtes en ce moment le modèle. Depuis que notre légat Vincent de Capoue, par sa funeste condescendance, a ouvert la voie au schisme, la plupart des évêques d'Italie ont adhéré aux fallacieuses propositions des Orientaux. Cependant, par un bienfait de la divine Providence, notre frère et coévêque Lucifer de Cagliari, en Sardaigne, a su démêler les trames hérétiques qui se cachent sous les fausses accusations dirigées contre Athanase. Dans son zèle pour l'intégrité de la foi, il est venu spontanément s'offrir à nous pour affronter les dangers d'une seconde ambassade destinée à réparer les désastres de la première. Il est disposé à se rendre près de l'empereur pour éclairer sa religion, lui exposer le véritable état des choses et obtenir l'autorisation nécessaire pour la tenue d'un concile où les ministres de Jésus-Christ pourront délibérer en paix et porter un remède aux maux de l'Église. Je sais que vous partagez son zèle et son dévouement pour la foi catholique. Dans cette pensée, je vous demande de lui venir en aide, soit par vous-même, si Dieu le permet, soit par les députés que vous jugerez à propos de lui adjoindre, afin d'agir de concert et avec plus de chance de succès sur l'esprit du très-clément empereur. Ainsi nous pourrons espérer que ce religieux prince reviendra à une plus juste appréciation de la conduite des catholiques ; qu'il cessera de les poursuivre de sa colère ; enfin qu'il se prêtera aux mesures propres à rétablir la paix, en assurant le salut des âmes. Je crois inutile d'ailleurs de vous expliquer l'affaire

plus en détail. L'évêque de Cagliari et ceux qui l'accompagnent seront à même de le faire de vive voix. Que Dieu vous conserve et vous bénisse, bien-aimé seigneur et frère ¹ ! »

10. Une seconde lettre encore plus pressante était adressée quelques jours après par le saint pape à l'évêque de Verceil. La voici : « Liberius, évêque, à son bien-aimé frère Eusèbe. Je profite du départ de Callepius, mon fils ², qui retourne dans sa patrie, pour vous adresser cette nouvelle épître, seigneur et frère bien-aimé, priant Dieu que ma lettre vous trouve en prospérité spirituelle et corporelle. Je compte tellement sur votre zèle pour la cause de Dieu, sur votre fidélité inviolable à la foi catholique, que je vous recommande de nouveau notre frère et coévêque Lucifer de Cagliari, ainsi que mes très-chers fils le prêtre Pancratius et le diacre Hilaire, mes légats près de l'empereur. Pour le service de l'Église, ils ne craignent pas de braver les fureurs de la tempête et d'aller, avec les seules armes de leur confiance en Dieu et de leur foi éprouvée, combattre les ennemis du Seigneur. Vous partagez leurs sentiments. L'Esprit-Saint, esprit d'ardeur, s'est reposé sur vous. Je ne doute donc point que vous ne veuillez vous joindre à eux pour le succès de leur courageuse entreprise. Il s'agit de maintenir dans son intégrité la foi que les apôtres ont transmise à l'Église catholique. Il s'agit de défendre l'innocence opprimée en la personne d'Athanase, qu'une faction ennemie, au mépris de toutes les lois divines et humaines, a condamné sans l'entendre ! Votre place est marquée d'avance dans ce combat de la justice contre l'iniquité. Associez donc vos efforts à ceux de nos légats. Que tout soit commun entre vous, la foi, le zèle, le conseil, la prudence. Vous y joindrez ce qui vous appartient en propre, votre éminente sainteté, et ensemble vous ferez une œuvre

Seconde
lettre à saint
Eusèbe
de Verceil.

¹ Liberii, *Epist. ad Eusebium Vercel.* ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1350.

² On avait antérieurement cru pouvoir identifier ce Callepius avec le Calpodius, évêque de Naples, dont la souscription figure aux actes du concile de Sardique. Mais les papes, dès cette époque, donnaient invariablement aux évêques le titre de frères. Il y a donc lieu de croire que le Callepius, dont il est question ici, était un laïque fidèle qui retournait à Verceil après un voyage à Rome, peut-être un pèlerinage *ad limina*.

agréable à Dieu, à ses anges, et à l'Église catholique. Puisse en récompense le Christ, Notre-Seigneur, vous accorder la gloire céleste, la couronne immarcescible, l'héritage de son royaume éternel ! Nous saluons tous ceux qui avec vous servent fidèlement le Seigneur. Saluez de notre part tout votre clergé, et que Dieu vous garde dans sa grâce, seigneur et frère bien-aimé ¹. »

Saint Eusèbe de Verceil accepte la mission de légat apostolique près de l'empereur Constance, de concert avec Lucifer de Cagliari. Troisième lettre du pape à ce sujet.

11. Eusèbe de Verceil ne résista point à ces touchantes instances. Il manda au pape que, selon ses désirs, il consentait à accompagner les trois légats dans les Gaules, où se trouvait alors Constance. Ce pontife lui en témoigna sa joie et sa reconnaissance par cette troisième lettre. « Liberius, évêque, à son frère bien-aimé Eusèbe. Je ne me trompais pas, seigneur et frère bien-aimé, quand je comptais sur votre zèle pour vous associer à l'œuvre de nos légats, et concourir de tout votre pouvoir à son heureux succès. Vous consentez à partager les fatigues et les dangers d'un long et pénible voyage. J'ai ressenti une joie bien vive, à la lecture de votre lettre. J'ai la confiance qu'avec la grâce de Dieu la bonne cause triomphera, maintenant que vous vous en êtes constitué le défenseur. Travaillez donc comme un fidèle soldat de l'empereur éternel. Vous avez depuis longtemps placé vos ambitions et vos espérances au-dessus de ce monde qui passe ; c'est une raison de plus pour vous efforcer d'ouvrir les yeux à tant d'aveugles spirituels que les séductions du monde ont privés de la véritable lumière du Christ. Il ne vous sera pas difficile, à vous qui faites si volontiers le sacrifice de la vie présente, de vous montrer un digne ministre de notre Dieu. Grâce à vos efforts, il nous sera donné enfin de voir se réunir ce concile désiré, qui assurera la paix de l'Église, en déjouant les ténébreuses manœuvres des ennemis de la foi et de la justice. Je ne vous parle pas de la récompense éternelle dont Dieu couronnera vos labeurs. Ces considérations sont toujours présentes à votre pensée. L'Esprit-Saint, dont le souffle vivifiant anime votre cœur, vous parlera plus éloquemment que je ne le saurais faire ; il vous inspirera les moyens les plus propres à

¹ Liberii, *Epist. ad Euseb. Vercel.* ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1355.

rétablir la sainte Église dans l'unité. J'écris à notre frère et co-évêque, Fortunatien d'Aquilée, dont je connais le désintéressement, la sainteté et le courage, le priant de se mettre à votre disposition et de s'associer à votre entreprise. Il le fera, j'en suis sûr ; car il est prêt à sacrifier sa vie pour la foi catholique. Si vous le jugez convenable, acceptez-le donc pour compagnon de voyage. Que Dieu vous garde et vous bénisse, seigneur et frère bien-aimé. »

12. On ne sait si Fortunatien, dont Liberius faisait un si bel éloge, consentit à se joindre aux quatre légats pontificaux. La conduite de cet évêque ne justifia pas la confiance que le saint pape lui témoignait. Il eut plus tard la faiblesse de souscrire les formules Ariennes et de se prêter aux caprices iniques de Constance. Ce prince devait être à Valence, ou à Arles, lorsque les légats furent admis à son audience. Ammien Marcellin désigne ces deux villes du midi des Gaules comme celles où la cour impériale passa successivement les mois d'hiver de l'année 354. Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil remirent à l'empereur, de la part du pontife Liberius, cette admirable lettre que nous croyons devoir reproduire intégralement. « Au très-glorieux Constance-Auguste, Liberius, évêque. Je vous supplie, très-clément empereur, de m'accorder quelques instants de bienveillante attention, pour que je puisse exposer dans son intégrité le véritable état des affaires. Un empereur chrétien, le fils de Constantin le Grand de sainte mémoire, ne saurait me refuser cette faveur. Cependant je ne le dissimule pas, j'éprouve un certain embarras à me justifier devant vous, quand je songe que, malgré mon innocence, je ne puis obtenir les bonnes grâces d'un prince qu'on a vu pardonner si facilement à des coupables manifestement convaincus des plus grands crimes ¹. Con-

Lettre de
saint Liberius
à l'empereur
Constance.

¹ Il y a ici une allusion qui, pour être bien comprise, doit être rapprochée d'un fait particulier que saint Athanase raconte en ces termes dans son *Histoire des Ariens*, adressée aux monastères de la Thébaïde : *Dum episcopi ablegantur in exilium, accidit quosdam alios cædis, vel seditionis, vel furti reos, pro sceleris modo condemnari. Quos quidem post menses paucos rogatus ille (Constantius), quemadmodum Barabbam Pilatus, a pœnd absolvit. Servis autem Christi immortale se malum exhibuit.* (S. Athanas., *Historia Arianorum*, n. 68.)

traint par la nécessité de ma charge de tout supporter avec patience, je me suis vu cruellement injurié dans les lettres que vous adressiez au peuple de Rome. Comment votre âme si pleine de sentiments de piété, de douceur, de clémence, a-t-elle pu s'emporter contre moi à un tel excès d'indignation ? Je ne saurais me l'expliquer. J'attends de vous et je réclame de votre justice, très-religieux empereur, une paix qui ne soit pas enveloppée dans les réticences d'une arrière-pensée de trahison, mais une paix franche, droite, sincère, conforme enfin aux préceptes de l'Évangile. Ce n'est pas seulement la personne d'Athanase qui est en question. D'autres motifs, non moins graves, nécessitent la tenue du concile que j'ai déjà demandé à votre clémence l'autorisation de réunir. Il s'agit d'une cause à laquelle votre piété et votre religion ne sauraient demeurer indifférentes, je veux dire la cause de la foi elle-même et du culte véritable que nous devons rendre à Dieu. Sous le gouvernement d'un prince qui se fait gloire d'étendre et de propager dans le monde le règne de Jésus-Christ, une si juste requête ne saurait être repoussée. Il y a près de vous, auguste empereur, des hommes qui ne craignent pas de déchirer de leurs calomnies les membres de la sainte Église. Ils m'accusent en particulier d'avoir supprimé les lettres adressées par eux au Siège apostolique, dans le dessein d'effacer jusqu'au dernier vestige des griefs articulés contre Athanase. Mais quoi ! n'est-il pas de notoriété universelle que j'ai fait lire intégralement ces lettres au clergé de Rome, au concile réuni alors dans cette cité, et que, dans une réponse officielle, j'ai fait connaître aux évêques Orientaux la décision solennelle prise à ce sujet ? Nous n'avons pu en justice admettre les charges qu'on voulait faire peser sur notre frère le patriarche d'Alexandrie. En même temps que nous parvenait la lettre accusatrice, signée de quelques prélats seulement, nous recevions une déclaration collective rédigée par quatre-vingts évêques d'Afrique, lesquels dans un récent concile assemblé sur les lieux mêmes avaient examiné la cause, et reconnu que leur patriarche était victime d'un système persévérant de calomnies. Cette déclaration fut également portée par nous à la connaissance des évêques d'Italie ; d'un commun

accord il fut décidé qu'on ne pouvait, sans fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, condamner un évêque dont l'innocence, attestée par l'immense majorité de l'épiscopat catholique, n'avait contre elle qu'un petit nombre de dissidents, toujours les mêmes, dont les perfides manœuvres ont déjà été flétries plusieurs fois. Sur cet exposé sincère et vrai, il vous sera facile de vous convaincre que ma conduite en toute cette affaire a été celle d'un vrai serviteur de Dieu qui veut rester fidèle à la cause de son Maître. Il m'est témoin ce grand Dieu, et l'Église catholique ne me démentira pas, que depuis longtemps j'ai appris à fouler aux pieds les ambitions et les espérances mondaines, ainsi qu'il convient à un cœur formé par les maximes de l'Évangile et les traditions apostoliques ¹. Aux divers degrés de la hiérarchie que la divine Providence m'a imposé de franchir, j'ai vécu dans l'observation des lois de l'Église, sans un sentiment d'amour-propre, de personnalité, ni de vaine gloire. Le Tout-Puissant que j'invoque sait que je ne mens pas, quand j'atteste que ce fut contre mon gré qu'il me fallut accepter la dignité formidable dont je suis aujourd'hui revêtu. Avec sa grâce, je m'efforcerai de la porter sans tache, tant qu'un souffle de vie animera ma poitrine. Ce ne sont pas mes décrets, mais ceux de la tradition apostolique, que j'ai maintenus et que je maintiendrai toujours. Fidèle aux coutumes et aux lois sanctionnées par mes prédécesseurs, je ne prétends rien ajouter aux prérogatives du siège de Rome; seulement je n'en laisserai rien diminuer. Je garderai inviolable la foi sacrée qui m'a été transmise par une succession de tant de pontifes illustres, dont la plupart ont versé leur sang pour elle. La sollicitude des églises qui m'incombe, et votre dévouement pour notre religion sainte, me font un devoir de vous éclairer sur l'état réel des choses. Les Orientaux me notifient qu'ils veulent être admis à la communion catholique et conclure avec moi la paix. Or, quels sont ceux qui tiennent ce langage ?

¹ Nous avons déjà reproduit ce fragment de la lettre pontificale. Cependant on nous permettra de le laisser subsister ici, malgré le double emploi, pour ne pas tronquer un monument qui atteste, comme le disait Stilling, la magnanimité de Liberius.

des évêques tels que Macedonius , Démophile , Eudoxius , Martyrius, que la sentence du concile de Milan a frappés comme des Ariens notoires. J'en appelle à votre justice, très-clément empereur. De tels antécédents sont-ils de nature à faire accepter, sans un mûr examen, leurs propositions nouvelles? Les accusations qu'ils essaient de faire revivre contre Athanase sont surannées. Nous avons entre les mains les titres authentiques que le patriarche Alexandre adressait jadis à notre prédécesseur Sylvestre, de sainte mémoire, longtemps avant la promotion d'Athanase sur le siège d'Alexandrie. Or ces lettres désignent comme adhérents de l'hérésiarque Arius, solennellement condamnés dès cette époque, les mêmes prélats qui réclament aujourd'hui, et qui ont depuis aggravé leur faute en communiquant notoirement avec l'intrus Grégoire d'Alexandrie. Quelle paix serait-ce donc, très-clément empereur, que celle qui violenterait la conscience de tous les évêques catholiques au point de les faire signer de force, comme on vient de l'essayer en Italie, la réhabilitation de ces personnages indignes. Vous me permettrez de revenir sur un autre incident non moins considérable. J'ai entre les mains la correspondance de mes légats Vincent de Capoue et Marcel. Ils me disent qu'avant l'acte de faiblesse qui les a fait céder aux menaces des Orientaux, ils avaient formellement posé la condition de ne consentir à la déposition d'Athanase, qu'autant que les Orientaux eux-mêmes souscriraient les anathèmes prononcés contre l'hérésie Arienne. Ce pacte signé de part et d'autre devait être la base de tout arrangement ultérieur. Cependant les évêques d'Orient ont condamné Athanase, mais ils se sont refusés à condamner l'arianisme. En sorte que, dans cette déplorable transaction, où un innocent fut condamné, la foi catholique elle-même demeure sacrifiée. Maintenant donc, je vous conjure avec larmes, je fais appel à tous vos sentiments de foi et de respect pour la majesté divine. Notre grand Dieu vient de vous combler de ses faveurs, en vous accordant la victoire sur vos ennemis ¹, en rétablissant la paix dans

¹ Allusion à la défaite et à la mort de l'usurpateur Magnence.

votre empire. En retour de tant de bienfaits, permettez que la cause de la foi ne soit pas la seule qui ne puisse obtenir un juste triomphe, au milieu de l'allégresse universelle causée par le succès de vos armes. Laissez les ministres de Jésus-Christ se réunir pour proclamer de nouveau la sentence solennelle rendue jadis par le grand concile de Nicée, en présence de votre illustre père de sainte mémoire. Ainsi Jésus-Christ, votre Dieu et le mien, pourra continuer à bénir votre règne. Telles sont les supplications instantes que je vous adresse par l'entremise de mes légats Lucifer évêque de Cagliari, le prêtre Pancratius et le diacre Hilaire. J'ai la confiance qu'ils obtiendront de vous la réunion d'un concile de toutes les églises catholiques. Ainsi puisse, très-clément et très-religieux empereur, la protection du Dieu Tout-Puissant vous garder longtemps à notre amour ¹. »

13. L'empereur se prêta en effet, avec la meilleure grâce du monde, à la convocation d'un concile : seulement, au lieu de l'assigner à Aquilée, dont il se trouvait trop loin, il fixa la réunion à Milan, la nouvelle capitale de l'Italie, et il se rendit en personne dans cette cité pour avoir plus d'action sur les délibérations de l'assemblée. Jamais prince ne se trouva plus à l'aise, au milieu de ces débats théologiques pour lesquels il avait une véritable passion, parmi ces réunions d'évêques qu'il se flattait de savoir toujours, par ruse ou par violence, réduire à son avis. Les évêques ariens, qui l'appelaient Votre Éternité et qui refusaient ce titre au Fils de Dieu, avaient soin d'entretenir cette manie du maître par leurs fréquents conciliabules, où l'on accueillait ses paroles comme autant d'oracles. Tous ces prélats qui se disaient chrétiens ne rougissaient pas de suivre en matière de foi les instructions d'un théologien couronné, lequel n'avait pas encore reçu le baptême et n'était pas même catéchumène. Le concile de Milan s'assembla donc vers le commencement de l'année 355 ; on y comptait plus de trois cents évêques d'Occident. Les Orientaux y étaient en nombre bien inférieur. Trois légats présidèrent au nom

Concile
de Milan.
Condamna-
tion de saint
Athanasie
par les
Ariens. Exil
des légats.

¹ Liberii, *Epist. ad Constant.* ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1351.

de Liberius ; c'étaient les mêmes que le pape avait, l'année précédente, députés à Constance, savoir : Lucifer de Cagliari, le prêtre Pancratius et le diacre Hilaire. Dès l'ouverture des sessions, Eusèbe de Verceil proposa de faire souscrire à tous les Pères le symbole de Nicée, pour procéder ensuite dans l'unité de la foi à l'examen des autres questions. Denys, évêque de Milan, se mit le premier en devoir de le signer ; mais Valens de Mursia lui arracha des mains la plume et le papier, s'écriant qu'on n'aboutirait à rien par cette voie. Une scène tumultueuse suivit cet acte de violence. Le peuple rassemblé autour de l'église s'agitait en disant : « La foi est trahie par les évêques ! » On craignit une sédition ; Constance ordonna aux pères de tenir leurs séances dans une salle du palais. De ce jour, le concile perdit sa liberté. L'empereur y fit donner lecture d'un édit officiel où il soutenait la doctrine d'Arius, et la rendait obligatoire pour toutes les églises de l'empire. Lucifer de Cagliari, légat du pape, répondit avec une noble fermeté. « Quand même Constance, disait-il, armerait contre nous tous ses soldats, il ne nous forcera jamais à renier la foi de Nicée et à signer les blasphèmes d'Arius. » Les menaces ne réussirent pas davantage à obtenir la condamnation de saint Athanase. L'empereur, outré de cette résistance inattendue, fit appeler en sa présence Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil et Denys de Milan, les trois prélats dont l'influence était prépondérante au sein de l'assemblée. « C'est moi, leur dit-il, qui suis personnellement l'accusateur d'Athanase ! Croyez donc à la vérité de mes assertions. — Il ne s'agit pas ici, répondirent les évêques, d'une affaire temporelle où l'autorité de l'empereur serait décisive ; mais d'un jugement ecclésiastique où l'on doit agir avec une impartialité égale envers l'accusateur et l'accusé. Athanase est absent ; il ne peut être condamné sans avoir été entendu. La règle de l'Église s'y oppose. — Mais, répliqua Constance, c'est ma volonté qui doit servir de règle. Les évêques orientaux s'y conforment. Obéissez donc, ou vous serez exilés. » Les prélats s'inclinèrent et sortirent. On dit que Constance s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre eux. Le lendemain, ils étaient conduits en exil par les tribuns militaires, à travers les flots pressés de

la multitude qui pleurait en se voyant séparée de ses pasteurs légitimes. Le diacre Hilaire dont la fermeté avait déplu davantage fut flagellé sur la place publique, avant de partir pour le lieu de son bannissement. Le reste des évêques et Fortunatien d'Aquilée lui-même eurent la faiblesse de signer la condamnation d'Athanase.

14. En apprenant l'exil de ses légats et du courageux évêque de Milan, Liberius leur adressa cette noble lettre : « Pendant que sous l'image d'une paix menteuse, l'ennemi du genre humain sévit sur les membres de la sainte et catholique Église, il vous est donné, généreux confesseurs, d'offrir en votre personne le spectacle d'une foi invincible, couronnée par le martyre. Quelles expressions, quels éloges pourraient égaler l'héroïsme de votre conduite ? Partagé entre le regret de votre absence et l'admiration de votre gloire, je ne sais que vous bénir. Croyez que j'é partage en esprit votre exil. Cette pensée sera pour vous, je le sais, un adoucissement à vos souffrances ; mais elle est pour moi une véritable torture, car je voudrais déjà être à vos côtés et prendre réellement ma part de vos tribulations. Oui, frères bien-aimés, j'ai demandé à Dieu d'être sacrifié pour vous tous ; de marcher seul dans le sentier de l'épreuve, pour vous l'éviter à vous-mêmes. Cependant cette palme était réservée à vos mérites ; c'est vous qui avez ouvert le chemin glorieux du martyre. Du moins, je vous en supplie, souvenez-vous de moi dans vos prières. Que l'exil qui me prive du bonheur de vous voir ne nous sépare point devant Dieu. Les martyrs n'eurent à affronter que le glaive d'un seul bourreau ; pour vous, athlètes de Jésus-Christ, vous avez eu à vaincre et les ennemis déclarés, et les faux frères plus dangereux encore. Leur violence semble aujourd'hui triomphante. Dans la réalité, elle n'aura servi qu'à faire éclater davantage votre héroïque constance. Courage donc. Vous êtes assurés de la récompense céleste. Plus près de Dieu que je ne le suis moi-même, moi qui fais profession d'être son serviteur et votre frère, je vous supplie de m'accorder le secours de vos prières, afin d'être prêt pour la tempête qui approche et de me montrer digne de partager, pour la foi et le bien de l'Église, la couronne de votre martyre. Il m'importe d'être exactement ins-

Lettre de
saint Liberius
aux prélats
exilés.

truit de tous les détails de la lutte que vous avez eu à subir. Je prie donc votre sainteté de vouloir m'en écrire toutes les circonstances. Je puiserai dans ce récit une force nouvelle. La rumeur publique ne m'apporte chaque jour que des sujets d'affliction ; mon âme en est consternée et je sens mon corps lui-même s'affaisser sous le poids de tant d'épreuves. Que Dieu vous conserve, seigneurs et frères bien-aimés ¹. » Les évêques dont Liberius consolait ainsi l'exil profitèrent de leur rélévation pour servir l'Église. On leur avait assigné à chacun différentes provinces, dans l'espoir qu'isolés les uns des autres ils auraient moins d'influence. Ce calcul perfide n'eut d'autre résultat que de répandre davantage la gloire des confesseurs. Partout où ils passaient, les fidèles venaient baiser leurs chaînes et leur offrir, en argent et en vivres, tous les secours dont ils pouvaient avoir besoin. Partout on maudissait l'hypocrisie et la cruauté d'Ursace et Valens, leurs bourreaux. Saint Denys de Milan, transporté en Cappadoce, y mourut, après quelques mois de séjour (25 mai 356). Déjà les Ariens avaient installé un intrus sur son siège ; ils avaient appelé du fond de l'Orient un prêtre ordonné jadis par Grégoire, l'intrus d'Alexandrie. Ce nouveau mercenaire s'appelait Auxence ; il n'entendait même pas le latin, seule langue parlée par le peuple du diocèse qu'il allait gouverner. Mais il était courtisan, et s'entendait à merveille en finances. Une troupe de soldats le mit en possession de son siège usurpé.

§ III. Saint Hilaire, Évêque de Poitiers.

15. Les violences étaient à l'ordre du jour. Saint Paulin, digne successeur de Maximin sur le siège épiscopal de Trèves, venait d'être exilé lui-même en Phrygie. Les ordres de Constance à son égard furent si sévères qu'on refusait toute nourriture au confesseur. La petite localité qui lui fut assignée en dernier lieu comme séjour n'était habitée que par des idolâtres et par quelques sectaires Montanistes. Ces derniers apportaient à l'évêque des aliments pro-

¹ Liberii, *Epist. ad Eusebium Dionysium et Luciferum in exilio constitutos* ; *Patrol. lat.*, tom. VIII, col. 1357.

Martyre de
saint Paulin,
évêque de
Trèves.
Premières
années et
conversion
de saint Hi-
laire. Son
élection au
siège épisco-
pal de
Poitiers.

fanés dans leurs impurs mystères, et les païens, des viandes offertes aux idoles. Le martyr de Jésus-Christ, plutôt que de paraître acquiescer à l'hérésie des uns ou à l'impiété des autres, en acceptant ces mets sacrilèges, préféra se laisser mourir de faim (358). Tous les évêques des Gaules ne montrèrent point la même énergie. Saturnin, évêque d'Arles, ville où Constance aimait à tenir sa cour, se fit le lâche flatteur d'Ursace et de Valens. Il entraîna dans sa défection un certain nombre de ses collègues ; mais, en ce moment, surgissait une des gloires les plus pures de notre patrie. En 353, Hilaire, l'Athanase de l'Occident, « le docteur illustre des églises, » comme l'appelait depuis saint Augustin, « le Rhône de l'éloquence latine, » dit saint Jérôme, montait sur le siège épiscopal de Poitiers. Hilaire, gaulois d'origine, appartenait à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles de la cité de Pictavium, dans l'Aquitaine seconde. Durant sa jeunesse, qui s'écoula pour lui dans la pratique du culte païen dont ses ancêtres lui avaient transmis la tradition avec le sang, il étudia les lettres humaines et particulièrement le grand art de l'éloquence. Son génie vif et ardent se passionnait pour cette étude, qui absorbait toutes ses facultés et ouvrait à ses ambitieuses espérances l'horizon le plus brillant. Les œuvres de Quintilien étaient sa lecture favorite. Il en savait de mémoire les plus beaux passages. A l'école de ce judicieux écrivain, il formait son esprit à la rectitude de la pensée, à la clarté de l'expression, à la méthode d'une dialectique puissante. Toutes ces conquêtes de son intelligence devaient lui servir un jour pour la défense de la vérité qu'il ignorait encore. L'étude fut le chemin qui le conduisit à la foi. En méditant sur la nature de Dieu, il se convainquit facilement de l'absurdité du polythéisme. Les préjugés de son enfance et du milieu social où il avait vécu jusque-là ne l'arrêtèrent point dans sa recherche. A mesure que les premières illusions de l'erreur se dissipèrent à ses yeux, il se sentait une soif inextinguible de vérité. Les systèmes philosophiques du paganisme, tous étayés sur la base ruineuse de l'idolâtrie, le fatiguaient sans l'éclairer. Dans cette disposition d'esprit, il demanda à l'un de ses amis, qui était chrétien, un exemplaire des

saintes Écritures, et courut s'enfermer dans sa demeure avec ce trésor nouveau pour lui. A l'ouverture du livre, il tomba sur cette définition que le vrai Dieu donnait de lui-même à Moïse : « Je suis celui qui suis. » Cette majesté de l'Être, dans sa profondeur insondable, se révélant à l'intelligence humaine par un mot dont la simplicité apparente recouvre des abîmes de grandeur et de gloire, subjuga la pensée d'Hilaire. Il dévora, au pied de la lettre, le livre divin. Quand, après avoir achevé la lecture des prophètes, il vit se dérouler, dans les pages de l'Évangile, la réalisation des espérances du monde, Hilaire se prosterna en disant : « Seigneur Jésus, je crois en vous, je vous adore, je vous aime ! » Le fils des druides était chrétien. Rien ne fut changé extérieurement dans sa vie. Il reçut le baptême avec sa femme et sa fille Abra. Seulement, à partir de ce jour, le patricien gaulois devint le plus ardent défenseur de la foi de Nicée. Le symbole catholique, dont il avait fait profession, était pour lui l'arche sainte. Il ne permettait à personne d'y porter la main. On le vit, simple laïque, refuser de s'asseoir à la même table que les évêques ariens. Le venin de l'hérésie apporté dans les Gaules parmi les bagages de l'empereur Constance, se glissait dans toutes les conversations, s'insinuait partout avec la faveur qui s'attache au crédit du prince. Hilaire, dirigé par les conseils de saint Maixent (Maxentius), évêque de Poitiers, s'était constitué le défenseur de la foi véritable. On le trouvait sur la brèche toutes les fois qu'il s'agissait de défendre le dogme de la Trinité contre les subterfuges et les distinctions captieuses de l'Arianisme. Sa parole, autorisée par la sainteté de sa vie et l'exemple de ses vertus, était féconde en fruits de bénédiction et de grâce. Les fidèles de Poitiers commencèrent à vénérer Hilaire comme leur modèle. A la mort de saint Maixent, ils voulurent davantage. Clergé et peuple, d'une voix unanime, élurent le laïque, le père de famille, l'homme marié, pour succéder au pieux pontife. Il fallut vaincre la résistance d'Hilaire, qui fuyait les honneurs et voulait se dérober par la fuite au vœu populaire. Aussitôt qu'il eut été amené de force sur la chaire épiscopale qu'il devait illustrer, il se sépara de sa femme et de sa fille et ne vécut désormais

que pour la famille spirituelle qui venait de le choisir pour père.

16. Rien n'est plus touchant que la lettre qu'il écrivait à sa fille Abra, pour la consoler de l'absence d'un père bien-aimé et pour l'exhorter à consacrer sa jeunesse et sa virginité au seul époux dont les promesses immortelles ne trompent point les âmes. « Fille chérie, lui disait-il, je reçois le témoignage écrit de la douleur que vous éprouvez de ne me plus voir. J'y crois, car je sens moi-même ce qu'il en coûte d'être séparé des plus chers objets de ses affections. Cependant, pour que vous ne m'accusiez pas d'une indifférence qui est loin de mon cœur, je veux vous prouver que notre séparation ne m'empêche point de songer à vous. Vous êtes ma fille unique, mon trésor ; je ne songe qu'à vous rendre la plus parfaite et la plus heureuse des femmes. Dernièrement j'appris qu'un jeune homme, noble et riche, avait une perle sans prix et une parure dont la possession comblerait les vœux des plus opulents princes de ce monde. J'allai le trouver. La route était longue et difficile pour arriver jusqu'à son palais. Admis enfin à son audience, je fus ébloui de l'éclat de son visage, et, tombant à genoux, j'attendis qu'il voulût bien lui-même m'adresser la parole et me demander le but de mon voyage. J'osai alors lui parler des trésors qu'il possédait. J'ai, lui dis-je, une fille unique ; je l'aime ardemment ; je viens chercher pour elle la perle sans prix et la parure qui sont en votre pouvoir. En parlant ainsi, je versais un torrent de larmes. Il me fallut revenir plusieurs fois. Je passai des jours et des nuits prosterné aux pieds de ce bienfaiteur, le suppliant d'exaucer ma prière. Enfin, car il est bon et nul n'est meilleur que lui, le prince daigna m'adresser cette réponse : Connais-tu bien la nature et le prix de la perle et de la parure que tu me demandes pour ta fille ? — Oui, seigneur, répondis-je, on me l'a appris. J'ai foi en vous et je sais qu'elles donnent le bonheur véritable et le salut éternel. — D'un signe il ordonna à ses ministres d'apporter en premier lieu la robe virginale. Oh ! ma fille, quel tissu de soie et d'or lui pourrait être comparé ? Elle efface la candeur de la neige. On me montra ensuite la pierre précieuse. Ni l'astre rayonnant aux cieux, ni les diamants de la

Lettre de
saint Hilaire
à sa fille
sainte Abra.

terre, ni l'azur des eaux, ni les magnificences de la nature, ne sauraient approcher de son éclat divin. Je vois, me dit le jeune prince, que tu es un bon et tendre père, puisque tu viens de si loin chercher ces trésors pour ta fille bien-aimée. Cette parure a des propriétés vraiment merveilleuses. Les vers ne sauraient l'attaquer; l'usage ne la consume point; nulle tache ne peut la flétrir; impossible de la déchirer ni de la perdre; elle reste éternellement ce que tu la vois. Quant à cette perle, elle a une vertu non moins extraordinaire. Celui ou celle qui la porte est préservé de toutes les maladies; il ne vieillit point, il ne meurt point. — Seigneur, m'écriai-je, je vous en conjure, laissez-vous toucher par mes larmes. Si vous ne me donnez pour ma fille bien-aimée cette parure et cette perle, ma vie ne sera qu'un long désespoir; je croirai avoir perdu ma fille! — Touché de mes instances, il me releva en disant: Tu me parais prêt à sacrifier ta vie pour ces trésors. Ils sont à toi; mais écoute à quelle condition. La robe que je te donnerai pour ta fille n'aura pas les couleurs brillantes de celle-ci; elle ne sera point tissée d'or et de soie. Sans autre éclat que sa simplicité, elle sera telle cependant qu'elle perdra toute sa vertu le jour où on l'échangerait contre une étoffe plus riche et plus somptueuse. De même, la perle que je te donnerai ne saurait être associée à aucune de celles que l'Inde fait éclore sur ses rivages. Tu vois celle-ci, elle vient des cieux; quand on veut la mêler aux bijoux de la terre, elle s'évanouit et disparaît. Avant donc d'accepter cette richesse éternelle, sache d'abord si ta fille est disposée à renoncer aux parures de la terre et aux vains joyaux du monde. — Tel est le langage que m'a tenu ce jeune prince. Je vous le transmets secrètement dans cette lettre, fille bien-aimée, vous suppliant avec larmes de vous réserver pour la perle et la parure du ciel, et de combler ainsi d'une joie ineffable le cœur de votre vieux père. J'en atteste le Dieu souverain de la terre et des cieux, rien ne vaut les trésors que je vous offre. Libre à vous d'en obtenir la possession. Quand on vous offrira de riches étoffes, des tissus de soie, des broderies d'or, répondez: J'attends un vêtement plus précieux que mon père est allé me chercher dans des régions lointaines. Je

ne saurais accepter ceux-ci sans renoncer à celui-là. En attendant, la laine que je file de la toison de mes brebis suffit à mon habillement ; sa couleur naturelle me plaît ; je ne veux point des parures que le temps consume, que les vers dévorent et que le moindre accident peut détruire. Si l'on vous présente des colliers de diamants, des anneaux de saphir et d'émeraude, répondez : La perle que j'ambitionne n'est pas un vain ornement du genre de ceux que vous m'offrez. Mon père a exposé sa vie pour conquérir celle qui m'est destinée. Je l'attends, elle m'assurera le salut éternel. Donc, fille chérie, lisez et relisez cette lettre ; prenez pitié de mes angoisses et réservez-vous uniquement pour cette parure et cette perle. Répondez-moi en consultant votre cœur, sans autre confiance, et dites-moi ce que je dois mander au jeune prince. Quand je saurai votre détermination, je vous ferai connaître le nom, la volonté, le pouvoir de cet inconnu. En attendant, je vous envoie deux hymnes à chanter le matin et le soir, en souvenir de votre vieux père. S'il arrivait que votre jeunesse ne pût démêler le sens de cette lettre et des hymnes qui l'accompagnent, demandez-le à votre mère, laquelle, je le sais, désire par-dessus tout vous avoir engendré pour Dieu. Fille très-regrettée, que ce grand Dieu qui vous a donné la vie daigne vous garder ici-bas et dans l'éternité ¹. »

17. Nous avons encore l'une des deux hymnes que le saint évêque de Poitiers adressait à cette enfant de bénédiction. La voici. « Céleste auteur de la lumière, toi dont le Verbe radieux, après les ténèbres d'une si longue nuit éclaira enfin l'horizon des mortels, tu es le véritable astre du matin, non pas celui dont le rayon tremblant vient annoncer le retour de l'aurore. Non. Ta clarté dépasse le fulgurant éclat du soleil ; ta lumière c'est le jour et la vie de nos âmes. Créateur des mondes, écoute ma prière. Épanche sur moi un rayon de cette grâce qui transforme nos corps eux-mêmes en les remplissant de ton Esprit, et leur donne l'ineffable privilège de porter Dieu. Ne permets pas que je sois victime des

Les hymnes
adressées
par saint
Hilaire à sa
fille Abra.

¹ S. Hilarii, *Epist. ad Abram filiam suam* ; *Patr. lat.*, tom. X, col. 549.

perfides embûches de l'ennemi ravisseur. Parmi les détails et les mille sollicitudes de cette vie, fais que je conserve l'innocence et le respect de tes lois. Que la pudeur veille attentive sur le temple de mon corps, et que rien n'y offense le regard de ton Esprit-Saint. Tel est le vœu de mon âme suppliante; telle est ma prière matinale. Astre du matin, sois ma lumière dans l'ombre de la nuit. Gloire à toi, Seigneur, gloire à ton Fils unique, gloire à l'Esprit consolateur, maintenant et dans tous les siècles! Amen. » — Ce chant sacré est digne de saint Hilaire. Quelques manuscrits lui adjoignent une hymne pour la nuit, dont l'authenticité est moins certaine. Nous la reproduisons également, parce que, si elle n'est pas l'œuvre g nueine du grand  v que de Poitiers, elle fut certainement compos e de son temps, et r fl te les pr occupations que l'Arianisme excitait alors dans le c ur des catholiques fid les. Voici cette pi ce : « Je suis indigne de lever vers les  toiles du firmament des yeux charg s du poids de tant d'iniquit s, Christ, viens au secours de ma faiblesse. J'ai n glig  d'accomplir le bien qui m' tait command ; j'ai commis le mal qui m' tait d fendu; je me suis souill  dans la fange du p ch . Christ,  pargne les  mes rachet es de ton sang. En t'adressant d'un c ur fid le cette humble pri re, je maudis Arius et Sabellius les blasph mateurs. Jamais je n'ai pr t  l'oreille aux murmures impies des nouveaux Simon. Pour ton nom,   Christ, mon c ur est plein d'un respect tendre et jaloux; j'ai suc  d s mon enfance le lait que la catholique  glise me versa de son sein maternel. Je n'irai jamais boire aux sources empoisonn es de l'erreur ¹. »

Lettre de
saint Hilaire
  l'empereur
Constance.

18. Quand Hilaire d tournait de sa fille bien-aim e son regard attendri, pour le reporter sur la nouvelle  pouse, l' glise catholique, dont il venait d' tre constitu  le pontife, il  prouvait des alarmes mille fois plus cruelles et qui ne devaient se dissiper ni si promptement, ni si heureusement. Les violences exerc es au nom de l'empereur contre le clerg  et les  v ques fid les; les

¹ S. Hilarii, *Hymnus ad filiam. Alter hymnus perperam Hilario tributus*; *Patrol. lat.*, tom. X, col. 551-554.

schismes qui éclataient de toutes parts; les invasions d'intrus à main armée; les scandales des prélats courtisans; les immixtions des tribunaux civils jugeant en matière de foi et condamnant à la torture, à la flagellation, à l'exil, tous ceux qui gardaient inviolable la doctrine de Nicée; ce lamentable spectacle arrachait au cœur du grand évêque une plainte éloquente et indignée qu'il adressa courageusement à Constance. « Ce n'est plus avec des paroles, c'est avec des larmes, disait-il, que nous venons vous conjurer, très-religieux Auguste, de mettre un terme à l'inique oppression qui pèse en ce moment sur l'Église, d'arrêter les intolérables persécutions, les sanglants outrages, dont nous accablent les faux frères. Veuillez enfin donner l'ordre aux gouverneurs, magistrats et juges de vos provinces d'avoir à se renfermer dans les limites de leurs attributions; de ne plus intenter aux évêques et aux clercs de procès en matière dogmatique; de cesser d'employer la violence, la torture, le glaive ou l'exil, contre des innocents dont la vie est sainte et la foi intègre. Les désastres ne seront réparés, les divisions et les schismes ne pourront disparaître qu'à cette unique condition. Écoutez la voix de ces multitudes d'opprimés qui vous crient : Je suis catholique, je ne veux pas donner mon nom à l'hérésie. Je suis chrétien, non arien. Plutôt la mort que de céder aux pouvoirs humains et d'apostasier la foi ! Ne comprenez-vous pas, très-glorieux empereur, que c'est le comble de l'injustice d'arracher les troupeaux de Jésus-Christ à leurs légitimes pasteurs; de rompre par l'épée des liens que la charité catholique a formés dans l'Esprit-Saint ? Vous voulez la paix, dites-vous. Ne contraignez donc pas les consciences fidèles à une alliance impossible entre la vérité et l'erreur, entre les ténèbres et la lumière, entre la nuit et le jour. La paix, si l'on peut appeler de ce nom le triomphe de la brutalité et de la force, n'existe que pour les fauteurs de l'Arianisme. Eux seuls ont la liberté de propager partout le venin de leurs erreurs. Cependant les plus illustres d'entre les pontifes, de vénérables évêques dont la sainteté et le courage sont admirés de tout l'univers, languissent dans l'exil, relégués au désert, déportés chez les nations barbares. Pour que la liberté

fût égale, il faudrait commencer par rappeler sur leurs sièges ces glorieux confesseurs de la foi. Quel droit, quel privilège peuvent donc revendiquer les Ariens? Il y a quatre cents ans bientôt que le Fils unique de Dieu daigna descendre du ciel pour racheter le genre humain. Depuis lors, les apôtres, les docteurs, les martyrs, n'ont pas manqué dans l'Église. Jamais cependant on n'y connut la doctrine arienne, avant l'apparition de cette peste nouvelle qui s'est produite de nos jours, plus funeste que les plus horribles épidémies. Tous les noms des auteurs de l'Arianisme sont des noms contemporains : les deux Eusèbe de Nicomédie et de Césarée, Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Étienne d'Antioche, Acace de Césarée, Menophante d'Éphèse. Faut-il y joindre ces deux jeunes téméraires, dont l'ignorance égale la présomption, Ursace et Valens, dont les doubles et triples rétractations courent le monde, pendant que leurs auteurs continuent à blasphémer le nom de Jésus-Christ, associant à leur communion les complices de leurs crimes, devançant par les malédictions qui les accompagnent ici-bas la sentence de condamnation solennelle du souverain Juge ! N'oubliez pas, auguste empereur, que notre Dieu ne veut pas d'hommages forcés. La foi qu'il demande ne saurait s'exiger par des tortures. Il repousse les adorations hypocrites. Nul n'a le droit de me contraindre à le reconnaître; c'est mon cœur qu'il veut, c'est mon amour dont il se montre jaloux. Que signifient donc les fers dont on charge les mains de prêtres vénérables, pour les forcer à croire, ou à ne croire pas? Les évêques sont jetés au fond des cachots; les fidèles sont gardés à vue par une soldatesque armée; les vierges du Seigneur sont livrées aux brutalités de la foule; on appelle à ces spectacles qui font rougir la pudeur une multitude avinée. Que leur demande-t-on cependant? Êtes-vous chrétiens? Non. Mais : Êtes-vous ariens? Toutes ces atrocités se commettent au nom de l'empereur. Les bourreaux ont rétabli les chevalets; les juges prononcent des sentences de mort; ce sont des évêques qui requièrent contre nous les tortures! Si du moins la cause n'avait pas été déjà vingt fois instruite et définie, il y aurait lieu de suspendre son jugement et d'attendre

un nouvel examen. Mais l'Arianisme a été solennellement condamné. Les griefs qu'on articule contre Athanase ont été, à plusieurs reprises, dans les assemblées les plus diverses et les plus impartiales, reconnus comme d'infâmes calomnies. D'où vient donc cette recrudescence de haines, de violences, d'iniquités et de sacrilèges? Si j'entre dans le détail des faits récents dont nous avons été les témoins et les victimes, quelle scélératesse et quelle hypocrisie! Eusèbe de Verceil, cet évêque selon le cœur de Dieu, dont toute la vie est une suite de saintes œuvres, fut traîné du conciliabule d'Arles (353) au synode de Milan (355). En cette dernière ville se trouvait réunie toute la synagogue des pervers, conjurée contre la résistance héroïque de ce grand homme. Il remplit avec Lucifer évêque de Sardaigne et les clercs romains Pancratius et Hilaire, la charge de légat apostolique. On le somma de souscrire à la condamnation d'Athanase. « Il s'agit de la foi, non des personnes! » répondit le confesseur. Et déroulant le parchemin qui renfermait le symbole de Nicée, il le présenta à la signature des assistants. L'évêque de Milan, Denys, prit le parchemin et s'appretait à le souscrire. Valens se jeta sur lui, lui arracha la plume, déchira le parchemin, en s'écriant : « Ce n'est point ainsi qu'il faut procéder. La question de personnes passe avant celle de la doctrine. » Cependant le peuple fidèle, instruit de ces violences, remplit de clameurs la place publique. On transféra le concile, de l'Église de Milan au palais impérial, et Eusèbe, chargé de fers, fut remis à une escouade de soldats qui le conduisirent en exil ¹. » Ici s'arrête, brusquement interrompu, le manuscrit unique qui nous a conservé la première Épître adressée par saint Hilaire de Poitiers à l'empereur Constance.

19. Ce prince recevait en même temps, du vénérable Osius de Cordoue, une protestation non moins énergique, mais plus touchante encore. Elle était ainsi conçue : « Osius à Constance Auguste, salut dans le Seigneur. J'ai commencé à confesser la foi

Lettre
d'Osius de
Cordoue
à l'empereur
Constance.

¹ S. Hilarii, *Ad Constant. August. lib. primus*; *Patr. lat.*, tom. X, col. 557-564.

de Jésus-Christ durant la persécution de votre aïeul Maximien ¹. Si vous êtes disposé à renouveler cette ère sanglante, je suis encore prêt à mourir plutôt que de trahir la cause de l'innocence et de la vérité. N'attendez de moi ni une approbation, ni une faiblesse. Cessez d'écrire sur ce ton; abandonnez l'erreur arienne, les subterfuges des Orientaux, les hypocrisies d'Ursace et de Valens. Ils vous parlent d'Athanase; c'est un leurre. Leur but réel est de substituer l'hérésie à la foi. Mes cheveux blancs me donnent le droit de vous parler comme à un fils. Constance, croyez à mes paroles. Je présidai jadis le concile de Sardique, à l'époque où de concert avec votre frère Constant, de bienheureuse mémoire, vous fîtes appel à tous les évêques de la catholicité. Ce fut moi qui adressai aux ennemis d'Athanase la sommation d'avoir à se présenter dans l'église où se tenaient les séances, pour y soutenir les accusations qu'ils formulaient contre ce grand évêque. Je leur donnai un sauf-conduit en règle; j'engageai ma parole d'honneur qu'ils pouvaient venir en toute sécurité et que le jugement rendu serait impartial. A deux reprises différentes, je renouvelai, sans aucun succès, mes instances. Enfin je leur proposai un moyen terme. S'il vous répugne, leur disais-je, de vous présenter au concile, remettez-moi en particulier toutes les pièces que vous avez à produire contre Athanase. Je vous jure que si la culpabilité du patriarche est établie, nous le condamnerons. S'il est innocent, pour vous éviter la flétrissure qu'entraînerait une accusation reconnue calomnieuse, je vous promets de déterminer Athanase à quitter pour jamais l'Afrique et à venir avec moi en Espagne. Or, Athanase lui-même avait souscrit à ces conditions. Cependant ses adversaires ne répondirent que par un refus obstiné. Depuis, le patriarche s'est rendu près de vous, à Antioche, après les invitations pressantes que vous lui aviez adressées. Là il publia une protestation par laquelle il invitait tous ses ennemis à venir en votre présence subir avec lui une confrontation, afin de prouver une bonne fois leurs

¹ Fausta, fille de Maximien Hercule et seconde femme de Constantin le Grand, était en effet la mère de l'empereur Constance.

accusations. Ils s'y refusèrent. Vous ne l'avez pas oublié. Pourquoi donc aujourd'hui prêtez-vous l'oreille à ses détracteurs? Pourquoi donc avez-vous rendu votre confiance à Ursace et Valens, dont la rétractation écrite est encore entre vos mains? Lorsqu'ils la rédigerent cette première rétractation, qu'ils prétendent maintenant désavouer, aucune violence ne les y contraignit. Ils n'étaient pas entourés d'une soldatesque forcenée qui leur mettait la plume à la main. Non, votre auguste frère Constant ne commit jamais de tels abus de pouvoir; ils étaient réservés à notre époque infortunée. Ce fut spontanément qu'Ursace et Valens se rendirent à Rome. Là en présence du Pontife et devant tout le clergé de la métropole, ils souscrivirent un acte par lequel ils reconnaissaient avoir calomnié Athanase. Leur démarche était tellement libre et spontanée, qu'avant même de quitter la Pannonie, ils avaient adressé au patriarche lui-même une lettre d'excuses. Mais enfin s'ils persistent à soutenir qu'ils ont dû céder à la violence; ils reconnaissent donc qu'en matière de foi la violence est illicite et nulle. Dès lors il vous est interdit à vous-même d'user de ce moyen de coaction. Cessez donc de nous adresser des épîtres pleines de menaces; de nous envoyer des comtes, des patriciens, des palatins, pour nous signifier l'exil ou la mort. Constant, votre auguste frère, agissait-il ainsi? Où sont les évêques qu'il a exilés? Quand l'a-t-on vu présider des conciles et dicter des sentences ecclésiastiques? Quel courtisan se vanta jamais sous son règne de faire souscrire à coups de sabre des professions de foi? Mon fils, rompez, je vous en conjure, avec cette politique désastreuse. Souvenez-vous que vous êtes un homme mortel; craignez le jugement final; songez à paraître innocent devant le juge des justices. Ne vous immiscez point dans les affaires ecclésiastiques; ne nous imposez pas vos décisions en des matières que vous devez apprendre de nous, et non définir. Dieu vous a donné l'empire; il nous a confié la direction de son Église. Un sujet qui se révolte contre votre pouvoir est condamné par la loi divine. Mais si vous usurpez sur le domaine des consciences, vous vous chargez vous-même d'un crime. Il est écrit en effet : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à

Dieu. » De même qu'il nous est interdit, à nous évêques, d'usurper sur votre pouvoir temporel, ainsi il vous est défendu de porter la main à l'encensoir. C'est l'intérêt de votre salut qui m'inspire ces paroles. Quant à la sommation que vous m'adressez, voici ma réponse : Je ne puis communiquer avec les Ariens ; j'anathématise leurs erreurs. Je ne souscrirai point la condamnation d'Athanase, reconnu innocent par la sainte Église romaine, par trois conciles et par moi-même. Veuillez réfléchir que vous avez personnellement reconnu son innocence, alors que vous l'avez rappelé de son exil, et renvoyé comblé d'honneurs et de présents à son Église et à sa patrie. Quel motif avez-vous pour justifier un revirement si étrange ? Les ennemis d'Athanase ne sont-ils pas aujourd'hui les mêmes que ceux d'hier ? Les calomnies qu'ils vont chuchotant à l'oreille, car ils n'osent les articuler en face de ce grand homme, n'ont pas changé. Ils murmuraient déjà les mêmes griefs, absurdes autant qu'in vraisemblables, durant la tenue du concile de Sardique, sans jamais en administrer la moindre preuve. Qui donc a pu vous faire oublier en si peu de temps vos promesses verbales et écrites ? Revenez, je vous en conjure, à la modération et au calme. Fermez l'oreille aux calomnies des méchants. On devient complice des infamies qu'on tolère. Un jour vous rendrez compte des injustices que les Ariens commettent en votre nom. Ils couvrent du manteau impérial leurs sinistres vengeances, ils se servent de votre bras pour porter à l'Église des coups mortels. La plus vulgaire prudence comprendrait que c'est une folie de se jeter soi-même dans l'abîme, pour satisfaire la passion d'autrui. Revenez donc à vous-même, Constance, mon fils. En vous écrivant de la sorte, j'ai fait mon devoir ; faites le vôtre, en m'écoutant ¹. » — Le fils de Fausta était indigne d'avoir de pareils amis. Il crut faire beaucoup en ne répondant point encore à Hilaire ni à Osius par un ordre d'exil. On s'étonna singulièrement à la cour de cette rare mansuétude, qui déplaisait d'ailleurs, on le conçoit, à Ursace et Valens, les deux favoris du moment. La mention faite de ces deux person-

¹ Osius, *Epist. ad Constant. August.* ; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 1328.

nages dans les lettres des évêques de Poitiers et de Cordoue n'était pas de nature à leur être fort agréable. Ce fut peut-être un motif pour Constance de se montrer plus indulgent. Les princes faibles aiment assez à voir humilier leurs propres créatures. C'est un travers d'esprit qui s'allie bien avec la lâcheté. Quoi qu'il en soit, il se trouvait parmi l'entourage de Constance des courtisans subalternes qui comprirent la situation et se crurent fort habiles en essayant de réveiller la colère endormie de César. L'un d'eux lui dit : « Rien n'est plus doux que l'abeille. Cependant Votre Éternité n'ignore pas que l'abeille n'épargne pas ceux qui viennent troubler sa ruche. » Les chroniqueurs ne nous ont pas conservé le nom du byzantin qui tenait ce langage. Nous ne pouvons donc le désigner à l'opprobre de la postérité. Nous savons seulement que Constance répondit avec une intention philosophique qui fut saisie par toute l'assistance : « Il est vrai que l'abeille pique, mais un coup d'aiguillon lui coûte la vie. »

§ IV. Synchronisme.

20. Les événements, plus que sa volonté peut-être, imposaient cette circonspection au faible empereur. Au nombre de ses prétentions, l'histoire a enregistré celle de se croire le génie de l'administration. Il aimait à dire qu'il cédait volontiers à Constantin le Grand, son père, la gloire des armes ; mais qu'il ne redoutait point le parallèle avec lui pour les finesses et l'habileté de la diplomatie. En réalité le règne de Constance, comme celui de tous les princes nonchalants et lâches, ne fut qu'une suite de conjurations civiles ou militaires dont il triompha moins par la sagesse de ses mesures que par le prestige qui s'attachait à la personne du dernier descendant direct de Constantin le Grand. Il était passé en proverbe, dans le langage des courtisans, que Constance avait l'art de dominer la fortune ; cette réputation le servit quelquefois, mais lui fit commettre par forfanterie des fautes énormes. Une des plus grossières et des plus désastreuses fut sans contredit le choix qu'il avait fait de sa sœur Constantina pour épouse du jeune César

L'impératrice
Eusébia,
femme de
Constance.
Leontius,
évêque arien
de Tripoli.

Gallus. En même temps qu'il plaçait cette princesse sur le trône d'Orient, il se mariait lui-même à une patricienne nommée Eusebia, fille d'un consulaire, d'une beauté rare mais d'une fierté et d'une arrogance qui lui aliénèrent tous les cœurs. Malgré sa jeunesse, Eusebia n'eut jamais d'enfants. Elle se consola de cette disgrâce en se substituant à son mari pour le gouvernement de l'empire. Les évêques ariens, qui peut-être l'avaient désignée au choix de Constance, épuisèrent près de cette femme hautaine toutes les inventions du plus dégradant servilisme. Elle leur rendait en dédains ce qu'ils lui prodiguaient en bassesses. On cite pourtant, à l'honneur de l'un d'entre eux, un trait qui mérite d'être rapporté, parce qu'il donne une idée assez exacte de l'abaissement des caractères produit par l'Arianisme, en même temps qu'il nous fait connaître les mœurs des premiers chrétiens. Durant le conciliabule d'Arles, les évêques hérétiques venaient chaque matin se prosterner devant le trône de l'impératrice Eusebia, pour prendre ses instructions et ses ordres. Seul Leontius, évêque de Tripoli, arien comme les autres, se dispensa de ces hommages. On ne le vit point une seule fois au palais. Piquée de cette conduite, Eusebia lui en fit adresser des reproches. Elle s'offrit à ériger une basilique dans la ville épiscopale de Tripoli, si Leontius consentait à lui rendre visite. « Dites à l'impératrice, répondit-il, qu'en exécutant ce qu'il lui plaît de promettre, elle ne ferait rien pour moi; ses bienfaits tourneraient à l'avantage de son âme. Elle désire de moi une visite, qu'elle la reçoive donc avec les égards dûs à un évêque. Quand j'entrerai, qu'elle se lève de son siège pour me recevoir et qu'elle s'incline sous ma bénédiction. Je m'asseoirai ensuite et elle se tiendra modestement debout jusqu'à ce que je lui fasse signe de s'asseoir. A ces conditions, je lui rendrai la visite qu'elle demande. Toute sa puissance ne me fera pas trahir la dignité de mon caractère épiscopal. » Assurément ni le pape Liberius, ni saint Athanase ne se fussent montrés si rigoureux sur une question d'étiquette. Il leur eût suffi de trouver dans le cœur de la souveraine un attachement sincère à la foi véritable, et ils eussent fait bon marché du cérémonial. Mais la réponse de Leontius n'en est pas moins précieuse pour l'histoire.

Elle constate, en dépit des récriminations protestantes, les honneurs dont le caractère épiscopal était entouré dans les premiers siècles. Eusebia se montra tout naturellement fort irritée de ce qu'elle appelait l'insolence du prélat. Elle en fit à son impérial époux des plaintes amères. Constance ne le prit pas sur ce ton. « Ce qui vous semble une dureté intolérable, lui dit-il, me paraît à moi la véritable indépendance du caractère apostolique. » A quelques jours de là, l'empereur réunissait les évêques pour leur faire donner lecture de certains règlements ecclésiastiques dont il lui avait pris fantaisie d'enrichir le code des lois romaines. Un concert d'éloges accueillit son projet. Seul, Leontius garda le silence. Le César, avide de louanges, lui en demanda la cause. « Je m'étonne, répondit Leontius, de ce singulier changement de rôle. Vous faites la guerre ; vous êtes chargé de l'administration civile de l'État ; et vous prétendez encore régler la conduite et la foi des évêques en matière de dogme et de discipline ¹. » C'était bien là le même langage que tenaient Liberius, Hilaire de Poitiers et Osius de Cordoue. Mais dans leur bouche la vérité était blessante ; elle irritait au lieu de convaincre. Dans celle d'un évêque arien dont l'accession était précieuse pour le parti, elle était facilement acceptée. Constance ne parla plus de ses règlements ecclésiastiques ; il n'osa plus faire de leçons aux évêques ariens.

21. Sa préoccupation la plus grave en ce moment était de sévir contre les partisans de Magnence. L'eunuque Eusèbe, son favori, et le comte Paulus, auquel sa cruauté valut le surnom de *Catena* (la Chaîne), inondèrent de sang l'Italie et la Gaule. Rome se révolta deux fois. Les populations des bords de la Durance se soulevèrent. Les Juifs, fixés en grand nombre dans cette contrée où la présence de la cour favorisait leurs instincts mercantiles, ne furent pas étrangers à cette insurrection, qui coïncidait d'ailleurs avec un mouvement analogue de leurs coreligionnaires en Palestine. Diocésarée, Diospolis et Tibériade se donnèrent un roi nommé Patricius, qui devait relever le trône de David. Gallus accourut d'Antioche, passa

Soulèvements
populaires
en Orient et
en Occident.
Cruautés du
César Gallus
et de Con-
stantina sa
femme. Leur
favori Aetius.

¹ Suidas. Λεόντιος.

au fil de l'épée les rebelles enfants de Jacob et livra aux flammes les trois malheureuses cités. Paulus, sur les rives de la Durance, ne fut pas moins heureux. Il put à son aise se baigner dans le sang et confisquer à son profit les biens des vaincus. Cependant l'étincelle de la rébellion se rallumait à mesure qu'on croyait l'éteindre. L'Orient surtout était en fermentation. Gallus, caractère mou et sans énergie, se laissait gouverner exclusivement par Constantina, femme orgueilleuse et cruelle dont Libanius, avec quelque exagération peut-être, a dit : « C'est une furie altérée de sang humain ! » Aussi avare qu'impitoyable, elle vendait la conscience de son mari et dressait chaque jour des listes de proscription contre les plus riches et les plus vertueux citoyens. Clematius d'Alexandrie, ancien gouverneur de Palestine, sur une accusation calomnieuse, fut traîné devant un tribunal composé de juges mercenaires qui avaient reçu l'ordre de voter sa mort. Ils obéirent, Clematius fut exécuté et ses biens allèrent grossir le trésor de César (353). Ce premier pas dans la voie du crime fut le signal d'une véritable débauche de cruautés. Le plus léger soupçon devint un prétexte à toutes les violences. On n'observa bientôt plus les formes de la justice. Sans accusation, sans jugement, sur un ordre parti de la cour, les patriciens étaient traînés au supplice et leurs familles déportées sur les côtes de Perse, ou dans les sables du désert Arabique. Antioche, où Gallus faisait sa résidence habituelle, était devenue une arène sanglante ; la moitié des habitants s'acharnait par ses délations à faire massacrer l'autre. Constance avait placé près du jeune César, en qualité de surveillant occulte, et avec le titre de préfet du prétoire d'Orient, un de ses affidés, Thalassius, personnage dur, impérieux et cupide. Il affectait vis à vis de Gallus un ton de censeur et de maître qui ne faisait qu'irriter le prince et le pousser davantage vers l'abîme. La correspondance régulière de Thalassius avec Constance était remplie de détails odieux et malheureusement trop vrais sur les déportements du César et de sa femme. Il se formait ainsi, par l'intermédiaire de Thalassius, entre l'empereur et son lieutenant, une antipathie qui ne devait pas tarder à éclater en orage. Gallus s'était donné pour favori un

aventurier de bas-étage dont le nom prit dans la suite une notoriété funeste. Aétius, fils d'un soldat condamné à mort pour fait de désertion, était né à Antioche. Réduit dans son enfance à une profonde misère, il se fit ouvrier fondeur, puis orfèvre. Une fraude considérable l'obligea de quitter cette dernière profession, où il avait voulu s'enrichir trop vite. Pour se tirer d'embarras, il parcourut les campagnes en exerçant l'ignoble métier de saltimbanque et de charlatan. Il en était là quand l'idée lui vint d'étudier les lettres, persuadé que cette carrière lui rouvrirait les portes de la fortune. Il se mit au service d'un grammairien auquel il ne demanda d'autres gages que ses leçons. Après quelques années de vie commune, le serviteur en sut autant que le maître. Aétius se crut alors en mesure de briller sur un plus grand théâtre. Il s'attacha à l'évêque arien d'Anazarbe, affecta le zèle le plus ardent pour la secte en même temps que la plus fervente piété. Recommandé par ce noviciat près de Léonce, évêque arien d'Antioche, il revint dans cette dernière ville. On y avait oublié les scandales de l'orfèvre, ou peut-être, grâce au crédit de la faction arienne, il ne fut plus permis à personne de s'en souvenir. Aétius devint le diacre et le bras droit de Léonce. Tel était le sage directeur que choisit Gallus pour lui remettre le gouvernement des affaires ecclésiastiques en Orient. Aétius crut devoir renchérir sur l'impiété de la secte ; il soutenait, comme Arius, que le Fils était une créature, mais il ajoutait qu'au lieu d'être tiré du néant il avait été formé d'une substance matérielle préexistante. On donna à ce système nouveau le nom d'Athéisme arien. Ces blasphèmes soulevèrent d'abord quelques réclamations, mais les consciences étaient déjà si abaissées dans l'empire byzantin qu'on en prit facilement son parti. Aétius avait d'ailleurs assez habilement inauguré le crédit dont il jouissait près du prince. Depuis la conversion de Constantin le Grand, on avait laissé subsister à Daphné, le faubourg d'Antioche, le fameux *lucus* idolâtrique déjà célèbre sous les Lagides, où les mystères les plus impurs du paganisme se célébraient à l'ombre des lauriers et des orangers toujours verts. Aétius fit détruire ce dernier asile des superstitions mythologiques,

ou plutôt il lui assigna une destination chrétienne en y transférant les reliques de saint Babylas, évêque d'Antioche. La solennité qui eut lieu à cette occasion se fit avec une pompe extraordinaire. Gallus et son frère Julien voulurent y assister. Ce dernier méditait déjà son apostasie, mais il n'osait encore s'en ouvrir que dans l'intimité. Gallus, qui reçut ses premières confidences, lui écrivit une lettre pour le détourner de ce projet ; il crut tout gagner en le mettant en rapport avec Aétius, auquel il confia la mission d'éclairer l'intelligence de son frère. C'était charger le loup de garder le renard.

Révolte
à Antioche.
Meurtre de
Domitianus
et de Montius
Magnus.

22. Tout se tient en politique. Une faute en entraîne mille. Sous la double influence de Constantina sa femme et de l'hérésiarque Aetius, le jeune César se précipita tête baissée dans le crime. Un jour que la famine régnait à Antioche, Gallus rendit un décret qui fixait le prix des vivres à un minimum qui n'avait aucun rapport avec la rareté des denrées. S'il eût stipulé une indemnité proportionnelle que le fisc aurait payée plus tard aux fournisseurs, la mesure eût été juste. Mais Constantina, dont l'avarice égalait le despotisme, s'était bien gardée d'une telle générosité. Elle entendait que le *sic volo* fût la seule compensation accordée aux marchands de grains. Il y eut une protestation à laquelle s'associèrent les sénateurs d'Antioche. On leur répondit par un arrêt de mort. La consternation fut au comble dans la malheureuse cité. Déjà les victimes innocentes de la tyrannie étaient traînées au lieu de l'exécution, lorsque le comte Honoratus, préfet d'Antioche, sans égard pour les ordres de la cour, délivra les prisonniers et les arracha au fer du bourreau. Cependant le peuple se portait en foule au palais, demandant du pain. Gallus et Constantina, cernés par la multitude affamée, ne songeaient plus qu'au moyen de recouvrer leur liberté et de sortir de la ville. Ils y réussirent par un nouveau crime. Gallus harangua la populace, et montrant Théophile, gouverneur de Syrie, qui était à ses côtés, il dit : « Je vais en personne hâter les convois de vivres qui ramèneront ici l'abondance. En attendant, je vous laisse cet homme. Il ne tiendra qu'à lui de vous faire donner du pain à tous. » Ces paroles furent pour le malheureux Théo-

phile un arrêt de mort. Deux jours après, comme il lui était impossible de faire sortir des greniers vides un seul grain de blé pour assouvir une population qui mourait de faim, il fut massacré dans le palais, on traîna ses membres sanglants par les rues de la ville, et l'on incendia les maisons de quelques-uns des plus riches citoyens qu'on accusait d'affamer le peuple. Cette formidable question des accapareurs n'est pas, on le voit, chose nouvelle. Cependant Constance, informé de tant de désordres, manda Gallus près de lui pour rendre compte de son administration. Thalassius venait de mourir, sans pouvoir être témoin du dénoûment tragique de ses perfides menées. Il avait été remplacé en qualité de préfet du prétoire par Domitianus, autre favori, brutal et farouche, qui avait reçu pour instruction de ménager l'orgueil du jeune César et de le déterminer par la persuasion et la douceur de se rendre à la cour. Domitianus prit au rebours sa commission. Il vint à Antioche, affecta d'y rester plusieurs semaines sans paraître au palais, où il ne se rendit que sur les plus pressantes invitations de Gallus et de Constantina. En entrant, il aborda le prince et lui dit : « César, j'ai l'ordre de vous faire partir. Obéissez. Sinon je vous ferai immédiatement retrancher les vivres, à vous et à votre maison. » Gallus exaspéré donne à ses gardes l'ordre d'arrêter le préfet du prétoire. Le trésorier de la province, Montius Magnus, était présent à cette scène. Comprenant la gravité d'une pareille mesure, il laissa partir le prince et employa toute son influence près des officiers pour les empêcher d'exécuter une sentence portée sans réflexion, disait-il, et qu'on révoquerait certainement le lendemain. Instruits de cette résistance, Gallus et Constantina mandent le trésorier, lui reprochant sa trahison dans les termes les plus outrageants. Montius Magnus, dans un mouvement de vivacité qu'il ne put contenir, s'écria : « César, vous n'avez pas même la faculté de nommer un simple receveur, et vous prétendez être assez puissant pour condamner à mort un préfet du prétoire ! » Cette parole redoubla la fureur de Gallus. Dans un véritable accès de rage il appela ses gardes. « Soldats, leur criait-il, vengez-moi de cet insolent ! Vengez l'honneur de votre

prince, l'honneur de votre drapeau ! » Montius Magnus fut égorgé. En expirant on l'entendit prononcer le nom d'Épigone et d'Eusèbe. Quels étaient ces amis impuissants que la victime appelait ainsi à son secours ? Nul ne le pouvait dire. Il y avait alors sur toute la surface de l'empire une véritable légion d'Eusèbes. Ce nom était à la mode parce que l'eunuque favori de Constance le portait. Constantina fit arrêter un philosophe du nom d'Épigone, et un avocat nommé Eusèbe. Leur seul crime était d'avoir du talent et une certaine indépendance de caractère. Ils furent décapités. Domitianus et son gendre Apollinaris eurent le même sort (354).

Mort de
Constantina.
Assassinat de
Gallus.

23. Tant d'horreurs ne devaient pas rester impunies. Constance auquel chaque courrier apportait ces nouvelles, se montrait moins irrité des cruautés de son lieutenant que préoccupé de la pensée que le jeune César travaillait à se rendre indépendant. Un des grands généraux de cette époque abaissée, Ursicin, avait été chargé de défendre contre Sapor les frontières de l'empire romain en Orient. Toujours sur la brèche, ce guerrier n'avait pas encore eu l'occasion de voir Gallus. On persuada cependant à Constance qu'un complot s'était formé entre le César et le général, dans le but de proclamer un empire d'Orient. Ursicin, qui ne savait pas un mot de ces intrigues, reçut un jour l'ordre de quitter immédiatement l'armée et de se rendre près de l'empereur à Milan. Il obéit sans retard, traversa la Syrie et ne prit pas même le temps de voir Gallus. Cette circonstance lui sauva la vie. On accepta sa justification, qui d'ailleurs était aussi sincère que complète. Cependant Gallus recevait messages sur messages l'invitant à se rendre à la cour. L'empereur se gardait bien de laisser entrevoir le véritable motif de ses instances. « Je suis vieux, écrivait-il. Les barbares menacent la Gaule. Il m'est impossible de prendre moi-même le commandement de l'armée. Venez vous mettre à sa tête. Jadis, sous Dioclétien, les Césars ne se faisaient pas tant prier pour aller signaler leur valeur aux extrémités de l'empire. » D'autres fois, feignant un retour d'extrême tendresse pour Constantina sa sœur, il écrivait qu'il voulait l'embrasser une dernière fois avant de mourir. Constantina n'était pas dupe de ces avances hypocrites.

Elle crut pourtant faire acte d'habileté en feignant d'y ajouter foi. Confiante dans l'ascendant de son caractère et la souplesse de son génie, elle se détermina à partir la première pour effacer les mauvaises impressions dont l'esprit de Constance n'était que trop préoccupé. Elle mit tant de précipitation à ce voyage que la fatigue de la marche, jointe aux alarmes dont elle était agitée, la fit tomber malade. Elle mourut en Bithynie. Son corps fut porté à Rome, et enterré dans la basilique de Sainte-Agnès, élevée à sa prière par Constantin le Grand. Cette mort fut un coup de foudre pour Gallus. Constance venait de lui dépêcher un nouveau messager, du nom de Scudilo, demi-barbare, demi-romain, qui cachait sous l'apparence d'une franchise toute militaire un esprit astucieux et délié. Scudilo ne parlait à Gallus que des lauriers qu'il allait cueillir sur les rives du Rhin. Il lui traçait l'itinéraire des victoires qu'il allait parcourir. Son enthousiasme de commande gagna peu à peu le jeune César qui se mit en route, plein d'espérances, traversa Constantinople et franchit la Thrace, sans se douter un instant du sort qui l'attendait. Arrivé à Petavium (Pettau) dans le Norique, il s'était logé au palais impérial de cette ville. Déjà une escouade de soldats s'y était embusquée sous les ordres de Barbatio, sorté d'exécuteur des hautes-œuvres. Vers le soir, Barbatio pénétra dans l'appartement du prince, lui arracha son manteau de pourpre et le revêtit d'une casaque de légionnaire. Gallus tremblant se laissa tomber sur un siège, où il demeurerait assis, fondant en larmes. Levez-vous ! lui dit Barbatio. Le captif fut jeté sur un chariot auquel on attela les chevaux de la poste impériale et on le traîna de la sorte nuit et jour jusqu'à Flanone, petite ville des frontières de l'Istrie. L'eunuque Eusèbe, le secrétaire Pentadius et le capitaine des gardes Mellobaudus l'y attendaient, pour lui faire subir un interrogatoire. Gallus, exténué de fatigue, ne put ouvrir la bouche que pour s'excuser sur les mauvais conseils de sa femme. L'eunuque lui répondit qu'il insultait Auguste, en chargeant la mémoire d'une sœur chérie. Enfin d'un coup d'épée Apodème trancha la tête du malheureux prince ; détacha les brodequins de pourpre que portait sa victime, et, mon-

tant à cheval, courut à toute bride jusqu'à Milan, où il jeta aux pieds de Constance ce sanglant trophée (354.)

Usurpation
et mort
de Silvanus à
Cologne.

24. Cette tragédie fut acclamée à la cour avec des démonstrations aussi enthousiastes que s'il se fût agi d'une victoire contre les Perses. Constance se crut au-dessus de tous les accidents humains ; il organisa dès lors sur la plus grande échelle des massacres sans fin. Paulus Catena trouva moyen d'impliquer les prétendus complices de Gallus dans des procès criminels où il faisait entrer les plus riches personnages de l'Orient. Un geste, une parole, un sourire, devinrent des crimes de lèse-majesté dans la bouche des délateurs à gages. Cependant une nouvelle sinistre vint interrompre le cours des vengeances auxquelles on se livrait à Milan. Silvanus, général des légions romaines à Cologne venait d'arracher la pourpre d'un drapeau dont il s'était enveloppé, en se faisant proclamer empereur. Silvanus était un officier plein de loyauté et de bravoure, qui avait jadis décidé par une manœuvre brillante la victoire de Mursia. Sa gloire importunait l'eunuque Eusèbe. Cet indigne favori apporta un jour à Constance des lettres signées de Silvanus dans lesquelles le général développait tout le plan d'une conspiration formée contre la vie de l'empereur. Les lettres étaient apocryphes. L'eunuque les avait fait fabriquer à prix d'argent par un habile faussaire. Le conseil impérial fut réuni ; la plupart de ses membres s'aperçurent de la supercherie. Silvanus n'en fut pas moins condamné. En apprenant la trahison dont il était victime, ce général crut que l'unique moyen d'éviter la peine d'un crime qu'il n'avait pas commis était de le commettre réellement. Le désespoir le fit empereur. Ses talents militaires et la popularité dont il jouissait dans l'armée le rendaient un compétiteur aussi dangereux que Magnence. L'eunuque Eusèbe fut effrayé des résultats de sa perfidie. Constance ne savait quel parti prendre. On murmura à son oreille le nom d'Ursicin, comme celui du seul homme qu'on pouvait opposer avec quelques chances de succès au nouvel usurpateur. Ursicin, depuis son rappel d'Orient, avait été éloigné de la cour. On lui avait permis de vivre, ce qui était un grand bienfait. Constance ne croyait pas à la vertu. Il

jugeait des autres par lui-même et il pensait que le général en disgrâce refuserait la mission dont on voulait le charger. Ursicin eût mérité d'avoir un meilleur maître. Il promit de renverser l'usurpateur et il tint parole. Il se rendit presque seul à l'armée rebelle, rappela aux officiers et aux soldats leurs serments trahis et fut si éloquent qu'il les fit rentrer dans le devoir. Silvanus fut massacré par ses propres troupes. Son essai de règne n'avait duré que vingt-huit jours (355). Au moment où ce fantôme d'empereur succombait à Cologne, le peuple romain, assemblé dans le Colysée pour des jeux solennels, s'écria unanimement : « Silvanus est mort ! » Ce singulier pressentiment, dont l'histoire nous a conservé plus d'un exemple, était-il une manœuvre de police concertée pour rassurer l'opinion publique, ou l'une de ces manifestations spontanées et comme électriques des espérances et des présages communs ? Il est difficile de le conjecturer. Ce qui est certain, c'est que le nouveau triomphe de Constance fut ensanglanté comme tous les autres. On mit à mort les plus braves officiers de l'armée, sous prétexte qu'ils avaient secondé l'usurpateur. Proculus, Pomenos, Asclepiodotes et deux généraux d'origine franque, Lutto et Mandio, que leurs talents avaient élevés à la dignité de comtes de l'empire (*Comites imperii*) eurent la tête tranchée.

25. La récompense d'Ursicin se borna à une lettre hautaine dans laquelle l'empereur se plaignait que le trésor de Silvanus ne se fût pas retrouvé dans son intégrité après le meurtre de ce capitaine. L'armée du Rhin fut dissoute, et la frontière de la Gaule ainsi dégarnie de défenseurs demeura ouverte aux incursions des Francs, des Saxons et des Germains. Cependant les Sarmates et les Quades dévastaient impunément la Pannonie et la Mésie, tandis que Sapor ravageait en Orient les provinces de l'Euphrate. Constance sentait son « éternité » trop caduque et trop vieille pour faire face à tant d'ennemis. Mais le péril était encore loin de sa personne, et il se fût arrangé d'un *statu quo* si déplorable, sans les sollicitations de l'impératrice Eusebia, qui comprenait mieux la gravité de la situation et qui voulait un nouveau César. Outre la répugnance du faible empereur à partager une

Initiation
de Julien aux
mystères
idolâtriques.

puissance dont il se montrait d'autant plus jaloux qu'il était moins capable de la maintenir, il y avait la difficulté du choix. Quelles épaulés décorer de la pourpre? Depuis l'assassinat de Gallus, l'unique prince survivant de la dynastie Constantinienne était Julien, frère de la victime. La seule idée de voir Julien faisait frémir Constance. L'ombre de Gallus le poursuivait de ses terreurs. L'impératrice, de concert avec l'eunuque favori, passa tout l'été de l'an 355 à dissiper ces funestes images et à préparer le coup de théâtre qu'elle méditait. Après sa réclusion au château de Macella, Julien, pendant le règne de Gallus en Orient, avait habité tour à tour Constantinople, Nicomédie et Éphèse. Il s'était lié avec le fameux rhéteur Libanius, qui le mit en rapport avec les plus fameux théurgistes païens de cette époque. C'étaient Maxime d'Éphèse, Chrysanthe de Sardes, Priscus d'Épire, Eusèbe de Carie, Jamblique d'Apamée, qui formaient, sous la direction d'Edesius de Pergame leur chef et leur maître, une véritable société secrète, conservant les rites et les initiations aux antiques mystères, perpétuant dans la société chrétienne formée par Constantin le Grand les traditions de l'antique démonologie. Tels étaient les premiers fondateurs de ces associations occultes qui ont traversé les âges, sous des modifications diverses, mais poursuivant toujours comme but unique l'anéantissement de l'Église de Jésus-Christ. Julien devint l'un de leurs plus fervents adeptes. Le jour où, témoin de cérémonies effrayantes dont il avait juré par serment d'observer le secret, il fut mis en relation directe avec les apparitions fantastiques reproduites aujourd'hui par nos modernes spirites, Julien n'hésita plus. Il crut sincèrement aux divinités de la mythologie qui se manifestaient à lui sous des formes visibles, palpables, énergiques. Dès lors, le christianisme lui apparut comme une théurgie subalterne et secondaire, dont l'efficacité n'avait triomphé un instant que par le despotisme de Constantin. Nous ne saurions trop le redire. Julien était un spirite, Lebeau l'avait constaté avant nous. « Julien, dit-il, fut redevable à cet heureux commerce des succès qu'il obtint dans la suite. Les démons, génies officieux, le servaient en amis fidèles. C'est Libanius qui l'atteste.

Ils le réveillaient dans son sommeil, l'avertissaient des dangers qu'il pouvait courir. C'était avec eux qu'il tenait conseil ; ils le guidaient dans toutes les opérations de la guerre, quand il était à propos de combattre, d'aller en avant ou de faire retraite ; ils dirigeaient ses campements. Ce qu'il y a de vrai, ajoute l'historien, c'est que Julien, ébloui des prestiges de Maxence, renonça entre ses mains à la religion chrétienne, contre laquelle son cœur était depuis longtemps révolté. Il était alors âgé de vingt ans ; il choisit le soleil pour son dieu suprême. Nous avons de lui un discours adressé à Sallustius, où il représente cet astre comme le père de la nature, le dieu universel, le principe des êtres intelligibles et sensibles. Entêté de ces vaines idées, il devint un dévot de l'idolâtrie ; il y mettait sa félicité ; il gémissait sur les ruines des temples et des idoles ; il désirait ardemment de la remettre en honneur et disait à ses amis qu'il rendrait les hommes heureux s'il parvenait jamais à la puissance souveraine¹. » Gallus, qui avait reçu ses premières confidences, s'effrayait des tendances de son frère. Il crut tout gagner en le mettant en rapport avec Aetius. Ce fut un jeu pour Julien de tromper un intermédiaire si mal choisi. Il n'aurait pas été également facile d'en imposer à Constance, que des espions gagés avertissaient chaque jour des moindres détails de la vie privée du jeune prince. Mais Julien revêtait ostensiblement un habit de moine ; il redoublait d'assiduité pour ses fonctions de lecteur dans l'église de Nicomédie. A l'aide de ce déguisement, qui devrait fort peu satisfaire nos rationalistes, il vint à bout d'échapper à tous les pièges, trompant à la fois Gallus son frère, Aetius son mentor, et Constance son tyran. Il ne trompait point pourtant Basile et Grégoire, ses deux condisciples de l'école d'Athènes, dont il rechercha vainement l'amitié. Grégoire, en le voyant passer, dit un jour : « Quel monstre l'empire nourrit dans son sein ! Fasse le ciel que je sois un faux prophète ! »

26. Tel était le César qu'Eusebia voulait imposer à Constance. Ce dernier ne résistait que par terreur et nonchalance, car il ignorait complètement tous les détails que nous venons de ra-

Julien est
proclamé
César et
envoyé dans
les Gaules.

¹ Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, lib. VIII, tom. II, pag. 298.

conter. Le prince le moins bien renseigné est celui qui n'a d'autres éclaireurs que les mercenaires de sa police. Cela se conçoit, puisque les consciences vénales acceptent aussi facilement l'argent de la victime que celui du maître. La question se réduit dès lors à une simple règle de proportion. Le mieux servi n'est cependant pas d'ordinaire celui qui paie davantage, mais celui qui a le plus d'avenir. Or, Constance était vieux, Julien fort jeune ; le premier payait bien, Julien devait laisser quelques à-comptes ; mais il promettait de faire mieux quand il serait le maître. La police trompa Constance au profit de Julien. Après l'assassinat de Gallus, Constance avait voulu savoir ce qu'en pensait Julien. Malgré ses vingt ans, celui-ci s'était conduit comme le plus fin diplomate. Il était venu à Milan solliciter la faveur d'offrir ses hommages au meurtrier. L'audience qu'il demandait lui fut d'abord refusée. Il s'y attendait probablement. Mais il avait mis tout l'avantage de son côté. En prolongeant son refus, Constance perdait le beau rôle. Force lui fut donc de recevoir cette visite importune. Il vit Julien pour la première fois. L'apparence n'avait rien de séduisant. Taille médiocre, barbe hérissée, lèvres épaisses, épaules larges et trapues, l'air sinistre, relevé pourtant par un œil vif et plein de feu ; voilà ce qu'était au physique le compétiteur de l'empire. L'audience fut courte. Eusebia chercha vainement à en procurer une seconde. Julien reçut l'ordre de partir pour Athènes, sous prétexte d'y achever des études qui n'avaient pas besoin de complément. L'extérieur misérable de Julien lui valut une fortune. Eusebia parvint à le faire passer aux yeux de son crédule mari pour un pédant sans conséquence, perpétuellement enfoui dans ses livres, sans nulle pratique des hommes, ni intelligence des affaires. Ce fut une surprise universelle quand un messenger de la cour arriva dans l'ancienne capitale des Hellènes, en octobre 355, porteur de l'ordre impérial qui conférait la pourpre au César Julien. Plus que personne le titulaire fut stupéfait, ou feignit de le paraître. Il monta au temple de Minerve. Là, fondant en larmes, le front appuyé sur la balustrade sacrée, il conjura la déesse de lui ôter la vie plutôt que de le livrer aux assassins de sa famille. Le temple était vide ; aucune

prêtresse inspirée ne lui répondit. Julien désespéré écrivit à l'impératrice Eusebia pour refuser l'honneur qui lui arrivait d'une façon si inopinée. Toutefois avant d'envoyer cette missive importante, Julien, qui savait au besoin trouver des prêtres idolâtres, voulut la leur communiquer, et les pria de consulter pour lui les dieux. Eusebia, dont l'influence réellement païenne avait rallié toutes les sympathies idolâtriques encore ardentes sur la surface de l'empire, n'était elle-même qu'un agent couronné au service de la cause en apparence vaincue. Tous les adorateurs des dieux savaient qu'Eusebia protégeait leur culte et qu'elle choisissait Julien pour le défendre. La réponse faite au nouveau César fut énergique. « Les dieux vous tueront, si vous refusez la couronne qu'ils vous offrent ! » lui dirent les ministres de Jupiter. Julien ne voulait pas être tué ; il accepta ; partit pour Milan et vint saluer Constance qui le renvoya à l'impératrice. Celle-ci accueillit sa créature avec les plus douces paroles. « Vous avez déjà reçu, lui dit-elle, une partie de ce que vous méritez. Soyez-nous fidèle et bientôt vous recevrez ce qui vous manque encore. Il est temps de vous défaire de cette philosophie sombre et bizarre qui éloignerait de vous les faveurs de votre maître et du mien. » Quelques jours après (5 novembre 355), l'armée fut réunie dans une plaine voisine de Milan. Julien, revêtu de la pourpre impériale, lui fut présenté. En le montrant aux légions, Constance lui dit : « Mon frère, je partage avec vous la gloire de cette journée. Vous recevez la pourpre qu'ont portée vos aïeux ; je fais justice en partageant avec vous ma puissance. Associé à l'empire, partagez désormais mes travaux et mes dangers ; chargez-vous de la défense de la Gaule ; portez remède aux malheurs dont cette belle province est depuis trop longtemps accablée. Il vous faudra combattre ; montrez-vous à la tête de mes valeureux soldats ; encouragez-les par votre exemple comme guerrier, tout en ménageant leur vie comme capitaine. Soyez à la fois leur chef et leur père, le témoin et le juge de leurs exploits. Leur valeur secondera la vôtre. Ma tendresse paternelle ne vous perdra jamais de vue. Quand, avec le secours du ciel, nous aurons rendu la paix à l'empire, nous le gouvernerons en-

semble d'après les mêmes principes d'équité, de douceur et de clémence. Quelle que soit entre nous la distance qui va nous séparer, je vous croirai toujours assis sur les marches de mon trône. Pour votre part, n'oubliez pas qu'au milieu des périls je me ferai gloire d'être à côté de vous. Allez, César, vous portez les espérances et les vœux des Romains. Défendez jusqu'à la mort la belle province que je vous confie ! » Ces paroles, écrites vraisemblablement par quelque secrétaire de la chancellerie impériale, ne manquaient ni de dignité, ni d'éloquence. Les auditeurs pouvaient s'y tromper ; ils n'y manquèrent pas. Julien, le frère du César d'Orient naguère assassiné, devint le César de l'Occident. Il partit pour les Gaules, dicta ses commentaires, gagna des batailles, partagea la ration du soldat avec une insouciance philosophique qui lui valut une popularité inouïe et écrivit en grec son *Μισοπύγων*, derrière les remparts démantelés de Lutèce.

§ V. Exil de saint Athanase.

Attaque
à main armée
dans l'église
d'Alexandrie.
Exil de saint
Athanase.

27. Constance savait mener de front les affaires de l'État et celles de l'Arianisme. Athanase avait attendu à Alexandrie, avec le calme de la bonne conscience, que l'orage vînt fondre sur lui. Dès l'année 353, les Ariens avaient fabriqué, sous son nom, une fausse lettre à l'empereur Constance, où le patriarche était censé demander la permission de venir à la cour. Constance lui envoya aussitôt un officier de ses gardes avec une réponse qui accordait la demande et toutes les facilités pour le voyage. Saint Athanase, qui n'avait rien sollicité, comprit le piège et demeura au milieu de son troupeau bien-aimé. Depuis, les événements s'étaient précipités, amenant chaque jour un nouveau péril. Les fidèles d'Alexandrie veillaient sur leur pasteur. Aussitôt après l'issue tragique du concile de Milan, un ordre impérial était arrivé à Syrianus, commandant les troupes d'Alexandrie, pour arrêter le patriarche et l'envoyer en exil. Syrianus, assez embarrassé d'une pareille commission dans une ville dévouée tout entière à l'archevêque, montra le rescrit impérial et jura de ne le point exécuter avant le retour d'une députation qu'il envoyait à Constance, pour le supplier de

revenir sur sa première détermination. Cette promesse solennelle, suivie d'une vingtaine de jours écoulés dans le calme le plus profond, endormit les inquiétudes et fit cesser tout soupçon. Mais, le 7 février 356, vers minuit, l'église de Saint-Théonas, où tous les fidèles s'étaient réunis à Athanase pour les vigiles d'une fête solennelle (probablement celle qui inaugurerait le carême de cette année), fut tout à coup cernée par une troupe de cinq mille soldats païens sous la conduite de Syrianus. On brisa les portes ; les soldats en armes pénétrèrent dans la basilique, les trompettes retentissantes interrompirent le chant pieux des psaumes ; les flèches volaient dans l'immense assemblée, frappant au hasard leurs victimes ; les lances et les épées nues brillaient d'un éclat sinistre au milieu d'une multitude sans défense, perçant les femmes, les vieillards, les prêtres, les vierges consacrées au Seigneur. Le peuple s'enfuit en tumulte par toutes les issues ; les soldats poursuivaient les fugitifs et massacraient toujours. Athanase seul ne quittait point la chaire où il était assis. Les clercs le supplièrent de songer à son salut. « La place du pasteur est au milieu du troupeau ! » répondit ce grand homme. Enfin, ses prêtres l'entraînèrent de force et voulurent se frayer un passage à travers la foule des soldats et de leurs victimes : mais Athanase, heurté de tous côtés, étouffé dans cette multitude, tomba évanoui ; on l'emporta comme mort. Par une sorte de miracle, il échappa à toutes les recherches de ses persécuteurs, et, peu de jours après, il était au désert parmi ses bien-aimés religieux, qui le reçurent comme un ange du ciel. Il n'y retrouva plus saint Antoine qui venait, le 17 janvier 356, d'aller recevoir, à l'âge de cent cinq ans, la couronne réservée à ses vertus. D'après ses ordres, deux de ses disciples l'avaient enterré dans un lieu qui n'était connu que d'eux seuls. Il avait légué en mourant sa tunique de peau de brebis à saint Athanase ; et l'illustre patriarche reçut dans l'exil ce présent du père du désert. La persécution continua à Alexandrie, après le départ d'Athanase. Les païens livrèrent aux flammes les vases sacrés et les livres saints, qui furent jetés pêle-mêle dans d'immenses bûchers allumés à la porte des églises. Les femmes et les vierges chrétiennes furent

indignement outragées, et les Ariens mirent le comble à ces excès, en envoyant pour évêque intrus Georges de Cappadoce, homme grossier, sans aucune instruction et déshonoré par une banqueroute. Il fut mis à main armée en possession du siège patriarcal, pendant le carême de cette année 356. L'Église honore comme martyrs les fidèles qui perdirent la vie en cette occasion. La persécution s'étendit aux évêques d'Égypte, qui pour la plupart étaient demeurés fidèles à Athanase. Seize d'entre eux furent condamnés au bannissement et trente autres chassés de leurs sièges par des intrus. Un édit de l'empereur publié à la sollicitation de Macédonius, évêque arien de Constantinople, déclara criminels de lèse-majesté tous les défenseurs du consubstantiel ; on devait les chasser de toutes les villes et abattre leurs églises. Ce décret fut exécuté avec la dernière rigueur. Les violences qu'il donna lieu de commettre valurent à un grand nombre de catholiques la gloire du martyre.

28. La dernière lettre que saint Athanase écrivit à Alexandrie, avant sa brutale déportation, mérite d'être recueillie par l'histoire. Le siège d'Hermopolis était vacant ; le clergé et le peuple réunis demandèrent pour évêque un saint religieux nommé Dracontius. Mais à peine informé du choix qui était venu l'atteindre d'une manière inespérée, Dracontius s'enfonça dans le désert et résista à toutes les instances qui lui parvenaient chaque jour. Athanase lui députa Hiérax, prêtre d'Alexandrie, et le lecteur Maximus, avec une lettre conçue en ces termes : « Il est beau de refuser l'épiscopat lorsqu'il n'offre que des honneurs sans péril. Mais telle n'est point aujourd'hui la situation. Revenez donc. Vous ne serez pas le seul d'entre les religieux qui ait abandonné la direction d'un monastère où il était chéri, pour recevoir la consécration épiscopale. Sérapion avant vous était abbé d'un monastère ; il comptait une génération de cénobites dont il était le patriarche. Vous savez qu'il en fut de même d'Apollos. Vous connaissez personnellement Agathus et Aresto. Il vous souvient d'Ammonius, l'ami et le contemporain de Sérapion. Vous aurez sans doute entendu prononcer le nom de Monitos, évêque de la haute Thébàide, et de Paul de Lato.

Lettre de
saint Atha-
nase au moine
Dracontius,
évêque élu
d'Hermopolis

Tous ils furent comme vous de saints religieux; vous devez comme eux devenir un saint évêque. L'ordination ne les a point rendus pires; elle a grandi au contraire la couronne de leurs mérites devant Dieu. Combien d'idolâtres n'ont-ils pas convertis? Combien d'âmes arrachées par leurs exemples et leurs paroles aux pièges de Satan? Combien d'ouvriers conquis par eux au service du Seigneur? Ils ont prêché la virginité aux jeunes filles et la continence aux jeunes gens. Ils se sont faits tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Ne croyez donc pas les conseillers pusillanimes qui vous disent que l'épiscopat est une occasion prochaine de chute. Evêque, vous pouvez vous imposer, comme saint Paul, la faim et la soif; vous priver de vin, comme Timothée. Je connais des évêques qui jeûnent et des moines qui mangent; des évêques qui se privent de vin et des moines qui en font usage; des évêques qui font des miracles et des moines qui n'en feront jamais. Combien d'évêques n'ont jamais été mariés avant leur ordination! Combien de moines qui le furent! Comprenez-le bien, la couronne n'appartient pas à une condition plutôt qu'à l'autre. On la conquiert par les œuvres. Hâtez-vous donc. Le peuple d'Hermopolis vous attend. La solennité pascale approche. Les brebis demandent leur pasteur. Cessez de résister à la volonté de Dieu. En prétendant sauver votre âme, vous perdriez celles de vos frères. » Heureux âge que celui où il fallait tenir un si rude langage aux consciences timorées qui fuyaient l'immense responsabilité du gouvernement des églises! Dracontius céda enfin aux ordres du saint patriarche. Il partagea avec lui la gloire de la persécution. Pendant que saint Athanase était arraché à l'amour du peuple d'Alexandrie, le nouvel évêque d'Hermopolis était déporté dans le désert de Clyasma, sur les bords de la mer Rouge.

29. Constance voulait des approbations épiscopales pour ses exils d'évêques. Il eut l'impudeur de faire présenter son rescrit à la signature des légats bannis eux-mêmes pour la foi catholique. Cette démarche injurieuse conseillée sans doute par l'eunuque Eusèbe, son mauvais génie, n'eut pas un résultat flatteur pour l'amour-propre impérial. Nous avons encore les deux lettres qui furent adressées coup sur coup au prince persécuteur par Lucifer de Ca-

Première
lettre de
Lucifer de
Cagliari à
l'empereur
Constance.

gliari. Elles sont empreintes d'une rudesse et d'une fierté qu'explique sans les justifier toujours le caractère de leur auteur, esprit dominant et inflexible qui devait un jour embrasser le rigorisme de Tertullien dont il avait le style, et refuser systématiquement l'absolution dernière aux pécheurs publics, malgré leur repentir. Dans ces lettres, l'empereur ne trouvait ni les formules respectueuses de « Majesté, » ni les adulatrices appellations d' « Éternité. » Il y rencontrait simplement son nom propre, son vocable patronymique, sans autre adjonction officielle. Cela seul dut faire frémir tous les courtisans et leur arracher un cri d'indignation. « Constance, disait l'évêque exilé, vous prétendez nous enjoindre par autorité de justice à souscrire la condamnation d'Athanase, notre frère. La loi divine s'y oppose. Votre pouvoir impérial ne se contient plus dans ses bornes légitimes. Vous voulez que des ministres de Jésus-Christ assument la responsabilité du sang innocent que vous faites répandre; jamais vous n'y réussirez. Vous avez condamné Athanase sans l'entendre; vous l'avez condamné, ce qui pis est, malgré son innocence notoire, proclamée, reconnue. Croyez-moi, Constance, la dignité impériale dont vous êtes revêtu ne vous donne pas le droit d'impunité. Il vous plaît d'assouvir votre vengeance contre un innocent; il vous plairait davantage que les ministres de Jésus-Christ consentissent à tremper avec vous leurs mains dans le sang de cet Abel nouveau. Notre résistance vous exaspère; vous tenez le glaive suspendu sur nos têtes. Bourreau! Ne savez-vous pas que pour le nom de Jésus-Christ nous sommes prêts à donner, non pas une, mais mille vies? Chrétiens, nous ne craignons pas votre épée, qui ne pourrait que nous envoyer plus vite au royaume des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs! Soldats de Dieu, nous ne tremblons pas devant votre règne caduque et éphémère. Vous nous dites : Embrassez mon idolâtrie; si Athanase n'est pas l'ennemi de Dieu, il est le mien; cela doit vous suffire! — Empereur, votre sagacité est ici en défaut. Le bien peut-il être le mal, ou réciproquement? Non sans doute. Et pourtant Athanase, le plus vertueux des hommes, passe à vos yeux pour le plus vil des criminels. Où est la logique? Croyez-vous par hasard pouvoir créer le

mal ou le bien, l'innocence ou la vertu par décret? Tout est contradictoire dans vos paroles et dans vos actes. Vous faites profession d'aimer la vérité et la vertu, vous n'êtes qu'un hérétique et un persécuteur. Est-ce que Dieu peut être avec Georges, son ennemi, Georges que Dieu n'a pas ordonné, Georges que Dieu n'a pas élu? Georges et Arius sont même chose. Valens et Ursace ne valent pas mieux qu'Arius et Georges. Avec qui Dieu est-il? avec Athanase. Et c'est Athanase, le pasteur légitime, que vous persécutez! Quelle religion voulez-vous donc suivre? Vous avez rompu tous les sceaux de l'impiété; il ne vous suffisait plus de l'incrédulité privée, vous avez voulu afficher le blasphème par édit! Il est temps de rompre avec les Ariens vos complices. Dieu vous pardonnera, le jour où vous ouvrirez les yeux à la vraie lumière. Mais si vous persévérez obstinément dans le sentier de l'injustice et de l'erreur, si vous continuez à torturer les serviteurs du Christ, vous trouverez un jour le véritable maître que vous aurez servi. Satan se chargera de vous récompenser éternellement ¹. »

30. Il faut avouer que ce tonnerre était de force à réveiller la conscience la plus profondément endormie. Mais celle de Constance était morte. L'adulation arienne l'avait tuée. Il se fit lire cette première lettre, l'écouta patiemment jusqu'au bout, et sourit d'un air nonchalant à ce style qui le distrait un peu de la fade monotonie des éloges dont sa cour l'abreuvait. Lucifer de Cagliari, étonné peut-être qu'on ne lui eût pas envoyé à Germanicia, lieu de son exil, une sentence de mort en guise de réponse, revint à la charge. « Vous osez, Constance, disait-il, solliciter la souscription des évêques exilés à vos actes tyranniques. Vous tendez vos mains impuissantes vers des proscrits qui souffrent pour la vérité et dont l'Évangile a d'avance proclamé la béatitude. Écoutez la parole que Dieu vous adressait par la bouche de Jérémie le prophète : « Le saint d'Israël a vu les crimes de cette génération perverse. Quiconque a mangé du fruit d'iniquité en mourra. » Voilà ce qu'il disait ce grand Dieu. Et moi je vous dis : Constance, si vous ne

Deuxième
lettre de
Lucifer de
Cagliari
à Constance.

¹ Lucifer Calaritanus, lib. I, *ad Constant.*, passim; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 818-882.

mettez un terme à vos iniquités, la vengeance céleste éclatera sur vous. Avez-vous juré de transformer la maison de Dieu en une caverne de voleurs? Les chrétiens doivent-ils disparaître du monde, pour qu'il n'y ait plus que des Ariens? menteur et homicide, vous mentez en articulant contre Athanase des accusations calomnieuses; vous mentez en décorant du nom de catholicisme l'hérésie d'Arius et en donnant au catholicisme le nom de secte impie. Vous êtes homicide en vous servant de ces mensonges pour faire traquer Athanase par vos satellites, dans l'espoir de le tuer un jour comme vous en avez déjà tué tant d'autres. Pouvez-vous nier que votre conduite à notre égard ne soit exactement celle d'Hérode contre les innocentes victimes mises à mort en haine du Fils de Dieu? Quel crime a donc commis Athanase? Aucun autre que de se déclarer chrétien. Voilà l'unique motif de votre fureur contre ce grand évêque. C'est pour cela que vous prétendez l'immoler à votre vengeance. Il sert Dieu, donc il faut le tuer! Voilà ce que vous appelez de la prudence, de la sagesse, de l'habileté politique. Au nom de la sagesse, vous faites envahir les églises à main armée; au nom de la prudence, vous persécutez le peuple fidèle; au nom de l'habileté, vous abjurez l'Évangile et la foi de Jésus-Christ pour embrasser l'impiété d'Arius! Non ce n'est point de la prudence, c'est un sacrilège. Si vous voulez qu'on vous appelle sage, qui pourra jamais être taxé de folie? Votre habileté ressemble à celle d'un homme dont la demeure serait menacée par l'inondation et qui ne trouverait de meilleure ressource pour se préserver que de se noyer lui-même. Et quel avantage pouvez-vous attendre de cette progression effrayante de crimes qui vous a rendu d'abord menteur, de menteur homicide, d'homicide hérétique? Espérez-vous tromper le Dieu qui sonde les reins et les cœurs? Prenez garde à la parole de saint Pierre à Ananie. A vous aussi je puis l'adresser : « Pourquoi Satan est-il entré dans votre cœur et vous a-t-il poussé à mentir à l'Esprit-Saint? » Êtes-vous donc devenu le complaisant (*leno*) de la faction arienne? Avez-vous résolu d'endosser tous les forfaits dont elle s'est rendue coupable? Mais peut-être hésitez-vous encore à croire que l'unique motif de la persécution dont nous sommes les victimes, est notre résistance à

abjurer la foi du Christ pour celle d'Arius? Laissez-moi donc faire appel à vos souvenirs. Le saint évêque de Milan, Denys, ne vous avait-il pas promis de juger et au besoin de condamner Athanase? C'était là une grande concession faite à votre impériale volonté. Il n'avait pu se défendre d'éprouver une certaine émotion en vous entendant articuler avec tant d'énergie contre Athanase des griefs qui n'étaient cependant qu'un tissu de calomnies. Mais enfin il était prêt à vous sacrifier Athanase. Et pourtant vous avez envoyé Denys en exil, le jour où ce saint prélat, sommé de souscrire aux blasphèmes d'Arius, répondit à vos menaces par un invincible refus. Et quel titre avait Auxence pour être intronisé de force par vos soldats sur le siège usurpé de Milan? Il est Ariens, c'est là l'unique mérite de cet audacieux, véritable peste publique. Constance, écoutez enfin la voix de la justice et de la vérité. Vous pouvez encore dire avec saint Paul : « Je fus un blasphémateur, un tyran, un persécuteur. Mais la miséricorde de Dieu a éclairé mon âme ; elle a effacé les fautes de mon ignorance et de mon incrédulité passées. La grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec sa foi et son amour, ont surabondé par-dessus les misères et les faiblesses de l'homme. » Oh ! puissiez-vous enfin vous pénétrer de ces sentiments. De persécuteur, de tyran, de blasphémateur que vous avez été jusqu'ici, devenez un prince cher à Dieu et à l'Église. Avec Paul repentant proclamez la divinité du Verbe, qui règne et régnera éternellement au sein du Père, Dieu sans commencement et sans fin. Confessez la Trinité une, indivisible, coéternelle et consubstantielle du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Embrassez la foi des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs. Sinon vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même, lorsque tombé entre les mains de Satan et de ses ministres infernaux, vous vous repentirez, mais trop tard, d'avoir négligé en leur temps nos avertissements salutaires ¹. »

31. Cette seconde épître eut un sort un peu différent de la première. Constance, après l'avoir lue, feignit de la regarder comme

Lettre de
Florentius,
maître des

¹ Lucifer Calarit., *Pro Athanas. ad Constant.*, lib. II, passim ; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 881-934.

offices, à
Lucifer de
Cagliari. Ré-
ponse de ce
dernier.

un pamphlet apocryphe, qu'un faussaire habile avait mis sur le compte de l'évêque exilé. Le maître des offices reçut l'ordre de s'informer près de Lucifer de Cagliari lui-même de ce qu'il pouvait y avoir d'authentique dans un factum si outrageant pour la majesté impériale. Nous avons encore le billet de ce fonctionnaire. Il est conçu en ces termes : « Au seigneur très-bienveillant Lucifer, Florentius. — Un inconnu a présenté en votre nom à notre seigneur Auguste le pamphlet ci-joint. J'ai reçu l'ordre de vous l'expédier. L'empereur désire savoir de vous si c'est bien là l'œuvre que vous avez eu l'intention de placer sous ses yeux. Soyez assez bon pour me donner une réponse catégorique et pour me retourner le factum, qui doit être remis à son Éternité ¹. » La réponse de Lucifer de Cagliari ne se fit pas attendre. Elle était ainsi formulée : « A Florentius, maître des offices, Lucifer évêque. Votre Excellence m'informe qu'un messenger accrédité par moi est allé trouver l'empereur de ma part et lui a remis un livre que je lui adressais. J'ai soigneusement examiné l'exemplaire que le maître du palais, Bonosus, vient de me présenter. Je ne puis, très-cher fils, que louer votre prudence en cette affaire. Le manuscrit est très-exactement celui que j'ai destiné à l'empereur. Je n'hésite donc pas un instant à l'avouer et je suis prêt à le défendre. J'espère, avec la grâce de Dieu, qu'en l'examinant avec soin, l'empereur ne se méprendra point sur les véritables motifs qui m'ont inspiré un tel langage ². »

Apologie
adressée par
saint Atha-
nase à l'em-
pereur
Constance.

32. Après cette tentative concertée vraisemblablement dans le but d'effrayer l'évêque exilé, tout en lui ouvrant une porte pour une rétractation à laquelle il était si peu disposé, on ne parla plus de son mémoire. Il en fut de même de l'apologie que saint Athanase crut devoir à la même époque adresser directement à l'empereur. L'illustre patriarche n'était pas seulement exilé, comme Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil. Il était poursuivi comme un traître; tous les soldats impériaux avaient ordre de s'emparer de sa personne partout où ils pourraient le trouver. Le seul fait de lui avoir donné asile était un crime de lèse-majesté qui devait être immédiatement

¹ Florent.. *Ad Lucifer. Epist.*; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 935. — ² Lucifer, *Ad Florent. Epist.*, *ibid.*

puni de mort. Les monastères de la Thébaïde, qui lui offrirent successivement une retraite, furent tous le théâtre des plus horribles scènes de carnage. Aussitôt que les soldats y pénétraient, les religieux, sans répondre aux questions qui leur étaient adressées au sujet d'Athanase, présentaient leur tête au glaive homicide. Ils se laissaient immoler sans trahir leur secret. Constance avait poussé si loin les précautions tyranniques qu'il avait écrit à deux souverains d'Abyssinie, Aizan et Atz-Béha, pour les informer qu'un transfuge rebelle du nom d'Athanase pourrait être tenté d'aller chercher un asile dans leurs lointains états. Il les suppliait, au nom de l'alliance qui les unissait à l'empire, d'arrêter ce criminel et de le livrer au gouverneur romain le plus rapproché de leurs frontières. Athanase, averti de ce danger, se retira dans une grotte déserte, où il vivait des aliments qu'un religieux lui apportait chaque semaine. Ce fut là qu'il composa son apologie, chef-d'œuvre de logique, de netteté, de modération ferme et respectueuse. « Très-religieux empereur, disait-il, votre zèle pour la foi de Jésus-Christ m'est connu ; j'ai eu depuis longtemps l'occasion d'en faire personnellement l'expérience ; c'est d'ailleurs chez vous un sentiment héréditaire. Il ne m'en coûte donc point de me justifier près de vous. Mes ennemis me reprochent les relations que j'eus autrefois avec le très-pieux auguste Constant, votre frère, de bienheureuse et éternelle mémoire. Ils prétendent que j'aurais profité de la bienveillance dont il daigna m'honorer pour aigrir son esprit contre vous par des propos insidieux et calomniateurs. Ma réponse est bien simple. Jamais je n'eus un entretien particulier avec votre frère. Quiconque a connu ce grand prince sait qu'il évitait de parler des affaires d'État ailleurs que dans son conseil impérial. Or je n'en faisais nullement partie ; et vraiment, exilé que j'étais alors, il m'eût fallu être fou pour aborder des sujets de ce genre devant un empereur, et qui plus est, devant un frère qui professait pour vous le plus sincère attachement ! Au surplus, je ne me présentai jamais à son audience sans être accompagné de l'évêque du lieu, ou de tout autre qui se trouvait présent. Fortunatien d'Aquilée, Osius de Cordoue, notre vénérable père,

Crispinus de Poitiers, Lucilius de Vérone, Denis de Leyde, Vincent de Capoue, Maximin de Trèves, Protais de Milan, pourraient en témoigner. Quelques-uns sont morts depuis, mais il en est qui survivent, et d'ailleurs vous avez près de vous le sénateur Eugène, qui remplissait à la cour de votre frère le poste de Maître des offices. Il vous certifiera la vérité du fait. En quel lieu donc, en quel temps, devant quels témoins, ai-je tenu les discours diffamatoires dont on m'accuse ? Qu'on m'en cite une parole ; qu'il se présente un homme, n'importe lequel, qui les ait entendus ? Cela n'arrivera jamais, parce que cette accusation est complètement fausse. J'en atteste la justice de Dieu, qu'on ne trompe point. Permettez-moi d'en appeler à votre propre témoignage. Votre mémoire est fidèle ; vous daignerez donc vous souvenir des entretiens que j'eus avec vous, à mon retour d'Occident ; à Viminiacum d'abord, puis à Césarée de Cappadoce et enfin à Antioche. Certes, s'il était dans mon caractère d'occuper les autres de mes injures personnelles, j'avais alors une belle occasion de récriminer. Vous n'ignorez pas les persécutions que les Eusébiens m'avaient fait subir. Cependant vous n'avez pas entendu de ma part une seule plainte formulée contre eux. Comment croire, quand je sais m'imposer une telle réserve, que j'aurais été dans les Gaules assez impudent pour parler à un empereur contre un autre empereur, à un frère contre son frère ? Mais on me reproche un fait plus grave, plus criminel, plus séditieux encore. Oui, très-religieux empereur, quand j'ai su que les Ariens montraient partout une fausse lettre que j'étais censé avoir écrite à l'usurpateur Magnence, cette calomnie me jeta dans le désespoir. Je tombai à genoux, pleurant devant Dieu, et suppliant la céleste justice de m'aider à rétablir mon innocence si odieusement outragée. Quoi ! me disais-je, je fus honoré de la bienveillance de Constant ; il daigna m'admettre à sa familiarité ; il prit la peine d'écrire en ma faveur à son auguste frère. C'est à lui que je dois d'avoir revu ma patrie. Aujourd'hui Constant a succombé sous le poignard d'un traître et on montre de moi une correspondance avec son meurtrier ! Mais je ne connaissais pas Magnence ; je n'ai jamais vu ce scélérat dont vous avez purgé la

terre. Quelle raison donc aurais-je eue de lui écrire? A Rome, il massacra mes plus chers amis, Eutropia, Abuterius, Sperantius et tant d'autres. Ecrire à ce monstre couvert du sang des personnes que j'ai le plus aimées! Non, non. En présence de Dieu qui lit dans mon cœur et recueille chacune de mes paroles pour me juger un jour, je déclare que je n'en eus jamais la pensée. Vous avez d'ailleurs un moyen de contrôler ici encore la vérité de mes assertions. Interrogez Servatius de Tongres et Maximus de Noyon, ces deux évêques qui passèrent alors à Alexandrie. Demandez-leur quelle fut mon attitude en apprenant la fin lamentable de Constant, votre frère. Ils se rappelleront le cri d'horreur que je poussai, les larmes qui inondèrent mon visage, alors que, déchirant mes vêtements, je demandais à Dieu justice pour cette victime auguste, pour cette âme que j'aimais si ardemment en Jésus-Christ! Quels vœux formais-je alors? Vous pouvez aussi vous en faire rendre compte par l'ancien préfet d'Égypte, Felicissime, par les officiers Rufin et Etienne, par le comte Asterius et Palladius, le maître du palais; enfin par les receveurs Antiochus et Evagrius. Ils étaient présents lorsque je réunis l'assemblée des fidèles, et qu'au milieu de la stupeur produite par la nouvelle de la mort de votre frère, je m'écriai : Prions pour la conservation du très-pieux empereur Auguste Constance! Tout le peuple, dans une acclamation spontanée, répondit à ma voix en disant : Christ, Dieu tout-puissant, soyez propice à notre empereur Constance! Et longtemps ce cri de tous les cœurs retentit sous les voûtes de la basilique. En résumé, qu'on interroge tous les serviteurs, tous les officiers, tous les ambassadeurs du tyran, et l'on se convaincra que la lettre mise en circulation sous mon nom par les Ariens est une atroce invention de leur malice pour me perdre. Ils me font un autre crime d'avoir sans votre consentement procédé à la dédicace de la grande église d'Alexandrie, bâtie par vous, très-religieux empereur, sur l'emplacement du *Καίσαρεῖον*¹. Or il est complètement faux que j'aie procédé à cette

¹ Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer la provenance de cet édifice et le sens de ce vocable en parlant des Adrianées, tom. VII de cette *Histoire*, pag. 82.

cérémonie. Voici l'incident fort simple qu'on a cherché à travestir en crime de lèse-majesté. A la fête de Pâques, j'ai réuni l'assemblée des fidèles dans ce nouveau temple inachevé, parce que les autres églises d'Alexandrie eussent été insuffisantes pour contenir la foule. Dès le carême précédent, l'exiguïté du local dont nous disposions était telle que parfois on avait pu craindre de voir des personnes étouffées. Grâce à Dieu, ce malheur n'arriva point; mais il était sage de le prévenir. Je l'ai fait. Ce n'est ni un crime, ni une impertinence, pas même une indiscretion. La dédicace du *Καίσαρειον* n'a point encore eu lieu. Puissiez-vous, auguste empereur, lorsque le moment sera venu, rehausser de votre présence l'éclat de cette cérémonie! Enfin on prétend me faire un grief auprès de vous de n'avoir point profité d'une autorisation que j'eusse sollicitée de Votre Majesté, pour me rendre auprès d'elle à Milan. La vérité est que je n'ai jamais adressé de demande de ce genre. Les prétendues lettres qu'on a produites en ce sens partent de la même main que l'épître à Magnence. Je suis aussi étranger aux unes qu'aux autres. Au moment où je fus brusquement chassé d'Alexandrie, je manifestai l'intention d'aller trouver l'empereur et ne renonçai à ce dessein qu'après que les fonctionnaires impériaux m'eurent donné l'assurance que cette démarche serait inopportune. Voilà pourquoi je me suis acheminé au désert, ne voulant point par ma présence occasionner le plus léger trouble. J'attends que la passion de mes ennemis se soit apaisée et qu'elle permette à votre clémence de s'exercer sur moi. Daignez donc, très-religieux empereur, accueillir favorablement ma justification. Rendez les exilés à leur patrie, les évêques à leurs églises, les pasteurs à leurs troupeaux, afin qu'un jour, en paraissant devant Jésus-Christ, le prince des pasteurs, vous puissiez lui dire : « Père, je n'ai laissé périr aucun de ceux que vous m'aviez confiés ! ! »

33. Constance lut-il cette noble et éloquente défense? On ne le sait pas. La faction arienne le circonvenait tellement qu'elle ne lui laissait plus rien voir par lui-même. S'il y a une excuse possible

¹ S. Athanas., *Apol. ad Constant.*, passim; *Patrol. græc.*, tom. XXV, col. 595-642.

pour Constance, elle se trouverait dans sa faiblesse. Mais la faiblesse poussée à ce point chez un prince devient un véritable crime. Quoi qu'il en soit, la tactique des ennemis d'Athanase avait des ressources infinies. Ils abandonnèrent les griefs surannés des prétendues relations criminelles avec Constant et Magnence. Ils ne parlèrent plus du *Kαίσραπειον*, ni de sa dédicace ; Athanase devint coupable d'avoir fui. C'était par une inqualifiable lâcheté qu'un patriarche cerné par les troupes au milieu de son église ensanglantée, avait déserté son siège épiscopal. Une telle démarche ne pouvait avoir été faite qu'au mépris de toutes les lois divines et humaines, au mépris de l'honneur, du devoir et de la conscience outragée ! Dans les rochers brûlants de la Thébàïde, où l'illustre proscrit disputait sa vie à un climat meurtrier, aux farouches habitants du désert et plus encore aux soldats qui sillonnaient la solitude en tous sens pour le saisir, il lui fallut répondre à cette absurde invention d'une haine obstinée.

« J'apprends, dit-il, que Léontius d'Antioche, Narcisse de Néroniade et Georges de Laodicée, échos de tout le parti arien, me reprochent aujourd'hui, comme une lâcheté sans exemple, de n'être pas allé me livrer entre leurs mains, alors que leurs satellites m'entouraient de leurs épées nues. A Dieu ne plaise que je réponde jamais par des malédictions ou des injures aux outrages et aux persécutions dont je suis l'objet ! Tout l'univers connaît cette lamentable histoire. Il suffira pour ma justification de démontrer une fois de plus que, de leur part, il n'est plus question de l'Évangile, de ses maximes et de sa foi, mais d'un arbitraire qui dépasse toutes les tyrannies connues. Quelle est l'église qui n'ait pas été ensanglantée par leurs violences et qui ne pleure en ce moment leurs forfaits ? Le vénérable Eustathe a été arraché de son église patriarcale d'Antioche ; Euphratien, cet évêque thaumaturge, a eu le même sort à Balanée ; Carterius à Antarade ; Eutrope à Adrianopolis ; Marcel à Ancyre ; Asclepas à Gaza ; Cyrus à Bérée ; Théodule et Olympien, ces illustres évêques de Thrace, ont été condamnés à mort ; leur tête, ainsi que la mienne, est mise à prix ; on les cherche, ainsi que moi, pour les livrer au bourreau. Est-ce assez d'attentats, de barbaries, de cruautés, de sacrilèges ? Hélas ! non. L'Arianisme, c'est

la sangsue du Livre des Proverbes; la soif de sang qui le dévore ne s'arrêtera que quand les victimes lui manqueront. Au milieu des prières et des larmes de tout le peuple romain on a exilé le pontife Liberius. Il en avait été de même de Paulin, métropolitain de Trèves, Denys de Milan, Lucifer de Sardaigne, Eusèbe de Vercueil. Aujourd'hui ces héroïques confesseurs gémissent dans l'exil ou les chaînes. Puis-je oublier, parmi tant de noms illustres, ce vieillard dont la sainteté fait l'admiration du monde, le grand Osius de Cordoue, dont le nom seul est un éloge? En quelle contrée si barbare la renommée de ses vertus n'est-elle point parvenue? Quels synodes n'a-t-il pas présidés? Quels cœurs si endurcis n'a-t-il point ramenés à la vérité et à la vertu par sa douce éloquence? Quelle âme si affligée n'a-t-il pas réussi à consoler? Qui jamais a pu l'approcher, sans se sentir pénétré d'une grâce, d'une force et d'une bénédiction irrésistibles? Ils ont osé pourtant torturer cette vieillesse auguste, livrer au bourreau la majesté de ses cheveux blancs, pour le punir de n'avoir pas voulu signer la sentence de notre condamnation! Que ce martyr, brisé par la souffrance, ait cessé pour un temps de leur résister; c'est possible. Mais cela ne prouverait en définitive que leur cruauté sans nom ¹. » La réserve que saint Athanase, au fond de son désert, mettait dans son appréciation de la conduite d'Osius, n'a pas été imitée par tous les historiens. Le grand patriarche savait par expérience combien l'Arianisme inventait de calomnies contre les plus illustres défenseurs de la foi catholique. Il se garde donc bien d'affirmer la chute d'Osius; il ne la présente que sous une forme dubitative. C'est qu'en effet l'évêque de Cordoue n'avait pas déshonoré ses cheveux blancs par un acte de faiblesse. La faction arienne, lasse de le tourmenter sans résultat, et n'osant pas prolonger sur un vieillard vénéré de tout l'univers des traitements si indignes, cessa tout-à-coup de le poursuivre et publia que le grand Osius de Cordoue avait apostasié. Quoi qu'il en soit, Athanase continue à dérouler le tableau des horreurs et des massacres commis par les Ariens. « Quarante

¹ S. Athanas., *Apolog. de fugâ suâ*; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 656.

catholiques égorgés à Alexandrie; les vierges du Seigneur livrées aux plus infâmes outrages; les évêques de la Maréotide envoyés en exil; les moines égorgés ou condamnés aux mines; voilà leur ouvrage! s'écrie-t-il. Et ils se plaignent que je ne sois pas venu me remettre avec confiance dans leurs mains ensanglantées!» Comme autrefois Cyprien banni de Carthage par la persécution, Athanase rappelle la parole de l'Évangile et l'exemple du Sauveur lui-même qui ne voulut pas, avant son heure, se laisser saisir par les Juifs. « Qu'on veuille donc, dit-il en terminant, comparer le crime du meurtrier à celui de la victime qui se dérobe au fer. Des crimes! Les Ariens semblent rivaliser entr'eux à qui en commettra le plus. Et pourtant ils ne sauraient imaginer un forfait plus épouvantable que celui d'anéantir la foi chrétienne pour chercher à établir sur ses ruines l'impiété d'Arius ! »

34. Aux noms des évêques exilés dont saint Athanase nous fournit une liste déjà si longue, il faut ajouter ceux de saint Hilaire de Poitiers et de Rodanus de Toulouse. Ces deux confesseurs de la foi catholique venaient, dans un concile tenu à Béziers, de jeter le cri d'alarme contre les envahissements de l'erreur arienne qui menaçait de pervertir toute la Gaule. Le concile de Béziers était présidé par Saturnin, l'évêque hérétique d'Arles. D'une voix unanime, les pères le déclarèrent exclu de leur communion. Cet acte d'énergique mais juste rigueur fut particulièrement l'œuvre de saint Hilaire, dont l'éloquence, le zèle, la fermeté incomparables, trouvèrent un concours intelligent et dévoué dans le saint évêque de Toulouse Rodanus. Le César Julien voyait avec une secrète satisfaction la guerre acharnée que les Ariens livraient au catholicisme. Ces tempêtes soulevées par d'autres mains que les siennes lui semblaient préparer merveilleusement le dessein qu'il méditait d'anéantir un jour la foi chrétienne. Il devait être en effet moins difficile à un souverain idolâtre de détrôner Jésus-Christ, lorsque des évêques auraient pris la peine d'apprendre au monde que Jésus-Christ n'était pas Dieu. Julien accueillit donc les plaintes

Exil de
saint Hilaire
de Poitiers
et de Rodanus
de Toulouse,
Livre de saint
Hilaire
contre l'em-
pereur
Constance

¹ S Athanas., *Apolog. de fugâ sud*, passim.

que Saturnin d'Arles ne manqua pas de porter à son tribunal. Un rapport officiel fut adressé à l'empereur Constance : le César demandait qu'il lui fût permis d'expulser du territoire des Gaules deux prélats intrigants, brouillons, indisciplinés, qui soufflaient le feu de la rébellion dans cette belle province. L'autorisation ne se fit pas attendre. Saint Hilaire et son noble ami saint Rodanus furent arrachés par une troupe de soldats, l'un à sa chère église de Poitiers, l'autre à son siège métropolitain de Toulouse. Les clercs et le peuple fidèle essayèrent en vain, par leurs gémissements et leurs larmes, d'attendrir les officiers chargés de cette mission. Les épées nues furent tirées au milieu de l'église; on meurtrit à coups de fouet des fils qui avaient l'audace d'aimer leur père; et les deux saints furent traînés, chargés de chaînes, au fond de la Phrygie. Rodanus succomba aux souffrances et mourut dans cette région lointaine. Saint Hilaire, resté seul, écrivit son fameux livre contre l'empereur Constance. « Le temps des ménagements est passé, disait l'éloquent apologiste. L'heure de la parole libre et indépendante a sonné. Il est temps que le Christ se montre, aujourd'hui que l'Antechrist se croit triomphant; que les pasteurs élèvent la voix, quand les voleurs et les mercenaires ont fait irruption dans le bercail, quand le lion rugissant dévore les âmes. L'ange de Satan s'est transformé en ange de lumière. Disons-le sans réticence, que le monde entier l'apprenne de notre bouche, proclamons-le au milieu des tourments; confessons le nom de Jésus-Christ devant les rois et les puissants de ce monde : le martyr ne nous effraie pas. Il est écrit : Heureux celui qui aura persévéré jusqu'à la fin ! Vous savez tous, frères bien-aimés, comment au concile de Béziers tous les évêques des Gaules se séparèrent de la communion de Saturnin, Ursace et Valens, ces colonnes de l'Arianisme. Depuis lors cinq années se sont écoulées pour moi en exil. J'ai gardé jusqu'ici le silence, dans l'espoir que la rage des ennemis du Christ pourrait s'apaiser par l'assouvissement. Si j'élève la voix aujourd'hui, ce n'est certes point pour faire entendre des plaintes qui me seraient personnelles. Non, ma cause n'est rien, celle de Jésus-Christ est tout. Et plutôt à Dieu qu'au lieu d'a-

voir été réservé à cette époque d'effacement général, ou la confession de la foi chrétienne n'entraîne que l'exil, il m'eût été donné de vivre au temps de Néron ou de Dèce. Alors, avec la grâce de Dieu, je n'aurais pas redouté les chevalets, me souvenant que le prophète Élie fut scié en deux; j'aurais affronté la flamme des bûchers, me souvenant des trois jeunes Hébreux dans la fournaise ardente; j'aurais embrassé la croix à laquelle on eût cloué mes membres, me souvenant que la croix a valu le paradis au larron. Mais aujourd'hui nous avons à lutter contre un persécuteur qui caresse, contre un ennemi qui flatte. Le bourreau ne brise pas les os, il séduit par des festins; il ne déchire pas les flancs, il pervertit le cœur; pour faire plier les consciences il préfère la molle et servile atmosphère de ses palais à l'air empesté des cachots; il ne décapite point avec le glaive, il tue l'âme avec de l'or; il n'allume point de bûchers sur les places publiques, mais il allume les feux de l'enfer pour chacuné de ses victimes. Il confesse le Christ afin de le mieux nier; il fait l'unité dans l'hérésie; il pervertit les prêtres pour en faire des évêques; il édifie des églises et détruit la foi. Tel est cet Antechrist nouveau. Écoute-moi, Constance. Je vais te parler comme je l'eusse fait à Néron, à Dèce, à Maximien, si j'eusse vécu sous leur tyrannie. C'est à Dieu que tu t'attaques; c'est l'Église de Jésus-Christ que tu outrages! Tu persécutes les saints; tu exècres les prédicateurs de la vérité; tu prétends anéantir la religion; tu declares la guerre au ciel. Vainement tu te proclames chrétien, tu es l'ennemi du Christ; ton rôle est celui du précurseur de l'Antechrist! Tu es le docteur des profanes; tu distribues les évêchés à tes créatures; tu chasses les bons pour placer les méchants! Tes sicaires égorgent les prêtres du Seigneur; tes légions envahissent les églises; tu rassembles des synodes; tu imposes à l'Occident l'erreur des Orientaux; tu divises l'Orient par d'intestines discordes; tu excites tes courtisans; tu stimules tes valets; les vieilles erreurs ne te suffisent plus, il t'en faut de nouvelles. Oui, nous sommes plus redevables à la cruauté de Néron, de Domitien et de Dèce! Par eux du moins, nous avons triomphé de Satan. Le sang des martyrs partout recueilli, leurs ossements vénérables conser-

vés par la piété des survivants, enrichissent maintenant nos églises. Les saintes reliques chassent les démons, guérissent les malades, consolent les affligés. Mais toi, tu nous dérobes cette consolation suprême, par des martyres obscurs, sans violence et sans gloire. Est-ce donc le père du mensonge qui t'a enseigné lui-même cet art de vaincre sans combat; de décapiter sans le secours du glaive; de persécuter sans en avoir l'air; de condamner sans jugement; de mentir sans en avoir conscience; de faire des professions de foi, sans avoir la foi; de caresser sans amour; de faire tout ce que tu veux, sans savoir toi-même quelle est ta propre volonté ¹ ! »

35. Nous n'étonnerons personne en disant que l'énergie de cette parole apostolique révoltait les délicatesses du XVII^e et du XVIII^e siècles. Lebeau, qui vivait encore sur les traditions du respect exagéré pour les princes persécuteurs, dit en parlant du manifeste de saint Hilaire : « Cet écrit a sans doute besoin d'excuse pour les traits injurieux qui sont lancés sans ménagements contre la personne de l'empereur ². » Or, il est certain que l'Église n'a point senti la nécessité d'excuser le langage de saint Hilaire, puisqu'elle l'a mis solennellement au rang des docteurs de l'Église universelle. Il nous faut donc comprendre que la douceur et la mansuétude évangéliques n'excluent ni la force ni la vigueur de la répression. Le divin Maître qui disait le *Sinite parvulos venire ad me*, prenait des verges pour chasser les vendeurs du Temple; et flagellait de sa parole la plus âpre et la plus formidable les Pharisiens et les Scribes. En réalité pourquoi donc saint Hilaire aurait-il besoin d'excuse? Est-ce qu'il cherchait à nier le pouvoir temporel de Constance? Est-ce qu'il prêchait la révolte et l'insubordination aux sujets de ce prince? Allons plus loin. Est-ce qu'il y avait alors un concordat entre l'Église et l'empire romain, qui obligeât les évêques à certains ménagements en retour des concessions de la puissance temporelle? Evidemment, rien de semblable n'existait. Constance n'était même pas baptisé. Il lui plaisait de porter la main à l'encensoir, de déclarer que

¹ S. Hilarii, *Liber contra Constantium Imperator*, passim; *Patrol. lat.*, tom. X, col. 563-610. — ² Lebeau, *Hist. du Bas Empire*.

Jésus-Christ n'était pas Dieu ; de chasser de leurs sièges des évêques légitimes pour les remplacer par des intrus qu'il établissait à main armée. Il se conduisait comme Néron, et les évêques catholiques n'auraient pas eu le droit de le lui dire ! Qui ne voit que l'excès de la tyrannie amène nécessairement la protestation des consciences outragées ? S'il s'agissait d'un philosophe opprimé, on trouverait la réponse d'Hilaire sublime. Mais comme il s'agit d'un évêque, d'un confesseur, presque d'un martyr, on voudrait crier à l'insolence. Arrière ces hypocrisies calculées ! Quand Hilaire parlait ainsi, il était exilé ; les prêtres de son église de Poitiers avaient été mis à la torture ; les vierges du Seigneur avaient été outragées. Les instigateurs de ces barbaries encombraient de leurs serviles hommages le palais de Constance. Le prince lui-même, responsable de tant de forfaits, croyait peut-être de bonne foi servir Dieu en tuant ses ministres. Mais c'était une raison de plus pour essayer de l'arracher à son erreur. La respectueuse apologie d'Athanase n'avait d'ailleurs pas obtenu plus d'effet que les rudesses de Lucifer de Cagliari. Saint Hilaire parle à son tour. S'il n'eut pas plus de succès, il eut du moins la gloire de faire entendre l'accent de la vérité au milieu de ce concert d'éloges fastidieux et de panégyriques mercenaires qui retentissaient à l'oreille de « Son Éternité. »

36. Jamais la foi ne courut un plus grand péril, et c'est sans exagération aucune que le grand évêque de Poitiers pouvait dire que le siècle de Néron valait mieux que celui de Constance. Il est remarquable, en effet, que le courage qui fait les martyrs est moins rare que celui qui fait les confesseurs. Un instant suffit au bourreau pour trancher une tête ; il faut des années de patience obscure, d'abnégation perpétuelle et d'humble persévérance au confesseur pour mériter la palme éternelle. Saint Hilaire le comprenait. Dans ce péril des âmes, il n'épargnait rien pour éclairer les intelligences et réchauffer les cœurs aux flammes de la foi véridique. Son livre *Contra Constantium* fut bientôt suivi d'un traité populaire « contre Auxence, » l'évêque hérétique et intrus de Milan. « C'est un beau nom que celui de la paix ; c'est une magni-

Le livre
de saint Hi-
laire contre
Auxence.

fique perspective que celle de l'unité, disait-il. Mais il ne saurait y avoir de paix ni d'unité, en dehors de l'Église, de l'Évangile et du Christ. Le malheur du temps où nous vivons, c'est qu'on croie devoir faire appel à des appuis humains pour patroner, soutenir et diriger l'Église. O évêques, mes frères, s'il en est parmi vous qui partagent cette illusion, veuillez, je vous en conjure, vous reporter à la prédication évangélique ! Est-ce que les apôtres recouraient à ces moyens ; est-ce qu'ils s'appuyaient sur le pouvoir civil pour prêcher le Christ et convertir la gentilité ? Les vit-on briguer les faveurs et les dignités du palais ? Paul se présentait-il un édit impérial à la main pour fonder des églises ? S'adressait-il à Néron pour invoquer son patronage ? Hélas ! c'est maintenant qu'on voit les ambitieux se couvrir d'une protection terrestre pour envahir l'héritage de Jésus-Christ. J'étais à Milan lorsqu'un édit impérial, bouleversant cette malheureuse église, la livra aux mains d'Auxence, ce blasphémateur sacrilège qui nie la divinité du Sauveur. Je protestai de toute l'énergie de ma voix contre le scandale. L'empereur voulut m'entendre. Le questeur du palais et le maître des offices vinrent me chercher avec dix autres évêques. J'essayai quelques observations respectueuses. Le prince m'interrompit en disant : Vous n'avez pas le droit de parler. Vous êtes un hérétique ! Saturnin d'Arles a prononcé contre vous une sentence de déposition. — Mes collègues firent observer à l'empereur qu'il ne s'agissait point de questions personnelles ; qu'il fallait exiger d'Auxence une profession de foi explicite au mystère de la Trinité et à la consubstantialité du Verbe. L'intrus promit et jura tout ce qu'on voulut ; mais quand on en vint à une formule écrite, son beau zèle s'était évanoui. Jamais il ne consentit à souscrire le « consubstantiel, » ni la doctrine du grand concile de Nicée. Et maintenant, Frères, gardez-vous de l'hérétique. Qu'aimez-vous dans l'Église, ses murailles ou sa foi ? En êtes-vous à ce point d'allier le Christ à l'Antechrist, les ténèbres à la lumière, la vérité au mensonge ? Est-ce là ce que vous nous préparez sous le beau nom de concorde et de paix ? Si telle est votre paix, je n'en veux point. Je préfère les rochers abruptes, les gorges sauvages, les forêts, les déserts, les

lacs glacés et les noirs cachots. J'y serai en compagnie des prophètes, des apôtres et des martyrs. Qu'attendez-vous donc pour vous séparer d'Auxence, l'ange de Satan, l'ennemi du Christ, le spoliateur de l'Église, le renégat de la foi catholique? Il est l'ami de l'empereur, dites-vous. Quel ami que celui qui trompe sciemment son prince pour l'entraîner dans l'abîme de l'erreur! Quant à moi, je le déclare, Auxence peut rassembler autant de synodes qu'il voudra pour m'y faire anathématiser; il peut faire publier partout à son de trompe, ainsi qu'il l'a déjà fait, que je suis un hérétique; il peut soulever contre moi toute la colère des princes et des grands. Auxence n'en est pas moins un fils de Satan, parce qu'il est Ariens. Je n'aurai jamais de communion et de paix qu'avec ceux qui garderont la foi de Nicée, professeront la divinité de Jésus-Christ et anathématiseront Arius ¹. »

§ VI. Exil de Saint Liberius.

37. « Les chrétiens attachent un plus grand prix au suffrage de l'évêque de Rome qu'à celui de tous les autres, disait Ammien Marcellin ². » Ce témoignage d'un auteur païen est remarquable. La conduite de l'empereur Constance vis-à-vis du saint pape Liberius le confirme pleinement. L'eunuque favori Eusèbe fut envoyé de Milan à Rome, pour obtenir de Liberius qu'il souscrivît à la condamnation d'Athanase. Une telle mission confiée à un tel personnage indique suffisamment le prix qu'on attachait à l'adhésion pontificale. Dans une main, Eusèbe avait de l'or. Il osa l'offrir au vicaire de Jésus-Christ. Liberius indigné lui demanda s'il faisait métier d'avilir et d'acheter les consciences. « L'église romaine, ajouta-t-il, a reconnu l'innocence d'Athanase. Je ne saurais le condamner. » L'eunuque sortit et alla déposer les présents refusés par le pape dans la basilique du Vatican, sur le tombeau de saint Pierre. Liberius l'apprenant accourut; demanda aux diacres

L'eunuque
favori Eusèbe
à Rome.

¹ S. Hilarii, *Liber contra Auxent.*, passim; *Patrol. lat.*, tom. X, col. 610-618.
— ² Amm. Marcell., lib. XV, cap. VII.

chargés de veiller sur le lieu saint comment ils avaient pu se prêter à une telle profanation et fit jeter sur la place publique l'or, l'argent, les bijoux et les vases précieux de l'eunuque. Celui-ci ne désespérait pas encore de triompher d'une si fière résistance. Il avait vidé la main pleine de présents ; il tenait dans l'autre des décrets de proscription, des sentences de mort. Il menaça d'en faire usage. « Demain, vous aurez ma réponse, » lui répondit le pontife.

Lettre
du pape
Liberius à
l'eunuque
Eusèbe.

38. Le lendemain, en effet, l'eunuque recevait une lettre dont saint Athanase nous a conservé le passage suivant : « Vous prétendez me faire souscrire à la condamnation du patriarche d'Alexandrie. Est-ce possible ? Trois conciles successivement réunis, dont l'un ¹ représentait l'épiscopat de toute la catholicité, et dont l'autre s'est tenu ici-même, ont reconnu, vérifié, proclamé l'innocence d'Athanase. Il était présent, cet illustre accusé. Nous l'avons entendu nous-même réfuter péremptoirement toutes les calomnies sous lesquelles on voulait l'accabler. Nous l'avons admis à notre communion. Ce n'est pas assez, nous lui avons voué l'affection la plus tendre. Et aujourd'hui qu'il est absent, qu'il est persécuté, qu'il est proscrit, nous lui jetterions l'anathème ! Non, non, telle n'est point la règle des canons ecclésiastiques, telle n'est point la tradition du bienheureux et grand apôtre Pierre, que nos prédécesseurs nous ont transmise. L'empereur, dites-vous, demande la paix. Il promet de la rendre à l'Église, si nous consentons à révoquer les décrets qui proclament l'innocence d'Athanase. Soit. Mais alors que l'empereur commence par rappeler lui-même les cruels édits qu'il a lancés contre le patriarche ; qu'il mette Athanase en liberté ; qu'il le rétablisse sur son siège. Nous réunirons alors un véritable concile, loin du palais impérial. Aucun comte ne viendra y apporter les menaces du prince ; aucun soldat ne lèvera son épée sur la tête des évêques ; aucun magistrat ne fera dresser l'appareil des tortures. En présence de Dieu, en conformité avec les constitutions des apôtres, dans toute la liberté et

¹ Allusion au concile de Sardique.

la sincérité de nos consciences, nous procéderons à l'examen de l'affaire. On suivra les règles établies par le grand concile de Nicée. Les auteurs de l'arianisme seront anathématisés avec leur erreur. On ne leur permettra point de siéger au concile. Alors nous discuterons la cause d'Athanase ; il sera confronté avec ses accusateurs. La sentence une fois prononcée, les vrais coupables seront bannis de la communion de l'Église. Tel est l'ordre qu'il convient de suivre en tout ceci. La loi ecclésiastique défend en effet d'admettre parmi les juges de la foi des hérétiques notoirement condamnés comme tels. Cette question de la foi domine toutes les autres, et passe avant les questions de personnes. Commençons donc par dirimer la controverse engagée sur le dogme ; nous pourrions ensuite examiner les autres affaires. Jésus-Christ, notre Sauveur, avant de guérir les malades, commençait toujours par leur demander une profession de foi. Tel est l'enseignement que j'ai reçu des pontifes romains, mes pères. Mettez cette réponse sous les yeux de l'empereur. Il lui importe à lui-même, autant qu'à l'Église, de savoir la vérité. Qu'il cesse d'écouter Ursace et Valens. Ils ont rétracté deux fois déjà, dans le sens le plus contradictoire leurs sentiments et leur conduite antérieurs. Ils n'ont donc plus le droit d'être crus sur parole ¹. »

39. Eusèbe retourna à Milan, exaspéré de la résistance du pape et laissant aux fonctionnaires romains l'ordre de surveiller le pontife et de se tenir prêts à porter la main sur l'oint du Seigneur. C'est à cette période historique que se rapporte le récit suivant des *Gesta Liberii*. « Au nombre des griefs que l'empereur reprochait le plus au saint pape, dit cet antique monument, il ne faut pas omettre l'estime que professait Liberius pour le livre des Actes du bienheureux Sylvestre. Ce livre était lu publiquement dans les églises de Rome. On y racontait comment le grand empereur Constantin avait été guéri de la lèpre en recevant le baptême catholique des mains du pape. Cet incident déplaisait souverainement à Constance, lequel avait abjuré la foi à la Trinité, et suivait les errements ariens d'Eusèbe

La pape
de l'année 357
à Rome,
d'après les
Gesta Liberii.

¹ Athanas., *Hist. Arian.*, n° 36.

de Nicomédie. Un jour Liberius avait dit devant plusieurs personnes : « Le règne de Constance ne subsistera point, parce que ce prince blasphème la divinité de Jésus-Christ. » Cette parole fut immédiatement portée à l'empereur, dont la colère parut plus menaçante que jamais. Liberius dut se retirer dans la catacombe de Noella au troisième milliaire, sur la voie Salaria. Il y vivait dans une sorte d'exil. Or, la fête de Pâque étant proche, il convoqua les prêtres, les diacres et les principaux citoyens de Rome, prit place au milieu d'eux sur la *cathedra* du souterrain et leur dit : Ne vous affligez pas de ce qu'il m'est interdit de paraître au milieu de vous dans la solennité pascale. Voici que je me suis choisi un représentant, c'est mon frère, le prêtre Damase. Sa vertu et son mérite vous sont connus. Tous, vous lui rendrez le témoignage qu'il est un bon et fidèle ministre de Jésus-Christ. — Le prêtre Denys, prenant alors la parole, répondit à l'évêque de Rome : Pontife saint et incorruptible, vaillant défenseur de la foi du Christ, vous savez comment Pierre, après sa triple négation, devint un apôtre intrépide. Nous vous en supplions, venez demain préparer au milieu de nous le chrême de l'onction. — Seigneurs et prêtres bien-aimés, dit Liberius, ne vous inquiétez pas du lendemain. Le Maître a dit que chaque jour apportait avec lui sa consolation et sa peine. Souvenez-vous qu'il y a le baptême de la pénitence, comme celui de la joie. Jean prêchait au désert le baptême de la pénitence et des larmes : ce qui ne l'empêcha point de voir l'Esprit-Saint se reposer sur les flots et la colombe céleste planer sur l'objet des complaisances du Père. — Le prêtre Damase prit la parole à son tour et dit : Père saint, ne nous refusez pas la joie de votre présence aux solennités pascales. Je parle dans toute l'humilité et la sincérité de mon cœur. Nul de nous ne pourrait soulever seulement le fardeau que vous seul devez porter tout entier. Vous ne savez en quelle basilique vous pourriez être en sûreté pour donner le baptême à nos catéchumènes. Père saint, on peut vous défendre l'accès des basiliques. Mais vous avez pour le baptême un bassin qui n'est ni de bois, ni de marbre, ni de pierre. C'est le monde entier. — A cette parole, pleine de foi et de dévouement, Liberius ne put retenir ses larmes.

Il pleurait de joie. Mon fils, dit-il à Damase, vous serez un jour un grand ministre de Dieu. Vous réaliserez le mot de celui qui nous a donné le sacrement de régénération, lorsqu'il disait au peuple : « Celui qui est parmi vous le plus petit deviendra le plus grand. » — Le diacre Siricius dit : Pardonnez-moi, saint Pontife, si j'ose prendre la parole et daignez bénir mon intention. Nos pères, les Hébreux, lorsqu'ils franchirent la mer Rouge, accomplissaient en action une des figures du sacrement de baptême. Père saint, on vous refuse l'entrée des basiliques : venez soit au bord du fleuve, soit près d'un lac ou d'une source, et là administrez le sacrement de baptême. — Mon fils, répondit l'évêque Liberius, vous avez parlé sagement. — L'avis de Siricius fut adopté. Non loin de la catacombe de Noella se trouvait le *κοιμητήριον* Ostrianum, et une fontaine où jadis l'apôtre saint Pierre avait baptisé. Le pontife s'y rendit et la veille de la solennité sainte il baptisa quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe, venues de Rome et des environs pour avoir le bonheur de recevoir de sa main le sacrement de la régénération ¹. » (358.)

40. Nous ne connaissons guère de page historique plus attendrissante. Pour la plupart des lecteurs, elle aura le mérite d'être fort nouvelle. Il faut plaindre l'aberration des critiques du dernier âge, qui se croyaient habiles et ne sentaient pas, à travers le charme de pareils récits, un parfum d'authenticité irrésistible. Toute la liturgie du Samedi-Saint, avec les joies de sa fécondité spirituelle, est vibrante dans ce colloque des prêtres de Rome suppliant le pontife de se rendre aux vœux des catéchumènes et de leur verser l'eau baptismale. On ne croyait pas à cela pourtant. Et l'unique raison c'est que Liberius, au lieu de choisir Félix pour le suppléer, avait désigné le prêtre Damase. Or on sait, et nous le verrons bientôt, que Félix fut réellement appelé à administrer l'église de Rome pendant l'exil de Liberius. Mais en vérité, loin d'être un motif pour rejeter la leçon des *Gesta*, il n'y avait au contraire dans ce fait qu'une confirmation plus

La fête de
la Pentecôte
à la basilique
Vaticane.

¹ *Gesta Liberii Papæ*, n° 2-5 ; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 1389-1391.

éclatante encore. Il est certain en effet que le choix de Félix fut l'œuvre de la faction arienne. Elle se trompa dans son calcul, nous le savons encore, mais elle élut très-réellement Félix, et nul ne peut s'imaginer qu'elle aurait eu un seul instant l'idée de porter ses suffrages sur Damase, le prêtre bien-aimé de Liberius. Continuons donc à transcrire les fragments de cette chronique contemporaine des *Gesta*, ne regrettant qu'une seule chose, c'est qu'ils soient frustes et que les bibliothèques de l'Europe ne nous aient pas encore fourni leur texte intégral. « Or, vers l'octave de Pâque, ajoute le chroniqueur anonyme, on apprit qu'une grande invasion de barbares avait franchi le Danube. A cette nouvelle, Constance entra dans un accès de fureur. Voilà, dit-il, les calamités que les sacrilèges de l'évêque de Rome attirent sur le monde romain. Liberius outrage ma puissance; il est l'allié des nations ennemies! Je vole à la défense de mes frontières, mais au retour je me vengerai de ce rebelle. — Constance partit pour l'armée. Cependant la Pentecôte approchait. Une foule de catéchumènes, craignant la persécution qui sévissait contre les catholiques, s'était préparée à recevoir le baptême. Le prêtre Denys dit à Liberius : Pourquoi ne viendriez-vous pas administrer le baptême dans la basilique du bienheureux Pierre, apôtre. — Liberius répondit : La fontaine qui y coule ne serait pas suffisante pour la multitude. D'ailleurs je ne voudrais pas exposer les néophytes à la persécution et peut-être à la mort. — Le prêtre Denys répliqua : Qu'ils meurent, s'il le faut, après avoir été régénérés! Leur sang leur ouvrira les portes de l'éternelle vie. — Damase prit la parole et dit : Très-grand pontife, je me charge de ménager dans la basilique une quantité d'eau suffisante. — Cette promesse combla de joie le cœur de Liberius. Allez, mon fils, dit-il à Damase; faites les préparatifs nécessaires. Quand tout sera disposé, je me rendrai à la basilique, au milieu de tous les fidèles, et là j'aurai la consolation d'adorer le Christ, le prince des pasteurs, qui nous a rachetés par son sang. — Trois jours après, Damase se rendit près du tombeau du bienheureux Pierre. Il était accompagné des prêtres Siricius et Innocent et des diacres Priscus et Urbain. On creusa dans le roc pour augmenter le volume d'eau

de la source. Damase avait lui-même mis la main à l'œuvre. Ses efforts furent couronnés de succès. On épuisa la piscine insuffisante qui se trouvait à la droite de la basilique, et on en construisit une plus vaste. Quand tout fut prêt, on vint en prévenir l'évêque Liberius, lequel réunit les prêtres, les clercs et les fidèles de l'église de Rome, chacun selon son rang. Il prit séance au milieu d'eux et leur dit : « Pierre convoque autour de lui son bercail. Un ministre fidèle, véritable serviteur de Jésus-Christ, a préparé la piscine sainte. Le pasteur ira donc y baigner ses troupeaux. Béni soit le Seigneur qui nous a ménagé cette joie et qui n'a point laissé le loup cruel dévaster la bergerie ! Sachez donc, frères, qu'en ces fêtes de la prochaine Pentecôte j'irai administrer le baptême et annoncer la parole de Dieu au peuple fidèle, dans la grande basilique du bienheureux Pierre, apôtre. — Une acclamation universelle de joie accueillit ces paroles. Les monastères furent convoqués ainsi que tout le peuple chrétien. Au chant de la litanie, le pontife se rendit le samedi, veille de la Pentecôte, à la sainte basilique. En posant le pied sur le seuil, il s'agenouilla et fit entendre cette prière : O Dieu qui avez envoyé ici-bas votre Fils unique, manifestant ainsi le Créateur à ses créatures, jetez un regard miséricordieux sur la vigne de votre héritage. Extirpez les ronces et les épines qui la déshonorent. Donnez à ses rejetons la vigueur et la fécondité. Faites qu'ils produisent des fruits de salut, de vérité et de vie par Jésus-Christ Notre-Seigneur en union avec l'Esprit-Saint, Dieu trine et un avec le Père tout-puissant qui règne dans les siècles des siècles. Tout le peuple répondit : Amen ! La procession entra dans la basilique. La nouvelle piscine reçut la bénédiction de Liberius. Le pontife pleurait de joie à ce spectacle ; ses larmes coulèrent longtemps, non pas avec amertume, mais semblables au rayon de miel distillé par la ruche odorante. Il catéchisa les néophytes depuis la neuvième jusqu'à la onzième heure. Ensuite il baptisa jusqu'au coucher du soleil : le nombre de ceux qui reçurent le sacrement de régénération en ce jour s'éleva à huit mille huit cent dix personnes. La foule témoignait une telle vénération pour le pontife que chacun voulait toucher la

frange de son manteau. Or, le lendemain de la Pentecôte, deuxième férie, un messager vint, qui annonçait une grande victoire de Constance sur les barbares¹. »

41. Ici s'arrête le récit des *Gesta Liberii*. La grande victoire dont Constance s'attribuait le mérite venait d'être remportée par le César Julien sur les Allemands, les Saxons et les Francs combinés, à la fameuse bataille d'Argentoratum (Strasbourg). Constance était à plus de quarante journées de marche du lieu du combat. Ce qui ne l'empêcha point d'expédier à toutes les cités de l'empire des messagers couronnés de fleurs lesquels annonçaient partout sur leur passage le grand triomphe de l'empereur. Ils lisaient des édits pompeux où Constance se représentait rangeant l'armée en bataille, combattant à la première ligne d'attaque, faisant prisonnier de sa main le roi franc Chnodomarius. Ces exploits avaient été réellement accomplis par Julien ; mais le public n'avait pas besoin de le savoir. Ce fut donc pour Constance l'occasion d'un retour triomphal. Il se hâta de revenir à Mediolanum. On lui dressa des arcs de triomphe ; on couvrit son char de lauriers ; les courtisans ariens lui décernèrent à l'unanimité le titre de *Victor*, et ils affectaient de donner au César Julien, comme fiche de consolation, le diminutif ironique de *Victorinus*. Après un tel succès, Constance se crut le droit de porter impunément la main sur un évêque de Rome. Il écrivit à Leontius, préfet de cette métropole, d'avoir à lui expédier sous bonne garde le rebelle Liberius. Cet ordre faillit occasionner une émeute. La catacombe où demeurait le saint pontife était entourée d'une population entière qui veillait sur le proscrit, prête à se faire massacrer pour le défendre. Leontius prit le parti de faire enlever pendant la nuit l'auguste vieillard et l'envoya à Mediolanum.

42. Saint Athanase nous a conservé le dialogue qui s'établit entre le tyran et le pontife opprimé. « Vous êtes comme moi le serviteur du Christ, dit Constance ; vous êtes évêque de Rome. J'ai voulu avoir avec vous cet entretien, pour vous déterminer à

Bataille
d'Argentora-
tum (Stras-
bourg). Le
pape Liberius
est transféré
à Milan.

Dialogue
entre le pape
Liberius
et l'empereur
Constance.

¹ *Gesta Liberii Papæ*, n° 2-9 ; *Patr. lat.*, tom. VIII, col. 1389-1393.

lancer l'anathème contre Athanase, dont la sacrilège rébellion et l'impiété sont maintenant conspuées par tout l'univers. — Auguste empereur, dit Liberius, les jugements ecclésiastiques ne se décident point par des coups d'état. Ils sont soumis à des règles fixes et invariables. Si vous avez à vous plaindre d'Athanase, laissez-nous réunir un concile œcuménique où ce patriarche sera jugé selon les saints canons. S'il est reconnu coupable, nous prononcerons contre lui la sentence. Mais il ne nous est point permis de condamner qui que ce soit sans jugement préalable. — Tout l'univers connaît sa fourberie et ses crimes ! reprit l'empereur. — Il est vrai, répondit Liberius, que certains évêques ont souscrit entre vos mains l'acte de condamnation du patriarche. Mais veuillez remarquer que ces évêques n'ont point entendu l'accusé ; qu'ils n'ont pas été personnellement témoins des faits qu'on lui reproche. Leur signature est donc uniquement le fait de la peur, de la complaisance, ou de l'ambition. — Qu'entendez-vous par là ? s'écria Constance. — J'entends, dit Liberius, qu'il s'est trouvé des évêques qui, préférant vos bonnes grâces à la gloire de Dieu, ont consenti à condamner un innocent sans l'entendre, sans le juger, sans le connaître. — Quoi ! dit l'empereur, est-ce qu'Athanase n'assistait pas en personne au concile de Tyr, où il a été unanimement condamné ? — Non, répondit l'évêque de Rome, Athanase n'était plus à Tyr lorsque cette inique sentence fut portée. Ses ennemis avaient attendu son départ pour extorquer cette injuste condamnation. — L'eunuque favori, Eusèbe, qui assistait à l'entretien, voyant faiblir son maître, vint à son secours et dit : Le concile de Nicée a déclaré Athanase hérétique. — Cette interpellation était tellement absurde que Liberius dédaigna d'y répondre. Sans relever le grossier anachronisme de l'eunuque, l'évêque de Rome reprit : Athanase ne fut condamné à Tyr que sur le rapport des six évêques envoyés dans la province de Maréotide pour informer du fait reproché au patriarche, c'est-à-dire d'avoir brisé les vases sacrés pendant qu'Ischyras offrait le saint sacrifice. Or, trois de ces députés vivent encore. Ce sont Maris, Valens et Ursace. Ils ont attesté depuis, par un acte sous-

crit de leur main, que leur déposition avait été fausse ; ils ont protesté qu'il n'y avait jamais eu de profanation commise chez Ischyras, lequel n'était point prêtre et n'avait par conséquent pas de vases sacrés à sa disposition. Nous conservons dans les archives de l'église romaine cette rétractation. Et maintenant, auguste empereur, qui croirez-vous d'Ursace et Valens rétractant leur déposition, ou d'Ursace et Valens la maintenant ? — Epictète, évêque arien de Centumcellæ (Civita-Vecchia), comprit que l'objection du pape était embarrassante ; il intervint dans la discussion par une grossière injure. Ce n'est plus la cause de la foi que soutient Liberius, s'écria-t-il. Auguste empereur, il ne s'agit point ici des canons ecclésiastiques ; ce traître voudrait se ménager, près des sénateurs romains, l'avantage de dire qu'il a réduit Votre Majesté au silence ! — Liberius ne répondit point à cette insulte. L'empereur eut le temps de se remettre et demanda au pape : Vous croyez-vous donc assez puissant dans le monde pour soutenir seul un impie que tout l'univers condamne ? — Quand même je serais seul, dit Liberius, la cause de la foi ne saurait périr. Il y eut autrefois trois jeunes Hébreux qui résistèrent au plus puissant des monarques. — L'entendez-vous ? s'écria l'eunuque Eusèbe. Il compare notre très-religieux empereur à Nabuchodonosor ! — Non, répondit Liberius, c'est toi qui condamnes un innocent que nous n'avons pas jugé ! Pour moi, je demande qu'on souscrive d'abord le symbole de foi du grand concile de Nicée, qu'on rappelle sur leurs sièges les évêques exilés. Ensuite, si l'on a des plaintes à formuler, des accusations à produire, que tous en un concile œcuménique se rassemblent à Alexandrie ; là, accusé et accusateurs seront en présence, et l'on jugera. — Ainsi, dit Epictète, il faudra tripler les relais de poste pour le transport des évêques ! — Liberius répondit : Les affaires de l'Église ne regardent point celles de l'État ; gardez vos relais de poste. Les évêques sauront bien sans eux se rendre au concile. — Constance reprit : Mais enfin on ne peut remettre sans cesse en question les mêmes sujets. Athanase est condamné par l'immense majorité de ses collègues ; vous êtes le seul qui osiez revendiquer l'amitié de

cet impie ! — Auguste empereur, répondit Liberius, c'est la première fois que j'entends un juge parler ainsi d'un absent, dont la cause n'a pas même été instruite et qui ne fut jamais régulièrement condamné. — Enfin, répliqua Constance, il est mon ennemi personnel. Le meurtre de Constantin, l'assassinat de Constant, n'ont pu assouvir la haine qu'il porte à ma dynastie. Tant que vécut mon second frère Constant, il n'a cessé d'envenimer son esprit contre moi. Je le déclare, j'attache bien moins de prix à mes victoires contre Magnence, Silvanus et les barbares, qu'à la pensée de voir enfin Athanase expulsé du gouvernement de l'Église ! — Empereur, dit Liberius, prenez garde que vos ressentiments sont des questions personnelles, et n'attendez pas que la main des évêques devienne l'instrument de vos vengeances particulières. Les ministres de Jésus-Christ n'ont d'autres fonctions que de sanctifier et de bénir. S'il vous plaît de revenir à des pensées plus justes et plus sages, faites rappeler les évêques injustement exilés ; maintenez les décisions dogmatiques de Nicée. Plus tard on prendra les mesures nécessaires pour la pacification de l'Église. Mais évitez surtout de condamner un évêque dont l'innocence est connue du monde entier. — Rien de tout cela, dit l'empereur. Si vous voulez retourner à Rome, commencez par souscrire ce que tous les autres évêques ont signé. Adhérez à l'acte de paix universelle. A cette condition seulement je vous renverrai sur votre siège épiscopal. — Liberius répondit : J'ai déjà fait mes adieux à mes frères et à mon clergé ; je préfère les lois de l'Église à la résidence de Rome. — Soit, dit l'empereur, je vous donne trois jours pour y réfléchir. D'ici là, vous aurez à souscrire la condamnation d'Athanase ou à choisir le lieu de votre exil. — Trois jours ou trois mois ne changeront rien à mes sentiments, dit Liberius. Reléguez-moi où vous voudrez ! »

42. « Deux jours après, l'empereur manda de nouveau Liberius à son audience. Il le trouva inflexible et le fit transporter à Bérée, petite ville de la Thrace. Au sortir du palais, un officier remit au pape cinq cents solidi, que l'empereur lui faisait offrir pour sa dépense. Reportez cet or à Constance, dit le pontife ; il en a besoin pour la solde de ses légions ! — L'impératrice Eusebia lui envoya

Exil de
saint Liberius
à Bérée
en Thrace.

une pareille somme. Si les troupes n'ont pas besoin de cet or, dit Liberius, allez le remettre à Epictète et à Auxence : ceux-là ne le refuseront pas ! — Enfin, l'eunuque favori, Eusèbe, vint en personne faire les mêmes offres. Liberius lui dit : Quoi ! vous avez spolié toutes les églises de l'univers et vous venez me faire l'aumône comme à l'un des complices vos subalternes ! Allez d'abord vous faire chrétien. »

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX II (10 Mars 358 - 21 Décembre 359).

§ I. QUESTION DE LÉGITIMITÉ PONTIFICALE.

1. Notice de saint Félix II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Problème historique du pontificat de saint Félix, au point de vue de sa légitimité. Découverte du tombeau de saint Félix. — 3. Altération des documents historiques par les Ariens.

§ II. SYNCHRONISME.

4. Le César Julien à Lutèce. Hiver de 357. Popularité de Julien dans les Gaules. — 5. Entrée triomphale de Constance à Rome. Le sénateur Hormisdas. Privilèges des Vestales. Prêtres païens. — 6. Députation des dames romaines pour réclamer le pape Liberius. Émeute. Départ de Constance.

§ III. CONCILES ARIENS.

7. Conciliabule et second formulaire de Sirmium. — 8. Caractère du second formulaire de Sirmium. L'arianisme précurseur de la réaction païenne de Julien l'Apostat. — 9. Prétendue prescription de l'hérésie arienne. Bossuet et le ministre protestant Basnage. — 10. Conciles ariens d'Antioche et d'Ancyre. Le grand juge de la foi, Constance. Exil d'Eudoxius et d'Aetius. — 11. Projet de concile à Nicomédie. Destruction de cette ville par un tremblement de terre. — 12. Troisième formulaire de Sirmium. — 13. Les sectes ariennes. — 14. Concile de Rimini. — 15. Concile de Séleucie.

§ IV. DOCTEURS CATHOLIQUES.

16. Les douze livres de saint Hilaire, *de Trinitate*. — 17. Requête de saint Hilaire à l'empereur Constance. — 18. Retour de saint Hilaire à Poitiers. Saint Martin. Fondation à Ligugey du premier monastère connu dans les Gaules. — 19. Saint Phæbadius, évêque d'Agen. Son traité *contra Arianos*. — 20. Mort d'Osius de Cordoue. — 21. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile de Césarée. — 22. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem. — 23. Saint Nersès patriarche de l'Arménie. — 24. Possession non interrompue du dogme catholique.

§ V. PRÉTENDUE CHUTE DU PAPE LIBERIUS.

25. Témoignages de l'antiquité ecclésiastique relatifs à saint Liberius. Théodoret. — 26. Saint Athanase. — 27. Rufin d'Aquilée. Socrate de Constantinople. — 28. Sozomène. — 29. Importance du témoignage de Sozomène. — 30. Tradition universelle. Martyrologes. Ménéés. — 31. Témoignage de Nicéphore Calliste. — 32. Texte de Bossuet dans la *Defensio cleri Gallicani*. — 33. Texte de Bossuet dans sa Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église. — 34. Appréciation du rôle de Bossuet dans cette controverse. — 35. Découverte par Mombritius et publication par Baluze des *Acta S. Eusebii*. Texte des *Acta*. — 36. Jugement de Bossuet sur les *Acta Eusebii*. — 37. Examen critique des *Acta Eusebii*. — 38. Les *Acta Eusebii* sont de fabrication arienne. — 39. Découverte de trois lettres attribuées à saint Liberius. Texte de la première. — 40. Texte de la seconde lettre de Liberius. — 41. Texte de la troisième lettre de Liberius. — 42. Les trois lettres attribuées à Liberius sont apocryphes. — 43. Découverte de l'archéologie moderne. Le sarcophage du IV^e siècle au musée chrétien de Latran.

§ I. Question de Légitimité Pontificale.

1. « Félix, romain d'origine, eut pour père Anastase, dit le *Liber Pontificalis*. Il siégea un an et deux mois. Il dénonça publiquement Constance, fils de Constantin le Grand, comme hérétique. Il réclama énergiquement contre la rebaptisation de Constantin par Eusèbe de Nicomédie, dans le château impérial d'Achiron. L'empereur Constance, dans sa colère, donna l'ordre de le décapiter. Le pontife reçut ainsi la couronne du martyr. Félix, lorsqu'il n'était encore que simple prêtre, avait construit une basilique sur la voie Aurelia, à un mille de Rome. Il avait acheté de ses deniers le domaine qui l'entourait et donna le tout à l'Église. En une ordination tenue au mois de décembre, il imposa les mains à vingt et un prêtres, cinq diaques et dix-neuf évêques destinés à diverses provinces. Il souffrit le martyr dans la ville de Sora, avec un grand nombre de clercs et de fidèles. Son corps secrètement ramené, le III des ides de novembre (14 novembre 360), sous les murs de Rome et déposé près de la statue de Trajan, fut transporté pendant la nuit par Damase et les autres clercs dans la basilique érigée de son vivant par le pontife. Il y reçut la sépulture, le VII des calendes de décembre (20 novembre 360). Après lui le siège pontifical demeura vacant trente-neuf jours. »

Notice de
saint Félix II,
d'après le
Liber Pon-
tificalis.

2. Les historiens ecclésiastiques nous ont conservé la physionomie réelle que présenta l'élection de Félix. A peine Liberius était-il sorti d'Italie que l'empereur faisait sacrer un pape à Rome par la faction arienne. L'évêque de Centumcellæ fut en cette circonstance l'organe des volontés impériales. Il fit tomber le choix sur Félix, archidiacre de l'Église romaine. Trois eunuques représentèrent l'assemblée du peuple ; trois évêques, dont l'un était Acace de Césarée, sacrèrent l'élu dans le palais de l'empereur. Les fidèles de Rome n'eurent aucune part à cette ordination irrégulière ; ils ne voulurent jamais entrer en communion avec lui et conservèrent tout leur attachement pour Liberius. L'antiquité rend toutefois à Félix ce témoignage qu'il maintint énergiquement la foi de Nicée, et qu'il fut irrépréhensible dans sa conduite, en dehors de ses liaisons avec le parti des Ariens. Voici les paroles mêmes de Théodoret : « Félix, qui avait été l'un des diacres de Liberius, conservait dans son intégrité le symbole catholique de Nicée. Seulement il communiquait librement avec la faction ennemie ¹. » Il n'est peut-être pas, dans les annales de l'Église, de controverse plus obscure, plus inextricable, que celle dont le pape saint Félix II a été l'objet. D'une part, toute l'antiquité s'accorde à inscrire son nom au catalogue des pontifes légitimes ; de l'autre, les témoignages les plus authentiques nous le représentent comme la créature du parti arien ; enfin il est constant qu'il occupa le siège pontifical du vivant d'un pape exilé. Les renseignements à son sujet offrent donc les contradictions les plus étranges. Ainsi le *Liber Pontificalis*, à une page de distance, affirme que Félix acheva tranquillement ses jours dans son *prædiolum* de la voie Aurelia ² ; puis il atteste que Félix fut décapité par ordre de Constance. Dans ce conflit d'assertions inconciliables, l'Église romaine, fidèle à la tradition, prit l'unique parti convenable à sa sagesse. Elle ne permit d'effacer le nom de Félix II, ni du catalogue des papes légitimes, ni des diptyques des saints. Vraisemblablement Liberius, en partant pour l'exil, en faisant au clergé et

Problème historique du pontificat de saint Félix, au point de vue de sa légitimité. Découverte du tombeau de saint Félix.

¹ Théodoret, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XIV. — ² Cf. chapitre précédent, notice de saint Liberius d'après le *Liber Pontificalis*.

au peuple de Rome des adieux qu'il croyait éternels, avait pourvu par une démission régulière à la possibilité d'une nouvelle élection. Une parole de la notice de Liberius autorise cette conjecture. On se rappelle en effet que le *Liber Pontificalis* avait dit précédemment : « Les prêtres de Rome, par le conseil de Liberius, se rassemblèrent et élurent à sa place le prêtre Félix, homme vénérable. » *Congregantes se sacerdotes cum consilio Liberii ordinauerunt in ejus locum Felicem presbyterum, venerabilem virum.* Il est vrai que la notice de Liberius d'où cette indication est tirée, renferme une foule d'inexactitudes notoires et même d'erreurs caractérisées. Mais ce détail particulier de l'assentiment donné d'avance par le pontife exilé et démissionnaire à une nouvelle élection n'a rien en soi que de très-vraisemblable, surtout si on le rapproche du mot authentique de Liberius à l'empereur Constance, dans l'entrevue de Milan : « Que m'importe le séjour de Rome, ou de toute autre ville ? J'ai dit adieu au clergé et au peuple romain ; reléguez-moi où vous voudrez. » Enfin la tradition unanime venant corroborer cette conjecture, lui donne une valeur très-considérable. C'est donc avec raison que tous les auteurs catholiques, tels que Du Perron dans sa « Réponse au roi d'Angleterre », Bellarmin dans son « Apologie du pape Félix II, » Henschenius, dans la collection des Bollandistes, ont maintenu la légitimité de ce pontife. Mais la question de la sainteté personnelle de Félix était encore, s'il se peut, plus difficile à résoudre. Voici comment Baronius s'exprime à ce sujet : « Le mode d'élection auquel Félix dut le pontificat présente des irrégularités et des vices de forme incontestables. D'un autre côté, les récits contradictoires ne permettent pas de savoir avec certitude quel fut son genre de mort. Lorsque, par ordre de Grégoire XIII (1582), on s'occupait de la révision du Martyrologe romain, les savants chargés de ce travail discutèrent avec toutes les ressources de l'érudition la controverse dont la mémoire de Félix est l'objet. Il s'agissait de savoir si la mention de ce pape devait être, ou non, maintenue. Après une discussion longue et approfondie, je m'étais rangé à l'avis de la majorité qui demandait que ce nom fût rayé du Martyrologe. J'avais même composé un

mémoire spécial que je communiquai à un certain nombre de savants romains et étrangers, lesquels trouvèrent mes raisons concluantes. Une découverte tellement inattendue qu'on ne peut s'empêcher de la considérer comme providentielle vint nous détromper tous. Le bruit s'était répandu que le sol de l'église des saints martyrs Cosme et Damien, située presque sur l'emplacement de l'ancien temple de la Paix, au Forum, renfermait un trésor enfoui. Quelques individus, guidés par une cupidité sacrilège, pénétrèrent la nuit dans la basilique et y pratiquèrent une fouille sous l'autel de la nef latérale de droite, au lieu qui leur avait été indiqué comme renfermant le prétendu trésor. Ils trouvèrent un *bisomum* ¹ de marbre, dans l'un des côtés duquel reposaient les reliques des saints martyrs Marc, Marcellin et Tranquillinus; dans l'autre le corps du pape saint Félix, avec cette inscription gravée à l'intérieur du sarcophage :

CORPUS S. FELICIS PAPE
ET MARTYRIS QVI DAMNAVIT
CONSTANTIVM.

« Corps de saint Félix, pape et martyr, qui prononça la condamnation de Constance. » Cette découverte eut lieu le jour même de la fête de saint Félix, le iv des calendes d'août (29 juillet 1582), dans le moment précis où la commission du Martyrologe allait proscrire cette illustre mémoire. Il semblait que le pontife des anciens âges ressuscitât pour plaider lui-même sa cause. Je jetai la plume que le zèle de la vérité m'avait fait prendre d'abord avec plus de témérité que de bonheur, m'estimant d'ailleurs fort heureux d'être vaincu par Félix. Ce fut pour moi une véritable joie de céder la palme au cardinal Julius Sanctorius, qui s'était constitué dans notre commission le défenseur de Félix. Il me parut que je triomphais de mon éminent adversaire et ami, puisque la vérité était victorieuse entre nous deux ². »

¹ On appelle ainsi les sarcophages taillés pour recevoir deux corps séparés entre eux par une paroi médiane.

² Baron., *Annal. eccles.*, ann. 357, n° 42.

3. Depuis la découverte de 1582, aucun fait nouveau ne s'est révélé, dans le domaine de la science historique, relativement au pape saint Félix II. Que faut-il entendre par cette condamnation solennelle de l'empereur Constance? Nous sommes réduits sur ce point à une mention très-peu explicite du *Liber Pontificalis*, dans la notice de saint Liberius, où il est dit : « Félix, dans un concile de quarante-huit évêques, condamna Ursace et Valens, complices de l'erreur arienne de Constance. » *Fecit concilium Felix, et invenit presbyteros consentientes Constantio Augusto ariano nomine Ursatum et Valentem, et exegit eos in concilio quadraginta et octo episcoporum.* Ce titre de *presbyteri* (prêtres), donné ici aux deux évêques ariens, est une note discordante qui a été signalée par tous les critiques et que nous sommes obligé de constater nous-même, avec cette réserve toutefois qu'à cette période du IV^e siècle l'acception de *presbyteri* dans le sens générique, comprenant toute la hiérarchie des ministres du Seigneur, pouvait bien n'être pas encore tombée complètement en désuétude. Mais il resterait toujours à concilier la possibilité d'une condamnation d'Ursace et de Valens par Félix, avec l'assertion de Théodoret qui nous dit que ce pontife communiquait sans nulle difficulté avec les Ariens. Il reste de plus à expliquer comment un concile de quarante-huit évêques catholiques a pu être tenu à Rome par un pape que le clergé et les fidèles de Rome tenaient en suspicion et avec lequel ils évitaient toute espèce de relations *in divinis*. Ces énigmes accumulées durant cette courte période du règne de Constance sont à nos yeux la meilleure preuve de l'altération profonde que les monuments et les sources historiques ont subie sous l'influence triomphante de l'arianisme. Un jour peut-être d'autres documents surgiront, tels par exemple que les *Gesta Liberii* dont les lacunes seront comblées. Alors la vérité toute entière se dégagera de cette longue éclipse. En attendant, il nous faut accepter comme un bienfait précieux la découverte dont Baronius fut le contemporain, et saluer le nom de saint Félix II comme celui d'un pape légitime et d'un martyr de la foi.

§ II. Synchronisme.

Le César
Julien
à Lutèce.
Hiver de 357.
Popularité
de Julien dans
les Gaules.

4. La victoire d'Argentoratum avait, en dépit des sarcasmes de la cour de Constance, donné au nom du César Julien un relief incontestable. La Gaule respirait en paix, délivrée de la terreur des barbares. Julien vint passer l'hiver dans la cité de Lutèce, dont il aimait le séjour et dont il a vanté les charmes dans une description restée célèbre. La future capitale de la France, sous le nom peu révérencieux que les Romains lui avaient infligé¹, était depuis longtemps le chef-lieu des Parisii. Depuis le temps de saint Denys l'Aréopagite, sa physionomie extérieure n'avait guère changé. L'enceinte de ses murailles se bornait exclusivement à la partie de la ville actuelle que nous nommons la Cité, et qui forme une île entourée par les deux bras de la Seine. Deux ponts de bois jetés sur le fleuve y donnaient accès. La vaste plaine qui l'entoure, abandonnée aux caprices des inondations, devait souvent prendre l'apparence d'un immense marais et justifier le nom pittoresque de *Lutecia*. Cependant Julien vante sans restriction la pureté des eaux, la douceur du climat, la fertilité du sol de la cité gallo-romaine. Par extraordinaire, l'hiver de 357 y fut très-rigoureux. Julien, depuis qu'il avait goûté de la vie des camps, s'était fait Spartiate. Il passait l'hiver sans feu, même dans les Gaules. Cependant la température devint si rude cette année qu'il permit par exception que ses serviteurs portassent le soir dans sa chambre quelques charbons allumés. Cette attention faillit lui coûter la vie. Il s'endormit à la vapeur de ce brasier et un commencement d'asphyxie se déclara. L'accident n'eut pas d'autres suites; dès le lendemain le César put travailler à son ordinaire. Il s'occupait alors d'une répartition plus équitable de l'impôt dans la province des Gaules; il voulait diminuer la taxe de la capitation qu'il trouvait excessive. La réduction qu'il méditait ne pouvait, on le conçoit, avoir les sympathies du préfet du prétoire Florentius,

¹ On sait que Lutèce signifie, selon l'étymologie latine, « ville de boue » ou « marécage. »

homme d'argent, que la faveur de l'eunuque Eusèbe avait placé près de Julien pour y jouer le rôle qu'autrefois Thalassius remplissait en Orient près du malheureux Gallus. Loin de se prêter à ces bienfaisantes réformes, Florentius inventait chaque jour de nouvelles taxes qu'il voulait faire peser sur la province. Il en présenta une de ce genre au César, qui prit le parchemin et le déchira en disant : Ce serait une énormité ! Un préfet du prétoire ne saurait travailler de gaieté de cœur à exaspérer les populations contre le régime de l'empire. — Florentius écrivit à Constance pour se plaindre de Julien. Mais celui-ci était désormais protégé par l'éclat de ses victoires. Le préfet ne fut point écouté. Julien supprima les agents intermédiaires auxquels le fisc avait l'habitude d'affermir la perception de l'impôt. Cette mesure produisit les meilleurs résultats. Le peuple délivré de l'oppression des traitants qui aggravaient dans une proportion considérable la taxe individuelle de chacun, vint spontanément verser entre les mains des receveurs publics le montant de ses impositions. Julien acquit ainsi une popularité immense. On pouvait déjà prévoir le jour où l'empire serait à ses pieds.

Entrée
trionphale
de Constance
à Rome. Le
sénateur
Hormisdas.
Privilèges
des Vestales.
Prêtres
païens.

5. Constance s'enivrait alors d'hommages plus frivoles. Il n'avait point encore jusque-là visité Rome. L'idée lui vint de s'y faire rendre les honneurs du triomphe. Sa victoire sur Magnence dans un combat où il n'avait point paru, et la défaite des Francs par Julien à Argentoratum, étaient des titres suffisants pour qu'il pût monter au Capitole, le front couronné de lauriers. On disposa la pompe triomphale avec un luxe et une magnificence sans bornes. De Milan à Rome, les légions défilèrent en ordre de bataille. Au milieu d'elles le char de l'empereur, rayonnant d'or et de pierres, était traîné par des chevaux caparaçonnés, tenus en main par des soldats qui portaient des palmes. La population italienne, accourue en foule à ce spectacle, formait la haie sur le passage et couvrait le prince d'applaudissements et de fleurs. Aux portes de Rome, le sénat vint débiter sa harangue officielle. Constance écouta tous ces éloges en homme qui avait la conscience de les mériter. Debout sur son quadrigé, il affectait de garder une con-

tenance raide et immobile, sans tourner ni incliner la tête ; on remarqua seulement qu'il la baissait, en passant sous les arcs de triomphe et sous les portes de la cité, bien que les uns et les autres fussent fort élevés, tandis qu'il était lui-même d'une taille plus que médiocre. Du reste cette parade de gravité était dans ses habitudes. Il ne s'en départit pas une fois en sa vie et la poussait au point de ne jamais faire monter personne avec lui dans son char, et de ne vouloir partager l'honneur du consulat avec aucun particulier. Tel était le fils de Constantin le Grand. Il fut reçu dans le palais des empereurs au bruit des acclamations d'un peuple innombrable, et sa vanité se trouva satisfaite. Rome fut pour lui l'objet d'un véritable étonnement. Il ne s'attendait point à la trouver si belle. La place Trajane le frappa surtout par sa magnificence ; il avoua qu'il serait impossible, même à lui, de rien imaginer de plus beau. Toutefois, ajouta-t-il, je pourrais bien me faire dresser une statue équestre semblable à celle de Trajan. Je suis tenté d'en faire l'essai. — Le sénateur Hormisdas, qui était à ses côtés, lui répondit d'un ton qui ne ressemblait guère aux basses flatteries des eunuques : Prince, pour loger un cheval comme celui-là, il faudrait d'abord songer à lui bâtir une aussi belle écurie ! — Constance regarda ce singulier courtisan et crut l'adoucir en lui faisant de Rome un éloge emphatique. Oui, reprit Hormisdas, la cité est assez belle. Il n'y a qu'une chose qui la déconsidère un peu, on m'a assuré qu'on y mourait comme ailleurs. — L'enthousiasme de Constance pour les magnificences de Rome faillit tourner au profit du paganisme. A force de lire les inscriptions gravées en l'honneur des dieux, il commençait à reprendre goût à la mythologie païenne. Avant son entrée dans la vieille métropole de l'empire, il avait donné l'ordre de faire disparaître l'autel idolâtrique de la Victoire, que Magnence avait replacé dans le palais sénatorial, au milieu de la salle des délibérations. Constance se repentit plus tard d'avoir pris cette mesure, cependant il ne voulut point la révoquer. Mais pour en atténuer l'effet, il donna aux païens la satisfaction de renouveler les antiques privilèges accordés aux Vestales, et il poussa l'attention jusqu'à nommer officiellement aux charges vacantes du

sacerdoce idolâtrique. De son côté, l'impératrice Eusebia signala sa présence à Rome par deux actes de jalousie forcenée. Le César Julien venait d'avoir un fils de sa femme Héléna. Le malheureux enfant fut étouffé au berceau par ordre de l'impératrice. Sa mort passa pour un accident fortuit. Héléna, mandée à Rome sous prétexte de distraire sa douleur par ce voyage, reçut des mains de sa belle-sœur un breuvage meurtrier qui devait tarir pour jamais dans ses flancs les sources de la fécondité. Julien, si cruellement outragé comme époux et comme père, eut assez d'empire sur lui-même pour ne rien laisser apercevoir de ses ressentiments. Il attendit silencieusement l'heure de la vengeance.

Députation
des dames
romaines
pour récla-
mer le pape
Liberius.
Émeute.
Départ de
Constance.

6. Les catholiques de Rome ne dissimulaient point ainsi leurs véritables sentiments. Ils profitèrent du séjour de l'empereur pour donner les témoignages les moins équivoques de leur attachement au pontife Liberius et de leur aversion pour Félix. On regardait celui-ci comme un intrus; on disputait à son clergé tous les privilèges ecclésiastiques, à tel point que Constance fut obligé de les lui faire restituer par deux lois spéciales, qui ont pris place dans le *Corpus juris civilis*¹, et dont l'une est adressée nominativement à Félix lui-même. Une députation fort extraordinaire, et composée uniquement de femmes, vint solennellement demander le retour du pape exilé. Les courageuses chrétiennes avaient d'abord songé à une manifestation toute différente. Elles avaient supplié leurs maris d'en assumer la responsabilité, les menaçant, s'ils refusaient, de quitter famille et patrie pour aller retrouver Liberius au fond de la Thrace. La perspective d'une démarche aussi compromettante effraya sénateurs et patriciens. Aucun ne se sentit le courage d'affronter la colère du tyran. Allez vous-mêmes lui présenter votre requête, dirent-ils aux matrones. Le pis qui puisse vous advenir c'est qu'il vous refuse; mais il n'osera pas vous faire exiler, ou décapiter, comme il ne manquerait pas de le faire pour nous. — Le conseil fut suivi. Toutes les dames romaines, magnifiquement parées, se rendirent au Palatin. Là, prosternées aux genoux de l'em-

¹ *Codex Theod.*, lib. XVI, tit. II, leg. 13, 14.

pereur, elles le supplièrent d'avoir pitié de l'Église romaine, veuve de son pasteur et livrée en proie à des loups ravissants. Le peuple de la ville, informé de cette démarche, s'y associait par ses sympathies les plus ardentes. Constance le savait par le rapport de ses espions. Il n'avait donc aucunement l'envie de manifester une rigueur qui pouvait entraîner une émeute. Il répondit, d'un air de bonne foi parfaite, qu'il ne comprenait rien aux doléances dont on apportait l'expression à ses pieds. Vous avez un pasteur légitime, un pontife et un père, dans la personne de Félix, dit-il. — Au nom de Félix, un murmure d'horreur s'éleva de toutes les bouches. La réponse du prince, transmise jusque sur la place publique, circulait de rang en rang. Elle arriva bientôt sur les gradins du cirque où chaque jour, depuis son entrée à Rome, Constance faisait donner gratuitement des courses de chevaux et de chars. Épouvanté des conséquences de son imprudente parole, l'empereur se hâta de la rétracter. Il déclara à la députation qu'il était prêt à lui accorder sa demande. Séance tenante, on rédigea pour Liberius des lettres de rappel, qui le priaient de venir gouverner l'Église de Rome, de concert avec son collègue Félix. Cette idée du pontificat partagé sembla à Constance un moyen merveilleux de se tirer d'embarras dans le présent, sans compromettre l'avenir. Aussitôt que l'ordre impérial eut été transcrit par les secrétaires de la cour, un dignitaire du palais vint en donner lecture au peuple rassemblé dans le cirque. Il y avait alors, dans cette Rome avide de spectacles, deux factions de coureurs, distinguées par la couleur de leurs livrées. Elles se partageaient à peu près également la sympathie populaire. La foule, en entendant la décision impériale, s'écria : Ce sera comme au cirque ! L'Église aura deux évêques, comme les courses ont deux chefs ! — Les clameurs redoublèrent avec des transports frénétiques. Le tumulte fut au comble. Enfin la multitude, trouvant une expression qui rendait, sous la forme la plus brève et la plus énergique, ses véritables sentiments, s'écria d'une voix unanime : Un Dieu, un Christ, un évêque ! — Les Ariens n'avaient pas prévu cette explosion populaire. Ils se rendirent en toute hâte près de Constance, le conjurant de céder à l'orage. L'empereur ne

demandait pas mieux. Il promit tout ce qu'on voulut; déclara que Liberius serait rappelé sans condition; que les vœux de Rome étaient sacrés pour lui. Enfin il n'épargna ni harangues, ni protestations, ni démarches, pour apaiser cette tempête. Le lendemain Constante quittait la cité, sous prétexte d'aller en Pannonie surveiller les mouvements des barbares, qui menaçaient, disait-on, les frontières de la Rhétie et de la Mésie Supérieure.

§ III. Conciles Ariens.

7. Dans la réalité, comme il se souciait beaucoup moins de batailles que de conciles, il se rendait à Sirmium, où les Ariens prétendaient dans un nouveau synode réparer l'échec que le peuple romain venait de leur infliger. Ursace et Valens, les deux coryphées du parti, prirent la direction de cette assemblée, où n'assistèrent que des évêques occidentaux en fort petit nombre. Les seuls que nous connaissions sont Germinius de Sirmium et Potamius d'Ulyssipo (Lisbonne). Ce dernier, après avoir d'abord défendu courageusement la foi de Nicée dans des écrits que nous avons encore, l'avait trahie honteusement pour obtenir des agents du fisc la concession d'un domaine à sa convenance, près de sa ville épiscopale. Le conciliabule dressa une profession de foi connue sous le nom de second Formulaire de Sirmium. Elle était ainsi conçue : « En présence de nos très-saints frères Valens, Ursace et Germinius, après une discussion solennelle et un examen approfondi, la question dogmatique a été résolue de la manière suivante. Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, en un seul Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur et Sauveur, engendré de lui avant tous les siècles. On ne peut ni ne doit reconnaître deux dieux, puisque Jésus-Christ lui-même a dit : « Je vais à mon Père, qui est votre Père, à mon Dieu, qui est votre Dieu. » Il est donc évident qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et saint Paul l'enseigne clairement quand il dit : « Croyez-vous qu'il y ait un Dieu pour les Juifs et un autre Dieu pour les gentils? Non, il n'y a qu'un seul Dieu, lequel justifie par la foi les fils de la circoncision aussi bien que

Conciliabule
et second
formulaire de
Sirmium.

les incirconcis. » Nous nous sommes également mis d'accord sur les autres points controversés. Cependant comme il se manifestait quelques légères hésitations ou divergences au sujet des expressions de « consubstantiel » et de « semblable en substance, » on a jugé à propos d'écartier complètement ces termes et de n'en faire aucune mention. D'une part, ils ne se trouvent pas dans l'Écriture ; de l'autre, la génération du Fils de Dieu est tellement au-dessus de la portée de l'esprit humain qu'il y aurait une témérité sacrilège à vouloir la définir. Il nous suffit de savoir d'une manière certaine et de croire fermement que le Père seul a engendré le Fils, et que le Fils seul a été engendré par le Père. Par conséquent et sans nul doute, le Père est plus grand que le Fils ; plus élevé en honneur, en puissance, en majesté et en gloire. Son titre même de Père l'explique assez, et d'ailleurs Jésus-Christ a dit : « Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. » La doctrine catholique consiste donc à distinguer soigneusement les deux personnes du Père et du Fils. Le Père est le plus grand ; le Fils lui est soumis ainsi que toutes les choses contingentes. Le Père est sans principe, invisible, immortel, impassible. Le Fils est né du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière : il a pris de la vierge Marie un corps humain par lequel et avec lequel il a souffert. Telle est la vérité capitale de notre symbole ; tel est l'ensemble de la doctrine catholique sur le mystère de la Trinité sainte au nom de laquelle il fut dit aux apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Le nombre de la Trinité est un nombre entier et parfait. Quant au Saint-Esprit, il existe par le Fils ; il est descendu en ce monde après y avoir été envoyé, selon la promesse du Sauveur, pour instruire, fortifier et sanctifier les apôtres et par eux tous les fidèles. »

8. Telle est cette seconde formule de Sirmium. Elle suppose une telle ignorance des moindres notions de théologie, qu'on est tenté de se demander si Ursace et Valens, ses auteurs, n'étaient pas des païens déguisés. Si étrange que puisse paraître, au premier coup d'œil, cette réflexion, nous sommes persuadé qu'elle est très-voisine de la vérité historique. L'Arianisme ne fut rien autre chose

Caractère
du second
formulaire de
Sirmium.
L'arianisme,
précurseur
de la réaction
païenne de
Julien
l'Apostat.

qu'une protestation déguisée de l'idolâtrie vaincue. Il prépara très-certainement les voies à la réaction franchement païenne que nous verrons bientôt sortir toute armée du cerveau de Julien l'Apostat. Pour avoir trop négligé ce point de vue, les historiens se sont mépris sur le véritable caractère de l'Arianisme. Ils ont supposé dans ses partisans une bonne foi qui n'existait réellement pas. Les évêchés donnés par Constance à des soldats, à des courtisans, à des tribuns à peine baptisés, ne conféraient aux titulaires ni la science théologique, ni même la foi. Parmi les intrus placés ainsi, à main armée, sur les sièges épiscopaux, plus d'un était païen par les mœurs, les traditions, souvent même le langage. De là ces luttes sanglantes dans les églises transformées en champs de bataille; de là ces professions de foi où l'ignorance le dispute à l'impiété; de là enfin ces haines acharnées contre les véritables évêques qui avaient eu le malheur de déplaire à l'eunuque favori. Ce serait faire trop d'honneur en effet à ce second formulaire de Sirmium que de le discuter sérieusement. Ses auteurs eux-mêmes n'y attachaient pas la moindre importance doctrinale. Ce qu'ils voulaient par-dessus tout, c'était s'en servir, comme jadis les Hébreux du *Scibboleth*, et ainsi avoir à leur disposition une arme qui pût leur permettre d'égorger frauduleusement tous leurs ennemis.

9. La meilleure preuve de cette intention perverse résulte pour nous de la facilité avec laquelle, dès l'année suivante (358), les Ariens revinrent sur ce formulaire dont la grossière impiété révoltait toutes les consciences catholiques. Un édit impérial les autorisa à en rechercher tous les exemplaires pour les détruire. Le préfet du prétoire Martianus se mit à leur disposition pour les faire disparaître en Orient. Celui que nous venons de traduire nous a été conservé par Théodoret. La réprobation universelle qui frappait cette formule impie, nous prouve que l'Arianisme n'était point aussi triomphant qu'il affectait de le paraître. Une figure oratoire de saint Jérôme que tout le monde connaît, a été singulièrement exagérée par le protestantisme. « L'univers se réveilla arien, » dit le grand docteur. Le ministre Basnage se crut le

Prétendue
prescription
de l'hérésie
arienne.
Bossuet et le
ministre pro-
testant
Basnage.

droit d'interpréter cette expression pittoresque dans le sens d'une constante et paisible possession par les Ariens de leur doctrine hétérodoxe. « Ils eurent un instant la catholicité, disait-il. Par conséquent la note de catholique, qu'on prétend réserver exclusivement à l'Église véritable, ne lui appartient pas rigoureusement. » Bossuet répondait en ces termes à l'argutie de Basnage : « On vous doit plaindre si vous êtes capable de croire qu'au temps où les Ariens disaient à Liberius : « Vous êtes seul de votre avis ! » ils pussent se vanter de la constante et paisible possession de leurs dogmes. C'était en 358 que ce pape eut avec l'empereur Constance, l'entretien célèbre que tout le monde connaît. Or, il n'y avait pas plus de trente ans que le concile de Nicée avait été célébré ; car il le fut en 325. La foi de Nicée vivait donc par toute l'Église. Il n'y avait pas douze ans que le grand concile de Sardique, comme l'appelait saint Athanase, en avait renouvelé les décrets. Ce concile était vénérable pour avoir rassemblé trente-cinq provinces d'Orient et d'Occident, le pape à la tête, ou ses légats, avec les saints confesseurs qui avaient déjà été l'ornement du concile de Nicée. Le scandale de Rimini, où les ministres protestants veulent croire que tout fut perdu et que l'Église visible fut ensevelie, n'était pas encore arrivé ; et ce concile ne fut tenu qu'en 359, année qui précéda de fort peu la mort de Constance. Cependant on voudrait nous faire croire que les Ariens se glorifiaient dès lors d'une tranquille possession de leurs dogmes, pendant que la résistance des orthodoxes, sous la conduite de saint Athanase et des autres, était la plus vive. Les Ariens cependant ne portaient pas si loin leur témérité, et voici ce qu'ils objectaient seulement à Liberius, par la bouche de Constance : « Je souhaite que vous rejetiez la communion de l'impie Athanase, puisque tout l'univers, depuis le concile de Tyr, le croit condamnable. » Il s'agissait donc simplement du fait de saint Athanase ; et, encore que ce fût en un certain sens attaquer la foi que d'en condamner le grand défenseur, à ce seul titre il y a une différence infinie entre cette affaire et la tranquille possession des dogmes de l'Arianisme. Mais était-il vrai, du moins, que tout l'univers eût condamné saint

Athanase? Point du tout. Constance, abusant des termes et tirant tout à son avantage, veut appeler « tout le monde » tout ce qui cédait à ses violences; il veut compter pour « tout l'univers » le seul concile de Tyr où il avait ramassé les ennemis de saint Athanase. Mais Liberius, au contraire, lui demande un jugement légitime où Athanase soit confronté avec ses accusateurs; et, bien éloigné de croire que « tout le monde » l'ait condamné, il se promet la victoire dans ce jugement. Il n'y a donc rien de plus captieux, ni visiblement de plus faux, que cette tranquille possession du dogme arien, invoquée par le protestantisme ¹. »

Conciles
ariens d'An-
tioche et
d'Ancyre.
Le grand
juge de la foi,
Constance.
Exil d'Eu-
docius
et d'Aetius.

10. Cette appréciation du grand évêque de Meaux est aussi juste au point de vue de l'histoire qu'à celui de la simple théorie. Loin de se tenir dans la sérénité d'une possession tranquille, les Ariens étaient dans une agitation perpétuelle. « Semblables, dit saint Athanase, à des malades inquiets qui changent sans cesse leur testament, à peine avaient-ils tracé une formule qu'ils en composaient une nouvelle ². » Un concile arien tenu à Antioche venait de déposer saint Cyrille de Jérusalem, coupable d'attachement à la foi catholique. Après ce bel exploit, le concile s'occupa du second Formulaire de Sirmium. On convenait que ce tissu de blasphèmes était de nature à soulever l'indignation de tous les fidèles. La réprobation des évêques des Gaules, d'Italie, d'Illyrie et de Macédoine était unanime. Acace de Césarée et Uranius de Tyr, qui présidaient le conciliabule d'Antioche, cherchèrent donc un palliatif. Ils crurent l'avoir trouvé en condamnant d'une part l'expression de consubstantiel, comme trop explicite, et celle de « semblable en substance, » comme trop vague. *ὁμοούσιος* catholique et *ὁμοιοούσιος* d'Aetius furent donc rejetés à la fois. D'ailleurs on se garda bien de chercher à leur substituer quelque chose de plus net. La négation parut suffire, et le tiers-parti qui signalait ainsi son avènement prit le nom d'Anoméen, *Ἄνομοιος*. Représentant une négation, il déplut à tout le monde. Un autre

¹ Bossuet, *Remarques sur l'histoire de l'Arianisme*, à la fin de la *Seconde instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*.

² S. Athan., *Hist. Arian. ad monach. et Apolog. II*.

synode tenu à Ancyre s'éleva violemment contre celui d'Antioche, et en appela à l'empereur (358). Rien ne pouvait être plus agréable à Constance que ces perpétuels recours à son infailibilité césarienne et dogmatique. L'évêque intrus d'Antioche, nommé Eudoxius, était une de ses créatures. Naguère, comédien à la cour, un caprice de l'eunuque favori l'avait transformé en patriarche. Constance avait quelque droit de le traiter sans beaucoup d'égards. Il lui adressa les plus sanglants reproches sur son ignorance théologique. « Vous vous êtes fait, lui disait-il, le disciple d'Aétius, un charlatan, un sophiste, aussi imbécile que dangereux ! Je vous défends de l'admettre désormais dans l'assemblée des fidèles d'Antioche. » Ce premier point n'était pas le plus difficile à régler. Les députés d'Ancyre se plaignaient encore plus du second Formulaire de Sirmium que de la profession de foi d'Antioche. Constance voulut que la question fût débattue solennellement en sa présence. Les députés d'Ancyre n'eurent pas de peine à démontrer la stupidité du Formulaire. Ursace et Valens, qui en étaient les auteurs, ne se donnèrent pas grand'peine pour le défendre. Ils reconnurent que, préoccupés du service du prince, ils n'avaient pas apporté assez d'attention à l'examen d'une doctrine qu'on avait présentée toute faite à leur signature. Constance triomphait de sa perspicacité à découvrir l'erreur, pendant que les prélats, ses favoris, se donnaient à ses yeux le rôle de la plus touchante modestie. Tout allait donc pour le mieux dans cette cour dégénérée. Cependant il fallait quelques victimes sur qui faire retomber la sévérité du théologien couronné. La lettre à Eudoxius d'Antioche n'était qu'un châtiement trop anodin. Ursace et Valens imaginèrent d'impliquer Eudoxius et Aétius dans une conspiration posthume avec le César Gallus. En conséquence, ils furent exilés, le premier en Arménie, le second à Pepuza, dans la petite Phrygie. On vit de la sorte des hérésiarques partager avec les véritables confesseurs de la foi les honneurs de la persécution. Tout était désordre et contradiction dans le règne de Constance.

11. Ce prince voulait un nouveau concile œcuménique, où les Anoméens seraient officiellement condamnés. Il eut d'abord l'idée

Destruction
de cette ville
par un trem-
blement de
terre.

de le convoquer à Nicée ; mais le nom de cette grande cité illustrée par le premier concile universel déplaisait aux Ariens. On fit choix de Nicomédie. Des lettres impériales de convocation furent adressées aux évêques qui passaient dans chaque province pour les plus instruits et les plus éloquents. Chacun d'eux devait représenter l'épiscopat de sa nation tout entière. Il ne fut d'ailleurs aucunement question de concerter la mesure ni avec le pontife exilé Liberius, ni avec le titulaire de Rome Félix, en supposant que ce dernier vécût encore à cette époque. Tout devait procéder de l'empereur : la convocation, le choix des députés, aussi bien que les sujets mis en délibération. Le ciel ne permit pas que cette assemblée eût lieu. Quelques jours avant l'époque fixée pour l'arrivée des évêques, le 24 août 358, à huit heures du matin, un tremblement de terre renversa la ville de Nicomédie. Les secousses électriques se répétèrent durant deux heures, avec une intensité effroyable. Le feu prit à l'amas de décombres ; un incendie qui dura cinquante jours acheva de dévorer les restes de la malheureuse cité. Quelques évêques périrent dans ce désastre ; entre autres Cecropius, titulaire arien de Nicomédie. L'Asie tout entière, le Pont, la Macédoine elle-même eurent à souffrir de ce tremblement de terre, dont l'ébranlement se fit sentir dans cent cinquante villes différentes. Le désordre et l'épouvante que cette catastrophe produisit en Orient écartèrent pour le moment l'idée d'un concile universel. Les évêques déjà en route reçurent l'ordre de rebrousser chemin et de retourner dans leurs églises, jusqu'à ce qu'on eût pris une nouvelle détermination.

Troisième
formulaire de
Sirmium.

12. De sa personne, Constance revint à Sirmium. Cette cité paraît avoir eu le privilège de lui inspirer des professions de foi. Au printemps de 359, il y fit dresser un troisième Formulaire, à la rédaction duquel Valens prit la part la plus active. On revint de nouveau sur la question de la consubstantialité du Fils, pour déclarer que le terme de *ὄσια*, « substance, » expression inusitée dans l'Écriture, avait été une malheureuse innovation de quelques esprits bien intentionnés sans doute, mais imprudents et peu éclairés. L'introduction de ce terme, disait-on, a scandalisé tout le

peuple fidèle ; elle est l'unique cause des dissensions et des schismes qu'on a depuis si longtemps à déplorer. L'esprit de charité et de paix que dirige l'Église faisait donc un devoir de supprimer pour jamais une expression si malencontreuse. Au besoin l'autorité impériale se réservait de réprimer sévèrement les contraventions à cette nouvelle loi ecclésiastique. Ce point avait déjà été réglé à peu près dans le même sens par le second Formulaire de Sirmium. On ne l'accentuait si nettement ici que pour se débarrasser à la fois du « consubstantiel » catholique (ὁμοούσιος) et du « semblable en substance » (ὁμοιούσιος) des semi-ariens. En bannissant du vocabulaire légal le radical ὅσια, on croyait trancher définitivement la question. Mais ce n'était là qu'un expédient. Restait toujours à expliquer, d'une manière ou d'une autre, ce qu'était le Fils de Dieu. Le second Formulaire l'avait brutalement réduit au rang des créatures. Cette décision avait été repoussée par tout le monde, bien qu'elle représentât fidèlement la croyance intime des Ariens. On essaya vainement de déguiser le blasphème sous des formes plus adoucies. Vingt fois on recommença ce travail d'hypocrisie et de mensonge. Enfin Constance qui assistait à toutes les réunions et qui se piquait d'avoir à lui seul plus de science théologique que tous les prélats réunis, exigea qu'on écrivit : « Le Fils est semblable au Père en toutes choses, selon qu'il est contenu aux Écritures. » Lorsque l'empereur rendit cette décision dogmatique, on était à la veille de la Pentecôte ; la nuit presque tout entière s'était épuisée, ainsi que les précédentes, en de stériles débats, et Constance voulait que le lendemain le troisième Formulaire de Sirmium, auquel il attachait ainsi son nom, pût être lu solennellement aux fidèles dans les églises. Il ne s'agissait donc plus pour les récalcitrants de discuter, mais de signer. Marc d'Aréthuse, Georges d'Alexandrie, Germinius de Sirmium, Hypatianus d'Héraclée, Ursace de Singidon et Pancratius de Peluse, s'exécutèrent de bonne foi ; ils souscrivirent en déclarant que telle était leur croyance. Mais Valens ajouta à son nom cette réserve : « Je prends à témoin notre très-pieux empereur et tous les assistants de la précipitation avec laquelle nous sommes obligés de souscrire cette formule, la

veille de la Pentecôte. Je déclare que le Fils est semblable au Père. » Il s'arrêta là et n'ajouta point « en toutes choses. » Constance qui lisait par-dessus l'épaule de Valens s'aperçut de l'omission. Il le contraignit de la réparer, séance tenante. Valens n'avait pas compté sur cette rigoureuse surveillance et en fut pour ses frais d'inutiles subterfuges. Basile d'Ancyre comprenait parfaitement que la déclaration qui paraissait à Valens trop explicite, ne l'était réellement pas assez. Il crut donc devoir l'étendre davantage et souscrivit en ces termes : « Moi, Basile d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le Fils est semblable au Père en toutes choses ; c'est-à-dire, non-seulement quant à la volonté, mais quant à la substance, l'existence et l'être, comme véritable Fils, esprit d'esprit, vie de vie, lumière de lumière, Dieu de Dieu ; en un mot Fils en tout semblable au Père. Si quelqu'un prétend que le Fils est semblable au Père seulement en certaines choses et d'une manière relative, je le tiens pour un hérétique, séparé de la foi de l'Église. » — Constance ne s'opposa point à l'insertion de cette clause. On termina donc cette orageuse discussion en inscrivant en tête du nouveau Formulaire un titre ainsi rédigé : « Exposition de la foi catholique, faite en présence de notre seigneur, le très-pieux et victorieux empereur Constance, auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusèbe et d'Hypatius, à Sirmium, le XI des Calendes de juin (22 mai 359). »

Les sectes
ariennes.

13. L'attention publique, constamment excitée par les questions dogmatiques soulevées dans les querelles de l'Arianisme, n'avait pas tardé à se diviser en fractions dissidentes. L'hérésie ne peut échapper à sa loi fondamentale ; il est dans sa nature de varier sans cesse. L'Arianisme présentait dès lors ce spectacle de transformations diverses. Il se partageait en Semi-Ariens et en Anoméens. Les Semi-Ariens, dont le parti était le plus nombreux, niaient la consubstantialité du Verbe et rejetaient l'expression de consubstantiel, admise dans le symbole de Nicée. Cependant ils attribuaient au Fils de Dieu une ressemblance en toutes choses avec le Père. La grande majorité des évêques orientaux avait embrassé cette doctrine ; et l'on s'explique

aisément combien leurs professions de foi pouvaient être captieuses et amphibologiques, puisque, comme la première de Sirmium, elles pouvaient paraître complètement orthodoxes, à la seule exception près de l'omission du mot consubstantiel. Les Anoméens, au contraire, non-seulement n'admettaient pas la consubstantialité du Verbe, mais ils enseignaient que Dieu le Fils était dissemblable (ἀνόμοιος,) à son Père, en essence et dans tout le reste. Ces sectaires reconnaissaient pour chefs Aétius et Eunomius : ce qui leur fit donner aussi le nom d'Aétiens ou d'Eunomiens. Nous avons fait précédemment connaître l'aventurier syrien Aétius. Eunomius, d'abord son disciple, puis, en 360, sacré par les Ariens évêque de Cysique, ajouta aux erreurs de son maître et devint, à son tour, chef de parti. Il soutenait qu'il connaissait Dieu aussi parfaitement que Dieu se connaît lui-même ; que le Fils de Dieu n'était pas véritablement Dieu, et ne s'était uni à l'humanité que par sa vertu et ses opérations ; que la foi seule peut sauver, malgré les plus grands crimes et même l'impénitence finale. Il refusait à Jésus-Christ la connaissance du jour et de l'heure du jugement dernier. Il rebaptisait tous ceux qui avaient reçu le baptême de l'Église au nom de la sainte Trinité. Il rejetait la triple immersion alors en usage pour le baptême ; il réprouvait le culte des martyrs, et l'honneur rendu aux reliques des saints. — Ses sectateurs, qui s'appelaient Eunomiens, se subdivisèrent bientôt en Eunomio-Eupsychiens, qui soutinrent que le Sauveur connaissait le jour et l'heure du jugement dernier : vérité que les Eunomiens ne voulaient pas admettre. Le chef de cette nouvelle école se nommait Eupsychius, et donna ainsi lieu à la dénomination d'Eunomio-Eupsychiens.

14. Dans cette conflagration générale des esprits, pendant que la plupart des évêques légitimes étaient en exil, que des hérétiques intrus occupaient leurs sièges, et que le monde entier, suivant l'expression énergique de saint Jérôme, semblait s'être réveillé arien, Constance n'avait point abandonné son projet de concile œcuménique un instant interrompu par le tremblement de terre de Nicomédie. Il reprit cette idée avec une nouvelle ardeur, mais aussi sur un plan tout différent du premier. Au lieu d'un seul con-

Concile
de Rimini.

cile, il en indiqua deux simultanés, l'un à Ariminum (Rimini), en Italie pour l'Occident, l'autre à Séleucie, en Isaurie, pour l'Orient. Au lieu de n'y appeler que des députations partielles, il décida que tous les évêques, sauf bien entendu ceux qu'il avait précédemment exilés, auraient à y prendre part. Tous les relais de poste de l'empire furent mis dans ce but à leur disposition. Le concile de Rimini s'assembla donc au mois de juin 359, sans autre convocation que celle de l'empereur ; le pape Liberius ne fut ni consulté, ni même invité, et cette circonstance est remarquable : car, dans le cas d'une chute récente, on ne voit point comment l'empereur n'en aurait pas profité pour montrer à l'univers le spectacle d'un Pontife romain pactisant avec l'Arianisme. Quoi qu'il en soit, Liberius protesta plus tard contre la convocation irrégulière du concile de Rimini, en ces termes : « Les Ariens, ces hommes impies et sacrilèges, sont venus à bout de rassembler les évêques d'Occident à Rimini, dans le dessein de les séduire par des discours trompeurs, et de les forcer, par l'autorité impériale, ou à retrancher un terme qui avait été mis avec beaucoup de sagesse dans la profession de foi, ou à le condamner absolument. Mais cet artifice ne leur a servi qu'à donner une nouvelle preuve de leur mauvaise foi. Quatre cents évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne, parmi lesquels quatre-vingts seulement ariens, se trouvaient à Rimini. Les catholiques tinrent leurs sessions dans la grande église de la ville ; les Ariens, qui refusaient de communiquer avec eux, se retirèrent dans un petit oratoire voisin. Ursace et Valens se présentèrent d'abord devant les évêques catholiques, et y lurent la dernière profession de foi qu'ils avaient fait adopter à l'empereur, à Sirmium. Tous les pères la repoussèrent avec indignation. « Nous ne sommes pas assemblés, disaient-ils, pour apprendre ce que nous devons croire ; nous tenons notre foi de nos pères, les martyrs et les confesseurs à qui nous avons succédé ; nous la tenons de ces grands évêques qui se sont assemblés à Nicée et dont plusieurs vivent encore. Que veut dire votre formule datée d'hier ? N'y avait-il pas de chrétiens avant cette date ? Tant de saints qui avant ce jour se sont endormis dans le

Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savaient-ils pas ce qu'ils devaient croire? » Le concile procéda ensuite à l'examen des autres formules de foi que les Ariens avaient rédigées depuis un quart de siècle, et qui étaient au nombre de près de cinquante. Elles furent toutes successivement rejetées. Le symbole de Nicée, lu ensuite, fut adopté comme l'expression légitime, entière, complète, de la foi catholique. Un décret fut rédigé en ce sens, et souscrit par tous les évêques orthodoxes, sans en exempter un seul. Valens, Ursace, Caïus, Germinius et les autres ariens, furent condamnés et déposés de leurs sièges par un acte que nous avons encore. — Jusqu'ici, la conduite du concile de Rimini est irréprochable : c'est que ses délibérations n'avaient pas encore été entravées par la violence. Le véritable esprit de l'Eglise s'y développait en liberté. Constance avait cependant dès l'origine envoyé à Rimini Taurus, préfet du prétoire, pour surveiller les opérations du concile. Mais le lieutenant impérial avait reculé devant l'exécution des mesures de rigueur, en présence de l'imposante majorité des évêques catholiques. Les choses ne tardèrent pas à changer de face. Dix députés catholiques étaient partis de Rimini, chargés de remettre à Constance la décision du concile. Les Ariens, de leur côté, en avaient envoyé dix autres de leur faction, qui, à force de diligence, arrivèrent les premiers à Andrinople, où était la cour. Ils prévinrent facilement l'esprit du prince en faveur de leur cause, et quand les députés catholiques se présentèrent à leur tour, on leur fit l'accueil le plus froid et le plus dédaigneux. Bientôt, ils se virent circonvenus par les intrigues des évêques ariens ; et, après des négociations où l'on avait employé successivement les promesses et les menaces, ils eurent la faiblesse de souscrire à la profession de foi arienne, rédigée à Sirmium, le 22 mai 359. Constance dépêcha sur-le-champ à Taurus, son lieutenant impérial, l'ordre de la faire signer par tous les évêques de Rimini, et de commencer par exiler les quinze plus opiniâtres, pour épouvanter les autres par ce coup de vigueur. Malheureusement, il ne fut pas besoin d'y recourir : découragés par un long séjour dans un pays étranger, épouvanés des menaces de l'empereur, le plus grand nombre céda et

souscrivit ce qu'on voulut. Vingt seulement, parmi lesquels étaient Phæbadius, évêque d'Agen, et Servatius, évêque de Tongres, résistaient encore. Ursace et Valens leur protestèrent alors que la formule de Sirmium condamnait explicitement l'erreur arienne ; qu'on y avait omis le mot consubstantiel uniquement pour couper court à d'interminables débats ; mais que d'ailleurs la doctrine de Nicée y était professée en termes équivalents. Ils répétèrent ces explications devant une assemblée générale du clergé et des fidèles et proposèrent l'adoption des anathématismes suivants : « Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'est pas Dieu, Fils de Dieu, engendré du Père, avant les siècles ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est point éternel avec le Père ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit : Il y eut un temps où le Fils n'était pas ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que le Fils est créature comme sont les autres créatures ; qu'il soit anathème ! » Tous acclamèrent cette dernière proposition, sans s'apercevoir du venin qui y était caché : car les catholiques entendaient par là qu'il n'était pas du tout créature, et Valens entendait qu'il était créature, mais plus parfaite que les autres. Au fond, ce fut à cette misérable équivoque, inaperçue dans le moment, que se réduisit le triomphe des Ariens ; mais ils avaient tout gagné, en faisant signer un symbole qui supprimait le terme catholique de consubstantiel. Aussi le pape Liberius se crut obligé de casser les actes du concile de Rimini, et l'histoire fera toujours un reproche aux évêques qui y assistaient d'avoir permis si légèrement de passer sous silence le mot le plus important du symbole de Nicée. Ils reprirent le chemin de leurs diocèses respectifs, sans plus être inquiétés. Ursace et Valens allèrent, de leur côté, se glorifier auprès de Constance du succès de leurs intrigues.

Concile
de Séleucie.

15. En arrivant à la cour, ils y trouvèrent des députés du concile de Séleucie, réuni depuis le mois de septembre 359. On comptait environ cent soixante évêques d'Orient répartis selon leur croyance de cette sorte : dix-neuf Anoméens, ou Ariens purs ; cent cinq Semi-Ariens, admettant le semblable en substance ; les autres, qui étaient tous d'Égypte, catholiques zélés, tenaient pour

le terme de consubstantiel et la foi de Nicée. Cette proportion numérique nous est attestée par un témoin oculaire, saint Hilaire de Poitiers, qui, exilé en Phrygie, assista au concile. Deux commissaires de l'empereur, avec des troupes sous leurs ordres, surveillaient les opérations. Il n'était pas facile de faire adopter une profession de foi qui convînt également aux trois opinions opposées. Acace, évêque de Césarée, chef du parti des Anoméens, en proposa une qui fut rejetée. Les Semi-Ariens firent adopter celle du concile d'Antioche, tenu en 341, qui consacrait leur doctrine. Ils rétablirent ensuite saint Cyrille, injustement banni de Jérusalem depuis deux ans, et déposèrent nommément comme hérétiques Acace de Césarée, Georges d'Alexandrie, Eudoxius d'Antioche, Patrophile de Scythopolis, et quelques autres chefs du parti anoméen. Les actes du concile et la profession de foi qu'on y avait signée furent apportés à l'empereur en même temps que ceux de Rimini. Constance, de sa propre autorité, décida que la formule de Rimini était seule obligatoire, força les députés de Séleucie à la souscrire, exila Aétius en Phrygie, et acheva dans ces négociations l'année 359.

§ IV. Docteurs Catholiques.

16. Ces perpétuelles agitations de l'Arianisme en quête d'un symbole religieux, sont bien loin de représenter la tranquille possession dogmatique que les protestants voudraient lui attribuer. S'il y avait quelque part un sentiment consciencieux et profond de la vérité, c'était dans le cœur des évêques exilés pour la foi. Dans sa retraite en Phrygie, saint Hilaire terminait son grand ouvrage en douze livres sur la Trinité. Le premier à développer ces mystères parmi les Occidentaux, dont le langage à cet égard n'était pas encore bien fixé, saint Hilaire emploie quelques expressions impropres qu'il faut expliquer par tout l'ensemble de sa doctrine. Lui-même il déplora plus d'une fois la pauvreté et l'insuffisance du langage humain pour parler de Dieu. Après avoir rappelé l'incohérence et l'incertitude de la philosophie humaine, il lui oppose la certitude et le concert de l'enseignement chrétien dans les deux

Les douze
livres de saint
Hilaire, de
Trinitate.

Testaments. Dans l'Ancien, Dieu se définit lui-même : « Je suis celui qui suis, » expression surhumaine dont Hilaire développe toute la force. Dans le Nouveau, un pêcheur de Galilée, s'élevant au-dessus de toutes les sphères intellectuelles, semble pénétrer jusque dans le sein de la divinité. Saint Hilaire commente le début de l'Évangile de saint Jean et en fait ressortir la sublimité et la profondeur. Le but principal de l'ouvrage est de prouver par l'ensemble de l'Écriture la légitimité du dogme catholique sur la Trinité et la consubstantialité des personnes divines, et de réfuter les objections de Sabellius et d'Arius. On y sent comme une émanation de cette fontaine d'eaux vives qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle. C'est partout une plénitude infinie de foi et de vigueur qui démontre à elle seule que l'Église catholique, si vivement persécutée, n'était pas près de sa ruine. Saint Hilaire pose comme une vérité incontestable que chaque fois que Dieu apparaît dans l'Ancien Testament sous une figure humaine aux patriarches et aux prophètes, c'est le Verbe qui se manifestait ainsi, voulant en quelque sorte nous habituer d'avance à l'incarnation définitive. Il ne fait en cela que reproduire la doctrine des premiers Pères, saint Justin, saint Irénée, Origène, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien. Les Ariens eux-mêmes en convenaient; Eusèbe de Césarée l'enseigne dans sa *Démonstration évangélique*; et le concile de Sirmium, tenu contre Photin, avait frappé d'anathème ceux qui soutenaient le contraire. Cette tradition, continuée depuis par saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon le Grand et les plus illustres docteurs, a été dignement reprise et résumée chez les modernes par Bossuet. C'est une des vues les plus profondes et les plus lumineuses pour bien saisir l'ensemble et le merveilleux parallélisme des deux alliances.

Requête de
saint Hilaire
à l'empereur
Constance.

17. Nous avons vu que la Providence conduisit saint Hilaire au concile de l'Orient, réuni à Séleucie (360). Après la dissolution de cette assemblée, l'évêque de Poitiers se rendit à Constantinople et présenta une requête à l'empereur dans laquelle il lui demandait d'être confronté avec Saturnin d'Arles, Ursace et Valens,

pour confondre publiquement leurs calomnies ; et d'être admis à une audience impériale pour traiter devant Constance la matière de la foi selon le sens catholique. « Vous cherchez la vérité, prince, lui disait-il, apprenez-la, non d'après de nouvelles formules rédigées hier, mais d'après les livres de Dieu. Rappelez-vous que ce n'est pas une question de philosophie, mais la doctrine même de l'Évangile. Tout exilé que je sois, je n'ai pas perdu mon caractère, mon titre et ma responsabilité d'évêque. Je suis en communion avec les églises des Gaules. La chrétienté des Pictavii (Poitiers) continue à être administrée en mon nom par mes prêtres. Je suis exilé, mais ce n'est pas pour mes crimes, c'est par l'intrigue et la perversité des calomniateurs qui ont surpris votre religion et trompé votre bonne foi. Mon accusateur Saturnin est ici, c'est lui qui a rédigé les faux rapports d'après lesquels vous avez cru devoir agir. Ordonnez que nous soyons confrontés ensemble lui et moi. Si l'on me trouve coupable, je ne dis pas d'un acte indigne d'un évêque, mais simplement d'une faute ordinaire et commune, je consens d'avance à être déposé du sacerdoce et à passer ma vie au rang des pénitents laïques. Il y a là, très-religieux empereur, une question qui m'est personnelle. Je pourrais sembler partial en la traitant ; je préfère donc l'abandonner entièrement à votre décision, m'en remettant à ce qu'il vous plaira d'ordonner. Votre justice comprendra qu'il convient de profiter de la présence de mon accusateur à Constantinople pour le mettre en face de moi, et me donner enfin la possibilité de démasquer les impostures dont je suis depuis tant d'années la victime. En élevant cette réclamation devant votre tribunal, je m'acquitte d'un devoir sacré. Je dois compte à Dieu de mon honneur d'évêque, du scandale qui peut résulter pour le public de la situation qui m'est faite ; et je serais coupable de garder lâchement le silence. Laissez-moi vous dire, prince, que s'il y va de mon salut, de ma vie présente et de l'immortalité que j'attends au ciel, ces intérêts ne sont pas plus les miens que les vôtres ; où plutôt ils sont ceux de toute âme chrétienne. Pourquoi n'avez-vous pas encore trouvé la foi catholique, depuis si longtemps que vous la demandez à tant d'évêques ? C'est

que ceux auxquels vous vous êtes adressés se préoccupent uniquement de leurs sentiments particuliers et non de la vérité qui est de Dieu. Ils vous ont fait tourner dans un cercle perpétuel d'erreurs. Il n'y a qu'une foi : celle des apôtres. Elle repose sur une base indéfectible. A cette foi évangélique, des esprits téméraires, plus épris des nouveautés que jaloux de maintenir la tradition, plus soucieux du présent que du passé, ont substitué des formules qui varient avec le temps, qui prennent chaque année une date différente. Comme si le baptême n'était pas aujourd'hui ce qu'il était hier ! Quel danger à la fois et quel désastre d'avoir autant de symboles que de docteurs, autant de confessions de foi que de caractères, autant de formules blasphématoires que de rêves impies ! De même qu'il n'y a qu'un Dieu, un seul Seigneur Jésus-Christ, un seul baptême ; il ne saurait non plus y avoir qu'une foi. Si l'on en multiplie les symboles, on l'anéantit. Depuis le concile de Nicée, nous avons la conscience de posséder dans son intégrité la doctrine véritable. Que signifient donc des formulaires renouvelés chaque année et qui se contredisent l'un l'autre ? Que dis-je ? Ce n'est plus maintenant chaque année, mais chaque mois qu'il s'en produit de nouveaux ? Dans cette confusion, les chrétiens se demandent où est la foi véritable, si tant est qu'elle se puisse encore trouver sur la terre. Cessez, prince, d'écrire tant de symboles. La foi est dans le cœur de tous les fidèles catholiques. Si vos évêques l'ont perdue, ils pourront la retrouver en Occident, cette région lointaine où une génération d'enfants spirituels est née de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob pour le royaume de Dieu. J'ai la foi profondément gravée dans ma conscience ; vos formulaires me sont inutiles. Ce que la tradition m'a transmis, je le maintiens et me garde bien de changer ce qui est immuable comme Dieu même. Remarquez cependant, prince, la tactique de tous les novateurs. Il n'en est aucun qui ne prétende étayer son faux système sur l'interprétation des Écritures. Arius, Photin, Sabellius, croient trouver chacun dans le texte sacré qu'ils n'entendent pas la justification de leurs erreurs contradictoires. Montan n'avait-il pas, avec ses illuminés, découvert dans l'Évangile un autre Paraclet ? Manès,

Marcion et les autres n'avaient-ils pas, en lisant la Loi, appris à maudire la Loi? C'est que la lettre tue et que l'Esprit seul vivifie. C'est que le diable, prince de ce monde, est l'inspirateur secret qui dirige les apôtres de mensonge. Tous ils citent l'Écriture sans en comprendre le sens; ils parlent de foi et n'ont plus la foi. Ce n'est pas en effet la lecture des Livres saints mais leur intelligence qui importe. Or l'Église et la tradition sont les deux interprètes infallibles de l'Écriture. Daignez donc, prince, m'admettre à votre audience. Je vous le demande au nom du Christ, au nom de l'Église, au nom de la foi, au nom de vos intérêts les plus chers, ceux du temps et ceux de l'éternité. Je tiendrai devant vous un langage digne de la majesté de votre empire, digne de l'ardeur et du zèle que vous montrez pour la religion. Ma parole et mes vœux les plus sincères n'ont d'autre objet que la pacification de l'Orient et de l'Occident. J'aurai avec moi la conscience publique, le désir d'effacer tant de scandales et de mettre fin à une lutte trop retentissante ¹. »

18. L'audience que sollicitait le courageux exilé ne fut point accordée. Cependant les évêques orientaux, épouvantés de la sainte hardiesse de ce langage, engagèrent Constance à se débarasser d'Hilaire en le renvoyant dans les Gaules. Son retour à Poitiers fut un triomphe universel. Il devint bientôt l'oracle des évêques de la Gaule, qui se pressaient autour de lui comme autour de la règle vivante de la foi. Un nom plus illustre encore que le sien, s'il est possible, allait surgir sous ses auspices pour la gloire de notre patrie. Vers l'an 316, un tribun militaire des armées de Galerius était campé avec sa légion dans la petite ville de Sabaria, en Pannonie. Il ne reste plus aujourd'hui de cette localité que des ruines situées sur la rivière de Gunez, dans la basse Hongrie; à huit kilomètres de Sarwar. Le tribun eut un fils qu'il nomma Martinus, plaçant ainsi sous le patronage du dieu païen de la guerre un enfant que le Dieu de vérité et de paix se réservait d'enrôler plus

Retour de
saint Hilaire
à Poitiers.
Saint Martin.
Fondation
à Ligegey du
premier
monastère
connu dans
les Gaules.

¹ S. Hilar. Pictav., *Ad Constant. August.*, lib. II, passim; *Patr. lat.*, tom. X, col. 564-572.

tard dans la phalange de ses élus. Un changement de garnison amena le légionnaire idolâtre dans la cité de Pavie. Martin n'avait encore que cinq ans lorsqu'il échangea le rude climat du nord pour le délicieux séjour de l'Italie. Ses parents trouvaient déjà en lui une raison supérieure à son âge et des goûts que rien dans son entourage ne pouvait justifier. C'était l'époque où l'édit de Milan, signé par le grand Constantin et Licinius, venait de rendre aux chrétiens le libre exercice de leur religion. Les assemblées des fidèles se tenaient dans les églises ; les solennités du culte de Jésus-Christ, reléguées jusque-là dans les catacombes, se produisaient au grand jour. L'enfant idolâtre se montrait épris des splendeurs d'une religion qu'il ne connaissait pas encore. A dix ans, il supplia son père de lui permettre de se faire inscrire au nombre des catéchumènes. Le tribun ne partageait nullement les ardentes sympathies de son fils pour le culte nouveau ; mais comme la faveur impériale se prononçait de ce côté, il crut faire acte d'habileté politique en accordant l'autorisation tant désirée. A partir de ce jour, l'enfant ne quittait plus l'église de Pavie et le didascalée où l'on enseignait aux néophytes les éléments de la foi. On parlait alors dans toute la chrétienté des merveilles de sainteté, de ferveur et de mortification qui transformaient les déserts de Nitrie et de la Thébaïde en autant de véritables paradis terrestres. Ces récits enflammaient l'imagination de Martin. A douze ans, il eût voulu se faire anachorète. Cette fois son père crut devoir interposer son autorité. La guerre ne tarda pas à éclater entre Constantin et Licinius. Un édit impérial enjoignait à tous les fils de vétérans de s'enrôler sous les drapeaux. Martin ne se sentait aucun attrait pour le métier des armes. Il atteignait sa quinzième année. Son plus ardent désir était de recevoir le baptême et de se vouer, sinon à la vie érémitique, du moins au service des autels. Un jour on vint le prendre pour le revêtir de la casaque du soldat. Son père était allé lui-même le faire inscrire au rôle des fils de vétérans. Ce titre donnait droit, dans les armées Césariennes, à une situation privilégiée du genre de celle qui est faite de nos jours aux élèves des écoles militaires. Martin, qui aimait Dieu par-dessus

tout, savait obéir à ses parents et à son prince. Il prêta le serment ; fit avec conscience son apprentissage dans la carrière qui lui était imposée ; franchit avec succès les premières épreuves et fut envoyé comme officier dans les Gaules. Il y servit depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à l'avènement du César Julien. La profession des armes fut pour lui comme un noviciat de la vie monastique. Obligé par son rang d'avoir un serviteur, il en fit le compagnon de sa vie humble et mortifiée. Dans le secret de leur intimité, c'était le maître qui voulait servir. Rien d'ailleurs de ces détails ne transpirait au dehors. Martin, aimé de ses chefs, estimé de ses égaux, était connu pour l'un des plus braves soldats de sa légion ; il donna mille preuves de sa valeur sur les divers champs de bataille. Une seule chose le trahissait quelquefois, c'était un tendre amour pour les pauvres. Un jour, pendant ce rude hiver où Julien l'Apostat faillit être asphyxié à Lutèce, Martin traversait à cheval la porte de la cité des Ambiani (Amiens). Un vieux mendiant, presque nu, se tenait là grelottant de froid et sollicitant la charité des voyageurs. L'officier n'avait plus une seule pièce de monnaie ; peut-être venait-il de vider sa bourse dans quelque chaumière des environs. Il lui restait son manteau qu'il détacha de ses épaules, et, d'un coup de sabre le fendant en deux, en jeta la moitié aux pieds du mendiant ¹. La nuit suivante, Jésus-Christ

¹ La tradition de la ville d'Amiens a conservé le souvenir précis du lieu qui fut le théâtre de cet acte de charité. C'est une ancienne porte dont on voyait naguère encore les restes non loin de l'église des Célestins. Le moyen âge avait consacré ce pieux souvenir par l'inscription suivante :

*Hic quondam vestem Martinus dimidiavit
Ut faceremus idem nobis exemplificavit.*

On bâtit d'abord en ce lieu une chapelle où s'établit plus tard une abbaye de chanoines réguliers sous le nom de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Les deux jumeaux, Romulus et Remus, avec la louve leur nourrice, étaient presque toujours l'emblème dominateur que les Romains faisaient sculpter aux portes des villes qui leur étaient soumises. De là vraisemblablement l'origine de ce vocable. Avant la révolution, l'abbaye fut occupée par des Célestins qui lui donnèrent le nom sous lequel elle est maintenant connue. On sait qu'en mémoire du fameux épisode d'Amiens, Louis XI institua en

lui apparaissait couvert de cette dépouille opime de la charité. Le Sauveur disait aux anges qui l'entouraient : « C'est Martin le catéchumène qui m'a couvert de ce manteau ! » Après cette vision, Martin sollicita de l'évêque d'Amiens la grâce du baptême. Il avait alors trente-huit ans, et en avait passé vingt-trois sous les drapeaux. Quand l'eau régénératrice eut coulé sur son front et que l'onction du chrême l'eut confirmé dans la foi de Jésus-Christ, il ne songea plus qu'à se dégager des liens du service militaire pour se consacrer uniquement à Dieu. Cependant le tribun de sa légion, qui partageait ses sentiments et qui devait attendre deux ans encore l'époque de sa retraite, le supplia de ne point l'abandonner avant cette époque. Martin y consentit. Ce délai faillit tout compromettre. L'arrivée de Julien dans les Gaules changea la situation de l'armée. Les congés devinrent plus difficiles à obtenir ; toutefois Martin ne désespéra pas. On était à l'an 356. Sa légion venait, dans une marche rapide, de se porter sur Vangio (Worms), pour s'opposer aux incursions des Germains. Une fête militaire eut lieu à l'anniversaire de la naissance du César Julien ; des gratifications et des récompenses furent distribuées aux troupes par le prince lui-même. Appelé à son rang, Martin parut devant le César, qui l'interpella en ces termes : « Tes états de services sont excellents. Quelle faveur désires-tu obtenir ? — Prince, répondit l'officier, le temps de ma retraite est arrivé. Je la demande, non pas pour vivre dans l'oisiveté et les délices, mais pour me consacrer à Jésus-Christ. Accordez-moi cette faveur et réservez vos largesses pour ceux qui ont encore à porter les armes. — Dans la disposition d'esprit où se trouvait Julien, avec la haine profonde qu'il nourrissait secrètement contre le christianisme, une telle requête n'était pas de nature à lui plaire. Il sut toutefois dissimuler ses véritables sentiments et affecta de prendre pour un acte de lâcheté ce qui n'était qu'une profession nette et généreuse de foi chrétienne. Ce n'est pas le désir de servir Dieu, lui dit-il, mais la

faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Tours une rente perpétuelle pour l'entretien d'un pauvre qui devait porter une casaque de deux couleurs différentes, comme si elle eût été faite de deux moitiés de manteau.

crainte des barbares qui te fait parler ainsi! — A ces mots, l'officier eut peine à retenir son indignation. Si telle est l'interprétation que vous donnez à ma démarche, dit-il, je demande à rester dans les rangs jusqu'au prochain combat. A la tête de l'armée, sans armes, sans bouclier, sans autre moyen de défense que le nom de Jésus-Christ et le signe de la croix, je me précipiterai au milieu des bataillons ennemis. Alors peut-être, César, vous connaîtrez l'homme qui est aujourd'hui devant vous! — Julien accepta le défi, et pour mieux obliger Martin à le tenir, il le fit mettre aux arrêts. Mais l'engagement prévu n'eut pas lieu; les barbares envoyèrent demander la paix, et le captif obtint son congé. Le premier usage que Martin fit de sa liberté fut d'aller se mettre sous la direction de saint Hilaire, le grand évêque de Poitiers, dont le nom commençait à être célèbre dans tout l'Occident (356). Celui-ci ne tarda pas à apprécier le trésor que la Providence lui envoyait. Il voulut élever son nouveau disciple au diaconat. Martin refusa absolument cet honneur et ne consentit qu'avec peine à recevoir l'ordination d'exorciste. L'exil de saint Hilaire, qui survint alors, sépara ces deux grandes âmes dont Dieu était le centre et la vertu le lien. Pendant que l'évêque de Poitiers partait enchaîné pour la Phrygie où Constance le faisait déporter, Martin prit seul et à pied la route de l'Italie. Il voulait revoir ses vieux parents et les convertir à la foi chrétienne. Outre les fatigues ordinaires, le voyage fut marqué par des incidents qui nous donnent l'idée du désordre qui régnait dans l'empire, grâce à l'incurie et à la faiblesse de Constance. En 356, ce prince était à Mediolanum avec toute sa cour. La police n'en était pas mieux faite pour cela dans la haute Italie. En franchissant les Alpes, Martin fut arrêté par une bande de brigands qui le conduisirent à leur chef. Habitué à voir en pareil cas les captifs trembler sous son regard et implorer avec larmes sa miséricorde, celui-ci s'étonna du calme et de la sérénité de Martin. Il le prit à l'écart et lui demanda s'il n'avait pas peur. Eh de quoi? répondit le saint. Je suis serviteur du Christ; il n'est au pouvoir d'aucun mortel de me faire trembler. Ce n'est pas mon sort, c'est le vôtre qui m'inspire en ce moment une com-

passion ineffable. Quoi ! pour quelques misérables dépouilles que vous arrachez à des voyageurs sans défense, vous perdez de gaité de cœur votre salut éternel ! — Le voleur écoutait ce langage si nouveau pour lui. Martin continua à parler, avec l'air inspiré et l'autorité toute céleste d'un envoyé de Dieu. Il conquit son vainqueur. Le chef de brigands devint son premier disciple et plus tard le premier religieux de son monastère. Arrivé à Pavie, Martin n'eut que la moitié de la joie qu'il s'était promise. Sa mère seule ouvrit les yeux à la lumière de la foi ; son père demeura opiniâtrement attaché à ses superstitions païennes. Le séjour de saint Martin à Pavie lui fournit l'occasion de combattre l'Arianisme qui triomphait alors dans toute l'Italie, grâce au crédit et à l'influence de la cour. La secte se croyait tout permis. En guise d'arguments, elle ne se faisait pas faute d'employer la violence. Un jour le confesseur de la foi catholique fut appréhendé par les soldats, traîné sur la place publique et battu de verges. Après ce supplice, on le bannit de la cité. Martin prit héroïquement le chemin de Mediolanum pour venir, en face de l'évêque intrus Auxence, soutenir la divinité du Verbe. Bientôt le prélat arien obtenait contre lui un ordre de bannissement, et le soldat de Jésus-Christ fut obligé de chercher un refuge dans l'île déserte de Gallinaria ¹. Un prêtre catholique l'avait accompagné sur ce rocher sauvage. Là, les deux proscrits vivaient de racines, de mousses et de lichens. Un jour ils faillirent s'empoisonner avec de l'ellébore, dont ils avaient mangé sans défiance. Martin se mit en prières et le poison fut inoffensif. Cependant la nouvelle du retour de saint Hilaire à Poitiers lui parvint dans sa retraite. Le disciple était décidé à affronter tous les périls pour rejoindre son maître. Martin, dans l'espoir de rencontrer le grand évêque à Rome, se détermina à se rendre dans cette ville en dépit des espions qui pouvaient l'y reconnaître. Hilaire n'avait fait que traverser la cité pontificale ; il n'y était plus quand saint Martin y arriva. Ce fut donc à Poitiers que les deux saints

¹ L'île Gallinaria, rocher désert, porte aujourd'hui le nom d'*Isoletta d'Albenga*.

parent se donner le baiser de paix, après une si longue et si cruelle séparation. Quelques jours plus tard Martin, conduit par son illustre ami, venait avec un seul disciple, fonder à *Locociagum* (Ligugey), le premier monastère qui ait été construit dans les Gaules (360).

19. Dans le même temps, cette terre bénie saluait de ses applaudissements un autre docteur, saint Phæbadius, qui illustrait le siège d'Agen. Élu vers 350 pour gouverner cette église dont il paraît avoir été originaire, Phæbadius se montra digne de l'amitié que lui vouèrent dès lors saint Hilaire et Servatius de Tongres. Avec ce dernier, il assista au concile de Rimini et protesta contre la violence et la pression exercées par l'empereur en faveur des Ariens. De retour dans sa ville épiscopale, il publia son traité *contra Arianos*, que nous avons encore et dont saint Jérôme loue la vigueur apostolique et la noble simplicité. « Si je n'avais été témoin des subtilités diaboliques d'une secte qui veut faire passer l'erreur pour la vérité et réciproquement, dit-il, je n'aurais point élevé la voix, et n'eusse point ajouté un nouveau livre à tous ceux dont on nous inonde en ce moment. Il m'eût suffi, dans la modestie et le secret de ma conscience, de rester fidèle à la tradition, estimant qu'il vaut mieux maintenir la possession de nos dogmes, que de perdre le temps à discuter des systèmes étrangers et nouveaux. Mais puisqu'on veut nous contraindre à embrasser l'hérésie sous prétexte de catholicisme, et à perdre ainsi notre plus beau titre de gloire, force m'est aujourd'hui de descendre dans l'arène pour démasquer les fraudes et les trahisons dont on nous environne. Il me faut détruire l'erreur opposée pour conserver la vérité que j'adore. » Après cette humble déclaration, le docteur examine le second formulaire de Sirmium et en démontre toute l'impiété. Puis il s'écrie : « Mais à quoi bon creuser davantage et poursuivre plus loin ce travail ? Voici des évêques qui interdisent, par une constitution synodale, de prononcer le nom de consubstantiel. Ils disent : L'Église catholique vous défend de professer que le Père et le Fils sont semblables en substance. Hélas ! qu'avez-vous donc fait, illustres confesseurs de la foi, vénérables pères de Nicée, lorsqu'après avoir interrogé les livres saints et scruté la tradition,

Saint Phæbadius, évêque d'Agen. Son traité *contra Arianos*.

vous avez tracé le symbole immortel de la foi catholique? Tant de fatigues, de sollicitudes et de travaux dans votre auguste assemblée réunie de tous les points du monde, n'auraient donc d'autre résultat que de proclamer plus solennellement l'erreur! Quand vous avez cru poser au génie inquiet et téméraire de l'Orient une barrière infranchissable, vous n'auriez en réalité fait autre chose que de tuer la foi catholique dans l'univers! Telle est pourtant la déplorable situation qui nous est faite. On défend à l'Église de réciter le symbole que vous avez donné à l'Église pour confondre toutes les hérésies. On déchire votre œuvre; on relève le drapeau que vous avez frappé d'anathème. C'est qu'en effet le mensonge n'a par lui-même d'autre moyen d'existence que dans la destruction de la vérité. Mais la vérité ne saurait être anéantie. Son privilège est d'être toujours immortelle, toujours immaculée; elle brûle les mains sacrilèges qui osent lui faire violence. On nous défend de prononcer le mot de consubstantiel, et même celui de substance! Pourquoi donc cette interdiction singulière? Quel crime, quelle impiété, quel sacrilège renferment ces expressions? Est-ce le mot ou le sens qu'on prétend bannir? Si je ne me trompe, le sens est d'une orthodoxie parfaite. Qu'est-ce que la « substance » entendue dans son acception absolue, sinon l'Être qui existe par soi? Or cette définition ne peut convenir uniquement qu'à Dieu. On prétend que ce terme de substance est inusité dans l'Écriture. Cela est faux. » Saint Phæbadius cite alors de nombreux passages des saints livres où le terme de « substance » est employé. Il continue ensuite : « J'ai voulu réunir ici tous ces textes scripturaires, afin de répondre à l'objection la plus commune des Ariens. Ils ne cessent de répéter aux ignorants que le mot de substance ne se trouve pas une seule fois dans la Bible. Je prouve immédiatement le contraire et j'ajoute : Puisque ce terme est employé dans l'Écriture, puisque le sens qu'il offre à l'esprit n'a rien d'opposé à la foi, de quel droit veut-on le bannir du langage théologique? Le mot est du domaine de la science sacrée; on ne saurait l'en retrancher. C'est donc le sens contre lequel on proteste; c'est donc un Évangile nouveau, une doctrine nouvelle, un symbole d'erreur qu'on

prétendrait nous imposer ! — J'entends les Ariens faire grand bruit du nom d'Osius, ce patriarche de la foi. Ils voudraient se servir de l'autorité de ce grand homme pour justifier leur formulaire. Ils prétendent qu'il l'a souscrit. Je l'ignore. En tout cas, il ne me faudra pas un grand effort pour renverser cette machine de guerre. L'autorité d'Osius s'annulerait elle-même, si ce grand homme soutenait aujourd'hui le contraire de ce qu'il a toujours enseigné. Le monde entier se souvient de la fermeté, de la constance invincible, avec lesquelles Osius a maintenu au concile de Sardique la foi du concile de Nicée. Il n'est personne qui ne sache avec quelle héroïque indépendance il a condamné les Ariens. S'il est vrai qu'il ait changé de sentiment et qu'il bénisse à l'heure présente ceux qu'il a maudits durant tout le reste de sa vie, j'en conclurai que l'autorité d'Osius est nulle, puisqu'elle serait contradictoire. S'il s'est trompé pendant quatre-vingt-dix ans, je ne consentirai jamais à ajouter foi à ce nonagénaire. Si l'Arianisme dont on le prétend aujourd'hui le défenseur était la vérité, que faudrait-il penser de tant d'autres évêques, ses compagnons de vertu et de gloire, qui sont morts en anathématisant l'Arianisme ? Osius lui-même, s'il n'eût pas vécu assez longtemps pour souscrire le formulaire de Sirmium, serait donc mort dans l'erreur ? Non, non, la faiblesse d'un juste ne saurait prévaloir contre la justice et la vérité ¹. »

20. Au moment où l'évêque d'Agen écrivait ces pages éloqu岸tes, l'Orient et l'Occident retentissaient du bruit de la défection d'Osius de Cordoue. Les Ariens répandaient cette calomnie avec une ardeur et un ensemble qui finirent par l'accréditer. Cependant saint Athanase et Phæbadius lui-même n'accueillirent que sous toutes réserves cette rumeur habilement semée dans le public. Tant d'exemples de la duplicité des Ariens, depuis vingt ans d'une lutte acharnée, avaient donné la preuve de leur mauvaise foi. Dans la réalité, Osius n'avait souscrit aucun formulaire. On repré-

Mort
d'Osius de
Cordoue.

¹ S. Phæbadii, *Liber contra Arianos*, passim ; *Patrol. lat.*, tom. XX, col. 13-30.

sentait pourtant une lettre de souscription portant sa signature, mais saint Épiphane, qui vit plus tard cette prétendue lettre d'Osius, nous affirme que c'était une œuvre apocryphe des Ariens. Voici ce qui s'était passé. Constance, irrité de la noble et courageuse protestation de l'évêque de Cordoue, avait donné l'ordre d'arracher ce vénérable centenaire à son église épiscopale. Il le fit amener à Sirmium ; sans respect pour sa vertu et son âge, il le livra au bourreau qui lui infligea le supplice de la flagellation. L'héroïque vieillard fut ensuite jeté dans un cachot. On lui présenta successivement tous les formulaires rédigés à Sirmium, sans qu'il consentit à en signer un seul. Une année entière s'écoula pour lui dans cette dure captivité. Cependant Ursace et Valens le visitaient chaque jour dans sa prison. Ils lui dirent que l'empereur se repentait d'avoir cédé à un premier mouvement de violence ; qu'il n'avait d'autre désir que de le remettre en liberté et de le renvoyer dans sa patrie ; qu'il lui suffirait de se montrer en public avec eux dans l'église de Sirmium, et que ses malheurs seraient terminés. Osius céda sur ce point : Εἰξεν αυτοῖς προς ὄραν, dit saint Athanase ¹. Telle fut en réalité sa faiblesse, si même on peut lui donner ce nom. Il consentit, et le lendemain il partait libre pour l'Espagne, sans avoir souscrit aucune profession de foi, sans avoir signé aucun acte contre saint Athanase. C'est du patriarche d'Alexandrie lui-même que nous tenons tous ces détails parfaitement authentiques. Il est vrai qu'Ursace et Valens publièrent partout que le vieillard était en communion avec eux ; ils en donnaient pour preuve l'exhibition qu'ils avaient faite eux-mêmes de l'auguste proscrit dans l'église de Sirmium. Leur odieuse supercherie n'eut d'autre résultat que de provoquer de la part d'Osius une suprême et énergique protestation. De retour dans sa chère Espagne, il y apprit le scandale que les Ariens avaient voulu faire autour de son nom. Ce lui fut un chagrin insupportable, auquel il ne put survivre. Mais, avant d'aller recevoir dans les cieux la couronne qu'il avait si bien méritée, « il voulut, dit encore

¹ S. Athanas., *Apol. de Fugâ suâ*, § 5.

saint Athanase, laisser dans son testament le témoignage de sa vie. Il rédigea cet acte suprême où il anathématisait une dernière fois les Ariens, et exhortait tous les fidèles à fuir la contagion de leurs erreurs ¹. » Après cette protestation irrévocable contre des adversaires qui avaient abreuvé d'amertume et de douleur ses derniers jours, « le vieillard Abrahamique, comme l'appelle encore saint Athanase, le patriarche des évêques, le grand Osius, » s'endormit dans le Seigneur. « Il était, dit saint Augustin, en communion avec toute la catholicité. Ce ne fut pas seulement l'Espagne, mais l'univers entier qui pleura sa mort ². »

21. L'Occident d'où sortaient, selon l'expression de saint Hilaire, les nouveaux enfants d'Abraham, n'avait pas seul le privilège de produire cette génération héroïque des défenseurs de la foi. L'Orient avait aussi ses docteurs et ses saints. Les noms qui se rencontrent les premiers, dans l'ordre chronologique, sont ceux de deux saints docteurs et de deux illustres amis, Grégoire de Nazianze et Basile de Césarée. Rapprochés par le lieu de leur naissance, leurs cœurs s'unirent dans une communauté de doctes études et d'exercices pieux. Grégoire, né en 316 à Nazianze, eut pour mère sainte Nonna, pour frère saint Césaire, et pour sœur sainte Gorgonia. A l'époque de la naissance de Grégoire, son père dont on lui donna le nom était encore païen, de la secte des Hypsistaires (adorateurs du Dieu très-haut, Ὑψιστος). Mais le chef d'une famille de saints ne tarda pas à ouvrir les yeux à la lumière de la foi. Depuis sa conversion, il montra une telle ferveur et fit de si grands progrès dans les vertus chrétiennes, que quatre ans après, à l'âge de cinquante-cinq ans, il fut élu évêque de Nazianze, et parvint dans l'exercice d'un saint et laborieux pontificat à la plus heureuse vieillesse; car il mourut presque centenaire. Grégoire son fils, dès les jours de son enfance, fut prévenu des grâces et des bénédictions célestes. A l'âge où les notions du vice et de la

Saint
Grégoire de
Nazianze
et saint Basile
de Césarée.
Saint Didyme
l'aveugle.

¹ Μέλλων γὰρ ἀποθνήσκειν, ὡς περ διατιθέμενος, ἐμαρτύρατο τὴν βίαν, καὶ τὴν Ἀρειανὴν αἵρεσιν ἀναθημάτισε, καὶ παρήγγελλε μηδένα ταύτην ἀποδέχεσθαι. (S. Athanas., *Histor. Arianor.*, § 45.)

² S. Aug., *Contra Epist. Parmen.*, lib. I, cap. iv, § 7.

vertu commencent à se développer dans la conscience, il eut une vision merveilleuse. Il aperçut à ses côtés deux vierges vêtues de blanc, d'une majesté surhumaine et d'une modestie angélique, qui se penchaient sur son front pour le baiser. Grégoire leur demanda qui elles étaient. Elles répondirent qu'elles se nommaient : l'une la Chasteté, l'autre la Tempérance ; qu'elles assistaient au trône du Roi des cieux, et se délectaient en la beauté des âmes vierges. Elles l'engagèrent à leur donner son cœur, pour qu'un jour elles pussent le présenter à la suite des vierges qui suivent l'Agneau. Cette vision enflamma le jeune Grégoire d'amour pour la vertu. Avec un cœur pur, il avait reçu une noble et vaste intelligence. Sa piété se développa à l'égal de sa science. Après avoir épuisé le cours ordinaire des études qu'on faisait suivre aux jeunes gens de cette époque, il se rendit à Césarée de Palestine, où se trouvait l'école fondée par Origène, et la fameuse bibliothèque de son disciple, le martyr saint Pamphile, augmentée par le savant Eusèbe. Saint Césaire, son frère, était allé suivre à Alexandrie les leçons d'un docte aveugle, nommé Didyme, qui avait hérité de la chaire et de la science d'Origène. A cinq ans, Didyme avait perdu la vue. Il se fit graver les lettres de l'alphabet en relief sur des planches de bois, et réussit à lire au toucher. Il prit ensuite les leçons des meilleurs maîtres, et à quarante-cinq ans sa science égalait celle des plus grands docteurs. Sa réputation d'éloquence et l'élévation de sa doctrine le firent choisir pour chef de l'école d'Alexandrie. Mais ni sa gloire, ni sa vertu même, ne réussirent à le consoler entièrement de la privation des yeux. Un jour, il l'avouait ingénument à saint Antoine qui l'était venu voir : « Je m'étonne, lui dit le patriarche des solitudes ; qu'un homme sage puisse s'affliger d'avoir perdu ce que possèdent une fourmi et un moucheron, au lieu de se réjouir de posséder ce qui fit la richesse des prophètes et des apôtres. Il vaut mieux voir de l'œil de l'intelligence que des yeux du corps, dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. » — Grégoire de Nazianze vint rejoindre à Alexandrie son frère Césaire, et fut quelque temps avec lui le disciple de l'illustre aveugle. Ils se séparèrent ensuite, saint

Césaire pour revenir dans sa patrie, Grégoire pour aller à Athènes, qui était toujours regardée comme la métropole des sciences et des lettres. Là, il rencontra un jeune homme que la main de Dieu préparait aussi à de grandes destinées ; c'était saint Basile. Il était né à Césarée, en Cappadoce, à la même époque que saint Grégoire, vers l'an 317. La sainteté était comme héréditaire dans sa famille. Son père Basile et sa mère Emmelia, Macrina sa sœur, Grégoire évêque de Nysse, et Pierre évêque de Sébaste, ses frères, ont été mis au nombre des saints. Le jeune Basile, envoyé d'abord à l'école publique de Césarée en Palestine, puis à Constantinople, se distingua au-dessus de tous ses condisciples par la rapidité de ses progrès, la vivacité de son intelligence et la solide piété qui vivifiait ses belles dispositions. Dans cette dernière ville, il prit des leçons d'éloquence du fameux Libanius qui professait alors avec un applaudissement universel. Libanius, quoique païen, ne pouvait se lasser d'admirer les talents extraordinaires de son jeune élève, joints à une modestie rare et à une vertu extraordinaire. Il dit, dans ses Épîtres, qu'il se sentait comme ravi hors de lui-même, toutes les fois qu'il entendait Basile parler en public. Il entretint toujours depuis avec lui un commerce de lettres, et ne cessa de lui donner des marques de la haute estime et de la vénération profonde qu'il avait conçues pour son mérite. De Constantinople, Basile se rendit enfin à Athènes où Grégoire l'avait devancé. Ces deux âmes, si dignes l'une de l'autre, s'unirent bientôt par les liens d'une affection immortelle. Les nouveaux amis se communiquaient leurs pensées les plus intimes, le désir qu'ils avaient également de la perfection chrétienne. Ils demeurèrent ensemble dans une studieuse retraite, s'asseyant à la même table et partageant leur temps entre des prières et des travaux communs. « Nous avions tous deux le même but, dit saint Grégoire ; nous cherchions le même trésor, la vertu. Nous songions à rendre notre union éternelle en nous préparant à la bienheureuse immortalité ; nous nous servions à nous-mêmes de maîtres et de surveillants, en nous exhortant mutuellement à la piété ; nous n'avions aucun commerce avec ceux de nos compagnons qui étaient dérégés dans

leurs mœurs ; nous ne fréquentions que ceux qui, par leur modestie, leur retenue et leur sagesse, pouvaient nous soutenir dans la pratique du bien. Nous ne connaissions à Athènes que deux chemins : celui de l'église et celui des écoles publiques. Quant à ceux qui conduisent aux fêtes mondaines, aux spectacles, aux assemblées, nous les ignorions absolument. » — Les premiers sur la route de la sagesse, les deux amis le furent aussi dans la carrière des sciences et des lettres. A la rhétorique, la poésie, la philosophie, la dialectique, Basile joignit la connaissance de la géométrie et de l'astronomie, autant qu'il fallut pour ne pas demeurer inférieur aux plus habiles de ses contemporains. Les maladies auxquelles sa vie austère et mortifiée le rendait sujet, lui donnèrent l'occasion d'y ajouter l'étude de la médecine, du moins dans ce qu'elle a de plus philosophique. Tant de science et de vertu excita l'admiration à un tel point que partout où l'on parlait d'Athènes et de ses maîtres habiles, on parlait du merveilleux couple d'amis, Basile et Grégoire. Athènes renfermait alors, parmi la population d'écoliers qui vivaient dans son sein, un jeune homme d'une vingtaine d'années, de médiocre taille, le cou épais, les yeux vifs, mais égarés et tournoyants, la barbe négligée, les épaules larges qu'il haussait et remuait souvent : c'était Julien, neveu de l'empereur Constance. Julien voulut s'insinuer dans l'amitié si étroite de Basile et de Grégoire ; mais Dieu avait donné aux deux amis, dans cet âge si tendre, la qualité trop rare de la connaissance des hommes. Ils rejetèrent les avances de Julien, et nous avons déjà cité la prévision sinistre du jeune Grégoire à propos du futur apostat. Cependant, les études des deux amis étaient complètement terminées. Basile et Grégoire allaient quitter Athènes et se séparer l'un de l'autre. Toute la ville s'en émut ; professeurs et élèves les entourèrent, en les conjurant de rester encore. Basile s'arracha enfin à tant de regrets. Grégoire se montra moins inexorable ; il consentit à accepter une chaire d'éloquence ; mais peu après, il se déroba sans bruit à ses disciples, pour aller rejoindre son ami dans sa solitude de Cappadoce. Là, au sein d'une pieuse et féconde retraite, ils attendirent l'heure de la Providence,

se préparant aux grandes choses que Dieu voulait faire par eux.

22. Un autre Père de l'Église grecque illustre alors la ville de Jérusalem, sa patrie. Saint Cyrille, d'abord simple prêtre, fut chargé par Maxime évêque de Jérusalem de prêcher tous les dimanches dans l'assemblée des fidèles et en même temps d'instruire les catéchumènes. Il nous reste de lui vingt-trois *Catéchèses*, ou instructions familières et orales, dont les dix-huit premières expliquent le symbole, et les cinq autres les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie que les néophytes recevaient le même jour. C'est un monument d'un prix inestimable par la clarté et la suite avec lesquelles la doctrine chrétienne y est exposée et défendue contre les païens et les hérétiques. Ces catéchèses qui duraient une heure se faisaient sous les portiques de l'église, et non dans l'église même où les auditeurs qui n'étaient pas encore baptisés n'avaient pas le droit d'entrer. Saint Cyrille y donne le nom de fidèles à ceux qui, même avant d'avoir reçu le baptême, croient de cœur et professent de bouche tout ce que l'Église croit et enseigne. Le talent et l'éloquence que Cyrille déploya dans cette série d'instructions le désignèrent naturellement aux suffrages du clergé et du peuple, après que la mort de Maxime eut rendu vacant le siège épiscopal. L'illustre prêtre devint donc, aux applaudissements de tous, évêque de sa ville natale. L'apparition de la croix miraculeuse, en 351, vint confirmer d'une manière éclatante les faveurs dont Dieu se plaisait à récompenser les travaux du saint pontife. Son attachement à la foi de Nicée ne tarda pas à lui attirer la persécution des Ariens. Acace de Césarée le fit déposer en 357, sous de faux prétextes. On accusait saint Cyrille d'avoir dissipé les trésors de l'Église. Il est vrai que le territoire de Jérusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquait de pain s'adressa à son évêque. Comme Cyrille n'avait plus d'argent, il vendit les vases d'or et les étoffes précieuses de son église, pour nourrir les membres souffrants de Jésus-Christ. C'était sur de pareilles accusations que le concile de Césarée condamnait un évêque catholique ! Rétabli, en 359, au concile de Séleucie, saint Cyrille fut encore une fois déposé au concile de Constantinople (360),

Saint Cyrille,
évêque
de Jérusalem.

et ne put rentrer à Jérusalem qu'après la mort de Constance, qui rouvrit à tant d'exilés le chemin de la patrie. De nouveaux combats l'y attendaient encore.

Saint Nersès,
patriarche
de l'Arménie.

23. Au fond de l'Orient, l'Arménie admirait un nouvel apôtre, dans son patriarche Nersès I^{er} surnommé le Grand. Il était de la royale famille des Arsacides et avait été élevé dans sa jeunesse à Césarée de Cappadoce, puis à Constantinople où il s'était instruit dans les lettres grecques. Dans cette dernière ville, il avait épousé la fille d'un personnage distingué. Veuf après trois ans de mariage, Nersès, de retour dans sa patrie, y avait embrassé la profession des armes. Revêtu de plusieurs dignités militaires, il y joignait celle de chambellan du roi Arsace. Jeune encore, ses vertus éclatantes et sa valeur lui avaient concilié l'estime générale. Sa taille imposante, son air majestueux, inspiraient le respect. En 340, le trône patriarcal d'Arménie devint vacant. Depuis saint Grégoire l'Illuminateur, il y avait eu quelques patriarches scandaleux. La religion en avait beaucoup souffert; deux de leurs successeurs, avec de la vertu, n'avaient pas eu assez d'énergie pour remédier à de si grands maux: il fallait un nouveau Grégoire l'Illuminateur. Une grande assemblée se tenait à ce sujet. Tout à coup, le bruit se répand qu'il existe un descendant du saint patriarche, digne de son aïeul par ses vertus. On prononce le nom de Nersès; tous les suffrages s'accordent, et, avec un concert unanime de louanges, on lui décerne le sceptre patriarcal. « Lui seul sera notre pasteur! s'écrient-on de toutes parts; nul autre ne s'asseoira sur le trône épiscopal! » Étranger à ce grand mouvement, saisi à l'improviste, Nersès voulut se soustraire aux honneurs qu'on lui imposait. Il essaya de fuir; mais le roi lui-même le retint, et détachant de sa propre main l'épée que Nersès portait comme une marque distinctive de sa dignité, il ordonna de le revêtir sur-le-champ des habits pontificaux. L'attente des catholiques arméniens ne fut pas trompée. Sous les efforts du nouveau patriarche, la foi ne tarda pas à refleurir dans leur patrie. Les églises, les autels renversés furent rétablis; de nouveaux temples, dédiés au vrai Dieu, s'élevèrent sur les débris des édifices idolâtriques; des hôpitaux, des monastères furent fondés;

les mœurs s'adoucirent; l'instruction se répandit de toutes parts. Vers l'an 355, à l'époque où Constance persécutait avec le plus de violence les évêques catholiques, le roi d'Arménie lui envoya une ambassade à la tête de laquelle se trouvait le patriarche Nersès. L'empereur entreprit de gagner ce grand homme à l'Arianisme. N'ayant pu y réussir, il s'emporta jusqu'à la fureur et s'oublia au point de violer en sa personne le droit des gens; il exila le saint dans une île déserte.

24. Tels étaient, en Orient et en Occident, les véritables représentants du dogme catholique. Ils en soutenaient la légitimité, les droits imprescriptibles au milieu des plus ardentes persécutions. Il est fort remarquable que parmi eux la possession de la vérité était si calme et si sereine que nul ne songeait à en appeler à un concile nouveau pour définir la question dogmatique. Le symbole de Nicée suffisait à leur foi, comme il suffit à la nôtre. Martin, Hilaire et Phébas, dans les Gaules, professaient la même doctrine que Nersès en Arménie, Osius en Espagne, Basile et Grégoire à Athènes, ou dans l'Asie-Mineure. Sans s'être vus jamais, ces illustres personnages parlaient la même langue théologique, professaient les mêmes croyances, distribuaient aux fidèles les mêmes enseignements. L'épée de Constance n'avait pu diviser la robe sans couture de l'Église, épouse de Jésus-Christ. Tout au plus avait-elle séparé l'ivraie du bon grain. C'est le rôle de tous les persécuteurs. Il ne leur est accordé un instant de puissance, sur la scène du monde, que pour agiter le crible au moyen duquel Dieu éprouve ses élus. Constance ne fit guère autre chose ici-bas. Toutes ses victimes aujourd'hui sont illustres, même humainement parlant. Au contraire les prélats courtisans dont il fit ses favoris sont flétris par l'histoire. Julien allait bientôt renouveler, sans plus de succès et dans un sens plus hostile encore, la même tentative. Constance persécutait les catholiques au nom de l'Arianisme; Julien allait les persécuter au nom de l'idolâtrie. Le premier n'est connu aujourd'hui que comme le plus déplorable et le plus nul des souverains; le second que comme un apostat. Cependant la liste des illustrations catholiques n'était pas fermée. Ambroise venait d'être nommé préfet de Milan. Saint

Possession
non interrom-
pue du dogme
catholique.

Jérôme naissait en Dalmatie (351), et saint Augustin à Tagaste, en Afrique (354). Quelle gloire ces trois noms n'étaient-ils pas destinés à faire rejaillir sur l'Église latine !

§ V. Prétendue chute du pape Liberius.

Témoignages
de l'antiquité
ecclésiastique
relatifs
à saint Libe-
rius.
Théodoret.

25. L'ordre chronologique nous amène à l'examen de la grande question si longtemps controversée de la prétendue chute de Liberius. Bien qu'aujourd'hui elle soit à peu près unanimement résolue dans le monde savant par la négative, il importe de la reprendre avec tous ses développements historiques ; ne fût-ce que pour rendre plus circonspects dans l'avenir les critiques qui seraient tentés d'accueillir trop légèrement les accusations contre le saint-siège et contre les papes. L'enseignement qui ressort de cet exemple mémorable est trop grave et trop solennel pour qu'un historien de l'Église puisse le laisser dans l'ombre. Voici le chapitre consacré par Théodoret à l'exil de Liberius et au retour de ce pontife à Rome. « Ce triomphant athlète de la vérité (ὁ νικηφόρος ἀληθείας ἀγωνιστής), dit-il, avait été déporté en Thrace par ordre de l'empereur. Il y passa deux ans. Durant cet intervalle, Constance eut la fantaisie de visiter Rome, qu'il ne connaissait pas encore. Les dames romaines voulurent profiter de sa présence ; elles conjurèrent les sénateurs et les patriciens, leurs époux, d'aller demander le retour du pontife exilé. Si vous refusez de vous prêter à cette démarche, disaient-elles, nous sommes résolues à tout quitter pour aller rejoindre notre pasteur et notre père dans son exil ! — Mais tous reculaient devant l'idée d'affronter le courroux du prince. Nous n'obtiendrons de lui, répondaient-ils, que la confiscation de nos biens, la mort peut-être. S'il doit céder sur ce point, il ne le fera qu'à votre prière. Allez donc lui présenter vous-mêmes votre requête. De deux choses l'une : ou il l'accueillera favorablement ; ou du moins, s'il la rejette, il n'osera pas sévir contre des femmes. — L'avis était sage ; les dames romaines le suivirent. Elles vinrent, magnifiquement parées, selon qu'il convenait à leur naissance et à leur rang, se prosterner aux pieds de l'empereur, le

suppliant de prendre en pitié cette grande ville privée de son pasteur et livrée comme une proie à des loups ravissants. — Constance leur répondit que Rome avait un pasteur qui suffisait au gouvernement de l'Église. Il voulait parler de Félix, un diacre qui avait été sacré depuis le départ du grand Liberius (μετὰ τὸν μέγαν Λιβέριον). Félix maintenait inviolable la foi de Nicée, mais il communiquait librement avec les Ariens; aussi nul citoyen romain ne voulait mettre le pied dans l'église quand il s'y trouvait. Les nobles chrétiennes en firent l'observation à l'empereur. Celui-ci se laissa fléchir; il ordonna de rappeler l'illustre et digne exilé (προσέταξε τὸν μὲν πάντα ἄριστον ἐκείνον ἐπανελθεῖν), ajoutant qu'il gouvernerait l'église de Rome conjointement avec Félix. Le rescrit impérial ainsi formulé fut lu devant tout le peuple assemblé dans le cirque. Une clameur ironique s'éleva de tous les rangs. Bravo! disait-on. Il y aura un pape pour chaque couleur! Chaque faction aura son cheval favori! — Après cette première explosion de sarcasmes, la foule se mit à crier tout d'une voix : Un Dieu! Un Christ! Un évêque! — J'ai cru devoir reproduire fidèlement ces expressions, parce qu'elles attestent la piété, la justice et la foi des Romains. Après cette manifestation digne d'un peuple chrétien, l'admirable Liberius (ὁ θεσπέσιος Λιβέριος) revint dans sa ville épiscopale, et Félix alla habiter une autre cité ¹. »

26. Voilà le premier comme date, et le plus ample comme récit, des témoignages historiques sur le fait du retour de Liberius à Rome. Théodoret qui l'écrivit dans sa continuation de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, naquit en 387, trente ans seulement après les événements qu'il raconte. Pour lui, Liberius est « le triomphant athlète de la vérité, l'illustre exilé, le grand, l'admirable pontife. » Théodoret ne sait rien de la chute de ce pape; il ne la laisse pas même soupçonner. Il parle de Liberius exactement dans les mêmes termes que saint Athanase. Ce dernier, témoin oculaire et victime lui-même de la persécution dont il décrit toutes les péripéties, avait

Saint
Athanase.

¹ Theodoret, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XIV; *Patrol. græc.*, tom. LXXXII, col. 1040.

dit du pape Liberius et d'Osius évêque de Cordoue : « Ces deux grands hommes apprendront à nos derniers neveux comment il faut combattre jusqu'à la mort pour la défense de la vérité ¹. » Cependant Athanase ne pouvait ignorer que les Ariens faisaient courir le bruit d'une prétendue défection du pape et de l'évêque de Cordoue. Le patriarche d'Alexandrie, au fond de son désert, était soigneusement informé par les moines de la Thébaïde des moindres incidents qui surgissaient chaque jour, durant cette lutte ardente où il jouait sa tête. Très-certainement donc il dut être informé des rumeurs calomnieuses répandues contre l'honneur du pape ; et pourtant il ne les mentionne même pas. C'est à nos yeux la meilleure preuve que ces rumeurs étaient une insigne calomnie, aussi grossière que les lettres fabriquées sous le nom d'Athanase par Ursace et Valens. Pour Athanase donc aussi bien que pour Théodoret, Liberius est un modèle de sainteté, de zèle et d'héroïsme.

Rufin
d'Aquilée,
Socrate
de Constanti-
nople.

27. Rufin, prêtre d'Aquilée, dans son *Histoire ecclésiastique* écrite vers l'an 400, est moins affirmatif que Théodoret et que saint Athanase. Il a eu entre les mains des pièces qui le font hésiter dans son jugement. Les éloges des contemporains de Liberius sont à ses yeux contrebalancés par ces monuments accusateurs. Voici comment il s'exprime : « Liberius, successeur de Jules sur le siège de Rome, fut exilé pour la foi. Les hérétiques mirent à sa place son diacre Félix, lequel pourtant ne partageait pas leurs erreurs, mais se rendit coupable en communiquant avec eux et en recevant l'ordination de leurs mains. Quant à Liberius, il revint à Rome du vivant de Constance. Comment son rappel eut-il lieu ? Le pape souscrivit-il quelque formule au gré de l'empereur ; ou celui-ci ne fit-il que céder aux instances du peuple romain qui l'avait supplié de rappeler le pontife ? C'est une question que je n'ai pu encore parfaitement élucider ². » Contemporain de Rufin d'Aquilée,

¹ Μάρτυρας λαμβανέτω Λιβέριον καὶ Ὅσιον... Ἐἴσι γὰρ ὑπογραμμὸς καὶ τύπος τοῖς μετὰ ταυτὰ γιγνομένοις, ἀγωνίζεσθαι μὲν ὑπὲρ τῆς ἀληθείας μέχρι θανάτου. (S. Athan., *Apol. contra Arianos*, cap. xc ; *Patrol. græc.*, tom. XXV, col. 409.

² Rufin., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XXII-XXIV ; *Patr. lat.*, tom. XXI, col. 495-498.

Socrate de Constantinople étudiait à son tour, dans son *Histoire ecclésiastique*, l'épisode du pape Liberius. Voici son jugement : « La formule de Sirmium ¹, dit-il, telle qu'on l'avait lue au concile de Rimini, fut envoyée par ordre de Constance à toutes les églises d'Italie. Les évêques qui ne consentiraient point à la souscrire devaient être expulsés de leurs sièges, traînés en exil, et remplacés par des intrus. Déjà Liberius évêque de Rome, pour avoir refusé son assentiment à la doctrine des Ariens, avait été relégué au fond de la Thrace et remplacé par Félix que l'influence d'Ursace avait fait élire. Félix était un diacre de l'Église romaine, lequel s'était laissé corrompre par la perfidie arienne et qui fut ainsi promu à la dignité épiscopale. Il est cependant des historiens qui le disculpent et affirment qu'il n'embrassa nullement l'hérésie, mais qu'il fut contraint par la violence et la force à accepter l'ordination. Ces événements furent le signal d'une conflagration universelle. L'Occident était rempli de discordes et de troubles. Les pasteurs légitimes étaient arrachés à leurs églises désolées ; on les traînait chargés de fer en exil, pendant que des intrus étaient mis en possession de leurs sièges. Ces attentats s'exécutaient en vertu de décrets impériaux. L'Orient fut bientôt le théâtre de violences pareilles. Du reste Liberius ne tarda pas à être rappelé de son exil. Dans une sédition, le peuple romain chassa Félix. L'empereur, à son grand regret, se vit forcé d'accorder le retour du pape légitime ². »

28. Ainsi parle l'historien Socrate. Il ne fait aucune mention de la prétendue chute de Liberius ; mais il relève soigneusement la divergence d'opinions qui existait dès lors sur la légitimité du pontificat de Félix. Sozomène, compatriote et contemporain de Socrate, analyse avec la plus minutieuse fidélité le dialogue échangé entre Liberius et Constance dans l'entrevue de Milan, et il continue en ces termes : « En punition de sa résistance à la volonté impériale, Liberius fut dépossédé de son siège dont l'admi-

Sozomène.

¹ Il s'agit ici du troisième formulaire daté de cette ville.

² Socrat., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. xxxvii ; *Patrol. græc.*, tom. LXVII, col. 320, 321.

nistration fut confiée au diacre Félix, élu évêque à sa place. On dit que Félix se montra inviolablement attaché à la foi de Nicée, et qu'en matière dogmatique il fut constamment irréprochable. Le seul grief qu'on puisse lui imputer serait d'avoir, antérieurement à son ordination, communiqué avec les hérétiques. Sur ces entrefaites, Constance voulut visiter Rome. Il y fut accueilli en triomphe, mais le peuple ne cessa de mêler à ses acclamations le nom de Liberius, sollicitant ainsi le retour de son légitime pasteur. L'empereur consulta à ce sujet les évêques de son entourage. D'après leur avis, il répondit aux Romains qu'il accéderait volontiers à leur désir, pourvu que Liberius consentit à recevoir les Ariens dans sa communion ¹. — Quelques jours après, l'empereur quitta la capitale de l'Italie pour se rendre à Sirmium. Dans cette dernière ville, une députation des évêques d'Occident vint le trouver, et l'entretenir de la situation faite à l'Église. Il profita de leur présence pour rappeler Liberius de Bérée, ville de Thrace où le pontife avait été exilé. A son arrivée, Liberius fut pressé par l'empereur de déclarer que le Fils n'est pas consubstantiel au Père. Constance était dirigé dans cette voie d'oppression par les prélats Basile d'Ancyre, Eustathius de Sébaste, et Eleusius de Cysique, lesquels étaient alors le plus en crédit à la cour. Ils réunirent dans une seule formule les diverses définitions de foi rédigées à Antioche et à Sirmium contre les erreurs de Paul de Samosate et de Photin, prétendant que le terme de consubstantiel servait de prétexte à de nouvelles erreurs. En conséquence, ils le supprimaient, et voulaient que Liberius, Athanase, Alexandre, Severien et Crescent fissent de même. Ursace, Germinius de Sirmium, Valens de Mursia et les autres Orientaux les secondaient de tous leurs efforts. Mais Liberius leur remit une autre confession de foi par laquelle il anathématisait quiconque soutiendrait que le Fils n'est pas de même substance que le Père. Les Ariens qui avaient déjà semé la fausse nouvelle qu'Osius de Cordoue s'était rallié à leur erreur, eussent voulu accrédi-ter aussi le

¹ Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XI.

bruit que Liberius avait rejeté le consubstantiel. Cependant Constance renvoya le pontife à Rome. En même temps il ordonnait au peuple romain de le recevoir conjointement avec Félix, pour administrer l'église de concert. Mais les Romains professaient pour l'illustre et grand Liberius une vénération profonde. Ils l'aimaient d'autant plus qu'il avait résisté plus énergiquement en matière de foi aux volontés de l'empereur¹. Une véritable émeute eut lieu dans la ville en faveur de Liberius; le sang coula. Félix survécut peu à ces événements et Liberius gouverna seul l'Église. La providence de Dieu le permit sans doute pour que le siège de Pierre ne fût pas déshonoré par la compétition de deux pontifes, dont la présence simultanée eût été aussi contraire aux canons ecclésiastiques que funeste à l'ordre et à la charité². »

29. Le récit de Sozomène, plus détaillé que tous les précédents, éclaire d'un jour nouveau quelques paroles très-significatives de la notice consacrée par le *Liber Pontificalis* à saint Liberius. On se rappelle que cette notice, rédigée très-certainement d'après les documents ariens, s'exprime ainsi : « Après le retour de Liberius, la persécution fut si violente qu'un grand nombre de prêtres et de clercs fidèles furent égorgés aux pieds des autels et reçurent ainsi la couronne du martyr. Pendant sept années, Liberius occupa de force les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, et du Latran. Ce fut une période de grande persécution ; les clercs étaient bannis de l'église ; on leur refusait même l'entrée des bains publics³. » Rapproché du récit de Sozomène, ce passage de la notice arienne s'explique parfaitement et nous donne la clef d'une situation jusqu'ici enveloppée d'ombre et de mystère. Ces deux témoignages parfaitement conformes, quoiqu'émanés de sources opposées, se corroborent l'un et l'autre par leur parallélisme. Il est donc certain qu'il y eut à Rome, après le retour de Liberius, un schisme véritable. D'une part les Ariens ne voulaient pas se soumettre au

Importance
du témoi-
gnage de
Sozomène.

¹ Καλὸν καὶ ἀγαθὸν Λιβέριον, ὑπὲρ τοῦ δόγματος ἀντιπύοντα τῷ βασιλεῖ.

² Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XIII; *Patrol. græc.*, tom. LXVII, col. 1149-1153. — ³ Cf. chapitre précédent, notice de saint Liberius d'après le *Liber Pontificalis*.

pasteur légitime ; de l'autre Liberius refusait aux Ariens l'entrée dans les églises. Quant à la masse du peuple romain, il est évident que toutes ses sympathies étaient pour le véritable pontife, puisqu'on refusait aux clercs soupçonnés d'arianisme l'accès aux bains publics. Cette remarque, qui a échappé jusqu'ici à l'attention des historiens, nous paraît avoir une importance capitale. Elle donne au témoignage de Sozomène une valeur beaucoup plus considérable qu'il n'en aurait par lui-même, s'il était isolé. Ce n'est plus seulement en effet la parole de cet historien et la justification faite par lui de la conduite de Liberius, que nous avons sous les yeux ; mais la concordance manifeste, palpable, évidente, de ses affirmations avec celles des Ariens. Sozomène loue précisément Liberius des mêmes actes dont l'accusent les Ariens. Ceux-ci se plaignent que Liberius, de retour à Rome, se montra inexorable envers leurs adhérents. Ils traitent son inflexibilité de despotisme ; sa résistance de persécution ouverte. Sozomène déclare également que Liberius, soutenu par l'affection de son peuple, rentra dans la plénitude de son pouvoir. Il articule très-nettement cette circonstance d'une sédition « où le sang coula. » La notice arienne confirme le fait quand elle nous parle « des prêtres et des clercs de son parti égorgés au pied des autels. » Mais si Liberius eût souscrit à Sirmium une profession de foi arienne, s'il avait dans cette ville communiqué avec les Ariens, comment aurait-il pu les persécuter à Rome ? Si ce pape avait cédé lâchement aux instances des Orientaux, comment Sozomène aurait-il pu dire que les Romains « aimaient d'autant plus ce pontife qu'il avait résisté plus énergiquement aux volontés de l'empereur en matière de foi ? » Nous ne croyons donc pas nous tromper en attribuant au témoignage de Sozomène une valeur exceptionnelle, dans la question qui nous occupe.

30. Après ces divers historiens presque contemporains des faits qu'ils racontent, il nous faut écouter la voix de la tradition et recueillir par tous les échos le jugement que les siècles passés ont porté avant nous de la mémoire naguère si controversée du grand pape Liberius. Saint Ambroise, qui l'avait personnellement connu,

ne l'appelle jamais que le « saint pontife ¹. » Saint Basile, dans sa fameuse lettre aux évêques d'Occident, parle dans les mêmes termes d'un pape qu'il avait pu voir durant son exil à Bérée; il le nomme « le très-bienheureux évêque Liberius ². » Saint Epiphane le désigne avec la même admiration ³. Le pape Siricius, dans une lettre à Himerius de Tarragone, écrite en 398, cite l'autorité de Liberius « son prédécesseur de vénérable mémoire ⁴. » Si l'on veut bien considérer qu'entre Liberius et Siricius un seul pape, saint Damase, s'était assis sur le trône de saint Pierre, et que dix-huit années seulement les séparaient l'un de l'autre, on comprendra la valeur de ce témoignage. Nous ne pouvons donc nous étonner de trouver dans les plus anciens martyrologes, attribués à saint Jérôme, la fête de saint Liberius indiquée à la date du 23 septembre ⁵. Le *Menologium Basilianum*, dont l'autorité est si considérable dans l'Église grecque, inscrit le nom de saint Liberius à la date du 27 août, avec la notice suivante : « Le bienheureux Liberius, intrépide défenseur de la vérité, était évêque de Rome sous le règne de l'empereur Constance. Embrassé d'amour et de zèle pour la foi catholique, il accueillit comme un héros de Jésus-Christ Athanase le Grand, persécuté par les hérétiques et chassé de son siège patriarcal. Du vivant de Constantin le Jeune et de Constant, la foi orthodoxe avait été respectée; mais lorsque leur frère Constance fut resté seul maître de l'empire, l'Arianisme que ce prince professait devint la religion de l'État. Liberius s'opposa avec énergie à l'envahissement de l'erreur et fut par ce motif déporté dans la petite ville de Bérée, en Thrace. Mais les Romains, dans leur invincible attachement pour le saint pontife, allèrent le redemander à l'empereur. Leur requête fut accueillie; Liberius revint au milieu de son troupeau, le gouverna saintement, et mourut ⁶. »

¹ *Vir sanctior... Sanctæ memoriæ Liberius.* (S. Ambros., lib. III, de *Virginibus*, cap. 1-IV.) — ² Μακαριωτάτου ἐπίσκοπου Λιβερίου. (S. Basil., *Epist.* 263; *Patrol. græc.*, tom. XXXII, col. 980.) — ³ Λιβέριον Ῥώμης τὸν μακαρίτην. (S. Epiphani, *Hæres.*, 75; *Patrol. græc.*, tom. XLII, col. 505.) — ⁴ *Venerandæ memoriæ prædecessore meo Liberio.* (S. Siricius, *Epist. ad Himerium Tarraconens. epis.*; *Patrol. lat.*, tom. XIII, col. 1133.) — ⁵ *Romæ depositio sancti Liberii episcopi.* (*Martyr. Hieronimian.*; Bolland., *Act. Sanct. die vigesima tertiâ Sept.*, p. 573.) — ⁶ *Id.*, *ibid.*

Les *Ménées* tiennent le même langage, avec cette variante cependant qu'elles enregistrent l'entrevue de Liberius avec Constance à Sirmium, et déclarent que tous les efforts de l'empereur furent impuissants à fléchir la résistance du pontife. Le même fait nous avait déjà été attesté par Sozomène. La notice des *Ménées* se termine par deux vers grecs qui font allusion au mépris avec lequel l'illustre proscrit avait repoussé les offres d'argent qui lui avaient été faites de la part de Constance. Voici ce distique : « Au sein de la gloire, Liberius jouit maintenant des richesses que par sa noble pauvreté il a thésaurisées précédemment pour le ciel ¹. »

Témoignage
de Nicéphore
Calliste.

31. Pour clore cette liste rétrospective des témoignages historiques et traditionnels, il ne nous reste plus qu'à citer le chapitre consacré par Nicéphore Calliste à l'épisode du rappel de Liberius. « Ce pape avait été exilé à Bérée, dans la Thrace, dit Nicéphore. Félix, diacre de l'Église romaine, lui fut donné pour successeur. Ce dernier faisait profession d'enseigner la foi de Nicée; on lui reprochait seulement d'avoir communiqué trop librement avec les sectaires, avant sa promotion à l'épiscopat. Lors du voyage de Constance à Rome, les femmes des plus illustres citoyens et tout le peuple en masse insistèrent près du prince et demandèrent que Liberius fût rappelé. L'empereur le promit, à la condition que Liberius consentirait à communiquer avec les évêques ariens, les seuls qui parussent alors à la cour ². Peu de temps après, Constance partit pour Sirmium, où une députation des évêques d'Occident vint le supplier dans le même sens. Le pape fut donc ramené du lieu de son exil et parut devant l'empereur. Dans une conférence publique, Constance lui demanda instamment de déclarer que le Fils n'est pas consubstantiel au Père. Basile d'An-cyre, Ursace, Valens, Germinius de Sirmium, joignirent leurs sollicitations à celles de l'empereur. Tous leurs efforts furent inutiles. Au lieu de souscrire la formule qu'ils lui présentaient, Libe-

¹

Τὸν πλοῦτον ἀντλεῖν Λιθέριος νῦν ἔχει
Ὅν οὐρανοῖς ἦν ἐμφρόνως θησαυρίσας.

(Bolland., *ibid.*)

² Nicephor. Callist., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. xxxv.

rius rédigea une profession de foi solennelle dans laquelle il déclarait séparer de la communion catholique toutes les églises qui ne confessaient pas que le Fils est de la même substance que le Père. Il se détermina à cet acte pour couper court aux calomnies que les Ariens cherchaient déjà à répandre, disant partout que Liberius consentait enfin à répudier le terme de « consubstantiel. » La même manœuvre avait déjà été employée pour flétrir le grand Osius de Cordoue. Malgré cette énergique résistance, les évêques d'Occident obtinrent de ramener avec eux le saint pontife à Rome. Des lettres signées par l'empereur et les prélats orientaux réunis à Sirmium ordonnaient au clergé et aux fidèles Romains de recevoir Liberius, et de le laisser gouverner l'Église conjointement avec Félix. Mais on ne tint nul compte de ces injonctions. La multitude se souleva; Félix fut chassé, et le troupeau de Jésus-Christ n'eut qu'un seul pasteur ¹. »

32. A considérer uniquement cet ensemble concordant, uniforme, majestueux, de la tradition et de l'histoire en faveur de la sainteté irréprochable de Liberius, il semble qu'il soit impossible d'élever un doute. On se demande si la question a jamais pu être sérieusement posée. Voici pourtant ce que Bossuet écrivait, en 1690, dans la *Défense de la déclaration du clergé gallican* : « La nécessité me force à examiner ici, je ne dis pas les hésitations plus ou moins périlleuses, mais les chutes des pontifes romains en matière de foi. J'éprouve une véritable répugnance à aborder un sujet qui pourra scandaliser les esprits faibles, mais j'ai la confiance que la foi véritable ne fera que se consolider, quand on verra que, malgré les défaillances des papes dans la charge qui leur a été imposée de confirmer les frères dans la foi, l'Église catholique n'en est pas moins restée immuable. Le nom de Liberius est le premier qui se rencontre dans l'ordre chronologique. Mon intention n'est pas d'entrer dans la discussion des formules de foi dressées à Sirmium; les hommes les plus érudits avouent

Texte
de Bossuet
dans la *De-
fensio cleri
Gallicani*.

¹ Nicephor. Callist., *Hist. eccles.*, lib. IX, cap. XXXVII; *Patrol. græc.*, tom. CXLVI, col. 372-374.

qu'il est difficile d'avoir une opinion arrêtée dans cette controverse. Quant à moi j'incline vers le sentiment que, de toutes ces formules diverses, celle que Liberius a souscrite était la plus innocente. Mais il n'en est pas moins certain que Liberius a très-mal agi, lui qui, connaissant les artifices et la perfidie des Ariens, souscrivait une profession de foi où l'on dissimulait la consubstantialité du Christ, où l'on taisait cette vérité capitale que le Fils est de la même substance que le Père. C'était là, si je puis parler ainsi, le mot de passe et comme le gage d'une alliance avec l'hérésie; tellement que les Ariens ne l'exigeaient que pour diffamer et anéantir la foi de Nicée. Après cette souscription, Liberius n'hésita point, dans des lettres aussi honteuses que misérables, à se ranger du parti des Ariens et à bannir Athanase de sa communion et de celle de l'Église romaine. Or, à cette époque, la communion d'Athanase était la communion catholique. La conduite de Liberius justifie amplement l'anathème dont saint Hilaire a flétri la mémoire de ce pape. Saint Jérôme dit formellement que Liberius a souscrit une formule hérétique. Aussi, à son retour, les Romains ne le considérèrent plus que comme un traître qui avait déserté la cause de la foi, qui s'était souillé dans la fange arienne, et qui communiquait avec ces sectaires en toutes choses, sauf en ce qui concerne l'infamie de la rebaptisation. Ce sont les paroles mêmes du *Liber Pontificalis*. On ne saurait trop insister sur ce fait capital; savoir qu'après son retour, ce pape si misérablement devenu le complice des Ariens, fut rejeté par la majorité du clergé et des fidèles de Rome. Saint Damase, le prêtre le plus considéré de cette ville, le futur successeur de Liberius, eut en horreur sa communion: il abandonna le pontife infidèle pour s'attacher à Félix, lequel par un revirement d'opinion venait de prendre en main la défense du catholicisme contre Constance. C'est là ce que le *Liber Pontificalis* énonce implicitement quand il dit: « A partir du jour où Liberius fut rentré à Rome, une horrible persécution sévit contre le clergé, à tel point que des prêtres et des clercs furent massacrés aux pieds des autels et reçurent ainsi la couronne du martyr. » Baronius lui-même admet l'authenticité de ces paroles du catalogue

officiel des papes. Il est donc clair que Liberius ne confirmait pas, mais qu'il anéantissait la foi véritable. A cela, que répondent les partisans de l'infaillibilité du pape? Ils disent en premier lieu que Liberius ne fut entraîné à cette lamentable et infâme conduite (*ad hæc misera et nefanda*) que par la force. C'est le mot de saint Jérôme qui nous apprend que le pontife « se laissa vaincre par les ennuis de la captivité. » Le fait d'ailleurs est suffisamment attesté par les misérables lettres qui nous restent de Liberius. En les lisant, on ne voit pas, mais on sent que le glaive était suspendu sur sa tête. Un autre sentiment d'ailleurs agissait plus puissamment encore sur son esprit; c'était la passion désordonnée de recouvrer un si grand siège, dont il avait été banni. Baronius n'hésite pas à dire que telle fut la perfide Dalila qui pervertit ce nouveau Samson. Quoi qu'il en soit, si les paroles du Christ : *Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua et tu aliquando conversus confirma fratres tuos*¹, signifiaient, comme on le prétend, que le successeur de Pierre ne peut absolument pas défaillir dans la foi, ni manquer jamais à sa charge de confirmer ses frères, il aurait fallu que Liberius se montrât aussi inaccessible aux menaces, qu'étranger aux sentiments d'une ambition coupable. Qui ne voit, en effet, que la promesse de Jésus-Christ à Pierre, prise dans le sens rigoureux, excluait pour l'Apôtre la possibilité d'être vaincu par aucune faiblesse de l'esprit humain? Vouloir excepter la terreur de cet affranchissement général de toutes les passions, serait une argutie indigne d'un sujet si sérieux. Or il est certain que cette invincible constance, accordée comme un privilège à l'âme de Pierre, aurait dû passer à tous ses successeurs, héritiers de la promesse. Si l'on prétendait dire que ce ne fut point la crainte, mais l'ignorance, ou toute autre passion plus ou moins coupable, qui fit tomber Liberius, nous n'en serions que mieux fondés à demander si, en pareille occurrence, Damase et l'Église romaine auraient dû s'associer à cette faiblesse du pontife. Évidemment ils n'eussent été que plus

¹ « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Toi-même, converti un jour, tu confirmeras tes frères dans la foi. » (Luc., XXII, 32.)

autorisés à lui résister en face. Reconnaissons donc que la foi romaine, l'Église romaine, devaient pouvoir résister non-seulement à la crainte, mais à toutes les autres passions. Et si l'on aime mieux attribuer la chute de Liberius à la terreur, nous demanderons encore pourquoi ce pape, revenu à Rome, débarrassé par conséquent des craintes d'une persécution imminente, se fit à son tour le persécuteur de ses frères, pour les forcer à embrasser une communion impie, confirmant ainsi par la violence et la force tout ce qui s'était fait précédemment contre la foi catholique? Il faut donc chercher un autre système de défense pour excuser Liberius. Je rencontre ici Baronius et Bellarmin, qui s'efforcent de prouver que la formule souscrite par ce pape n'était pas ouvertement hérétique. Mais qu'importe, puisqu'il est certain que la formule souscrite et approuvée par lui, quelle qu'elle fut, passait sous silence la foi de Nicée? Saint Hilaire, disent-ils, approuva lui-même cette formule. Je demanderais encore si saint Hilaire l'approuvait absolument comme intègre et complète; ou plutôt s'il n'essayait pas, au moyen de cette formule imparfaite, d'attirer par voie de conséquence ceux qui s'y rattachaient à la plénitude de la foi catholique, dont elle était réellement la moins éloignée. Du reste, Hilaire, ce grand docteur, n'autorisa jamais les orthodoxes, les défenseurs de la foi de Nicée, à souscrire des formules où la foi de Nicée était passée sous silence; il ne voulut jamais racheter à ce prix la liberté de l'épiscopat et la paix de l'Église. Il ne le voulut point; il ne le fit pas; et cependant il est hors de doute que Liberius le fit. Mais, dit-on, autre chose est se taire; autre chose est nier. Non, répondrai-je, il n'y a plus de différence, quand les choses en viennent au point que le silence soit équivalent à la négation. Les Ariens, par ce silence, n'entendaient pas autre chose que la destruction du symbole de Nicée. Entre les catholiques et les sectaires, la controverse roulait en effet sur ce que les premiers ne permettaient plus de dissimuler la foi de Nicée, tandis que les seconds voulaient l'étouffer par le silence. Liberius ne l'ignorait pas; c'était chose universellement connue. En de telles circonstances, se taire c'était nier. Le mot de Jésus-Christ s'appliquait ici

dans toute sa force : « Quiconque rougira de moi et de ma parole, le Fils de l'Homme rougira de lui ¹. » Celui qui se tait sciemment, alors qu'il est besoin d'une profession de foi explicite, celui-là fait plus que de « rougir, » il nie. Aussi l'*erubuerit* de saint Luc est-il rendu, dans le texte de saint Matthieu, par le verbe *negaverit* ². Donc Liberius a nié, en taisant ce qu'il devait proclamer même au sein des tortures, même sous le coup de la mort. Dans cette extrémité, il racheta par un honteux silence le droit de remonter sur le siège apostolique, mais il déclarait autant qu'il était en lui que la Chaire de Pierre admettait à sa communion tous ceux qui étouffaient dans le silence la foi de Nicée. Et non-seulement cela, mais il déclarait implicitement que la Chaire de Pierre refusait sa communion aux défenseurs de la foi de Nicée; ce qui était l'unique motif pour lequel les Ariens tenaient tant à voir Liberius excommunié Athanase. Il ne s'agit donc point de chercher de vaines subtilités; il faut envisager le fait tel qu'il se présente tout naturellement à l'esprit. Nous blâmons l'acte de Liberius, dit-on, mais nous soutenons qu'intérieurement il avait conservé la foi. Moi aussi je reconnais très-volontiers que Liberius avait conservé la foi au fond du cœur, mais je constate qu'il a écrit et agi en sens contraire et que dès lors il a trahi la foi. Je ne crois pas que Baronius lui-même eût pu nier que la souscription du pape Liberius intéressât très-réellement la foi. D'ailleurs si l'on admettait qu'il suffit, pour sauvegarder la promesse de Jésus-Christ faite à Pierre, que le pontife romain conservât intérieurement la foi véritable, quelles que fussent ses déclarations extérieures, on nous ouvrirait une trop belle porte. Quoi! dirions-nous; voilà un pape qui avait la foi dans le cœur, mais qui a souscrit des définitions hérétiques. De deux choses l'une : ou cela ne suffit pas pour sauvegarder la promesse divine, et dès lors ne saurait excuser Liberius; ou cela suffit, et dès lors voilà, de l'aveu même de nos adversaires, un pape qui enseigne l'erreur, malgré la promesse du Christ. Tout esprit sérieux et impartial n'éprouvera, je le sais, qu'un profond mépris pour de

¹ Luc., xv, 26. — ² Matth., x, 3.

telles arguties; mais les subtilités des adversaires nous forcent à descendre à ces futiles détails. Encore une question sur ce sujet. Ce sera la dernière. Après la chute de Liberius, lorsque ce pape se montrait souillé par son alliance avec les Ariens, était-ce toujours un devoir de se maintenir en communion avec lui? Les prêtres Damase et Eusèbe, ainsi que les autres fidèles de Rome, ne crurent pas devoir agir ainsi, parce que c'eût été se flétrir, eux et l'Église catholique elle-même. Mais alors est-ce que Liberius avait cessé d'être le véritable pape? Comment cela eût-il pu se faire? Son hérésie le déposait-elle de fait? Baronius a l'air de pencher pour cette opinion et cependant il s'efforce, ainsi que Bellarmin, de prouver que Liberius n'était réellement pas hérétique. En tout cas, quels autres motifs, en dehors de l'hérésie formelle, serait-il possible d'admettre pour justifier la déposition d'un pape? Si les adversaires nous accordent ce point, ils seront bientôt entraînés malgré eux à des concessions qu'ils repoussent. Quoi donc? Faut-il entendre l'infailibilité en ce sens que, dès l'instant où il se trompe, un pape cesse d'être pape? Dans ce cas nous serons d'accord; puisque nous aurons le droit de déclarer que le pontife romain peut errer en matière de foi, avec cette réserve qu'aussitôt après la déclaration de son erreur il cesse d'être pape. S'il nous est permis en sûreté de conscience de professer cette doctrine, nous avons gain de cause. Mais peut-être objectera-t-on que tous ces faits regrettables n'occupèrent qu'un très-petit intervalle de la vie de Liberius. En toute hypothèse, ces événements ne purent pas durer moins de sept à huit mois. Or est-ce qu'on osera prétendre que l'efficacité des promesses du Christ puisse se réduire à une question de temps? D'ailleurs la persécution de Liberius contre les catholiques ne fut point un acte passager. Quoi qu'il en soit donc, nous tenons pour certain que la foi de Pierre, la foi Romaine, le Siège apostolique, ne peuvent périr; nous croyons qu'on doit obéissance au pontife romain et que tout catholique a le devoir de demeurer dans sa communion; mais il faut entendre ces vérités fondamentales dans l'ensemble et non pas les disséquer par le menu. Malgré la complète défection de Liberius, la foi de Pierre subsista; la foi de Syl-

vestre, de Marc, de Jules, prédécesseurs de Liberius, subsista. Cette foi soutenait les prêtres romains, et l'un d'entre eux, Eusèbe, l'atteste clairement quand il dit : « Je persiste dans la foi du bienheureux Jules, des mains duquel j'ai reçu l'ordination ¹. » Ni le Siège apostolique, ni l'Église Romaine ne sont tombés. Ils seraient demeurés immuables, quand même Liberius eût fait pis encore. Ceux qui se séparèrent de la communion de ce pape n'en étaient pas moins indissolublement unis à l'Église catholique et au siège de Pierre ; on peut dire même qu'ils étaient d'autant plus attachés au souverain Pontife qu'ils désiraient plus ardemment que le souverain Pontife fût orthodoxe ². »

33. Le latin de Bossuet, que nous venons de traduire aussi fidèlement qu'il nous a été possible, allait beaucoup plus loin qu'il n'eût voulu peut-être. En renversant le système des partisans de l'infaillibilité pontificale, il donnait au protestantisme des armes que Bossuet, avec tout son génie, eût été impuissant à paralyser. En admettant en effet que la promesse de Jésus-Christ, faite à saint Pierre, n'aie qu'une valeur de convention et en quelque sorte sommaire, qu'elle puisse subsister malgré la défection d'un souverain pontife en matière dogmatique, les protestants étaient en droit de rejeter l'autorité du pape. Ils le faisaient donc et ils s'appuyaient précisément des arguments que Bossuet développait lui-même. Le grand évêque de Meaux leur répondit en ces termes, dans sa *Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église* : « Que dirons-nous de la chute de Liberius ? L'Église conserva-t-elle sa succession lorsqu'un pape rejeta la communion d'Athanase, communia avec les Ariens et souscrivit à une confession de foi quelle qu'elle soit, où la foi de Nicée était supprimée ? Pouvez-vous croire, mes frères, que la succession de l'Église soit interrompue par la chute d'un seul pape, quelque affreuse qu'elle soit, quand il est certain dans le fait que lui-même il n'a cédé qu'à la force ouverte, et que de lui-même aussi il est retourné à son devoir ? Voilà

Texte de Bossuet dans sa seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église.

¹ Mombrit., *Act. Eusebii*, tom. I, pag. 615 ; Baluz., *Miscellan.*, tom. II, pag. 141, 142. — ² Bossuet, *Defens. Declarat. cleri Gallicani*, lib. IX, cap. XXXIII, XXXIV.

les deux faits importants qu'il ne faut pas dissimuler, puisqu'ils lèvent entièrement la difficulté. Le ministre ¹ répond que la violence qu'il souffrit fut légère, et tout ce qu'il en remarque c'est qu'il ne put supporter la privation des honneurs et des délices de Rome. Mais fallait-il taire les rigueurs d'un empereur cruel, et dont les menaces entraînaient après elles non-seulement des exils, mais encore des tourments et des morts ? On sait par le témoignage constant de saint Athanase et de tous les auteurs du temps, que Constance répandit beaucoup de sang, et que ceux qui résistaient à ses volontés sur le sujet de l'Arianisme avaient tout à craindre de sa colère, tant il était entêté de cette hérésie. Je ne le dis pas pour excuser Liberius, mais afin qu'on sache que tout acte qui est extorqué par la force ouverte, est nul de tout droit et réclame contre lui-même. Mais si le ministre déguise le fait de la cruauté de Constance, il se tait entièrement du retour de Liberius à son devoir. Il est certain que ce pape, après un égarement de quelques mois, rentra dans ses premiers sentiments, et acheva son pontificat qui fut long, lié de communion avec un saint Athanase, avec un saint Basile et les autres de pareil mérite et de même réputation. On sait qu'il est loué par saint Epiphane et par saint Ambroise qui l'appelle par deux fois « le pape Liberius de sainte mémoire » et insère dans un de ses livres avec cet éloge un sermon entier de ce pape, où il célèbre hautement l'éternité, la toute-puissance, en un mot la divinité du Fils de Dieu et sa parfaite égalité avec son Père. L'empereur savait si bien qu'il était rentré dans la profession publique de la foi de Nicée, qu'il ne voulut pas l'appeler au concile de Rimini, et craignit de pousser deux fois un personnage de cette autorité et qu'il n'avait pu abattre qu'avec tant d'efforts ². »

¹ Il s'agit ici de Basnage, qui venait de publier, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage ainsi intitulé : *Traité des préjugés faux et légitimes, ou réponse aux lettres et instructions pastorales de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de M. Colbert, archevêque de Rouen, de M. Bossuet, évêque de Meaux et de M. de Nesmond, évêque de Montauban*, 1701. Rotterdam (Delft), Lecos (Adrien Beman), 3 vol. in-8°. Bossuet lui répondit par la *Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, publiée en décembre de la même année.

² Bossuet, *Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, œuvres comp., édit. Vivès, tom. XVII, pag. 217, 218.

Appréciation
du rôle de
Bossuet dans
cette contro-
verse.

34. Nous ne nous permettrons pas de relever les contradictions flagrantes qui existent entre Bossuet apologiste du catholicisme contre les protestants et Bossuet défenseur du gallicanisme. Le lecteur pourra faire lui-même cette étude, en se rappelant toutefois que la *Defensio*, ouvrage posthume du grand évêque de Meaux, corrigée à trois reprises différentes, sans qu'on ait pu en retrouver le texte original, ne fut publiée que trente ans après la mort de son illustre auteur, sous une influence notoirement janséniste ¹. Plus que jamais il convient de poser ces réserves, en un temps où la mémoire de Bossuet est devenue l'objet d'attaques aussi téméraires qu'exagérées. Pour nous, témoin impartial des faits, uniquement désireux de demeurer fidèle à la vérité historique, nous avons le devoir de sauvegarder, au nom même des principes, les droits imprescriptibles de la conscience et les règles canoniques. Or, il est élémentaire en droit canon qu'un ouvrage posthume, publié sans l'aveu de l'auteur, ne saurait être considéré comme son œuvre gèneuine, représentant sa véritable pensée. Cette règle figure au nombre de celles que l'Église romaine, dans sa maternelle sagesse, a fixées pour la congrégation de l'Index. Cette règle n'a jamais cessé d'être observée, et l'on peut dire qu'elle prend un caractère plus obligatoire encore lorsqu'il s'agit d'un auteur dont les autres écrits ont été consacrés à la défense de la vérité. Aussi le grand pape Benoît XIV écrivait, le 31 juillet 1748, à l'archevêque de Compostelle, ces lignes qu'il n'est pas permis à un Français d'oublier : « Vous devez savoir que, depuis peu d'années, on a publié et imprimé un livre dont le but est de soutenir les propositions établies par le clergé de France, dans l'assemblée de 1682. Quoique le nom de l'auteur ne s'y trouve pas, tout le monde sait qu'il est de Bossuet, évêque de Meaux. On examina sérieusement, dans le temps de Clément XII, notre prédécesseur immédiat, si l'on proscrirait cet ouvrage. Il fut conclu enfin qu'on s'abstiendrait de toute proscription, tant à cause de la mémoire de

¹ C'est le neveu, l'évêque de Troyes, nommé comme son oncle Jacques-Benigne Bossuet, mais n'ayant retenu que cela de l'héritage de cet immortel génie.

l'auteur, qui avait si bien mérité de la religion à tant d'autres titres, que par la juste crainte de faire naître de nouvelles disputes ¹. » Qu'on le sache donc bien en France. C'est Rome qui a pris l'initiative du respect pour le génie de l'évêque de Meaux. Sans pactiser avec ce qu'on pourrait appeler les préjugés de Bossuet, elle a couvert du manteau de sa charité les faiblesses de cet illustre docteur. Lui-même d'ailleurs, il avait exprimé formellement avant de mourir la volonté que sa *Defensio* ne fût jamais publiée. Il doutait donc personnellement de la valeur réelle de cet ouvrage. J'avoue pour ma part que cette pensée me console. Je ne puis me persuader que Bossuet crût fermement que la parole de Jésus-Christ : *Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua*, fût une formule indécise, sortie par inadvertance des lèvres du Verbe, Fils de Dieu, sans opérer immédiatement et pour toute la suite des âges ce qu'elle signifiait. La preuve que Bossuet ne le croyait pas, c'est qu'il tient dans son Instruction pastorale un langage complètement différent. En tout état de cause, dût-on ne partager point l'indulgence maternelle de l'Église romaine et notre admiration particulière pour ce grand homme, il resterait uniquement à dire que Bossuet s'étant contredit lui-même dans la question qui nous occupe, ses deux témoignages opposés s'annulent. Mais il a fait mieux. A deux reprises différentes, il a exprimé d'avance sa soumission explicite à l'Église romaine sa mère. « Que notre déclaration devienne ce qu'elle pourra ! s'écriait-il. Je n'ai pas la prétention de la défendre envers et contre tous ² ! » Et après ce cri de la conscience, faisant un retour sur lui-même, se posant en face de la mort et du jugement éternel, il ajoutait : « Je

¹ *Notum tibi absque dubio erit opus non multis abhinc annis editum typisque impressum quod etsi nomine auctoris careat, omnes tamen probe sciunt esse Bossueti episcopi Meldensis. Totum opus versatur in asserendis propositionibus a Clero Gallicano firmatis in conventu anni 1682. Tempore Clementis XII, nostri immediati prædecessoris, serio actum est de opere proscribendo, et tandem conclusum fuit ut a proscriptione abstineretur, nedum ob memoriam auctoris et tot aliis capitibus de religione bone meriti, sed ob justum novorum dissidiorum timorem.* (Ballar., Benedicti Papæ XIV, 31 jul. 1731.)

² Bossuet, *Gallia orthodoxa*, cap. X, tom. XXI, pag. 48

déclare à toute la terre que je veux vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique, soumis à l'autorité de l'Église romaine, du Saint-Siège et de notre saint père le pape Innocent XI, à présent régnant. Que Dieu nous reçoive dans cette foi ; que Pierre, qu'Innocent XI reconnaisse en moi la plus humble de ses brebis, soupirant pour la paix de l'Église, poussant sans cesse jusqu'au ciel les vœux les plus ardents, afin qu'il daigne abaisser à ses pieds la hauteur et la folle vanité du siècle; aussi bien que tout l'orgueil de l'hérésie et du schisme, en quelque lieu qu'il se puisse cacher ¹. »

35. On nous pardonnera, nous l'espérons, cette digression sur l'évêque de Meaux, dont les doctrines se rencontreront plus d'une fois encore en hostilité avec les nôtres, dans le cours de cette *Histoire*. Quoi qu'il en soit, Bossuet croyait très-sincèrement que le pape Liberius avait failli. Cette opinion était alors celle de Tillemont, de Fleury, de toute l'école critique du XVII^e siècle. Hâtons-nous d'ajouter que Baronius lui-même l'avait partagée. C'est que des découvertes fort inattendues s'étaient produites successivement, depuis Nicéphore Calliste et les autres historiens de l'antiquité. Il se passa pour saint Liberius quelque chose d'analogue à ce qui advint de nos jours pour le pape saint Calliste I. Après des siècles d'oubli, on venait de mettre la main sur un ensemble de documents jusqu'alors inconnus, lesquels semblaient établir d'une manière péremptoire la faute de saint Liberius, et trancher ainsi pour jamais une question si longtemps problématique. En 1479, Mombritius, hagiographe milanais, avait publié une collection d'*Acta sanctorum* en deux volumes in-folio. La tempête de la réforme qui s'éleva bientôt après ne permit pas à cette œuvre vraiment sérieuse de prendre dans le monde savant le rang qu'elle méritait. En 1678, Baluze, dans ses *Miscellanea*, reproduisit quelques-unes des pièces de la collection de Mombritius, dont il avait retrouvé des copies dans des manuscrits appartenant aux diverses bibliothèques de France. Au nombre de ces pièces s'en trouvait une intitulée : *Vita*

Découverte
par Mombritius et
publication
par Baluze
des *Acta S
Eusebii*.
Texte des
Acta.

¹ Bausset, *Hist. de Bossuet*, pièces justificatives du livre sixième.

sancti Eusebii presbyteri Romani. « Je l'ai rencontrée, dit Baluze, dans quatre manuscrits fort anciens, l'un de la bibliothèque du roi et les autres de celle de M. Colbert. J'en ai soigneusement collationné le texte. Bien que Mombritius l'ait déjà fait connaître, je crois devoir publier de nouveau ce document qui renferme des particularités fort intéressantes, et dont on ne trouve aucune mention dans les annales ecclésiastiques ¹. » Voici la teneur de cette pièce : « Au temps où Liberius fut rappelé d'exil par l'hérétique Constance Auguste, à la condition qu'il ne rebaptiserait point le peuple mais qu'il le souillerait par une communion impie, Eusèbe, prêtre de la ville de Rome, se mit à déclarer que Liberius, l'ami de Constance, était un hérétique. Un grand nombre de fidèles, soutenus par le crédit du saint prêtre, persévérèrent dans la confession sainte et la foi catholique, refusant de communiquer avec Liberius. Celui-ci occupa de force les basiliques ; Félix fut violemment déposé du siège épiscopal dont Liberius resta seul maître, et le prêtre Eusèbe fut arrêté pour avoir rassemblé et instruit le peuple dans une maison qui lui appartenait et qu'il avait fait construire lui-même. Amené devant l'empereur et Liberius, Constance lui dit : Crois-tu être le seul véritable chrétien de toute la ville de Rome ? — Eusèbe répondit : L'Évangile nous apprend que le Christ ne trouvera plus de foi sur la terre. Quant à moi je garde la foi de mon baptême et la bénédiction sacerdotale que j'ai reçue des mains du bienheureux Jules. — Liberius dit : Je tiens la place de Jules, puisque je suis son successeur. — Il en serait ainsi, répondit Eusèbe, si vous aviez persévéré dans la foi que vous professiez avant votre exil. — Liberius, en présence de l'empereur, répondit : Me croyez-vous donc si misérable que j'aie pu l'abandonner ? — Le fait parle assez haut, répliqua Eusèbe. — Mais à quoi bon distinguer entre l'une et l'autre foi ? demanda l'empereur, — Quant à nous, répondit Eusèbe, nous avons persévéré dans l'intégrité de la doctrine. Vous, au contraire, poussés par l'instigation du diable et par un sentiment de basse jalousie, vous avez

¹ Baluz., *Miscellanea*, tom. II, pag. 141.

condamné à l'exil l'évêque Félix, ce pontife vraiment catholique, adorateur fidèle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce ministre irréprochable dont la sainteté est reconnue de tous. Aujourd'hui ce glorieux confesseur, retiré dans son *prædium*, consacre tout son temps à prier pour l'Église. C'est par vos ordres que tant de chrétiens, de clercs, de prêtres et de diacres ont été égorgés! — A ces mots, la fureur de Constance ne connut plus de bornes. Par le conseil de Liberius il ordonna que le prêtre Eusèbe serait renfermé dans un réduit obscur de sa propre demeure. Cette espèce de cachot avait à peine quatre pieds de large. Le saint y demeura sept mois priant nuit et jour; après quoi il s'endormit dans le Seigneur, le XIX des calendes de septembre (14 août 260). Les prêtres Grégoire et Orose, de concert avec les parents d'Eusèbe, recueillirent ses restes précieux et les ensevelirent dans la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne, près du corps du bienheureux Sixte, évêque et martyr. Sur sa tombe, ils placèrent cette inscription

EVSEBIO HOMINI DEI.

« A Eusèbe, homme de Dieu. » Sur ces entrefaites, l'empereur Constance, ayant appris que les prêtres Grégoire et Orose avaient donné la sépulture au martyr Eusèbe, ordonna d'arrêter Grégoire et de l'enfermer vivant dans la crypte sépulcrale. Le prêtre Orose réussit en dépit des satellites impériaux à pénétrer pendant la nuit dans la catacombe où languissait son ami; il recueillit son dernier soupir et l'ensevelit à côté du saint prêtre Eusèbe. C'est le prêtre Orose qui a écrit lui-même cette relation. A partir de ce moment, l'empereur Constance donna l'ordre de décapiter, dans l'intérieur même des églises et sans autre forme de procès, quiconque refuserait de communiquer avec Liberius et de souscrire à sa profession de foi. Dès lors, dans les places publiques, dans les rues, dans les basiliques, dans les thermes, on égorgeait les catholiques fidèles. La persécution sévissait ainsi par ordre de Constance, d'accord avec Liberius. A la mort de ce dernier, Damase fut élevé sur le siège pontifical. Son premier soin fut de réunir un synode de vingt-huit évêques et de vingt-cinq

prêtres, qui, d'une voix unanime, anathématisèrent la mémoire de Liberius. Ce fut ainsi que pour quelque temps cessa cette persécution, par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen ¹. »

Jugement
de Bossuet
sur les *Acta*
Eusebii.

36. Telle est cette pièce que Baluze considérait avec raison comme fort intéressante, et que Bossuet insérait tout entière parmi les notes justificatives de la *Defensio declarationis cleri Gallicani*. « Voilà ces actes, disait l'évêque de Meaux. Ils respirent, dans leur simplicité originale; un parfum d'antiquité qui sera apprécié par tous les hommes de goût. Usuard ², Adon de Vienne ³, ont dû

¹ Mombrit., *Act. sanct.*, tom. I; Baluz., *Miscellanea*, tom. II, pag. 144; Bossuet, *Appendix ad defensionem Declarationis cleri Gallicani*, lib. III, cap. et pag. ultim.

² L'hypothèse de Bossuet est fort gratuite en ce qui concerne le martyrologe d'Usuard, lequel s'exprime ainsi : *Romæ, via Appia, natalis beati Eusebii presbyteri et confessoris, qui à Constantio Augusto, ob catholicæ fidei defensionem in quodam cubiculo domus suæ inclusus, ibique in oratione constanter perseverans, dormitionem accepit*. Usuard, comme on le voit, ne dit pas un mot de la complicité du pape Liberius dans la persécution subie par le saint prêtre Eusèbe. Au lieu donc de supposer avec Bossuet qu'Usuard n'a fait qu'analyser brièvement les actes qu'on vient de lire, on est en droit de conclure très-légitimement qu'Usuard ne les a jamais vus; car le point capital est ici la connivence du souverain pontife, de Liberius, dans la mort d'un prêtre romain. Usuard n'en dit pas un mot. (Usuard., *Martyrol. mense August.*, die 24; *Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 361.)

³ Bossuet a parfaitement raison quant au martyrologe d'Adon de Vienne, lequel renferme très-réellement une analyse même assez étendue des *Acta Eusebii*. Voici le texte de ce martyrologe : *Natale sancti Eusebii presbyteri et confessoris. Qui, præsentè Constantio, cum fidem catholicam constantissime defenderet, et Liberium papam doleret Arianæ perfidiæ consensisse, ab irato Constantio imperatore Ariano includitur in quodam cubiculo domus suæ habente in latitudine pedes quatuor, ubi multis diebus in oratione constanter perseveravit. Et nono decimo kalendas septembris, post menses septem, adhuc tamen inclusus, dormitionem accepit. Cujus corpus collegerunt Gregorius et Orosius presbyteri, et sepelierunt in crypta juxta corpus beati Sixti martyris et episcopi, via Appia in cæmeterio Calixti. Ubi et titulum ipsius scribentes, posuerunt ita : EVSEBIO HOMINI DEI. Audiens autem Constantius quod Gregorius et Orosius sepelissent corpus beati Eusebii, iis eodem cryptâ ubi illum condiderant præcepit vivum includi Gregorium. Hunc semivivum noctu Orosius presbyter excepit inde. Et post paululum defunctum juxta corpus sancti Eusebii presbyteri sepelivit. Factaque est gravissima persecutio in catholicâ Ecclesiâ ab Arianis, sedem apostolicam tunc tenente Liberio. (Ado Vienn., *Martyrol.*, 14 august.; *Patr. græc.*, tom. CXXIII,*

avoir sous les yeux le texte de ce document, puisqu'ils l'analysent dans leurs martyrologes. Le prêtre romain Eusèbe a très-certainement souffert le martyre, puisque l'Église romaine en célèbre avec nous la fête à la date du 14 août ¹. Du reste, les *Acta Eusebii* se trompent en disant que « Damase, à son avènement au pontificat, condamna publiquement dans un concile la mémoire de Liberius, » puisqu'il est certain que Liberius s'était converti avant sa mort. Il est probable que le concile dont parlent les *Acta* aura été convoqué par Damase, lorsque celui-ci n'était encore que simple prêtre, et que cet acte énergique contribua plus tard à sa

col. 331.) Les expressions de saint Adon sont textuellement empruntées aux *Acta Eusebii*; il est donc certain que l'évêque de Vienne avait ce monument sous les yeux, lorsqu'il écrivit la notice de saint Eusèbe dans son martyrologe. Nous avons donc d'une part la preuve que Baluze se trompait en affirmant que les *Acta Eusebii* avaient été inconnus à toute l'antiquité ecclésiastique; de l'autre, nous constatons, par la divergence même qui existe entre les deux martyrologes d'Adon et d'Usuard, l'existence persévérante d'un double courant d'opinion au sujet du pape Liberius, selon que les hagiographes des différents âges avaient entre les mains des pièces émanées d'une source arienne, ou d'une source catholique.

¹ Ici encore l'assertion de Bossuet est parfaitement exacte. Voici en effet les paroles du martyrologe romain : *Romæ natalis beati Eusebii presbyteri, qui à Constantio imperatore Ariano ob catholicæ fidei defensionem in quodam cubiculo domus suæ inclusus, ibique menses septem in oratione constanter perseverans, dormitionem accepit; cujus corpus Gregorius et Orosius presbyteri colligentes, in cæmeterio Callisti via Appia sepelierunt.* (*Martyrol. rom.*, 14 août., édit. Baron., Romæ, 1586, pag. 364.) Il est très-certain que le pape Eusèbe a été honoré de tout temps par l'Église romaine comme un confesseur de la foi et un saint. Un ancien titre suburbicain portait son vocable. Mais ici encore on remarquera que la leçon du martyrologe romain, conforme à celle d'Adon, ne dit pas un mot de la complicité du pape Liberius dans la persécution subie par le saint prêtre. Il y a donc, dans les divers martyrologes, une double et contradictoire tradition qui s'accuse constamment selon la diversité des sources. C'est ainsi que les martyrologes de Bède et de Raban-Maur s'expriment exactement comme celui d'Adon de Vienne (*Venerab. Bedæ, Martyrolog.*, 14 août.; *Patrol. lat.*, tom. XCIV, col. 1005, 1006); tandis que ceux de Wandalbert et de saint Jérôme ne font nulle mention de la prétendue complicité du pape Liberius dans le supplice de la réclusion infligée au saint confesseur Eusèbe. (*Wandalbert., Martyrol.*, 14 août.; *Patrol. lat.*, tom. CXXI, col. 607; S. Hieronym., *Martyrolog.*, eod. die; *Patrol. lat.*, tom. XXX col. 471.)

promotion au souverain pontificat. Quant à la clause distinctive, mentionnée par les *Acta Eusebii*, au sujet de la rebaptisation (*Liberius revocatus fuerat a Constantio hæretico, in eo tantum dogmate ut non baptisaret populum, sed unâ communione contaminaret*), je ferai d'abord remarquer qu'elle se trouve également dans la notice de ce pape au *Liber Pontificalis*. Les savants qui seraient tentés de révoquer en doute le fait de la rebaptisation par les Ariens, voudront bien se rappeler le texte positif de saint Ambroise contre Auxence évêque arien de Milan. « Pourquoi, dit saint Ambroise, Auxence élève-t-il la prétention de rebaptiser les peuples fidèles, qui ont déjà reçu au nom de la Trinité le sacrement de régénération ? Ignore-t-il donc la parole de l'Apôtre : « Une seule foi, un seul baptême ¹ ? » Il est donc très-certain que les Ariens affichèrent la prétention de rebaptiser. Liberius, dans sa transaction avec Constance, obtint qu'on ne le contraindrait point à agir de la sorte vis à vis des fidèles de Rome. Mais, du reste, la défection de ce pape, son apostasie, et la persécution qu'il fit subir à tous les catholiques, ne sont que trop prouvés par les Actes d'Eusèbe ². »

Examen
critique des
Actes
Eusebii.

37. A l'époque où l'évêque de Meaux parlait ainsi, il reproduisait de très-bonne foi ce que tous les critiques disaient autour de lui. C'était en quelque sorte le dernier mot de la science contemporaine. Mais depuis, les Bollandistes eurent à reprendre cette question et à l'étudier sous toutes ses faces. Stilling, qui fut chargé en 1737 de traiter la grande controverse de Liberius ³, et Sollier qui, vingt ans auparavant (1737), avait eu la mission d'examiner les fameux *Acta Eusebii* ⁴, arrivèrent à des conclusions fort différentes. Ils reconnurent tout d'abord la parfaite conformité de ce document avec la notice de Liberius, insérée dans le *Liber Pontificalis*. Cette remarque, qui avait été négligée comme secondaire

¹ Ephes., iv, 5; S. Ambros., *Sermo contra Auxentium episcop.*; *Patrol. lat.*, tom. XVI, col. 1018. — ² Bossuet, *Appendix ad defensionem*, loc. cit. (*OEuvres compl.*, édit. Vivès, tom. XXII, pag. 616.) — ³ Bolland., *Act. sanct.*; de S. Liberio papa et confessore, 23 septemb., tom. VI septemb., pag. 572-632. — ⁴ Bolland., *Act. sanct.*; de S. Eusebio presbytero Romæ, 14 august., tom. III august., pag. 166.

par les premiers critiques, avait une importance capitale, puisqu'elle fournissait une preuve matérielle que le *Liber Pontificalis* n'était point, ainsi qu'on l'avait si longtemps prétendu, une œuvre de premier jet, créée de toutes pièces selon la fantaisie d'un écrivain sans valeur, qui aurait inventé tout ce qu'il disait. Tel était, nous ne saurions trop le répéter, le jugement qu'au nom de la science les érudits du XVII^e siècle portaient sur cet auguste monument de l'Église romaine, dont ils attribuaient la rédaction au bibliothécaire Anastase, lequel s'était contenté de le publier, sans jamais avoir eu la prétention d'en être l'auteur. La découverte des *Acta Eusebii* eut donc pour premier résultat de démontrer que le *Liber Pontificalis* était non pas l'œuvre d'un homme, mais l'œuvre des siècles ; qu'il représentait réellement le catalogue officiel où chaque pape venait s'inscrire tour à tour dans l'ordre de son accession sur le trône de saint Pierre. La notice de Liberius n'est rien autre chose qu'une brève analyse des *Acta Eusebii*. Un simple coup d'œil suffira au lecteur pour se convaincre de la filiation de ces deux documents, dont l'un est la source de l'autre. Baluze se trompait donc lorsqu'il croyait que les révélations apportées par les *Acta Eusebii* étaient demeurées inconnues dans toute la série des annales ecclésiastiques. La notice du *Liber Pontificalis* en reproduisait l'ensemble ; Rufin avait lu ces *Actes* au V^e siècle et cette lecture le faisait hésiter sur le jugement à porter de Liberius. Le vénérable Bède au VII^e siècle, Adon de Vienne et Raban Maur au IX^e en inséraient textuellement les expressions dans leurs martyrologes. Enfin, au XI^e siècle, la question de Liberius se réveilla avec une ardeur égale à celle qui put se produire du temps même de Bossuet. L'antipape Clément III (Guibert, archevêque de Ravenne) investi sous l'influence d'Henri IV, empereur d'Allemagne, d'un titre usurpé, se posa comme le compétiteur du pontife légitime saint Grégoire VII (1080-1100). Or, parmi les cardinaux créés par cet intrus, se trouvait le fameux Benno, qui nous a laissé, sous le titre de *Vie de Grégoire VII*, une satire que les centuriateurs de Magdebourg ont depuis rendue célèbre et dont nous aurons à nous occuper à sa date. Car la physionomie de saint Gré-

goire VII offre, avec celle de saint Liberius, cette particulière analogie que, saints tous deux, l'un et l'autre ont laissé à l'histoire une mémoire également calomniée. Or, parmi les griefs les plus outrageants que le schismatique cardinal Benno énumère à la charge de saint Grégoire VII, il s'étend avec une complaisance marquée sur la prédilection que ce grand pape professait pour saint Liberius. Dans son ignorance de l'antiquité ecclésiastique, il va même jusqu'à prétendre que Grégoire VII, le premier dans le monde catholique, inaugura le culte de ce pontife; comme si saint Ambroise, Théodoret, saint Épiphane, saint Siricius et tant d'autres dont nous avons cité les témoignages en faveur de la sainteté de Liberius, étaient des inconnus dont on n'eût jamais entendu parler. Quoi qu'il en soit, Benno, pour mieux prouver que Grégoire VII était un schismatique, reproduit *in extenso* les *Acta Eusebii*, tels que Mombritius, Baluze et Bossuet les ont cités depuis. Il argumente d'après leur texte, s'efforçant ainsi de démontrer que Liberius était un pape notoirement hérétique, afin de mieux établir la culpabilité de Grégoire VII qui couvrait de son manteau une mémoire aussi indigne. « Que Benno ait pris au sérieux les *Acta Eusebii*, dans un siècle où la critique historique n'existait pas encore, dit Stilling, on le lui pardonnera volontiers. Mais que le savant Baluze, avec toutes les ressources d'une érudition qui a fait l'honneur de la France, se soit laissé égarer de même, voilà pour moi l'objet d'un étonnement sans égal ¹ ! » Cette exclamation du savant Bollandiste est immédiatement justifiée par l'examen critique des *Acta Eusebii*, mis en regard avec la chronologie, l'histoire et les monuments. Les *Acta* racontent tout au long le dialogue qui se serait établi à Rome entre saint Eusèbe d'une part, Constance et Liberius de l'autre, après le rappel de ce dernier en l'an 259. Or il est certain par tout l'ensemble de l'histoire que l'empereur Constance ne remit plus jamais le pied dans la ville de Rome, après le mois qu'il y passa en 258, immédiatement après l'exil du pape Liberius. Les monuments lapidaires, la numisma-

¹ Bolland., *Act. sanct.*, tom. VI septemb., pag. 632, édit. Anvers, 1757.

tique, les témoignages des historiens ecclésiastiques et profanes, sont d'accord sur ce point. Si quelque chose est prouvé en histoire, c'est ce fait. Conséquemment, tout le prétendu dialogue des *Acta Eusebii* est absolument faux. Si du moins on avait la ressource de dire que l'auteur des *Acta Eusebii* a pris le juge romain, le *præfectus Urbis*, le magistrat, le représentant quelconque de l'autorité impériale pour l'empereur lui-même et qu'il a substitué le nom de Constance à celui de son agent responsable, il y aurait moyen de soutenir la thèse. D'autres exemples autoriseraient la légitimité d'une pareille induction. Mais les *Acta Eusebii* ne laissent pas même la possibilité d'entrer dans cette voie. Après avoir dit très-formellement, dès le début : *Tunc Constantius imperator aggreditur cum Liberio Eusebium*, de peur qu'on ne se méprenne sur l'identité de ce *Constantius imperator*, ils ajoutent, cinq lignes plus loin : *Liberius dixit presente Augusto*. Le « Constance empereur » qui engage le dialogue est donc très-exactement « Auguste en personne. » Et pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, quand l'entretien qui n'est pas long se termine, les *Acta* répètent : *Tunc iratus Constantius sub rogatu Liberii inclusit Eusebium*. Il ne s'agit donc pas ici d'une substitution de titre, ni d'un fonctionnaire impérial pris pour son maître, il s'agit très-réellement de Constance en personne. Mais Constance ne se trouva jamais à Rome en même temps que Liberius. Donc le dialogue des *Acta Eusebii* est complètement apocryphe. Ce n'est pas tout; les *Acta Eusebii*, de même que la notice de Liberius au *Liber Pontificalis* qui n'en est que l'extrait, nous dépeignent le pape saint Félix II terminant sa vie dans la prière et les larmes, au milieu de son *prædiolum*. Leur commune assertion vient se heurter à la découverte du tombeau de saint Félix II. Ce monument lapidaire apprenait à Baronius et au monde entier que saint Félix II avait été décapité pour la foi. Ici encore les *Acta Eusebii* reçoivent donc le démenti le plus sanglant. Mais ce qui achève de les discréditer, au point de vue historique, c'est le prétendu « concile de vingt-huit évêques et de vingt-cinq prêtres, » réuni par Damase pour flétrir la mémoire de Liberius. « Comment, dit Stilling, le savant

Baluze a-t-il pu prendre au sérieux une pareille fantaisie d'imagination ¹? » Comment, ajouterai-je moi-même, Bossuet, si profondément versé dans le droit canonique, a-t-il pu tomber à son tour dans cette grossière méprise? Le grand évêque de Meaux, nous lui devons cette justice, reculait devant ce concile inédit, inconnu à toute l'antiquité. Il lui répugnait d'admettre que Liberius, mort dans la communion « d'un saint Athanase, d'un saint Basile et tant d'autres de pareil mérite ², » eût été solennellement flétri et publiquement condamné par son successeur immédiat, dans un concile dont jamais personne n'aurait entendu parler. Bossuet crut éluder cette difficulté énorme par un échappatoire qu'on nous permettra d'appeler puéril. « Comme il est certain, dit-il, que Liberius est revenu avant sa mort à résipiscence, il est probable que le concile dont parlent les *Acta* aura été convoqué par Damase, lorsque celui-ci n'était encore que simple prêtre, et que cet acte énergique contribua plus tard à sa promotion au souverain pontificat. » Un concile de vingt-huit évêques et de vingt-cinq prêtres, convoqué à Rome par un simple prêtre, pour la condamnation d'un pape vivant, uni de communion avec saint Athanase, saint Basile, saint Ambroise, saint Épiphane! Et en quel temps? Sous le règne de l'hérétique Constance! Il y a des situations malheureuses dont le génie lui-même est impuissant à se tirer. Simple prêtre, ou souverain pontife, Damase n'a jamais condamné la mémoire de son prédécesseur. Les *Gesta Liberii*, dont nous avons reproduit plus haut les fragments et que Bossuet ne connaissait pas, nous l'ont déjà fait conjecturer ³. Mais nous avons un monument explicite,

¹ Bolland., *Act. sanct.*, tom. VI, pag. 634.

² On se souvient que ce sont les paroles mêmes de Bossuet dans la *Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église*, citée plus haut.

³ Le lecteur n'aura sans doute pas oublié les touchants récits des *Gesta*, que nous avons reproduits précédemment. L'épigraphie chrétienne nous apporte une confirmation directe de leur authenticité que nous ne voulons point omettre. On se rappelle que le diacre Damase avait supplié Liberius de venir, malgré la persécution de Constance, baptiser les catéchumènes, le samedi, veille de la Pentecôte, dans la basilique du Vatican. L'insuffisance des eaux dans le baptistère avait d'abord présenté une difficulté que le saint diacre réussit à lever par son industrie et son travail personnel. Or, il nous

authentique, irrécusable, de la vénération que Damase professait pour Liberius. Dans une lettre synodale, écrite au nom de quatre-vingt-treize évêques réunis à Rome, la première année de son pontificat, Damase s'exprime en ces termes : « Nous condamnons formellement l'Arianisme. En vain on objecterait contre cette sentence l'autorité du concile de Rimini et le nombre des prélats qui y assistèrent, puisqu'il est notoire que l'évêque de Rome, Liberius, dont le jugement eût été définitif et qu'il eût fallu consulter en premier lieu, n'a jamais voulu approuver les décrets de cette assemblée ¹. » Nous voilà bien loin d'un concile de Rome de vingt-huit évêques réunis par Damase au début de son pontificat pour condamner, d'une voix unanime, la mémoire de Liberius. Mais, du moins, cette lettre de saint Damase est-elle authentique ? Sur ce point, le doute ne peut pas même s'élever, puisqu'elle est intégralement reproduite par Théodoret, dans son *Histoire ecclésiastique* ².

reste deux inscriptions authentiques de saint Damase qui constatent la réalité du fait. Les voici :

DE FONTIBUS VATICANIS.

*Cingebant latices montem, teneroque meatu
Corpora multorum cineres atque ossa riqabant.
Non tulit hoc Damasus communi lege sepultos
Post requiem tristes iterum persolvere pœnas.
Protinus aggressus magnum superare laborem
Aggeris immensi dejecit culmina montis
Intima sollicitè scrutatus viscera terræ,
Siccavit totum quidquid madefecerat humor,
Invenit fontem. præbet qui dona salutis.
Hæc curavit Mercurias levita fidelis.*

AD FONTES.

*Non hæc humanis opibus, non arte magistræ,
Sed præstante Petro, cui tradita janua cæli;
Antistes Christi composuit Damasus.
Una Petri sedes, unum verumque lavacrum
Vincula nulla tenent.
Ac bathius votum solvit.*

(Damas., *Opera : Patrol. lat.*, tom. XIII, col. 411-414.)

¹ S. Damas., *Epistol. prima ; Patr. lat.*, tom. XIII, col. 349. — ² Théodoret., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. 22.

Les *Acta Eusebii* sont de fabrication arienne.

38. Voilà les arguments irréfutables que Stilling et Sollier opposaient à la véracité des *Acta Eusebii*. Qu'est-ce donc en définitive que ce document? Une pièce interpolée par les Ariens. Dans la quantité énorme de faux récits, de lettres apocryphes, de renseignements frauduleux mis au jour avec une infatigable activité pendant près de soixante ans par la faction arienne, celui-ci a eu la rare fortune de surnager à travers les siècles pour arriver jusqu'à nous. Et, privilège encore plus singulier, son auteur a eu le crédit de le faire insérer dans le *Liber Pontificalis*, ce qui nous donne l'idée de l'immense bouleversement que l'Arianisme avait causé à Rome, aussi bien que dans toute la catholicité. Bossuet était frappé de l'air d'antiquité de ce monument. Il avait raison. Les *Acta Eusebii* sont en effet d'une époque contemporaine des événements qu'ils racontent. Cependant, en les examinant avec un peu plus d'attention, l'évêque de Meaux aurait pu y surprendre, comme en flagrant délit, la main perverse de l'interpolateur. Elle s'y manifeste très-évidemment dans la mention incidente ainsi formulée au milieu du récit : *Qui etiam Orosius hæc gesta scripsit*. Un chroniqueur ne se soussigne jamais d'une façon aussi maladroite. Ce ne peut être qu'un faussaire qui ait senti la nécessité de placer son œuvre sous le couvert d'un nom autorisé. Il est donc, par ce fait seul, très-raisonnable de présumer qu'Orosius avait laissé un récit authentique de la mort de saint Eusèbe, sur lequel un Arien anonyme a greffé sa frauduleuse légende. Sollier est parti de ce fait pour démontrer que Liberius avait été complètement étranger au supplice du prêtre romain, et la science actuelle a adopté ses conclusions.

Découverte de trois lettres attribuées à saint Liberius. Texte de la première.

39. Mais les *Acta Eusebii* ne furent pas la seule découverte du XVII^e siècle, par rapport à l'histoire de saint Liberius. D'autres monuments plus importants encore se produisirent tout à coup au milieu de la discussion et achevèrent d'égarer la critique de cette époque. Un érudit, Nicolas Le Febvre (1608), lié d'amitié avec Du Perron, Baronius, Casaubon, de Thou, Sirmond, trouva un jour dans la bibliothèque que le fameux Pithou lui avait léguée par testament, quelques feuilles manuscrites d'un antique parchemin

qu'il se mit aussitôt à déchiffrer. Le manuscrit portait comme nom d'auteur celui de saint Hilaire. Les pièces qui y étaient réunies étaient indépendantes les unes des autres. Quelle qu'en fût la provenance, ces pièces étaient intéressantes pour l'histoire et complètement inédites. Lefebvre (Nicolaus Faber) les publia. Or, au nombre de ces fragments se trouvaient trois prétendues lettres du pape Liberius, qui tranchaient enfin la question dans le sens de l'apostasie de ce pontife. La première était ainsi conçue : « A ses bien-aimés frères, prêtres et coévêques d'Orient, Liberius. Selon la déifique crainte, votre sainte foi est connue de Dieu et des hommes de bonne volonté. La Loi nous dit : « Fils des hommes, jugez selon la justice ¹ ! » En conséquence, je renonce à défendre Athanase. Cependant comme l'évêque Jules, mon prédécesseur de bonne mémoire, l'avait pris sous sa protection, j'ai dû craindre en l'abandonnant moi-même d'être accusé de prévarication. Mais dès que j'ai connu, quand il a plu à Dieu de m'en faire la grâce, que vous aviez justement condamné le patriarche, j'ai immédiatement souscrit à votre sentence et envoyé mes lettres à ce sujet à l'empereur Constance, par l'entremise de notre frère Fortunatien. Bannissant donc Athanase de la communion catholique et résolu de ne plus jamais recevoir aucune lettre de lui, je déclare que j'entends conserver la paix et la communion avec vous tous et avec l'universalité des évêques d'Orient. Pour mieux vous convaincre de la sincérité du sentiment qui me dicte cette lettre, vous saurez que j'ai souscrit l'exposition de foi faite par le seigneur et commun frère Demophile évêque de Bérée, dans le concile de Sirmium, en ma présence et devant mes frères et coévêques. Ce formulaire a été adopté par tous les membres de cette assemblée et par moi-même. J'y ai adhéré de grand cœur sans aucune contradiction, ni restriction. Je professe cette doctrine, je la maintiens. Voilà pourquoi j'ai jugé à propos de demander à Votre Sainteté de vouloir bien désormais me considérer comme uni de sentiments avec vous tous. Daignez donc d'un commun accord et avec un

¹ Psalm., LVII, 2

pareil zèle travailler tous à obtenir la fin de mon exil et me faire remettre en possession du siège qui m'a été divinement confié ¹. »

Texte de la
seconde lettre
de Liberius.

40. La seconde lettre pontificale n'était pas moins étrange. La voici : « Liberius, de son exil, à Ursace, Valens et Germinius. Je sais que vous êtes des fils de paix ; que vous aimez la concorde et l'unité de l'Église catholique. Voilà pourquoi, seigneurs et frères bien-aimés, sans y être contraint par aucune violence (ce dont je prends Dieu lui-même à témoin), je vous adresse cette lettre dans l'intérêt de la paix et de la concorde, lesquelles sont préférables au martyre. Sache donc votre prudence qu'avant même de venir à la martyre. Sache donc votre prudence qu'avant même de venir à la cour du saint empereur, j'avais déjà condamné Athanase, jadis évêque d'Alexandrie, et que j'avais adressé aux évêques d'Orient des lettres où je le déclarais séparé de la communion de l'Église romaine. Ce fait pourra vous être attesté par tout le presbyterium de la ville de Rome. Le retard que ces lettres ont dû subir avant d'arriver à leur destination tient uniquement à ce que mes légats et les évêques qui les accompagnaient ont été déportés dans l'intervalle et que j'ai dû travailler dès lors à les faire rappeler de leur exil. Je ne veux pas non plus vous laisser ignorer que j'ai supplié Fortunatien, notre frère, de se rendre avec mes lettres à la cour du très-clément empereur Constance Auguste, pour lui demander au nom de la paix et de la concorde dont sa piété assure le triomphe, l'autorisation de retourner au sein de l'Église qui m'a été divinement confiée, et qu'ainsi le siège de Rome voie finir ses tribulations. Cette lettre vous apprendra donc, frères bien-aimés, que je suis, dans la simplicité et la droiture de mon cœur, uni de communion avec vous tous, c'est-à-dire avec l'Église catholique. Ce vous sera une grande gloire au jour du jugement final d'avoir travaillé à rendre la paix à l'Église romaine ! Je dois encore vous dire que j'ai reçu dans la paix et dans la communion ecclésiastique nos frères et coévêques Épictète de Centumcellæ et Auxence de Milan. J'espère qu'ils en apprendront avec plaisir la nouvelle. Si quelqu'un désormais prétendait se séparer de la paix et de la

¹ S. Hilar., de Opere historic., fragment. VI ; Patr. lat., tom. X, col. 689-692.

concorde ainsi rétablies par la grâce de Dieu dans tout l'univers, qu'il sache que nous le déclarons banni de notre communion ¹. »

41. La troisième lettre de Liberius est, s'il se peut, plus invraisemblable et plus impossible encore que les deux précédentes. Elle aurait été adressée par ce pontife à Vincent de Capoue, le légat traître et infidèle dont Liberius avait naguères si amèrement déploré l'apostasie. Voici cette dernière pièce : « De son exil, Liberius à Vincent. Frère bien-aimé, je n'ai pas la prétention de vous instruire ; je veux seulement adresser quelques paroles d'édification à votre sainteté, vous exhortant de vous rappeler la parole de l'Apôtre : « Les entretiens avec les méchants corrompent les bonnes mœurs ². » Vous comprendrez facilement cette allusion. Les embûches des méchants vous sont connues par expérience. Ce sont elles qui m'ont réduit à la cruelle extrémité dans laquelle je me trouve. Priez Dieu qu'il me donne la patience. Mon très-cher fils Urbicus, dont la présence ici était ma seule consolation, vient de m'être enlevé par l'agent impérial Venerius. Du reste, je crois devoir informer votre sainteté que je viens enfin de me mettre en dehors du débat soulevé à propos d'Athanase et que j'ai écrit en ce sens à nos frères les évêques d'Orient. Ainsi donc, puisque par la grâce de Dieu la paix et la concorde sont ainsi rétablies partout dans le sens que vous désiriez, vous daignerez réunir tous les évêques de Campanie pour les en informer, et pour adresser au très-clément empereur une supplique qui mettra fin à l'horrible situation dans laquelle je gémis. Que Dieu vous tienne sain et sauf, mon frère. Nous avons maintenant la paix avec tous les évêques d'Orient et avec vous-même. Je me suis mis, en ce qui me concerne, en règle avec Dieu. C'est à vous de faire le reste. Si vous avez juré de me laisser mourir en exil, Dieu sera juge entre vous et moi ³. »

42. Telles sont ces lettres dont Bossuet crut devoir admettre l'authenticité dans sa *Defensio*. Il les trouvait cependant « fort misérables. » C'est l'épithète qu'il leur donne jusqu'à trois fois. Mais

Texte de la troisième lettre de Liberius.

Les trois lettres attribuées à Liberius sont apocryphes.

¹ *Patr. lat.*, tom. cit., col. 693, 694. — ² *1 Cor.*, xv, 33. — ³ *Patr. lat.*, tom. cit., col. 695.

elles servaient si bien sa thèse qu'il ne voulut pas se priver de leur secours en un temps où il lui était si nécessaire. Toutefois, pour l'honneur de la France, nous devons dire que Pétau, Labbe et Tillemont lui-même, y mirent plus de réserve. Le premier déclara ouvertement que c'étaient là des lettres fabriquées tout d'une pièce par les Ariens; le second, moins affirmatif, se contenta de tenir pour suspecte la nouvelle production; le troisième enregistra les lettres comme simple renseignement, sans oser prendre parti ni pour ni contre. Ce qui rendait le P. Labbe aussi circonspect, c'était que Baronius, dans la première édition de ses Annales, avait inséré la découverte de son ami Lefebvre comme un monument qui tranchait définitivement la question. « Mais, dit Stilling, est-il possible que de tels hommes aient pu un seul instant se laisser duper par ces phrases de laquais? » Hélas! l'indignation de Stilling, si justifiée qu'elle soit, n'empêchera jamais les plus grands génies de se laisser égarer par un premier mouvement de surprise et par le mouvement d'opinion qui se fait d'ordinaire autour d'une découverte pompeusement annoncée, vantée par tous les organes de la publicité et promettant le dernier mot d'une controverse séculaire. La réflexion, le calme et l'examen sérieux viennent ensuite et redressent les premiers écarts d'imagination. Ce fut précisément ce qui arriva à propos des prétendus fragments inédits de saint Hilaire et des lettres de Liberius qui y étaient contenues. Les Bénédictins, dans leur édition des œuvres du grand évêque de Poitiers, les insérèrent comme authentiques. Stilling, en 1757, reprit la question. Il démontra que ces prétendues lettres de Liberius étaient une de ces inventions calomnieuses si familières aux Ariens. Nous n'avons pas la prétention de reproduire ici, même en l'analysant, une dissertation qui n'occupe pas moins de cent-vingt colonnes de l'énorme format des Bollandistes ¹. Il nous suffira de constater par un fait matériel l'évidente supposition de ces lettres. Le manuscrit d'où les avait tirées Nicolas Lefebvre n'était point, comme il le croyait, unique dans son genre. Stilling retrouva

¹ Bolland., *Acta de sancto Li'erio*, tom. VI, septemb., pag. 572-633.

beaucoup d'autres copies des prétendues lettres pontificales dans les diverses bibliothèques de l'Europe. Or chacune de ces copies renfermait des additions ou des lacunes considérables et toutes différentes entre elles. En sorte qu'aujourd'hui même il serait impossible de démêler quelle fut la rédaction primitive de ces morceaux apocryphes. Vraisemblablement chaque Arien, en les transcrivant, y ajoutait ou y retranchait à sa fantaisie pour les accentuer mieux à sa guise. Quant aux impossibilités matérielles dont elles fourmillent, le lecteur les apercevra lui-même sans qu'il nous soit besoin d'autre chose que de les indiquer. Ainsi saint Athanase atteste authentiquement que Liberius ne l'a jamais condamné. Or les prétendues lettres ne disent pas seulement le contraire, mais elles affirment qu'un concile de Campanie, réuni à l'instigation de Liberius, condamna le patriarche d'Alexandrie. De ce concile nulle trace ne se retrouve dans l'histoire, par la raison fort simple que le temps même n'eût pas permis de le réunir entre la double persécution arienne de Constance et païenne de Julien l'Apostat, qui se succédèrent sans intervalle. Les prétendues lettres de Liberius prennent à témoin tout le presbyterium romain que ce pape, avant de partir en exil, avait adressé à toute la catholicité des lettres portant condamnation d'Athanase. Or Liberius ne fut envoyé en exil qu'après son dialogue parfaitement historique avec Constance, c'est-à-dire uniquement pour n'avoir pas voulu souscrire la condamnation d'Athanase. Loin que le clergé romain pût être pris à témoin d'un acte de faiblesse pontificale commis à cette époque, toute la ville savait que Liberius avait énergiquement résisté à l'empereur, et l'émeute du cirque non moins que la députation des dames romaines le prouvent surabondamment. Nous ne voulons point insister sur le style des prétendues lettres. De l'aveu de tous, il ne saurait être plus pitoyable. Et pourtant les mêmes critiques qui se refusaient à accepter les *Décrétales* des papes eurent le courage de soutenir l'authenticité de ces rapsodies impossibles, absurdes, infâmes, et de les attribuer sans difficulté à Liberius. Si le lecteur veut prendre la peine de les confronter avec les pièces authentiques de ce pape, dont nous avons succes-

sivement donné la traduction, il comprendra bientôt pourquoi la science actuelle a cassé le jugement du xvii^e siècle et proclamé la parfaite innocence de Liberius. La *Chronique* de saint Jérôme semblait cependant autoriser la croyance à la chute de ce pontife par un texte précis dont Bossuet prétendait tirer un argument péremptoire. Stilling, en examinant plus à fond cette question particulière, démontra que le passage de la *Chronique* de saint Jérôme, relatif à Liberius, manquait dans les exemplaires les plus anciens et les plus autorisés de cet ouvrage. Le fait mis en regard de la contradiction flagrante qui résulte de l'admission du pape saint Liberius dans le Martyrologe hiéronymien prend une importance capitale. Il est hors de doute que la mention de la chute de saint Liberius dans la *Chronique* de saint Jérôme est une adjonction posthume, faite par les divers copistes d'après la tradition arienne et que dès lors ce passage n'émane point réellement, comme on l'avait cru, de la plume du grand docteur.

43. Les deux découvertes des *Acta Eusebii* et des trois prétendues lettres de saint Liberius, ne nous ont donc apporté que des monuments ariens, exactement comme les *Philosophumena* ne nous avaient fourni que le mémoire schismatique rédigé par un antipape contre saint Calliste. Survendra-t-il à ces deux pamphlets une contrepartie? Nous ne le savons, mais ce nous est une joie de l'espérer. Si dans quelque une des bibliothèques de l'Europe, un paléographe retrouvait jamais la suite des *Gesta Liberii*, il aurait rendu à la science ecclésiastique un service signalé. En attendant, l'archéologie romaine a découvert dans un monument lapidaire du iv^e siècle, aujourd'hui déposé au musée chrétien du Latran, fondé par Pie IX et confié à l'habile direction de l'illustre épigraphiste M. de Rossi, la confirmation péremptoire quoiqu'indirecte de l'innocence du pape Liberius. Nous voulons parler d'un sarcophage dont les sculptures sont depuis quelques années devenues célèbres dans tout le monde savant. Le symbolisme chrétien issu des catacombes a inspiré tous les artistes catholiques, depuis ceux qui dans les cryptes contemporaines des apôtres Pierre et Paul, représentaient sous la forme du phénix le dogme de l'immortalité, ou

Découverte
de l'archéolo-
gie moderne.
Le sarco-
phage du
iv^e siècle au
musée chré-
tien de
Latran.

sous l'emblème d'Orphée la puissance régénératrice de l'Évangile, jusqu'à ceux qui dans nos cathédrales gothiques reproduisaient en pierre l'image vivante de Jésus crucifié. Or, dans le sarcophage du Latran très-certainement exécuté dans la seconde période du iv^e siècle, c'est-à-dire vers l'an 360, date de la prétendue chute du pape Liberius, la primauté et l'indéfectibilité du siège de saint Pierre sont retracées sous des images si saisissantes qu'il est impossible de n'y pas voir une protestation énergique contre les calomnies accumulées par les Ariens contre Liberius. Le sculpteur a représenté Notre-Seigneur Jésus-Christ donnant à Pierre la verge de Moïse, c'est-à-dire la plénitude de l'autorité administrative, judiciaire et doctrinale. Ce ne sont plus seulement les clefs, cet emblème évangélique, que l'artiste figure ici. On aurait pu interpréter en un sens trop uniquement spirituel cet épisode de la tradition des clefs. Pour qu'il n'y ait pas de méprise, la verge miraculeuse est le symbole choisi. Pierre, entouré des apôtres ses frères, reçoit seul des mains du Sauveur cet insigne d'une autorité qui n'a point d'égale dans le monde. Il la prend en main, et immédiatement un second groupe lapidaire nous apprend l'usage qu'il en fait. Pierre, debout devant un immense rocher, tenant la main gauche enveloppée dans le pallium où il a reçu les clefs du ciel, tient de la main droite la verge miraculeuse. Il en frappe la pierre stérile d'où jaillissent aussitôt des sources d'eaux vives. Au courant de ces ondes salutaires de la doctrine et de la vérité, viennent boire, en se prosternant, des multitudes de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Cependant Pierre tient toujours élevée la verge du miracle, la verge de la puissance. Voilà comment les contemporains de saint Liberius jugeaient la question de l'indéfectibilité souveraine et de l'infailibilité doctrinale des successeurs de saint Pierre ¹.

¹ Mozzoni, *Tavole cronologiche della storia della Chiesa*, secolo iv^e, nota 28.



TABLE

ET

SOMMAIRES DU NEUVIÈME VOLUME

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'À LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476)

ÈRE CONSTANTINIENNE (314-337).

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE S. SYLVESTRE I (31 Janvier 314 - 31 Décembre 335).

§ I. Constantin le Grand..... 2

1. Véritable grandeur du rôle de Constantin. — 2. Sainte Héléne. — 3. Jeunesse de Constantin. L'école palatine. Saint Pantaléon. — 4. Haine de Galerius contre Constantin. — 5. Mort de Constance-Chlore. — 6. Constantin répudie Minervina. Second mariage du prince avec Fausta, fille de Maximien Hercule. — 7. Le tyran Maxence. Sophronia. Luites intestines à Rome. — 8. Déclaration d'hostilités entre Maxence et Constantin. Constantin à Augustodunum. — 9. Vision de Constantin. Témoignage d'Eusèbe. — 10. Témoignage du rhéteur païen Nazarius. — 11. Discussion du fait miraculeux au point de vue historique. — 12. Discussion au point de vue physique. — 13. Décrets de Constantin. — 14. Edit de Milan. — 15. Hostilité de Maximin Daïa en Orient. Décret de ce prince pour promulguer l'édit de Milan. — 16. Persécution déclarée de Maximin Daïa. La

peste en Orient. — 17. Première défaite de Maximin Daïa par Licinius. Édît de Maximin révoquant les ordres sanguinaires donnés précédemment contre les chrétiens. Seconde défaite et mort de Maximin. — 18. Expédition victorieuse de Constantin contre les Franks.

§ II. Basiliques Constantinienne..... 57

19. Notice de saint Sylvestre I d'après le *Liber Pontificalis*. I. Basilique Constantinienne et Baptistère impérial de Saint-Jean de Latran. II. Basilique de Saint-Pierre au Vatican. III. Basilique de Saint-Paul *extra muros*. IV. Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. V. Basilique de Sainte-Agnès. VI. Basilique de Saint-Laurent. VII. Basilique des Saints Pierre et Marcellin. VIII. Basilique des apôtres Pierre et Paul à Ostie. IX. Basilique de Saint-Jean-Baptiste à Albe. X. Basilique des Apôtres à Capoue. XI. Basilique de Naples. — 20. Évaluation des dotations territoriales faites aux basiliques. Caractère de ces dotations.

§ III. Baptême de Constantin..... 72

21. État de la question. La tradition romaine est antérieure à Anastase le Bibliothécaire. Le pape Gélase. — 22. Témoignages conformes de Nestorianus, de saint Jacques de Sarug, de Moïse de Corène. Concert de l'Orient et de l'Occident. — 23. La question est purement historique et par conséquent libre. — 24. Témoignage de la *Vie de Constantin*, par Eusèbe de Césarée, fixant le baptême du prince à Nicomédie. — 25. Texte de saint Jérôme et d'Anselme d'Havelberg. Hypothèse d'une rebaptisation. — 26. Textes de Théodoret, Socrate et Sozomène. Concile de Rimini. — 27. Une interpolation arienne. Témoignages de Théophane, Cedrenus, Nicéphore Calliste. — 28. Examen du texte de la *Vie de Constantin*. Le récit du baptême à Nicomédie est une adjonction posthume.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE S. SYLVESTRE I (314-335).

§ I. Restauration chrétienne..... 100

1. Réédification des églises en Occident et en Orient. Basilique de Tyr. — 2. Discours d'Eusèbe de Césarée à la dédicace de la basilique de Tyr. Première partie. — 3. Seconde partie. Description de la basilique. — 4. Péroraison. — 5. OEuvres apologetiques et historiques d'Eusèbe de Césarée. — 6. OEuvres de Lactance. — 7. Les solitaires de la Thébàide, Ammon, Pacôme, Palémon, Hilarion.

§ II. Concile d'Arles..... 114

8. Nouvelles récriminations des Donatistes en Afrique. Enquête judiciaire faite par ordre de Constantin. — 9. Concile d'Arles. Condamnation des

Donatistes. Lettre synodale adressée au pape Sylvestre. — 10. Canons du concile d'Arles. — 11. Importance des Actes du concile d'Arles. — 12. Obstination et exil des Donatistes. Conciles d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangres.

§ III. Licinius..... 127

13. Première guerre entre Constantin et Licinius. Bataille de Cibalis. Traité de paix. — 14. Nouveaux décrets de Constantin en faveur de l'Église. — 15. Persécution de Licinius contre les chrétiens d'Orient. — 16. Martyre de saint Blaise. — 17. Les quarante martyrs de Sébaste. — 18. Double victoire de Constantin sur les Sarmates et de Crispus sur les Franks. — 19. Dernière lutte entre Constantin et Licinius. Préparatifs de guerre. — 20. Victoire de Constantin à Andrinople. Victoire navale de Crispus dans l'Hellespont. — 21. Victoire de Constantin à Chrysopolis. Meurtre de Licinius et du jeune Licinianus, son fils. — 22. Revirement politique de Constantin.

§ IV. Crispus..... 147

23. Cruautés de Constantin. — 24. Témoignage de Zozime. Meurtre de Crispus. — 25. Témoignage de saint Artémus et de Julien l'Apostat. Meurtre de l'impératrice Fausta. — 26. Nombreuses victimes de la cruauté de Constantin. Retraite de saint Sylvestre au mont Soracte. Maladie de l'empereur. — 27. Résolution prise par Constantin de se faire baptiser. Opposition du philosophe Maxime au sein du conseil impérial. — 28. Saint Sylvestre est rappelé à Rome. Baptême et guérison miraculeuse de l'empereur. Assemblée du sénat et du peuple au palais Ulpien.

§ V. Donation de Constantin..... 161

29. État actuel de la question. — 30. Texte de l'édit de donation. — 31. Caractères généraux de vraisemblance historique et d'authenticité intrinsèque. — 32. Arguments des adversaires. — 33. Solution de la difficulté principale. Témoignage péremptoire d'un ambassadeur d'Othon le Grand à Constantinople. — 34. Une objection de Noël Alexandre. Solution. — 35. Texte grec original de la donation retrouvé à Constantinople. Impossibilité matérielle d'une supposition d'acte par un faussaire d'Occident. — 36. Constantin n'a point donné aux papes la souveraineté universelle de l'Occident. — 37. Lettre d'Adrien I à Charlemagne. — 38. Conclusion.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE SAINT SYLVESTRE I (314-335).

§ I. Mouvement intellectuel..... 190

1. Poème d'un inconnu sur la Pâque. — 2. Poème d'un inconnu sur la Passion du Seigneur. — 3. Poème d'un Gaulois inconnu, de *Lauditus Domini*.

Un épisode de la vie de saint Rheticus, évêque d'Augustodunum (Autun). — 4. Poème d'un inconnu, *Triumphus Christi heroicus*. — 5. Le poète Optatianus Porphyrius. — 6. Juvençus. Son poème, *Historiæ evangelicæ*. — 7. *Centones Virgiliani* de Faltonia Proba. — 8. Les deux Arborius d'Augustodunum.

§ II. Arius..... 204

9. Caractère général de l'Arianisme. — 10. Schisme des Méléciens à Alexandrie. Arius. — 11. Révolte d'Arius. Ses premières condamnations. — 12. Le diacre Athanase. — 13. Exil d'Arius. Sa lettre à Eusèbe de Nicomédie. — 14. La *Thalie* d'Arius. — 15. Lettre circulaire de saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, au sujet de l'Arianisme. — 16. Lettre de Constantin le Grand au patriarche Alexandre et à Arius. — 17. Lettre d'Arius au patriarche saint Alexandre.

§ III. Concile de Nicée..... 228

18. La catholicité réunie à Nicée. — 19. Les philosophes néoplatoniciens à Nicée. — 20. Discussions préliminaires. — 21. Séance publique au palais impérial. Allocution de saint Eustathe d'Antioche à Constantin. Réponse de l'empereur. — 22. Discussion publique contre Arius. — 23. Symbole de Nicée. Condamnation de l'Arianisme. — 24. Condamnation des Quartodécimans. Règlement définitif de la question de la Pâque. — 25. Condamnation du schisme des Méléciens et des Novatiens. Acesius. — 26. Canons du concile de Nicée. — I. Primauté de l'Église romaine. — II. Autorité hiérarchique des patriarches. — III. Ordination des évêques et des prêtres. — IV. Célibat des clercs. Incident. Saint Paphnuce. — V. Règles de pénitence publique pour la réconciliation des hérétiques. — VI. Discipline ecclésiastique sur le mariage. — 27. Épître synodale des Pères de Nicée aux fidèles d'Alexandrie. — 28. Lettre de Constantin à l'église d'Alexandrie. Édikt impérial condamnant au feu les livres d'Arius. — 29. Clôture du concile de Nicée. Fête des Vicennales. Panégyriques. Le festin au palais impérial. — 30. Lettre de Constantin aux évêques qui n'avaient pu assister au concile de Nicée. — 31. Lettre de félicitation adressée par Constantin à Eusèbe de Césarée, à l'occasion de son traité sur la Pâque. L'évêque du dehors. — 32. Dernière allocution de Constantin aux pères du concile de Nicée. — 33. Intrigues d'Eusèbe de Nicomédie et d'Amphion de Nicée. Leur déposition par le concile d'Alexandrie. Exil dans les Gaules. Lettre de Constantin à l'église de Nicomédie. — 34. Confirmation des Actes du concile de Nicée par le pape saint Sylvestre.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE SAINT SYLVESTRE I (314-335).

§ I. Invention de la Vraie Croix..... 272

1. Progrès de la foi dans l'empire romain. — 2. Vertus chrétiennes de Constantin le Grand. — 3. Invention de la vraie croix par sainte Hélène. —

4. Témoignage de Théodoret. — 5. Témoignages de Rufin et de Théophane. — 6. Lettre de Constantin à Macarius, évêque de Jérusalem. — 7. Construction de la basilique du Saint-Sépulcre. — 8. Basiliques de Bethléem et de l'Ascension. Lettre de Constantin au sujet de la basilique de Mambré. — 9. Justification des récits historiques par les découvertes de l'archéologie moderne. — 10. Mort de sainte Hélène.

§ II. Constantinople..... 291

11. Progrès du christianisme chez les nations barbares. — 12. Lettre de Constantin à Sapor, roi de Perse. — 13. Translation du siège de l'empire à Constantinople. — 14. Monuments chrétiens élevés par Constantin dans sa nouvelle capitale.

§ III. Exil de saint Athanase..... 297

15. Funeste influence de Constantia sur l'esprit de l'empereur. Rappel d'Arius et de ses fauteurs. Déposition de saint Eustathe patriarche d'Antioche. — 16. Récit ambigu des événements par Eusèbe de Césarée. Il refuse le siège patriarcal d'Antioche. — 17. Saint Athanase refuse d'admettre Arius dans son église. Saint Antoine à Alexandrie. — 18. Lettre de Constantin le Grand à saint Antoine. Réponse de saint Antoine. — 19. Accusations des ariens contre saint Athanase. — 20. Conciliabule de Tyr. Condamnation de saint Athanase. — 21. Exil de saint Athanase à Trèves. — 22. Le philosophe alexandrin Sopater. — 23. Véritable rôle de Constantin dans la condamnation de saint Athanase.

§ IV. Basilique de saint Athanase..... 315

24. Le premier pèlerinage connu d'un Gaulois en Terre-Sainte. *Itinerarium Burdigalense*. Analyse de ce monument. — 25. Dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre. Fêtes Tricennales. Basses flatteries d'Eusèbe de Césarée. — 26. Mort du pape saint Sylvestre I.

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SAINT MARC (18 Janvier-7 Octobre 336)... 325

1. Notice de saint Marc, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Institution antique du pallium. — 3. Cérémonies actuellement usitées pour la confection et la bénédiction du pallium. — 4. Détails archéologiques. — 5. Concile arien de Constantinople. Déposition de Marcel d'Ancyre. Mort d'Arius. — 6. Mort du pape saint Marc.

PONTIFICAT DE SAINT JULES I (6 Février 337 - 12 Avril 352).

§ I. Mort de Constantin le Grand..... 333

7. Notice de saint Jules I, d'après le *Liber Pontificalis*. — 8. Projet d'expédition contre Sapor II roi de Perse. Soumission de Sapor. Traité d'alliance. — 9. La basilique des Saints Apôtres à Constantinople, — 10. Partage de l'empire fait du vivant de Constantin le Grand entre ses trois fils Constantin le Jeune, Constance, Constant, et ses deux neveux Delmace et Annibalien. — 11. Mort de Constantin le Grand à Nicomédie. Deuil public. Le corps de l'empereur est rapporté à Constantinople. — 12. Funérailles de Constantin le Grand. — 13. Appréciation du règne de Constantin le Grand par le prince A. de Broglie. — 14. Massacres dans la famille impériale. Assassinat de Constantin le Jeune, Delmace et Annibalien. Constance et Constant, seuls maîtres de l'empire.

§ II. Les Eusébiens..... 346

15. Retour de saint Athanase à Alexandrie et de saint Paul à Constantinople. Second exil de saint Paul. Eusèbe de Nicomédie, patriarche intrus de Constantinople. Mort d'Eusèbe de Césarée. — 16. L'intrus Pistus à Alexandrie. Recours à Rome. Premier concile arien d'Antioche. Déposition et second exil de saint Athanase. Élection de Grégoire de Cappadoce. — 17. Intrusion de Grégoire de Cappadoce sur le siège patriarcal d'Alexandrie. Concile de Rome. — 18. Lettre de saint Jules I aux Eusébiens. — 19. Mort d'Eusèbe de Nicomédie. Rappel du patriarche saint Paul à Constantinople. Son troisième exil. — 20. Second concile arien d'Antioche. Concile catholique de Milan. — 21. Saint Servatius (Servais), évêque de Tongres. Son voyage à Troyes. Concile de Cologne. — 22. Concile de Sardique. — 23. Lettre synodale du concile de Sardique, adressée à toutes les églises du monde. — 24. Les trois lettres de Constance à saint Athanase pour le prier de revenir à Alexandrie. — 25. Lettre de saint Jules I au clergé et aux fidèles d'Alexandrie pour les féliciter du rappel de saint Athanase. — 26. Retour triomphal de saint Athanase à Alexandrie et du patriarche saint Paul à Constantinople. — 27. Mort de saint Paul premier ermite. — 28. Fureurs des Donatistes. Circoncellions. Concile de Carthage.

§ III. Persécution de Sapor II..... 375

29. Cruautés de Sapor II. Martyre des deux frères Jonas et Birch-Jésus. — 30. Premier siège de Nisibe. Martyre de Siméon, évêque de Séleucie, de l'eunuque Guhsciatade et du surintendant Phusikius. — 31. Édit de proscription universelle contre les chrétiens de Perse. Martyre des vierges Tharba, Verda, Thècle, Marie, Marthe, Anna et des saints Milles, Barsabias et Sadoth. — 32. Second siège de Nisibe par Sapor. — 33. Défaite de Sapor. Saint Jacques de Nisibe et son diacre saint Ephrem.

§ IV. **Magnence**..... 385

34. Caractère de Constant. — 35. Les deux captifs Franks. Le comte de l'empire Magnentius (Magnence). — 36. Usurpation de Magnence à Augustodunum. Meurtre de Constant. — 37. Exil du pape saint Jules I. Nepotianus, neveu de Constantin le Grand. Avènement et mort. — 38. Cruauté et fourberie de Magnence. L'autel de la Victoire dans la salle des délibérations du sénat romain. — 39. Vétranion proclamé empereur par les légions de Pannonie. — 40. Préparatifs de guerre faits par Constance. Baptême obligatoire pour tous ses soldats. Ambassade de saint Servatius de Tongres et de Maximus de Noyon près de Constance. — 41. Alliance offensive et défensive de Vétranion avec Magnence. Accueil fait par Constance à leurs ambassadeurs. — 42. Vétranion se rallie au parti de Constance. Assemblée militaire de Naïsse. Déposition de Vétranion. — 43. Négociations de Constance avec les barbares d'outre-Rhin. Établissement définitif des Francs Saliens dans les Gaules. Les deux frères Gallus et Julien. Le César Gallus en Orient. — 44. Le César Decentius en Occident. Magnence et son armée en Pannonie. Le défilé d'Adranès. Passage de la Save par l'armée de Magnence. — 45. Bataille de Mursia. Défaite de Magnence. — 46. Soumission de l'Occident à Constance. Fin tragique de l'usurpateur et de son frère Decentius.

§ V. **Premier Formulaire de Sirmium**..... 411

47. Ursace et Valens au concile de Milan. Leur lettre au pape saint Jules I. — 48. Fourberie d'Ursace et de Valens. Concile de Sirmium. Profession de foi. — 49. Les vingt-sept anathématismes du concile de Sirmium. — 50. Orthodoxie apparente du premier formulaire de Sirmium. — 51. Discussion publique contre Photin évêque hérétique de Sirmium. Sa déposition et son exil. — 52. Martyre de saint Paul patriarche de Constantinople. — 53. Nouvelles fureurs de Constance contre saint Athanase. — 54. Apparition d'une croix lumineuse à Jérusalem. Mort de saint Jules I. La fête de Noël. — 55. Vie et mort de saint Nicolas, évêque de Myre.

CHAPITRE VI.

FONTIFICAT DE SAINT LIBERIUS.

Première période (22 mai 352 - 10 mars 353).

§ I. **Gesta Liberii Papæ**..... 432

1. Les *Gesta Liberii papæ*. Antécédents du nouveau pontife. — 2. Interpolations ariennes dans la notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Liberius. — 3. Incohérence, contradictions et impossibilités historiques contenues dans la notice du *Liber Pontificalis*. — 4. Élection de Liberius.

Résistance du saint pontife. — 5. Naissance et éducation de saint Ambroise. Sa sœur Marcellina prend le voile. Discours de saint Liberius à cette occasion. — 6. Jean le patricien et sa femme. Basilique Libérienne, ou *Sanctæ Mariæ ad nives* (Sainte-Marie-Majeure).

§ II. Concile de Milan..... 443

7. Nouvelles accusations d'Ursace et Valens contre saint Athanase. Concile de Rome. Apostasie de Vincent de Capoue. — 8. Lettre de saint Liberius à Osius de Cordoue. — 9. Première lettre de Liberius à saint Eusèbe de Verceil. — 10. Seconde lettre à saint Eusèbe de Verceil. — 11. Saint Eusèbe de Verceil accepte la mission de légat apostolique près de l'empereur Constance, de concert avec Lucifer de Cagliari. Troisième lettre du pape à ce sujet. — 12. Lettre de saint Liberius à l'empereur Constance. — 13. Concile de Milan. Condamnation de saint Athanase par les Ariens. Exil des légats. — 14. Lettre de saint Liberius aux prélats exilés.

§ III. Saint Hilaire, évêque de Poitiers..... 456

15. Martyre de saint Paulin évêque de Trèves. Premières années et conversion de saint Hilaire. Son élection au siège épiscopal de Poitiers. — 16. Lettre de saint Hilaire à sa fille sainte Abra. — 17. Les hymnes adressées par saint Hilaire à sa fille Abra. — 18. Lettre de saint Hilaire à l'empereur Constance. — 19. Lettre d'Osius de Cordoue à l'empereur Constance.

§ IV. Synchronisme..... 469

20. L'impératrice Eusebia seconde femme de Constance. Leontius évêque arien de Tripoli. — 21. Soulèvements populaires en Orient et en Occident. Cruautés du César Gallus et de Constantina sa femme. Leur favori Aetius. — 22. Révolte à Antioche. Meurtre de Domitianus et de Montius Magnus. — 23. Mort de Constantina. Assassinat de Gallus. — 24. Usurpation et mort de Silvanus à Cologne. — 25. Initiation de Julien aux mystères idolâtriques. — 26. Julien est proclamé César et envoyé dans les Gaules.

§ V. Exil de Saint Athanase..... 484

27. Attaque à main armée dans l'église d'Alexandrie. Exil de saint Athanase. — 28. Lettre de saint Athanase au moine Dracontius évêque élu d'Hermopolis. — 29. Première lettre de Lucifer de Cagliari à l'empereur Constance. — 30. Deuxième lettre de Lucifer de Cagliari à Constance. — 31. Lettre de Florentius, maître des offices, à Lucifer de Cagliari. Réponse de ce dernier. — 32. Apologie adressée par saint Athanase à l'empereur Constance. — 33. Apologie de saint Athanase *de Fugâ sud.* — 34. Exil de saint Hilaire de Poitiers et de Rodanus de Toulouse. Livre de saint Hilaire contre l'empereur Constance. — 35. Ce qu'on a nommé les irrévérrences de saint Hilaire. — 36. Le livre de saint Hilaire contre Auxence.

§ VI. Exil de Saint Liberius..... 505

37. L'eunuque favori Eusèbe à Rome. — 38. Lettre du pape Liberius à l'eunuque Eusèbe. — 39. La Pâque de l'année 357 à Rome, d'après les *Gesta Liberii*. — 40. La fête de la Pentecôte à la basilique Vaticane. — 41. Bataille d'Argentoratum (Strasbourg). Le pape Liberius est transféré à Milan. — 42. Dialogue entre le pape Liberius et l'empereur Constance. — 43. Exil de saint Liberius à Bérée en Thrace.

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX II (10 Mars 358-21 Décembre 359).

§ I. Question de Légitimité Pontificale..... 518

1. Notice de saint Félix II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Problème historique du pontificat de saint Félix, au point de vue de sa légitimité. Découverte du tombeau de saint Félix. — 3. Altération des documents historiques par les Ariens.

§ II. Synchronisme..... 523

4. Le César Julien à Lutèce. Hiver de 357. Popularité de Julien dans les Gaules. — 5. Entrée triomphale de Constance à Rome. Le sénateur Hormisdas. Privilèges des Vestales. Prêtres païens. — 6. Députation des dames romaines pour réclamer le pape Liberius. Émeute. Départ de Constance.

§ III. Conciles Ariens..... 528

7. Conciliabule et second formulaire de Sirmium. — 8. Caractère du second formulaire de Sirmium. L'arianisme précurseur de la réaction païenne de Julien l'Apostat. — 9. Prétendue prescription de l'hérésie arienne. Bossuet et le ministre protestant Basnage. — 10. Conciles ariens d'Antioche et d'Ancyre. Le grand juge de la foi, Constance. Exil d'Eudoxius et d'Aétius. — 11. Projet de concile à Nicomédie. Destruction de cette ville par un tremblement de terre. — 12. Troisième formulaire de Sirmium. — 13. Les sectes ariennes. — 14. Concile de Rimini. — 15. Concile de Séleucie.

§ IV. Docteurs catholiques..... 541

16. Les douze livres de saint Hilaire, *de Trinitate*. — 17. Requête de saint Hilaire à l'empereur Constance. — 18. Retour de saint Hilaire à Poitiers. Saint Martin. Fondation à Ligugey du premier monastère connu dans les Gaules. — 19. Saint Phœbadius, évêque d'Agen. Son traité *contra Arianos*. — 20. Mort d'Osius de Cordoue. — 21. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile de Césarée. — 22. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem. — 23. Saint Nersès, patriarche de l'Arménie. — 24. Possession non interrompue du dogme catholique.

§ V. Prétendue chute du pape Liberius..... 562

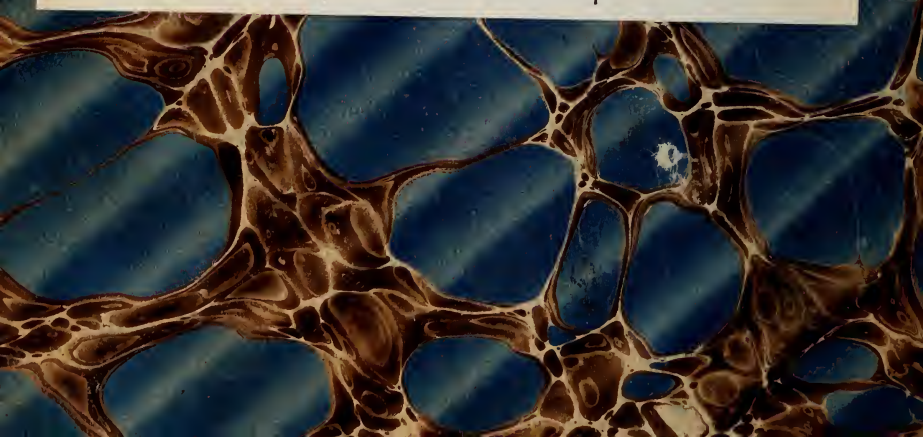
25. Témoignages de l'antiquité ecclésiastique relatifs à saint Liberius. Théodoret. — 26. Saint Athanase. — 27. Rufin d'Aquilée. Socrate de Constantinople. — 28. Sozomène. — 29. Importance du témoignage de Sozomène. — 30. Tradition universelle. Martyrologes. Ménées. — 31. Témoignage de Nicéphore Calliste. — 32. Texte de Bossuet dans la *Defensio cleri Gallicani*. — 33. Texte de Bossuet dans sa Seconde instruction pastorale sur les promesses de l'Église. — 34. Appréciation du rôle de Bossuet dans cette controverse. — 35. Découverte par Mombritius et publication par Baluze des *Acta S. Eusebii*. Texte des *Acta*. — 36. Jugement de Bossuet sur les *Acta Eusebii*. — 37. Examen critique des *Acta Eusebii*. — 38. Les *Acta Eusebii* sont de fabrication arienne. — 39. Découverte de trois lettres attribuées à saint Liberius. Texte de la première. — 40. Texte de la seconde lettre de Liberius. — 41. Texte de la troisième lettre de Liberius. — 42. Les trois lettres attribuées à Liberius sont apocryphes. — 43. Découverte de l'archéologie moderne. Le sarcophage du 1^{er} siècle au musée chrétien de Latran.

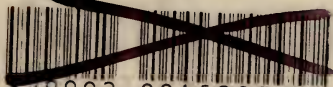
FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due





839003 001590248b

B X 9 4 5 . D 2 6 1 8 8 1 V 9
D A R R A S , J O S E P H E P I P H A N
H I S T O I R E G E N E R A L E D E L

CE BX 0945
.D26 1881 V009
C00 DARRAS, JOSE HISTOIRE G
ACC# 1350669

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	05	02	09	11	13	1